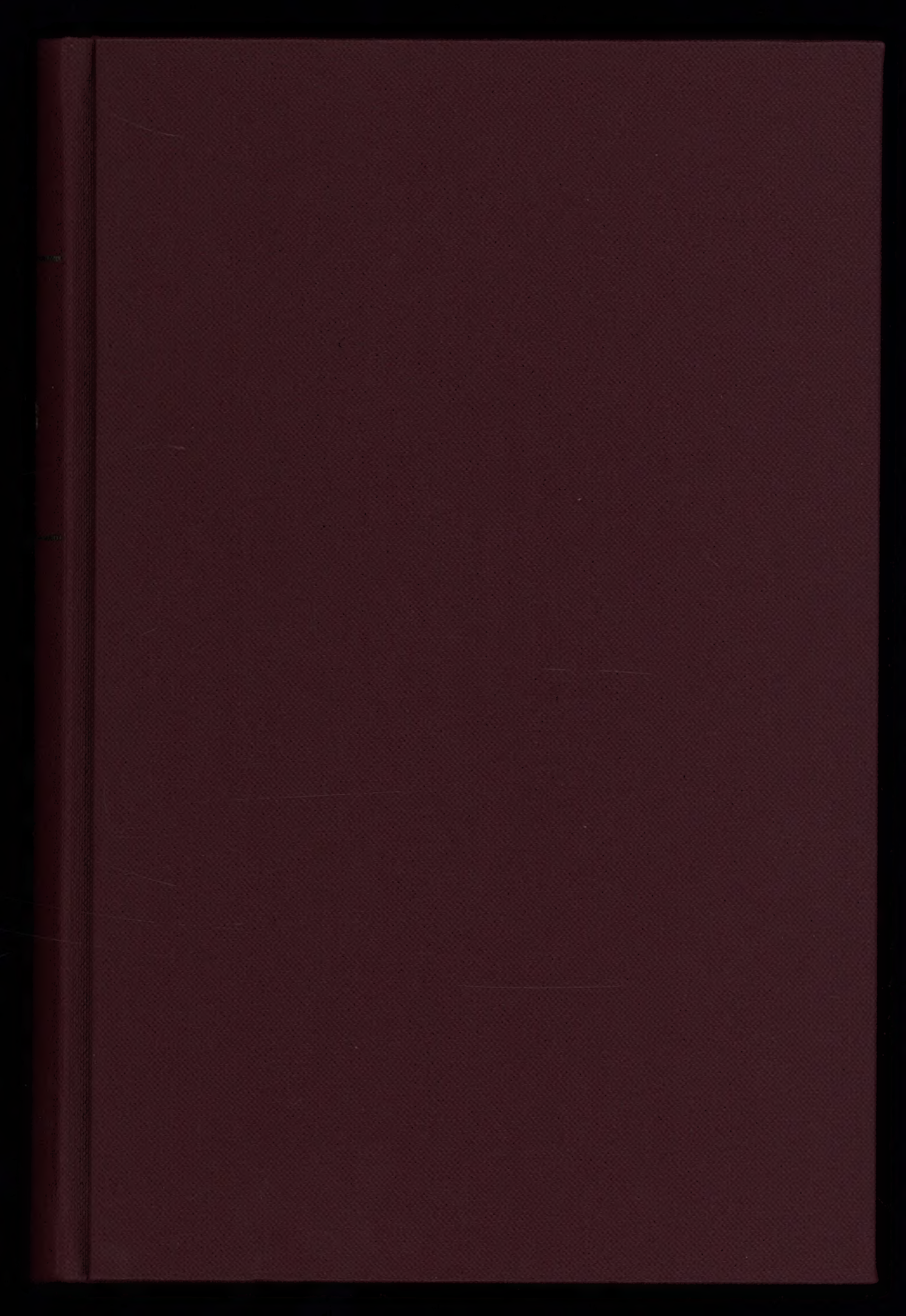
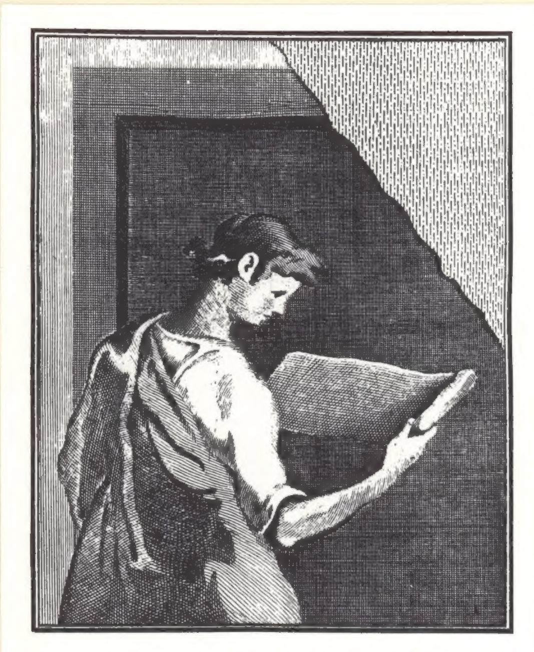








CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

1884-1886

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 25 des statuts.)

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS

TOME XIX



MONS,

DEQUESNE-MASQUILLIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1886.

LISTE

DES

MEMBRES DU CERCLE,

AU 15 MARS 1886.

COMITÉ ADMINISTRATIF.

Président :	M. Devillers ;
Vice-Président :	M. Declève ;
Vice-Président d'honneur à vie :	M. Félix Hachez ;
Secrétaire :	M. De Bert ;
Trésorier :	M. le comte d'Auxy de Launois ;
Bibliothécaire-archiviste :	M. Sottiau ;
Conservateur des collections :	M. Stiévenart ;
Questeurs :	MM. G. Decamps et Toint.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

MM. Devillers, *Président* ; le comte d'Auxy de Launois, De Bert, G. Deçamps, Dosveld, Rousselle, Sottiau, Declève, *Secrétaire ;* Ém. Quinet, *Membre honoraire.*

COMMISSION PERMANENTE DES FOUILLES.

MM. Devillers, *Président ;* Bernier, Cloquet, De Bove, G. Decamps, Francart, Houzeau de Lehaie, *Edmond* et *Nestor* Haubourdin, Jennepin, Matthieu, Monoyer, Van Bastelaer.

MEMBRES EFFECTIFS.

MESSIEURS :

ANSEAU, *Félicien*, Curé d'*Henripont*.
ARNOULD, *Gustave*, Ingénieur en chef, Directeur des Mines, à *Mons*.
AUXY DE LAUNOIS (Comte d'), *Albéric-François-Philippe*, Propriétaire, à *Jurbise*.
BECASSEAU, *Eugène*, Propriétaire, à *Mons*.
BEHAULT-DORNON (de), *Armand*, Attaché au Ministère des Affaires étrangères, à *Saint-Gilles-lez-Bruxelles*,
BERDAL, *F.*, Architecte, à *Quaregnon*.
BERNARD, *Léopold*, Ingénieur civil, à *Mons*.
BERNIER, *Théodore*, Paléographe, à *Angre*.
BÉTHUNE, *Jean*, Avocat, à *Gand*.
BOUSIES (Comte de), *Adhémar*, Propriétaire, à *Harvengt*.
BRACONNIER, *Emmanuël*, Curé de *Ragnies*.
BRUYENNE, *Justin*, Architecte, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Tournai*.
CADOR, *A.*, Architecte de la ville, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Charleroi*.
CAILLE, *L.*, Secrétaire de la mairie, Bibliothécaire-Archiviste de la ville de *Condé*.
CHASTEL DE LA HOWARDRIES NEUVIREUIL (Comte du), *Paul*, Propriétaire, à *Kain*.
CLESSE, *Antoine*, Littérateur, Vice-président de la Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons*.
CLOQUET, *Norbert*, Docteur en médecine, à *Féluy*.
COLMANT, *Jules*, Conseiller provincial, à *Wasmes*
COQUELLE, *Alexis*, Avocat, à *Mons*.
CORBISIER, *Eugène*, Major d'état-major, à *Bruxelles*.
COSSÉE, *Ad.*, Docteur en droit, Bourgmestre, à *Jurbise*.
CROY (S A. le duc de), à *Rœulx*.
DAMINET, *Jules*, Curé de *Marcinelle*.
DEBERT, *Félix*, Avocat, Juge suppléant, à *Mons*.
DEBOVE, *Charles*, Propriétaire, a *Élouges*.
DECAMPS, *Alexandre*, Curé de *Nimy*.
DECAMPS, *Gonzalès*, Avocat, à *Mons*.
DECAT, *Jules*, Propriétaire, à *Mons*.
DECLÈVE, *Jules*, Candidat-notaire, à *Mons*.

Degand (*Emm.*), Secrétaire communal, à *Ellezelles.*
Dejardin, *Victor*, Propriétaire, à *Harmignies.*
De le Court, *Jules*, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles.*
Delfosse, *A.-J.*, Prêtre, à *Mons.*
Deltenre, *Omer*, Curé de *Buzet.*
Demarbaix, *Alexandre*, Ingénieur, Directeur du service de la voirie et de la distribution d'eau de la ville de *Mons.*
Demeester, *Augustin*, Instituteur communal de *Bernissart.*
Deome (*G.*), Inspecteur provincial des Contributions directes, douanes et accises, à *Mons.*
Deprez, *Maximilien*, Juge au tribunal de première instance, Docteur en philosophie et lettres, à *Mons.*
Desclée, *Henri*, Amateur de beaux-arts, à *Tournai.*
Desguin, *Louis*, Éditeur, à *Mons.*
Desoignie, *Jules*, Chef de division au Gouvernement provincial, à *Mons.*
Despret, *Félix*, Notaire, à *Ath.*
Destrebecq, *Magloire*, prêtre, Directeur de l'hospice d'*Hautrage.*
Devillers, *Léopold*, Conservateur des archives de l'État et de la ville, Membre de la Commission royale d'histoire, de la Commission provinciale de statistique, Correspondant de la Commission royale des Monuments, Archiviste de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons*; Fondateur.
Dosveld, *Louis*, Architecte de la ville de *Mons.*
Du Bois, *Eugène*, Propriétaire, à *Écaussines-d'Enghien.*
Duray, *Vital*, Vice-Doyen du *Rœulx.*
Duvivier, *Charles*, Avocat à la Cour de Cassation, à *Bruxelles.*
Fourdin, *Emmanuël*, Professeur honoraire à l'Athénée royal, Bibliothécaire et Archiviste de la ville d'*Ath.*
Francart, *Adolphe*, Avocat, Secrétaire général de l'administration des hospices civils, à *Mons.*
Friart, *Norbert*, Vicaire de la paroisse de Saint-Quentin, à *Tournai.*
Ghellinck (Chevalier de) d'Elseghem, bibliophile, à *Elseghem.*
Hachez, *Félix*, Docteur en droit, Directeur général honoraire au Ministère de la Justice, à *Bruxelles.*
Haubourdin, *Edmond*, Propriétaire, à *Stambruges.*
Haubourdin, *Nestor*, Brasseur, à *Stambruges.*
Hecquet, *H.*, Ingénieur honoraire au charbonnage du Grand-Bouillon du bois de Saint-Ghislain, à *Dour.*
Houzeau de Lehaie, *Auguste*, Membre de la Chambre des Représentants, Secrétaire général de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Hyon.*

HOYAUX, *Émile*, Entrepreneur de travaux publics, à *Mons*.
HUBERT, *Joseph*, Architecte-Ingénieur, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Mons*.
JENNEPIN, *A.*, Officier d'Académie de France, Directeur du pensionnat de *Cousolre* (France).
JOLY, *Édouard*, Avocat, à *Renaix*.
LA BOËSSIÈRE-THIENNES (Marquis de), *Gaëtan*, Bourgmestre de *Lombise*.
LA LOYAUX-DE BLOIS, *Rodolphe*, Propriétaire, à *Buvrinnes*.
LA ROCHE (Chevalier de), *Camille*, Bourgmestre de *Sars-la-Bruyère*.
LA ROCHE DE MARCHIENNES (de), *Émile*, Propriétaire, à *Harvengt*.
LAROCHE, *Hippolyte*, Littérateur. à *Mons*.
LAURENT, *Jules*, Curé de *Chapelle-à-Oie*.
LAURENT-CANONNE, *Charles*, Propriétaire, à *Haspres*.
LECLERCQ, *Louis*, Directeur du pensionnat de l'Athénée royal de *Tournai*.
LESNEUCQ, *Théodore*, Secrétaire communal et de l'administration des hospices, à *Lessines*.
LE TELLIER, *Abel*, Avocat, Vice-consul de Turquie, à *Mons*.
LHEUREUX, *Victor*, Fonctionnaire pensionné du corps des ponts et chaussées, à *Mons*.
LOË (Baron *Alfred* de), Propriétaire, au château de Beugnies, à *Harmignies*.
LOISEAU, Major au 1er régiment de chasseurs à pied, à *Charleroi*.
MAHIEU, *Émile*, Architecte, à *Binche*.
MANCEAUX, *Hector*, Éditeur, Échevin de l'instruction publique, ancien Président du Tribunal de commerce, à *Mons*.
MATTHIEU, *Ernest*, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, à *Enghien*.
MICHEZ, *Emmanuël*, Pharmacien, à *Soignies*.
MINNE, *Henri*, Curé de *Viane*.
MIRBACH (Comte de), *Ernest*, Propriétaire, à *Ziadlowitz* (Moravie).
MISONNE, *Élie*, Régisseur du domaine de la maison d'Arenberg, à *Ath*.
MONNIER, *Clément*, Colonel en retraite, à *Ledeberg lez-Gand*.
MONOYER; *Jules*, ancien Conseiller provincial, à *Houdeng-Aimeries*.
MUNCK (de), *Émile*, Artiste peintre, à *Bruxelles*.
MUNCK (de), *Maurice*, Propriétaire, à *Mignault*.
NAVEZ, *Napoléon*, Ingénieur civil, à *Anvers*.
NÉDONCHEL (Comte de), *Léon*, Propriétaire, à *Boussoit*.
NICAISE, *Jean-Baptiste*, Propriétaire, à *Mons*.
NOIRSENT, *Léopold*, Secrétaire et Instituteur communal, à *Wayaux*.
PATOUL-FIEURU (de), *Paul*, Propriétaire, à *Mons*.

Perin, *Charles*, Avocat, Professeur émérite de l'Université de Louvain, à *Ghlin*.
Petit, *Émile*, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
Petit, *L.-A.-J.*, Curé de *Baudour*.
Plumat, *Arthur*, Candidat-Notaire, Membre de la Commission directrice du Musée communal, à *Mons*.
Plumat, *César*, Propriétaire, à *Mons*.
Pourbaix, *Eugène*, Horticulteur, à *Mons*.
Pourbaix, *Fidèle*, Curé-doyen de *Péruwelz*.
Pourcelet, *J.*, Notaire, à *Écaussines-d'Enghien*.
Prud'homme, *Émile*, Employé aux Archives de l'État, à *Mons*.
Quarré-Reybourbon, *L.*, Membre de la Commission historique du département du Nord, à *Lille*.
Quinet, *Émile*, Lithographe, à *Mons*; Fondateur.
Randour, *E.*, Curé-doyen, à *Celles*.
Robersart (Comte de), *A.*, Bourgmestre, à *Nouvelles*.
Rousselle, *Charles*, Docteur en droit, Greffier du Tribunal de commerce, Secrétaire de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
Saligot, *Jules*, Propriétaire, à *Wiers*.
Savoye (de), *Gustave*, Propriétaire, à *Bruxelles*.
Schmidt, *Henri*, Secrétaire de S. A. le Duc de Croy, à *Rœulx*.
Schoutheete de Tervarent (Chevalier de), *Amédée*, Conseiller provincial et communal, à *Saint-Nicolas*.
Siraut, *Émile*, Docteur en droit, Propriétaire, à *Mons*.
Sottiau, *Jules*, Professeur d'histoire à l'Athénée royal de Mons.
Stiévenart, *Clément*, Artiste peintre, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à *Mons*.
Tahon, *Victor*, Ingénieur-régisseur des laminoirs de la Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Secrétaire de la Société archéologique de Charleroi, à *Couillet*.
Toint, *Charles*, Chef de bureau au gouvernement provincial, à *Mons*; Fondateur.
Van Bastelaer, *D.-A.*, Chimiste, Membre de l'Académie royale de médecine, correspondant de la Commission royale des Monuments, Président de la Société archéologique de Charleroi, à *St-Josse-ten-Noode*.
Van der Straten-Ponthoz (Comte), *François*, Membre du Conseil supérieur d'agriculture, Vice-Président de la Société centrale d'agriculture de Belgique; etc., à *Bruxelles*.
Vincent, *Charles-Damas*, ancien Architecte provincial, Membre correspondant de la Commission royale et Secrétaire du Comité provincial des Monuments, à *Mons*.
Vinchant de Milfort (Comte de), *Charles*, Propriétaire, à *Mons*.

VOS, *Joachim*, Bibliothécaire-Archiviste et Chanoine honoraire de la cathédrale de *Tournai*.

WINS, *Alphonse*, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, à *Mons*.

WOLFF DE CLAIRBOIS (de), *Émile*, Propriétaire, à *Nimy*.

WOUTERS (de), *Jules*, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, à *Braine-le-Comte*.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

CHALON, *Rénier*, Membre de l'Académie royale, Président de la Société royale de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, Vice-Président de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*.

DETHUIN, *Alfred*, Sénateur, à *Bruxelles*.

DORZÉE, *François*, Bourgmestre et Conseiller provincial, à *Boussu*.

DU VAL DE BEAULIEU (Comte), *Adhémar*, Bourgmestre de *Cambron-Casteau*.

HÉRISSEM (Baron de), *Alfred*, Propriétaire, ancien Échevin de la ville de Mons, à *Maffles*.

LALAING (Comte de), *Charles*, Secrétaire de Légation de première classe, Attaché au cabinet de S. M. le Roi des Belges, à *Bruxelles*.

LATRE DU BOSQUEAU (de), *Eugène*, Propriétaire, à *Mons*.

LESCARTS, *Isidore*, Avocat, à *Mons*.

LICHTERVELDE (Comte de), *Gaïetan*, Chargé d'affaires de Belgique près la cour de *Stockholm*.

LIGNE (Prince de), *Louis*, à *Belœil*,

MASQUELIER, *Émile*, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Mons*.

SIRAUT (Baron), *Louis*, Propriétaire, à *Nimy*.

TERCELIN, *Victor*, Sénateur, à *Mons*.

URSEL (*Marie-Charles-Joseph*, duc d'), Gouverneur de la province de Hainaut, à *Mons*.

WÉRY, *Vincent*, Président du tribunal de première instance, à *Mons*.

MEMBRES D'HONNEUR.

MESSIEURS :

CHIMAY (Prince de), *Joseph*, Ministre des affaires étrangères, Membre de la Chambre des Représentants, ancien Gouverneur du Hainaut, à *Bruxelles.*

KERCHOVE DE DENTERGHEM (Comte de), *Oswald*, Membre de la Chambre des Représentants, ancien Gouverneur de la province de Hainaut, à *Gand.*

TORENO (Comte DE), Ministre d'État, à *Madrid.*

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

BECH, *Th.*, Major commandant du génie, à *Anvers.*

BÉTHUNE-D'YDEWALLE (Baron), *Jean*, Président de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, à *Gand.*

BÉTHUNE (Baron), *F.-A -L.*, Chanoine de la cathédrale, Secrétaire particulier de M. l'évêque de *Bruges.*

BONVARLET, *A.*, Secrétaire du Comité Flamand de France, à *Dunkerque.*

BORMANS, *Stanislas*, Administrateur-inspecteur de l'Université, Membre de l'Académie royale, de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale des anciennes lois, Secrétaire général honoraire de l'Institut archéologique, à *Liége.*

BOSMANS, *Jules*, Prêtre, à *La Hulpe.*

BRASSART, *F.-M.*, Licencié en droit, Archiviste de la ville, bibliothécaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de *Douai.*

BRUNIN, *Charles*, Statuaire, à *Bruxelles.*

BUISSERET (de), *Jean*, ancien Attaché de la division des Ordres et de la Noblesse au Ministère des affaires étrangères, à *Schaerbeek.*

COLENS, *Jules*, Conservateur des archives de l'État, à *Bruges.*

DANCOISNE, *L.*, Numismate, à *Hénin-Liétard.*

DAUBY, *Joseph*, Régisseur du Moniteur belge, à *Bruxelles.*

DE BRUYN, *Hyacinthe*, Archéologue, à *Bruxelles.*

DEHAISNES, Chanoine honoraire de la cathédrale de Cambrai, Archiviste honoraire du département du Nord, Secrétaire général de l'Université catholique de *Lille.*

Delvigne, *Ad.*, Curé de Saint-Josse-ten-Noode.

Demarteau, *Joseph-Louis*, Directeur de l'école normale des humanités, à *Liége.*

De Schodt, *Alphonse*, Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, Secrétaire de la Société royale de Numismatique belge, à *Bruxelles.*

Dognée, *Eugène*, Avocat, à *Liége.*

Dugniolle, *Jean*, Directeur au Ministère de la Justice, à *Ixelles.*

Dugniolle, *J.-F.*, Numismate, à *Schaerbeek.*

Duran-Brager, Peintre de la marine française, Officier de la Légion d'honneur, à *Bruxelles.*

Favier, *Alexandre*, Secrétaire général de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du Département du Nord, à *Douai.*

Frédéricq, *Paul*, Professeur à la faculté de philosophie et lettres à l'Université de *Gand.*

Garcia Gutierrez (*don Antonio*), Directeur du Musée archéologique national, à *Madrid.*

Gorostizaga (*Angel de*), Secrétaire du Musée archéologique national, à *Madrid.*

Grégoir, *Ed.-G.-J.*, Compositeur, à *Anvers.*

Habets, *J.-J.*, Président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à *Maestricht.*

Hanon, *Alphonse*, Conseiller communal, à *Nivelles.*

Helbig, *Jules*, Artiste peintre, Secrétaire de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, à *Liége.*

Hennebicq, *André*, Artiste peintre, ancien Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons, à *Bruxelles.*

Jamart (l'abbé *Edmond*), Secrétaire de la Société archéologique de *Nivelles.*

Juste, *Théodore*, Conservateur du Musée royal d'antiquités et d'armures, Membre de l'Académie royale, à *Bruxelles.*

Lambert, *Georges*, Capitaine au 2e régiment de guides, à *Bruxelles.*

Lebon, Docteur en médecine, Président de la Société archéologique de l'arrondissement de *Nivelles.*

Lhoest, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles.*

Marchal, *Edmond*, Membre effectif et Secrétaire-adjoint de l'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres, à *Bruxelles.*

Marchand, *Édouard*, Statuaire, à *Schaerbeek.*

Marsy (Comte de), *A.*, Président de la Société française d'archéologie, à *Compiègne.*

Middeleer (*J.-B.-F.* de), Capitaine de cavalerie, à *Bruges.*

Montégut (*Henri* de), ancien Magistrat, Correspondant du Ministère pour les travaux historiques, à *Perigueux.*

NAMÈCHE, *Alexandre*, Camérier secret de S. S., ancien Recteur magnifique de l'Université de *Louvain*.

ONGHENA, *Charles*, Graveur, à *Gand*.

PARMENTIER, *Charles*, Avocat, à *Bruxelles*.

PAVOT, *Louis*, Architecte, à *Bruxelles*.

PHILLIPS, *Henry*, Secrétaire de la Société de numismatique et d'antiquités de *Philadelphie*.

PIOT, *Charles*, Archiviste général du royaume, Membre de l'Académie royale, de la Commission royale d'histoire, de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*.

REMBRY-BARTH (le Dr), Archiviste communal de *Menin*.

REUSENS, *Edmond*, Chanoine honoraire de la métropole de Malines; Professeur d'archéologie et Bibliothécaire de l'Université de *Louvain*.

ROTTHIER, *Zacharie*, Chef de division au département de l'Intérieur, à *Bruxelles*.

SCHELER, *Auguste*, Bibliothécaire du Roi et de S. A. R, le comte de Flandre, à *Bruxelles*.

SCHUERMANS, *Henri*, Premier Président de la Cour d'appel, à *Liége*.

SIRET, *Adolphe*, Commissaire d'arrondissement, Membre de l'Académie royale, Directeur du Journal des Beaux-Arts, à *Saint-Nicolas*.

TORDEUX, *Émile*, Filateur, Président honoraire de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à *Avesnelles* (Nord).

TORDEUX, *Eugène*, Secrétaire de la Société archéologique de l'arrondissement d'*Avesnes*.

VANDEN BUSSCHE, *Émile*, Chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*.

VANDER MAELEN, *Joseph*, ancien Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles*.

VANDERSTRAETEN, *Edmond*, Littérateur, à *Bruxelles*.

VANDEWIELE, *Félix*, Architecte, à *Bruxelles*.

VAN EVEN, *Édouard*, Archiviste de la ville de *Louvain*.

VAN MALDERGHEM, *Jean*, Littérateur, à *Uccle*.

VORSTERMAN VAN OIJEN, *A.-A.*, Membre de plusieurs sociétés savantes, à *La Haye*.

WAUTERS, *Alphonse*, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie royale et secrétaire de la Commission royale d'histoire, etc., à *Bruxelles*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

EFFECTIFS.

ARNOULD, *Anicet-François*, Docteur en médecine, décédé à *Montigny-le-Tilleul*, le 23 avril 1884, à l'âge de 44 ans.

BERNARD, *Hector*, Docteur en médecine, à *Mons*, né le 13 janvier 1838 et décédé le 8 octobre 1884.

CARPENTIER, *Eugène*, Architecte, Officier de l'Ordre de Léopold, Membre effectif de la Commission royale des Monuments, né à Courtrai, le 20 mai 1819, décédé à Belœil, le 10 mars 1886.

DE BETTIGNIES, *Charles-François*, Avocat et Journaliste, Trésorier de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*, né en cette ville le 25 septembre 1824, y décédé le 6 mai 1884.

LEJEUNE, *Théophile*, Instituteur pensionné et Géomètre, chevalier de l'Ordre de Léopold, à *Estinnes-au-Val;* décédé le 15 septembre 1885, dans sa 65e année.

PICQUET, *Charles*, Avocat, à *Mons*, décédé 11 décembre 1885.

PIERRET, *Calixte*, Juge de paix, à *Rozoy-sur-Serre* (Aisne), décédé le 8 avril 1884.

SERVAIS. *Joseph-Michel*, Docteur en droit, Échevin de la ville de *Mons*, né à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 septembre 1831, décédé à Mons, le 29 septembre 1885.

WILLAIN, *Georges*, Docteur en médecine, à *Leuze*.

HONORAIRES.

DERBAIX, *Napoléon*, Bourgmestre, Président de la Commission provinciale d'agriculture, ancien conseiller provincial, chevalier de l'Ordre de Léopold, à *Havay*, décédé le 9 août 1885, dans sa 82e année.

HOUZEAU DE LEHAIE, *Charles-François-Joseph-Augustin*, né à *Mons*, le 2 février 1791 et y décédé le 13 août 1885.

CORRESPONDANTS.

DECROOS, *Pierre*, Avocat, ancien Juge de paix, officier d'Académie de France, à *Béthune*, décédé en cette ville le 22 février 1885, dans sa 48e année.

DELMOTTE, *Henri*, Littérateur, ancien Commissaire d'arrondissement, à *Bruxelles*.

DIEGERICK, *Isidore-Lucien-Antoine*, Archiviste et Bibliothécaire de la ville, Secrétaire général de la Société historique, archéologique et

littéraire d'Ypres, né à *Gand*, le 28 mars 1812, y décédé le 14 juin 1885.

GACHARD, *Louis-Prosper*, Archiviste général du royaume, Membre de l'Académie royale, Secrétaire de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, etc , à *Bruxelles*, décédé en cette ville le 23 décembre 1885.

GALESLOOT, *Louis-Guillaume*, Chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*, né à Molembeek-Saint-Jean le 18 décembre 1821 et décédé à Schaerbeek le 23 juillet 1884.

LHEUREUX, *Jean-François*, Lieutenant-Colonel en retraite, chevalier de l'Ordre de Léopold, né à Frameries le 3 février 1813, y décédé le 22 novembre 1884.

MATON, *Eugène*, Propriétaire, à *Paris*, décédé en 1885.

PINCHART, *Alexandre*, Chef de section aux Archives générales du royaume, membre de l'Académie royale et de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*, né à Wavre le 23 juillet 1823 et décédé le 23 juillet 1884.

SHOONBROODT, *Jean-Guillaume*, Conservateur des archives de l'État, Docteur en droit, ancien Conseiller provincial, à *Liége*, décédé le 10 avril 1884 dans la 80me année de son âge.

SCHOY, *Auguste*, Architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, né à Bruxelles le 17 janvier 1838, y décédé le 4 novembre 1885.

VAN HOLLEBEKE, *Léopold-Dominique-Marie*, Sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*, né à Bruges le 7 novembre 1839, décédé à Ixelles le 24 décembre 1884.

VANDENPEEREBOOM, *Alphonse*, ancien bourgmestre de la ville d'Ypres, ancien Membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre de l'Intérieur, Ministre d'État, Membre de l'Académie royale de Belgique, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres, etc., né à Ypres le 7 juin 1812, décédé à *Saint-Gilles* lez-Bruxelles, le 10 octobre 1884.

NOTA. — *Les collections du Cercle sont déposées dans deux salles du rez-de-chaussée de la Bibliothèque publique de Mons, où se tiennent les séances ordinaires, le troisième dimanche de chaque mois, à onze heures et demie.*

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LE CERCLE EST EN RELATION.

AMIENS. — *Société des Antiquaires de Picardie.*
ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.*
» — *Société des Bibliophiles.*
ARLON. — *Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.*
AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
BRUXELLES. — *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*
» — *Commission royale d'histoire.*
» — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
» — *Société royale de la numismatique belge.*
» — *Société belge de géographie.*
CAMBRAI. — *Société d'Émulation.*
CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.*
DUNKERQUE. — *Comité flamand de France.*
ENGHIEN. — *Cercle archéologique.*
HIPPONE. — *Académie.*
LIÉGE. — *Institut archéologique.*
» — *Société liégeoise de littérature wallonne.*
LUXEMBOURG. — *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg.*
MONS. — *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
» — *Société des Bibliophiles belges.*
» — *Société des anciens élèves de l'école des mines du Hainaut.*

NAMUR. — *Société archéologique.*
NIVELLES. — *Société archéologique.*
PARIS. — *Institut des Sociétés savantes.*
PHILADELPHIE. — *Société de numismatique et d'antiquités.*
POITIERS. — *Société des antiquaires de l'Ouest.*
St-PÉTERSBOURG. — *Commission impériale archéologique.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*
TRÈVES. — *Société archéologique.*
VALENCIENNES. — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.*
VERVINS. — *Société archéologique.*
WASHINGTON. — *Société Smithsonienne.*
YPRES. — *Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.*

JOURNAUX SCIENTIFIQUES

REÇUS PAR LE CERCLE EN ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS.

Bulletin de numismatique et d'archéologie (Directeur, M. R. Serrure, rue aux Laines, 48, à Bruxelles).
Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.
Journal des Beaux-Arts, sous la direction de M. Ad. Siret.
Collection de Précis historiques.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
De Vlaamsche school (Directeur, M. Génard, archiviste à Anvers).
La Flandre, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités (Directeur, M. Ém. Vanden Bussche).
L'éducation populaire. (M. Clément Lyon, Directeur, rue de Montigny, nº 9, à Charleroi).

Le Cercle adresse un exemplaire de ses publications :

A S. M. LE ROI.
A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
A la bibliothèque du Département de la Justice.
Au Conseil provincial du Hainaut.
Au Conseil provincial de Namur.
Aux Archives départementales du Nord, à Lille.
Aux Archives de l'État, à Mons.
A la Bibliothèque publique et aux Archives communales de Mons.

Ouvrages & Notices

PUBLIÉS EN DEHORS

des ANNALES et des BULLETINS du Cercle archéologique
par des membres de la Société,
de 1883 à 1886.

Nous n'indiquons dans cette liste que les ouvrages ayant directement rapport au but de la Société.

BEHAULT DORNON (de). — Généalogie de la famille de Behault. (Extrait de l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique.*) 1884. In-12, 63 pp.

BERNIER. — Le Besogné de Froid-Chapelle, en 1608, précédé d'une notice sur ce village. (Extrait des *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi.*) In-8°.

» — Quiévrain. (Extrait des *Bulletins de la Société belge de géographie.*) In-8°.

BRASSART. — Le duel judiciaire du Comte de Fauquembergue et du Seigneur de Sorel (Mons, 29 juin 1372) avec des notes sur les Comtes de Fauquembergue. Saint-Omer, 1884. In-8°, 43 pp. (Extrait du tome XIX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.*)

CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL (Comte du). — Le livre noir du praticiat Tournaisien ou Mémoires de Pierre de La Hamayde, écuyer, seigneur de Warnave et de Gamaraige. Douai, 1883. In-8°.

CLOQUET (Dr). — Le cimetière franc de Combreuil, à Écaussines-d'Enghien. 1884. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*).

DECAMPS (Gonzalès). — Castres. Notes historiques et chartes relatives aux possessions du chapitre de Sainte-Waudru

dans ce village. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*). In-8°, 36 pp. 1884.

DECLÈVE. — Silhouette de Mons à travers les siècles. Mons, Byr et Loret, imprim., 1884. In-8°, 239 pp.

DEVILLERS. — Inventaire analytique des archives des états de Hainaut, publié par ordre du Gouvernement et du Conseil provincial. Tome premier. Mons, H. Manceaux, 1884. In-4°, CCVII-311 pp. y compris la table alphabétique.

» — Trazegnies, son château, ses seigneurs et son église. Anvers, 1885. In-8°, 27 pp. (Extrait du t. XXXIX des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*.

» — Les chartes de Gerpinnes. (Extrait des *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi.*) Mons, 1885. In-8°, 20 pp.

» — La guerre de Hollande de 1401 à 1412. (Extrait du t. XII, 4me série, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire.*) In-8°, 53 pp.

LEJEUNE. — Monographies historiques et archéologiques de diverses localités du Hainaut. Tome Ve (Histoire de la ville de Binche). In-8°.

LESNEUCQ. — Ville de Lessines. Fête du festin. 300e anniversaire. 1583-1883. Bruxelles. impr. Jumperz. In-8°, 21 pp.

MARSY (Comte de). — Obituaire et livre des Distributions de l'église cathédrale de Beauvais, XIIIe siècle, publié d'après un manuscrit des archives de l'État, à Mons. 1883. In-8°, 64 pp. (Extrait du t. XII des *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*. 1883).

MATTHIEU. — Charte de liberté de Gammerages. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien.*) Louvain, 1884. In-8°, 12 pp.

» — Histoire de l'instruction publique en Hainaut. De l'enseignement à Braine-le-Comte avant 1794. Louvain, 1885. In-8°, 56 pp. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*.)

» — Concours d'arc à la main à Braine-le-Château en 1433. In-8°, 3 pp. (Idem.)

» — Les chartes de Hoves. In-8°. (Idem.)

MONNIER. — La bataille de Fontenoi, 1745. In-12, 72 pp.

MONOYER. — Histoire populaire des environs du Rœulx. (I. Ville-sur-Haine.) Mons, H. Manceaux, 1885. In-8°.

» — Archéologie populaire du canton du Rœulx. Mons, H. Manceaux, 1885. In-8°.

PETIT (l'abbé). — Histoire civile et religieuse de la ville de Leuze. Mons, 1886. In-8°. (Extrait des *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.)*

PIOT. — Sur des publications faites à l'étranger et qui contiennent des faits et documents relatifs à l'histoire de Belgique. In-8°. (Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire.)*

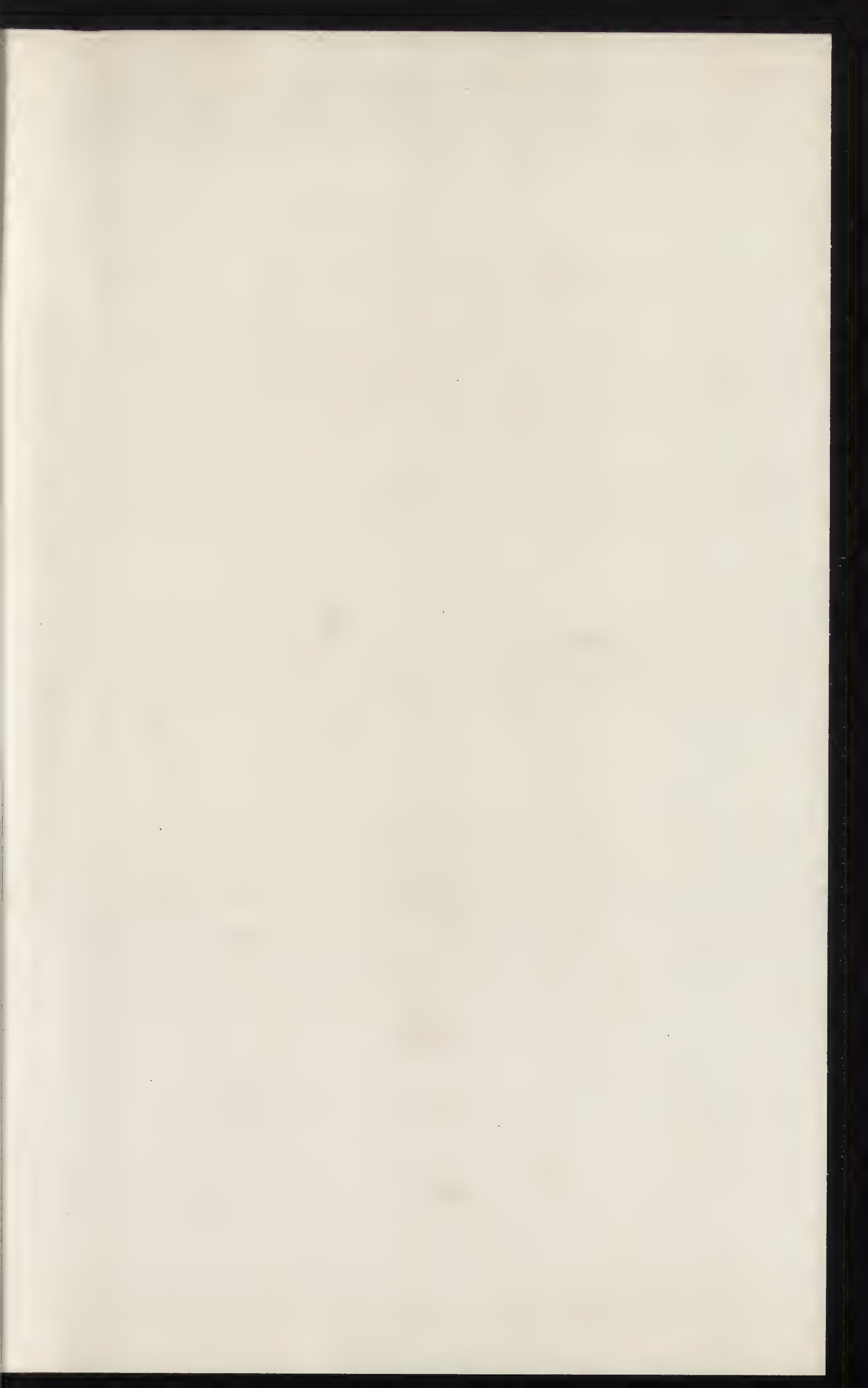
PRUD'HOMME. — La Seigneurie de Beausart à Curgies. (Extrait des *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2e série, t. II.) Douai, 1884. In-8°, 8 pp.

» — Privilèges des habitants d'Ath dans la seigneurie d'Enghien. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien.*) 1885. In-8°, 12 pp.

QUARRÉ-REYBOURBON. — Abbaye de Liessies. Notice sur Dom Etton Larivière, religieux de cette maison. Lille, 1884. In-12, 24 pp.

» — Biographie Béthunoise. Antoine Deslions, poète et historien. Béthune, 1884. In-12, 16 pp. (Antoine Deslions est mort à Mons, le 11 juillet 1648).

WAUTERS. — Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de la Belgique, t. VII (1ère partie).





D'après une sepia de M. V. Lheureux.

Eglise de l'Abbaye du Val des Ecoliers. 1875.

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS.

NOTRE-DAME

DU

VAL-DES-ÉCOLIERS,

prieuré, ensuite abbaye de chanoines réguliers
de l'Ordre de Saint-Augustin,
à Mons.

Monographie archéo-historique.

Dans notre premier dessein, l'histoire du Val-des-Écoliers devait se borner aux limites étroites d'une notice succincte présentant les origines de ce monastère, la chronologie de ses prieurs et de ses abbés, les faits les plus saillants de ses chroniques, quelques détails sur ses biens et ses œuvres d'art. Les documents que nous avions à notre disposition étaient en petit nombre et se rapportaient surtout au côté moral et religieux de l'institution. Des recherches plus attentives nous ont permis d'augmenter considérablement le nombre de ces matériaux et nous ont amené à élargir le cadre de cette monographie.

Le Val-des-Écoliers n'est certes pas comparable à nos grandes abbayes de Lobbes, d'Alne, de Cambron. Il n'a jamais possédé cette puissance morale que donnaient à ces institutions de grandes richesses et des origines se perdant dans la nuit des siècles. Son influence, pour se manifester dans un cercle plus restreint, n'en a pas moins été profitable au bien de la religion et à la grandeur de la patrie.

A leur arrivée à Mons, les Écoliers prennent une part considérable à tous les évènements religieux, civils et politiques dont cette cité fut le théâtre. Leurs chroniques fournissent sur ces faits des éclaircissements qu'il serait inutile de rechercher ailleurs; elles nous initient souvent au développement social de certaines époques, au mouvement de la littérature, des arts et des sciences. Leurs chartes sont une source de précieux renseignements pour la topographie de la partie du Hainaut où s'étendaient leurs possessions.

Nous avons recueilli ces données, rassemblé ces notes éparses avec la conviction qu'elles pourraient avoir quelque utilité pour la connaissance des annales de notre pays et de Mons en particulier.

Si l'on vient nous objecter que notre travail n'est qu'une compilation, que ce n'est pas là de l'histoire proprement dite, digérée avec soin, exposée d'une manière attachante, nous répondrons que nous le savons mieux que personne; nous ne nous sommes obligé qu'à préparer les matériaux pour les écrivains à venir. Selon l'expression pittoresque de l'un de nos plus savants historiens, « ce sont des pierres mal polies peut-être, mais indispensables à l'histoire et sans lesquelles tout édifice ultérieur manquerait de fondements, à moins qu'on ne veuille le construire en l'air comme la ville de Necténabo »[1].

GONZALÈS DECAMPS.

[1] BARON DE REIFFENBERG. *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, introduction au tome VIII.

CHAPITRE PREMIER.

La congrégation du Val-des-Écoliers. — Ses monastères en Belgique[1].

Les ordres religieux, si nombreux au moyen-âge, sont venus à leur heure pour accomplir la mission que la Providence leur avait départie en vue du bien de l'humanité. Chacun d'eux avait un but spécial, des aspirations propres qui répondirent presque toujours au caractère et aux besoins de l'époque où il apparut, et l'on a pu dire en toute vérité que l'exposé de leurs origines, de leur prospérité et de leur déclin est le miroir historique de la société chrétienne depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Aux temps qui suivirent la domination romaine et les invasions barbares, les règles de saint Benoît et de saint Basile, resplendissent d'une extrémité à l'autre du monde connu

[1] Sur les origines du Val-des-Écoliers, voir : Le P. Lecointre. *Histoire abrégée de l'origine et institution de l'ordre du Val-des-Ecoliers, sous la reigle de St-Augustin* (Rheims, 1628). — Du Boulay. *Historia Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 15. — Labbe. *Bibliotheca*, t. I, p. 391. — Fleury. *Hist. ecclésiastique* (Paris 1858), t. V, p. 27. — Hélyot et Bullot. *Hist. des ordres monastiques*, t. II, pp. 390-396. — Hermant. *Hist. des ordres religieux* (Rouen, 1697), p. 238. — Mirœus. *Canonicorum regularium ordinis S. Augustini origines et progressus per Italiam, Galliam*, etc., (Coloniœ, 1614), pp. 16 et 108. — Crusenius. *Monasticon Augustinianum*. Monachii, 1623). — G. Pennotti. *Generalis totius ordinis clericorum regularium Historia tripartita*, (Cologne, 1645). — Bruzen de la Martinière. *Le grand dictionnaire géog., hist. et critique* (Paris, 1768), t. VI, v° Val-des Ecoliers. — N. de la Croix. *Géographie* (Paris 1762), p. 115. — Les Frères de Sainte-Marthe. *Gallia christiana*, t. IV. — Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, v° *Val-des-Écoliers*, et le supplément de 1735, *eod. tit.*

comme des phares lumineux destinés à dissiper les ténèbres de l'ignorance et à sauver de la barbarie des populations presqu'anéanties par de nombreux siècles d'abaissement et de malheurs. Des monastères bénédictins surtout sont parties d'héroïques phalanges de pionniers qui ouvrirent à la civilisation des voies oubliées ou inexplorées. La société du moyen-âge leur doit et sa naissance et ses époques de splendeur.

D'autres soldats évangéliques vinrent ensuite, qui se chargèrent de défendre ces conquêtes contre les tentatives irréligieuses et anti-sociales qui ne se manifestent que trop souvent aux périodes de paix et de prospérité. Ces nouveaux venus se divisent la tâche et se vouent plus spécialement à certaines œuvres recommandées par les Pères de l'Église.

Cluny, Fontevrault, Vallombreuse, Clairvaux, Citeaux, pour ne citer que quelques exemples, vivifient la règle bénédictine dans un sens plus approprié aux exigences de leur époque. Saint François prêche le détachement et l'humilité portés jusqu'à l'abnégation la plus complète. Saint Dominique consacre ses enfants à la prédication de l'Évangile et à la lutte contre l'hérésie. D'autres ordres se dévouent à l'assistance des malheureux, à la rédemption des captifs, à l'instruction de la jeunesse, à la vie contemplative.

A partir du XIIe siècle surtout, de nombreuses institutions prirent comme règle les conseils donnés par Saint Augustin sur la vie religieuse et cherchèrent la perfection par la pratique en commun des devoirs imposés aux clercs de la primitive église. Telles sont les diverses congrégations de chanoines réguliers qui se propagèrent en France, en Italie et en Allemagne sous les noms de Saint-Victor, d'Arroaise, de Prémontré, de Saint-Jean de Latran, de Sainte-Geneviève, de Windesheim, et d'autres.

C'est à cet ordre canonique qu'appartient aussi le *Val-des-Écoliers*, l'une des plus puissantes et des plus célèbres corporations religieuses de France.

Ses débuts se placent tout à l'origine du XIIIe siècle si remarquable par la foi et la ferveur des populations. A cette époque, vivaient à Paris quatre fameux professeurs et docteurs en théologie de l'Université : Guillaume l'Anglais, Richard de Narcey, Éverard et Manassès. Ces personnages joignaient à la science une grande piété et une profonde humilité. Ils refusaient les dignités les plus élevées pour s'adonner à l'instruction des nombreux écoliers qui affluaient dans la grande ville. Liés d'une étroite amitié, ils aimaient à se réunir ensemble pour s'entretenir de leurs études et de leur perfectionnement.

Voici, d'après la légende, comment ils furent amenés à professer la vie religieuse. Guillaume, le plus vénérable de nos quatre professeurs par l'âge et l'expérience, méditait un jour le sens mystique des prophéties d'Ezéchiel. Ses regards arrêtés sur le ciel virent se dégager des nuages un arbre grand et beau, dont les racines s'enfonçaient dans la terre et dont les branches s'étendaient peu à peu vers l'horizon. Les rameaux se chargeaient de fleurs éclatantes auxquelles succédaient des fruits d'une forme admirable et d'un parfum suave. A trois reprises différentes, cette apparition se représenta devant lui. Frappé par la persistance de ce prodige, il s'en ouvrit à ses trois compagnons et apprit d'eux qu'ils avaient été favorisés de la même vision.

Après avoir longtemps prié pour en découvrir le sens, consulté les maîtres les plus sages de l'Université, ils pensèrent qu'il y avait dans ce fait extraordinaire un avertissement du Ciel, une invitation de la Providence à établir une communauté qui s'étendrait sur toute la France et produirait des fruits merveilleux de foi.

Sans hésiter davantage, ils se dépouillèrent en faveur des pauvres et des églises de leurs biens terrestres et quittèrent Paris, pour rechercher un lieu désert propre à la réalisation de leurs pieux desseins.

Vers 1201, après une longue marche, ils arrivèrent en

Champagne, près de la ville de Chaumont-en-Bassigny[1]. A une lieue environ de cette cité, dans la baronnie de Luzy, s'ouvrait le Val des Barbilleurs (*Vallis Barbillorum*), vallée sauvage, ceinte de tous côtés par de hauts rochers et des bois épais, vrai repaire de bêtes fauves que les habitants fuyaient comme un lieu hanté et maudit. L'affreux aspect de cette solitude répondait aux idées de mortification de nos voyageurs; ils résolurent de s'y fixer.

Hilduin de Vaudœuvre, évêque de Langres et seigneur du lieu, leur permit d'y résider et d'y bâtir des cellules et un oratoire. Guillaume de Joinville, son successeur dans l'épiscopat, se déclara le protecteur des religieux. En 1212, il leur donna, avec l'assentiment de son chapitre, la *Vallis Barbillorum*, une chapelle sise aux environs, dix livres de rente, dix muids de blé et dix setiers de vin à prendre annuellement sur ses revenus[2].

En même temps, pour rendre l'établissement nouveau plus stable, il leur dressa, vers 1215, des constitutions. Ces règles empruntées en grande partie à l'observance des chanoines de Saint-Victor de Paris[3] étaient d'une grande sévérité. Elles

[1] *Chaumont*, principale ville de l'ancien bailliage de Bassigny, aujourd'hui chef-lieu de préfecture du département de la Haute-Marne, à 62 lieues E. S. E. de Paris et à 7 lieues Nord de Langres. *Luzy* est situé sur la rive gauche de la Marne à 2 lieues S. S. E. de Chaumont, sur la route départementale qui mène à Langres.

[2] *Guillaume de Joinville* était l'oncle de Jean de Joinville, compagnon de Saint Louis et l'un des plus anciens chroniqueurs français. Ce prélat devint par la suite archevêque de Rheims et mourut le 5 novembre 1226, à Saint-Flour, à son retour de la croisade contre les Albigeois.

[3] Monastère fondé avant les invasions normandes, mais en 1113, Louis-le-Gros, roi de France y mit des chanoines réguliers pour remplacer les bénédictins qui l'habitaient. Saint-Victor s'est illustré par une pléiade d'hommes célèbres au moyen-âge : Guillaume de Champeaux, célèbre philosophe, maître d'Abeilard et ami de S[t] Bernard, devenu ensuite évêque de Châlons; le flamand Hugues de Saint-Victor, théologien remarquable, et quantité d'autres.

décidaient que les frères devaient vivre en commun et en parfaite égalité pour tout ce qui concernait la manière de se vêtir et de se nourrir. — Le silence ne pouvait être rompu dans le couvent que le dimanche et le jeudi de chaque semaine. — Le jeûne, avec abstinence d'œufs et de laitage, durait depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques. De la fête de Pâques jusqu'à l'Exaltation, il n'était permis de manger que deux fois le jour, mais de nombreux jeûnes étaient prescrits le jour ou la veille de certaines solennités. —Au dehors du monastère, les religieux ne pouvaient mitiger les règles de ce jeûne et prendre une nourriture autre que celle qui leur était donnée au réfectoire. —Chaque jour, se tenait un chapitre où les religieux s'accusaient de leurs fautes contre la discipline. —L'entrée du couvent était interdite aux femmes ; un article spécial défendait de les recevoir en religion dans l'ordre. — D'autres règles délimitent les diverses fonctions du cloître, la manière dont les religieux doivent se comporter dans la maison, les cérémonies à observer lors de la maladie ou de la mort de l'un d'eux, la manière de prier pour les bienfaiteurs et religieux décédés, la punition des frères apostats ou batailleurs, la fondation des monastères, la direction de l'ordre par un chapitre général, tenu tous les trois ans, qui nommait quatre définiteurs et des visiteurs chargés d'inspecter tous les prieurés. Certaines prescriptions règlent avec minutie l'époque de la tonsure et de la saignée. C'était en effet une règle générale dans les couvents du moyen-âge de pratiquer la saignée à des époques fixes dans un but moral et sanitaire. Au Val, elle avait lieu six fois l'an[1].

Une telle sévérité ne pouvait qu'éloigner du nouveau monastère les personnes qui n'étaient pas douées d'un grand désir de mortification. Cependant en peu d'années, les quatre fondateurs virent accourir auprès d'eux nombre de personnages

[1] Ces constitutions primitives ont été publiées par D.-D. Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, t. I, pp. 114-134.

désireux de pratiquer leurs austérités. Trente-sept de leurs anciens élèves, presque tous docteurs en théologie ou maîtres ès-arts de l'Université, vinrent les rejoindre. De ce nombre fut Frédéric ou Ferry, évêque élu de Châlons-sur-Marne, qui avait été formé par leurs leçons dans la science théologique. Il se trouvait au palais épiscopal de Langres, quand ils vinrent demander la permission de s'établir dans le diocèse. La résolution et le courage de ces hommes le frappèrent si vivement qu'au bout de quelque temps, il dit adieu aux dignités et à la fortune et vint rejoindre ses anciens maîtres [1].

La congrégation prit le nom de *Val-des-Écoliers*. D'après le père Lecointre, le nom d'*Écoliers* fut donné à ses membres dans une pensée d'humilité, car, dit-il, « jaçoit que les premières plantes de cest ordre fussent tous sçavans personnages et docteurs en théologie, néantmoins l'humilité qui est le fondement de la vie spirituelle leur fit reprendre le nom d'Escoliers. » D'autres écrivains contestent cependant cette origine et prétendent qu'il vient de ce qu'au début de la congrégation, les religieux étaient presque tous Écoliers de Paris, ou parce que les Souverains pontifes ordonnèrent qu'il serait créé à Paris des écoles de théologie pour ses membres, dans lesquelles douze religieux seraient instruits aux frais de tous les monastères [2].

Quoiqu'il en soit, l'ordre du Val-des-Écoliers, semblable à l'arbre de la légende rapportée plus haut, ne tarda pas à étendre ses ramifications sur toute la France et sur quelques contrées voisines. Le chroniqueur Albéric, moine de Trois Fontaines, rapporte que sur vingt années, il établit seize prieurés dans les diverses provinces de ce royaume [3]. Parmi les plus

[1] F. Hurter. *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, trad. de MM. de Saint-Chéron et Haiber, t. I, p. 24, semble avancer, à tort selon nous, que ce Frédéric est le vrai fondateur de l'ordre du Val.

[2] Cons. sur ce point, la *Vallis Mariana*, p. 13.

[3] Alberici de Tribus fontibus *Chronicon*, dans les continuateurs de Dom Bouquet. *Recueil des historiens de France*, t. 18. p. 780.

anciens et les plus importants, on citait ceux de *Bonneval* près de Dijon, de *Belroi* proche de la ville de Bar-sur-Aube, de *Spineuseval* non loin de Saint-Dizier, de *Notre-Dame dans l'Ile* à Troyes, de *Clairlieu* aux environs de Ville-l'Amaury, du *Val-de-Dieu* et de *Choiselles* dans le doyenné de Selane, diocèse de Troyes[1]. Ces maisons et celles qui furent établies dans la suite s'élevèrent presque toujours en dehors de l'enceinte des villes, dans des vallées à l'écart, en mémoire de la maison-mère et aussi pour rappeler que la mission de leurs religieux devait être, comme leur nom, humble et modeste, et avoir pour objet principal le bien des petits et des ignorants.

Les souverains pontifes n'avaient pas attendu ce développement de l'ordre pour lui prodiguer leurs faveurs. En 1218, Honorius III confirma sa fondation et ses statuts. Grégoire IX, Martin, Pie II, Innocent III, Paul II et leurs successeurs lui octroyèrent leur protection et de grandes immunités parmi lesquelles celle d'être placé sous l'obéissance immédiate du Saint-Siége. La maison qui avait vu naître la congrégation conserva son titre de maison-mère et de chef-d'ordre; ses prieurs furent déclarés supérieurs-généraux avec droit de surveillance sur tous les monastères fondés ou à fonder. Le Saint-Siége crut aussi convenable de mitiger les règles trop austères pratiquées à l'origine[2].

Dans la suite, le premier monastère du Val dut être transféré en un autre lieu. Le vallon des Barbilleurs était insalubre, sujet à de fréquentes inondations de la Marne; les neiges, la chute des rochers qui l'enserraient de toutes parts exposaient ses habitants à de sérieux dangers[3]. Robert de Torota, successeur de Guillaume de Joinville à l'évêché de

[1] HÉLYOT. *Hist. des ordres religieux*. t. II, p. 391-2.—*Pouillé général des abbayes de France et bénéfices qui en dépendent* (Paris. G. Alliot, 1626). Suppléments.

[2] *Vallis Mariana*. p. 8. — BRASSEUR. *Origines*, pp. 213-214.

[3] « Il falloit, disent les bénédictins, auteurs du *Voyage littéraire*, être aussi animés qu'ils l'étoient de l'esprit de pénitence pour choisir

Langres[1], les établit en 1234 dans une vallée plus riante et plus spacieuse sise sur la rive opposée de la Marne; on y fit construire un beau monastère.

A cette époque, les quatre fondateurs étaient morts. Les religieux qu'ils avaient enfantés à la vie monastique ne voulurent pas se séparer de leurs dépouilles mortelles : ils les levèrent avec grande pompe et les inhumèrent au milieu de l'église du nouveau couvent. Sur la tombe magnifique qui les recouvrait, on lisait ces quatre vers latins empreints de réminiscences classiques :

Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit
Hospitio prœsul, pavit Eremus inops.
Justa pius solvit Christo quem ereximus ordo,
Ossaque jam Vallis nostra Scholaris habet[2].

On donna à la nouvelle maison religieuse le nom de *Grand-Val* pour la distinguer de l'ancienne ou *Vieux-Val*. Celle-ci subsistait encore au siècle dernier; elle ne comprenait alors qu'un petit oratoire dédié à la Vierge et quelques cellules habitées par des ermites[3].

Telles sont les origines de la célèbre congrégation du Val-des-Écoliers. La suite de ses annales offre, comme pour la plupart des autres ordres religieux, des alternatives de ferveur

un lieu environné de tous côtés de rochers et de bois, si étroit qu'il est impossible de s'étendre et qui ne présente rien d'agréable à ceux qui l'habitent que la mortification.» La vallée des Barbilleurs présente de nos jours même cet aspect agreste et sauvage qui en éloignait les habitations au XIII[e] siecle. HUGO, *La France pittoresque*, t. II, p. 128.

[1] *Robert de Torota*, connu aussi sous le nom de *Robert de Langres*, remplaça en 1240 Guillaume de Valence sur le siège épiscopal de Liège. Il mourut le 16 octobre 1246 et fut inhumé à l'abbaye d'Alne; Bernard, abbé de Clairvaux, transporta, selon son vœu, ses ossements dans son abbaye. Ce prélat est célèbre par la part qu'il prit à l'institution de la Fête-Dieu.

[2] D. D. MARTÈNE ET DURAND. *Voyage littéraire*, t. I, p. 114.

[3] *Vallis Mariana*, p. 13.

et de faiblesse, des périodes de grande prospérité et de décadence.

Le 13 mai 1539, le pape Paul III conféra la dignité d'abbé à Clément Cornuol, abbé du Grand-Val et général de la congrégation, pour lui et ses successeurs [1].

Au milieu du XVIe siècle, le relâchement s'était introduit dans beaucoup de monastères du Val en France. Plusieurs d'entre eux disparurent à cette époque, ruinés par des abbés ou des prieurs commendataires sans vertus et sans capacités. Un religieux pieux et zélé, du nom de Laurent Michel, ayant été nommé abbé du Grand-Val, voulut arrêter la décadence par une réforme efficace et ramener ses subordonnés à l'unité par le retour aux anciennes constitutions. Le cardinal de la Rochefoucauld, aidé du père Faure, venait à cette époque de rétablir la discipline religieuse dans l'ordre des chanoines réguliers de France ou de Sainte-Geneviève [2]. A l'instar de ces réformateurs, l'abbé du Val dressa pour ses religieux un plan de réformation et des statuts qui furent adoptés dans un chapitre général tenu en 1629 [3]. Sébastien Zamet, évêque de Langres, autorisa cette organisation; elle fut approuvée ensuite par bref d'Urbain VIII en date du 2 août 1629 [4].

Nous ne connaissons pas l'issue de ces efforts. Un peu plus

[1] *Vallis Mariana*, p. 13. — BAUGIER. *Description historique de la Bourgogne.*

[2] L'abbaye de Ste-Geneviève de Paris qui donna son nom à cet ordre, avait été fondée avant les invasions des Normands; elle fut occupée d'abord par des chanoines réguliers, puis donnée en 1148 à des religieux suivant la règle de Saint-Victor de Paris. La réforme dont nous parlons se fit de 1624 à 1634. Au siècle dernier, elle possédait en France 67 abbayes, 38 prieurés conventuels, 2 prévôtés, 3 hôpitaux et un nombre considérable de cures. Presque sur les ruines de cette abbaye, se sont élevés la bibliothèque de ce nom et le Panthéon.

[3] *Constitutiones ordinis Vallis Scholarium sub regulâ S. Augustini*, in-12 (Rheims, 1629). Voir aussi *Constitutiones canonicorum regularium congregationis gallicanæ*, in-12 (Paris 1638). — CHARTONNET. *Vie du père Charles Faure* (Paris, 1698, in-4o).

[4] *Vallis Mariana*, p. 12.

tard, le cardinal de la Rochefoucauld, s'appuyant sur l'autorité du Parlement de France, s'efforça d'unir les Écoliers à la congrégation de Sainte-Geneviève. On dit qu'en 1637, l'abbé Laurent Michel, voulant faciliter cette incorporation se démit de sa dignité et persuada à ses religieux de le remplacer par un abbé triennal. Il paraît même que cette modification aurait été autorisée par une bulle d'Innocent X donnée en 1646. Des documents authentiques prouvent néanmoins que la démission de Laurent Michel n'eut lieu qu'en 1656 et que l'union des Écoliers et des Génovefains ne fut complète qu'en 1662 par l'adhésion de toutes les maisons du Val.

L'ordre ainsi constitué fut mis sous le gouvernement de l'abbé triennal de Sainte-Geneviève. Le titre abbatial du Grand-Val fut supprimé et ce monastère fut gouverné par un supérieur ayant le nom d'abbé qu'on établissait tous les trois ans dans le chapitre général de la congrégation. En 1768, cette maison comptait 9 religieux et possédait un revenu de 40,000 livres [1].

Malgré leur réunion aux chanoines réguliers de France, les Écoliers ne crurent pas devoir adopter entièrement les usages et coutumes de leurs nouveaux frères. L'abbé de Sainte-Geneviève n'acquit sur leurs monastères qu'un simple droit de visite et de correction et le pouvoir d'y placer quelques-uns de ses religieux. Jusqu'à la fin du siècle dernier, le Val-des-Écoliers s'est maintenu avec des caractères spéciaux dans un état florissant et n'a cessé de rendre de nombreux services à la religion, surtout par l'exercice du ministère pastoral et la prédication dans les campagnes.

Ces religieux conservèrent leur ancien costume, assez semblable à celui des Prémontrés. Il se composait d'une robe de serge blanche serrée par une ceinture de cuir ou de laine

[1] HELYOT, t. II, p. 395. — BRUZEN DE LA MARTINIÈRE. *Le grand dict. géog. hist. et critique* (Paris 1768), t. VI, V° *Val-des-Écoliers*. — LONGUERUE. *Description de la France*, t. I, p. 38.

noire, sur le tout, d'un grand scapulaire également de couleur blanche; la coiffure était un bonnet carré de haute forme. C'était là le costume ordinaire et primitif; il variait toutefois selon les saisons et les circonstances de la vie monastique. En été, pour la ville et le chœur, les Écoliers avaient un surplis, portaient sur le bras une aumusse de peau d'agneau noire faite de manière à couvrir la tête pendant les offices. Les diacres et sous diacres remplaçaient cette aumusse par un camail qui se portait sur le bras ou sur l'épaule. Pendant l'hiver, les Écoliers revêtaient la *cappa magna*, grand manteau noir avec capuchon et dans la maison se couvraient la tête d'un camail de même couleur. L'habillement des frères convers était à peu près le même que celui des prêtres, sauf que la robe plus courte et moins large se serrait avec le scapulaire par une ceinture de cuir. Leur cape était de couleur gris-brun, ainsi que le camail et le bonnet rond qui leur servait de coiffure [1].

Lors de leur réunion aux chanoines de Sainte-Geneviève, les Écoliers possédaient encore vingt-huit monastères et occupaient un assez grand nombre de prieurés-cures ou de vicariats à leur collation.

Voici, d'après un document un peu antérieur à cette époque, les noms de ces maisons avec leur situation et l'année de leur fondation, quand elle est connue [2].

Notre-Dame du Val des Écoliers, chef d'ordre, au diocèse de Langres (1201), avec son annexe du Vieux-Val.

[1] On trouve la description de ces costumes avec planches dans les ouvrages suivants : Helyot et Bullot. *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires*. t. II, pp. 390-396.— Le P. du Moulinet, *Figures des différens habits des chanoines réguliers en ce siècle* (Paris, Piget, 1666).

[2] Arch. de l'Etat, à Namur. *Abbaye de Géronsart*, farde cotée 268, document intitulé : *Hec sunt domus totius ordinis Valliscolarium et temporum earum ac diocesum descriptio*.

N.-D. de Bonvau (*de Bonâ Valle*), près de Dijon, au diocèse de Langres (1214).

N.-D. de Belroy (*de Bellorege*), près de Bar-sur-Aube, au diocèse de Langres (1217).

Saint-Nicolas, dans les faubourgs de Bar-sur-Aube, au diocèse de Langres (1441).

N.-D. de la Forêt (*de Silva*), près de Vassy, au diocèse de Châlons-sur-Marne (1216).

N.-D. de Spineuseval (*de Spinosâ Valle*), près de Saint-Dizier, au diocèse de Châlons-sur-Marne (1219).

St-Nicolas des Ponts sur la Seine, à Pont-sur-Seine ou Pont le Roi, au diocèse de Troyes (1217).

N.-D. de l'Ile de Troyes (Aube), au diocèse de Troyes (1222).

N.-D. de Choiselles (*de Choisello*), » » »

N.-D. de Landèves (*de Landeviis* ou *Landaviis*), abbaye au diocèse de Rheims (1219).

St-Paul, dans la ville de Rheims, au diocèse de Rheims (1320).

Ste-Catherine de Beauchamps, » Verdun (1220).

N.-D. de Pont-Rompu (*de Ponte scisso*), au diocèse de Metz (1217).

N.-D. de la Mémoire de Dieu (*de Memoriâ Dei*), au diocèse de Toul (1227).

Ste-Catherine, à Paris, au diocèse de Paris (1229).

St-Éloi près de Longjumeau, au diocèse de Paris (1235).

St-Nicolas, à Laon, au diocèse de Laon (1235 ou 1263).

N.-D. de Hannemont, au diocèse de Chartres (1308).

N.-D. du Parc de Harcourt (Eure), au diocèse d'Évreux (1257).

St-Georges de la Grange, au diocèse de Sens (1271).

Ste-Geneviève de Marciat, » d'Auxerre (1255).

Six autres maisons étaient situées dans l'étendue des provinces belges actuelles : les trois abbayes de *N.-D. de Géronsart*, de *N.-D. de Liège*, de *N.-D. de Mons* et les trois prieurés de *Léau*, d'*Houffalize* et d'*Hanswyck*.

On nous saura gré de rappeler ici très-brièvement l'origine des cinq monastères belges autres que celui de Mons.

I. — Le plus ancien et le huitième de toute la congrégation, fut celui de *Géronsart* (*de Geroldisarto*), à Jambes, près de Namur. C'était d'abord un monastère de chanoines réguliers fondé en 1130 par Albéron, évêque de Liège, et enrichi de diverses faveurs par Alexandre, son successeur, qui dédia l'église à la Sainte-Vierge et à Saint-Augustin. L'institution ayant dégénéré de sa première ferveur, on y appela des chanoines réguliers du Grand-Val qui y arrivèrent dans l'octave des apôtres, en 1221 [1]. Cette maison reçut de grands privilèges des papes Alexandre III et Paul II, de Baudouin II de Constantinople, de Robert, évêque de Liège, des comtesses Jeanne et Marguerite de Hainaut, de Philippe-le-Noble, comte de Namur. Ses religieux desservaient les quatre paroisses de Wierde, Andoy, Erpent, Maizeret et le vicariat des Tombes. Ils eurent aussi un prieuré-cure à Namèche, mais en 1560 il leur fut retiré et uni à la manse épiscopale de Namur.

Géronsart n'était dirigé que par un prieur perpétuel [2], mais il fut converti en abbaye par bulle du pape Paul V du 12 mai 1617, sur l'avis conforme des archiducs Albert et Isabelle. Le premier abbé fut Augustin Delattre, d'une famille originaire du Hainaut, mort en 1638. Il eut pour successeurs : Jean Pieltems (1638-1647), Philibert de la Hamaide (1647-1698) également du Hainaut ; ces deux abbés furent vicaires généraux de l'ordre dans les Pays-Bas. Vinrent ensuite Matthieu Feschaux (1698-1705), Augustin Servatii (1705-1715), Ignace Charlier

[1] Déjà auparavant, cette maison qui déclinait avait été donnée à l'abbaye de Lobbes. La venue des Écoliers souleva entre l'autorité ecclésiastique et les abbés de ce célèbre monastère des difficultés qui furent réglées en 1230. *Cartulaire de Géronsart.*

[2] Voici les noms de quelques-uns de ces prieurs : Évrard (1230), Bauduin (1278-1295), Henri de Lymon (1362), Nicolas de Chasteliniau (1401-1414), Jean de Yerpen (1444-1459), Jacques de Thiant (1487), Gilles le Couvreur (1511-1523), Jacques de Lattre, de Mons, (1523-1527). Jehan des Maretz (1527-1541), Charles Carette (1554-1556), Pierre de Lattre (1557-1570), Jacques Carcotte (1570-1576), Jehan Mambour (1588-1603), Léonard Binon (1603-1605), Augustin de Lattre (1605-1617).

(1715-1740), Augustin Jacobi (1741-1753), Joseph Mathieu (1753-1770), Jean-François Tazeau avec Nicolas Chaudelle comme coadjuteur.

Sous la prélature de ce dernier, eut lieu la suppression de l'abbaye. Les bâtiments vendus dans la suite forment aujourd'hui une maison de campagne appartenant à M. le baron de Thysebaert. Ses archives composent, au dépôt de l'État, à Namur, un fonds considérable où se remarquent les plus précieux documents, de nombreux registres, des liasses de papiers des plus intéresants pour la généralité de l'ordre aux Pays-Bas, un magnifique cartulaire et environ 200 chartes originales [1].

Les quatre monastères qui suivent, étaient de la filiation de Géronsart.

II. — Le prieuré puis abbaye du *Val-Notre-Dame* ou de *Notre-Dame de l'Ile*, à Liège. Othon de Geneffe dit des Prez, ancien proviseur, puis doyen de Saint-Paul et 14e abbé de Saint-Laurent, à Liège, fit bâtir dans le quartier de l'Ile, au lieu dit *Gravière*, un monastère et une église qu'il dédia à la Vierge. Après sa mort survenue vers 1227, Jean d'Eppes, évêque de Liège, y plaça des religieux de l'ordre de Saint-Augustin. Les nouveaux venus ne s'étant pas accommodés du monastère, il unit ce couvent à l'ordre du Val et le soumit à l'abbaye de Géronsart par ses lettres d'octobre 1231.

Le monastère de l'Ile-Notre-Dame reçut de grandes faveurs des successeurs de Jean d'Eppes, et des abbés du Val-Saint-Lambert. En 1257, les religieux furent appelés par l'abbé du Val-Saint-Lambert à desservir l'église paroissiale de Saint-Feuillen ou Pholien.

[1] MIRŒUS et FOPPENS. *Op. dipl.*, t. II, p. 818 et t. IV, pp. 286 et 372. — GALLIOT. *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, t. IV, pp. 286-292. — DE MARNE. *Hist. du comté de Namur*, éd. de Paquot, passim. — BORGNET. *Histoire du comté de Namur*, p. 36. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. I, pp. 346 et 488. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IV, p. 462 et t. V, pp. 382-384.

Il fut gouverné d'abord par des prieurs perpétuels. Depuis sa fondation jusqu'en 1606, on compta vingt-huit prieurs dont plusieurs très-distingués par leur savoir[1]. Le 26 septembre de cette même année, Winand Latomi, 29e et dernier prieur, obtint des bulles du pape érigeant le prieuré en abbaye[2]. Un de ses successeurs, Renier de Trixhe, voulut réformer le Val de Liége en l'unissant à la congrégation de France; néanmoins ce changement ne fut exécuté entièrement qu'en 1667, sous l'abbé Henri-Guillaume de Xhervels, par les soins du père de Sainte-Marie, procureur général de Sainte-Geneviève, qui prit possession de la maison au nom du Père Blanchart, supérieur général de son ordre. Antoine Petitpied fut le premier abbé élu sous ce nouveau régime, en 1674; il devint ensuite abbé du Grand-Val des Écoliers. La plupart de ses successeurs ont occupé la charge de visiteur de l'ordre en Belgique et en Champagne[3].

[1] Ce sont: Robert (1233-1248), Stephanus (1258-1280), Lambert (1285), Bastin (1295), Renier I (1302), Henri de Hermale (1314), Gilles de Huy, Henri Roloux (1322), Ancealis (1331-48), Baudouin de Jemeppe (1351-1362), Jean Dalleur, Jean de Lantremange (1368-76); Jean d'Alker (1377-1397), Nicolas Hodeige (1401-14), Gilbert Paris (1416-27), Henri Delweige (1429-39), Guillaume de Liewes (1440-51), Guillaume Cuper (1452), François d'Awans (+1484), Thierri Crome (1487-1505), Pierre d'Arras (+1531), Woot le Follon (+1553), Henri Morlet (1553-56), Nicolas Delvignette (+1575), Jaques Hexterman (+1588), Gérard d'Orjo (1588-1596), Louis Dorlot (1596-1605), Paul Moumal (1605-1606), Winand Latomi (1606-1614) mort le 4 août 1619.

[2] Ses successeurs se placent ainsi: Paul Wertoz (1619-1654), Renier de Trixhe (1654-1664), Henri-Guillaume de Xhervels (+ 1674), Antoine Petitpied (1674-78), Thomas de Paris de Branscart (1678-1693), Jean Macaire (+1702), Alain le Large (+1705), Gabriel de Ribe-rolles nommé puis promu comme général, Réné-Hyacinthe de Reminiac (1706), Charles Guérin (1706-1723), François Roussel (1723), Henri Bertonnet, Jacques Shervin Rivière.

[3] Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, t. iii, p. 393. — *Gallia Christiana*, t. iii, pp. 112-116, instrumenta, col. 201. — Foullon. *Historia Leodiensis*, t. i. p. 303. — Chapeauville. *Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensum*, passim. — Le P. Bouille. *Hist. de la*

2. — Le *prieuré de Saint-Sulpice*, à Zandt-Leeuw, ou Léau, dans le Brabant. Sa véritable fondation doit être reportée vers 1235-1236, et non en 1232, comme l'affirment certains auteurs. Jean, évêque de Liége, transféra en 1231-1232 dans l'église de Saint-Léonard la paroisse de Léau qui auparavant avait son siège dans celle de Saint-Sulpice, parce que celle-ci se trouvait en dehors des remparts nouvellement édifiés de cette ville. Le temple abandonné fut cédé en mars 1235 (v. st.) par les patrons du lieu, le chapitre de Saint-Denis à Liège et l'abbé de Vlierbeek-lez-Louvain aux religieux du Val-Notre-Dame dans l'Ile, de Liége. Ceux-ci s'engagèrent à ériger un prieuré près de l'église de Saint-Sulpice. Ils reçurent tous les biens et bénéfices qui étaient assignés aux quatre autels, ainsi qu'une partie de la dîme de Léau.

En avril 1237, Henri, duc de Brabant, confirma cette fondation, ainsi que les donations qui en avaient été la suite et l'acquisition qu'avaient faite les Écoliers de la dîme de Budenhoven.

Le monastère de Saint-Sulpice était dirigé par un prieur triennal soumis au prieur de Liège. En 1673, les bâtiments du monastère de Saint-Sulpice, situés alors près de la porte aux Vaches, ayant été convertis en forteresse pour la défense de la ville, les religieux se réfugièrent dans le refuge de l'abbaye d'Heylissem. Ils y sont demeurés jusqu'à leur suppression sous Joseph II, qui fut exécutée le 1er juin 1783 [1].

ville et pays de Liége, t. II, pp. 507-509. — *Les délices du pays de Liège* (Liège, 1738), t. I, pp. 179-181. — *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, t. VI, p. 284. — SCHOONBRODT. *Inventaire des archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert*, passim. — Les archives de l'État, à Liége, conservent les titres et papiers du Val-N.-D. Elles comprennent 4 cartulaires et 33 registres.

[1] MIRÆUS et FOPPENS. *Op. dipl.*, t. III, pp. 144 et 729 ; t. IV, p. 41. — VAN GESTEL. *Historia sacra et profana archiepiscopatûs Mechliniensis*, t. II, pp. 258-259. — Le P. BOUILLE, op. cit., t. II, p. 509. — LEROY. *Théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 65 et 168. — *Analectes ecclésiastiques de Belgique*, t. I, p. 82. — *Messager des sciences historiques*, année 1843,

3. — *Le prieuré de Sainte-Catherine de l'Angle de Dieu*, à Houffalize, dans le duché de Luxembourg. L'origine de cette maison fut une donation que firent en mars 1244 (n. st.) Thierri et Henri, son fils, seigneurs de Houffalize, aux religieux du Val des Écoliers de Liége. Ils leur cédèrent divers biens en échange de l'hôpital de Sainte-Catherine et d'autres propriétés qu'ils leur avaient donnés primitivement, pour les aider à fonder un monastère de leur ordre. Une bulle d'Innocent IV, en date du 5 janvier 1245, confirma la fondation du nouveau couvent. Le prieur, d'abord triennal, devint perpétuel au XVe siècle.

Ce monastère a été supprimé en suite des édits de Joseph II, le 13 avril 1784. Ses archives sont conservées aux archives de l'État, à Arlon. Elles comprennent 250 chartes, 31 registres et 5 liasses de papiers. Le sceau de ce prieuré datant du XIIIe ou du XIVe siècle représente sainte Catherine debout, écrasant le démon, tenant de sa dextre un livre et de l'autre main une épée. Elle est accostée à droite d'un arbre et à gauche d'une fleur de lis. La légende porte : ✠ *S. conventus. Be. Katherine. de. Huphalisia* [1].

4. — *Le prieuré de Notre-Dame d'Hanswyck*, à Muysen, puis à Malines. Il paraît probable que des religieux du Val-des-Écoliers, partis du prieuré de Léau, s'étaient établis dans les environs de Malines vers 1282. Quoiqu'il en soit, ils ne constituèrent dans ce lieu un établissement stable qu'en 1286. Les nobles, les échevins et de nombreux bourgeois de Malines supplièrent le chapitre de Saint-Rombaud de séparer la cha-

p. 275 et s.—Les archives de cet établissement sont au dépôt des archives générales du royaume ; on y trouve le sceau du couvent représentant deux saints debout, l'un crossé, l'autre levant les bras avec la légende. *S. Fr. Con... Lewen.* . — Les armoiries, données par Butkens, étaient d'argent au cœur de gueules transpercé d'une flèche, au chef de gueules.

[1] MIRÆUS et FOPPENS, t. IV, pp. 171 et 550. — BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, pp. 448 et s ; t. V, preuves, pp. XXIIJ-XXVIJ. — GOFFINET. *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, passim. — Le P. BOUILLE, op. cit., t. II, p. 544.

pelle de Hanswyck, alors dépendante de celle de Muysen, et de l'ériger en paroisse qui serait administrée par ces religieux. Cette requête leur fut accordée par le chapitre, grâce surtout aux bons soins de Guillaume Van Haeren, chanoine, écolâtre de Saint-Rombaud, curé de Muysen et d'Hanswyck, par une charte datée du lendemain de l'Épiphanie 1286 (n. st. 1287). Les archidiacres d'Anvers et de Bruxelles et ensuite Guillaume, évêque de Cambrai, confirmèrent ce changement et autorisèrent l'édification d'un monastère. Il fut bâti à un trait d'arc environ des remparts de Malines. Boniface VIII et Eugène III accordèrent de grands privilèges à ce couvent qui devint des plus prospères aux XIVe et XVe siècles.

Lors des guerres de religion, il eut beaucoup à souffrir. Ses bâtiments dévastés par les iconoclastes et le prince d'Orange en 1566 et 1572, détruits par l'incendie qu'y allumèrent les gueux hollandais en 1579-1580, furent abandonnés par les Écoliers qui se retirèrent dans l'enceinte de Malines, près de l'ancienne porte de Louvain. C'est là que les trouva la suppression de leur communauté, décrétée par Joseph II et exécutée le 14 avril 1784.

En 1663, sous le prieur Prosper Van Rivier, les religieux avaient posé la première pierre d'un magnifique temple pour le monastère et la paroisse d'Hanswyck. Cet édifice dont les plans avaient été dressés par le célèbre Lucas Faydherbe, élève de Rubens, fut achevé en 1678. Il sert actuellement d'église paroissiale. On y honore une statue de la Vierge, objet d'un grand pèlerinage, depuis le XIVe siècle [1].

Les cinq maisons belges dont nous venons de rappeler brièvement l'histoire et celle de Mons étaient soumises à la visite d'un vicaire ou visiteur, délégué d'abord par l'abbé du Grand-

[1] Miræus et Foppens, t. III. pp. 142-144. — Van Gestel. op. cit., t. I, pp. 71 et 111. — Leroy, op. cit., t. I, p. 65. — Gazet. *Hist. ecclé-*

Val, désigné ensuite par le gouvernement des Pays-Bas. A diverses reprises, elles tinrent des chapitres provinciaux pour la discipline et la réformation de leurs statuts. Notons celui du 4 juillet 1597 tenu à Liège et auquel assistèrent Louis de Vornay-Bréchainville, abbé du Grand-Val, F.-F. Jean Leclerc, prieur du Val à Langres et de Saint-Nicolas à Bar-sur-Aube, Jean Mambour, prieur de Géronsart, Louis D'Orjo, prieur de Liège, Pierre Curtius, prieur de Houffalize, Josse de Grimont, prieur de Léau, et Melchior le Bèghe, prieur de Mons[1]. Tels sont encore ceux de 1440, de 1617 et de 1630 sur lesquels nous n'avons pas de détails.

Les monastères belges eurent beaucoup de peine à se soumettre à l'abbé de Sainte-Geneviève. Le 20 juillet 1659, eut lieu à Géronsart une assemblée où Philibert de la Hamaide, abbé de ce monastère, Jacques Neute, procureur de l'abbé de Souhait, du Val de Mons, Renier de Trixhe, abbé de Liège, Richard Delvaux, prieur de Houffalize, Hubert Meys, prieur de Léau, et Prosper Van Rivier, prieur d'Hanswyck, protestèrent solennellement contre la démission de Laurent Michel, leur général, et le traité fait en 1656 avec les chanoines de Sainte-Geneviève[2].

Toutefois cette difficulté fut levée un peu plus tard et l'accession des maisons belges à la congrégation de France fut décidée dans un traité particulier signé le 27 août 1662, au monastère de Sainte-Geneviève.

siastique.— De Reume, *Les vierges miraculeuses de la Belgique*, pp. 567-572. — Van Hamme. *Notice hist. sur N.-D. d'Hanswyck*, dans les *Précis historiques*, 1876, pp. 456-460. Voir aussi les notices consacrées au pèlerinage de N.-D. d'Hanswyck par Ph. Berlainmont (1618), Colvener (1625), Wichmans (1632), G. Wreys (1655), A. Van Opstal (1655), P. Croon (1670), Pierre Siré (Termonde, 1738), Gyseleers-Thys et Jean Schoefer (1838). — Hony. *Arrêts du grand conseil de Malines*, t. ii, pp. 101 et s.

[1] Arch. de l'État, à Namur. *Abbaye de Géronsart*, liasse cotée nº 270.

[2] Ibid. — Voir notre *cartulaire*, LVI. — Miræus et Foppens, t. iii, p. 144.

CHAPITRE II.

Le prieuré de Sainte-Catherine, à Paris. — Fondation du Val-des-Écoliers de Mons[1].

Au nombre des plus célèbres monastères de l'ordre du Val, il faut signaler en première ligne le prieuré de *Sainte-Catherine* ou *de la Cousture*, fondé à Paris au milieu de la culture Sainte-Catherine qui s'étendait hors de la porte Baudoyer, et qui dans la suite des temps fut transféré en l'église de Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

Dès les débuts de leur ordre, les chanoines du Val, voulant procurer à leurs jeunes religieux les moyens de se livrer aux études et d'acquérir dans la théologie et les Écritures saintes de solides connaissances, pensèrent à créer un monastère à Paris. Jean de Milli, chevalier et trésorier du Temple, instruit de leur intention, engagea un bourgeois de cette ville, nommé Nicolas Giboin, à leur céder trois arpents de terre dont il était propriétaire près de la porte Baudoyer.

Une circonstance contribua très efficacement à la fortune du nouvel établissement. Ce fut l'exécution d'un vœu fait long-

[1] Sources générales : Le P. BOURGEOIS. *Vallis Mariana, aliàs Scholaris, sive Historia ecclesiæ abbatialis B. Mariæ Montibus Hannoniæ sub regulâ S. Augustini canonicorum regularium versu phaleucio laconicè descripta,* etc. (Mons, Havart, 1636). — BRASSEUR. *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, pp. 213-216. — Le même. *Pratum Marianum infra Montes Hannoniæ* (Mons. 1637), reimprimé dans le *Theatrum abbatiarum Hannoniæ* du même (Mons, 1636-45). — Le même *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, pp. 54-56. — VINCHANT. *Annales du pays et comté de Hainaut*, mss. de la bibl. publ. de Mons, f°s 357 et s.; édition des Bibliophiles de Mons, t. II, pp. 338-350. — Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, mss. n°s 17,473, f° 279, et 17,276, f° 12. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. IV, pp. 3 et 4. — HOSSART. *Hist. ecclésiastique et civile du Hainaut*, t. II, p. 29.

temps auparavant par les sergents d'armes qui composaient au moyen-âge la garde des rois de France. Ils avaient accompagné Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines (27 juillet 1214) ; dans le moment le plus critique de cette journée mémorable, alors que les troupes françaises fléchissaient et que le roi courait les plus grands périls, ils implorèrent le secours du ciel et promirent de faire bâtir une église si le succès couronnait leurs efforts[1].

Par suite de divers obstacles, ce vœu ne put recevoir son accomplissement qu'au temps de la régence de Blanche de Castille. Sur les conseils de cette pieuse reine et du jeune roi son fils, les sergents d'armes se décidèrent à bâtir l'église promise sur le terrain occupé par les Écoliers.

L'an 1229, le roi Saint Louis posa la première pierre de cet édifice qui devint l'un des plus remarquables de Paris par ses dimensions et la richesse de son ornementation. On y admirait, entre autres témoignages de la piété de ce prince, des bas-reliefs artistement ciselés représentant les divers épisodes de la journée de Bouvines. Au-dessous d'une sculpture figurant Louis IX entre deux sergents d'armes et près de lui un prêtre entre deux guerriers armés de toutes pièces, on lisait l'inscription suivante :

A la prière des sergents d'armes,
Monsgr saint Loys fonda cette église et y mist la première
pierre, et fu pour la joie de la vittoire
qui fu au pont de Bovines, l'an mil cc et xiij.
Les sergens d'armes pour le temps
Gardoient le pont et vouèrent que si Dieu leur donnoit
Vittoire, ils fonderoient
Une églisé en l'honneur de Madame sainte Katherine
Et ainsy fu il[2].

[1] C'est aussi en mémoire de la bataille de Bouvines que le roi Philippe-Auguste fonda en 1222 l'abbaye augustine de la Victoire, près de Senlis.

[2] Cette inscription est conservée dans l'église collégiale de Saint-Denis, près de Paris.

Le prieuré de Sainte-Catherine recevait souvent la visite des rois de France qui venaient y entendre la messe. Ils lui donnèrent de grands biens et de précieux privilèges. Après Louis VIII, Blanche de Castille et Louis IX, on peut citer parmi les grands bienfaiteurs de cette maison, Philippe III, Philippe V, Charles V, Louis XI et Louis XII, qui, en 1477 et 1498, pour relever son revenu fort compromis par les guerres, lui accordèrent les *deniers à Dieu* qui se percevaient des fermiers des aides et du domaine royal [1].

Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, cette maison conserva sa prospérité et resta le collège ou le séminaire de toute la congrégation du Val-des-Écoliers. Les religieux qui y faisaient leurs études prenaient leurs degrés en Sorbonne.

La comtesse Marguerite de Constantinople avait une grande affection pour l'ordre du Val-des-Écoliers. Lors de ses nombreux séjours à Paris, elle visitait souvent le prieuré de Sainte-Catherine, situé non loin de son hôtel. Elle put ainsi apprécier la ferveur des religieux du Val, les services qu'ils rendaient par leurs aumônes et leurs prédications au peuple de cette ville. Quand elle succéda à sa sœur Jeanne, elle voulut réaliser le pieux dessein qu'elle avait conçu depuis longtemps de posséder un monastère de cet ordre dans son comté de Hainaut. Le roi Saint Louis, auquel elle s'en ouvrit, l'encouragea vivement dans sa résolution [2].

[1] D. Bouquet. *Recueil des historiens de France* (continuation). t. xxi, 261 et 536; xxii, 566, 624 et 670; xxiii. — D. Félibien. *Hist. de Paris*, iv, p. 491, et v, p. 278. — J.-B. de Saint-Victor. *Tableau hist. et pittor. de Paris* (Tournai. Casterman), iii, 482-489. — G. Touchard-Lafosse. *Histoire de Paris*. t. ii, pp. 160-161.

[2] La part que Louis IX a prise dans la fondation du Val-des-Écoliers. de Mons. a donné lieu à l'opinion erronée de plusieurs écrivains qui considèrent ce roi comme son principal fondateur. — Brasseur, *Origines*, p. 216, dit que ces religieux furent envoyés à l'intervention de Henri, comte de Champagne.

En 1250, Marguerite, par l'intermédiaire de ce pieux monarque, obtint que des religieux vinssent s'établir dans ses états. Ils partirent au nombre de sept[1] du monastère de Sainte-Catherine et résolurent de se fixer au village de Marly, près de Valenciennes, où la comtesse leur donna un grand terrain pour s'y bâtir une maison. Provisoirement, les Écoliers résidèrent à Valenciennes même, dans une maison qui existait encore du temps de l'annaliste Vinchant. Elle portait alors l'enseigne du *Mont-d'or* et, sur la cheminée, on pouvait encore apercevoir un bas-relief représentant les sept chanoines qui étaient venus y résider[2].

Les Écoliers ne restèrent que peu de temps à Valenciennes. Les magistrats de cette ville se plaignirent à la comtesse du grand nombre d'églises et d'institutions monastiques qui existaient dans la contrée. Les chanoines de l'abbaye de Saint-Jean suivant comme les nouveaux religieux la règle de Saint-Augustin, la coexistence des deux monastères pouvait, disaient-ils, introduire la discorde, des rivalités fâcheuses pour le bien de la religion et la paix de la cité; ils supplièrent leur souveraine d'établir les Écoliers dans une autre partie de ses domaines.

Devant ces remontrances, Marguerite abandonna son premier dessein et invita les religieux du Val à venir se fixer à Mons, ce que ces derniers exécutèrent vers le milieu de l'année 1252. Pour leur résidence, elle leur donna en toute propriété un héritage sis en-dehors de l'enceinte de la ville, sur les bords de la Trouille, qu'elle avait acheté précédemment de bourgeois de Mons, Jehan dit Noël et sa femme Sarre[3].

[1] Les constitutions des Écoliers prescrivaient d'envoyer sept chanoines au moins pour fonder un nouveau couvent.

[2] VINCHANT. *Annales du pays et comté de Hainaut*, mss. de la bibl. publ. de Mons, t. II, f° 357; éd. des bibliophiles, t. II, p. 339. — *Vallis Mariana*, p. 14.

[3] *Vallis Mariana*, p. 15. — VINCHANT, éd. des bibliophiles, t. II, p. 339. — BRASSEUR, *Origines*, p. 215.

Ce lieu était contigu au territoire appelé *Cantimpret* où existait un béguinage et une église récemment érigée en paroisse. Pour le spirituel, il dépendait de la paroisse de Cuesmes; sous le rapport féodal, il était soumis à la juridiction des chanoinesses du chapitre de Sainte-Waudru[1]. Dans le peuple, il portait les noms de *pré de la Vierge*, *pré de Marie*, à cause d'une statue de Notre-Dame, attachée primitivement à un grand chêne, puis reposée sur un pilier de pierre, d'où le vocable de *Notre-Dame au pilier*, sous lequel on l'invoqua dans la suite[2]. Ce culte de Marie pratiqué depuis une haute ancienneté est l'origine des noms: *Val de Marie*, *Notre-Dame du Val-des-Écoliers*, *Maison de Marie*, *Pré de la Vierge*, *Pré Notre-Dame*, sous lesquels le monastère du Val a été désigné[3].

Au mois d'août 1252, Marguerite confirma par une charte sa fondation, ainsi que la cession qu'elle avait faite aux Écoliers, pendant leur séjour à Valenciennes, de propriétés à Marly, Onnaing, Vicq et Houdain. Voici une traduction presque littérale de ce document :

« Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, à tous ceux qui prendront connaissance de ces présentes lettres, salut dans le Seigneur. Les Écritures sacrées et la parole des saints, nous font connaître clairement combien il est pieux, combien il est nécessaire et profitable pour le salut de nos âmes de

[1] F. Hachez. *Le béguinage de Mons*, dans le *Messager des sciences historiques*. Gand, 1849. — Devillers, *Description de cartulaires*, t. II, pp. 122 et suiv. — C. Rousselle. *Les agrandissements successifs de la ville de Mons*, p. 20.

[2] F. Hoiois. Chronique abrégée du Val-des-Écoliers de Mons, dans l'*Histoire mss. des couvents de Mons*. Bibl. de M. Charles Houzeau de Lehaie.

M. Navez, ingénieur à Anvers, nous a communiqué avec beaucoup d'obligeance une copie faite sur le mss. de M. Houzeau.

[3] *Vallis Virginis*, *Vallis Mariana*, *Casa Mariæ*, *Pratum Marianum*. Quant à celui de *Casa Dei* que René Choppin (Monasticon liber) et après lui Nicolas de Guise et Vinchant, donnent comme le nom primitif du Val de Mons, nous ne l'avons rencontré dans aucun document, tandis que nous voyons celui *Vallis beatæ Mariæ* usité dès 1252. Voir *Chartrier*, VII.

favoriser par des aumônes les lieux saints, de s'attacher aux œuvres de miséricorde. Bien que l'obligation de faire l'aumône s'impose à tous et que n'importe quelle personne doive s'appliquer dans la mesure de son pouvoir aux œuvres charitables, en donnant à tout le monde selon cette parole: Donne à celui qui te demande ; cependant, nous sommes surtout tenus à ce devoir envers les religieux et les serviteurs de la foi chrétienne, qui faisant sagement abnégation d'eux-mêmes, ont préféré volontairement servir dans la pauvreté le Christ si humble, ont abjuré leur propre volonté, abandonné leurs sentiments propres et les plaisirs et se sont dépouillés entièrement pour arriver à posséder les vrais biens.

« Ayant considéré attentivement ces obligations et voulant prévenir le jour de la suprême moisson par des œuvres de miséricorde, semer sur cette terre en vue de l'éternité et ainsi recueillir dans le ciel de la main du Seigneur les fruits multipliés de nos travaux, nous donnons et concédons à nos bien aimés frères en Jésus-Christ, les religieux du Val-des-Écoliers, un héritage situé dans notre ville de Mons qui a jadis appartenu à Jehan dit Noël et à Sarre, sa femme, auxquels nous l'avons acheté. Nous concédons et nous transférons auxdits frères, tous les droits et la seigneurie (*dominium*) que nous avons et que nous pouvons avoir sur ce manse, pour qu'ils puissent en ce lieu honorer Dieu et la Vierge à perpétuité.

« Pour l'entretien de ces mêmes frères, nous leur donnons et concédons à perpétuité trente mesures (journels) de terres arables sises dans le territoire de Valenciennes et dans les environs, que nous avons achetées des exécuteurs testamentaires de feu Jacques dit le Cornut.

« Nous faisons en outre connaître à tous, qu'avec le consentement de notre très cher fils, Jean d'Avesnes, nous avions donné anciennement à Maître Robert de Douay, pour le récompenser de ses fidèles services, quarante bonniers de terre à Onnaing, contigus aux prés de notre très cher fils Baudouin d'Avesnes, d'une part, à ceux de Colart de Péronne, de l'autre,

en propriété perpétuelle et héritable, sous la charge de nous payer un cens annuel de douze deniers blancs [1]. Nous avons repris ces biens dudit Maître Robert, par un échange suffisant, bon et loyal, fait dans un autre acte, et nous les donnons et concédons aux prénommés frères du Val-des-Écoliers, pour les posséder à toujours, sans aucune contrainte et droit de déshéritance, sous la condition néanmoins qu'ils nous paieront à nous et à nos héritiers, le cens annuel de douze deniers.

« Et afin que toutes les stipulations rapportées dans cet acte et chacune d'elles en particulier restent toujours en vigueur et que nous ni nos héritiers n'ayons dans la suite les moyens de les attaquer en tout ou en partie, nous avons cru convenable de les corroborer par l'appension de notre sceau. Fait en l'an du Seigneur mil deux cent cinquante-deux, au mois d'août [2]. »

Non contente d'assurer au monastère nouveau les moyens de subsister, la comtesse Marguerite se chargea d'en faire approuver l'établissement par les autorités religieuses. A sa demande, Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, confirma la fondation et prit le Val-des-Écoliers sous sa protection par ses lettres en date du 20 août 1252 [3].

La ratification du chapitre de Sainte-Waudru ne fut pas aussi aisée à obtenir. Cette institution comme église-mère et principale de toutes celles existant dans la ville de Mons, avait obtenu du comte de Hainaut, Baudouin IV, un privilège aux

[1] L. Devillers. *Cartulaire des cens et rentes dus au comte de Hainaut* (1265-1285). On y lit p. 27 art. *Valenchiènes* : « Li frère dou Val des Escoliers de Mons, por xl boniers des prés de Vi *(Vicq)* ke maistre Robiers de Resegnon tint, que Medame aquist à lui, xij d. à le Saint-Remi. »

. . . . *Ibidem*, p. 48 art. *Ounaing* : « Et si en tiènent li Escolastre de Mons de ces prés dont rendent cens au conte. Et si gisent à Vi et à Corouane, ke plusieur tiènent. »

[2] *Chartrier*, I.

[3] *Chartrier*, II et III.

termes duquel aucune église ou couvent ne pouvait acquérir des terres et des maisons dans la ville de Mons et dans son voisinage *(procinctu)*, soit par achat, donation, échange, sans son assentiment[1]. Le pré de la Vierge étant situé, comme nous l'avons dit, sur la juridiction des chanoinesses, une autorisation de leur part était nécessaire. Aussi le chapitre toujours si jaloux de ses moindres prérogatives n'avait pas manqué de réclamer son droit et manifesté son intention de s'opposer à la construction d'un couvent. Dans ces circonstances, les Écoliers firent appel à la bienveillance de Marguerite. Par ses sollicitations elle fit lever l'interdiction qui semblait s'attacher à leurs pas depuis leur départ de Paris. Le 18 novembre 1252, Walbert, prévôt des églises de Mons, Ide, doyenne de Sainte-Waudru, et son chapitre permirent de bâtir un monastère sur le pré de la Vierge, à charge néanmoins de payer chaque année, au jour saint Jean-Baptiste, le cens de seize sous de Hainaut que cet héritage devait aux chanoinesses. Marguerite corrobora cet arrangement par une charte datée du même jour[2].

Frère Givard ou Guiard, prieur de Sainte-Catherine de Paris, qui s'était rendu à Mons, pour faciliter l'établissement de ses anciens religieux, s'engagea, au nom du nouveau monastère, à observer les conditions imposées par les chanoinesses et à les faire accepter par les prieurs de Mons et du Grand-Val, au diocèse de Langres[3]. Il promit de plus, à la demande des chanoinesses, que les Écoliers assisteraient à toutes les processions ordinaires ou extraordinaires quand l'église-mère allait recevoir les prélats et les princes séculiers, à leur venue à Mons[4]. Cette dernière obligation fut rigoureusement exé-

[1] La charte consacrant ce privilège est de 1164; elle a été publiée par C. Rousselle. *Les agrandissements successifs de la ville de Mons* (Annales du cercle archéologique de Mons, t. xi, p. 41).

[2] *Chartrier*, v et vi. Brasseur. *Origines*, p. 216.

[3] La charte porte *Lugdunensis dyocesis*, sans doute par erreur, au lieu de *Lingonensis dyocesis*.

[4] *Chartrier*, vii et viii.

cutée jusqu'à la la fin du siècle dernier. Dans ces occasions solennelles, les Écoliers précédaient immédiatement les chanoinesses et le chapitre de Saint-Germain. Au retour, ils recevaient un présent en vins pour avoir rehaussé la cérémonie par leur présence[1].

Rassurés sur leur maintien à Mons, les frères du Val commencèrent la construction d'un oratoire qu'ils dédièrent à la Vierge. Plusieurs personnes de la ville distinguées par leur noblesse ou leurs dignités ayant embrassé leur règle, fournirent par d'abondants dons les ressources suffisantes pour mener cet ouvrage à sa perfection. De ce nombre fut Nicolas le Retraict ou de Traict, prévôt de Saint-Germain et des églises de Mons[2]. Lors de la venue des Écoliers dans le Hainaut, il s'était démis de cette haute dignité pour revêtir leur habit. Il leur apporta quelques rentes et une très belle maison qu'il faisait bâtir sur la partie de Cantimpret adjacente au pré de la Vierge. Cette libéralité fut ratifiée par Marguerite, le 31 août 1252. L'édifice cédé servit de maison conventuelle aux Écoliers jusqu'au XIVe siècle[3].

Au mois de mai de l'année suivante, la comtesse de Hainaut donna encore aux Écoliers une partie de terre gisant entre la Trouille et le pré de la Vierge, à charge de payer annuellement aux comtes de Hainaut, un denier au jour de saint Jean-Baptiste[4].

En 1255, de nouvelles difficultés s'élevèrent au sujet de l'emplacement de leur monastère, entre les Écoliers et le curé

[1] Du XVe au XVIIe siècle, on leur offrait un setier de vin à la procession de la kermesse de Mons et six lots dans les autres processions ordinaires.

[2] DE BOUSSU. *Hist. de la ville de Mons*. p. 30, mentionne ce dignitaire ecclésiastique.

[3] *Chartrier*, IV. La maison de Nicolas le Retraict était située à front de la ruelle appelée encore aujourd'hui *ruelle des Écoliers*. Voir aussi *Vallis Mariana*, p. 16.

[4] VINCHANT. *Annales*, t. II, p. 342. — *Vallis Mariana*, p. 16. Cette parcelle était située entre le pont sur la Trouille et la seconde porte du monastère, à gauche de l'entrée.

de Cuesmes, adjoint du chapitre de Sainte-Waudru, patron de l'église de ce village. Les premiers avaient acquis quelques parcelles de terrain qu'ils avaient incorporées dans leur enclos et refusaient de payer aux seconds la dîme et les droits paroissiaux. Les parties qui ne pouvaient s'entendre s'en remirent à l'arbitrage de Maitre Gabriel, chanoine de Cambrai, et de Nicolas l'Orfèvre [1], chanoine de Saint-Germain. Leur sentence du 12 mars 1258 (n. st.) décida qu'en compensation des oblations, des dîmes grosses et menues et des autres droits réclamés par les chanoinesses et le curé de Cuesmes, les prieur et religieux du Val paieraient annuellement au jour de la Chandeleur dix-sept sous blancs au chapitre et trois sous au curé de Cuesmes. Ce compromis fut ratifié le jour même par Nicolas, évêque de Cambrai, qui apposa son scel à la charte qui en fut dressée [2].

La ferveur que montraient les Écoliers, leurs connaissances théologiques et surtout le soin tout spécial qu'ils prenaient de la prédication, les firent grandement estimer du peuple de Mons et du clergé. On les voit, quelques années après leur arrivée dans cette cité, intervenir dans la plupart des actes importants de l'époque, les fondations de monastères, les difficultés entre les seigneurs et les communautés, les négociations religieuses et politiques [3]. Nous avons sujet de croire que dès lors ils s'adonnaient à l'instruction des jeunes gens de la bourgeoisie et de la noblesse qui se destinaient au sacerdoce ou à l'exercice de professions libérales. Dès le XIVe siècle, un ou deux religieux *(magistri scholæ)* étaient chargés de la direction de ces étudiants.

[1] Le scéau de ce chanoine, appendu à la charte originale, offre une intaille antique aux effigies d'un empereur romain et d'une femme, enchâssée dans une matrice ovale qui offre l'inscription suivante : S. MRI. N. CAN. BE. WALDEDRVD. MOT.

[2] *Chartrier*, IX. — VINCHANT, t. II, p. 342. — BRASSEUR, *Origines*, p. 217.

[3] Dans les documents du XIIIe et du XIVe siècle, les Écoliers sont souvent désignés sous le nom de *Boins enfants*.

Au soin de former la jeunesse, les religieux du Val joignaient les œuvres de miséricorde corporelle. Un frère (*hospitarius*) était chargé d'accueillir et de loger les pauvres et les malades, de distribuer les aumônes à la porte du monastère. Plus tard, il eut aussi pour mission de protéger les malheureux qui venaient chercher dans le monastère, un asile contre les poursuites d'une justice souvent arbitraire ou excessive. Des personnes de haute condition, fatiguées du tracas mondain profitaient de cette hospitalité pour venir passer en paix les dernières années de leur vie dans le recueillement du cloître.

Le Val-des-Écoliers, comme les anciennes institutions monastiques, était pour notre cité un centre d'où rayonnait la charité et l'exemple des vertus chrétiennes. Aussi vit-il de jour en jour sa prospérité s'augmenter. Le chapitre de Sainte-Waudru, qui, dans les commencements avait été hostile à sa fondation, encouragea ses religieux par l'octroi de privilèges honorifiques. Il appela souvent ses prieurs dans son conseil. Il leur abandonna de plus quelques redevances auxquelles ils étaient assujettis, des rentes et la seigneurie foncière sur certains domaines qui dépendaient de sa juridiction.

La comtesse Marguerite, pleine de sollicitude pour les religieux qu'elle avait appelés, ajouta de nouvelles libéralités à ses premiers bienfaits. Par une charte datée du lundi après la sainte Luce 1265 [1], elle leur confirma l'abandon qu'elle avait fait antérieurement d'une partie de waressais située devant leur couvent, y ajoutant tout l'espace qui s'étendait le long de la Trouille, entre le pont qui se trouvait près des remparts de la cité [2] et l'endroit où ils construisirent un nouveau pont donnant un accès plus direct à leurs bâtiments [3].

[1] *Chartrier*, XI.

[2] Il s'agit ici du *pont de l'hôpital* bâti à la fin du XIIIe siècle, alors que les fortifications ne s'étendaient encore que jusqu'au haut de la rue du Séminaire. Ce pont reconstruit à diverses époques, donnait accès au Béguinage et plus tard à l'hôpital royal (hôpital militaire actuel) et au couvent des Capucines, aujourd'hui remplacées par les RR. PP. Capucins.

[3] Ce nouveau pont fut construit en 1269.

En 1277, elle leur vendit, moyennant une rente annuelle de quinze livres de blanc, trente bonniers de prés à Vicq-lez-Valenciennes, qu'elle avait achetés de Colart de Péronne[1].

Dans le testament de Marguerite qui fut rédigé en novembre 1273, on trouve plusieurs témoignages de sa bienveillance pour l'ordre du Val-des-Écoliers, notamment des donations d'argent aux monastères de Sainte-Catherine de Paris, de Spineuseval près de Dijon, de Géronsart-lez-Namur, de Liège, de Mons. Ce dernier reçut un capital de 500 livres, ce qui était une somme fort considérable pour l'époque[2].

Les Écoliers voulant reconnaître les bienfaits de la dame de Flandre, firent poser son portrait dans un lieu apparent de leur salle chapitrale, à côté de l'image de Saint Augustin. Chaque année, lors de la solennelle *veille des morts*, son nom était cité en tête des bienfaiteurs du monastère, avec celui de Gui de Dampierre son époux[3].

L'exemple de la souveraine du Hainaut rencontra de nombreux imitateurs dans la noblesse et le clergé, qui, tous à l'envi, vendirent ou donnèrent au Val-des-Écoliers de l'argent, des terres ou d'autres droits non moins précieux.

Gillebert, curé d'Estinnes-au-Mont, leur donna trois bonniers de terre labourable, à charge de payer annuellement douze deniers par bonnier pour les subsides et dépenses de ce village. Cette donation reçut, en juillet 1260, la ratification de Marguerite de Constantinople[4].

[1] *Chartrier*, XIII.

[2] ...« Encore doins-je pour rente achater as frères de l'ordène dou Val des Escoliers : à ceaus de Paris, vınt livres ; à Espineuseval, vint livres ; à Mons, cuinc cens livres ; à ceaus de Liége, dis livres . . . . as boens enfans de Paris, dis livres . . . . à Mons cent sols. . . . . » L'abbé E. Hautcœur. *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, pp. 197 et 201-202.

[3] Dans son testament fait en avril 1298, ce prince légua au prieuré des Écoliers de Mons une somme de dix livres tournois. *Archives departementales de Lille*, n° 4,181 de l'Inventaire Godefroy.

[4] *Chartrier*, X.

Baudry de Roisin et son fils du même nom doivent être comptés aussi au nombre des bienfaiteurs des Écoliers. En 1264, ils leur octroyèrent à perpétuité le droit de faire paître jusqu'à la Toussaint dans les pâturages de Roisin et de La Flamengrie, vingt porcs, quatre bœufs, cent et soixante moutons, ainsi que les chevaux à leur usage [1].

Jean d'Audenarde, sire du Rosoy, leur vendit à vil prix, en 1277, quarante bonniers de bois près du village de Sars-la-Bruyère. Ce bois qu'ils défrichèrent partiellement dans la suite fut appelé *Bois d'Audenarde* [2].

Deux ans plus tard, Jacques de Werchin, sénéchal du Hainaut, leur vendit un autre bois d'environ cent arpents, situé sous La Longueville-lez-Bavai et nommé depuis *Bois des Écoliers* [3].

Agnès du Brueil et Alix firent donation, en 1282, de toutes les terres, prairies et redevances en argent qu'elles possédaient à Papignies et à Wannebecq [4].

L'année suivante, Juliette de Naast, bourgeoise de Mons, donna une maison et un pré qu'elle avait achetés hors de l'enceinte de la ville. Anne et Marie de Serfontaine, toutes deux béguines en Cantimpret, cédèrent des terres à Thieu et à Ville-sur-Haine [5].

Herbert, doyen du chapitre de Saint-Ursmer de Lobbes et chanoine de Sainte-Waudru, fut l'un des soutiens les plus fermes des Écoliers. Sur le déclin de sa vie, il vint résider chez eux et embrassa leur règle. Par son testament, il laissa

[1] *Vallis Mariana*, p. 17.

[2] *Vallis Mariana*, p. 17. — Arch. du royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, n° 46,675, déclaration des biens de l'abbaye du Val-des-Écoliers en 1787. — L. Devillers. *Cart. des cens et rentes dus au comte de Hainaut*, t. I, p. 9.

[3] Déclaration citée de 1787.

[4] Déclaration citée et *Vallis Mariana*, p. 17.

[5] *Vallis Mariana*, p. 18, et déclaration citée.

pour servir à leurs études sacrées ses livres de théologie et d'Écriture sainte[1].

Des lettres papales ajoutèrent à ces donations des faveurs spirituelles. Le pape Urbain IV avait dès 1262 confirmé la fondation du Val-Notre-Dame et les donations qui lui avaient été faites. Par bulle datée de Pérouse, le 20 novembre 1273, Grégoire X, l'un de ses successeurs, permit à ses religieux de célébrer l'office divin dans leur église au temps où l'interdit général amenait la cessation des cérémonies du culte, d'avoir un cimetière particulier pour leur couvent, d'administrer les sacrements aux fidèles en tout temps; il dispensa les religieux des novales et dîmes sur leurs subsistances et accorda au prieur le pouvoir d'absoudre d'excommunication les religieux qui se porteraient à des voies de fait les uns contre les autres[2].

Ces privilèges furent renouvelés expressément dans une bulle donnée à Rome, le 13 janvier 1280 (n. st.), par Nicolas III, pontife qui eut toujours beaucoup d'amour et d'estime pour l'ordre du Val-des-Écoliers. Il confirma au monastère de Mons, la jouissance de ses biens présents ou futurs et prit sous sa protection spéciale les religieux qui l'habitaient, leurs commensaux et domestiques[3].

[1] *Vallis Mariana*, pp. 18 et 27.

[2] *Chartrier*, XII. — VINCHANT. *Annales*. t. II, p. 342.

[3] VINCHANT. *Annales*. t. II, p. 343. — F. HOIOIS. *Chronique mss. du Val-des-Écoliers*. BRASSEUR. *Origines*, p. 217, rapporte que cette bulle, aujourd'hui perdue, commençait par l'intitulé : *Nicholaus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Priori et conventui Domûs B. Marie juxta Montes in Haynnoniâ*, etc... Quelques auteurs lui donnent la date de 1282.

CHAPITRE III.

Chronologie historique du Val, depuis l'origine jusqu'au prieur Nicolas Desmarés.

(1252-1505.)

L'administration spirituelle et temporelle du monastère fut d'abord confiée à un religieux qui prenait le nom de *prieur*. Il était élu à vie par tous les religieux réunis en chapitre [1]. A partir du xve siècle, l'élection fut surveillée par des commissaires délégués par le souverain des Pays-Bas et l'autorité spirituelle. Le choix des chanoines devait être ratifié par le prieur de Sainte-Catherine de Paris et par le supérieur général de l'ordre. D'après les statuts de la congrégation, l'élu devait dans l'année qui suivait sa nomination faire le voyage au Grand-Val. S'il manquait à ce devoir, comme aussi s'il négligeait de se rendre aux chapitres généraux tenus par les maisons de l'ordre, il était obligé de jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis de l'année.

Vingt-sept ou vingt-huit prieurs ont dirigé le Val-des-Écoliers de Mons depuis sa fondation jusqu'à sa transformation en abbaye. Dans ce chapitre et dans le suivant, nous nous sommes efforcés de rétablir leur succession, de rappeler les faits les plus remarquables qui ont marqué l'administration de chacun d'eux [2].

[1] L'élection commençait par le chant du *Veni Creator ;* après vérification des pouvoirs des commissaires à l'élection, l'on nommait deux scrutateurs chargés de recueillir les suffrages. Chaque religieux écrivait trois noms sur son bulletin d'élection. Les noms mis au deuxième ou troisième rangs équivalaient à la moitié ou au tiers d'un uffrage complet.

[2] Cette chronologie, malgré toutes nos recherches, n'a pu être

I. — Guillaume de Triangulo (1252-*vers* 1278).

Les chroniqueurs du Val-des-Écoliers s'accordent généralement pour désigner comme premier prieur de ce monastère Guillaume de *Triangulo* ou *Triangularis*. Avant de venir à Mons, il avait exercé la charge de sous-prieur dans un monastère de Champagne, sa patrie[1], et dans celui de Sainte-Catherine de Paris. Il était d'extraction noble et se distinguait entre ses frères, dit Nicolas de Guyse, par son érudition[2]. Ses talents lui méritèrent la confiance du clergé et du magistrat de Mons, qui le choisirent, peu de temps après son arrivée dans notre ville, comme gouverneur de la Commune-Aumône et *warde* ou gardien temporel et spirituel du béguinage de Cantimpret. En cette dernière qualité, il comparut comme témoin à des actes de donations faites aux béguines en 1270 et 1277 par Helwis de Landrecies et Hermine de Héronfontaine, doyenne de Sainte-Waudru[3].

En 1262, il célébra dans l'oratoire du Val, l'office de la *Fête-Dieu* ou du Saint-Sacrement, qui jusqu'alors n'avait pas encore été solennisé à Mons[4].

établie d'une manière exacte qu'à partir du milieu du XIVe siècle. Pour la période antérieure, les documents sont peu nombreux et souvent difficiles à interpréter. Selon un usage suivi dans plusieurs ordres religieux et conservé dans le Val-Notre-Dame jusqu'au commencement du XVe siècle, les Écoliers prenaient en religion un nom différent de celui qu'ils portaient dans le monde et emprunté souvent à leur localité d'origine. De là plusieurs incertitudes qu'il ne nous a pas toujours été donné de dissiper.

[1] Le nom *de Triangulo* se rencontre souvent en Champagne. Un doyenné ainsi appelé existait dans l'évêché de Sens. *Garnerus de Triangulo*, évêque de Troyes, se croisa en 1198.

[2] *Mons Hannoniæ metropolis*, éd. et trad. de Demarteau, p. 121. — Voir aussi Brasseur. *Origines*, p. 217.

[3] Arch. de l'État, à Mons. *Chartrier de Sainte-Waudru*, titres cotés *Mons n° 179* et *Blaugies n° 1*. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI, p. 240.

[4] Cette fête fut instituée par Robert de Torota, évêque de Liége et

Nous le voyons encore en 1267 intervenir auprès de l'évêque de Cambrai pour lui faire ratifier un compromis dont il avait jeté les bases entre le chapitre de Saint-Germain à Mons et les vicaires qui desservaient cette église paroissiale [1].

L'âge et les fatigues d'un long ministère lui firent résigner sa charge, selon toutes probabilités, un peu avant l'année 1278. Dans un jugement arbitral qu'il rendit cette année sur un différend entre les abbayes d'Hasnon et de Saint-Denis-en-Broqueroie, d'une part, le curé de Montignies-lez-Lens, de l'autre, il s'intitule simplement « frère Guillaume du Val-des-Écoliers [2]. »

II. — Henri de Rosoy (*vers* 1282-1285).

Ce second prieur du Val, désigné sous le nom de *de Roseto*, *Roselle* par Vinchant, Brasseur, Bourgeois et Hoiois, est mentionné en 1282 et en 1285 [3]. On ne connaît aucune particularité se rapportant à l'époque de sa gestion. Il mourut en fonctions et fut inhumé dans l'église du monastère. Un fragment de sa pierre tombale s'est retrouvé en 1872 lors de la démolition des bâtiments du Val où elle était employée comme assise de gouttière. Malgré l'état de détérioration de ce débris, nous avons pu constater qu'elle présentait sous une arcade gothique l'effigie d'un religieux revêtu du manteau canonical. De l'inscription gravée sur le pourtour de la dalle nous n'avons pu déchiffrer que les mots suivants . . . . . ICI : DE OLDENARDA : D̄CI DE : ROSETO : PR. . . . . TZ : AVE :

protecteur du Val-des-Écoliers; elle fut étendue à toute la catholicité par une bulle du pape Urbain IV, de 1261. Les religieux du Val de Géronsart et de Liège la solennisaient déjà avant cette date.

[1] Arch. de l'État, à Mons. *Chartrier de Saint-Germain*, liasse n° 30.

[2] *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. x, p. 178.

[3] *Chartrier de Sainte-Waudru*, titres cotés *Mons*, *n°s 166 et 522*. — Chirographe du greffe scabinal de Mons, du 15 juin 1285.

MARIA . . . . . .[1]. On pourrait peut-être inférer de ces termes que le prieur Henri appartenait à l'illustre famille des d'Audenarde, sires de Rosoy, l'une des plus puissantes du Hainaut v erscette époque[2].

III. — Guillaume de Triangulo.

A la mort d'Henri de Rosoy, les Écoliers choisirent de nouveau leur premier prieur pour diriger le monastère. Guillaume conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva avant l'année 1291. En ce temps, le monastère comptait dix-huit religieux dont douze prêtres[3].

C'est aussi de cette époque, croit-on, que l'habitation des Écoliers située jusqu'alors au milieu de la campagne, commença à être comprise, en partie du moins, dans l'enceinte de Mons. D'après les comptes de la massarderie de cette ville, le comte Jean d'Avesnes commença vers 1287-1292, les travaux des nouvelles fortifications, du côté de la porte du Rivage par le creusement d'un grand et d'un petit fossé qui emprirent une partie de l'héritage du Val[4].

IV. — Jean de Montignies (1291-1309).

Il est désigné pour la première fois comme prieur du Val dans un acte concernant le béguinage de Cantimpret de l'an 1291[5]. Il bâtit au lieu de l'ancienne chapelle qui avait servi jusqu'alors aux religieux une vaste et belle église dédiée à

[1] On peut reconstituer ce fragment d'inscription ancienne de la manière suivante : *(Corpus Henr)ici de Oldenarda dicti de Roseto, pr(ior hujus conven)tus. Ave Maria* . . .

[2] Les d'Audenarde furent les bienfaiteurs du Val-des-Écoliers. Voir ci-dessus, p. 34, et ci-après p. 40. Un autre *Henricus de Roseto* ou de Rosut est mentionné comme chanoine de Saint-Germain en 1289 par l'historien De Boussu.

[3] *Vallis Mariana*, p. 27.

[4] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, pp. 529 et 531. — C. Rousselle. *Les agrandissements successifs de la ville de Mons*, p. 24.

[5] *Chartrier de Sainte-Waudru*, titre coté *Mons* n° 161.

Notre-Dame. La consécration en fut faite le dimanche après le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix de l'an 1301, par Gui de Collemède, évêque de Cambrai [1]. A cette occasion, des indulgences d'un an et quarante jours furent accordées à tous ceux qui visiteraient le nouveau temple au jour anniversaire de sa consécration et dans l'octave qui suivrait. Jusqu'au XVIIe siècle, on célébrait cet anniversaire avec grande pompe dans le monastère et dans tout le quartier voisin. A la solennité religieuse s'ajoutèrent une foire et des réjouissances profanes qui faisaient de cette fête l'une des *ducasses* les plus fréquentées par la population montoise [2].

Le 14 août 1301, Jean de Montignies accompagné de plusieurs de ses religieux rédigea et scella l'acte solennel de protestation fait dans le chœur de Sainte-Waudru par les chanoinesses contre le refus des chanoines de Saint-Germain de célébrer les offices [3].

Le monastère, sous l'intelligente direction de son prieur, vit ses ressources s'augmenter considérablement. Le nécrologe tenu par les religieux citait particulièrement : Gui, comte de Flandre, et ses deux fils Robert et Guillaume, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, Ermine de Héronfontaine, doyenne du chapitre de Sainte-Waudru, Raus d'Audenarde, Nicolas de le Sewe, curé de Saint-Nicolas-en-Havré, maître Jacques de Loherene, Estiévène de Harchies, chanoine de Saint-Germain. Nous ne connaissons pas l'objet des donations faites par tous ces personnages [4].

[1] VINCHANT. *Annales*, t. II, p. 343. — *Vallis Mariana*, p. 28. — BRASSEUR. *Origines*, p. 218. — *Gallia Christania*, t. III, p. 164. — F. HOIOIS, op. cit.

[2] En 1400, les chanoinesses de Sainte-Waudru, les chanoines de Saint-Germain, les moines de Saint-Denis-en-Broqueroie, les autres communautés religieuses de la ville, ainsi que les échevins et la Cour de Mons se faisaient représenter à cette dédicace et apportaient aux Écoliers des dons en vins, « pour leur bienvenue au disner » qui était donné par le prieur.

[3] *Chartrier de Sainte-Waudru*, titre coté *Mons*, n° 270.

[4] D'après les fragments d'obituaire du Val-des-Écoliers retrouvés aux archives du royaume et de l'État, à Bruxelles, Mons et Namur.

Deux bourgeois de Mons, Gérard Fournier et Marie son épouse, parents de Jean religieux du Val, donnèrent en 1292 toutes les maisons, héritages et rentes qu'ils possédaient dans la ville et aux environs[1].

Martin Nicole, de Naast, leur céda pour des offices religieux des droits et rentes seigneuriales à Naast. Le sire de Beaumeteau sous Petit-Quévy, fit donation d'environ onze bonniers de terre et bosquet de sa seigneurie[2].

Jean le Taye, chapelain de Saint-André et fondateur de l'hôpital qui dans la suite porta son nom, laissa aux Écoliers par son testament du 7 janvier 1294 douze livres tournois pour célébrer un service anniversaire[3].

En 1295, la demoiselle de Gœgnies donna aux religieux quatorze bonniers de terres labourables et prés situés au village de Peissant. Nicolas de Houdeng appelé aussi de Reng et Marguerite d'Ihy, dame d'Espinoit, sa femme, leur octroyèrent seize autres bonniers au même lieu[4].

Ce Nicolas de Houdeng, l'un des plus puissants seigneurs du comté de Hainaut[5], fut l'ami et le bienfaiteur du Val-des-Écoliers; il contribua par ses largesses à l'édification de la nouvelle église, dans laquelle il élut sa sépulture. Il fonda, pour le repos de son âme, de celles de sa femme et de ses descendants, un cantuaire auquel il affecta sur ses biens une rente de 15 livres et de quatre muids de blé. Vers 1300-1306, Jehan li Fagnois dit de la Ramée, chevalier, le choisit avec notre prieur comme exécuteurs de son testament et leur légua en cette qualité 2,000 livres de blanc à employer en œuvres pies.

[1] *Vallis Mariana*, p 18.

[2] Arch. du royaume. *Chambre des comptes*, reg. n° 46,675.

[3] L. Devillers, *Cartulaire des hospices de Mons :* Annales du Cercle arch. de Mons, t. xv, p. 322.

[4] *Vallis Mariana*, p. 18.

[5] Voir pour plus de détails sur Nicolas de Houdeng, l'ouvrage de M. J. Monoyer. *Les villages de Houdeng, Gœgnies, Strépy, depuis leur origine jusqu'à nos jours* (Mons, 1875), 2e édit. p. 17.

Cette somme servit à acheter du comte de Hainaut cent livrées de terre, assignées sur les tonlieux de Mons, dont le monastère des Écoliers fut mis en possession; plus tard elle fut consacrée à la dotation de l'*hôpital de Houdeng*, ainsi appelé parce qu'il fut fondé dans l'hôtel abandonné par ce seigneur. Le prieur des Écoliers et les échevins de Mons furent désignés comme maîtres perpétuels de cette maison hospitalière, comme ils l'étaient déjà des autres existant à Mons vers cette époque[1].

En 1301, Martin Nicole, de Naast, donna aux Écoliers d'autres rentes et droits seigneuriaux qu'il possédait dans son village natal[2].

Jean de Montignies était encore prieur le 22 juillet 1309, ainsi que le témoigne un vidimus qu'il délivra à cette date d'un traité de trêve conclu entre Robert, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Hainaut[3].

Le sceau particulier de ce prieur, offre dans un hexagone la figure de la Vierge avec l'enfant Jésus, accostée de deux étoiles avec une légende indéchiffrable.

V. — Nicolas de Herchies ou de Harchies (1310).

Les chroniques du Val placent la mort de ce prieur sous l'année 1310[4]. D'après ce que nous avons dit de son prédécesseur, Nicolas n'aurait donc occupé ces fonctions qu'une année ou un peu plus.

[1] Vinchant. T. iii, p. 90. — L. Devillers. *Cartulaire des hospices de Mons*, dans les Annales du Cercle arch. de Mons, t. xv, pp. 375 et s. — *Chartrier*, xxi et xxiii. — Le prieur des Ecoliers fut aussi chargé de desservir la chapellenie fondée dans l'oratoire de cet hôpital.

[2] *Chambre des comptes.*, reg. n° 46,675.

[3] Saint-Genois. *Monuments anciens*, t. i, p. 199. — Archives de l'État à Mons. *Trésorerie des chartes du comté de Hainaut*, n° 314 de l'Inventaire mss. Voir aussi dans le *Chartrier de Sainte-Waudru*, titre coté *Mons, n°* 337, un vidimus de ce prieur en date du « mardi où l'on chante Lætare Jérusalem 1297 ».

[4] *Vallis Mariana*, p. 28. — F. Hoiois. *Chroniques.*

De son temps les fortifications de Mons qu'on continuait à édifier emprirent de nouvelles parties du terrain sur lequel était situé le monastère. La ville, pour indemniser les Écoliers, leur accorda les *terrées* des fossés de la forteresse depuis la Trouille jusqu'au fossé qui existait entre le Val et l'hopital de Cantimpret, ainsi qu'une petite pièce de terre située vers le béguinage de ce nom. Le prieur Nicolas intervint à cet arrangement signé le 7 août 1310 et confirmé ensuite par le comte de Hainaut, le 10 octobre 1315[1].

Il semble résulter de ces actes que le Val-des-Écoliers était alors entièrement enclavé dans les fortifications, bien que d'autres documents prétendent que cette modification de territoire ne se fit qu'en 1315 et même en 1345[2]. Les terrées des fortifications dont il est ici question sont celles qui ont subsisté jusqu'au demantèlement de la forteresse de Mons en 1787; elles environnaient le monastère de deux côtés. On ne voit nulle part qu'elles aient été reculées ou avancées postérieurement. Dans la déclaration des biens de leur monastère, faite en 1787, les Écoliers disaient que « la ville de Mons leur paye une rente irrédimible de 50 livres tournois en indemnité du terrain pris en 1310 pour construire les bastions et remparts qui sont derrière leur monastère ». Cette désignation nous paraît ne laisser aucun doute sur ce point d'histoire de la ville de Mons[3].

VI. — Arnould de Quiévrain (1310-1327).

Le père Bourgeois n'a pu déterminer la durée exacte des fonctions d'Arnould de Quiévrain. Il se borne à dire que ce prieur et Gilles d'Écaussines dirigèrent le Val pendant environ quarante ans. La *Gallia Christiana* affirme qu'on le trouve

[1] *Chartrier*, XVII et XX.

[2] *Gallia christiana*, t. III, p. 163. — F. Hoiois. *Chroniques*. On y lit : « l'an 1315 on renferma les dits religieux dans la ville et on commença les murailles et fossez. »

[3] *Chambre des comptes*. reg. n° 46.675 cité.

décédé en 1327, ce qui semble confirmé par les documents que nous avons pu consulter[1].

Ce fut avant tout un administrateur vigilant qui sut augmenter les revenus de son monastère par des acquisitions ou des transactions heureuses et acquérir pour ses religieux de précieux privilèges.

En 1313, Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut, assigna aux Écoliers huit livrées de terre à prendre à Quaregnon pour les indemniser du *winage* de Soignies qu'ils possédaient antérieurement et qu'ils avaient vendu à son père, Jean d'Avesnes. Cet échange fut ratifié par le chapitre de Sainte-Waudru en l'an 1316[2].

Les chanoinesses avaient refusé jusqu'alors d'amortir les nouveaux biens et les rentes que les religieux avaient acquis dans la ville de Mons depuis 1252. Arnould de Quiévrain obtint cette formalité par l'intermédiaire du comte. Les chartes dressées pour cet objet en 1317 et en 1321 attestent que leur monastère possédait six nouvelles maisons à Mons et de nombreuses rentes en argent ou en nature sur les héritages de cette ville, de Cuesmes et de Nimy[3].

Un autre différend surgit entre les Écoliers et le magistrat de Mons au sujet de l'administration de l'hôpital de Houdeng dont nous avons rappelé la fondation sous le prieur Jean de Montignies. Le 5 janvier 1318, les parties convinrent de s'en remettre à l'arbitrage de Jehan Jonnet, mayeur de Mons, Nicolas de la Longueville, curé de Saint-Ghislain et de Hornu, Gabriel, curé de Saint-Nicolas, à Mons, Jakemon de le Loge, chanoine de Saint-Germain et Baudouin de le Loge, bourgeois de Mons. Dans leur sentence arbitrale prononcée le 22 janvier

[1] *Vallis Mariana*, p. 29. — *Gallia Christiana*, t. III, col. 165 des errata.

[2] *Chartrier*, XIX, XXIV et XXV.

[3] *Chartrier*, XXVI et XXIX. *Le compte de la recette générale de Sainte-Waudru* pour 1314. mentionne un don de setier de vin présenté « as Escoliers pour le prieus de Liége ». On voit dans ce compte que le chapitre tenait quelquefois ses réunions aux Écoliers.

suivant, il fut décidé qu'à l'avenir les religieux du Val seraient tenus de dire la messe quatre fois par semaine dans l'oratoire de cet hospice, sans être obligés de fournir les objets nécessaires aux cérémonies du culte. Moyennant ce service, ils devaient rester à perpétuité les mambourgs, rewards et gouverneurs dudit hôpital, et jouir de la rente de 25 livres affectée à cette célébration par Nicolas de Houdeng. La même sentence les maintint dans la possession de leurs biens de Peissant, que ce dernier leur avait cédés en garantie d'une rente de 15 livres et de 5 muids de blé, dont deux pour la pitance du couvent et les deux autres pour les distributions de pain à faire à la porte de l'église, le jour de son obit. En janvier 1318, Arnould de Quiévrain voulant libérer son monastère de l'obligation des quatre messes prescrites, renonça à la moitié de la rente de 25 livres stipulée en sa faveur [1].

Le nombre des religieux du Val s'augmenta sensiblement sous le prieur Arnould. En 1318, le monastère en comptait trente-quatre résidant à Mons et trois qui faisaient leurs études au prieuré de Sainte-Catherine à Paris [2]. La prospérité matérielle et morale du monastère ne cessait de s'accroître, comme le témoignent suffisamment les faveurs qu'il reçut à cette époque du souverain et des nobles.

Le comte de Hainaut, Guillaume I, choisit les Écoliers pour ses chapelains et les prit eux et leurs biens sous sa protection spéciale, le 20 juin 1318. Vers 1321, il confirma ces faveurs et les affranchit de l'onéreux droit de *meilleur catel* que l'on percevait à la mort de chaque religieux, moyennant une redevance annuelle de 12 sous de blanche monnaie [3].

En 1310-1311, demoiselle Ahalis de Quévy leur donna des terres à Grand-Quévy.

[1] *Chartrier*, XXI, XXIII et XXVII.

[2] L'an 1317, Gautier, prieur de la maison des Écoliers de Rheims et définiteur désigné par le chapitre général tenu en 1316 vint visiter le Val de Mons, en compagnie de F. Jean, prieur de Landèves, visiteur des maisons belges.

[3] *Chartrier*, XXVIII et XXX.

Nicolas de Reng et Marguerite d'Ihy, sa femme, dont la générosité envers les Écoliers ne se ralentissait pas, ajoutèrent vers 1314-1315 à leurs donations primitives. Le Val en reçut de nouveaux biens à Peissant, à Jemappes, des prés non loin des fortifications de Mons et trois maisons qu'ils possédaient dans la rue du Rivage, à l'entrée du pont du monastère, sous la charge d'offices religieux et de distributions aux pauvres.

Agnès et Estiévenon de Bray cédèrent en 1315 des terres à Lens.

Gérard, sire de Pottes, abandonna en 1325 aux religieux un pré situé à Nimy-Maisières, pour jouir de la sépulture dans leur couvent.

En 1326, messire Nicole d'Écaussines donna au Val un beau fief de 34 huitelées à Wiheries et à Élouges, avec droit de terrage et rentes sur des héritages de ces localités et de Dour.

Les acquisitions que fit Arnould de Quiévrain sur les éco nomies du prieuré ne furent pas moins importantes. Il acheta, en 1310-1326, de Baudouin d'Ouillies, des terres à Masnuy-Saint-Pierre, en 1312, des prés à Cuesmes, un grand héritage à Havré de sire Isaac de Bray (1312), une ferme, dite *Lombraye*, comprenant un fief, des enclos, prés et terres labourables d'une contenance d'environ 44 bonniers, à Quévy-le-Petit et aux alentours; Gilles de Quévy, chevalier, la lui vendit en 1314. A Havay et Ihy, il eut pour peu d'argent d'excellentes terres labourables, et pour quelques rentes des champs à Rouveroy et à Ville-sur-Haine de Guillaume de Quévélon et de messire Nicolon de Naast, chevalier (1316), d'autres biens à Croix (1317), à Harmignies et à Nimy (1326) [1].

Ce prieur si prudent et si économe vivait encore en avril 1326, époque où il reçut du chapitre de Sainte-Waudru une aumône pour l'aider à se rendre au « concile », sans doute à celui d'Avignon ou de Senlis, qui s'occupèrent de la discipline

[1] *Chambre des comptes*, reg. nº 46,675.

ecclésiastique[1]. Le 3 octobre de la même année, il vendit à Obiert Turck, « lombard de Castiel », un manage qu'il possédait à Nimy[2]. C'est le dernier acte où l'on trouve son nom.

VII. — Gilles d'Écaussines (1327-1350).

Gilles d'Écaussines apparaît comme prieur dans une transaction qu'il fit en 1331 au nom de ses religieux avec le chapitre de Saint-Germain, pour mettre fin à des contestations déjà anciennes touchant la seigneurie que les Écoliers prétendaient avoir sur plusieurs maisons sises à Mons, en la rue « de la Potterie[3] ». Tout nous porte à croire cependant qu'il avait inauguré ses fonctions dès 1327.

En 1329, il se rendit avec le frère Nicolas Cossars au concile tenu à Compiègne pour la discipline ecclésiastique. Quelque temps après, il faisait, dit un document, « sa fieste. » A cette occasion, le chapitre de Sainte-Waudru lui fit des dons en argent et en vins[4]. On voit par ces détails et d'autres déjà donnés plus haut que les Écoliers étaient tenus en grande estime par les chanoinesses qui les chargeaient souvent de les représenter dans les grandes assises ecclésiastiques de l'époque. Ils

[1] « As prieus des Escoliers, por aller au conchille à l'entrée d'avril . . . . lx s. » *Comptes en rouleaux de la recette générale du chapitre de Sainte-Waudru*, pour 1325-1326. — De Saint-Genois, *Mon. anc.*, t. I, p. 302, analyse une lettre de Guillaume, comte de Hainaut, nommant Thierry, fils de Gérard, dit le Borgne de Robersart, à la prébende qui vaquera la première dans l'église de Sainte-Waudru de Mons, et mandant à l'abbé de Saint-Denis en Broqueroie et au prieur du Val-des-Écoliers, de l'investir et le mettre en possession de ce bénéfice.

[2] *Chartrier*, XX, XII.

[3] Ibid. XXXIII.

[4] « Au conchille fait à Compiègne, si fu li prieus et frères Nicoles Cossars . . . . lx s.

« Au prieus des Escolliers, quant il fist se fieste, viij los de vin. xxv s. » *Comptes en rouleaux de la rec. gén. de Sainte-Waudru*, pour 1328-1329.

comparaissaient aussi très souvent dans les actes de chancellerie qui intéressaient le noble chapitre[1].

Les chroniques du Val louent Gilles d'Écaussines d'avoir pris un grand soin de l'embellissement de l'église conventuelle. Il y éleva deux beaux autels dédiés, l'un à Notre-Dame, le second à Saint Jean-Baptiste et à Saint Jean, apôtre. La consécration s'en fit, le dimanche de la Trinité 1335 par Jean, évêque de Naprone, suffragant de Gui de Boulogne évêque de Cambrai[2].

En 1341, les Écoliers firent avec le magistrat de Mons un accord au sujet de l'eau qu'ils prenaient dans les fossés des remparts et qu'ils faisaient arriver dans leur héritage. La ville reconnut aux religieux le droit de profiter de cette eau, mais à titre purement précaire[3].

Si nous en croyons la *Vallis Mariana* et Brasseur, le monastère du Val, qui faisait partie de la paroisse de Cuesmes, fut compris en 1345 dans la juridiction paroissiale de l'église du Béguinage, érigée cette année pour tout le territoire de Cuesmes incorporé dans les fortifications de Mons. Il y a là une erreur tout au moins partielle. La paroisse du Béguinage fut érigée dès 1248. En 1345, il y eut sans doute un remaniement des circonscriptions paroissiales de Cuesmes et du Béguinage. Le Val-des-Écoliers fut-il compris dans cette dernière? Il est permis de le croire, car dans les siècles suivants nous ne voyons pas que les Écoliers aient eu d'autres rapports avec le curé de Cuesmes que pour payer les droits qui leur étaient imposés par le concordat de 1258[4]. Ce qui est certain, c'est

[1] On retrouve des vidimus délivrés par Gilles d'Écaussines, dans le *Chartrier de Sainte-Waudru, Mons* n° 773 (1333), n° 1068 (2 mai 1333), n° 3 (28 avril 1347); dans le *Chartrier de Saint-Germain*, liasse 2 (5 septembre 1342) et le *Chartrier d'Épinlieu*, à Bruxelles, carton 3 (21 mars 1342).

[2] *Vallis Mariana*, p. 29. — F. Hoiois. *Chronique* mss. — Vinchant, t. ii, p. 343, nomme le consécrateur *Mapernensis*, sans doute par une mauvaise lecture de *Napronensis*, titre qu'eurent au xive siècle les suffragants de Cambrai. — A. Le Glay. *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, p. 108, et *Cameracum christianum*, p. 84, cite textuellement en 1335 Jean, évêque de Naprone (Apros?).

[3] *Chartrier*, XXXV.

[4] *Vallis Mariana*, p. 15. — Vinchant ii, p. 335, et vi, p. 30. — Nic.

qu'en 1345, les Écoliers étaient complètement renfermés dans la ville [1].

Sous le priorat de Gilles d'Écaussines, on voit pour la première fois les bonnes villes du Hainaut et les abbés se réunir aux Écoliers et y tenir en 1348 un parlement pour les affaires du pays [2]. D'après des souvenirs conservés dans les archives des états hennuyers, vers cette époque cette assemblée commença à avoir quelque importance ; c'est dans le monastère du Val qu'eurent lieu les premières réunions des trois ordres et surtout de la chambre du clergé.

On mentionne à cette époque quelques bienfaiteurs du monastère. Ce sont : Thomas de Warethon, qui donna un droit de terrage et des rentes à Papegnies et Wannebecq (1332) ; Mahieu de Mainsencouture, homme de la cour de Mons (1332) ; Jehan de la Porte, bourgeois de Mons, inhumé au monastère (1333) ; Gilles, seigneur de Quévy (1336) ; Thierry de Walecourt (1340) ; Matthieu de Villers (1341). D'un autre côté, le prieur Gilles fit quelques acquisitions de biens à Erquennes, Houdain, Hergies, Havay, Neufvilles, Braine-le-Comte et Felignies, Masnuy-Saint-Pierre et Mons [3].

Gilles d'Écaussines mourut le 16 mars 1350 et fut inhumé dans la sacristie où son épitaphe latine se voyait encore au milieu du XVII[e] siècle. Brasseur nous l'a conservée, en substance du moins, dans les six vers suivants :

Hic ubi clausa tribus quatuor sunt corpora tumbis,
Ante fores sexti tumba prioris inest.
Villa petras generans dat ei cognomen, eique
Hanc stabilem functo protulit illa petram.
Tempora si mortis, mensemque diemque requiris,
Circuitus tumbœ singula quœque notat.
Obiit MCCCL, XXVI martii [4].

DE GUISE cap. LII. — BRASSEUR. *Origines*, p. 425. — F. HACHEZ. *Les béguinages de Mons*, p. 10. Voir aussi ci dessus, p. 43.

[1] A partir de cette date, les chartes mentionnent rarement le Val-des-Écoliers *près* de la ville de Mons, comme auparavant.

[2] *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 373.

[3] *Chambre des comptes*, reg. n° 46,675.

[4] BRASSEUR. *Pratum Marianum*, p. 17.

VIII. — Jean de Malines (1350-1372).

Ce prieur prit comme les précédents la dénomination de son lieu d'origine. Il paraît que son véritable nom était *De Jonghe ;* le contre-sceau dont il usait offre un écusson coupé avec bordure chargée de besants, en chef un lion issant, et autour la légende latine : *S. frīs. Johīs. dicti. Ionghe* [1].

Il fut d'abord sous-prieur des monastères de Léau et de Mons. A la mort de Gilles d'Écaussines, désigné avec le prieur de Léau pour diriger l'élection d'un nouveau titulaire, il réunit l'unanimité des suffrages. L'année suivante, il fut confirmé par Gaitta, administrateur du diocèse de Cambrai et par le prieur de Sainte-Catherine de Paris [2].

Sous son administration, les Écoliers continuent à prendre une grande part aux affaires politiques de l'époque. Guillaume III de Bavière ayant succédé en 1356 à sa mère dans le comté de Hainaut, s'empressa en reconnaissance de leurs services de confirmer les privilèges que leur avaient accordés ses prédécesseurs, spécialement leur qualité de chapelains du comte [3].

On connaît le sort malheureux de ce prince, frappé d'aliénation mentale après quelques années de règne, comme si le ciel avait voulu punir d'une manière frappante les chagrins dont il avait abreuvé sa mère. Cette catastrophe devint l'occasion de troubles et de dissensions qui agitèrent le Hainaut pendant plusieurs années. Louis de Bavière, appuyé d'une portion notable du pays, voulut s'emparer de la régence qui avait été déférée à Albert, son frère. Nous voyons en 1356 le

[1] Ce sceau se retrouve attaché à des vidimus de Jean de Malines conservés aux archives de l'État, à Mons, *Chartrier de Sainte-Waudru*, titres cotés *Mons*, n° 127 (1364), *Quaregnon*, n° 23 (1359).

[2] *Vallis Mariana*, p. 30. — On trouve dans le *Compte de la recette générale de Sainte-Waudru pour 1351-1352*, cette mention : « A l'entrée Monsigneur l'éveske de Cambray (Pierre André), ce jour présenté as Escoliers pour viij los de vin, ... x s.

[3] *Chartrier*, XXXVII.

prieur se rendre à Bruxelles et à Louvain près de la duchesse de Brabant chargé d'une mission par la comtesse de Hainaut. En 1358, il est envoyé par le magistrat de Mons à Binche où Louis assemblait un parlement pour le prier d'excuser la ville de ne pas se faire représenter à cette réunion [1].

A diverses reprises, de semblables missions furent confiées aux Écoliers dont les talents et l'éloquent savoir étaient bien connus. En 1364, frère Pierre de Tournay, sous-prieur, va trouver de la part du souverain les bonnes villes de Flandre pour y traiter de la liberté du commerce; il est envoyé peu de temps après à Lessines et sollicite de Louis de Namur un sauf-conduit pour le duc Albert qui se disposait à retourner en Hollande. Au mois d'octobre 1364, le prieur, accompagné de frère Jehan de le Vigne, se rend auprès de Jeanne et de Wenceslas, ducs de Brabant, demander aide et protection pour le Hainaut attaqué par le parti des d'Enghien [2].

Cette époque de notre histoire est triste ; ce ne sont partout que violences, guerres intestines, mauvaise foi, inconduite. Pour s'occuper des intérêts de son pays, il faut subir bien des déboires, encourir les haines des partis, ne pas craindre les dangers multiples qui se dressent de tous côtés. En 1361, 1363 et 1364, les états de Hainaut qui, à la faveur des troubles et des besoins d'argent du prince, avaient pris une influence importante sur le gouvernement, vinrent tenir plusieurs réunions au monastère du Val. Nul doute que notre prieur n'ait occupé dans ces assemblées un rang distingué. Les missions dont le chargèrent les députés en sont une preuve [3].

Jean de Malines joignait à de profondes connaissances une éloquence persuasive. Il rendit à Albert de Bavière des services signalés qui lui concilièrent l'affection du régent. Il en fit son

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 389.

[2] *Ibidem*, pp. 400 et 402. — *Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut*, t. I, p. 112.

[3] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, pp. 393, 397, 402. — L. DEVILLERS. *Inventaire analytique des archives des états de Hainaut*, t. I, pp. LXXI et LXXII.

conseiller intime ; il l'appela à siéger au milieu des pairs de la Cour de Mons. Sur sa présentation, il fut nommé pénitencier de la ville de Mons, grand pénitencier et inquisiteur du pape [1]. Cette dernière charge lui fut conférée pour surveiller les agissements des juifs encore très nombreux dans le Hainaut et qui s'étaient attiré l'animadversion du peuple par les sacrilèges commis à Cambron (1322) et à Bruxelles (1371).

On connaît suffisamment ces crimes de la secte judaïque pour ne pas en parler ici. Jean de Malines chargé d'une partie des instructions qui eurent pour objet le second, s'en acquitta avec la plus grande sagesse et une modération qui n'étaient guère dans les mœurs du temps [2].

Les temps étaient passés où nobles et bourgeois se dépouillaient à l'envi de leurs biens pour en doter les monastères. A partir du milieu du XIVe siècle, les donations faites aux Écoliers deviennent de plus en plus rares. Sous Jean de Malines, on ne cite que quelques rares bienfaiteurs du monastère : Gérard de la Porte (1253) et sa femme Iolende de Biaumetiaul († 1364) ; Jehan de Sivry (1359), bourgeois de Mons ; Nicholes Yzack de Nimy, chapelain de Notre-Dame devant la maison des Lombards, à Mons (1355), qui lui donnèrent des rentes foncières. Un clerc de la Cour de Mons, Philippe le Duc, ayant pris l'habit des Écoliers en 1361, leur apporta les cens, terres et prés qu'il possédait à Hon et à Taisnières. A la mort de ce religieux, en 1366, Jehan Machon, sergent des mortemains, voulut au nom du prince lever le droit de meilleur catel. Les religieux s'y refusèrent énergiquement, prétendant que ce droit leur appartenait aux termes de leurs actes de fondation et des privilèges que leur avaient accordés les comtes

[1] « Pœnitentarius civitatis in Judœos inquisivit ob scelus detestandum ab ipsis perpetratum Bruxellis », dit la *Gallia Christiana* t. III, p. 164. — F. Hoiois. *Chronique* mss, l'appelle « grand pénitencier du pape et inquisiteur de la foi ».

[2] Delewarde. *Histoire générale du Hainau*, t. IV, p. 227.— Vinchant, t. III, p. 266. — De Boussu. *Hist. de la ville de Mons*, p. 112. — F. Hachez. *Essai sur la résidence à Mons des juifs et des Lombards*, p. 20.

de Hainaut. Le 15 février 1366, une sentence de Colart d'Ango, receveur de Hainaut, rendue en présence d'hommes de fief et d'officiers des prévôtés et des châtellenies, déclara « en faveur de vérité » que le meilleur catel de tous ceux qui se réfugiaient au Val pour y avoir franchise, et y mouraient, appartenait au prieuré quelle que fût leur qualité [1].

Jean de Malines mourut le 4 avril 1372, après avoir dirigé le Val-des-Écoliers pendant environ 22 ans. Il fut inhumé dans la salle du chapitre. Brasseur reproduit dans les vers suivants l'épitaphe qui se lisait sur sa tombe :

Conditur hocce loco culpam dicentibus apto,
Qui sibi Mechlinia nomen ab urbe tulit.
Septimus hujus erat Vallis prior atque director,
Rebus utrisque sagax, rebus utrisque vigil
Sed modo mole sub hac tenues resolutus in auras,
Vermibus abdomen, pulvis et umbra jacet,
Illius intuitu prudens memorare, quid hic sis.
Si tua vita vapor, postea pulvis eris
Dum vapores modicum parens, dic verba sepulto
Quasque repetes postea, funde preces.
Obiit M. CCC. LXXII. IV *aprilis* [2].

IX. — Pierre de Tournay (1372-1389).

Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur le nom du successeur immédiat de Jean de Malines. Vinchant, le frère Hoiois et de Boussu nomment Pierre de Tournay, tandis que Brasseur et les auteurs de la *Vallis Mariana* et de la *Gallia Christiana* le font précéder d'un prieur, appelé Jean le Jeune, élu vers 1372 [3]. Il y a là, à notre avis, une erreur matérielle

[1] *Chambre des comptes*, reg. nº 46,675. — *Chartrier*, XXXVI et XXXVIII. — *Vallis Mariana*, p. 30. — Vinchant, t. II, p. 344.

[2] *Vallis Mariana*, p. 30. — Brasseur. *Pratum Marianum*, pp. 17-18.

[3] *Vallis Mariana*, p. 31. — *Gallia Christiana*, t. III, p. 16. — Vinchant, t. II, p. 340. — Brasseur. *Pratum Marianum*, p. 18. — Hoiois. *Chronique*, mss.

provenant du nom de famille de Jean de Malines, *De Jonghe*, qui en flamand est le synonyme de *Le Jeune*.

Pierre de Tournay est d'ailleurs mentionné comme prieur dans un vidimus du 13 décembre 1373 : ce qui prouve que Jean le Jeune, au cas où il aurait succédé à de Malines, ne conserva pas longtemps ses fonctions[1].

Les comptes de la ville de Mons pour 1373 renseignent que le magistrat paya à frère Philippe des Écoliers 39 sous 2 deniers qui lui étaient dus pour voyages faits à Rheims et dans d'autres lieux afin d'avoir conseil sur la charte des répits et la nouvelle loi de l'échevinage. Vers la fête de Pâques, le prieur de Tournay, revenant d'un voyage à Avignon reçut aussi des échevins de la cité une gratification en vins pour fêter son retour dans le pays[2].

Pierre de Tournay était renommé par son habileté et ses connaissances politiques. Déjà sous Jean de Malines, il avait été employé par le comte de Hainaut et la ville de Mons, à négocier plusieurs difficultés avec les princes voisins[3]. Albert de Bavière voulant récompenser ses loyaux services l'appela, comme son prédécesseur, à siéger dans son conseil particulier et à la cour de Mons[4].

[1] De Smet. *Cart. de l'abbaye de Cambron* dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut*, etc., t. III, p. 302. L'épitaphe du successeur de P. de Tournay, Matthieu li Carlier, porte qu'il fut le 9e prieur du Val (ou le 10e en comptant les deux priorats de de Triangulo), ce qui exclut l'existence d'un prieur intermédiaire entre de Malines et de Tournay.

[2] *Ann. du cercle arch. de Mons*, t. XI, pp. 414 et 416. « Au prieus des Escolliers, quant il revint d'Avignon envers le Pasque, pour iiij los (de vin). . . . . xv s. iiij d. »

[3] On trouve des *vidimus* de P. de Tournay dans le *Chartrier d'Épinlieu*, c. 3, aux arch. du royaume, à Bruxelles (14 mars 1378) et aux archives communales de la ville d'Enghien. Ce dernier, délivré le 11 avril 1386, contient la teneur d'une procuration datée de Conversan, le 12 novembre 1385, par laquelle Louis, sire d'Enghien, délégue son gendre, Jean de Luxembourg, pour administrer ses biens.

[4] Il apparaît en cette qualité dans une sentence rendue au château

Le 23 juillet 1377, il se rendit avec le bailli de Hainaut et quelques autres personnes à un parlement qui devait se tenir avec les états de Flandre à Lessines, sur le fait des terres de débat[1]. Le 4 juin 1378, on le retrouve en mission à Valenciennes et le magistrat de cette ville lui offre en cadeau de bienvenue deux setiers de vin[2].

Lors du grand schisme amené par l'élection de deux papes, Urbain IV et Clément VII, il fit deux fois, avec maître Jehan de Guise, le voyage de Hollande, comme député des collèges ecclésiastiques du Hainaut, pour demander à Albert quel pape on reconnaîtrait. Vinchant rapporte que le duc régent, sur l'avis de l'évêque de Cambrai, ne voulut embrasser le parti d'aucun de ces deux pontifes[3].

Le 1er juin 1380, il part en ambassade avec le receveur de Mons et Jacques Baret et va à Fiérin conférer avec le duc de Bourgogne au sujet de certaines limites. Vers octobre 1381, il va trouver le Conseil de Liège à Moustier-sur-Sambre. En 1383, Albert de Bavière le commet ainsi que Jehan de Guise, comme arbitres, pour trancher une contestation surgie entre les abbayes de Saint-Ghislain et de Crespin, au sujet de leurs droits à Harmignies. En août et septembre 1387, il se rend à Namur et y attend le conseil de Liège qui devait s'y trouver pour définir certaines difficultés politiques[4].

de Mons, le 28 février 1383, contre Jean Musars, seigneur d'Angre, qui avait élévé des prétentions sur des biens possédés par l'abbaye de Saint-Ghislain; en juillet 1386, dans le procès au sujet de dîmes intenté par le chapitre de Saint-Germain contre le curé de Bettignies.

[1] *Extraits des comptes de la rec. gén. de Hainaut*, t. I, p. 152.

[2] Caffiaux. *Commencements de la Régence d'Aubert de Bavière.*

[3] « Pour les despens que maistres Jehans de Ghuyse, li prieus des Escolliers de Mons et leur gens fisent, en alant et venant en Hollande par ij fies là envoyet del accord des colléges dou pays par-devers Monseigneur et sen conseil, pour savoir auquel des ij papes on se tenroit à capitles. Estet taxet pa les dessusdis à viij frans de France et xvij s. vi d., qui valent à xxv s. viij d. le franc... xj lib. ij s. x d. » *Comptes de la rec. gén. de Sainte-Waudru, pour 1379-1380.* — Vinchant, t. III, pp. 268-269.

[4] *Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut*, t. I, pp. 152,

Ces missions répétées n'empêchèrent pas Pierre de Toumay d'être un administrateur soigneux des biens du monastère confié à sa direction. En 1387, il éleva trois côtés du cloître resté inachevé, mit la dernière main à la construction de l'église et y plaça un autel dédié à saint Nicolas. Une personne charitable dont le père Bourgeois n'a pu déchiffrer le nom dans la charte qui la mentionnait, donna pour ces travaux une somme de cent florins[1].

Un bourgeois de Mons, Nicaise dit Moriaul du Postich (1379) laissa aux Écoliers la seigneurie foncière et de nombreuses rentes sur des héritages de la ville de Mons. Un parent de ce dernier donateur légua par testament ses droits sur la brasserie dite de Londres, située près de la « Garitte Tupiniel » en cette ville[2].

Le 13 janvier 1380, l'évêque de Cambrai, Jean de T'Serclaes, vint à Mons et visita le monastère, sans vouloir recevoir les droits ordinaires de visite épiscopale. Il consacra dans l'église du prieuré, Ada, première abbesse de Bethléem ou de Bélian, en présence des religieuses, de l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie et d'autres témoins[3]. Ce prélat renouvela cette visite en 1382 et en 1387, quelques mois avant sa mort. Pour reconnaître l'hospitalité qu'il reçut des Écoliers en ces occasions, il donna à leur église des ornements sacerdotaux[4].

Vers ce temps, vivait au Val le frère Jacques Raul, natif de Mons et dont les chroniques vantent la piété et les connaissances. Il obtint le titre de maître en dignité et occupa pen-

156, 161. Supplément, p. 20.— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Ghislain*, aux arch. de l'État, à Mons, v° *Harmignies*. — DOM BAUDRY. *Annales* de cette abbaye, dans les *Monuments* de DE REIFFENBERG, t. VIII, pp. 517-518.

[1] *Vallis Mariana*, p. 31.

[2] *Chartrier*, XLI. — *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 54,691, aux archives de l'État, à Mons.

[3] L'abbaye de *Bélian*, à Mesvin-Ciply, près de Mons, était une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin qui avait été fondée en 1244 par Walter Harduin, prêtre de Mons.

[4] *Vallis Mariana*, p. 32.

dant plus de dix ans les fonctions de sous-prieur. Ce fut lui qui en 1386 administra les derniers sacrements à Simon de Lalaing, seigneur de Quiévrain, d'Écaussines et de Brebière, et grand bailli de Hainaut depuis 1377[1]. Plus tard fatigué par les travaux d'un long ministère, il obtint la permission de voyager en Allemagne. Il se rendit à Aix-la-Chapelle où il vit les bains renommés et les reliques fameuses que l'on exposait publiquement, à Cologne et à Utrecht, où il admira les trésors des églises. Par ses sollicitations, il obtint dans ce voyage une partie notable du corps d'une des onze mille vierges, compagnes de sainte Ursule, qu'il fit renfermer dans une belle châsse de cuivre doré. Cette relique fut déposée dans l'église du Val où elle était encore honorée au siècle dernier. Une relation de ce voyage écrite de la main de frère Raul existait dans la bibliothèque du monastère[2].

Pierre de Tournay assista le 3 avril 1389 à la prestation de serment que fit à Sainte-Waudru, le duc Albert comme comte de Hainaut[3]. L'année suivante, il se rendit au chapitre de son ordre tenu au prieuré du Grand-Val, où furent prises des mesures importantes pour la discipline des chanoines et les cérémonies du culte. C'est à partir de ce temps que commença l'usage de réciter dans les monastères du Val le *de Profundis* pour les âmes du Purgatoire et la guérison des malades tous les jours de l'année[4].

Quelque temps après, le prieur, désireux de passer dans l'austérité les dernières années de sa vie, se démit de ses fonctions. Malgré les sollicitations des religieux qui voulaient le retenir, il entra dans l'ordre de Saint-Brunon. Il mourut vers 1397, à la chartreuse de Chercq-lez-Tournai, plein d'années et de vertus[5].

[1] Il mourut le 3 juin 1388, d'autres disent le 3 septembre 1386, et fut inhumé avec sa femme dans l'abbaye de Crespin.

[2] *Vallis Mariana*, pp. 32-33.

[3] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut, depuis l'avènement de Guillaume II*, t. II, p. 440.

[4] *Vallis Mariana*, p. 31.

[5] Ibidem, p. 34. — BRASSEUR. *Origines*, p. 220.

X. — Matthieu li Carlier (1389-1416).

Ce religieux avait fait ses vœux en 1370 sous le priorat de Jean de Malines. De son temps, on fit plusieurs travaux de grande utilité au monastère, comme un grand portail « avec trois tourions » situé sur la Trouille, des granges et des écuries spacieuses. Le prieur fit aussi assainir les caveaux de l'église, nettoyer et agrandir les viviers qui fournissaient le poisson nécessaire à la consommation du monastère [1].

Les tanneurs de la ville avaient pris l'habitude de déposer leurs cuirs dans la Trouille en face du monastère, ce qui, dans les grandes chaleurs, produisait l'infection et en rendait le voisinage très insalubre. Le nouveau prieur s'en plaignit à la cour de Mons et obtint que désormais ces artisans ne pourraient plus user de la Trouille dans la ville pour leur industrie [2].

Matthieu li Carlier sut aussi augmenter les biens de son monastère par de bonnes acquisitions. Il acheta des terres à Rouveroy, à Dour et à Élouges (1389-1395). La considération des grands lui valut plusieurs fondations ou donations importantes. Gui de Châtillon, comte de Blois, seigneur de Beaumont, Schoonhoven, Avesnes, La Goude, donna au monastère de beaux ornements de soie et un baldaquin pour les processions. Par son testament du 17 octobre 1397, il leur légua encore six francs de France [3].

En 1399, les Écoliers reçurent la visite du célèbre Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai et légat du pape [4]. Le 5 mai 1413, ce prélat vint de nouveau à Mons et fit sur le Grand-Marché

[1] *Vallis Mariana*, p. 35.

[2] *Vallis Mariana*, loc. cit. — Vinchant, t. II, p 340.

[3] *Vallis Mariana*, loc. cit. Le testament de Gui de Blois a été publié par M. le Bon Kervyn de Lettenhove. *Chron. de Froissart*, t. XVI, p. 283.

[4] Né à Compiègne en 1350, mort à Avignon le 9 août 1419, cardinal du titre de Saint-Chrysogone. Il a écrit beaucoup sur l'astronomie, la théologie et la discipline.

de cette ville une prédication en présence du chef de sainte Waudru placé sur un autel improvisé et d'une énorme affluence de peuple. Il alla loger dans leur monastère. Pour reconnaître leur hospitalité, il confirma les privilèges octroyés par ses successeurs, notamment le droit d'asile et accorda à leur église de nombreuses indulgences. Au temps de la venue du prélat, le Val comptait un grand nombre de religieux, particulièrement onze prêtres, dont quatre habiles dans la prédication[1].

Le 22 octobre 1408, le Val-des-Écoliers fut choisi en suite de la sentence du duc de Bourgogne contre les Liégeois, comme le lieu de dépôt des chartes et privilèges des villes et des métiers de Liège, de Dinant, du comté de Loos et des autres villes rebelles, soumises par Guillaume, comte de Hainaut. Ces titres furent apportés au prieuré le 12 novembre suivant et y restèrent jusqu'au 19 décembre 1416. Des commissaires en dressèrent l'inventaire, après cependant que les vainqueurs en eurent retiré les pièces qui étaient défavorables à leurs prétentions[2].

On ne connaît pas au juste la date où Matthieu li Carlier mourut ou cessa ses fonctions de prieur. D'après la *Gallia Christiana* et la chronique d'Hoiois, sa mort arriva en 1408, ce qui est inexact, vu que, le 7 juillet 1408, il appendit son scel à la charte civile donnée par Guillaume IV à son comté de Hainaut[3]. Le 18 janvier 1410 et le 11 octobre 1411, nous le voyons intervenir dans un procès au sujet de la Commune-Aumône[4].

[1] *Vallis Mariana*, pp. 34 et 36. — *Pratum Marianum*, p. 11.

[2] VINCHANT. t. VI, p 135. — DEVILLERS. *Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV*, p. 9. Id., *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III. — Les archives de l'État à Namur et à Liège conservent de nombreux vidimus donnés vers 1414-1415 par le prieur Mathieu le Carlier.

[3] FAIDER. *Coutumes du Hainaut*, t. I, p. 107.

[4] Archives communales de Mons. *Registres des consaux de Mons*, n° 1, f°s 5 v° et 10 v°.

Enfin le 11 juin 1415, il posa la seconde pierre de la porte du Rivage que l'on avait résolu de reconstruire[1].

Brasseur fixe à l'année 1426 le décès de ce prieur : ce qui semblerait indiquer qu'il se démit de ses fonctions, car son successeur est mentionné dès 1417.

Il fut inhumé dans la salle du chapitre, à côté de Jean de Malines. L'épitaphe suivante, conservée par Vinchant, rappelait sa mémoire :

Jou freres Mathieus li Carliers,
Prieurs qui fu des Escolliers
De Mons fondés sur Notre-Dame
Noeufvismes[2] fui. Or sui à viers
Par mort qui defais diviers.
Si recommande à Dieu mon âme
Pour iestre en joie sans difame.
Dieu suppli qui maint cuer enflame
K'à tous chiauls qui lisent ces viers
Qui sont escripts dessus me lame
Par humilité home de fame
Soit par moy prier en tiers.
Vermibus hic donor, vobis ostendere conor
Quod sicut hic ponor, ponitur omnis honor[3].

[1] « En lan mil iiij^c^ et xv, le xj^e^ jour dou mois de jung, jour St-Barnabé, appostele, fu commenchiet à machonner à le porte dou Rivage, à entre vij et viij heures dou matin. Et assit la première pierre Pierres, dis Brongnars, sires de Haynin, adont baillius de Haynnau, chevaliers, le seconde pierre assist frères Mahius li Carliers, prieux des Escolliers, et le iij^e^ assisent Jehans de Haynin, escuyers, fius audit signeur de Haynin, et avoecq lui Jehans de le Loge, massars de le ville de Mons. » — Note se trouvant à la fin du *Registre des seigneurs haut-justiciers qui ont demandé de nouvelles loix au chef-lieu de Mons de 1396 à 1426*, aux archives de l'État, à Mons.

[2] Le *neuvième*, ou le dixième en comptant deux fois Guillaume de Triangels.

[3] Ces deux derniers vers, exemples de la littérature antithétique du moyen-âge, se rencontrent dans d'autres épitaphes. Voir SWEERTIUS. *Epitaphia joco-seria* (Cologne, 1623), p. 123.

XI. — Jean Rogier *ou* Rogeri (1417-1426).

Jean Rogier avait fait sa profession en 1392. Il fut élu prieur avant le milieu de l'année 1417. Il se donne cette qualité dans de nombreux vidimus qu'il délivra à partir de cette époque comme archiviste du comte et des états de Hainaut[1]. Il se démit du gouvernement du prieuré dans le courant de l'année 1426 et mourut peu de temps après. On l'enterra dans la sacristie.

Au témoignage de Brasseur, Rogier fut un excellent administrateur.

Il eut à défendre souvent son monastère contre les prétentions de la ville de Mons et des corporations religieuses des environs[2].

L'an 1418, un nommé Jean Hockart, décédé dans la maison de Jean de Haynin, dit Brongnart, dont il était le serviteur, choisit sa sépulture dans l'église des Écoliers. Le prieur lui fit des obsèques solennelles sans avertir le chapitre de Sainte-Waudru et le curé de Saint-Germain, administrateur des sacrements dans la paroisse des chanoinesses. Celles-ci sommèrent les religieux par Baudouin de Froidmont, prévôt des églises de Mons, d'avoir à réparer l'abus grave qu'elles disaient avoir été commis contre leurs privilèges. Le 9 novembre, dans l'église du Val, à l'heure de la grand'messe, en présence des chanoinesses, de leurs conseillers et de témoins, il fut reconnu par le prieur et les religieux Allard Porée, Gilles d'Amont, Raoul Raul, Gilles Reineri, Jean Gridiaul et Jacques Becquefier, que le monastère n'avait pas voulu porter atteinte à la juri-

[1] On trouve des vidimus de Rogier dans la *Trésorerie des Chartes des comtes de Hainaut*, à Mons (12 août 1418, 29 novembre 1418, 24 février 1419, n. st.); aux archives départementales de Lille (décembre 1418 et 6 septembre 1421); dans Saint-Genois. *Mon. anc.*, t. i, pp. 348 et 361 (1418 et 1419).

[2] *Vallis Mariana*, p. 36. — *Pratum Marianum*, p. 11. — Vinchant, t. ii, p. 340.

diction du chapitre et que les funérailles avaient été faites de bonne foi, par ignorance des privilèges de l'église-mère[1].

En 1422, Raul de Marchiennes, receveur des mortemains, malgré les termes de la sentence rendue en 1366 en faveur des Écoliers, tenta de prélever le meilleur catel, dans l'enclos même du monastère, à l'occasion d'un certain Jehan Paveur qui, blessé dans une mêlée, était venu y mourir. Les religieux obtinrent de nouveau gain de cause après avoir exhibé leurs privilèges[2].

La même année, le receveur du Domaine du comte souleva une autre prétention. Il voulut forcer les Écoliers à faire moudre leurs grains aux moulins du comte et fit même saisir les blés qu'ils envoyaient comme de coutume au moulin du Chapitre à Nimy. Le prieur réclama par-devant le conseil de Hainaut et prétendit avoir la franchise de transporter sa mouture où bon lui semblait, comme n'étant pas soumis à l'échevinage de Mons et aux obligations de ses bourgeois, mais relevant uniquement de la seigneurie et paroisse de Cuesmes, jugement de Sainte-Waudru[3]. Une sentence en date du 30 août 1422 admit ce droit, mais conseilla aux religieux « pour nourrir amour » envers le comte, de favoriser de leur pratique les moulins de Mons[4].

Nous mentionnons ces difficultés entre bien d'autres qui vinrent troubler la paix du monastère. Le commencement du XV[e] siècle dans notre province abonde en tentatives du pouvoir central et des hommes puissants pour détruire les droits

[1] *Chartrier*, XLIII.

[2] *Chartrier*, XLV.

[3] On trouve dans un petit mémorial du chapitre de Sainte-Waudru. « La nuit de Saint-Remi 1427, le sergeant du chapitre fit un arrest au jardin des Escoliers, jugement et seigneurie de Cuesmes ». Ce fait est aussi relaté dans le *Compte de la recette générale du chapitre*, pour 1428. Cet arrêt fut fait « sour pluisieurs bonges de cavène appartenant à Michault d'Aimeries de Cuesmes », fermier des Écoliers.

[4] *Chartrier*, XLIV.

qui avaient été concédés aux communautés. La violence des siècles précédents fait place à la ruse et aux arguties des juristes qui deviennent dans l'État la classe dirigeante. De tous côtés règnent la discorde, la mauvaise foi, le vol ; un luxe effrené, une immoralité sans nom envahissent toutes les classes et développent de plus en plus les causes dissolvantes qui amèneront au siècle suivant un ébranlement général de la société.

Le Val-des-Écoliers reçut, sous le prieur Jean Rogier, la visite de personnages marquants, des évêques de Cambrai et de Liège, du prieur de Sainte-Catherine de Paris, qui, en 1421 vint visiter le Val de Mons[1]. Vers ce temps, les chevaliers de Saint-Antoine de Vienne en Auvergne, délégués par leur ordre et autorisés par le pape arrivèrent à Mons pour y fonder une chapelle de leur ordre. Ils s'adressèrent au prieur du Val et sollicitèrent la permission de s'établir dans son église. Celui-ci les envoya auprès de Gérard d'Enghien, seigneur d'Havré, qui leur abandonna une chapelle dans son domaine, qui était celle du prieuré ou hôpital de Saint-Antoine en Barbefosse[2].

En 1422, les Écoliers échangèrent avec l'abbaye de Saint-Ghislain les droits de justice qu'ils avaient à Dour, contre d'autres propriétés situées audit lieu[3].

[1] « Au prieur de Sainte-Caterine dou Vaul des Escolliers de Paris, présentet le vj^{e} jour de février, l'an mil iiij^{c} xx, qu'il estoit venus à Mons, iij los de vin vremeil et iij los de vin de Franche qui vallent, le lot de vin comptet pour iiij s. et le lot de vin de Franche pour iij s. vj d. . . . . xxij s. vj d. » *Comptes de la rec. gén. du chapitre de Sainte-Waudru, pour* 1419-1420.

[2] Vinchant, t. iii, pp. 322-323. — On trouve des notices sur ce prieuré dans les ouvrages suivants : L. Devillers. *Notices sur les monuments remarquables des environs de Mons*, pp. 5 et s. Id. *La chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, (Anvers, 1865), 2e série, t. i, p. 561. — Felix Hachez, *Fêtes populaires à Mons. — Messager des sciences historiques de Belgique*, 1848. — *Origine de l'église et du pèlerinage de Saint-Antoine en Barbefosse* (Mons, 1719).

[3] Arch. de l'État, à Mons. *Papier terrier de l'abbaye de Saint-Ghislain de* 1401, annotation au f° 139.

XII. — Gilles Regnier ou Reineri (1426-1429).

Gilles Regnier, né à Mons, était l'ami intime de son prédécesseur avec qui il fit sa profession et qu'il aida dans la charge de sous-prieur. Son élection eut lieu en 1426. On place sa mort en 1427 [1]. C'est une erreur, car nous possédons de lui une quittance en date du 20 novembre 1428, par laquelle il reconnaît avoir reçu du receveur général du Hainaut six chênes à prendre au bois de la Sayette, près de Nimy. La comtesse Jacqueline de Bavière les avait donnés aux Écoliers déjà sous le prieur précédent pour leur provision de bois et aussi « pour augmentation d'aucuns édiffiemens nécessaires qu'ils entendaient faire dans leur église » [2].

Selon, toutes probabilités, Regnier décéda vers 1428-1429. Il fut inhumé dans la sacristie aux côtés de son prédécesseur. Une grande dalle recouvrait les ossements des deux amis. On y lisait en substance qu'unis dans la vie, la mort les avait rassemblés et qu'un seul marbre blanc, symbole de la pureté de leurs âmes recouvrait leurs cendres jusqu'au jour de l'Éternel jugement [3].

Sous les trois derniers prieurs dont nous venons d'exposer les actes, notre monastère vit fleurir une phalange nombreuse de religieux remarquables par leur science ou leur piété. Outre le frère Jacques Raul cité plus haut [4], la *Vallis Mariana* rappelle les noms de Gilles d'Amont, sous-prieur, de Jean Pauwillon, tous deux renommés par leur éloquence, de Jean de Wasmes, savant théologien et orateur fort goûté à Mons, qui, malgré les sollicitations de son prieur pour le retenir en cette ville, entra en 1391 dans l'ordre des Chartreux. Frère Jean

[1] *Vallis Mariana*, p. 36. — *Gallia Christiana*, t. III, p. 165. — *Pratum Marianum*. p. 19. — F. Hoiois. Chronique mss.

[2] *Chartrier*, XLVI. — Voir aussi un vidimus de Gilles, du 4 juin 1428, dans les *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*, t. II, p. 189.

[3] *Pratum Marianum*, p. 19.

[4] Voir ci-dessus, p. 56.

l'Orfèvre, sous-prieur, d'une famille montoise ancienne et recommandable par les dignitaires qu'elle donna à l'Église, fut un excellent orateur et un canoniste distingué. La comtesse Jacqueline recourut à son talent dans les démêlés qu'elle eut avec ses sujets et son mari. Il alla à Dijon et à Paris pour persuader au duc de Bourgogne de venir secourir son infortunée parente et de reconnaître les droits incontestables qu'elle avait à revendiquer contre son mari, le duc Jean IV de Brabant. A l'assemblée des états de Hainaut, tenue à Mons le 1er décembre 1424, il porta la parole au nom de sa souveraine pour exposer les motifs qui l'avaient décidée à se séparer de cet époux [1].

Le plus célèbre de tous ces religieux fut le frère Jean Eustache, né dans le Hainaut vers 1403. Il entra comme religieux profès au monastère des Écoliers de Mons, sous Jean Rogier, probablement vers 1420, et s'y fit remarquer dans un âge peu avancé par l'austérité de sa vie et ses exemples de piété. Quelques années plus tard, ayant appris que la ferveur et l'observance anciennes de Cîteaux avaient été rétablies dans le comté de Namur, il quitta le Val avec le congé de son prieur et se rendit religieux à l'abbaye de Moulins [2]. Il y vécut saintement sous les abbés Jean Penno et Wautier de Migrode et acquit un tel renom de prudence et de sagesse qu'en 1435 l'abbé d'Alne l'envoya réformer l'abbaye du Jardinet [3] qui était tombée dans le relâchement. Les trois religieuses qui l'habitaient n'ayant pas voulu accepter sa réforme, il obtint de l'autorité de les remplacer par des religieux. Il fut le premier abbé du monastère ainsi reconstitué. L'abbé de Clairvaux et le duc de Bourgogne l'estimèrent beaucoup et l'employèrent à la

[1] *Vallis Mariana*, p. 37. — *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*, éditées par la société des Bibliophiles de Mons, t. I, p. 76. — DEVILLERS, *Inventaire des archives des États du Hainaut*, t. I, p. LXXXIII.

[2] Abbaye située près de Bouvignes, fondée vers 1222 pour des religieuses de l'Ordre de Cîteaux, mais en 1414; le chapitre général de cet ordre les remplaça par des religieux.

[3] Abbaye cistercienne, sise près de Walcourt, au comté de Namur.

réformation des communautés cisterciennes de femmes qui, vers cette époque, avaient grandement dégénéré de leur ferveur et du but de leur institution. L'abbaye de Beauprez [1] lui dut sa restauration. Celle de l'Olive [2] qu'il voulut ramener à l'observance primitive, lui occasionna beaucoup de peines et de chagrins. L'annaliste Vinchant rapporte que « certains gentilshommes n'ayant pu divertir ce saint personnage, soit par prière, dons et menaces de son entreprise, pour le maltalent qu'ils en avoient, gagnèrent par argent quelque méchant pendard pour le tuer sur le chemin qui conduit du Jardinet audit l'Olive. Doncq ainsi que ce malheureux pensoit faire son coup, un tremblement de corps le saisit avec telle agitation de tous ses membres en présence dudit saint, qu'il fust bien tost renversé de soy-mesme par terre, frappant dru et menu sa poitrine, en sorte que le saint s'approcha de lui, l'exhortant de descouvrir l'intérieur de son âme, ce qu'il fit avec repentance manifeste, dont le saint homme luy ayant fait belles et salutaires remontrances, le renvoya homme de bien [3]. »

A la suite de cet évènement, les religieuses cessèrent leur opposition et consentirent à suivre ses pieux desseins. En 1441, Jean Eustache fut élu comme abbé de Nizelle, monastère aussi réformé par ses soins.

Ce prélat, sur la fin de sa vie, après un abbatiat de 39 ans, sollicita de ses supérieurs, la faveur d'être déchargé de sa prélature, ce qu'ayant obtenu, il se retira dans la solitude du cloître, édifiant ses frères par sa sainteté, ses austérités et le don de prophétie que ses contemporains prétendent lui avoir été accordé. Il mourut l'an 1481 en odeur de sainteté. Jean

[1] L'abbaye de *N.-D. de Beauprez* fondée en 1228 à Grimminghe-lez-Grammont par Adelaïde de Boulaere. Ordre de Cîteaux.

[2] Voir sur cette abbaye de l'ordre de Cîteaux à Morlanwelz : Th. Lejeune. *L'Abbaye de l'Olive*, dans les Annales du Cercle arch. de Mons, t. i, pp. 295 et s.

[3] Vinchant, t. ii, pp. 344, et t. v, p. 38. — *Vallis Mariana*, pp. 37-38. — *Gallia Christiana*, t. iii, pp. 164-165. — Brasseur. *Origines*, p. 220. — Dom Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. iv, pp. 1245 et 1560.

d'Assignies, abbé de Nizelle, l'un de ses successeurs, a écrit sa vie[1].

XIII. — Nicaise des Gaukiers (1429-1448).

Nicaise des Gaukiers ou des Kaukiers, nommé à tort Nicolas par Vinchant, était originaire de Mons. Il fut élu vers la fin de 1429 et confirmé par le prieur de sainte Catherine en 1430. Le contre-sceau particulier à ce prieur est assez original. Il représente un arbre chargé de fruits, probablement un noyer (*gaukier* en wallon) avec une banderolle s'enroulant autour du tronc et portant une inscription illisible. Des deux côtés sont des lettres, *ni* ou *in*. Il y a là sans doute une sorte de rébus figurant le nom du prieur[2].

Des Gaukiers conserva comme ses prédécesseurs la charge d'archiviste des états de Hainaut [3] et de quelques communautés religieuses, entre autres des chevaliers de Rhodes[4].

En 1431, Philippe-le-Bon qui avait succédé au comté de Hainaut delaissé par l'infortunée Jacqueline de Bavière, renou-

[1] Jean d'Assignies, d'une famille noble du Hainaut, moine et sous-prieur de Cambron, fut élevé en 1618 à la dignité d'abbé de Nizelle à Ophain, près de Nivelles. Il mourut presqu'octogénaire le 22 mai 1642, laissant plusieurs ouvrages historiques et ascétiques qui ont eu beaucoup de vogue dans leur temps.

[2] Voir la deuxième planche des sceaux du Val n° 11.

[3] Voir plusieurs vidimus émanés de lui aux archives communales de Mons (10 février 1432 n. st. et 26 août 1444), dans la *Trésorerie des chartes du comté de Hainaut* (des 6 avril et novembre 1435, et 8 août 1437). Le *compte de la Massarderie de Mons* pour 1431-1432 mentionne qu'en cette année il donna encore un vidimus des trèves de France et d'un appointement entre l'abbaye de Saint-Ghislain et les manants de Mons au sujet des *tonlieux*.

[4] « Payet pour le vin deubt as Escoliers de Mons, pour avoir mis en leur trézorie les bulles de monsigneur le maistre et couvent de Rodes, faisant mention des pentions vendues en Haynnau au nom de laditte Religion, lesquels Jakèmes Lostriche avoit prestet . . . . lij s. » — *Comptes de la baillie de Hainaut-Cambrésis rendu par Jaquemart de Pacques pour un an fini au St-Jean-Baptiste 1430.* Arch. de l'État, à Mons. *Ordre de Malte*, n° 527.

vela à l'imitation de ses prédécesseurs les privilèges du Val-des-Écoliers et notamment leurs fonctions de chapelains du comte[1].

Le chapitre de Sainte-Waudru, souleva en ce temps plusieurs prétentions relatives à la juridiction entière qu'il disait avoir sur l'enclos du Val et à l'exemption des maltôtes pour les vins qu'il faisait prendre chez les Écoliers, ce qui émut plusieurs procès avec ces religieux et la ville de Mons. Nous transcrivons textuellement la relation d'une de ces difficultés :

« Mémoire que, en l'an mil quattre cent-quarante, le dimenche XIe jour du mois d'aoust, assemblés au souper en l'hostel madamoiselle Clarisse de Gavre dite de Hérimelz, chanoinesse de medame sainte Waudru où étaient lors madite damoiselle, Messieurs Pinkard de Hérimelz, damoiselle Isabeau de Boulers, Anthoine de Hérimelz, Marie de Vertain, Sibille d'Escaussines, Marguerite de Saint-Simon, Isabeau de Lalaing, Sandrart de Praet, Catherine de Hoves et pluisieurs autres nobles personnes, fut envoyé quérir un pot de vin aux Escolliers et le serviteur dudit hostel desnanty de son pot et vin pris par Thiery du Croie et autres sergeants des eschevins au command et requeste des maltôteurs dudit Mons, comme ledit sergeant disoit, et le vin porté et but au cabaret du Cocquelet, auquel boire furent les maltôteurs; fut en le propre nuitie tellement poursuyvi en l'absence de Monsieur le bailly envers Simon Nokard que ledit sergent fut mis prisonnier au château de Mons et depuis tellement pourchassé envers mondit sieur le bailly que, le dimenche XXIIJ^{e} jour du mois de février audit an, mondit sieur le bailly et le conseil du prince étant au disner ausdits Escolliers, fut par mondit sieur et conseil le pot dessus dit armoyé des armes de ma ditte damoiselle de Hérimelz renvoyé plain de vin de. . . ainsi comme il avoit esté par le sergent osté et pris comme dit est témérairement et par Colart Daniau, sergeant de l'office mondit sieur le bailly, rapporté, rendu, rétably et restitué à madite damoiselle de Hérimelz en

[1] F. Hoiois. *Chronique mss.*

l'hostel de Mademoiselle Béatrix de Borsèle, là où toutes mes damoiselles pour lors résidentes estoient au disner[1]. »

Nicaise des Gaukiers donna ou acquit pour son couvent la seigneurie ou le tréfond de certaines maisons qu'il possédait au coin des rues de Nimy et des Tuileries[2]. Il embellit l'église d'œuvres d'art remarquables. Le 11 décembre 1448, Hugues Tournet, évêque *in partibus* de Dagno et suffragant de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, vint y consacrer deux autels, l'un en l'honneur de la Vierge Marie, l'autre en l'honneur de saint Nicolas.

Peu de temps après cette consécration, mourut le prieur. Il fut enterré dans la nef de l'église[3].

XIV. — Paul Ghiskière (1449 - 1465).

Ce prieur qui signait indifféremment *Ghiskière*, *Ghesquière* ou *Ghersquière*[4] était bachelier en théologie et très habile orateur. Procureur du monastère sous le prieur précédent, il mit de l'ordre dans la gestion des biens, arrenta ou donna en emphytéose les propriétés qui étaient éloignées de Mons. Le prieuré lui dut d'excellentes réformes et de nombreux travaux d'utilité publique.

Dès 1451, il fit sonner par les cloches du monastère *l'Angelus*, au matin, à midi et le soir, pratique religieuse qui était inconnue à Mons et qui bientôt fut suivie par les autres églises et couvents de la cité[5].

La Trouille causant à tout instant de grands dégâts par ses

[1] *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 53,095. — Voir aussi aux archives communales de la ville de Mons, le *second registre des consaux*, f° 245.

[2] *Greffe scabinal de Mons*, aux archives de l'État, à Mons.

[3] *Vallis Mariana*, p. 36. — Vinchant, t. ii, p. 343.

[4] On trouve des vidimus délivrés par ce prieur, dans le *Chartrier de Sainte-Waudru*, titres cotés *Mons* n° 1020 (20 octobre 1459) et *Quaregnon* n° 5 (13 août 1462). et dans le *Chapitre de Saint-Germain*, liasse n° 18.

[5] *Vallis Mariana*, p. 38. — Vinchant, t. iv, p. 354, croit que cet usage ne s'établit dans les Pays-Bas qu'après 1472.

inondations, il releva le sol par des terrassements importants, et exhaussa le pavement de l'église en ayant soin de conserver les pierres tombales dans leur situation ancienne. Il rétablit les stalles du chœur et y ajouta des dossiers sculptés (1454).

En 1456, on jeta les fondements d'un mur au devant du chœur, on agrandit cette partie de l'édifice et les chanceaux qui étaient devenus insuffisants. Le prieur du Grand Val-des-Écoliers, frère Jehan Proti, vint poser la première pierre de cette réédification. La chapelle du château de Naast et le presbytère de ce lieu, alors occupé par un religieux du Val de Mons, furent reconstruits[1].

La bibliothèque, le grand autel et le mobilier du chœur furent l'objet des soins de l'abbé Ghiskière. Il érigea de beaux autels et les orna d'œuvres artistiques dont le détail trouvera sa place, lorsque nous parlerons de la description du monastère[2].

Le 2 octobre 1456, Godefroid Greveray, évêque de Dagno et suffragant de l'évêque de Cambrai, vint consacrer l'autel de la Vierge et celui des deux saints Jean, consacrés en 1335 par Jean de Naprone, mais qui depuis avaient été profanés, nous ne savons dans quelles circonstances. Le 23 octobre suivant et le 17 juin 1460, ce prélat revint encore pour consacrer cinq autres autels[3].

Pour subvenir aux dépenses de ces travaux et de leur consécration, le magistrat permit aux Écoliers de faire dans la ville

[1] *Vallis Mariana*, p. 39. — VINCHANT, t. II, p. 345. — Dans le *Second registre du conseil de ville de Mons*, on trouve les mentions suivantes relatives à ces travaux :

Conseil du samedi 7 août 1451 : Le prieur des Écoliers demande d'avoir les pierres des verrières du chœur de Saint-Germain que l'on voulait défaire (f° 276 v°).

Conseil du samedi 12 avril 1455 : « Adont parlet de le requeste faite par les Escolliers pour avoir courtoisie à cause del ouvraige qu'il font en leur église en le hauchier par-dedans ». (F° 331).

[2] *Vallis Mariana*, pp. 39-40. — VINCHANT, t. II, p. 345.

[3] *Vallis Mariana*, p. 39. — VINCHANT, t. II, p. 343.

une collecte qui produisit la somme de 70 livres. Une bourgeoise de Mons, la veuve Deschamps, est mentionnée par la *Vallis Mariana* comme ayant particulièrement contribué par ses largesses à l'ornementation de l'église [1].

Ghiskière éleva encore vers 1461 un nouvel autel qu'il dédia à Notre-Dame de la Gésine et qu'il fit consacrer le 2 octobre 1461.

Les dépenses que nécessitèrent ces travaux ne grévèrent en aucune façon le monastère, car à la fin de ses fonctions Ghiskière ne laissa aucune dette à payer. Bien au contraire, il sut en ces temps difficiles accroître les revenus du couvent. Il acheta des terres à Dour et à Blaugies, reçut des dons en argent ou en nature de personnes distinguées au nombre desquelles les archives du couvent mentionnent spécialement : Jean Thiroul dit Brassot, receveur général du comté, Henri Resteau, seigneur de Roelt, Le Bèghe de Boussoit, Raul de Bruxelles, Yzembart Piétin, Jaquemart de Marchiennes, presque tous bourgeois de Mons [2].

Les faveurs spirituelles que reçurent les Écoliers ne furent pas de moindre importance. Une bulle du pape Nicolas donnée à Rome en 1450 confirma leurs privilèges et immunités et d'une manière particulière le droit d'asile pour tout l'enclos du monastère « *usque ad ipsorum prata et vineas* », disait cet acte qu'il ne nous a pas été donné de retrouver [3].

Le 18 mai 1451, Jean Juvénal des Ursins, duc et archevêque de Rheims, vint comme métropolitain visiter le prieuré. Il examina les reliques que conservait le trésor et dont les principales étaient le corps d'une des onze mille vierges et une partie notable de la sainte Croix. Cette dernière relique avait été donnée environ trente ans auparavant par Jean de Harcourt, châtelain de Mons, seigneur d'Havré, évêque de Tournai, puis

[1] *Vallis Mariana*, p. 40.

[2] Ibid. p. 40, et documents tirés des archives du royaume et de l'État, à Mons et à Bruxelles.

[3] *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*. dossier n° 53.095.

archevêque de Narbonne et patriarche d'Alexandrie [1]. Le prélat de Rheims touché de la ferveur et de l'austérité des chanoines du Val, leur accorda plusieurs privilèges et indulgences pour leur église, entre autres 20 jours à ceux qui assisteraient à la messe du samedi qui se chantait à l'honneur de la Sainte-Vierge, 20 jours aux fidèles qui entendraient les sermons de la dite église et autant pour la messe des trépassés qui se chantait tous les lundis.

L'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, qui vint au monastère peu de temps après, confirma et augmenta ces faveurs spirituelles [2].

Ghiskière avait été nommé, par le duc de Bourgogne, conseiller de la cour de Mons dès 1452 et confirmé dans sa charge de dépositaire des chartes des états de Hainaut. Il prit part à quelques ambassades qui furent envoyées auprès du souverain par cette assemblée.

D'après le frère Hoiois, il décéda en 1465; la *Gallia Christiana* recule cependant sa mort jusqu'à l'an 1466, ce qui, rapproché de la date de l'élection de son successeur, ferait supposer qu'il se démit de ses fonctions quelque temps auparavant. Il fut enterré dans la sacristie aux pieds des prieurs Rogier et Renier. La prospérité qui régna de son temps dans le Val l'a fait mettre au rang des fondateurs du monastère. Le frère Jean Vivien, procureur du Val, décrivit les faits de son priorat dans une chronique qui se conservait dans la bibliothèque au commencement du XVIIIe siècle [3].

[1] Ce prélat était fils de Jacques de Harcourt, comte de Montgommery, et de Jeanne d'Enghien, dernière descendante d'une branche de la noble famille d'Enghien qui possédait la seigneurie d'Havré. Après la mort de son mari, cette dame s'était retirée dans la ville de Mons et avait choisi sa sépulture dans l'église du Val. Ce fut pour reconnaître les bons soins des Écoliers que son fils leur donna la relique de la vraie croix.

[2] *Vallis Mariana*. p. 41. — P. Hoiois, *Chronique* mss. — Brasseur, *Origines*, pp. 218-219,

[3] F. Hoiois, op. cit. — *Gallia Christiana*, t. III, p. 165.

XV. — Gilles des Prés (1465-1469).

Autant Ghiskière s'était montré bon administrateur, directeur zélé et patient, autant il semble que son successeur se signala par son incapacité et la violence de ses actes. Il était, selon Brasseur, français d'origine et avait pris le grade de bachelier en théologie à Paris. Son élection comme prieur eut lieu le 18 novembre 1465. Moins de quatre ans après, vers le mois de mai 1469, il fut déposé de sa charge par le frère Jean Maulpoint, visiteur de l'ordre des Écoliers, à l'intervention de Charles, duc de Bourgogne et comte de Hainaut. S'il faut en croire Vinchant, ce prince le fit même incarcérer dans la tour de Beaumont[1].

Il ne nous a pas été donné de découvrir les véritables motifs de ces mesures de rigueur ; l'annaliste du Hainaut les attribue à ses mauvais comportements, mais le père Bourgeois semble insinuer que ce fut à cause de son zèle excessif et trop véhément, qu'il eut à souffrir de part et d'autre des persécutions qui aigrirent son caractère. Peut-être était-il, par son origine, suspect au gouvernement qui se trouvait alors en hostilité avec la France ?

Les soins et l'amour paternel de son successeur, ajoute la *Vallis Mariana*, adoucirent ses chagrins. On lui accorda la permission de se rendre à Paris. Il mourut quelque temps après à Lonjumeau, où existait un monastère d'Écoliers[2].

Sous l'administration de Des Prés, des bulles du pape Paul II en date de 1466, du 28 mai et du 4 juin 1469, confirmèrent les exemptions et immunités de l'ordre du Val et du monastère de Mons en particulier[3].

[1] *Vallis Mariana*, p. 42. — Vinchant, t. ii, p. 340. — Brasseur. *Pratum Marianum*, p. 20.

[2] *Vallis Mariana*, p. 44.

[3] *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier n° 53,095. Cette bulle, dit un document compris dans ce dossier, fut imprimée en 1646, dans le format in-octavo, par les soins de l'abbé Martin Colin. Voir aussi : Brasseur, *Origines*, p. 214. — J.-B. Hony, *Arrêts* cités, t. ii, p. 114.

XVI. — Nicolas Desmarés (1469-1504).

Les écrivains qui nous ont laissé les faits et gestes des prieurs du Val de Mons insistent longuement sur l'habileté et les talents de Desmarés [1], et réellement quand on examine son activité, les nombreux évènements auxquels il prit part, l'éclat qu'il sut donner au monastère de Mons, alors déchu de sa prospérité ancienne, on doit reconnaître qu'il fut l'un des hommes les plus remarquables du Hainaut vers son époque.

Nicolas Desmarés dont le nom, suivant l'usage de l'époque, fut latinisé en *Paludanus*, *de Palude*, naquit sans doute à La Buissière [2], vers 1431, de Jacques Desmarés et de Jeanne Cellier, de la Buissière. On raconte que dès l'âge de onze ans il se voua à l'état religieux dans l'ordre du Val; le 11 juin 1442, le prieur Desgaukiers le reçut comme novice.

Une profession religieuse à un âge si tendre n'engageait celui qui la faisait qu'à une simple promesse, qu'il devait ratifier plus tard; elle ne l'enlevait pas à sa famille. Le père de Nicolas étant venu à mourir, sa mère se vit sans grandes ressources à la tête d'une nombreuse famille. Notre jeune religieux alla habiter près d'un de ses oncles qui demeurait à Tournai. Dans cette ville, il commença de fortes études humanitaires qu'il alla ensuite continuer à Louvain. Les succès qu'il remporta dans la faculté des arts, le firent envoyer au prieuré de Sainte-Catherine, à Paris, pour y prendre ses dégrés en théologie. Il attira bientôt sur lui les regards de ses supérieurs par sa science et ses talents oratoires. En 1456, on le vit, simple étudiant non gradué, porter la parole au nom du Val de Mons dans un chapitre général de l'ordre des Écoliers où l'on traita

[1] Ce nom est orthographié de diverses façons : *Dumarés*, *Desmarests*, *Demaret*, *Desmarais*, *de Marest*, *Dumarez*. Il signait habituellement *N. Des marés*.

[2] « Buxeti natus, » dit le *Pratum Marianum*, p. 20. Ce nom s'applique à plusieurs localités. A la page 32 de cet ouvrage, on rappelle l'épitaphe de Jeanne Cellier morte en 1462 et native de la Buissière (*Busserii ruris alumna*), ce qui semble montrer qu'on doit préférer cette traduction.

de la discipline et de la réformation des statuts. Peu après, on le retrouve dans les églises des Frères-Mineurs, des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, des Dominicains et d'autres monastères de Paris, prêchant sur les sujets les plus variés avec une sûreté et une onction remarquables.

Le bonnet de docteur lui fut conféré après des épreuves brillantes et bientôt on le vit professer la théologie à Sainte-Catherine, au milieu d'une grande affluence d'étudiants de l'Université, attirés par un enseignement aussi brillant que solide. Le vendredi-saint de l'an 1467, il prêcha la passion devant les maîtres et docteurs de l'Université, cinq heures le matin, cinq heures le soir; il sut pendant un temps si long captiver l'attention de ses auditeurs.

Au milieu de ces succès, arriva la déposition du prieur de Mons. Quand il s'agit de lui trouver un successeur, tous les religieux choisirent Desmarés d'une voix unanime comme le seul capable de rétablir la prospérité du monastère (16 mai 1469). Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, le pressa d'accepter ces fonctions. Le prieur de Sainte-Catherine qui estimait grandement ses talents voulut le ramener jusqu'à Mons. Il lui fit don d'une grosse somme pour faire face aux premières nécessités du monastère[1].

Desmarés avait alors 38 ans; malgré cet âge peu avancé, il justifia complètement les espérances que l'on avait conçues de son administration. Il racheta l'argenterie mise en gage par son prédécesseur, désintéressa les créanciers et fit lever les saisies qui avaient été pratiquées sur les propriétés des Écoliers.

Non content d'achever les travaux commencés par Ghiskière et Des Gaukiers, il trouva les moyens d'orner l'église et le monastère de belles œuvres d'art. Tour à tour architecte, maçon, peintre, il exécutait lui-même ou dirigeait l'exécution de ces objets qui rendirent l'église du Val l'une des plus splendides de la ville. Citons l'autel de Saint-Augustin, le grand crucifix et les statues nombreuses qu'il plaça dans le

[1] *Vallis Mariana*, pp. 42-44.

chœur et la nef, la reconstruction du quartier du prieur, l'érection des autels de Sainte-Catherine, de N.-D. du Salut et de N.-D. de la Gésine, de deux portiques placés aux entrées du temple, de la sacristie, de la bibliothèque qu'il agrandit et qu'il enrichit de nombreux ouvrages[1]. Il fit encore élever un nouveau pont sur la Trouille, des cuisines, une prison.

Ces divers travaux absorbèrent entièrement l'héritage que lui avaient laissé son père et sa mère (laquelle, à la mort de son époux, s'était retirée au Béguinage de Cantimpret), ainsi que celui de son oncle Colart Desmarés, mort le 4 février 1460, et de sa tante Jacqueline Desmarés, veuve de Jean dit Broyant Poullet, qui lui avaient abandonné par testament leur argenterie et 200 livres de rente. De belles épitaphes furent placées dans l'église par notre prieur, pour éterniser les bienfaits de toutes ces personnes[2].

Lui-même voulant pratiquer dans toute sa sévérité la communauté de biens, fit don au monastère d'objets qui lui avaient été donnés, trois salières d'argent doré, trois aiguières, six gobelets et six coupes de même métal, un tabernacle de cuivre argenté et doré qu'on plaça sur le grand autel.

Michel Warluz, bourgeois de Mons et père du frère Jean Warluz, donna des ornements, sa demeure à Mons, des terres et rentes à Mons et à Douvrain[3]. Jeanne de le Salle, demoiselle très riche de Mons, donna également des ornements et des objets d'orfèvrerie ; son frère, Henri de le Salle, légua au monastère sept bonniers de terre à Naast (1492).

Mentionnons encore parmi les bienfaiteurs les plus marquants : Nicolas le Boulenghier, conseiller du prince (1470), Claude de Viss, donateur de sept bonniers de terre à Herfelinghen (1476), Jacques Corosti (1492), Nicolas Seuwin (1498) et d'autres, alliés au prieur par les liens de parenté ou d'amitié :

[1] Voir chapitre VIII, pour la description de toutes ces œuvres d'art.

[2] *Vallis Mariana*, pp. 53-54.

[3] Sur Michel Warluz, voir l'ouvrage de son parent : Nicolas de Guyse, *Mons Hannoniæ metropolis*, c. XLVII, et G. De Boussu. *Hist. de la ville de Mons*, p. 68.

Henri Resteau, sire de Roelt, conseiller de la cour et bailli des Écoliers; Gilles Vinchant[1], Philippe de le Val, Gilles Druelin, échevins de Mons; Robert de Martigny, receveur des domaines de la duchesse Marie de Bourgogne, qui dans la suite devint la victime de la vengeance populaire[2]; Jean et Jacques Desmarés, moines des abbayes d'Aulne et Lobbes, cousins du prieur; Colart le Beghin, bourgeois de Mons, son oncle maternel[3]. Depuis le commencement du XIVe siècle, le Val n'avait plus vu autant de personnes s'intéresser à sa prospérité matérielle.

De ce temps datent aussi plusieurs transactions heureuses qui mirent fin à des difficultés déjà anciennes.

La ville contestait le droit des religieux à la jouissance des *terrées* qui leur avaient été concédées en 1310. Le procès pendant devant la cour du bailliage donna lieu en 1477 à un appointement dressé de commun accord entre Jehan le Légat, Jehan du Terne, Jehan de Froimont, le receveur de Mons, Georges Lengherant, Jacquemart Pauwillon, de la part du prieur; Jehan de le Croix, Gilles Vinchant, Gilles Druelin, le massard de Mons et d'autres de la part de la ville[4].

Le 25 juillet 1489, un nommé Matthieu Laurent, neveu d'un chanoine du Val, ayant reçu une blessure dans un combat près de Nivelles, vint se réfugier et mourir dans la chambre de son oncle au monastère. Aussitôt maître Baude Tris, prêtre-

[1] Le prieur rédigea et scella le contrat de mariage passé le 5 octobre 1469, entre Clarissette Vinchant, fille dudit Gilles, et Philippot de le Val, fils de Philippe, écuyer, bourgeois de Mons.

[2] Robert de Martigny, exécuté à Mons le 30 mai 1477, comme coupable de concussion, était le cousin de Desmarés. Voir sur ce personnage une intéressante notice de M. LACROIX. *Faits et Particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche*, et la pièce publiée par M. DEVILLERS, dans les Annales du Cercle, t. VIII, p. 162.

[3] Voir chapitre VII, les donations faites par ce personnage.

[4] *Registre du conseil de ville de Mons*, n° 3, f°s 262 et 263. Voir aussi n° 2, f°s 280 v°, 282 v°, 287 v°; n° 3, f° 69. — Au f° 169 de ce dernier registre, on trouve encore une relation d'un fait intéressant pour les droits de justice qu'avaient les Écoliers dans leur enclos. Nous la reproduisons dans notre *chartrier*.

distributeur de Sainte-Waudru, voulut arrêter le corps du défunt, disant que comme étranger à la ville, il était de droit paroissien de son église; mais le prieur invoquant l'ancienne transaction faite en 1258 avec le curé de Cuesmes, parvint à se faire maintenir dans le droit d'enterrer les personnes décédant dans son couvent[1].

La réputation d'éloquence de Desmarés n'avait pas cessé de grandir dès son arrivée à Mons. Au milieu des nombreux soucis que lui imposait sa charge, il trouvait le moyen de prêcher très-souvent dans l'église du Val. Ses prédications attiraient une telle foule aux grandes fêtes que les prêtres des paroisses se plaignirent de voir leurs églises peu fréquentées. En 1488, les frères mineurs, prédicateurs ordinaires des paroisses, réclamèrent auprès de l'autorité. Pour le bien de la religion, Desmarés conclut avec eux un concordat par lequel il s'engageait à ne pas prêcher aux mêmes heures que ces religieux, excepté néanmoins quand leurs sermons tomberaient au jour de la Visitation, fête solennisée depuis très longtemps au Val, et aux autres fêtes de la Vierge[2]. Un semblable concordat fut aussi conclu avec le chapitre de Sainte-Waudru, pour garantir son droit d'église-mère dans l'avenir surtout. Les chanoinesses, en effet, faisaient souvent appel à l'éloquence et aux services du prieur pour rehausser leurs cérémonies[3].

Le 24 janvier 1472, il célébra au maître-autel de Sainte-Waudru un service solennel pour le repos d'Isabelle de Portugal, veuve de Philippe le Bon, décédée le 17 décembre 1471, à Aire. Sa qualité de docteur en théologie et de chapelain comtal lui fit accorder ce privilège dont usaient seuls jusqu'alors les évêques et les abbés. Depuis cette époque aussi, les funérailles des chanoinesses et des nobles furent célébrées au

[1] *Vallis Mariana*, p. 50. — Arch de l'État, à Mons. *Val des Écoliers*, farde I.

[2] F. Hoiois. *Chronique.*

[3] *Registres aux résolutions capitulaires de Sainte-Waudru*, n° XI, f° 146, aux arch. de l'État, à Mons. — F. Hoiois. *Chronique.*

maître-autel, quoique l'habitude jusqu'alors fût de les faire dans la nef. Desmarès célébra presque toutes les obsèques des grands personnages de son temps qui se faisaient enterrer à Sainte-Waudru. Il n'accepta jamais d'argent pour ces bons offices. En le refusant, dit la *Vallis Mariana*, il gagnait plus par les dons d'œuvres d'art qu'on faisait à son monastère [1].

Le 4 janvier 1474, quand le corps de cette haute dame passa à Mons, avec un beau cortège de seigneurs et de prêtres qui le convoyaient jusqu'à sa sépulture à Dijon, il fut reçu par les religieux du Val à la porte de Bertaimont où vinrent le chercher les chanoinesses pour le mener à Sainte-Waudru [2].

Le dimanche suivant la Noël 1470, on fit la procession avec le chef de Sainte-Waudru pour remercier Dieu d'avoir fait échapper le duc Charles à certaine conspiration. A ce sujet, Desmarés prêcha sur la place publique de Mons.

Le 18 novembre 1471, eut lieu une procession générale pour remercier Dieu du traité fait par le duc Charles avec Arnould, duc de Gueldre. A cette occasion Desmarés, prêcha dans l'église de Sainte-Waudru.

Le 28 avril 1472, et le mardi 14 juillet 1474, le prieur prêcha de nouveau à Saint-Germain, après des processions faites par tous les ordres religieux de la ville afin de prier Dieu pour Charles le Téméraire qui allait faire la guerre contre Herman de Hesse, archevêque de Cologne.

Le 25 juin 1475, nouvelle procession et nouveau sermon pour remercier Dieu des avantages que le duc avait obtenus autour de la ville de Neuss.

Le 23 octobre 1475, on solennisa de la même façon les trêves conclues à Soleure entre le même, [Louis XI,] roi de France, et l'empereur d'Allemagne [3].

[1] *Vallis Mariana*, pp. 44-45.

[2] Comptes des obsèques et funérailles des paroissiens de Sainte-Waudru, pour 1472-1475. — VINCHANT, t. IV, pp. 353 et 362. — DEVILLERS, *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, p. 54.

[3] Comptes des draps de mort et des obsèques et funérailles des paroissiens de Sainte-Waudru, de 1471-1476, aux arch. de l'État, à Mons.

Le prieur des Écoliers donna aussi le baptême à de nombreuses personnes de la plus haute noblesse. Le 5 janvier 1490, il baptisa à Saint-Germain Charles de Bourgogne, fils de Baudouin, seigneur de Falais, et de la dame de la Cerda. Le nouveau né fut tenu sur les fonds par messire Charles de Croy, seigneur de Chimay, Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, et madame de Sottenghien, veuve de Jean de Luxembourg.

Le 30 mai 1492, il baptisa encore Adolphe de Bourgogne, fils d'Antoine de Bourgogne, seigneur de Beveren, et d'Anne Van Borselle. Les parrain et marraine furent Adolphe de Clèves, sire de Ravestein, et Marie de Ghistelles, dame de Dudzele.

Le 6 août 1493, il baptisa parcillement Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Maximilien, dans la chapelle de l'hôtel de Liège. Messieurs d'Aimeries et de Trélon furent parrains aux noms de l'évêque d'Utrecht et de monseigneur Antoine, le grand bâtard de Bourgogne. Madame d'Aimeries et une demoiselle représentèrent Marguerite d'Autriche comme marraine [1].

Nicolas Desmarés eut aussi par ses conseils et son éloquence une grande influence sur la politique de son temps. Le duc de Bourgogne le nomma conseiller à la cour de Mons. Les états de Hainaut lui confirmèrent la charge d'archiviste de la province de Hainaut; mais en janvier 1476, pour divers motifs, il se démit de ces fonctions en faveur de Gilles Druelin qui lui compta pour cette succession la somme de 300 florins [2].

Quand il s'agissait d'aller en députation auprès des princes et des États généraux, notre prieur était presque toujours chargé d'accompagner les députés du Hainaut et de prendre la parole en leur nom. Aucune discussion importante n'avait lieu sans qu'on ne recourût à ses lumières. On le trouve présent aux États de Bruges tenus en 1469, et le 3 janvier 1473, à ceux de Bruxelles (20 février 1473), de Gand (26 avril et 24 mai 1476, 6 février, 27 avril et 23 mai 1477), quand il s'agit de la levée d'une armée pour la défense du pays et du mariage projeté entre Marie de Bourgogne et le dauphin de France.

[1] *Vallis Mariana*, p. 45. — F. Hoiois. *Chronique* mss.
[2] *Vallis Mariana*, p, 45.

Lorsqu'on apprit à Mons la mort de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy, le 5 janvier 1477, il fit partie de la députation chargée d'aller présenter les condoléances des états de Hainaut à sa veuve et à sa fille qui se trouvaient alors à Gand. Il y prononça l'oraison funèbre du prince au milieu d'une foule considérable de grands personnages et de délégués des villes[1].

Le 2 novembre 1477, lorsque l'archiduc Maximilien vint à Mons prêter le serment d'usage comme comte de Hainaut, il fit la harangue au nom du clergé. L'année suivante, envoyé

[1] *Vallis Mariana*, p. 45. — VINCHANT, t. II, p. 341. — F. HOIOIS. *Chronique* mss. — *Gallia Christiana*. t. III, p. 164. — Les arch. de l'État, à Mons, conservent une quittance des dépenses faites à cette occasion par Desmarés. Nous la reproduisons :

« Nicolle du Marez, pryeur de l'église Notre-Dame du Val des Escolliers de Mons et docteur en clergie, congnois et confesse avoir eu et receu de Messeigneurs des Estas de Haynnau, par les mains de Jehan du Terne, recepveur des aydes dudit pays, la somme de cent-une livres tournois. Et ce, pour ung voyaige par moy fait au commandement et ordonnance de mesdis seigneurs des Estas en avoir esté le xxe jour de jenvier darain passé avoec et en le compaignie de Monsr l'abbé de Cambron, Monsr de Boussu, Monsr de Mastaing, les eschevins de la ville de Mons et pluisieurs autres en la ville de Ghand, pour à Medame la ducesse de Bourgoingne et Madamoiselle faire complainte de la fortune advenue les nuy des Rois ossi darain passé à Nancy et meismes pour présenter à madite damoiselle tout service et obéissance comme à la principalle héritière de feu Mons^gr^ son père, cuy Dieu pardoinst. Et en coy tout faisant, je mis et employay vingt-siept jours par ce que quant nous cuidâmes partir, mesdis seigneurs des Estas de Haynnau nous mandèrent que ne partissiens point et que aultres dudit pays de Haynnau seroient encores renvoyés devers nous audit Ghand pour communiquer avoec tous les Estas des pays de madite damoiselle de par-dechà, qui à lxxv s. par jour de moy, mon chapellain, vallent et iij chevaux montent lesdis cj l. v s. t; pour coy de la dite somme et pour ledit voyaige je me tiens contens et en ay quité et quitte mesdis seigneurs des Estas, ledit Jehan du Terne, recepveur, sy que dit est, et tous autres. Tesmoing mon saing manuel cy mis le vingt-septysme jour du mois de février, l'an mil iiij^c^ soixante-seize (n. st. 1477). »

(Signé) N. DES MARÉS.

par-devers le prince avec l'abbé de Liessies et le seigneur de Haynin, il fut emprisonné au château de Vilvorde, nous ignorons pour quelle cause; il ne dut sa liberté qu'aux instances du grand bailli de Hainaut et du magistrat de Mons[1].

On le retrouve plus tard aux assemblées des États généraux à Termonde (27 février 1479), à Malines (5 janvier 1480), à Gand (22 avril 1482 et à Alost (23 mai 1482).

Les profits qu'il retira de tous ces voyages et les dons qu'il obtint des grands personnages avec lesquels il fut en rapport furent employés aux réparations du couvent. De 1481 à 1487, il y dépensa une somme d'environ 3,000 écus. La ville de Mons qu'il avait servie dans plusieurs occasions lui fournit une partie des matériaux de construction[2].

L'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, dont l'estime pour Desmarés s'était traduite par de nombreuses faveurs spirituelles et temporelles, vint à diverses reprises le visiter à Mons, notamment le 12 août 1481, en 1484, et le 25 octobre 1498. Dans cette dernière visite, il logea au Val et s'entretint longuement de diverses réformes qu'il voulait introduire dans son diocèse, mais que la mort l'empêcha de réaliser[3].

En 1494, le prieur Desmarés célébra son jubilé de cinquante ans de profession et peu de temps après celui de vingt-cinq

[1] *Comptes de la massarderie de Mons*, aux archives communales de cette ville.

[2] « Adont remonstra monseigneur le prieur des Écoliers, à Mons, les grans ouvraiges nécessairez estre fais aux édiffices de son église à Mons qui s'amenrissoient et aloient à ruyne tant à le librarye comme en aultres lieux déclarés et requérant par le povrété de sa dite église de ly donner aucun nombre de bricques. Et conclud de ly donner au four xxx^{m} de bricques. » — Conseil de ville du 17 mars 1481 (n. st.). 2e *reg. aux r^{és}*. f° 414.

« Il fu leu une requeste venant dez prieur et religieux des Escoliers de cette ville, par laquelle ilz requièrent pour haucher les édifices de leur église pour les eawes dont ilz sont fort traveillé, ladite ville leur vueil faire adresche et ayde de xxiij milliers de bricquez et autant de cauches. — Acordé de xv à xvj milliers de bricquez et autant de cauches ». Conseil du 9 juin 1489, 3e *reg.* f° 118.

[3] *Vallis Mariana*, p. 49.

années de priorat; cette dernière cérémonie eut lieu au milieu d'un nombreux concours de personnages distingués, de nobles et de prêtres qui voulaient donner à l'humble religieux un témoignage de leur admiration pour ses talents et ses vertus. A cette occasion le jubilaire revêtit de l'habit religieux quelques enfants de onze à douze ans et paya leur dot et leurs études pour que plus tard ils pussent faire profession de la vie religieuse[1].

Toujours infatigable, Desmarés se préparait à faire exécuter de nouveaux travaux pour lesquels il avait disposé les matériaux et l'argent nécessaires ; il s'occupait aussi de revoir les ouvrages de théologie et de piété qu'il avait composés pour l'usage des chanoines de l'ordre du Val[2], lorsque la mort vint l'enlever, le 10 janvier 1503 (n. st. 1504), après 34 ans et 8 mois de direction du monastère et plus de soixante ans de profession religieuse. On l'inhuma devant l'autel de Saint-Augustin qu'il avait édifié. Une dalle de cuivre qui recouvrait sa tombe portait cette épitaphe :

Sub hac tumbâ requiescit corpus fratris Nicolai Desmaretz, sacre pagine professoris Parisiensis, hujus conventus religiosi jubilei, ac prioris xiv, qui decessit ex hoc seculo anno m. d. iij[3].

[1] *Vallis Mariana*, p. 52. — F. Hoiois, *Chronique* mss.

[2] Voir sur les œuvres de Desmarés, notre chap. IX. — Brasseur, *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, p. 54.

[3] Vinchant, t. vi, p. 352. Cet écrivain dans ses *Annales*, t. ii, p. 341, le fait mourir le 9 janvier 1503.

CHAPITRE IV.

Suite de la chronologie des prieurs du Val depuis 1504 jusqu'en 1617. — La décadence du monastère.

XVII. — Nicolas Compas (1504-1506).

Compas avait été l'ami dévoué de Desmarés, sous la direction duquel il avait occupé les fonctions de sous-prieur et de procureur du monastère. Il fut élu comme le plus digne de lui succéder par les votes unanimes des chanoines, en 1504.

Le 10 janvier 1504, à la demande des chanoinesses, il avait célébré dans l'église de Sainte-Waudru un service funèbre pour l'archiduchesse d'Autriche, Isabelle de Castille, belle-mère de Philippe-le-Beau[1].

Il éleva ou plutôt acheva le grand réfectoire du monastère et y plaça les armes de son prédécesseur à côté des siennes propres, ne voulant pas, dit la *Vallis Mariana*, avoir seul l'honneur d'un travail que Desmarés avait conçu et pour lequel il avait préparé l'argent et les matériaux.

Cet ouvrage était à peine terminé qu'il célébra son jubilé de cinquante années de profession religieuse. Le sous-prieur Jean Warluz célébra en cette occasion l'office divin au milieu d'une grande affluence de nobles, de chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, de conseillers de la cour, de magistrats de Mons et d'ecclésiastiques (20 octobre 1504). C'est tout ce que nous connaissons de son administration. Il mourut le 1er janvier 1506 (n. st.) et fut enseveli dans la nef de l'église[2]. Sa dalle funéraire encastrée dans le mur a été retrouvée à peu

[1] *Vallis Mariana*, p. 55.
[2] Id. opus, p. 56.

près entière lors de la démolition du Val. Elle représente la Vierge s'élevant au ciel. Autour une inscription gravée sur trois lignes disposées en cercles concentriques laisse lire les mots suivants :

✠ Chy : cotre : gist : freres : Nicoles : Compas : prieux : de : ceas : l . . . . quy : apriès : plus : lj : ans : passé : en ceste maiso : y . . . . passa : la : de : Nre : S . . . . m cccce et v : de jevier : le j : Vos : quy : p . . . . ave : Maria : por lá : p . . . . de s' ame.

XVIII. — Jean Warluz (1506).

Il était fils de Michel Warluz, bourgeois de Mons, dont la famille à différentes époques se distingua par ses libéralités à l'égard du monastère[1]. Vinchant le place au nombre des fondateurs du Val, mais cet écrivain se trompe, croyons-nous, et attribue au fils les donations de Michel Warluz rapportées plus haut.

Il mourut le 2 novembre 1506, après une année environ de priorat. Durant ce court espace de temps, il fit reconstruire l'infirmerie bâtie au xve siècle et fit inhumer dans le chœur de son église Antoinette d'Inchy, dame de Frezin et d'Avesnes, épouse de Jacques de Gavre, grand bailli de Hainaut[2].

La tombe de Warluz ne portait que cette simple mention :

Joannes Warluz,
prior xvij,
obiit ij Novemb. m. d. vj.

XIX. — Thomas Noiset (1506-1516).

Sous ce prieur[3], le Val tomba dans une grande détresse et

[1] N. de Guise, op. cit., C. XLVII et suprà, p. 76.
[2] *Vallis Mariana*, p. 57. On trouve néanmoins que cette dame mourut seulement en 1516.
[3] De Boussu lui donne à tort les titres d'abbé commendataire d'Hasnon et d'inquisiteur de la foi dans le Hainaut. Ces titres appartiennent à son successeur que cet écrivain a oublié de mentionner.

fut bien près de périr. Noiset n'avait aucun talent d'administrateur. Il fit d'énormes dépenses sans utilité ; sa négligence et son peu de zèle laissèrent s'introduire parmi les religieux des abus nombreux. La cour de Hainaut, sur la requête de créanciers, fit arrêt sur les biens du monastère et voulut même de sa propre autorité déposer et exiler le prieur.

Pour éviter un éclat fâcheux, Jacques de Croy, évêque de Cambrai, vint à Mons au mois d'août 1516 ; de concert avec les abbés de Saint-Ghislain et d'Hautmont et le grand bailli de Hainaut, il fit une enquête sévère sur les agissements de Noiset. Ses fautes et son incapacité furent établies et on lui donna le conseil de se démettre de ses fonctions, ce qu'il fit immédiatement. On lui constitua une pension annuelle de 48 florins et on l'exila pour quelque temps dans un monastère étranger. Noiset mourut vers 1526-1528 et fut inhumé dans l'église du Val[1].

XX. — Jacques de Lattre (1516-1541).

Jacques de Lattre, né à Mons en 1492[2], reçu chez les Écoliers en 1505, à peine âgé de 13 ans, faisait ses études aux écoles de théologie de Paris, quand arriva la destitution de Noiset. Le grade de bachelier en théologie qu'il avait reçu après un examen brillant et ses remarquables talents oratoires avaient attiré sur lui l'attention de ses supérieurs. Il se préparait aux épreuves solennelles du doctorat, lorsque le grand bailli de Hainaut, Jacques de Gavre[3], envoyé en ambassade

[1] F. Hoiois. *Chronique* mss. — Dom Baudry. *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans de Reiffenberg, *Monuments*, t. viii, p. 615.

[2] De Charles de Lattre et de Marie du Loroit. La famille de Lattre est une des plus anciennes de Mons. — Les comptes de draps de morts du chapitre de Sainte-Waudru renferment cette mention sous janvier 1522 : Pour un drap du moyen estat mis au service de la mère du prieur des Escoliers . . . . lx s.

[3] Vinchant, t. ii, p. 341, nomme à tort comme grand bailli de cette époque Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres.

auprès du roi de France, persuada au prieur de Sainte-Catherine de lui confier la direction du monastère de Mons. Ce choix reçut l'assentiment presque unanime des religieux et fut confirmé par l'évêque de Cambrai.

De Lattre, dès son arrivée à Mons, conquit l'affection des religieux par sa douceur et ses vertus; en trois ans il rétablit l'ancienne discipline, remit les finances sur un bon pied et trouva le moyen, par de sages économies de restaurer les bâtiments fort négligés sous le prieur précédent. De son temps date la construction d'un beau cloître, d'un quartier spécial pour le prieur et de dépendances fort étendues; le mobilier de l'église et les ornements sacerdotaux furent aussi presque complètement renouvelés[1].

De même que ses prédécesseurs, ce prieur fut appelé à remplir de notables dignités; la chambre du clergé le nomma son syndic et son délégué extraordinaire dans les négociations les plus difficiles. Le 6 février et le 4 mai 1523, en séance des états de Hainaut à l'hôtel de Saint-Ghislain, il fit refuser les subsides considérables demandés par le gouvernement comme excessifs et préjudiciables au commerce du Hainaut[2].

Il prit une part active à la rédaction des coutumes du Hainaut, réunies par Charles-Quint en 1533 et fit partie de la commission chargée par les états d'examiner cette première codification et d'en rechercher les modifications désirables afin d'en faire rapport à l'empereur[3].

Le prieur du Val représenta le clergé du Hainaut aux assemblées des États généraux qui se tinrent à Malines en avril 1526, les 12 juillet 1534 et 15 juillet 1535. à Bruxelles, le 27 février et le 5 juillet 1531, le 12 juin 1536, le 24 mars 1537 et le 26 septembre 1540.

[1] *Vallis Mariana*, pp. 58-59. — VINCHANT. t. II, p. 350. — BRASSEUR, *Sydera*, p 55.

[2] DOM BAUDRY. *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain* dans les *Monuments* de DE REIFFENBERG. t. VIII. pp. 621-623.

[3] *Reg. aux résolutions des États de Hainaut*, vol 1. Arch. de l'État, à Mons. Cette commission fut nommée à la séance du 3 avril 1540,

Ces missions politiques dans lesquelles il donna des preuves d'une grande intelligence des affaires, le firent avantageusement connaître de l'empereur Charles-Quint, de Marie de Hongrie et de Marguerite d'Autriche, sa sœur et sa fille [1]. Il reçut de ces princes de fréquentes libéralités qui furent employées aux travaux du monastère, ainsi que des honneurs et des dignités élevées. L'hérésie de Luther se répandait alors dans nos provinces, il fut présenté en 1524 par la régente au pape Clément VII pour remplacer Van der Hulst comme inquisiteur de la foi dans la province de Hainaut. Des lettres du cardinal de Saint-Anastase, légat d'Allemagne, datées de Stuttgart (1524), le désignèrent à ces fonctions [2].

L'année suivante, l'empereur le nomme prieur des maisons de la congrégation du Val à Géronsart et à Hanswyck lez-Malines, mais des occupations nombreuses le forcèrent à céder la direction de ces monastères à d'autres religieux. Il remit celui de Géronsart à Jean Desmarés qui remplissait la charge de procureur du Val de Mons; il fit nommer au prieuré de Hanswyck, Roland de la Pasture, prieur de Bois-Seigneur-Isaac [3].

De telles cessions faites en dehors de l'élection canonique n'étaient pas rares au XVI[e] siècle, et malgré les réclamations de l'épiscopat, cette intervention des laïques et du gouvernement séculier dans les monastères tendait de plus en plus à se généraliser. Nous en trouvons un autre exemple dans la vie de de Lattre. Le 8 février 1541 [4], Charles-Quint, sur la demande de Marie de Hongrie, le choisit pour succéder à Nicaise Leclercq, abbé de Hasnon, malgré l'opposition des reli-

[1] Marie de Hongrie lui donna aussi plusieurs vases sacrés d'un très grand prix et des ornements en damas brodés de sa main.

[2] *Vallis Mariana*, p. 60. — HENNE. *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IV, pp. 314-315 et IX, p. 68.

[3] *Vallis Mariana*, ibid. Il fut aussi visiteur de l'ordre du Val, car nous le voyons le 2 février 1527 aller inspecter l'abbaye de Géronsart.

[4] LE GLAY. *Cameracum christianum*, p. 221, reporte cette nomination à l'année 1540. Il n'y a là sans doute qu'une différence de style.

gieux de cette maison monastique. Le souverain pontife ayant approuvé sa nomination, il se démit de ses fonctions de prieur du Val-des-Écoliers.

Le 2 mai suivant, de Lattre dépouillant l'habit blanc des Écoliers revêtit la robe noire de saint Benoît et fit profession dans cette nouvelle famille religieuse. Sa consécration eut lieu en juillet 1542[1].

La *Vallis Mariana* raconte du séjour de ce prieur au monastère de Mons un fait significatif qui montre quel était l'esprit de l'ordre du Val-des-Écoliers de France vers cette époque. Clément Cornuol, supérieur général de cette congrégation, envoya son vicaire pour inspecter les monastères belges. Il arriva à Mons le 22 mai 1527 avec un cortège pompeux et très peu convenable pour un religieux. de piétons, de cavaliers et de chariots. De Lattre profondément attristé de voir la simplicité monastique méprisée ainsi par son supérieur, se promit de lui donner une leçon d'humilité; il reçut le visiteur avec honneur mais consigna à la porte du couvent toute sa suite. Le lendemain, aux premières lueurs du jour, cette troupe arriva en nombre et avec des clameurs menaçantes voulut se faire ouvrir et pénétrer dans le monastère; le vicaire irrité de la conduite du prieur, ordonne aux religieux de la laisser entrer. Jacques de Lattre s'avance et, sans s'émouvoir, conseille aux religieux de ne pas laisser changer les usages sans l'ordre du chapitre. On veut étouffer sa voix, mais lui d'un ton ironique : « Qu'est-il besoin, dit-il, d'une pareille bande de vautours pour un seul cadavre » désignant par là les visiteurs qui venaient dépenser en pure perte les revenus si modiques du monastère. Cette apostrophe les jeta dans une telle honte que, sans insister plus longtemps, tous les étrangers s'empressèrent de partir et de reprendre le chemin de leur pays. Que les Français, ajoute le père Bourgeois, apprennent par cet exemple à venir encore trouver les Belges ![2]

[1] *Vallis Mariana*, pp. 60-61. — VINCHANT, t. II, p. 341.
[2] *Vallis Mariana*, pp. 61-62.

Le prieur de Lattre ne vécut pas longtemps dans sa nouvelle dignité; il mourut à Mons, le 27 janvier 1544, âgé de 52 ans et fut enterré dans l'église du Val-des-Écoliers. Voici l'épitaphe qui fut mise sur sa tombe, élevée par ses neveux en novembre 1557.

HIC REQUIESCIT VENERANDUS PRŒSUL
JACOBUS DE LATTRE, QUI MORUM CANDORE
DEO, HOMINIBUSQUE GRATUS VIXIT, QUIQUE
PRUDENTIA NEC NON PROVIDA SUA
DISCRETIONE REIPUBLICÆ NOSTRÆ PERUTILIS
ET NECESSARIUS FUIT, UNDE PRIMO HUJUS
CONVENTUS EI ADMINISTRATIO DATA, DEINDE
SUMMI PONTIFICIS AC IMPERATORIS CAROLI V
PROVIDENTIA PRIMUS PATRIÆ HANNONIENSIS
CONSTITUITUR FIDEI INQUISITOR, AC DEMUM
OB VIGILANTIAM IN OFFICIO PRÆSTITAM,
ABBATIALI HONORE DONATUR. DIGNUS SANE VIR, QUI
MORTIS JURA NON SUBIRET [1].

XXI. — Nicolas Houzeau (1541-1547).

L'élection des prieurs du Val s'était faite depuis la fondation par les religieux seuls avec la ratification du général de l'ordre. Lors de la résignation de de Lattre, le gouvernement des Pays-Bas décida d'envoyer des commissaires pour y intervenir, et s'attribua le droit de confirmer le choix des religieux. Cette coutume a toujours été suivie depuis lors [2].

Nicolas Houzeau, natif de Mons [3], licencié en droit civil et canon de l'Université de Paris, obtint les fonctions de prieur

[1] Vinchant, t. v, p. 245, et t. vi, p. 357. — Le Glay, *Cameracum Christianum*, p. 221, donne cette épitaphe avec quelques variantes.

[2] F. Hoiois. *Chronique mss.*

[3] Nicolas Houzeau ou Houseau était fils de Pierre et de Hélène de Wagnonville. Les armoiries de cette famille montoise anoblie par Charles II en 1678 et dont il subsiste une branche, celle des Houzeau de Lehaye, étaient « d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent. »

dans ces conditions, en 1540. Peu de temps après, il fut nommé inquisiteur de la foi dans le Brabant puis dans le Hainaut [1], conseiller à la cour de Mons, délégué de la chambre du clergé. En cette dernière qualité, il fit de nombreux voyages à la cour du souverain et fit partie des États généraux des Pays-Bas qui se tinrent à Bruxelles le 28 novembre 1542, en janvier 1543, le 24 décembre 1543, le 20 août 1545, et à Gand en février 1544, où l'on s'occupa des aides et subsides à accorder au prince. Dans toutes ces circonstances, sa science juridique et ses talents oratoires rendirent de grands services à notre province.

Le 23 avril 1545, le gouvernement le choisit pour installer François de Behault, comme abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie; le 2 mai 1546, il assista à la bénédiction de cet abbé [2].

Le monastère n'eut qu'à se louer de son administration. A une époque où la guerre et les dissensions religieuses ruinaient les communautés, il sut augmenter ses revenus par l'acquisition de rentes sur les états et de plusieurs immeubles. L'église lui dut de beaux ornements de damas blanc qu'il fit broder à Mons.

Il décéda le 18 septembre 1547, peu de temps après son ami, Jean Desmarés, prieur de Géronsart [3].

XXII. — Guillaume Mahieu (1547-1557).

Ce fut le premier prieur nommé par commission du roi. Il avait occupé longtemps les fonctions de procureur du monastère. Sa connaissance des affaires et son habileté furent très utiles au monastère pour terminer à l'amiable et d'une manière avantageuse aux Écoliers plusieurs procès qui duraient depuis nombre d'années.

Le chapitre de Sainte-Waudru contestait à nos religieux la

[1] Henne. *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. ix. p 68.
[2] De Reiffenberg. *Monuments*, t. vii, pp. 574-575.
[3] *Vallis Mariana*, p. 65.

seigneurie foncière de plusieurs maisons situées dans la ville de Mons. Par transaction du 24 octobre 1551, les droits seigneuriaux en litige furent adjugés par moitié aux deux parties [1].

Une autre difficulté plus importante avait été soulevée dès 1539 par le magistrat de Mons. La chaussée qui donnait accès au monastère du côté de la rue du Rivage étant en très mauvais état par suite de fréquentes inondations de la Trouille, les voisins avaient demandé aux échevins de la refaire et de l'exhausser ; les Écoliers s'opposèrent à l'exécution de ce travail parce que la ville ne voulait pas reconnaître la seigneurie de cette petite rue qu'ils prétendaient devoir leur appartenir ; les échevins de leur côté soutenaient que cette issue était un *wareschaix* qui lui appartenait primitivement mais que les Écoliers avaient usurpé. Faute de s'entendre, la contestation avait été portée devant la Cour de Hainaut, où elle s'éternisait en longues et stériles discussions. Guillaume voulant « demorer avecq la ville en convention amyable », parvint à la terminer par l'abandon, moyennant une indemnité de 200 livres, d'une partie des prétentions du monastère. L'acte d'accord qui en fut dressé le 15 juillet 1552 limita par des bornes précises les deux héritages litigieux [2].

Vers ce temps, les commis des maltôtes voulurent exiger les droits ordinaires sur les grains et la bière qui se consommaient au monastère, mais la ville rendue favorable par la transaction précédente, déclara formellement que les Écoliers en étaient exempts et se décida à emprendre la défense de leurs immunités si ces commis continuaient à les contester [3].

[1] CHARTRIER, L.

[2] *Registre aux résolutions du conseil de ville de Mons*, aux archives communales de Mons : résolutions des 1er février 1538, 5 août, 13 septembre, 2 octobre, 11 octobre 1539, 16 octobre 1540, 10 septembre, 15 septembre 1541, 16 mars 1548, 25 février, 22 novembre, 6 décembre 1550, 23 septembre et 10 octobre 1551, 12 mai 1552. Voir *Chartrier*, LI.

[3] *Registres aux résolutions du conseil de ville*, résolution du

Dans une autre occasion, vers 1553, des querelles s'élevèrent publiquement entre les Écoliers et les chanoines de Saint-Germain au sujet de la préséance dans les offices religieux et aux processions. Cette contestation que l'on verra se renouveler à différentes reprises dans la suite fut décidée cette fois en faveur du Val, grâce aux démarches de son prieur[1].

Guillaume Mahieu, comme ses prédécesseurs, prit séance aux états et à la chambre du clergé. Il se rendit comme député de cet ordre aux États généraux qui se tinrent à Bruxelles le 25 octobre 1548 où l'empereur parla du mariage de Maximilien son neveu avec sa fille Marie et fit rapport de ce qui s'était passé à la Diète d'Augsbourg. Le 1er septembre de l'année suivante, il assista à la joyeuse entrée comme comte de Hainaut du prince Philippe d'Espagne. En octobre 1550, on retrouve notre prieur dans l'assemblée synodale tenue à Cambrai pour la discipline, sous la présidence de l'évêque Robert de Croy[2].

Le 2 juillet 1550, Marguerite de Croy, comtesse de Lalaing et bienfaitrice du monastère, décéda à Mons. En reconnaissance, le prieur des Écoliers chanta pour le repos de son âme un service solennel et la fit inscrire dans le nécrologe du monastère[3].

La guerre sévissait en ce temps entre les couronnes de France et d'Espagne. Le Hainaut fut ravagé, en 1549 et en 1554, par François Ier, qui ambitionnait la possession de notre province. Le monastère du Val vit plusieurs de ses fermes pillées par les

6 décembre 1550. Une résolution de ce même conseil du 22 février 1556 (n. st.) mentionne un autre appointement de la ville avec les Écoliers « regardant les drois seigneuriaux de la rue Dragon. »

[1] F. Hoiois. *Chronique* mss.

[2] *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. III, p. 48. — *Decreta synodi dioecesanæ Cameracensis*, M. D. L (Cambrai, 1614), p. 33.

[3] « Au prieur du couvent des Escolliers de Mons at esté délivré pour légations et prières faites en leur couvent pour l'âme de feue madite dame de Lalaing, comme appert par sa quittance, la somme de . . . . lxxviij s. » *Compte des funérailles* de cette dame, aux archives de l'État, à Mons.

Français. Il donna l'hospitalité à plusieurs nobles et religieux de distinction. Un de ces réfugiés, Jean Deppe, abbé de Bonne-Espérance, mourut dans le couvent le 16 juillet 1555. Ce prélat avait sollicité par son testament d'être inhumé dans l'église du Val, mais les religieux qu'il dirigeait réclamèrent son corps et le transportèrent, lorsque les temps furent meilleurs, dans leur abbaye. Un très beau monument commémoratif lui fut cependant élevé dans la salle capitulaire de Notre-Dame du Val[1].

Quant au prieur Mahieu, il décéda plein d'années et de mérites, la dixième année de son priorat, le 24 juillet 1557.

XXIII. — Pierre Rengier (1558-1570).

Les troubles du temps et une contagion terrible qui fit de nombreuses victimes à Mons et dans le Hainaut ne permirent aux Écoliers de procéder à l'élection d'un nouveau prieur que dans les premiers mois de l'année 1558[2]. Leur choix se porta sur Pierre Rengier, homme d'une rare sagacité qui remplissait les fonctions de sous-prieur.

Quelques mois après sa nomination, le 21 juillet 1558, il assista revêtu de ses ornements sacerdotaux à la cérémonie d'inauguration du roi Philippe II, en qualité de comte de Hainaut[3].

Le lendemain fête de sainte Marie-Magdeleine, ce monarque accompagné de toute sa cour et suivi de prélats et d'autres personnages illustres, vint entendre la messe au monastère. Les Écoliers assistèrent à cet office sur le jubé et cédèrent aux nobles espagnols et belges qui entouraient le monarque leurs places dans les stalles. Le royal visiteur avait voulu que l'on suivit dans les cérémonies les rites accoutumés. Il fut tellement charmé du chant des religieux et de l'excellente musique qui

[1] Maghe. *Chronicon ecclesiæ beatæ Mariæ virginis Bonæ Spei*, pp. 467 et s. — *Pratum Marianum*, p. 27. Ce dernier ouvrage donne une épitaphe à la mémoire de Jean Deppe.

[2] La peste de 1558 enleva dans le monastère du Val trois religieux.

[3] *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, p. 354.

l'accompagnait qu'il en félicita publiquement le prieur. Il saisit l'occasion de cette visite pour confirmer aux chanoines leurs priviléges de chapelains royaux[1].

L'année de son élection, Pierre Rengier fut choisi par la chambre du clergé comme son député ordinaire. On voit par plusieurs documents et spécialement par une liste fournie au duc d'Albe des personnes appelées à siéger aux états provinciaux, que les prieurs jouissaient à titre successif du droit d'assister aux assemblées de ce corps de l'État[2]. Rengier fut envoyé comme ses prédécesseurs à diverses assemblées des États généraux qui se tenaient habituellement à Bruxelles. Il y parut aux réunions d'octobre 1558, du 30 juin 1559, d'octobre 1561, du 29 juin 1562, enfin du 3 décembre 1563. Le 19 mai 1568, il alla à la cour de Bruxelles de la part des états de Hainaut donner réponse au gouverneur général sur les demandes d'impôts et réclamer contre les pillages et dévastations des gens de guerre[3].

Il prit part en 1565 aux délibérations du concile provincial réuni à Cambrai sous la présidence de Maximilien de Berghes, archevêque. Il adhéra le 3 juillet de cette année aux décrets du Concile de Trente et fit le serment ordinaire de les observer en présence du prieur de Saint-André d'Aire et de maître Martin, chanoine de Saint-Géry de Cambrai[4].

Rengier exécuta plusieurs travaux importants dans le monastère, tels qu'une muraille et une digue destinée à consolider les bords de la Trouille retenus jusqu'alors par des pieux et des claies d'osier. Il fit aussi paver la rue donnant accès au monastère[5].

[1] *Vallis Mariana*, p. 64. — F. Hoiois *Chronique* mss.

[2] *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII.

[3] *Registres aux résolutions des états de Hainaut*, no 2, aux archives de l'État, à Mons.

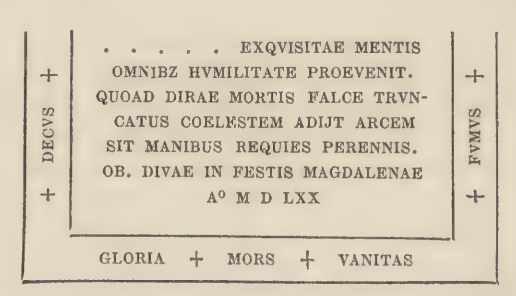
[4] *Statuta synodalia ecclesiæ Cameracensis* (Cambrai, Gissey 1739), pp. 28 et 84.

[5] *Vallis Mariana*, p. 64.

En 1569, Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, vint faire la visite du monastère et loua beaucoup l'administration du prieur. Après avoir pris connaissance des priviléges des chanoines, il reconnut leurs exemptions; néanmoins, il sollicita la communauté de se mettre sous son autorité, afin de donner par cette subjection volontaire de bons exemples au peuple[1].

Le 27 septembre 1569, on célébra à Sainte-Waudru les funérailles de Messire Georges de Rolin, chevalier, seigneur d'Aimeries. Notre prieur y assista avec tous ses religieux en reconnaissance des nombreux bienfaits qne ce personnage avait accordés au monastère. Un obit se célébrait tous les ans pour le repos de son âme dans l'église des Écoliers[2].

Le prieur donnait l'espérance de nombreuses années de vie, quand un jour en inspectant les travaux exécutés sur les bords de la Trouille, il tomba accidentellement dans cette rivière. On put l'en retirer, mais il conserva de cet accident une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau, le 21 juillet 1570[3]. Sa sépulture était recouverte d'une grande dalle où se lisait une épitaphe latine. Nous en avons retrouvé le fragment suivant :


+ DECVS +

. . . . . . EXQVISITAE MENTIS
OMNIBZ HVMILITATE PROEVENIT.
QUOAD DIRAE MORTIS FALCE TRVN-
CATUS COELESTEM ADIJT ARCEM
SIT MANIBUS REQUIES PERENNIS.
OB. DIVAE IN FESTIS MAGDALENAE
A° M D LXX

+ FVMVS +

GLORIA + MORS + VANITAS

[1] *Vallis Mariana*, p. 64.

[2] *Chartrier de Saint-Germain*, aux archives de l'État à Mons, farde 2.

[3] VINCHANT, t. II, p. 341.

XXIV. — Louis de Barbençon *dit* de Ligne (1570-1579).

Ce prieur, élu en octobre 1570, était issu d'une des familles les plus illustres du Hainaut, celle de Barbençon qui se fusionna avec les non moins remarquables maisons des de Ligne et des d'Arenberg. Il fut confirmé par le sous-prieur du monastère de Sainte-Catherine de Paris; cette maison était pour lors affaiblie et languissante sous la direction de prieurs commendataires sans caractère religieux et sans vertus[1].

Sous l'administration de Louis, l'histoire du Val n'offre qu'une succession de tristes événements.

Le 17 juillet 1571, une pluie diluvienne avec éclairs, tonnerre épouvantable et grêlons de la grosseur d'un œuf, tomba sur la ville de Mons. La Trouille, malgré les travaux du prieur Rengier, sortit de son lit et inonda complètement le monastère. Des meubles précieux et des titres furent emportés ou gâtés par l'eau. Tout le bas de la ville de Mons fut couvert d'eau de façon qu'on dut évacuer les maisons des rues du Rivage, de la Guirlande et des ruelles voisines. Des bateaux amarrés le long des quais de la Trouille vinrent échouer dans les jardins du Val[2].

Un an après, ce furent la guerre et les dissensions intestines qui vinrent troubler la paix du monastère. L'hérésie de Luther avait fait de grands progrès à Mons et dans les environs. Elle était parvenue à s'introduire parmi les Écoliers. Certains d'entre eux adoptèrent les idées des novateurs et il fallut toute la fermeté et le zèle du prieur pour effacer le mauvais effet que cette circonstance produisit sur l'esprit du peuple. Deux chanoines fort compromis par leurs relations avec les hérétiques furent exilés dans un monastère de la Champagne[3].

Le 24 mai 1572, Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, surprit la ville de Mons. Les Écoliers souffrirent à la suite de

[1] *Vallis Mariana*, p. 65.
[2] Ibidem. — F. Hoiois. *Chronique* mss.
[3] Archives de l'État, à Namur. *Abbaye de Géronsart*, farde 270.

cet événement plus de malheurs que tout autre monastère de la ville.

Les Huguenots, sous le prétexte que les Écoliers entretenaient des relations avec le dehors, firent subir à ces religieux toutes sortes d'avanies. Dans la nuit du 31 août 1572, le monastère fut envahi par la soldatesque gueuse qui enleva tous les objets d'une certaine valeur, mutila on détruisit les œuvres d'art qu'avaient amassées les prieurs précédents [1].

Le duc d'Albe étant venu mettre le siége devant la ville pour la remettre sous l'obéissance du roi d'Espagne, causa des dommages plus considérables encore. Le 31 août, vers midi, son artillerie placée sur le mont Héribus ouvrit le feu contre la partie de Mons voisine du monastère du Val. Les toits et murailles de l'église furent percés de part en part et un côté des bâtiments, à droite de la cour, fut presqu'entièrement ruiné par les projectiles des assiégeants [2].

Le 11 septembre, les Gueux se voyant pressés fortement par les troupes espagnoles, expulsèrent de la ville les Écoliers et les autres membres des communautés religieuses; il ne leur fut permis d'emporter que les habillements qu'ils portaient sur leur corps. Ce qui avait échappé aux premiers pillages fut enlevé. Le Val perdit dans cette occasion les belles fiertes, les couronnes et médaillons précieux qui ornaient le temple et la plupart de ses chartes anciennes [3].

Après la reddition de Mons aux armées espagnoles, le 22 septembre 1572, le duc vint visiter le monastère, qui présentait partout la ruine et la désolation; les religieux ne se trouvant plus à l'abri sous ses murs croulants étaient allés habiter des maisons particulières aux environs. Il les engagea à rentrer dans leurs foyers. Cependant il crut devoir de son autorité en exiler quelques-uns sous le prétexte qu'ils avaient été d'intelligence avec les Gueux. Quelques chanoines appelés des prieurés de Léau et d'Hanswyck les remplacèrent. Tel était le

[1] *Vallis Mariana*, p. 66. — F. Hoiois *Chronique* mss.
[2] Ibidem.
[3] F. Hoiois. *Chronique* mss.

trouble de ces temps qu'il était difficile de ne pas mécontenter les deux partis qui se disputaient nos provinces [1].

Le prieur s'occupa de suite des restaurations les plus urgentes. On répara les brèches, on remplaça les meneaux et les verrières des fenêtres. Les abbés de Liessies, d'Hasnon, de Saint-Ghislain, de Saint-Denis, le comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, et le seigneur de Barbençon fournirent généreusement aux dépenses de ces premiers travaux [2].

Louis de Barbençon prit une grande part aux travaux des états qui eurent pour but de réparer les maux causés par la guerre et de sauvegarder la sûreté et les libertés du pays. Le 26 avril 1577, il signa avec d'autres prélats les actes d'accession des états de Hainaut au traité dit la *Pacification* de Gand et au traité d'union arrêté par les États généraux, à Bruxelles, le 9 janvier précédent [3].

Le 15 août 1578, jour de l'Assomption de la Vierge, le duc d'Anjou, frère du roi de France, Henri III, qui était logé à l'hôtel d'Aimeries, vint, accompagné de toute sa cour, assister à la grand'messe des Écoliers; il y communia et suivit la procession solennelle qui se faisait ce jour dans l'enclos du monastère. Ce prince affectionnait beaucoup le prieur et ses religieux. Durant son séjour à Mons, il revint très-souvent s'entretenir avec eux et assister à leurs beaux offices [4].

En 1578, la guerre qui continuait entre les partis dépeupla les campagnes du Hainaut et rendit presque nul le produit des propriétés. Le Val souffrit beaucoup de cette diminution de

[1] *Vallis Mariana*, p. 66.

[2] *Vallis Mariana*, p. 66. — Les Écoliers sollicitèrent, mais sans succès, des états de Hainaut un subside pour réparer les dégâts, ainsi qu'il se voit dans le registre aux résolutions de ce corps, séance du 18 mars 1575 : « Sur la requeste des pryeur et religieux des Escoliers de Mons, pour avoir quelque récompense des pertes qu'ilz avoient endurez durant les troubles de la ville de Mons. — *Conclusion* : que les remonstrans facent du mieulx qu'ilz poellent. »

[3] Ces actes sont conservés aux archives de l'État, à Mons. — Devillers, *Inventaire des archives des états de Hainaut*, t. I, pp. 66-67.

[4] *Vallis Mariana*, p. 66. Elle donne, sans doute à tort, la date de 1572 à ce fait. — F. Hoiois. *Chroniques* mss, le place en 1578.

ses revenus. Cependant son prieur considérant comme le premier de ses devoirs la charité envers les malheureux, ouvrit les portes du monastère à ses fermiers, aux paysans, aux parents des religieux chassés de leurs foyers par la soldatesque étrangère.

Au mois de novembre 1578, le couvent renfermait cent-cinquante réfugiés nourris par la libéralité des Écoliers. Ceux-ci, pour faire face à ces dépenses durent emprunter de l'argent à gros intérêts. De cette époque date la véritable ruine du monastère, ruine qui ne fit que s'accentuer dans les premières années du XVIIe siècle.

Aux désastres de la guerre vinrent s'ajouter les ravages de la peste qui se déclara à Mons avec la plus grande violence[1]. Dix réfugiés et cinq frères furent emportés par le fléau. De ce nombre furent le sous-prieur Fiévé, les religieux Govion et Martin Miel; Guillaume de Rengomont, dix-septième prieur du Bois-Seigneur-Isaac, qui mourut le 2 juin 1580 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Waudru, vis-à-vis de l'autel de Sainte-Barbe; Pierre de Lattre, jadis prieur de Géronsart; Nicolas Deslens, né à Mons, qui fit sa profession au monastère du Val, devint successivement curé de Petit-Rœulx, procureur du monastère, fonctions où il eut l'occasion de mettre beaucoup d'ordre dans la recette du Val, prieur du monastère de Hanswyck-lez-Malines par la cession que lui en fit Roland de la Pasture. Ayant abandonné cette dernière charge, il vint prendre la direction spirituelle de l'abbaye de Bélian et y mourut de la maladie en 1578. On l'inhuma dans l'église de cette maison[2].

[1] *Vallis Mariana*, p 67.

[2] *Vallis Mariana*, p. 67. — Les *Comptes des draps de mort du chapitre de Sainte-Waudru* du 1er janvier 1579 au 31 décembre 1580, renferment les mentions suivantes : 7 juillet 1579. « Petit estat (à Ste-Waudru) pour la bueresse (laveuse) des Escolliers. . . . . xx s.
» 4 juin 1580. Ung moyen estat pour le *pater* de Bois-Seigneur-Isaac, *in choro*. . . . . lx s.
» 10 septembre 1580. Ung petit estat pour ung frère laicq de Bois-Seigneur-Isaac. . . . . xx s. »

Louis de Barbençon fut l'une des premières victimes de la contagion. Il mourut le 24 avril 1579 après avoir gouverné l'abbaye du Val environ neuf ans[1].

XXV. — Gilles Aupaix (1579-1583).

Ce fut au milieu du deuil amené par la peste qu'eut lieu l'élection du successeur de Louis de Barbençon. Gilles Aupaix, natif de Mons[2] et confesseur des religieuses de l'abbaye de Bélian, fut choisi malgré ses résistances et les prières qu'il adressa à ses frères de ne point le charger du poids de ces fonctions[3].

Il réussit dans la mesure du possible a faire face aux malheurs qui fondaient sur le monastère. Cependant les religieux ne lui surent que peu de gré de ses efforts. L'insigne relique de la Sainte-Croix vénérée dans l'église depuis le xve siècle et regardée comme le palladium du monastère avait échappé à la fureur des iconoclastes. Vers 1582, elle disparut, nous ignorons dans quelles circonstances. On reprocha toujours à Aupaix d'avoir par sa négligence laissé perdre ce joyau inestimable[4].

Aupaix mourut le 20 octobre 1583 et fut inhumé dans la nef de l'église. Un bas-relief funéraire le représentant agenouillé devant la Vierge fut encastré dans la muraille audevant de sa sépulture. On y voyait ses armoiries et sa devise faisant allusion à son nom : *Pax et veritas*[5].

[1] *Vallis Mariana*, p. 67.

[2] Il était fils de Jean Aupaix, bourgeois de cette ville, et de Marguerite Godefroid. *Généalogies bourgeoises*, mss. de la bibliothèque de Mons.

[3] A l'administration d'Aupaix se rapporte le fait suivant, extrait des *Comptes des draps de mort de Sainte-Waudru pour 1581* : « 15 octobre 1581 : Frère Pierre Wylden, prescheur de Bruxelles, a obtenu (du chapitre) de povoir chanter sa première messe aux Escolliers, à cause que ce fut la grande messe du couvent, dont estez levés des offerande une pièce de x s. »

[4] *Pratum Marianum*, p. 24.

[5] *Ibidem* et *Vallis Mariana*, p. 68.

XXVI. — Jacques Le Waitte (1583-1591).

Ce religieux occupait aussi les fonctions de directeur à l'abbaye de Bélian, quand il fut élu prieur, le 9 décembre 1583[1]. Il s'appliqua comme son prédécesseur à relever les ruines amoncelées par la guerre. Il y serait peut-être parvenu si le ciel lui avait prêté une vie plus longue et si l'époque avait été moins troublée. Les temps étaient si mauvais qu'on ne pouvait espérer de jouir le lendemain de ce qui avait été édifié au prix des plus grands sacrifices.

Le Waitte était estimé du magistrat de Mons; il en reçut dans plusieurs circonstances des marques d'intérêt. Les échevins lui permirent de faire dans la ville des collectes pour subvenir au paiement des dettes contractées par les précédents prieurs.

En 1584, sur l'ordonnance d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, le Val-des-Écoliers fut inspecté par des commissaires[2].

La même année, la ville de Cambrai ayant été conquise par les troupes françaises, l'archevêque Louis de Berlaymont fut obligé de s'enfuir. Il vint avec ses chanoines se réfugier à Mons, où il eut pour demeure l'hôtel de Vicogne. Il prit l'habitude pendant son séjour dans cette ville de venir chaque semaine en l'église du Val chanter l'office pour le bon succès du roi catholique. Aux jours de grande fête, il y officiait solennellement avec ses chanoines. Ce prélat pieux et éclairé tint en octobre 1586 un synode provincial dans notre ville. Le prieur le Waitte y assista[3].

[1] Il appartenait à la famille des Le Waitte, originaire de Braine-le-Comte et d'Ath, dont les armoiries sont de gueules au chevron d'or accompagné de croissants de même; croissant pour cimier. Cette famille a produit des personnages distingués : Philippe et Jean le Waitte, sgrs de Recq et membres du conseil ordinaire de Hainaut, un abbé de Cambron, etc.

[2] *Vallis Mariana*, p. 68.

[3] *Vallis Mariana*, pp. 68-69. — F. Hoiois, *Chronique* mss.

Lors de son retour dans sa ville épiscopale, il voulut reconnaître l'affection qu'il avait pour les Écoliers. Il leur fit don de beaux ornements sacerdotaux. A sa demande, le pape Grégoire XIV, par bulle expresse de l'an 1590, confirma au Val, la possession de ses priviléges et de ses immunités principalement en ce qui concernait le droit d'asile[1].

En 1587, frère Michel Thibouret, abbé du Grand-Val, visita le monastère de Mons.

Le prieur Le Waitte décéda le 20 octobre 1591. Sa tombe fut placée près de la porte du cloître, en face de l'image de N.-D. des Sept-Douleurs[2].

XXVII. — François Pétrart (1591-1592).

En 1591, le nombre des religieux Écoliers était réduit à neuf. Aucun d'eux ne se sentit la force et l'habileté nécessaires pour accepter les fonctions de prieur au milieu des circonstances critiques où l'on se trouvait. Des personnes de bien, amies du monastère, s'interposèrent et allèrent prier Louis de Berlaymont de les confier à son suffragant, François Pétrart, de l'ordre des frères mineurs, évêque in partibus de Calcédoine[3].

L'archevêque agréa ce choix qui fut peu de temps après confirmé par le sous-prieur de Sainte-Catherine. Pétrart fit les vœux ordinaires des Écoliers et entra immédiatement en fonctions. On n'eut qu'à se féliciter de ses talents d'administrateur; en quelques mois il paya beaucoup de dettes et réalisa

[1] *Vallis Mariana*, p. 69. — Arch. de l'État, à Mons. *Procès jugés de la cour souveraine de Hainaut*, dossier n° 53095.

[2] *Pratum Marianum*, p. 13.

[3] *Vallis Mariana*, p. 70. — *Pratum Marianum*, p. 24. — François Pétrart avait été récollet à Douai, gardien de la maison que possédait son ordre dans cette ville et enfin ministre de la province franciscaine gallo-belge dite de Saint-André. Voir sur ce personnage, A. Le Glay. *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, pp. 109 et 211. — Edw. le Glay. *Cameracum christianum*, p. 86.

des économies notables, qu'il se proposait de consacrer à la restauration de l'église, quand la mort vint l'enlever à ses projets. Le 1er juin 1592, il fut frappé d'apoplexie dans l'assemblée des états de Hainaut qui se tenait à l'hôtel-de-ville de Mons. On l'emporta demi-mourant au monastère où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Il était alors âgé de 49 ans [1]. Il fut inhumé dans le chœur, à gauche de l'autel. L'archevêque de Cambrai fit placer sur sa tombe une belle pierre tumulaire où il était représenté en costume d'évêque. L'inscription suivante qu'on y lisait a été conservée par Vinchant : [2]

D. O. M.

HIC QUIESCIT FRATER FRANCISCUS PETRART, ORDINIS MINORUM, EPISCOPUS CALCEDONIENSIS, ARCHIEPISCOPI CAMERACENSIS SUFFRAGANEUS, NECNON HUJUS DOMUS VALLIS SCHOLARUM ADMINISTRATOR, QUI MAGNO SUI RELICTO DESIDERIO EX HAC VITA MIGRAVIT KAL. JUNII ANNO 1592.

XXVIII. — MELCHIOR LE BÈGHE (1592-1617).

L'élection du successeur de Pétrart eut lieu en octobre 1592. Melchior Le Bèghe, né à Maubeuge d'une ancienne famille de robe, y fut nommé et son choix fut confirmé en janvier suivant par le général des Écoliers. Quelques mois après cette élection, la chambre du clergé de Hainaut l'accueillit comme député ; dans la suite, elle lui confia plusieurs négociations politiques, pour lesquelles il fit de nombreux voyages à la cour de Bruxelles [3]. Le 24 février 1600, il assista à la prestation de serment que firent sur le marché de Mons, les archiducs Albert et Isabelle [4].

[1] A. LE GLAY. *Recherches*, loc. cit., le nomme à tort abbé du Val-des-Écoliers et le cite comme vivant encore en 1594. Il est à noter qu'au XVIe siècle tous les suffragants de Cambrai portaient le titre d'évêques de Calcédoine, comme leurs prédécesseurs des siècles précédents avaient pris ceux de Naprone, de Dagno et de Béryte.

[2] VINCHANT, t. VI, p. 352.

[3] *Vallis Mariana*, p. 71.

[4] Ce passage des résolutions capitulaires du chapitre de Sainte-Waudru (reg. n° 23) se rapporte à l'administration de Le Bèghe :

Le 4 juillet 1597, l'ordre du Val-des-Écoliers tint un chapitre général à Géronsart pour sa réformation, sous la présidence de Jean Leclerc, prieur du Grand-Val et de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube, délégué à cet effet par Louis de Vornay de Brechainville supérieur général. Y assistèrent le prieur de Mons, F. Jean Mambourg, prieur de Géronsart, F. d'Orjo, prieur de Liège, F. Pierre Curtius, prieur de Houffalize, F. Josse de Grimont, prieur de Léau. On y prit des mesures importantes pour rétablir dans les communautés le respect des anciens statuts[1].

Les temps étant devenus plus tranquilles sous l'administration réparatrice de nos princes, Le Bèghe s'occupa de rétablir les finances et de restaurer les bâtiments du monastère. En 1603, il fit refondre les cloches, remettre à neuf le réfectoire, le quartier du prieur et renouveler la toiture de l'église.

Ces travaux furent rendus inutiles par le terrible ouragan du 27 avril 1606 qui produisit dans nos provinces et surtout à Mons d'innombrables dégâts[2]. Les désastres qu'il causa au prieuré sont ainsi décrits dans un document de l'époque : « Le pignon de dessus le grand portail de l'église a été du tout brisé, rompu et ouvert, de manière qu'il a convenu le mettre bas jusqu'au portail ; le clocher a été renversé par

chapitre du 7 septembre 1595 : « Monsieur le pryeur des Escolliers de la ville de Mons a fait remonstrer par ung sien religieux à mes damoiselles que, dimence prochain, les prières de quarante heures continuelles sont ordonnées en l'église de son couvent et pour y faire la procession portant le Saint-Sacrement, prenant pour le thour d'icelle procession devant l'hostel d'Aymeries, retournant au devant le cloistre des Grises Sœurs, descendant devant la maison et hostel de Monsr de Cauloraz ; pour à quoy faire il en avoit requis d'avoir grâce et congié. Et considérant par mesdamoiselles l'honneur de Dieu et la bonne dévotion du peuple, c'estoient consenti. »

[1] Arch. de l'État, à Namur, *Abbaye de Géronsart*, liasse cotée n° 269.

[2] VINCHANT, t. v, p. 344. — *Vallis Mariana*, p. 71. L'année de cet ouragan est marquée dans les mots formant chronogramme : oMnIA CaDVnt que prononça Juste-Lipse, alors couché sur son lit de mort.

terre, a brisé et rompu la couverture au-dessus des orgues qui sont en partie gàtées. La grande salle, le dortoir des religieux, les cloîtres, greniers, places joignantes la cour, la chambre du prieur, la brasserie, la grange, les étables et en somme tous les autres édifices ont été entièrement découverts, les murs ont été rompus et renversés par terre avec une des cloches de ladite église[1]. »

Le monastère fut alors bien près de voir se consommer la ruine, rendue si imminente quelque temps auparavant par la guerre et les dévastations des propriétés du Val. Les Écoliers vendirent quelques terres. Les ressources devenant insuffisantes, Le Bèghe s'adressa à Louis de Vornay de Brechainville, abbé du Grand-Val et supérieur général de l'ordre, et en obtint le 24 novembre 1606, l'autorisation d'emprunter de l'argent en rentes viagères et d'aliéner les revenus seigneuriaux que son couvent possédait sur un grand nombre de maisons à Mons. Les religieux se réservèrent néanmoins leurs droits de justice foncière sur les héritages ainsi dégrevés[2].

Au mois d'avril 1607, moins d'un an après le désastre, de nouveaux accidents nécessitèrent des dépenses assez élevées. La Trouille débordant encore une fois de son lit inonda toute la partie de Mons entre les portes d'Havré et du Parc. Les eaux montèrent à une telle hauteur, dit l'annaliste Vinchant, contemporain de l'événement, qu'on pouvait aller de l'église des frères Mineurs jusqu'aux Écoliers en barque[3]. On dut reprendre le travail déjà entrepris par les prieurs Le Carlier et Ghiskière et rehausser d'un pied le sol du temple et des autres

[1] *Chartrier de Sainte-Waudru*, titre coté *Quaregnon*, n° 97. Autre litre dans la section intitulée *Val-des-Écoliers*, aux Archives de l'État, à Mons.

[2] Cfr notre CHARTRIER. C'est en vertu de cette autorisation que furent aliénées la plupart des rentes de Mons et des environs ; citons celles dues sur la maison dite *l'Ermitaige*, dans la rue de la Chaussée (15 mai 1606), sur le bois du Flénu, près du moulin à vent de Jemappes (1607), un vivier de 4 journels vers Quévy.

[3] VINCHANT, t. V, p. 346.

bâtiments avoisinant la Trouille. Le pavement ancien fut remplacé par de larges dalles qui vinrent des carrières de Feluy[1]. Vers la fin de cette année, le prieur, pour faire face à ces travaux, était obligé de solliciter de la chambre du clergé un délai pour le paiement de sa cotisation dans les aides et subsides[2].

La ville de Mons donna une verrière pour remplacer celle du transept occidental, détruite par l'ouragan. Jacques de la Barre, receveur du domaine au quartier de Braine, et le prêtre de Haulchin, grand ami de la maison, firent placer à leurs frais d'autres vitraux[3].

En 1617, Charles-Philippe de Croy, marquis de Renty, vint, avec une suite nombreuse, résider plus de quinze jours au monastère. Le 18 octobre, il fit entre les mains du prieur le serment de chevalier de San Iago ou de Saint-Jacques de l'Épée. Pour la mémoire de ce fait, il fit don à l'église de deux beaux candélabres en argent ornés de ses armoiries[4].

C'est aussi dans la même église que s'établit la confrérie de Notre-Dame de Lorette qui devint si célèbre dans notre ville par le grand nombre et la qualité de ses membres. En 1610, elle élut son siège dans la chapelle de N.-D. de la Gésine et choisit pour l'un de ses directeurs le prieur du Val[5].

Les Écoliers soutinrent vers cette époque de nombreux procès au sujet de leurs privilèges. Le chapitre de Saint-Germain, entre autres, réclama de nouveau la préséance de ses

[1] *Vallis Mariana*, p. 72.

[2] « Le prieur des Écoliers de Mons at remonstré qu'à cause des pertes signalées par les grans ventz il ne luy estoit possible de furnir promptement les arriéraiges de sa maison deues au clergé engendrez du temps de ses prédécesseurs, priant n'estre constraint à rigueur à cause d'iceulx : — Conclu superséder l'arrest ou exécution des biens jusques à autre ordonnance ». Séance de la chambre du clergé, du 19 décembre 1607. — Arch. de l'État, à Mons, *Chambre du clergé*, layette XI, n° 1 des registres aux résolutions.

[3] *Vallis Mariana*, p. 73.

[4] Ibidem, p. 72. La date est peut-être erronée.

[5] Voir chapitre VII.

chanoines sur les religieux du Val. En 1609, le nonce étant arrivé à Mons, descendit chez les Pères Capucins, où les religieux et les paroisses de la ville allèrent le chercher solennellement pour le conduire à la collégiale de Sainte-Waudru. Au moment de se mettre en marche, les chanoines de Saint-Germain prétendirent faire marcher devant eux les Écoliers, qui préférèrent quitter le cortège. Les prétentions de Saint-Germain furent déférées à la cour de Mons. Le 4 décembre 1612, on préparait la réception solennelle du corps de saint Albert que l'on transférait de Rheims à Bruxelles; la contestation n'était pas finie et, pour éviter des désordres, les juges ordonnèrent provisoirement aux religieux du Val de céder leur rang. Cette décision fut confirmée par un arrêt définitif, le 11 janvier 1614, après une longue discussion sur les prérogatives des deux corporations[1].

D'autres difficultés surgirent au sujet des droits du monastère d'être exempts des maltôtes et du droit d'asile. En mars 1612, un individu du nom de Jacques Barbion était mené en prison par les sergents du prévôt de Mons. Il s'échappa de leurs mains et, malgré quelques coups d'arquebuse tirés sur lui, parvint à se réfugier dans le clocher de l'église, « réquérant asile et faisant par une fenêtre de la tour plusieurs plaisants gestes et grimaces aux suppôts qui croyoient le tenir de bon. » Le monastère fut cerné par les gens du prévôt, qui, au mépris d'immunités plusieurs fois reconnues et confirmées, en arrachèrent le réfugié. Cette conduite fut l'occasion d'une grosse affaire qui fut dénoncée par les Écoliers au Conseil privé. Les échevins de Mons furent en définitive obligés de réintégrer leur prisonnier dans le monastère et d'abandonner le jugement de ses méfaits au bailli du prieuré[2].

[1] *Chartrier de Saint-Germain*, liasse n° 2. — Archives de l'État, à Mons.

[2] *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 53,095. — Du Laury. *La jurisprudence des Pays-Bas autrichiens* (Bruxelles, 1717), p. 100. — Le cartulaire abrégé des Écoliers, f° 125, contenait le récit de la mort de Jean Demarets, dit *Tabaro*, boucher de son style,

En 1613, le Val de Mons fut visité par F. Denis Le Cointre, prieur de N.-D. de Landèves dans le diocèse de Rheims et vicaire général de son ordre[1].

La peste terrible qui dévasta la ville de Mons en 1615 exerça particulièrement ses ravages aux environs du monastère. Les religieux de la Croix, Prévost, Ribon, de le Hove et quelques serviteurs des Écoliers moururent en se dévouant à l'assistance des malheureux atteints de la contagion.

D'autres ouvrages ont décrit la violence de ce fléau, ses péripéties diverses, ainsi que la manière dont il cessa. Les chroniques du Val rappelaient à cette occasion que tout le quartier du Béguinage devint presque désert par la mort de plusieurs centaines de personnes et la fuite d'autres en plus grand nombre. Les bateliers qui venaient débarquer au rivage durent y abandonner leurs bateaux chargés pendant des mois, ne trouvant personne qui voulût prendre leurs denrées ou les décharger. La peste n'attaquait pas seulement les personnes, mais aussi les animaux. Les cadavres des chevaux et des bœufs par une coupable incurie étaient jetés dans la Trouille et étaient une cause nouvelle d'infection. Le prieur des Écoliers dut à prix d'or engager des paysans de Cuesmes qui vinrent dégager la rivière obstruée par ces restes. Lors de la cessation de la maladie, il fit ériger dans la rue menant au prieuré un petit autel de la Vierge, où chaque samedi les habitants du quartier venaient supplier Marie de leur épargner le retour d'une telle calamité[2].

qui, recherché par le capitaine de campagne, vint réclamer franchise au Val. Voyant qu'on allait le faire prisonnier malgré le privilège du lieu, il se mit derrière la grange du monastère, au bord de l'eau, et à se coupa la gorge (30 novembre 1598). Le Bèghe fit respecter dans ce cas le droit de mortemain du monastère.

[1] Arch. de l'État, à Namur. *Abbaye de Géronsart*, liasse cotée n° 269.

[2] Ces détails sont tirés d'un extrait mss. conservé dans une bibliothèque privée, de la chronique du Val-des-Écoliers aujourd'hui perdue. On sait qu'à l'occasion de cette peste, les magistrats de Mons firent

CHAPITRE V.

Le Val-des-Écoliers sous ses abbés (1617-1787).

I. — Melchior Le Bèghe (1617-1619).

L'ordre du Val-des-Écoliers avait grandement dégénéré en France durant le XVI[e] siècle. L'intrusion des laïques dans le gouvernement des monastères, la nomination des prieurs par les grands seigneurs qui donnaient ces places comme des sinécures lucratives ou qui les vendaient au plus offrant furent les premières causes du relâchement. La vie commune fut peu pratiquée par les religieux qui se mêlèrent trop au monde, la simplicité des premiers temps fut remplacée par le faste et le luxe, précurseurs de la ruine spirituelle et temporelle. Ces inconvénients se firent surtout sentir après que la dignité d'abbé fut conférée au supérieur général de l'ordre et aux prieurs des maisons les plus importantes.

En Belgique, le Val-des-Écoliers sut mieux se préserver de cette décadence. Ses monastères conservèrent les bonnes traditions qui avaient été indiquées par les fondateurs. Si le relâchement s'y introduisit à certaines époques, on trouve presque toujours qu'il fut le résultat des événements calamiteux qui pesèrent sur nos provinces. Malgré les malheurs d'une époque troublée, ils renfermaient dans leur sein les éléments d'une action puissante et durable.

venir de Gand la châsse de saint Macaire. Le 28 septembre 1615, elle fut portée dans l'église de l'abbaye du Val par M. Mainsent, doyen de chrétienté, et M. de Buzegnies, abbé de Saint-Denis. Voir De Boussu. *Abrégé de la vie toute miraculeuse de saint Macaire* (Péruwelz, Delplace), p. 38. - F. Hachez. *La peste de 1615 et la chapelle de Saint-Roch, à Mons*, p. 10.

C'est ce que reconnut le général de l'ordre, Frère Louis de Vornay de Bréchainville, abbé du Grand-Val, quand, par sa lettre circulaire du 14 juin 1614, il engagea les maisons belges à faire tout leur possible pour obtenir leur transformation en abbayes [1]. Dans ses idées, ce changement ne pouvait que rehausser l'éclat de nos monastères en leur permettant de tenir sans contestation un rang qu'ils avaient déjà conquis par leur science et leurs services.

En 1616 et 1617, deux maisons du Val, celles de Liège et de Géronsart, obtinrent des archiducs et du Pape la crosse abbatiale pour leurs prieurs. Melchior Le Bèghe reprit les négociations pour aboutir au même résultat. Ses démarches furent appuyées par les états de Hainaut, le magistrat de la ville de Mons, le chapitre de Sainte-Waudru, le conseil souverain et les diverses autres autorités de notre ville. L'abbaye de Saint-Denis et le chapitre de Saint-Germain donnèrent leur approbation sous réserve de leur droit de célébrer au grand autel de Sainte-Waudru et le second d'avoir pour ses chanoines la place d'honneur dans les processions.

Les archiducs n'hésitèrent pas à accorder à Le Bèghe l'objet de sa demande et par indult daté de Bruxelles, le 5 janvier 1617, ils lui conférèrent le titre demandé. Leurs instances auprès de la cour de Rome en obtinrent la confirmation par le pape Paul V, qui dépêcha à cet effet sa bulle du 24 octobre 1617 [2].

Toutefois, Le Bèghe, par suite de l'opposition de l'archevêque de Cambrai, ne reçut la bénédiction que deux ans après. Elle lui fut donnée à Bruxelles, le 10 mars 1619, dimanche du Lætare, par Monseigneur Lucius Sanseverino,

[1] Cette lettre existe aux archives du royaume, à Bruxelles. *Conseil d'État*, carton n° 64. Voir *Chartrier* LIV. — Le 5 juillet 1614 et le 2 mai 1615, l'archevêque de Cambrai répondit par un avis favorable à la requête que lui adressèrent les religieux en suite de ladite circulaire. Le Bèghe était sur le point d'être nommé abbé, quand l'archevêque, qui était alors François Buisseret, mourut (2 mai 1615).

[2] *Conseil d'État*, carton n° 64.

[3] Ibidem Voir *Chartrier*. LV et LVI et la *Vallis Mariana*, p. 73. — Brasseur. *Origines* p. 221.

nonce apostolique de la cour de Rome près des archiducs[1]. Dans ses nouvelles dignités, Le Bèghe conserva la devise qu'il avait adoptée comme prieur : *Spes non confundit* (ep. ad Rom. I) et les armoiries qu'il portait déjà en 1592 : coupé portant en chef un cœur et en pointe chapé avec trois roses[2].

Vers cette époque, les chanoinesses de Sainte-Waudru se décidèrent à reprendre les travaux de la tour de leur collégiale. Le 29 mai 1619, l'abbé du Val officia pontificalement dans l'église de Sainte-Waudru et bénit la première pierre de ces travaux, qui fut placée par le duc d'Aumale, au nom des archiducs[3].

Le Bèghe, affligé de plusieurs maladies et plus encore affecté de l'état financier de son abbaye obérée de dettes et privée de ressources pour les combler, ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité. Le 6 juin 1619, il décéda, laissant le souvenir de grandes vertus. Ses religieux lui élevèrent un tombeau dans le chœur, en face du siège abbatial[4].

II. — Nicolas Lixuel (1619-1623).

Le second abbé du Val était, comme son prédécesseur, originaire de Maubeuge. La décadence matérielle du couvent, arrêtée pendant quelques années par les soins de Le Bèghe, s'accentue davantage sous son administration. On s'aperçut bien vite que les honneurs de la crosse, loin de relever sa prospérité, n'avaient eu qu'un résultat appréciable, celui d'augmenter les charges et les dépenses.

L'élection de Lixuel eut lieu en juillet 1619. Nous ne connaissons pas les circonstances qui l'accompagnèrent. Fut-elle entachée de quelque nullité, ou l'archevêque de Cambrai

[1] *Vallis Mariana*, p. 73. — Vinchant, t. v, p. 375.
[2] Voir chapitre IX.
[3] L. Devillers. *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru*, p. 22. — Vinchant, t. v, p. 376.
[4] *Vallis Mariana*, pp. 73-74.

voulut-il manifester son mécontentement du changement introduit dans la direction du monastère? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Il est certain que ce prélat refusa de donner la bénédiction canonique au nouvel abbé qui dut aller à Bruxelles la solliciter du légat du pape. Cette cérémonie eut lieu le 26 avril 1620, dimanche de la Quasimodo [1].

Lixuel, selon la *Vallis Mariana*, ne subit que des contrariétés pendant le temps qu'il fut préposé à la direction du Val-des-Écoliers. Les murs de la maison croulaient de vétusté, les anciens usages tombaient en désuétude, les dettes étaient nombreuses et elles s'augmentaient chaque année. A certain moment, la détresse devint si grande que l'on se trouva plusieurs fois sans pain.

Le 18 novembre 1620, les religieux du Val chargèrent le prieur Charles Finet de poursuivre canoniquement l'abbé pour tous ses mésus. Le supérieur général du Val, Laurent Michel, délégua Augustin de Lattre, abbé de Géronsart, pour faire une enquête sur la conduite de Lixuel. Elle eut lieu le 14 février 1621 et démontra l'incapacité de l'abbé. Sur ces entrefaites, des créanciers exigeants obtinrent du Conseil souverain la saisie du temporel du monastère [2].

Dans cette extrémité, l'archiduchesse Isabelle intervint, et, pour empêcher la ruine complète d'une maison qu'elle estimait, elle appela l'attention du nonce et de l'archevêque de Cambrai et les pria de prendre des mesures énergiques pour la sauver.

Le légat du pape et l'illustre François Vander Burch, qui occupait alors le siège archiépiscopal de Cambrai, vinrent à

[1] *Vallis Mariana*, p. 74. — VINCHANT, t. II, p. 341. — *Pratum marianum*, p. 13. — *Origines*, p. 226. — Successio abbatum canonicorum regularium Vallis scholarium Montibus in Hannonia desumpta ex necrologio predictœ abbatiœ, mss. faisant suite à la chronique d'Hoiois déjà citée, donnant la chronologie des abbés depuis 1617 jusqu'à Bernard de Heest.

[2] *Vallis Mariana*, pp. 75-76. — Archives de l'État, à Namur. *Abbaye de Géronsart*, farde 270.

Mons pour juger par leurs propres yeux de l'état du Val-des-Écoliers. Ils ne trouvèrent qu'un remède possible dans cette extrémité : ce fut de prier l'abbé de se démettre de ses fonctions, moyennant une pension de retraite. Le malheureux Lixuel, accablé de reproches par les religieux qui l'accusaient de la ruine de leur maison, accepta après avoir longtemps résisté à ces demandes qu'il considérait comme déshonorantes pour son caractère. Cette renonciation eut lieu en mai 1623[1]. Une lettre que lui adressa Vander Burch nous montre que, quelque temps après cette cession, il la regrettait encore. Voici cette pièce :

« Monsieur le prélat,

« Je ne vois point, sur quoy vous fondez la crainte que vous avez, qu'on ait opinion que vous auriez cédé vostre estat abbatial pour vostre mauvaise vie, attendu que chascun scait assez les difficultez qui se sont représentées depuis vostre élection audit estat et que présentement les affaires de la maison estoient si fourcourues que difficile vous estoit d'y apporter le remède convenable. Et comme vous avez désiré de passer le reste de voz jours plus à repos, on ne se doibt s'estonner si pour ceste occasion et non pour aultre, afin de servir Dieu avecq plus de tranquillité, vous avez faict ladite cession. Quant est de la pension qui vous doibt estre assignée, je tiens Messieurs du Conseil si advisés, qu'ils auront esgard à vostre eage et qualité et qu'ils feront en sorte que n'aurez aulcun mescontentement. Sur quoy je prie Dieu vous impertir ses divines grâces.

« A Cambray, ce 20 de may 1623.

« Vostre serviable amy,
François Van der Burch,
archevesque de Cambray[2]. »

[1] La *Vallis Mariana*, p. 75, Vinchant, t. II, p. 341, et Brasseur fixent la date de cette renonciation au mois de juin 1623.

[2] Arch. de l'État, à Mons. *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 64,198.

On avait assigné une pension de 1300 livres à l'abbé démissionnaire, mais les religieux l'ayant attrait devant le Conseil souverain pour répondre de quelques faits de son administration, un arrêt du 26 juin 1623 réduisit provisoirement ce chiffre à 400 livres jusqu'au rétablissement des affaires de la communauté. Le frère Laurent Michel, général des Écoliers, l'avait fixée à 300 florins [1].

Lixuel se retira dans sa ville natale auprès de son frère Georges; il revint, après l'apaisement des esprits, à Mons et mourut, âgé de 81 ans, le 7 mars 1651, les mêmes an et jour et à peu près à la même heure que son successeur [2].

Quand Lixuel eut reçu sa démission, il fut grandement question de supprimer le titre d'abbé du Val et d'en revenir à la nomination d'un prieur, mais le magistrat de Mons fit tant par ses instances qu'il réussit à détourner le gouvernement de ce dessein [3].

III. — Martin Colin (1623-1651).

Martin Colin, né à Bruxelles, vers 1581, était prieur du monastère du Bois-Seigneur-Isaac [4]. Cette maison ayant été

[1] Même source et dossiers nos 58,689. et 63,022. Cette pension fut portée à 900 livres en 1635.

[2] *Successio abbatum*, mss. cité.

[3] Les raisons du magistrat sont exposées dans un mémoire que nous avons acquis dernièrement et qui est intitulé : *Raisons du magistrat de la ville de Mons pour la maintenue de la prélature de l'abbaïe Nostre-Dame au Val dit les Escolliers*, s. d.

[4] Le prieuré de Bois-Seigneur Isaac était situé à Haut-Ittre, village qui faisait anciennement partie du Hainaut, châtellenie de Braine-le-Comte, aujourd'hui compris dans la province de Brabant, arrondissement et canton de Nivelles, dont il n'est distant que d'une lieue. Ses origines sont très intéressantes. Ce n'était d'abord qu'une chapelle castrale fondée par Isaac, sr de Haut-Ittre, et Arthur son fils, en reconnaissance de leur délivrance miraculeuse de la captivité chez les Sarrasins (vers 1100). Un de leurs successeurs, Jean de Huldenberghe, plus connu sous le nom de Le Familleur, sr de Bois-Seigneur-Isaac, y établit vers 1405 des chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim, après un fait merveilleux dont fut témoin ce sanctuaire :

complètement ruinée par les guerres, il l'avait remise dans l'état le plus florissant. L'archevêque de Cambrai qui le connaissait de longue date parvint à le persuader par des instances réitérées qu'il quittât sa congrégation et vînt entreprendre la restauration du Val-des-Écoliers. Ce choix, confirmé par lettres patentes des archiducs du 2 septembre 1623 [1], accepté plus tard par les abbés de Grand-Val et de Sainte-Catherine, causa la plus grande joie chez les religieux de Mons; ils jugèrent qu'un homme qui avait donné tant de marques d'intelligence et de capacité, ne pouvait que réussir dans l'œuvre difficile de la réformation de l'abbaye.

La bénédiction abbatiale fut donnée à Colin, le 19 novembre 1623 par l'archevêque Vander Burch lui-même, dans la chapelle de son palais, en présence des abbés de Cantimpret et de Saint-Jean de Valenciennes, des chanoines Placquet prieur et Hasnon sous-prieur des Écoliers de Mons, de Bourgeois sous-prieur et de Veterrian lecteur en philosophie au Bois-Seigneur-Isaac. Les religieux de cette dernière maison, en disant adieu à leur prieur, lui firent présent d'une somme de 700 livres, d'un tonneau de vin, d'une horloge, d'ornements et du mobilier qui garnissait ses appartements [2].

Le nouvel abbé fit son entrée à Mons le 7 décembre 1623 au milieu d'une affluence considérable de peuple; il fut reçu dans la maison de Thomas Despiennes, seigneur de Balinghen, échevin de la ville, où se portèrent le magistrat, les chanoinesses

Le curé de Haut-Ittre ayant oublié une parcelle d'hostie dans un corporal, retrouva ce linge couvert de sang; de là une grande affluence de peuple et un pèlerinage très suivi de nos jours même. Ce prieuré entretint de nombreux rapports d'amitié avec le Val-des-Écoliers de Mons; il produisit plusieurs hommes marquants, parmi lesquels il faut mentionner notre abbé Martin Colin, Jean Lescot, chancelier de la Toison d'or, Gilles Breideike (+ 1424), Pierre Pion (1548), Hubert Lescot, Jean d'Arthois (1599), Jean du Pont (1630), écrivains ecclésiastiques, Jean Bernard et Maurice Bourgeois, poëtes ou chroniqueurs de ce monastère et contemporains de Martin Colin.

[1] Arch. du royaume, à Bruxelles. *Conseil d'État*, carton nº 64.

[2] *Vallis Mariana*, pp. 76-77.

de Sainte-Waudru, le clergé, les états, les religieux des autres couvents, pour féliciter le prélat. Le lendemain, il officia solennellement au milieu de la même affluence, assisté par les religieux de l'Épine et Canel, de Bois-Seigneur-Isaac; après quoi, il invita les magistrats à un banquet qu'il donna à Cuesmes. La ville de Mons lui fit à cette occasion don d'un tonneau de vin [1].

Après ces fêtes, il se mit immédiatement à l'œuvre pour remédier aux pressants besoins du monastère. Le Val devait plus de 12,000 écus, ses biens étaient en saisie, on manquait des objets les plus indispensables et l'on ne trouvait aucune ressource. Il était impossible de modifier cette situation sans secours extraordinaires. L'abbé s'adressa à la cour souveraine et la pria de préposer des curateurs à l'administration du monastère. Ces curateurs furent le seigneur de Carondelet et le conseiller Jonnart qui tous deux arrivèrent plus tard à de hautes destinées [2]. L'archevêque de Cambrai Vander Burch avança au couvent plus de trois mille francs, Antoine de Winghe, abbé de Liessies, et Gaspard de Boussu, abbé de Saint-Ghislain, lui donnèrent la moitié de cette somme. On fit une coupe extraordinaire dans les bois de l'abbaye, et on s'arrangea avec les créanciers pour le paiement des créances [3].

Ayant satisfait ainsi aux dettes les plus nécessaires, l'abbé

[1] BRASSEUR. *Pratum Marianum*, p. 13, rappelle la bénédiction de Colin dans ce chronogramme en vers :

ELIsabeth reCoLenDa DIes te prœsVLe ornat
fasCIbVs. hInC nostræ gLorIa VaLLIs erIs
O TIBI SIC LONGOS LUX ISTA RECURRAT IN ANNOS,
LŒTIOR ET CUNCTIS ILLA DIEBUS EAT

[2] *Philippe Jonnart*, prêtre, conseiller de la cour souveraine de Hainaut, puis de 1612 à 1632 conseiller au grand conseil de Malines, premier conseiller de la cour en 1632, mort le 11 août 1634. *Paul de Carondelet*, sr de Villers, chanoine de Cambrai, conseiller du conseil de Hainaut, mort en Espagne en 1644.

[3] La *Vallis Mariana* cite, parmi ces créanciers, François Cokut, Baudry d'Assonville, Muissart, Jean Marc et N. de Landas ; ils se contentèrent de paiements en nature.

Colin s'appliqua à réfectionner les bâtiments; il fit placer sur la tour l'horloge qu'il avait reçue des religieux de Bois-Seigneur-Isaac, fit refondre les cloches, réparer les murs, les toits et les fenêtres qui portaient les traces de l'incurie de son prédécesseur. Pour perpétuer la mémoire des bienfaits de l'archevêque de Cambrai et des abbés de Saint-Ghislain et de Liessies, il fit peindre leurs armoiries sur les vitraux du cloître. Le mobilier servant aux usages domestiques, l'argenterie et les vêtements destinés à l'office divin étaient aussi fort détériorés; il les renouvela complètement à grands frais. A cette occasion, voulant suivre l'exemple qu'avaient donné beaucoup de monastères, il abandonna l'office ancien et le bréviaire de Saint-Victor-de Paris, pour adopter les livres liturgiques selon le rit romain. Cette innovation se fit le jour de la Purification 1624[1].

Quatre nouveaux autels élevés par ses soins furent consacrés le 24 août de cette année. Ces différents travaux rendirent méconnaissable le monastère qu'il avait trouvé dans l'état le plus délabré. Au témoignage de Vinchant, dès 1626, c'est-à-dire après moins de trois ans de prélature, tous les bâtiments du monastère étaient entièrement réparés et quelques-uns renouvelés[2].

L'amélioration du monastère occupa tous les instants de Colin, les travaux qu'il y fit exécuter sont tellement nombreux que nous craignons d'allonger trop considérablement cette notice en les énumérant tous; d'ailleurs, l'auteur, de la *Vallis Mariana* s'est attaché à les décrire année par année, point par point; nous renvoyons pour ces détails à cet ouvrage.

En 1627, un ouragan très violent qui s'abattit sur la ville de Mons, faillit rendre toutes les fatigues de Colin inutiles; des murs du monastère furent renversés, plusieurs fenêtres

[1] *Vallis Mariana*, p. 182. — VINCHANT. *Annales*, t. II, p. 34. — Les livres nouveaux coûtèrent 160 livres. Colin fit introduire cette réforme dans les monastères du Bois-Seigneur-Isaac, de la Thure, de Bélian et ailleurs.

[2] VINCHANT, ibidem.

brisées, les eaux de la Trouille gonflées par les pluies et poussées par le vent envahirent tout le rez-de-chaussée et ruinèrent presque entièrement le quartier du prieur. Ce fut l'occasion de nouvelles dépenses pour les ressources peu abondantes du Val[1].

Martin Colin, malgré tous ses travaux, trouvait encore le moyen d'être utile dans d'autres circonstances. Dès son arrivée à Mons, la chambre du clergé l'avait nommé son député ordinaire; en 1628, elle lui confia l'importante mission d'auditeur de ses comptes. Le talent avec lequel il s'acquitta de ces fonctions de confiance les lui fit continuer jusqu'à sa mort. L'archevêque Vander Burch qui cherchait à tout instant l'occasion de l'honorer, l'appelait de temps à autre à d'autres missions honorifiques. En 1628, il assista comme parrain à la bénédiction de Jérôme Milot, abbé de Saint-Aubert de Cambrai, et l'année suivante, à celle de Pierre Trigault, abbé de Saint-Ghislain, qui se fit dans l'église de Sainte-Waudru; le 16 juin, il remplissait le même office à la consécration de Josse Sermet d'Ath, premier abbé mitré de Bellinghen, qui eut lieu dans l'église de Saint-Julien d'Ath. En février 1630, dans l'église de Saint-Germain, à Mons, il conféra le baptême à la fille du seigneur de Berlaymont, un des bienfaiteurs de l'abbaye du Val[2]. En août de la même année, le clergé de Hainaut le désigna comme auditeur des comptes à Douai; dans cette ville, il eut l'occasion de nouer des relations d'amitié avec le célèbre théologien du Bois, plus connu sous le nom de *Sylvius*[3].

[1] *Vallis Mariana*, p. 85.

[2] *Vallis Mariana*, loc. cit. — Archives des états de Hainaut. — Le 22 juillet 1628, on célébra chez les Frères-Mineurs une fête en l'honneur des martyrs du Japon, suivie d'un banquet donné à l'abbé de Saint-Denis officiant et au magistrat de Mons. Colin prit part à ces solennités.

[3] *François du Bois*, docteur en théologie, professeur à l'université de Douai, doyen du chapitre de Saint-Amé de cette ville, était né à Braine-le-Comte en 1581; il mourut en 1649. Il s'est rendu célèbre par sa science théologique et les ouvrages qu'il édita. On peut les consulter encore aujourd'hui avec le plus grand fruit.

Martin Colin était bon théologien lui-même, et il s'appliqua de toutes ses forces à mettre cette science en honneur chez les religieux. A cet effet, il appela de la maison de Septfontaines où il professait, Jean du Pont, chanoine de Bois-Seigneur-Isaac, et le donna comme professeur aux novices et aux religieux [1] ; il parvint ainsi à former autour de lui une pépinière de prêtres instruits et de professeurs qui, enseignant eux-mêmes leurs frères, les dispensèrent d'aller faire leurs études à Paris ou à Louvain. En septembre 1628, l'archevêque Vander Burch vint donner le sacrement de l'ordre à six religieux du Val. Lors de cette visite, l'abbé voulut s'acquitter en partie des dettes que l'abbaye avait contractées envers ce prélat, mais Vander Burch en fit remise. Cet acte de générosité fut suivi par les deux abbés qui avaient coopéré à la restauration du Val [2].

Depuis longtemps, les chanoines ne pratiquaient plus que de nom la communauté stricte qui était dans leurs règles. Ils avaient leur chambre particulière où ils recevaient et hébergeaient même leurs parents et amis, un mobilier propre qui passait après leur mort à leurs héritiers. De là un relâchement dans l'observance de la règle et quantité de tracas, quand un décès venait à se produire. Martin Colin fit tant par ses exhortations qu'il réussit à rétablir, vers 1634, les usages primitifs. A la suite de cette réforme, on bâtit une bibliothèque, un vestiaire et un dortoir communs à tous les religieux. Les largesses de Vander Burch et d'autres bienfaiteurs dont les noms sont inconnus aidèrent l'abbé dans ces travaux [3].

Il compléta cette réforme en éditant quelques livres utiles à ses religieux. Antoine d'Oultreman, 33e abbé de Saint-Jean de Valenciennes, lui avait envoyé un livre imprimé à Rome con-

[1] *Jean du Pont*, né à Soignies, enseigna la théologie dans les trois prieurés de Septfonds, Bois-Seigneur-Isaac et Val-des-Écoliers de Mons. Il écrivit plusieurs ouvrages pieux et savants qui eurent beaucoup de réputation de son temps.

[2] *Vallis Mariana*. p. 86.

[3] *Vallis Mariana*, pp. 94 et s.

tenant les vies des chanoines réguliers distingués par leur sainteté, et les offices particuliers de l'ordre approuvés par Pie V. Colin fit imprimer pour ses religieux ce livre qu'il accompagna des additions de Penotti. En 1636, il donna aux presses montoises divers autres ouvrages tels que des éditions en français et en latin de la règle de saint Augustin, des statuts du Val-des-Écoliers, du traité de Gerson contre les religieux propriétaires. Il écrivit lui-même et fit imprimer une histoire du Val-des-Écoliers et du Bois-Seigneur-Isaac [1]. Maurice Bourgeois, religieux du Val-des-Écoliers mettait alors la dernière main à la *Vallis Mariana* et à la *Sylva Isacana*. L'abbé Colin lui fournit les documents et les ressources nécessaires pour mener cet ouvrage à bonne fin [2].

Une des principales préoccupations de Colin, après celles que lui causèrent la réforme de ses religieux et l'entretien du monastère, fut de propager par tous moyens le culte de la Vierge. Serviteur de Marie, comme il s'intitulait volontiers dans ses écrits, il avait pour sa mère un amour qui se manifestait dans tous ses actes. Il institua une procession solennelle en l'honneur de *N.-D. aux pieds d'argent* honorée dans le monastère, orna magnifiquement son sanctuaire, ainsi que celui de Notre-Dame de Lorette; il multiplia ses statues dans tout le couvent, et il chanta ses louanges en vers latins : les fragments que Vinchant nous a conservés de ces poésies montrent qu'il n'était pas moins bon poète qu'excellent administrateur. Il fit partie de la congrégation de la Vierge qui existait dans l'église des Jésuites et en fut quatre fois préfet [3].

Mais revenons à l'ordre des temps en ce qui concerne notre monastère. En 1630, Colin, âgé alors de 50 ans, célébra son

[1] *Vallis Mariana*, pp. 118-119. — BRASSEUR. *Sydera*, pp. 55-56. — Aucune de ces diverses impressions montoises n'a pu être retrouvée jusqu'à présent.

[2] Voir sur la carrière littéraire de Colin et de Bourgeois, notre chapitre IX.

[3] *Vallis Mariana*, pp. 87-88.

jubilé de 25 ans de direction des monastères du Bois-Seigneur-Isaac et du Val-des-Écoliers. Il y eut à cette occasion une octave de prières dans l'église, avec prédications par divers religieux de Mons. Cette cérémonie se termina par un *Te Deum* solennel et un banquet où l'abbé réunit ses amis et le magistrat de Mons qui lui fit à cette occasion un don de 4 setiers de vin[1].

Cette année et les suivantes, on exécuta de nombreux travaux de restauration à l'église, à la brasserie, à l'infirmerie; on édifia complètement la boulangerie, les écuries et le quartier abbatial; on fit refondre les cloches par le fondeur Grongnart; on éleva des autels nouveaux, etc.[2]

Au mois de mai 1631, Colin assista au synode provincial qui avait été convoqué par Vander Burch à Cambrai[3].

La même année, il fut présent avec Nicolas Scoriot, abbé de Saint-Feuillien, à la bénédiction de Robert de Villelongue, élu abbé de Bucilly, qui se fit dans la chapelle du refuge de Liessies, à Mons. Ce prélat distingué par sa science théologique avait passé une grande partie de sa jeunesse aux monastères du Bois-Seigneur-Isaac et du Val-des-Écoliers[4].

L'année 1635 fut pour le Val-des-Écoliers une époque de crainte et de soucis. La France alliée à la Hollande avait commencé contre la maison d'Autriche une guerre atroce, inhumaine, comme l'on n'en vit pas au moyen-âge. Villes saccagées, massacres, incendies, ravages des campagnes, rien ne fut oublié par les *glorieuses* armées françaises. L'abbé Colin, comme ses prédécesseurs, se dévoua dans cette occasion; il mit

[1] *Vallis Mariana*, passim.

[2] *Vallis Mariana*, pp. 89, 92, 94, 96-97, 118 et s.

[3] *Vallis Mariana*, p. 91. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 68.

[4] Ibid., p. 93. — L'abbaye de Bucilly, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Laon, près d'Hirson, fondée en 980, réformée en 1148. M. De Marsy a publié une chronique de cette abbaye, dans les *Bulletins de la Société académique de Laon*. t. xviii. Voir aussi *Gallia christiana*, édit. des bénédictins, t. ix, col. 687-691.

toutes les ressources de son monastère à la disposition des malheureux qui accouraient chercher un refuge à Mons. Ce fut d'abord le prieur de Bois-Seigneur-Isaac avec ses religieux, ses domestiques et ses bestiaux qui restèrent trois semaines au Val[1]. Ils furent suivis par une foule de prêtres, de moines et de paysans qui fuyaient les horreurs de la guerre.

La peste, suite presqu'inévitable de la guerre en ces temps de troubles, vint à son tour décimer les villes et les campagnes. Maurice Bourgeois nous décrit en quelques vers énergiques les ravages de ce fléau. Il se répandit, dit-il, dans les plus humbles hameaux, comme dans les bourgs peuplés et les villes populeuses. Pas un endroit habité qui n'eut à déplorer les ravages de la contagion et de nombreux deuils, tant fut grande et rapide sa propagation ! Fatigués des funérailles et des veilles passées au chevet des malades, ceux qui échappaient un moment à la maladie, sentaient tôt ou tard ses atteintes. Voyant qu'on n'avait rien à espérer des essais des médecins et des soins des hommes, on s'adressa aux saints, les priant de venir au secours des malheureux mortels et de faire cesser ce mal terrible[2].

La ville de Mons, frappée par le fléau d'une manière qui rappelait la peste de 1615, ne fut pas la dernière à invoquer cette aide. « Le premier lundi d'octobre 1635, les sieurs abbé et religieux chantèrent en chant grégorien solennel la messe dans l'église de Sainte-Waudru, à l'autel de Saint-Macaire dressé au milieu de la nef et sur lequel on avoit déposé les reliques de ce Saint et celles de sainte Waudru. A la suite de cet office, ils firent une procession solennelle dans la ville[3]. »

[1] *Vallis Mariana*, pp. 113-116. — Dès le commencement de la guerre, on avait apporté au Val le fameux reliquaire du Saint-Sang de miracle, œuvre d'art magnifique que possédait le monastère de Bois-Seigneur-Isaac. Ce reliquaire fut exposé au Val et porté dans les rues de la ville le jour de la procession du *Corpus Christi.*

[2] *Vallis Mariana*, pp. 117-118.

[3] F. Hoiois. *Chronique.*

La peste de 1635 fut remarquable par le nombre de personnages distingués qu'elle emporta dans notre ville. Citons : Bedot, évêque d'Arras ; Jean Farinart, abbé de Cambron ; Hubert de Briastre, prélat de Maroilles ; l'abbé de Saint-André du Cateau ; Charles d'Ursel, abbé de Gembloux ; Philippe de Lamine, 32e abbé de Saint-Jean de Jérusalem ; Nicolas de Hennin, abbé de Cantimpret ; Jean Smisman, prieur du Rouge-Cloître et général de l'ordre de Windesheim ; Bonne de Boussu, abbesse de la Thure ; Françoise Servais, abbesse de Wautier-Braine, etc. [1]

L'an 1636, le pape Urbain VIII accorda des indulgences à tous ceux qui visiteraient les autels de l'église des Écoliers [2].

En 1637-1638, à cause des guerres continuelles avec la France, on convertit quatre journels de pré sis dans l'enclos de l'abbaye en ouvrage à cornes, fossés, chemin couvert allant au parc et autres fortifications. La ville de Mons paya pour cette emprise aux Écoliers la somme de 125 florins.

D'après un document de ce temps, l'abbaye du Val comptait dans son sein vingt-cinq religieux, dont quinze prêtres, quatre convers et six novices.

Le jour de saint Antoine 1638, l'église du Val fut témoin de la bénédiction de Thomas Luytens, 38e abbé de Liessies.

L'an 1641, l'abbé Colin fut délégué par ses supérieurs pour visiter le Val-Notre-Dame de Liége. Il paraît qu'à cette époque, les religieux de ce monastère et l'abbé tout le premier s'étaient rangés du côté des jansénistes et qu'ils troublaient profondément la ville de Liége par leurs controverses religieuses. Cette hérésie qui fit couler tant d'encre et dépenser tant de paroles inutiles aux savants de ce temps, avait jeté de profondes racines à Mons. Trois religieux du Val s'en firent les défen-

[1] *Vallis Mariana*, loc. cit. — F. Hoiois, *Chronique* mss.

[2] F. Hoiois. *Chronique*.

Ce pape confirma aussi par une bulle aujourd'hui perdue les privilèges et les faveurs accordées aux Écoliers par ses prédécesseurs.

seurs et excitèrent des troubles d'une certaine gravité dans la communauté [1].

En 1643, de nouveaux désastres pesèrent sur le monastère des Écoliers. Le 15 janvier, en cette année, la Trouille s'enfla de telle façon que ses bâtiments furent inondés; il y avait plus d'un pied et demi d'eau dans le chœur de l'église. Ce fut l'occasion de nouvelles dépenses pour l'abbé [2].

Peu de temps après, au mois de juin, l'armée espagnole campa aux environs de Mons. Les prairies du Val furent « mangées tant des gens de chevaux que les bestailles des paysans. Il a été besoin de se pourvoir d'autres pastures à l'entour du village d'Ausquerque partie pour les bœufs de ceste abbaye et partie pour autres marchands. C'est pourquoi pour le contingent de cette abbaye, le receveur a dû paier la somme de 140 livres » [3].

Nous ne connaissons d'autres évènements qui marquèrent la prélature de Colin que quelques procès assez peu importants qu'il soutint contre la ville et le chapitre de Sainte-Waudru [4]. Au reste, dans les dernières années de sa vie, cet abbé négligea autant les intérêts de son monastère qu'il les avait soignés dès ses débuts. Épuisé par ses travaux et par les années, il se laissa diriger par quelques laïques intrigants qui avaient capté sa confiance et qui en profitèrent pour dilapider les ressources des chanoines. Il mourut enfin le 7 mars 1651, âgé de 71 ans dont 27 d'abbatiat [5]. On l'enterra dans le chœur. Une pierre

[1] Arch. de l'État, à Namur. *Abbaye de Géronsart*, farde n° 268.

[2] F. Hoiois. *Chronique* mss.

[3] Compte, rendu par Laurent de Harven, des revenus du Val-des-Écoliers, du 27 mars 1643 à la Saint-André 1649, aux arch. de l'État, à Mons. *Val-des-Écoliers*.

[4] Surtout au sujet des funérailles et spécialement de celles de demoiselle Adrienne de le Croix, bienfaitrice du monastère.

[5] F. Hoiois. *Chronique* mss. — *Successio abbatum* citée.

plate portant ses armoiries [1] recouvrit sa tombe ; on y lisait l'épitaphe suivante :

HIC JACET
REVERENDUS ADMODUM F. MARTINUS COLINUS,
HUJUS ECCLESIÆ ABBAS MERITISSIMUS III,
ANTEAQUE SYLVAE DOMINI ISAAC PRIOR
PER LONGOS ANNOS. MIGRAVIT È VITA
SEPTIMA MARTII, ANNO MDCLI,
ÆTATIS SUÆ LXXI.



IV. — Patrice Gallemart (1651-1653).

Les embarras financiers de l'abbaye éloignés pour quelque temps et augmentés vers la fin de l'abbatiat de Colin, engagèrent le gouvernement des Pays-Bas à prendre un soin tout spécial du choix de son successeur. Jerôme Marlière, abbé de Saint-Ghislain, et le conseiller ordinaire Philippe Le Waitte, délégués pour surveiller l'élection, furent priés de favoriser de tout leur pouvoir le choix d'un religieux économe et capable.

Les suffrages des chanoines du Val furent très divisés. Les plus anciens s'abstinrent de proposer trois noms selon l'usage, pensant qu'aucun religieux n'était apte à recueillir la succession du prélat décédé. Les voix des autres se partagèrent entre le frère Patrice Gallemart, procureur du Val [2], le frère Léon

[1] Ses armes étaient : d'azur à la main au naturel sortant d'un nuage d'argent et tenant une couronne d'or, le tout surmonté de neuf petites étoiles d'or placées en losange ; devise : *Omnia sursum.*

[2] Patrice Gallemart était né à Jemappes vers 1612 d'une famille qui compta plusieurs personnages remarquables. Tels furent : *Charles Gallemart*, prieur de Bonne-Espérance, né vers 1587, orateur distingué; *Jean Gallemart*, son frère, docteur en théologie, président du Collège royal de Douai, médecin expert et jurisconsulte savant, mort à Douai en 1625. Il fit paraître dans cette dernière ville une édition enrichie de notes des canons du concile de Trente. Cfr. Brasseur, *Sydera*, pp. 48 et 161-162.

Bernard qui était appuyé par l'archevêque de Malines et Nicolas de Souhait, prieur libre d'Hanswyck (27 mars 1651). Le gouvernement préféra le premier de ces trois concurrents; en lui dépêchant ses lettres-patentes, le 23 juin suivant, il dispensa l'élu de la pension dont était chargée toute abbaye royale et lui recommanda « de vivre en commun en toute frugalité avec les religieux au réfectoire et de tenir une grande ménagerie, vu que le revenu de la maison estoit fort sobre »[1].

Nous ne connaissons que peu de faits touchant l'administration de l'abbé Gallemart. Par de nombreuses démarches, il réussit à récupérer divers biens des Écoliers situés en France et que l'on considérait comme perdus. Il s'arrangea avec le chapitre de Sainte-Waudru et la ville de Mons pour l'abornement des biens de son abbaye et de ceux du béguinage de Cantimpret. Le 9 août 1653, il régla avec la confrérie de N.-D. de Lorette certaines difficultés qui s'étaient élevées au sujet de l'hospitalité et des droits de cette corporation dans l'église du Val[2].

Il mourut au commencement de l'année 1653, âgé de 40 ans. Sa pierre tombale était placée devant l'autel de Notre-Dame aux pieds d'argent.

Gallemart laissa à la bibliothèque du couvent des manuscrits sur la philosophie d'Aristote et plusieurs recueils de poésies latines. En 1649, il avait fait imprimer chez Jean Havart, à Mons, un recueil de chronogrammes et d'anagrammes en vers sur l'arrivée à Bruxelles de l'archiduc Léopold d'Autriche (1647). C'est l'une de ces *nugœ difficiles* qui plaisaient encore au milieu du XVIIe siècle, mais qui ne peuvent faire juger du mérite d'un écrivain[3]. A l'imitation du fameux *Proteus*

[1] Archives du royaume, à Bruxelles. *Conseil d'État*, carton n° 64. *Conseil privé*, carton n° 1464.

[2] *Chartrier*. — *Successio abbatum* citée. — Arch. de l'État, à Mons. *Dossiers de procédures soutenues par le chapitre de Sainte-Waudru*, n°s 167 et 438.

[3] Ce recueil de 24 pages in-4°, avec une planche où figure le soleil d'Autriche *(Sol Austriæ)* illuminant les Pays-Bas et particulièrement

parthenicus du jésuite Becanus, Gallemart s'est ingénié à retourner de 272 manières différentes les mots *Leopoldus Austriacus.*

V. — Nicolas de Souhait (1653-1661).

Le successeur de Gallemart fut élu vers le mois de juillet 1653, en présence de l'archevêque de Cambrai et de Jean Le Waitte, conseiller au conseil ordinaire de Hainaut et seigneur de Recques. Ses lettres-patentes du 17 août suivant furent accompagnées de nouvelles recommandations au sujet de la conduite à tenir par le nouvel abbé dans le gouvernement du temporel de l'abbaye [1].

Nicolas de Souhait, étranger au Hainaut, était selon toute apparence originaire du pays de Liège ; il avait occupé successivement les fonctions de prieur triennal à Léau jusqu'en 1636 et de prieur libre d'Hanswyck [2].

Le choix d'un étranger se justifiait par les grandes qualités d'administrateur que l'élu avait montrées dans ces charges, et aussi par l'incapacité bien constatée de la plupart des autres religieux du Val.

De Souhait fit des dons assez importants d'argenterie et de reliques au monastère ; il soutint fermement les prérogatives de ses religieux contre les prétentions des chapitres de Sainte-Waudru et de Saint-Germain. Il eut aussi avec les échevins de Mons un long procès au sujet de la seigneurie des maisons et

les villes de Mons et de Landrecies, est intitulé : *Serenissimo principi, archiduci Austriæ, genere, pietate, armis augustissimo Belgarum gubernatori strenuissimo Leopoldo Austriaco.* Voir le *Bulletin du Bibliophile Belge*, t. XII, pp. 18-19, et H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 279.

[1] Archives du royaume, à Bruxelles. *Conseil d'État*, carton n° 64.

[2] *Successio abbatum* citée. — F. Hoiois. *Chronique.* — De Souhait est appelé tantôt *de Souhay*, *De Souhait*, tantôt *de Sohet*, *de Soheit.* C'est la le nom d'une famille de Liège qui prit alliance avec le célèbre et malheureux Laruelle, bourgmestre de cette ville.

brasseries dites *de Londres*; une transaction en date du 9 juillet 1660, actée devant le conseiller Bruneau, décida que les Écoliers auraient le tiers des droits seigneuriaux en litige à l'encontre du magistrat pour les deux autres tiers[1].

De Souhait était d'une santé faible et peu apte aux fatigues d'un ministère actif; c'est ce qui l'engagea à demander au gouvernement de lui adjoindre comme coadjuteur un de ses religieux. Le choix du souverain se porta sur le frère Jacques Neutre, procureur de l'abbaye, et fut ratifié en 1659 par le suffrage des religieux en présence de l'archevêque de Cambrai, du comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut, et de Jean Le Waitte, du conseil ordinaire[2].

Le 5 septembre 1660, l'abbé Nicolas assista à la translation solennelle des reliques de saint Placide et de saint Hippolyte, qui se fit à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie[3]. Ce fut le dernier acte de sa prélature; les douleurs qui l'affligeaient l'obligèrent quelques mois après de céder la crosse à son coadjuteur (1661). Il se réserva une pension annuelle de 400 florins et se retira pour vivre dans la retraite. Il mourut le 8 février 1663, âgé de 67 ans[4].

VI. — Jacques Neutre[5] (1661-1679).

Ce prélat peut être cité comme un des meilleurs administrateurs qui aient dirigé l'abbaye du Val. Les bâtiments claustraux tombaient de vetusté, il les fit démolir et rebâtit un bel édifice en style renaissance qu'il surmonta de ses armes; il

[1] *Chartrier. — Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier nº 54,691. Il renferme deux croquis des héritages litigieux.

[2] Arch. du royaume à Bruxelles. *Conseil privé.* c. 1464. *Conseil d'État.* c. 64.

[3] De Reiffenberg. *Mon. pour servir à l'histoire des provinces du Hainaut*, etc., t. vii, p. 632.

[4] Arch. du royaume à Bruxelles, loc. cit. — *Gallia christiana.* loc. cit.

[5] Ou *Neute*, famille montoise qui a subsisté jusqu'à nos jours.

orna l'église de quelques bons tableaux; il voulut même en commencer la reconstruction, mais le temps et les ressources ne lui permirent pas d'entreprendre ce travail. Aux états de Hainaut il acquit une très grande influence par sa connaissance des affaires; élu plusieurs fois député ordinaire de la chambre du clergé, il fut l'agent le plus zélé pour négocier les difficultés nombreuses qui surgirent entre le Hainaut et la France par suite des guerres de Louis XIV[1].

Sur la demande des gouverneurs généraux qui estimaient ses services à leur juste valeur, le pape lui octroya l'usage de la mitre abbatiale qui jusqu'alors avait été refusé à ses prédécesseurs. La *Gallia Christiana* place la concession de cet honneur à l'année 1662; cependant il semble résulter d'autres documents qu'il faut le reculer jusqu'au 21 juillet 1667[2].

Le 27 août 1662, l'abbaye du Val-des-Écoliers, suivant l'exemple donné par le Grand-Val et les couvents d'Écoliers de France, se soumit à l'autorité du général de Sainte-Geneviève. L'abbé Neutre fut l'un des négociateurs du traité qui accomplit cette union.

En 1666, « une fièvre maligne et mortelle d'après l'avis des médecins » faillit emporter cet abbé, qui avait su se faire aimer de ses religieux. Il dut sa guérison, d'après un écrit du temps, à l'intercession de Notre-Dame de Belle-Dilection honorée au couvent des Capucines de Mons et aux prières de madame la princesse de Ligne, religieuse dans ce monastère.

[1] Il fit de nombreux voyages à la cour de Bruxelles. Nous citerons : celui du 26 juin 1655 où cet abbé alla réclamer une indemnité pour des erreurs dans les assiettes extraordinaires, ceux du 14 mai 1672, du 23 et du 27 octobre 1674 où il sollicita des gouverneurs généraux un règlement pour les élections de la chambre du clergé qui donnaient lieu à beaucoup de difficultés et de querelles.

[2] *Gallia christiana*, loc. cit. — Nicolas de Guise. *Mons Hannoniæ metropolis* (édition et traduction de Demarteau), note au bas de la page 121.

Pour reconnaître ce bienfait, il donna à l'autel de cette madone un bel antipane brodé et portant ses armes[1].

Jacques Neutre soutint durant sa prélature un grand nombre de procès contre les échevins de Mons et le chapitre de Sainte-Waudru dont la manie procédurière était déjà bien connue dès cette époque. Nous nous bornerons à rappeler les difficultés offrant un certain intérêt. Le 11 février 1665, Jérôme Thiébaut, manant de Jemappes, emmené prisonnier sous l'escorte de sergents comme coupable d'assassinat, se réfugia dans l'enclos de l'abbaye en requérant droit d'asile. Le prévôt de Mons le fit enlever de vive force de son refuge malgré les vives réclamations des religieux. Ceux-ci ayant revendiqué les privilèges d'immunité de leur monastère, obtinrent du gouvernement le maintien de leur droit, comme en 1612. Le rétablissement du prisonnier se fit avec grande solennité le 3 septembre de cette année[2].

Dans une autre occasion, les Écoliers dénièrent aux échevins le droit de juger les criminels ayant commis un crime ou ayant été saisis dans leur enclos. Un certain Van den Roostyne dit l'*Allemand*, fut pris en flagrant délit de vol dans leur église et jugé par le bailli de l'abbaye. Le magistrat ayant demandé au Conseil de Hainaut la cassation de cet acte de justice, se vit opposer les anciens actes de fondation et de privilèges qui semblaient légitimer les mesures prises par les religieux. Nous ne connaissons pas le résultat de ce procès[3].

Les droits paroissiaux et les privilèges que réclamait l'église

[1] P. Richard de l'ordre des frères mineurs. *Notre-Dame de Belle-Dilection, notice historique sur son image miraculeuse honorée dans l'église du couvent des frères mineurs capucins de Mons, son ancien sanctuaire*, etc. 2e édit. (Braine-le-Comte, 1871), pp. 80-81.

[2] Arch. de l'État à Mons. — *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier n° 53,095.

[3] Ibidem. dossier n° 41,649. — En 1665, l'abbé Neutre eut encore à défendre l'abbaye contre les échevins qui voulaient faire jauger les cuves de la brasserie du Val.

de Sainte-Waudru en sa qualité d'église mère et principale de toutes celles de Mons, furent aussi la source de fréquentes difficultés sous l'abbé Neutre. En 1663, il fit chanter un service funèbre pour le repos de l'âme de Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut; le chapitre réclama, prétendant qu'aucune église de Mons n'avait le droit de chanter de tels offices avant leur célébration dans l'église de Sainte-Waudru, prérogative assez bizarre qui fut cependant maintenue à toute époque avec opiniâtreté par les chanoinesses. L'abbé dut plier et, le 30 septembre 1667, pour faire cesser le procès qui lui avait été intenté à cette occasion, il reconnut dans un écrit, « le droit et prérogative de ladite « mère-église et que sy auparavant il en avoit été informé, « il n'auroit fait ledit service, qu'après celuy de la même « église. » Dans ce même acte, il avoua qu'il avait à tort donné à des gens de main-morte des biens situés à Cuesmes et laissés à l'abbaye par l'avocat Duquesnoy; que de plus il était obligé de se trouver avec ses religieux aux processions solennelles qui se feraient par ordonnance des chanoinesses. En retour de ces concessions, celles-ci, pour reconnaître sa bonne volonté, attestèrent qu'elles avaient accordé au prélat le droit de s'asseoir dans leur chœur lors des processions, près des religieux de Saint-Germain, sur une chaise (qu'elles lui feraient porter), comme aussi celui de s'habiller dans le vestiaire du chapitre[1].

Le 16 janvier 1670, l'abbé, sur une autre contestation mue par le chapitre, se vit interdire par le conseil souverain de faire les funérailles des paroissiens de Saint-Germain, ce qui ne l'empêcha pas de chanter le service de la dame de Salvigne en octobre 1678; de là nouveau procès qui était encore indécis quelque dix ans plus tard[2].

[1] Arch. de l'État, à Mons. — *Chapitre de Sainte-Waudru. Chartrier*, titres cotés *Mons* n°s 706 et 795 *Procès*, dossier n° 82.

[2] Ibidem. *Procès*, dossier n° 246. On lit dans le compte des draps de morts de Sainte-Waudru, de 1679 : « Le 31 juillet, est décédée Madame de Saling et emportée aux Escolliers; de tant que le service n'est pas encore fait, icy néant ».

Vers 1672, l'abbé Neutre voulant rendre plus imposante la sonnerie des fêtes solennelles que l'on célébrait au monastère, fit ériger sur une *tourelle* de son abbaye un carillon de trente-trois cloches. Le chapitre de Sainte-Waudru qui n'avait pas été consulté pour l'édification de cet ouvrage, s'adressa de nouveau à la Cour et en demanda la destruction. Pour l'amener à se désister de cette prétention, l'abbé dut reconnaître formellement, le 21 novembre 1674, que, s'il avait édifié cet ouvrage, c'était sans préjudice des prérogatives des chanoinesses et dans l'ignorance de leurs droits sur les ouvrages de ce genre[1].

Le 22 juillet 1679, Neutre assista avec Philippe Le Duc, membre du conseil ordinaire, comme commissaire laïc, à l'élection d'Isabelle Mengald, 21e abbesse de la Thure[2]. Le 21 septembre suivant, une attaque d'apoplexie emporta notre abbé, à l'âge de 51 ans[3]. Il fut enterré dans le chœur de l'église,

[1] Dans les *Registres aux résolutions capitulaires de Sainte-Waudru*, on lit sous la date du 13 novembre 1673 :

« Révérend père en Dieu, le sr Jacques Neuttre, abbé du Val de N.-D. de cette ville, est comparu en chapitre et y a représenté que dans l'érection qu'il fait depuis peu d'un carillon de 33 cloches sur une tourette de son abbaye, il avoit ignoré qu'il en devoit demander préallable permission de ce chapitre, pourquoy il requéroit que le chapitre, en aggréant la ditte érection, fut servi de lui accorder la permission en tel cas requise, parmi acte de reconnaissance en la forme et manière accoutumee. Accordé aux conditions ordinaires », auxquelles l'abbé satisfit le 21 novembre 1674.

[2] Th. Lejeune, *L'ancienne abbaye de la Thure,* dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*. t. i.

[3] Le musée communal de peinture de Mons conserve un portrait de cet abbé peint à l'huile. Il est représenté aux trois quarts, vêtu d'une soutane blanche, d'un rochet de même couleur et d'un camail noir sur lequel on remarque sa croix d'abbé. Sa figure est celle d'un homme jeune encore; il porte la moustache avec barbiche à la française. A gauche de ce tableau sont figurées ses armoiries : coupé d'argent chargé d'un trèfle de sinople, au chef d'or chargé de 2 roses, fascé d'azur à l'étoile d'argent. La devise est : *Via vitæ eruditio.* Voyez les *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 1re série, pp. 28-29.

au milieu d'un grand concours de peuple, de prêtres et de nobles.

VII. — Guillaume Baesbancq (1679-1701).

L'élection du successeur de Neutre eut lieu au mois de septembre 1679, devant M. de Saint-Ghislain, abbé de Saint-Denis, et Jérôme François, commissaires délégués par l'autorité. Les voix se portèrent sur Guillaume Baesbancq ou Basbanc, né dans le Brabant, religieux à N.-D. d'Hanswyck, d'où, à la demande de l'archevêque de Cambrai, il était venu au Val de Mons remplir les fonctions de procureur. Le gouvernement lui dépêcha ses lettres patentes le 17 décembre 1679 [1].

Le nouvel abbé prit pour armes un écusson écartelé, au 1er et au 4e d'or à trois feuilles de trèfle de sable, au 2e et 3e d'azur à la gerbe d'or. Sa devise était : *Labore et patientiâ.* Il eut l'occasion de la justifier pendant tout le temps de son abbatiat.

Quelques mois après son élection, en avril 1680, l'abbé de Sainte-Geneviève qui avait succédé aux abbés du Grand-Val dans la charge de diriger l'ordre du Val, vint dans les Pays-Bas visiter les monastères qui lui étaient soumis. Il arriva à Mons avec une suite d'abbés et de prieurs de France. Le frère Hoiois rapporte qu' « il y reçut tous les honneurs dûs à son caractère. Une foule de carosses de tout ce qu'il y avoit de personnes d'autorité et de distinction dans la ville, avec l'abbé, allèrent à sa rencontre. A son entrée, Monseigneur le duc d'Aerschot, grand bailli et gouverneur de la ville, l'honora de trois salves des canons des remparts. Il fut conduit à l'abbaye à la vue d'un grand concours de peuple et fut reçu avec allégresse et satisfaction de tous les religieux qu'il

[1] Arch. du Royaume, à Bruxelles. *Conseil privé*, carton 1464. — *Conseil d'Etat*, carton n° 61. — *Gallia Christiana*, t. III, col. 165. — De Boussu. *Hist. de la ville de Mons*, p. 69, l'appelle *Basbane*.

embrassa tendrement les uns après les autres. » Il loua beaucoup la ferveur et la bonne discipline qui régnait parmi les chanoines, ainsi que l'excellente administration qu'avait inaugurée Baesbancq [1].

Baesbancq fut en effet le digne continuateur de Neutre dans la restauration des bâtiments. De 1680 à 1685, il reconstruisit le cloître, la salle du chapitre, une partie du quartier abbatial. Ces travaux coûtèrent plus de 20,000 florins qu'il paya par des coupes de bois extraordinaires et par la vente de quelques maisons à Mons.

Ces travaux ne rencontrèrent pas toujours l'approbation des chanoines. Dès cette époque, on voit se développer au milieu d'eux un certain esprit de critique et de révolte contre l'autorité de leur abbé. En 1686, ils le citèrent devant le conseil souverain pour rendre compte de sa gestion et lui faire interdire de continuer ses dépenses. Le chef de cette opposition était l'ancien procureur du monastère, frère Joseph Tondeur; il prétendait que l'abbé n'avait pas le droit d'administrer seul, mais qu'il devait, pour le bon ordre et le contrôle sérieux des dépenses du couvent, appeler les quatre religieux les plus anciens. Depuis le XVI[e] siècle, cet usage avait toujours été pratiqué dans le monastère. Les opposants prétendaient en outre que, sans leur assentiment, on avait réellement dépensé plus de 60,000 livres, contracté de lourdes dettes, créé des pensions, entre autres une de 400 pistoles, et que les cantuaires et les fondations n'étaient plus desservis faute d'argent pour les

[1] F. HOIOIS, *Chronique*. Le 26 septembre 1682, le Val fut encore visité, par un délégué de l'abbé de Sainte-Geneviève, Claude du Moulinet, écrivain d'un certain mérite. Il nous a laissé un récit de son voyage, dans un mss. conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. On y trouve quelques mots sur le couvent de Mons. Au moment de sa visite, l'archevêque y logeait. M. GACHARD a donné quelques extraits de cet itinéraire dans la *Revue de Bruxelles*, année 1839, mai, pp. 47-65. — F. HACHEZ. *Les descriptions, les plans et les vues de Mons*, Annales du Cercle arch. de Mons, t. XVIII, p. 374.

payer. L'abbé Baesbancq répliquait à ses accusateurs qu'il avait rendu ses comptes pour trois ans devant l'abbé de Géronsart, délégué du supérieur de l'ordre, le 26 septembre 1682, et soutenait l'incompétence de la cour pour juger des dépenses qu'il croyait utiles à ses religieux.

C'est ce que n'admirent pas les juges ; un arrêt du 20 juillet 1686, faisant droit aux demandes des opposants, délégua des commissaires à l'effet de recevoir et de contrôler le total des recettes et des dépenses faites par l'abbé [1].

En 1687, Baesbancq voulant pouvoir à l'instruction de ses jeunes religieux qui ne pouvaient être envoyés en France à cause de la guerre, sollicita et obtint du gouvernement général des Pays-Bas la permission de les envoyer au couvent des Écoliers de Liège [2] où l'on venait d'installer des écoles de théologie.

Le chapitre de Sainte-Waudru continua ses procès contre le Val pendant l'administration de Baesbancq. De son temps datent de nouveaux démêlés judiciaires au sujet des funérailles et des offices religieux.

Le 18 septembre 1688, on célébra dans l'église du Val un *Te Deum* en musique avec exposition du Vénérable, pour remercier Dieu de la prise de Belgrade sur les Turcs. Les chanoinesses, loin de se rallier à cette manifestation pieuse et patriotique, demandèrent au conseil souverain la condamnation des Écoliers pour défaut d'autorisation et pour empiètement de leurs droits ; mais dans cette occasion elles trouvèrent à qui répondre ; l'abbé démontra que, loin de donner l'exemple

[1] Arch. de l'État, à Mons. — *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 47,825. — Les comptes furent rendus le 16 novembre 1686 au père de Paris, abbé des Écoliers de Liège, vicaire général autorisé du roi, au père de Saint-Sauveur, secrétaire de la visite, et à tous les religieux de Mons. Ceux de 1680-1682 avaient été reçus en présence de l'abbé de Géronsart, député du supérieur général, le 26 septembre 1682.

[2] Arch. de l'État, à Mons. *Avis rendus au gouvernement général par le Conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 622.

d'une telle cérémonie, le chapitre de Sainte-Waudru l'avait remise de jour en jour et que c'était l'initiative des religieux du Val qui l'avait forcé à chanter également un *Te Deum* dans leur collégiale. Cette conduite des chanoinesses fut critiquée d'une manière spirituelle et plaisante et mit les rieurs du côté des Écoliers. Le chapitre craignant de voir s'ébruiter sa conduite et de déplaire ainsi au souverain, n'osa continuer ses poursuites [1].

Sous l'abbé Baesbancq, eut lieu le siège de Mons par Louis XIV. Les bâtiments nouvellement reconstruits souffrirent des projectiles que l'armée française lança contre la ville. L'église fut fort endommagée : les toits de cet édifice furent brûlés, les voûtes s'effondrèrent sur divers points; comme l'on songeait à la reconstruire, on ne la répara que d'une manière tout-à-fait provisoire. L'abbaye dut dépenser à la suite du siège plus de 10,000 livres [2]. Heureusement quelques personnes charitables vinrent au secours des religieux pour pourvoir à l'insuffisance des revenus. Pendant l'occupation française, des délégués de l'abbaye de Sainte-Geneviève vinrent visiter de nouveau le couvent; ils furent accompagnés de délégués laïques du roi de France qui inspectèrent la situation matérielle. Le mémoire de l'intendant Bernier, où sont consignés les résultats de leurs recherches, rapporte qu'il comprenait alors neuf religieux et jouissait d'un revenu de 5,000 livres en temps de paix [3].

[1] Arch. de l'État, à Mons. — *Chapitre de Sainte-Waudru. Procès*, dossier n° 306.

[2] Arch. du royaume, à Bruxelles. *Conseil privé*, c. n° 1464. — *Conseil d'État*, c. n° 61.

[3] Mss. n° 17276 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits. — Le 28 juillet 1698, un décret donné à Bruxelles par le roi déclara que les religieux du Val ont le droit de rentrer dans la jouissance de l'herbe et autres productions des remparts et fossés faits sur l'ancien fonds de leur abbaye, comme ils en jouissaient avant la prise de Mons. Ce décret fut confirmé par une lettre de l'électeur Maximilien-Emmanuel du 16 octobre 1698. *Reg. aux octrois du grand bailliage de Hainaut*, n° 195, f°s 25 et 35, aux arch. de l'État, à Mons.

L'abbé dont nous venons de retracer l'administration fit partie des états de Hainaut comme ses prédécesseurs; il en fut le député ordinaire presque sans interruption, ce qui lui amena quelques difficultés avec ses collègues. En séance du clergé du 14 mars 1697, il fut réélu à ces fonctions pour un nouveau terme de trois ans; les abbés de Bonne-Espérance et de Cambron renouvelèrent des difficultés déjà existantes en 1674; ils protestèrent contre cette décision de l'assemblée et la déférèrent à la cour. Le 6 février 1699, la chambre emprit la cause de notre prélat qui fut aussi appuyé par le grand bailli de Hainaut[1]. Cette affaire resta sans solution.

Baesbancq mourut le 28 août 1701 et fut enterré dans le cimetière du couvent; une pierre tombale armoriée au chevet de l'église rappelait son souvenir, en voici l'inscription :

Hic jacet
*Reverendus ad^m^*
Dominus Guilelmus Baesbancq,
septimus hujus vallis abbas
vigilantissimus, viginti annos;
migravit 28 Augusti anno 1701,
ætatis suæ 73,
cujus anima per misericordiam Dei
requiescat in pace.

Sous l'abbé Baesbancq, vécut au monastère du Val un religieux nommé Antoine-Albert Decoret, licencié en droit. Le désir de voyager lui fit solliciter de son prieur la permission de suivre le prince de Ligne dans un voyage en Italie. Pendant son séjour à Rome, ses qualités lui méritèrent l'estime du prince d'Ochisy et le firent choisir comme abbé de Saint-Athanase. Il mourut dans la ville éternelle le 26 janvier 1703. Le pape l'avait aussi nommé protonotaire apostolique[2].

[1] Arch. de l'État, à Mons. *Chambre du clergé*, layette VII, vol. 1.

[2] HOIOIS. *Chronique.* — DE BOUSSU. *Hist. de la ville de Mons*, p. 69 semble le considérer comme un abbé du Val, ce qui n'est pas.

VIII. — Bernard de Heest (1701-1731).

L'élection pour remplacer Baesbancq eut lieu le 16 septembre 1701 devant F. André Tourneur, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie et Philippe Le Duc, conseiller ordinaire. La majorité des neuf religieux votants élut Bernard de Heest, de Mons[1], profès depuis 37 et prêtre depuis 32 ans, curé depuis 20 ans de la Ferté-Loupière, dans le diocèse de Sens[2]. Philippe V, roi d'Espagne, signa à Barcelone, le 8 janvier 1702, les lettres patentes qui agréaient ce choix[3].

De Heest avait, dans ses fonctions pastorales, montré de grandes qualités qui lui conciliaient l'estime de son évêque. Celui-ci, lors de l'élection, l'avait recommandé à l'archevêque de Cambrai. L'illustre Fénelon qui occupait alors ce siège vint lui-même donner la bénédiction abbatiale à l'élu. La cérémonie se fit dans l'église de Saint-Ghislain, en présence de l'abbé de ce lieu et des prélats de Saint-Denis et de Bonne-Espérance[4].

En 1702, le gouvernement imposa sur le monastère un pain d'abbaye de 300 livres, en faveur du sieur de Bouillon, chanoine de Soignies, mais les religieux ayant représenté qu'ils n'avaient qu'un revenu de 6,347, des charges pour 6,688 et des dettes pour 10,823 livres, ils furent déchargés du payement des trois cinquièmes du dit pain par décret du 14 décembre 1705[5].

[1] La famille montoise des *de Heest* s'allia avec les maisons nobles des Galopin, des de Behault, de Boussu, etc., et compta dans son sein plusieurs hommes distingués. Nous ne citerons qu'Ignace et Christophe De Heest, fils de Georges et de Barbe Galopin, qui devinrent successivement abbés de Floreffe en 1677 et 1686.

[2] La *Ferté-Loupière*, petite ville de Champagne, aujourd'hui comprise dans le département de l'Yonne, canton de Joigny.

[3] Arch. du royaume. *Conseil d'État, carton* n° 61.

[4] *Gallia christiana*, t. III, col. 166. — De Boussu. *Hist. de Mons* p. 69.

[5] Hoiois. *Chronique.*

L'abbé de Heest fit son entrée aux états de Hainaut le 16 février 1703; depuis cette époque, il fut à diverses reprises nommé à la grande et à la petite députation de cette assemblée. Tous les documents que nous avons pu recueillir sur son abbatiat le montrent comme un prélat instruit, habile dans les affaires, infatigable dans ses entreprises, joignant à l'austérité de principes les qualités d'un homme spirituel et aimable[1].

Au témoignage du chroniqueur Hoiois, l'abbaye du Val était à cette époque le lieu où de préférence descendaient les grands personnages qui venaient à Mons. Nous empruntons à cet auteur le récit de quelques-unes de ces visites.

« A la réquisition et par convention amiable avec Messieurs du magistrat, son Altesse le duc de Vendosme, généralissime des troupes de France, vint loger le 20 octobre 1706 pour la première fois à la dite abbaye avec Monsieur Cattron, son capitaine de gardes, Monsieur l'abbé Alberoni[2], son conseiller, à présent cardinal, et autres officiers de sa cour, ce qui a continué pendant quelques campagnes[3].

« Monsieur De Villars[4], général des dites armées, y est aussi venu ensuite prendre son logement et divers autres seigneurs de la première classe, tant françois que d'autres pays, attirés par la grandeur des bâtiments et beauté des jardins.

[1] D'après des lettres particulières de la bibliothèque de l'auteur.

[2] Il s'agit ici de l'ambitieux Jules Alberoni qui de jardinier devint successivement, grâce à la protection du poète Campistron et du duc de Vendôme, ambassadeur du duc de Parme, cardinal, grand d'Espagne, premier ministre d'Espagne, place où il manqua de mettre le feu à toute l'Europe, si sa disgrâce n'était survenue.

[3] M. le juge Petit possède un autographe du duc de Vendôme se rapportant à ce séjour. Le voici : « Je prie Messieurs de ville et magistrat de Mons de vouloir conserver pour mon logement et celuy de ma maison l'abbaye du Val. Je leur en seray très obligé. A Mons, le 23 may 1707.

(*Cachet.*) Louis de Vendosme. »

En note : « Nous avons reçu de la ville 140 l. chaque mois, faisant pour 3 mois 420 l. »

[4] Le maréchal de Villars, le vaincu de la bataille de Malplaquet.

« Son Altesse Électorale de Bavière[1] a aussi plusieurs fois honoré cette abbaye de sa présence et en spécial le 16 janvier 1707 où il assista avec toute sa cour et tous les seigneurs et dames qui se trouvaient en ville à une messe solennellement chantée par l'abbé en actions de grâces de la naissance du duc de Bretagne, suivant des ordres de Sa Majesté Très Chrétienne données à Monsieur le président Rouilliez, son envoyé de la cour de cet Électeur. Cette messe fut chantée en chant grégorien par les religieux, suivant le désir de Son Altesse.

« On compta 60 carosses à cette pompeuse solennité. Celui du duc étoit des plus magnifiques, attelé de six chevaux isabelle. L'abbé le fut recevoir en habits pontificaux et processionnellement à la porte du cloître, lui fit une harangue et le conduisit à un prie-dieu au sanctuaire; il y avoit ces deux chroniques au chœur :

gaLLIa DVCeM peperIte.
DeVM CoLLIte.

« Ce grand prince aimoit tant le chant des dits religieux que le 6 février ensuivant il honora encore de sa présence la fête de Sainte Dorothée et assista avec toute sa cour à la messe solennelle que l'abbé chanta à l'honneur de cette illustre martire, l'ayant été recevoir avec les mêmes cérémonies que la première fois. »

L'une des principales préoccupations de de Heest fut de restaurer l'église du Val. Elle était dans un état de délabrement tel qu'il se résolut à la démolir et à la remplacer par un édifice plus élevé, plus vaste et bâti dans le goût du temps. On inaugura cette reconstruction par le chœur qui fut commencé en 1702, ainsi que le rappelait ce chronogramme placé dans l'église :

aVgVstæ VIrgInI LapIDeM
feLIX LœtansqVe
VoVIt heestIanVs[2].

[1] Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, puis gouverneur des Pays-Bas, né en 1662 mort en 1726.

[2] Un fragment de cette inscription gravée sur pierre a été employé pour empierrer un égoût près du Tir communal de Mons.

En 1706, cette partie de l'édifice fut achevée ; la nuit de Noël, on y chanta la première messe en grande solennité. Cet ouvrage fait avec économie et sur les plans du prieur lui-même épuisa d'une telle manière les ressources de la communauté que de Heest dut remettre à des temps meilleurs l'achèvement du temple. On se borna pour le moment à modifier le dortoir et le réfectoire des religieux qui se trouvaient en mauvais état [1].

Le 8 mai 1708, le prélat du Val assista avec Norbert de Reusmes, abbé de Saint-Feuillen, à la bénédiction de Jean Patoul, nouveau prélat de Bonne-Espérance, qui se fit par le prince Joseph-Clément de Bavière dans l'église des Carmes déchaussés de Mons [2].

En 1712, l'abbé de Heest conclut avec frère Ignace Charlier, abbé de Géronsart, et Arnould André, prieur de Houflalize, un traité d'union aux termes duquel les religieux de ces monastères s'engagaient à prier pour leurs membres décédés, les religieux prêtres à offrir trois messes par année et les simples clercs trois communions et trois offices des morts. C'est l'un des derniers exemples de ces sortes de traités fort communs au moyen-âge [3].

Nous ne connaissons guère d'autres faits de quelque importance et se rapportant à l'histoire externe du monastère sous de Heest, que les nombreux procès que cet abbé eut à soutenir contre diverses institutions religieuses et civiles de Mons. Nous n'en citerons que quelques-uns :

Le 25 mars 1704, jour de l'Annonciation de la Vierge, vers les cinq heures du soir, pendant que la procession se faisait dans l'abbaye, un tourbillon de vent survint qui, en fermant impétueusement la grande porte de la cour vers le jardin, écrasa malheureusement le fils de M. Lejeune, étainier, demeu-

[1] Hoiois. *Chronique.* — Arch. du Royaume à Bruxelles, *conseil privé*, carton n° 1464.

[2] Th. Lejeune. *L'ancienne abbaye de Saint-Feuillen*, Annales du Cercle archéologique de Mons, t. v, p. 152.

[3] Archives de l'État, à Namur. *Abbaye de Géronsart*, farde n° 270.

rant rue de la Clef, âgé d'environ six ans. Les échevins s'étant présentés en qualité de justiciers pour lever le corps, les Écoliers s'y opposèrent, alléguant que le magistrat n'avait aucune juridiction dans l'enclos du monastère. En effet, sur la requête des religieux, un arrêt du 7 avril 1704 renvoya les échevins de leurs prétentions[1].

Peu de temps après, la juridiction de l'encloître des Écoliers fut contestée sur un autre point par les mêmes échevins. Un individu, nommé Jacques Fiévet, parvint à entrer dans les bâtiments du couvent et à dérober quelques objets appartenant à M. le baron de Giey, major de la province de Hainaut[2], qui résidait avec sa famille dans le monastère. L'abbé le fit arrêter et amener au lieu de son délit où le bailli de l'abbaye l'interrogea et le condamna à être fustigé publiquement et banni de toutes les terres et possessions du Val-des-Écoliers. Le bourreau, à l'instigation des échevins, refusa d'exécuter la sentence; le magistrat et le chapitre de Sainte-Waudru poursuivant l'affaire en justice réclamèrent contre cet acte de juridiction et prétendirent, chacun pour lui seul, avoir la haute justice dans le monastère. Au fond c'était la même contestation que celle de 1704; elle eut la fin ordinaire des procès de juridiction de cette époque : les prétentions concurrentes des demandeurs ayant en fin de cause absorbé tout le débat, les Écoliers furent implicitement mis hors de cause et continuèrent à se poser comme seuls justiciers dans leur couvent[3].

[1] *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier n° 41649. — *Cartulaire abrégé des Écoliers*, f° 127 v°. — *Procès de la ville de Mons*, aux archives de l'État, à Mons.

[2] Il est question ici de Guillaume-Gabriel, chevalier, baron de Giey, d'Arbigny, d'Horthes, etc., nommé sergent major de la ville de Mons et chef de guet des gens de guerre le 5 novembre 1697, lieutenant-gouverneur de Mons et du Hainaut en 1707. Voir G. Van Hoorebeke; *Esquisse biographique du baron de Giey maréchal de camp* (1649-1733) (Gand 1858), pp. 25-30.

[3] *Procès jugés du cons. souv.*, n° 41649. La requête des échevins de Mons est du 13 décembre 1707.

Une autre question non moins épineuse, la préséance entre les chanoines de Saint-Germain et l'abbé du Val, déjà vidée sous le prieur Melchior le Bèghe, se représenta en 1712 à l'occasion des enterrements de bourgeois. La femme de l'apothicaire de l'hôpital royal étant décédée, le sieur Francquet, prêtre et intendant de l'hôpital royal, se rendit à son cortège funèbre, mais comme il se plaçait à côté du pasteur de Saint-Germain, il fut poussé rudement par le frère de Waudret, religieux du Val, qui lui dit à haute voix « que ce n'étoit pas là sa place mais bien celle des religieux auxquels est dû cet honneur comme religieux les plus anciens de la ville. » Le procès qui suivit cette dispute fut décidé en faveur du Val, les juges reconnaissant que si la priorité de rang appartenait aux curé et chanoines de Saint-Germain, il n'en résultait pas que les simples suppôts du chapitre participaient à ce privilège[1].

Les annales de l'abbaye rapportent encore d'autres démêlés avec le chapitre de Sainte-Waudru touchant les funérailles. Il paraît que de Heest, sans autorisation préalable, donnait la sépulture à tous ceux qui désiraient reposer dans le cimetière de l'abbaye. C'est ainsi qu'il fit enterrer dans ce lieu, le 25 septembre 1713, Pierre Le Quien ou le Chien, avocat au conseil souverain, ex-greffier de la conférence de Lille entre les couronnes d'Espagne et de France, auditeur des gens de guerre, lequel tenait sa pension à l'abbaye. Le 11 juillet 1719, on inhuma un nommé Jean-Baptiste Richard, de Mons, que des soldats avaient arrêté à Saint-Ghislain et qu'ils conduisaient en prison au château. Cet individu voulut se jeter dans le couvent pour y trouver asile, maïs il fut frappé sur le seuil par un coup de feu de l'escorte. Chacun de ces cas et d'autres

[1] *Procès jugés du cons. souv.*, nº 36954. Dans le *Registre capitulaire de St-Germain* de 1723 à 1769, fº 24, on trouve que cette difficulté se représenta le 9 juin 1726, lors de la réception à Mons de l'archevêque de Cambrai. Le 28 novembre 1727, les chanoines de Saint-Germain résolurent de poursuivre ce procès.

furent l'occasion de nouveaux procès. Le différend le plus sérieux se présenta le 20 septembre 1725. Ce jour, on fit les funérailles du sieur de Ratte, chanoine de Soignies et député des états, mort dans l'abbaye où il s'était retiré. Cette fois la patience des officiers du chapitre ne se contint plus : ils voulurent confisquer le corps en invoquant une vieille ordonnance d'Albert de Bavière du 17 décembre 1389. Ce moyen ne réussissant guère, ils s'adressèrent au souverain. Les Écoliers en se défendant, firent un long et curieux exposé de leurs droits depuis le XIII[e] siècle qui prouvait que leur possession d'inhumer les personnages décédés chez eux était inattaquable. Une décision définitive ne paraît pas avoir été donnée à ce litige qui sans doute fut abandonné devant d'autres soucis[1].

L'abbé de Heest qui eut le poids de défendre tous ces procès n'en vit pas la fin. Il mourut le 1[er] mars 1731, âgé d'environ 84 ans. Le 20 juin 1717, il avait fait son jubilé de profession. L'abbé de Bonne-Espérance, Jean Patoul ou de Patoul, de Mons, également jubilaire, vint officier au Val qui accueillit ce jour plusieurs autres abbés et des personnes de la plus haute distinction. En 1726, il fit pareillement son jubilé[2] de 25 années d'abbatiat.

Les armes de cet abbé étaient d'or au cœur de gueules, avec la devise : *Charitati nihil deest*, exprimant en un jeu de mots, que l'époque autorisait encore, le but charitable qu'il avait poursuivi durant sa longue carrière.

[1] Arch. de l'État, à Mons : *Chapitre de Sainte-Waudru*, procès, dossiers n[os] 585 et 589.

[2] HOIOIS. *Chronique*. Cet auteur termine en 1725 sa chronique et la clôture par ces mots qui font l'éloge de l'abbé : « Il est aussi jubilaire de prêtrise et de confraternité de N.-D. de Lorette et espère encore de faire un demi-jubilé de prélature l'année prochaine 1726, si Dieu daigne exaucer les vœux de ses religieux toujours occupés à les lui offrir pour la prorogation d'une vie qui leur est si chère et si précieuse. »

IX. — Melchior-Joseph d'Honner (1731-1745).

L'élection pour remplacer de Heest se fit par 15 religieux, sous la surveillance de Dom Paul Fasseau, abbé de Saint-Denis, et du conseiller Léopold Bernaerts, le 5 avril 1731. Melchior-Joseph d'Honner, de Mons, y réunit la majorité des suffrages et fut accepté par le gouvernement qui lui fit dépêcher ses lettres patentes le 2 mai 1731. Il fut béni le 8 de juillet 1731. L'abbaye fut, cette fois encore, dispensée des charges de la pension. L'élu devait à ses vertus d'avoir été appelé à des dignités élevées dans son monastère. Il avait été successivement maître des novices et sous-prieur; en 1709, les chanoines de Bois-Seigneur-Isaac l'ayant même choisi à l'unanimité pour leur prieur, il avait refusé ces fonctions malgré les instances de l'archevêque de Cambrai. Quelques années auparavant, les religieux de l'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas-des-Prés à Tournai l'avaient appelé unanimement à remplacer leur abbé Bruno Hersecap, décédé en 1725. Il déclina toutes ces fonctions parce qu'elles devaient l'éloigner de ses frères.

Le rapport des commissaires qui assistèrent à son élection donne de longs détails sur la situation du Val-des-Écoliers vers cette époque. Cette abbaye était, disent-ils, « la plus petite et la moins fondée de la province »; les revenus annuels pouvaient à peine payer la moitié des charges, les dettes montaient à une somme importante; en outre l'église et certaines dépendances étaient tellement délabrées qu'il fallait les reconstruire de fond en comble, ce qui nécessitait une dépense de plus de 25,000 florins[1].

Le nouvel abbé voulut tout d'abord améliorer cette situation désastreuse. Son monastère compris dans le premier rang des abbayes réservées à la collation royale, était comme tel soumis à des droits onéreux envers la couronne; il obtint une

[1] Arch. du royaume, à Bruxelles. *Conseil privé*, carton n° 1464.

déclaration du roi qui le plaça dans la seconde classe de ces établissements religieux (9 juin 1733)[1]. En 1739, il mit la main aux travaux de reconstruction des bâtiments; il construisit des dépendances assez importantes à droite de la cour, fit démolir la nef de l'église, à l'exception de quelques parties vers la Trouille, et la réédifia dans le style du chœur élevé par son prédécesseur. Les plans du nouveau temple avaient été dressés par l'architecte montois Debrissy; l'abbé de Saint-Ghislain, Ghislain Lévêque, en posa la première pierre le 30 juin 1739. Les travaux furent poussés activement sous la direction habile de l'abbé et de Nicolas d'Honner, son frère ; ils étaient entièrement achevés dès 1743. Le 1er juin de cette année, l'abbé donna la bénédiction à la nouvelle église et le lendemain, jour de la Pentecôte, il y chanta la première messe au bruit de la petite artillerie des remparts[2].

Les frais engendrés par ces travaux s'élevèrent à plus de 25,000 florins, ils ne coûtèrent rien au monastère et furent payés avec le profit des députations de l'abbé, les dons de personnes de la ville; l'abbé obtint aussi de la cour de Bruxelles l'autorisation d'organiser à cet effet une loterie avec primes en argent. Ce mode assez original de trouver de l'argent pour une œuvre pieuse ne produisit pas tout le résultat qu'on en attendait; les gains que réalisèrent les Écoliers furent assez peu considérables, si l'on en croit les mémoires du temps[3].

Le 29 novembre 1743, le comte Maurice de Nassau, général en chef des troupes hollandaises envoyées au secours de nos provinces, vint loger avec sa suite au monastère du Val où l'on

[1] Arch. du royaume, à Bruxelles. *Conseil privé*, carton n° 1464.

[2] Leclercqz. *Mémoires sur l'histoire de Mons*, p. 17. — *Supplément à l'histoire de Mons*, par de Boussu, p. 12. — *Conseil souverain de Hainaut*, *Procès jugés*, dossier n° 17,487, aux archives de l'État, à Mons.

[3] Leolercqz. *Mémoires* cités, pp. 2-3. Les lots furent tirés solennellement en quatre fois les 7 janvier, 20 avril, 17 juin et 16 août de l'année 1740.

tira des boîtes en son honneur. Le lendemain, l'abbé du Val lui donna un banquet où assistèrent les échevins de la ville, le gouverneur et les personnes les plus notables du clergé et du Conseil souverain. Cet hôte de distinction resta à l'abbaye jusqu'au 24 suivant, jour où il partit pour La Haye[1].

Le 4 décembre 1744, les états firent célébrer dans l'église du monastère une messe solennelle en musique pour obtenir la guérison de Son Altesse royale, l'archiduchesse des Pays-Bas; l'abbé de Saint-Ghislain y officia assisté des abbés de Saint-Denis et de Bonne-Espérance[2]. L'abbé d'Honner avait su conquérir un rang distingué dans l'assemblée des états; il fut presque sans interruption député du clergé et en reçut à différentes reprises la mission de le représenter à la cour de Bruxelles.

D'Honner mourut le 21 juillet 1745, âgé de près de 77 ans, dont 58 de vie religieuse. Il avait pris pour devise les mots : *In pace et prudentiâ*. Ses armoiries étaient de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'une couronne d'or sur deux branches d'olivier de même en sautoir, en pointe de trois couleuvres d'argent[3].

X. — Chrysostôme Dubois (1745-1750).

Chrysostôme Dubois, né à Mons en 1680, d'abord curé de Saint-Pierremont[4] dans le diocèse de Rheims, puis prieur du Val de Mons, avait déjà été honoré de nombreux suffrages à l'élection précédente. Le 14 août 1745, il obtint sept premières

[1] Leclercqz. *Mémoires* cités, p. 18.
[2] Arch. de l'État, à Mons. *Chambre du clergé*, layette x, n° 7.
[3] Ces armoiries sont figurées sur son cachet (voir planches de sceaux n° 18), sur la tour de l'église qui subsiste encore aujourd'hui, et sur une thèse défendue le 12 juillet 1731 et dédiée à cet abbé. Voir L. Devillers. *Supplément à la Bibliographie montoise*, p. 19, n° 74.
[4] *Saint-Pierremont*, village de Champagne près de Mouzon, aujourd'hui dép. des Ardennes. C'est la patrie du célèbre bénédictin Dom Mabillon.

voix des treize chanoines présents et fut confirmé par l'Impératrice-Reine le 1er septembre 1745 [1]. Béni le 21 suivant, il prit rang aux états de Hainaut à leur séance du 25 janvier 1746 et fut nommé député abbatial de la chambre du clergé le 19 juillet 1747.

L'abbaye était dans la même pénurie de ressources qu'au commencement de la prélature de d'Honner. Le nouvel abbé améliora cette situation, et obtint du gouvernement que désormais la dot des religieux serait augmentée ; il donna l'habit à huit novices.

C'est le seul fait saillant de son administration. En 1747, les confrères de N.-D. de Lorette qui depuis 1610 avaient établi le siége de leur confrérie dans l'église abbatiale, l'abandonnèrent après un long procès avec les chanoines, pour se retirer dans l'église de Saint-Germain [2].

En mars de cette même année, l'abbaye reçut la visite de Monseigneur Charles de Saint-Albin, archevêque et duc de Cambrai, qui vint y loger pour attendre le roi de France et le recevoir à Sainte-Waudru. Ce prélat conféra le jour de la Trinité dans l'église les ordres sacrés à quelques religieux et à d'autres prêtres [3]. Les Écoliers en cette année et dans les suivantes durent ainsi donner l'hospitalité aux troupes françaises qui avaient envahi notre province. Craignant de voir se reproduire les scènes de dévastation qui avaient signalé les campagnes de Louis XIV, l'abbé avait fait cacher la majeure partie de l'argenterie et du mobilier. Le 23 mars 1749, Dubois assista à la translation solennelle des reliques de l'abbaye de Saint-Ghislain sauvées à Mons pendant l'invasion et qui furent reportées à l'abbaye [4]. Le 5 octobre suivant, il célébra

[1] Les commissaires à l'élection furent l'abbé de Saint-Denis et le conseiller Robert de Choisies. Les chanoines de Hennezel et Darras obtinrent respectivement 4 et 3 premières voix. — *Conseil privé*, carton nº 1464.

[2] Voir chapitre VII.

[3] LECLERCQZ. *Mémoires* cités, p. 50.

[4] *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par dom Durot, continuateur de dom Baudry, mss. de la bibl. publ. de Mons, t. II, p. 223.

dans la chapelle des Capucines de notre ville un office solennel à l'occasion du centenaire de N.-D. de Belle-Dilection[1].

Sa mort arriva le 2 juin 1750. Les armes de ce prélat étaient d'azur au chevron d'argent accompagné de trois fers de cognée d'or. Sa devise était : *Sollicitudine*[2].

XI. — Hélin-Joseph Dubrœucquez (1750-1765).

Sous les deux abbés précédents, le relâchement s'était introduit dans la discipline, par le contact quotidien des religieux avec les jeunes nobles qui venaient prendre leur pension à l'abbaye. On en vit les effets dans la vacance qui suivit la mort de l'abbé Dubois[3]. La grande majorité des religieux voulait lui donner pour successeur le chanoine Darras. Un certain vicomte d'Haro, pensionnaire du monastère, fit tant par ses intrigues et ses conférences avec les jeunes religieux qu'il parvint à leur persuader d'abandonner ce choix et d'élire en sa place un religieux plus indulgent et moins rigide sur la discipline monastique. A l'élection du 30 juin 1750 qui se fit devant l'abbé de Saint-Denis, D. Éleuthère Martin, et le marquis du Chasteler de Courcelles, le chanoine Bellot obtint le premier rang sur la liste des candidats, l'emportant de plusieurs voix sur les chanoines Dubrœucquez et Darras. Le gouvernement n'ayant trouvé que des garanties peu certaines de moralité et de bonne direction dans l'élu lui préfera Dubrœucquez[4]. Celui-ci, né à Mons, avait rempli les fonctions de procureur sous les trois abbés de Heest, d'Honner et Dubois.

[1] Le P. Richard. *Notre-Dame de Belle-Dilection.*

[2] Voir planches de sceaux n° 19. Il faut lire sous ce dessin : *C. Dubois, 10e abbé.*

[3] Pendant cette vacance, les religieux adressèrent au gouvernement une demande d'indemnité contre le magistrat de Mons, qui, en vue de la guerre précédente, avait pris plusieurs prairies des Écoliers pour élever des ouvrages avancés.

[4] Dubrœucquez était fils de Jean-Baptiste et de Marie de Paris. Ses lettres patentes sont du 30 août 1750. — Arch. du Roy. à Bruxelles. *Conseil privé*, carton n° 1464.

Il reçut la bénédiction abbatiale le 20 septembre suivant et la chambre du clergé le nomma à la députation ordinaire, le 25 novembre 1751[1].

Le monastère comprenait alors 22 religieux et sa situation matérielle continuait d'être peu prospère ; cependant, l'Impératrice-Reine, dérogeant aux précédents, lui imposa une pension annuelle de 50 florins[2].

Dubrœucquez eut à subir dans les commencements beaucoup de contrariétés de la part de ses religieux, mais par sa douceur et sa simplicité il parvint à se concilier leur affection. Il fit réédifier complètement le quartier abbatial, décora l'église de deux beaux autels latéraux et prit soin de la faire consacrer. Monseigneur Dominique de Gentis, évêque d'Anvers, vint accomplir cette cérémonie le 10 octobre 1756 en présence de la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse séculière de Sainte-Waudru et d'un grand nombre de religieux et de nobles[3].

En mars 1760, les vents impétueux causèrent des dommages assez sérieux aux bâtiments et renversèrent la muraille du jardin vers la ruelle qui conduisait du Béguinage à la rivière ; l'abbé obtint du chapitre de Sainte-Waudru, la permission de construire à l'entrée de cette ruelle deux arches avec grilles treillées laissant passer les eaux du fossé, mais en même temps fermant l'accès aux vagabonds qui prenaient cette voie pour venir marauder dans l'enclos[4].

Bien que ces travaux fussent payés en grande partie avec les économies de l'abbé, ils ne laissaient pas que d'entamer les ressources ordinaires, car à la séance du clergé du 11 novembre 1761, l'abbé était obligé de solliciter un prêt de 4,000 florins sur le boni du compte. Cette assemblée lui accorda la moitié de sa demande[5].

[1] *Supplément à l'histoire de Mons*, par de Boussu, p. 27.— *Chambre du clergé*, layette x, reg. n° 7, aux archives de l'État, à Mons.

[2] *Conseil privé*, même carton.

[3] Leclercqz. *Mémoires* cités, p. 78.

[4] Voir *Chartrier*.

[5] Arch. de l'État, à Mons. *Chambre du clergé*, layette x, reg. n° 8.

Le 5 juin 1761, Monseigneur Albert-Simon d'Aigneville de Millancourt, évêque in partibus d'Amycles et suffragant de Cambrai, vint à Mons donner la confirmation aux enfants de Mons et des villages voisins. Cette cérémonie qui n'avait plus été célébrée depuis 8 ans en cette ville, se fit les 5 et 6 juin dans l'église des Écoliers[1]. Nous ne connaissons de la prélature de Dubrœucquez que ces faits et d'autres moins importants encore, notamment quelques difficultés avec les échevins au sujet de l'imposition de 30 livres au brassin qu'on voulait faire payer au monastère. La chambre du clergé emprit sa cause et força les demandeurs à abandonner leurs prétentions.

Dubrœucquez atteignit un âge avancé. Il mourut âgé de plus de 82 ans, dans la nuit du 17 au 18 mars 1765, regretté, dit la lettre qui annonça cette mort au gouvernement, « de toute la communauté et de la ville tant par son affabilité et sa régularité que par les autres vertus qui caractérisent un véritable prélat[2] ». On l'enterra dans l'église où sa tombe portait l'épitaphe suivante :

BEATI MITES QUONIAM IPSI
POSSIDEBUNT TERRAM (Matth. v. 3).
SEPULTURA VENERABILIS FRATRIS
HELINI JOSEPHI DUBROEUCQUEZ
VALLIS SCHOLARIUM CONVENTUS MONTENSIS
PER XV ANNOS ABBATIS LAUDATISSIMI
VIR SANE MULTIJUGÆ ERUDITIONIS ET PIETATIS
HUMANITATIS AC MODESTIÆ SINGULARIS
OBIIT AN. 1765, 17ª DIE MARTIS
VIXIT ANN. 82.
R. I. P.[3]

XII. — Louis Darras (1765-1786).

Louis Darras, né à Valenciennes en 1709, était prieur du monastère et comme tel désigné naturellement à la succession de

[1] Leclercqz. *Mémoires* cités, 87.
[2] *Conseil privé*, carton n° 1464.
[3] D'après la pierre tombale (d'environ 0m80 sur 0m60), se trouvant dans les ruines de l'église.

Dubroeucquez; il déplaisait cependant à plusieurs religieux par son zèle et son amour de la discipline. L'élection eut lieu en mai 1765 devant D. Motte, abbé de Saint-Denis, et M. De Cock, conseiller au conseil privé, délégué extraordinairement par le gouverneur-général pour empêcher les intrigues qui avaient signalé l'élection précédente. Le chanoine de Behault de Warelles y obtint neuf premières voix, mais renonça à la dignité abbatiale en faveur de Darras qui n'en avait obtenu que huit. Malgré cette renonciation, le parti hostile à ce dernier ne se tenant pas pour battu, prit l'initiative d'un recours à l'empereur pour faire annuler l'élection; il prétendait que l'élu ne pouvait exercer ses fonctions, à cause de sa qualité d'étranger [1]. Cette difficulté arrêta le choix du gouvernement pendant quelque temps; mais comme on ne trouvait que peu de garanties chez les autres religieux, il accorda à Darras des lettres de naturalité et lui dépêcha ses patentes le 26 août 1765 [2].

L'élu fit son entrée aux états le 13 janvier 1766; la chambre du clergé lui confia le mandat de député à sa séance du 10 février 1768. En décembre 1780, cette dernière assemblée le délégua avec MM. Dehault, prévôt du chapitre de Soignies, et Dumont, doyen de Mons, pour aller complimenter les nouveaux gouverneurs des Pays-Bas à leur arrivée à Bruxelles.

Nous ne connaissons de la prélature de Darras que peu de faits. Le 24 juin 1769, il assista au jubilé centenaire de la confrérie de Notre-Dame d'Alsemberg dans l'église de Sainte-Waudru; le lendemain il officia pontificalement dans la chapelle des confrères. Il remplit les mêmes fonctions, le 26 juin 1784, au jubilé centenaire de Notre-Dame de Tongre, célébré dans la même collégiale.

Le 2 mai 1774, dans l'église des Filles de Sainte-Marie, à

[1] Darras était d'une famille montoise qui s'était réfugiée à Valenciennes lors des guerres de Louis XIV; son père était Pierre Darras, sa mère Jeanne-Françoise Jacquet.

[2] Ces lettres de naturalité sont datées d'Inspruck, 16 juillet 1765. — *Conseil privé*, carton n° 1464.

Mons, eut lieu la bénédiction des nouveaux drapeaux du régiment de M. le marquis de Deynze, anciennement régiment de Ligne, en présence de M. le comte de Dombasle, lieutenant-général commandant la place de Mons, et de la noblesse. L'abbé du Val y officia pontificalement et entonna ensuite le *Te Deum*, au son des instruments et des décharges de l'artillerie[1].

Jusqu'à ce temps, le monastère du Val de Mons, comme les autres maisons de cet ordre dans les Pays-Bas, était resté sous la surveillance de l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris. De nombreuses difficultés s'étaient cependant élevées à ce sujet entre ce prélat et le gouvernement, surtout lors de la guerre avec la France; on contestait à un supérieur français la direction spirituelle d'une abbaye belge. Une déclaration du prince Charles de Lorraine, datée du 13 août 1772 et signifiée aux Écoliers le 22 septembre suivant, décida de soumettre tous les monastères de nos provinces à un vicaire général, sujet autrichien, commis par l'abbé de Sainte-Geneviève et confirmé par le gouvernement. Il fut défendu expressément aux abbés et prieurs d'obéir à tout ordre qui leur serait envoyé par un autre agent que ce délégué religieux[2].

Un peu plus tard, après la création du séminaire général de Louvain, l'empereur enjoignit à Darras d'y envoyer ses jeunes religieux. L'abbé redoutant les dangers auxquels un refus exposerait son abbaye et ne voulant pas forfaire aux canons, prit un moyen terme en n'acceptant plus aucun novice dans son monastère.

De ce temps date la démolition de fortifications de Mons; le terrain qui avait été pris aux Écoliers vers la fin du XIIIe siècle pour les terrées des remparts leur fut restitué. Ils l'aplanirent à grands frais et en firent une prairie avec bosquet.

[1] *Journal historique et littéraire*, t. CXXXIX, pp. 462-463.

[2] *Chartrier.* — Il existait déjà auparavant un vicaire général pour l'ordre des Écoliers dans les Pays-Bas, mais sa nomination n'était pas soumise à ces conditions de nationalité et d'agréation du gouvernement.

Louis Darras mourut à Enghien le 20 février 1786 à l'âge de 77 ans, dont 54 de vie religieuse et 21 de prélature [1].

---

[1] Il fut enterré dans le cimetière d'Enghien, près de la chapelle de Sainte-Magdeleine, ainsi que le constate son acte de décès transcrit dans les registres de la paroisse de cette ville, qui nous a été communiqué par M. l'avocat Matthieu : « Vigesima februarii ann imillesimi septingentesimi octogesimi sexti, obiit Reverendissimus et Amplissimus dominus, D. Ludovicus d'Aras, abbas Vallis Marianæ Montibus Hannoniœ et canonicus regularis sancti Augustini, Valencenis ex parochia, œtatis septuaginta septem annorum, per 21 annos prelatus ; obiit Angiœ et jacet in cœmeterio a regione sacelli. — J.-B.-M. Servais vicepastor Angiœ. »

CHAPITRE VI.

Le dernier abbé. — Suppression du Val-des-Écoliers.

XIII. — Joseph Ducornet (1786-1796).

Deux mois environ s'écoulèrent entre la mort de Darras et la réunion des religieux pour lui donner un successeur. Depuis longtemps le gouvernement était mal disposé à l'égard de l'abbaye du Val et, dès le mois de juin 1783, on croyait à Mons qu'elle serait supprimée[1]. De fait, il réussit à traîner en longueur la confirmation de l'abbé.

Le monastère fut gouverné pendant cette vacance par le prieur Louis-François Dupuis et le procureur Joseph Ducornet. Ces administrateurs envoyèrent à Bruxelles, le 30 mars 1787, la déclaration des biens et rentes que les Écoliers de Mons possédaient, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de l'empereur[2].

La concorde était loin de régner entre les chanoines. Les deux partis des *jeunes* et des *vieux* dont nous avons vu les démêlés lors des élections précédentes, s'agitaient beaucoup au sujet de l'administration des biens du couvent. Le 23 avril 1787, le religieux P.-J. Bonniau déférait au conseil souverain de Hainaut une plainte sur la conduite du prieur et du procureur; il prétendait qu'au mépris d'anciens usages, ils voulaient tout régler et tout gouverner de leur seule autorité et sans consulter les quatre plus anciens chanoines. Cette requête introduite subrepticement ayant été communiquée à la com-

[1] *Journal historique et politique des principaux évènements des temps présens*, n° 27, juillet 1783, pp. 31-32.

[2] Arch. du royaume, à Bruxelles : *Chambre des comptes*, n° 46,675.

munauté, le chanoine Masquelier, doyen d'âge, reconnut le tort de ces administrateurs, mais conclut à débouter Bonniau de sa demande, qui, disait-il, n'avait aucun droit de la formuler, ne se trouvant pas être des quatre plus anciens. Le dossier de procédure auquel nous puisons ces détails est muet sur l'issue de ces querelles; on n'y trouve qu'un arrêt interlocutoire du conseil ordonnant de communiquer à partie les écrits du procès[1].

Revenons à l'ordre des temps. L'élection d'un nouvel abbé avait été fixée au mois d'avril 1786, sous la surveillance du conseiller privé Sanchez d'Aguilar et de l'abbé de Coudenberg, délégué par le gouvernement. Le monastère était alors dans une situation matériellement florissante, ce qui était peut-être causé par la diminution du nombre des religieux. Dix de ceux-ci et un frère lai prirent part à l'élection. Fut-elle entachée d'une nullité ou ne produisit-elle pas de résultats sérieux? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'elle fut remise à l'année suivante[2].

Le 3 juillet 1787, le procureur Joseph Ducornet, natif de Chièvres[3], élu par les religieux, reçut la nouvelle que sa nomination était agréée par la Cour de Bruxelles. Le carillon et les cloches de la dite abbaye annoncèrent cette nouvelle au public,

[1] Arch. de l'État, à Mons. *Procès jugés du Conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 2,682. Les 4 plus anciens religieux (*seniores*) étaient les chanoines Masquelier, Bertrand, Vanvoorn et Dupuis.

[2] Arch. du royaume, à Bruxelles. *Conseil royal*, carton n° 658. — *Conseil du gouvernement*, c. 61. — La seule assistance des commissaires à l'élection causa au monastère une dépense de 2,180 livres, 18 sous.

[3] Voici l'acte de baptême de ce religieux, extrait des registres de la paroisse de Saint-Martin à Chièvres et dont on trouve une copie dans le carton n° 658 du *Conseil royal*, aux arch. du royaume à Bruxelles. « Le 23 de février 1733, a été baptisé Joseph, fils légitime du sieur Nicolas Ducornet et d'Anne-Florence Rombeau, né le 21, à 12 heures la nuit. Le parrain a été le sieur Pierre-Joseph Lebrun, greffier de Lens, et la maraine da^elle^ Marie-Joseph Haineau. Il est ainsi audit registre. Donné à Chièvres ce 11 décembre 1754.

« J. F. HANKART curé audit lieu. »

vers sept heures du soir[1]. Réjouissances prématurées qui devaient être suivies de bien tristes jours !

L'empereur Joseph II, qui était alors occupé de ses réformes religieuses et administratives, suscita au nouvel élu de nombreuses difficultés avant de le confirmer dans ses fonctions. Sous le prétexte que l'abbaye se trouvait dans une situation meilleure, il commença par lui imposer la charge onéreuse d'une pension annuelle de 300 florins. Ducornet, après plusieurs démarches pour faire réduire ce chiffre, l'ayant accepté (9 juillet 1787), ses patentes furent préparées [2], mais le gouverneur général refusa de les expédier, malgré la demande de Ducornet, de ses religieux et le rapport favorable de l'avocat fiscal Papin. Le motif de ce nouveau retard était le refus de l'élu de promettre l'envoi de ses jeunes religieux au séminaire général de Louvain. C'est ce qui ressort de la correspondance du conseil royal et particulièrement d'une minute de lettre adressée au conseiller avocat fiscal du Hainaut.

« Bruxelles, ce 6 septembre 1788.

« Monsieur,

« Ayant vu votre rapport en date du 25 août dernier relativement à la nomination d'un nouvel abbé de l'abbaye du Val-des-Écoliers, nous vous faisons la présente pour vous dire d'informer le prieur de la dite abbaye que notre intention est, conformément à la dépêche du 16 du mois dernier, que cette abbaye ne sera point pourvue d'un nouvel abbé jusqu'à ce qu'elle n'ait reçu des novices pour les envoyer au séminaire général de Louvain.

« A tant, . . .

« Dufour. Kenischsegg.

« *Au conseiller avocat fiscal d'Hainaut Papin*[3]. »

[1] Paridaens. *Journal du palais*, mss. de la bibl. de Mons.

[2] Elles portent la date du 22 juillet 1787. mais sont cancellées. Carton n° 638 du *Conseil royal.*

[3] Ibidem. Des lettres du 3 septembre et du 16 août 1788 écrites au même sont conçues dans les mêmes termes.

On connaît l'opposition puissante que l'envoi de religieux au séminaire général rencontra dans nos provinces. Ducornet préféra sacrifier ses dignités à sa conscience et refusa d'obtempérer aux ordres de l'empereur. Religieux pieux et éclairé, il joignait aux qualités les plus sérieuses de l'esprit et du cœur un caractère ferme, qualité la plus nécessaire dans les malheureuses circonstances où se trouvait notre pays. Par ses fonctions de procureur, il obtint facilement toute l'influence d'une autorité qu'on lui déniait. Dans différentes occasions, il n'hésita pas à se prononcer hautement contre les mesures religieuses que le roi théologien voulait introduire par force. Une telle conduite le désignait aux vengeances du parti impérialiste, qui chercha par tous les moyens à perdre Ducornet et à faire disparaître l'abbaye. Ses agents parvinrent à indisposer contre lui plusieurs religieux peu dignes de l'habit qu'ils portaient et que des reprimandes sévères du prieur et du procureur n'avaient pu ramener de leur conduite mondaine. Ces religieux étaient les survivants du parti qui avait intrigué d'une façon scandaleuse aux deux élections précédentes.

Le 7 janvier 1789, le chanoine Bonniau, chef de cette opposition, envoya au gouvernement un mémoire assez étendu sur les griefs des religieux contre l'abbé élu. Ils l'accusaient de s'être montré l'adversaire du gouvernement, d'avoir recueilli les écrits politiques, des pamphlets contre Joseph II, de les avoir passés à d'autres personnes ou lus dans des réunions de personnes notables de la ville, de désobéir aux ordres précis qu'il avait reçus en ne voulant pas recevoir de novices. A ces charges s'en ajoutaient d'autres non moins curieuses, celles d'avoir fait mettre sur le carillon de l'abbaye l'air de la *Marche des patriotes montois*[1] pour sonner l'heure, d'avoir montré un caractère brutal, de menacer ses confrères de faire battre les domestiques, d'être adonné à la boisson, etc.

[1] Cette marche était sur l'air bien connu de ce temps : *Un militaire doit avoir — trompette et tambour.*

Le gouvernement qui avait inspiré ces dénonciations pour avoir occasion de crier au scandale, feignit une grande modération. Le 13 février 1789, il commit l'avocat Gobart, substitut fiscal, pour faire une enquête sur les faits dénoncés. On entendit les religieux et quelques familiers de l'abbaye ; les dépositions furent, d'une part, si catégoriques sur l'innocence de Ducornet, de l'autre, si empreintes de parti pris que le substitut fiscal et le conseil du gouvernement après lui, durent reconnaître l'impossibilité d'asseoir une décision sur de tels témoignages. Néanmoins sans vouloir divulguer le résultat de l'enquête, les agents autrichiens crièrent bien haut dans toute la ville que les abus des Écoliers étaient tels qu'un remède radical, la suppression seule, pouvait les faire disparaître.

La décision que prirent les états de Hainaut de refuser tous subsides à l'empereur, si celui-ci maintenait ses prétentions anticonstitutionnelles, fut prise à une grande majorité. L'abbé du Val y donna son plein et entier assentiment. Ce vote fut le prétexte que l'on prit pour recourir aux mesures de rigueur.

L'arrêt de suppression de l'abbaye du Val et de l'abbaye de Cambron, autre établissement que l'on voulait faire disparaître, fut signé le 20 février. Il reçut son exécution le 22 suivant, jour du carnaval à Mons. L'abbaye fut cernée par un détachement d'infanterie accompagné de dragons et de la maréchaussée comme s'il s'agissait de toute autre chose que d'expulser quelques vieillards infirmes et hors d'état de se défendre. L'avocat fiscal L.-J. Papin fit rassembler la communauté et lui notifia qu'elle était du nombre de celles que 'empereur avait résolu de supprimer, en vertu de l'édit du 17 mars 1783 sur lequel l'arrêt s'appuyait pour ordonner cette exécution[1]. On mit ensuite sous scellés les papiers de l'abbaye.

[1] Voici le rapport de Papin sur la suppression :

« Sire,

« En conséquence des ordres de Votre Majesté du 21 de ce mois, je me suis rendu à l'abbaye du Val-des-Écoliers à Mons, ordre de Saint-

L'avocat Fleur et le sieur Cousture furent désignés comme administrateurs des biens avec Joseph Chevalier comme économe [1].

On avait cru émouvoir le populaire contre les Écoliers, irriter les bourgeois pour se donner le prétexte de crier à la révolte. Il n'en fut rien, la ville resta calme et morne. Ce jour même, le major d'Haponcourt qui gouvernait militairement la ville de Mons écrivait à Bruxelles :

« J'ai déjà eu l'honneur de faire rapport à votre Excellence que les masques étoient permis les trois derniers jours du carnaval, et que j'avois en conséquence pris toutes les précautions pour maintenir le bon ordre. Je doute fort que l'on fasse grand usage de cette permission ; ces gens-ci n'ont pas le cœur gai : on frappe graduellement un coup, et chaque évènement les fait trembler. D'abord la démission du maire ; deux jours après, la cassation d'Auquier ; aujourd'hui la suppression de l'abbaye du Val et celui de Cambron, qui tous les deux ont eu lieu à trois heures après-midi. »

Et un peu plus loin ....« L'abbaye du Val est expédiée et tout s'est passé le plus tranquillement que possible. »

Le 23 une autre lettre adressée au même, d'Haponcourt s'exprimait ainsi : « Malgré les masques, le jour de hier et aujourd'hui s'est passé très-tranquillement. A l'abbaye de

Augustin, où, après avoir fait assembler la communauté, je lui ai notifié qu'elle était du nombre de celles que V. M. avoit résolu de supprimer, en vertu de l'édit du 17 mars 1783; j'ai dressé un besogné de cette suppression que j'ai fait signer par le prieur et l'ancien de la maison, ainsi que par le procureur Ducornet, nommé par LL. AA. EE. que je joins ici. Tout s'est passé fort tranquillement. Je m'occupe à présent de remplir les instructions qui m'ont ci-devant été données en conformité de ma commission et j'en ferai parvenir le besogné à V. M. le plutôt possible

« Je suis en très profond respect, Sire, de Votre Majesté,

« Le très humble et très obéissant serviteur et sujet,

« L.-J. Papin.

« Mons, ce 22 février 1789. »

[1] Arch. du royaume, à Bruxelles. *Conseil du gouvernement*, c. 64.

Cambron, tout va à merveille, et on ne parle déjà plus de celui du Val, qui également hier a été supprimé [1]. »

Quelques incidents marquèrent cependant la suppression du Val. On eut à se plaindre des pillages des soldats et du peuple pendant la nuit qui la suivit. Aussi pour sauvegarder l'argenterie, les tableaux et la bibliothèque des religieux, les administrateurs s'empressèrent de les expédier à Bruxelles où le peintre Lentz, le libraire Eenens, et un orfèvre furent chargés de les cataloguer et de les vendre [2].

Une catastrophe inattendue vint jeter le deuil parmi les religieux expulsés. Le déploiement des forces militaires autour de l'abbaye produisit un effet désastreux sur l'intelligence d'un chanoine du Val, Nicolas-Joseph Masquelier de Mons, âgé de 66 ans. Le 24, après avoir dit sa messe comme à l'habitude et fait son action de grâces, il monta sur la tour de l'église; arrivé au sommet, on ne sait par suite de quelles circonstances, il passa au dessus de la balustrade qui la couronnait, fut précipité dans le vide et vint tomber à côté du cavalier de maréchaussée qui était en faction. Inutile de dire que la mort fut instantanée [3].

Paridaens, dans son *Journal du palais*, raconte que « ce brave « religieux avoit eu une atteinte d'apoplexie, il y a quelques « années : on prétend qu'étant à la promenade sur les rem- « parts dimanche dernier, lorsqu'il apprit par un ami que des « commissaires étoient dans l'abbaye pour en opérer la sup- « pression, cette nouvelle le mit hors de lui-même et le fit « tomber en faiblesse. On raconte encore que, voyant la maré-

[1] *Livre Noir du pays et comté de Hainaut*, 5e cahier, pp. 1-3.

[2] Arch. du royaume, à Bruxelles. *Conseil du gouvernement*, carton 61. Nous n'avons pu retrouver les catalogues formés en exécution de ces ordres. Nous savons cependant que l'église de Naast obtint des ornements sacerdotaux, celle de Saint-Symphorien une remontrance en argent. Une partie des bâtiments du Val fut louée pour 300 livres au capitaine Alexandre Ducorron, du régiment d'Arberg.

[3] *Livre Noir* cité. — Félix Hachez. *Souvenirs de la révolution des patriotes, à Mons*, pp. 56-57.

« chaussée dans l'abbaye, il s'étoit delamenté beaucoup et « qu'il a dit hier au brigadier, qu'ayant fait vœu de vivre et « de mourir dans cette maison il n'en sortiroit pas[1]. »

D'Haponcourt annonça cet accident au gouverneur-général, le 24 février. Il le fit dans des termes qui montrent que ce personnage manquait autant des convenances les plus élémentaires que de cœur et de style[2].

Lors de sa suppression, l'abbaye comprenait neuf religieux et un frèle lai. Voici leurs noms :

Joseph Ducornet de Chièvres, procureur et abbé élu, 57 ans.
Louis-François-Joseph Dupuis, de Mons, prieur, 62 ans[3].
Charles-Joseph Demarlière, d'Ath, procureur, 49 ans[4].
Pierre-Florent Bertrand, de Mons, 63 ans[5].
Nicolas-Joseph Masquelier, de Mons, 66 ans[6].

[1] Paridaens. *Journal du palais et historique*, mss. de la bibl. publ. de Mons. — Une note marginale porte ceci : « Ces particularités se sont trouvées fausses : Il est vrai cependant qu'il venait de célébrer la messe conventuelle. » Cependant le récit de Paridaens est confirmé, avec quelques petites différences de détail, par les rapports officiels sur cet événement envoyés de Mons à Bruxelles.

[2] *Le Livre Noir* cité, 5e cahier, p. 6. —Une lettre datée du 23 février 1787, aussi du fiscal Papin, annonça cet événement. On ne permit pas aux religieux de faire à Masquelier des funérailles dans la manière usitée, ainsi que l'apprend la lettre suivante écrite par le conseiller Ransonnet : « Le religieux Masquelier de l'abbaye du Val a été enterré avant-hier. Ses confrères m'ont fait demander permission de lui rendre les derniers devoirs avec les cérémonies usitées parmi eux dans les cas de mort ordinaire. Je leur ai fait répondre que les circonstances étant un peu différentes, il convenoit qu'on se bornât à prier Dieu pour le défunt, sans bruit et sans aucune démonstration extérieure. En conséquence, le défunt a été inhumé dans le plus grand incognito.

« Je suis ut in litteris,
« Mons, le 27 février 1789. » « Ransonet.

[3] Né le 11 juillet 1726, fils de Pierre et de Marie-Barbe Godin.

[4] Né le 12 mai 1750, fils de Jean-Baptiste et de Jeanne-Marie Delroit.

[5] Né le 15 janvier 1727, fils de Simon et de Marie-Laurence Beaurieu.

[6] Né le 1er juillet 1721, fils de Philippe et de Marie-Florentine Jacquelart.

Augustin Vanvoorn, de Mons, 60 ans[1].

Pierre-Joseph-Xavier Bonniau, de Mons, 51 ans[2].

Gaspard Paternostre, d'Herchies, 40 ans[3].

Adrien-Alexandre-Joseph Defacqz, né à Mons, curé de Saint-Symphorien, 61 ans[4].

Jean-Joseph Deboucq, de Mons, frère lai, sous le nom de Joseph, 77 ans[5].

Ces religieux quittèrent l'abbaye en avril 1789 ; ils se retirèrent provisoirement chez des particuliers en attendant d'être placés dans le clergé séculier. Quelques-uns manifestèrent l'intention, vu leur âge, de ne plus accepter de fonctions ecclésiastiques. La caisse de religion leur fournit une pension modeste, tout juste pour ne pas mourir de faim[6].

Ils ne restèrent d'ailleurs pas longtemps dans l'état où les avait réduits la suppression. Les mesures de Joseph II appliquées avec opiniâtreté par ses agents brisèrent les derniers liens qui attachaient notre pays à l'Autriche. Dans le Hainaut, les états, la bourgeoisie, la noblesse, le clergé, tout ce que la ville de Mons comptait de nobles cœurs et de patriotes sincères s'était soulevé contre l'autorité despotique des sbires autrichiens. Dès le mois de décembre 1789, les états avaient songé à

[1] Né le 17 janvier 1729, fils de Pierre-Joseph et de Marie-Agnès Gravis.

[2] Né le 30 mars 1738, fils de Jacques-Philippe Bonniau, avocat à la cour de Mons, et de Marie-Josèphe Hardempont.

[3] Né le 12 juin 1749, fils de François-Joseph et de Anne-Marie Vanderwalle.

[4] Né le 17 septembre 1728, fils de Pierre-Joseph et de Marie-Thérèse Simonez.

[5] Né le 3 août, fils de Pierre-Joseph et de Marie-Michelle Chonglet.

[6] Le 14 mars 1789, Ducornet s'adressait à la cour de Bruxelles pour faire régler cette pension, d'après son rang dans l'abbaye. Il représentait « que le 4 juillet 1787, Leurs Altesses Royales l'avoient honoré du titre d'abbé du Val ; ce choix ayant été applaudi lui avoit occasionné beaucoup de dépenses qui avoient épuisé ses faibles facultés et celles de sa famille, dans l'attente de l'abbaye ». *Conseil du gouvernement*, carton 61.

rappeler dans leur monastère les chanoines du Val, mais ceux-ci demandaient à changer leur ancienne constitution et à être dirigés seulement par un prieur triennal, comme cela se pratiquait dans plusieurs couvents de l'ordre. La délibération sur cet objet est ainsi rappelée dans les registres de ce corps :

« Du 2 janvier 1790.

« Sur la vue de la supplique des chanoines réguliers du Val de la ville de Mons, concernant la reprise de leur état sous un prieur triennal :

« La noblesse et le tiers état ont été d'avis que les suppliants doivent rentrer dans les quinze jours sur l'ancien pied de leur monastère et que ceux qui ne le feront pas seront privés de la pension leur assignée et de tous avantages quelconques.

« L'avis du clergé a été qu'il soit écrit avant tout à chacun des membres de l'abbaye du Val pour les exhorter à rentrer et à se réinstaller dans leur monastère et de s'y rétablir provisionnellement sur le même pied qu'ils étoient à l'époque de leur expulsion, surséant de s'occuper des demandes des sieurs Dupuis, Bertrand, Vanvoorn, Bonniau et Paternostre qui seront prévenus par lettres que le procureur a reçu charge de la part des états de remettre au plus tôt la maison en état d'être occupée et habitée[1]. »

La rentrée des religieux eut lieu au commencement de juillet. Par décision du 31 janvier 1790, les états ordonnèrent que les papiers et argenteries qui avaient été mis sous séquestre leur seraient renvoyés de Bruxelles[2]. Le 22 septembre suivant,

[1] Arch. de l'État, à Mons. — *Chambre du Tiers État*, layette xxx, reg. n° 4. On trouve aussi dans ce registre une délibération sur un placet de Me Defacqz, curé de Saint-Symphorien et religieux du Val, réclamant son 3e trimestre de pension. On lui conseilla de s'adresser au procureur de l'abbaye du Val.

[2] Ibidem. — AMAND, curé de Thulin, *Recherches sur le Hainaut*, t. I, p. 181. Ce mss. fut vendu en septembre 1817 à M. le comte de Thiennes de Lombise. Il renfermait plusieurs détails sur la suppression de l'abbaye qui nous ont été donnés par feu M. Baudelet, curé de Bon-Secours.

les états confirmèrent ou plutôt conférèrent le titre d'abbé à Joseph Ducornet. Celui-ci fit serment aux États le 9 octobre et quelques jours après il fut nommé à la petite députation du clergé, charge qu'il occupa jusqu'à la suppression de cette assemblée provinciale[1]. Le 24 octobre 1790, il assista l'abbé de Saint-Ghislain quand celui-ci chanta dans l'église de Sainte-Waudru une messe solennelle pour l'anniversaire de l'indépendance nationale[2].

Nous passerons sous silence les évènements politiques qui se déroulèrent après la chûte malheureuse du gouvernement national, la rentrée des Autrichiens à Mons, la première invasion des armées de la république française. Les lois abolitives de la féodalité et des droits de propriété des couvents avaient fait perdre aux Écoliers les biens qu'ils possédaient sur le territoire français. L'entrée à Mons du général Dumouriez et la constitution de la municipalité républicaine dans cette ville furent encore l'occasion de pillages qui enlevèrent au Val beaucoup de ses papiers, de contributions qui grévèrent considérablement une situation matérielle presque ruinée. Par décret de l'assemblée générale du peuple souverain du 1er janvier 1793, les biens de l'abbaye furent mis sous séquestre et le citoyen Mathieu, d'Havay, en fut nommé économe. Les religieux protestèrent hautement le 18 janvier suivant contre cette mesure illégale, mais sans résultat[3].

A la rentrée des Autrichiens (27 mars 1793), le Val pouvait croire à un avenir plus heureux et, le 21 avril 1794, quand l'abbé de ce monastère avec les autres prélats du Hainaut vint complimenter le nouvel empereur François II, qui faisait sa

[1] Arch. de l'État, à Mons. — *Reg. aux actes des états.* — *Registre des séances de la chambre du clergé.* Le 13 juillet 1791, Ducornet fut chargé avec l'abbé de S.-Feuillen par cette chambre de recevoir le contingent du clergé dans l'aide de fl. 150,000 accordée à l'empereur Léopold.

[2] F. Hachez. *Souvenirs de la révolution des patriotes.*

[3] Arch. communales de la ville de Mons, tiroir du *Val-des-Écoliers*,

première entrée dans la ville de Mons[1], ces religieux s'attendaient peu aux nouveaux orages qui allaient frapper leurs communautés et amener l'extinction de l'ordre célèbre auquel ils appartenaient. Ce n'est pas que les Écoliers eussent à se louer des gouvernants d'alors. Ceux-ci semblaient n'avoir rien oublié de l'animosité qu'avaient conçue leurs prédécesseurs contre le monastère. Le 21 octobre 1793, les chanoines s'adressaient aux états pour réclamer contre l'envahissement presque complet de leur monastère par les soldats. On avait accaparé d'abord deux salles pour y déposer les malades et les blessés; ces salles ne suffisant plus, on avait successivement employé pour cet hôpital provisoire les cloîtres et l'église, ce qui rendait impossible l'exercice du service divin. Une troisième salle, la chambre du portier, le réfectoire, une autre chambre à l'entrée du dortoir étaient occupés et l'on menaçait même de prendre le quartier de l'abbé et le dortoir. L'abbé priait les états d'intervenir auprès des généraux et de faire déterminer la partie de la maison affectée aux blessés, sinon les Écoliers devaient l'abandonner pour se loger ailleurs et éviter la grande infection qui régnait dans leurs bâtiments par le peu de soins que l'on apportait à l'aérer et à enlever les immondices qui s'y accumulaient[2].

Une autre requête de Ducornet représentait que les quatre journels et demi qui leur avaient été remis après la démolition des fortifications et qu'ils avaient raplainés avec un travail considérable et fort coûteux, avaient été pris comme cimetière pour enterrer les soldats morts.

Ces remontrances restèrent probablement sans réponse, car nous voyons que les religieux furent obligés de quitter le monastère et de se loger dans la ville, chez des particuliers.

A la rentrée des troupes françaises à Mons (1er juillet 1794),

[1] Arch. de l'État, à Mons. *Chambre du clergé*, layette XI, reg. n° 8, f° 70.

[2] Archives communales de la ville de Mons, tiroir intitulé *Val-des-Écoliers*.

les bâtiments furent entièrement pillés, les quelques papiers, l'argenterie et les autres meubles qu'on avait pu sauver des pillages précédents disparurent complètement[1]. Les généraux de l'armée républicaine frappèrent l'abbaye d'une contribution de 20,000 livres qu'elle dut emprunter à des particuliers pour éviter d'être supprimée immédiatement.

Un mois auparavant, Monsieur A. Vanvoorn, chanoine de l'abbaye, était décédé; il n'eut pas la douleur d'être témoin de la ruine complète de l'établissement où s'était passé la plus grande partie de sa vie. Le sieur Gaspard Paternostre, autre religieux, était mort peu de temps après le rétablissement de l'abbaye, le 27 février 1791[2].

Bientôt les personnes revêtues de l'habit religieux ne furent plus en sûreté dans la ville. Ducornet recherché par le petit club jacobin qui existait à Mons dut se cacher dans une demeure amie. Un ancien domestique du couvent, par imprudence plutôt que par méchanceté, découvrit cette retraite d'où il fut arraché le 6 novembre et conduit au château de Mons, puis à Avesnes, sur les ordres du commissaire. L'abbé ne fut mis en liberté que le 6 janvier suivant par ordre du citoyen Lamotze[3]. Bien que les religieux eussent quitté l'abbaye devant l'invasion, il n'en étaient pas moins restés les maîtres et les propriétaires du monastère et de ses biens. En 1794, le procureur Demarlière fut sommé par les agents de la république d'avoir à fournir un état détaillé des revenus et des charges, ce qu'il fit dans les premiers mois de l'année 1795[4].

La loi du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796) avait supprimé les établissements religieux. En vertu de cet acte

[1] Archives de l'État, à Mons. *Val-des-Écoliers.*

[2] Ils furent tous deux inhumés au cimetière des Dames de Sainte-Waudru, à Nimy, les 29 février 1791 et 30 mai 1794.

[3] *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIV, p. 379, et *Mémoires sur l'hist. de la ville de Mons*, par HARMIGNIE, p. 102.

[4] Cet état se trouve aux arch. de l'État, à Mons. *Val-des-Écoliers.*

législatif, l'autorité fit procéder à la suppression de l'abbaye du Val par les commissaires Lhoest et Degrave. On vendit comme biens nationaux les prés et terres que possédaient les religieux. Quant aux bâtiments, ils restèrent provisoirement affectés aux malades de l'armée française.

A l'exception du chanoine Defacqz qui resta jusque dans ce siècle curé de Saint-Symphorien, nous n'avons pu connaître ce que devinrent les religieux de l'abbaye; à cette époque, ils étaient encore au nombre de huit: l'abbé Ducornet, le prieur Dupuis, le procureur Demarlière, les chanoines Bertrand, Defacqz, Bonniau, Guelton et le novice Ducochet. Nous avons consulté vainement les nécrologes du clergé du diocèse de Tournay et de quelques autres diocèses. On n'y retrouve les noms d'aucun d'eux, ce qui fait supposer qu'ils ne seront plus rentrés dans le ministère actif ou qu'ils auront cherché un refuge à l'étranger.

M. Ch. de Bettignies, dans un intéressant travail sur la topographie montoise[1], dit que le 19 novembre 1796 l'administration municipale donna un avis favorable à la demande des abbé et religieux qui sollicitaient une portion alimentaire en concurrence des revenus de leur maison; cet auteur ajoute que le 7 décembre suivant ils demandèrent à la commune un secours et qu'ils obtinrent des bons de retraite[2]. C'est tout ce que nous savons des derniers chanoines du Val-des-Écoliers.

***

Ainsi disparut après plus de cinq siècles d'existence l'un des plus anciens et des plus célèbres monastères de Mons. Avant de pousser plus loin nos recherches, nous dirons un mot des institutions qui s'établirent dans l'ancienne demeure des chanoines du Val.

[1] *A travers les rues de Mons* (Mons, veuve Lelouchier), p. 116-117.

[2] Les *Mémoires* d'HARMIGNIE ci-dessus cités, p. 125, rapportent cependant que, dans la ville de Mons, il n'y eut que six religieux, un carme, un dominicain et 4 minimes qui acceptèrent de ces *bons*. On trouve aussi dans une pièce des arch. de l'État, à Mons, d'environ 1797, que les Écoliers étaient partis sans rien demander au gouvernement.

Nous avons déjà rappelé que ces bâtiments servirent d'hôpital provisoire pour les militaires qui composaient la garnison de Mons; ils conservèrent pendant plusieurs années cette destination. Le 29 messidor an II (17 juillet 1794), la municipalité de Mons, sur la proposition de l'administration des hôpitaux de cette ville, décida que dorénavant l'hôpital, ci-devant abbaye du Val-des-Écoliers, se nommerait ***hôpital républicain*** [1].

Les locaux de l'ancien hôpital de Saint-Nicolas étant devenus insuffisants à la suite du tranfert des malades de l'hôpital des Sœurs-grises supprimé par les autorités, la Commission des hospices songea à transformer l'abbaye des Écoliers en hôpital civil. Le 18 brumaire an VI (8 novembre 1797), elle fit visiter les bâtiments par ses pensionnaires, médecins et chirurgiens et, sur leur rapport favorable, elle en demanda l'abandon au gouvernement. Cette démarche n'eut aucun effet, mais elle fut renouvelée le 27 germinal an IX (17 avril 1801) devant le préfet du département, cette fois, sous diverses conditions, savoir: que la République céderait l'abbaye et ses terrains en déduction des rentes dues aux hospices par les ci-devant états de Hainaut; qu'elle allouerait une somme de 20,000 francs pour frais de translation et de premier établissement en déduction de ces mêmes rentes; qu'enfin pour subvenir aux autres dépenses à effectuer, cette administration charitable pourrait vendre les anciens locaux et d'autres maisons suivant les besoins.

Le gouvernement républicain n'accueillit pas mieux ce projet, mais, sur ces entrefaites, un arrêté du 11 floréal an X (1er mars 1802) ayant mis l'entretien des malades à la charge des hospices, la Commission le reproduisit, cette fois avec succès. Un arrêté du 1er consul du 11 brumaire an XII (3 novembre 1803), daté de Saint-Cloud, lui concéda les bâtiments, jardins et dépendances de l'ex-abbaye pour être définitivement affectés

[1] Archives communales de la ville de Mons.

aux malades civils et militaires[1]. Le nouvel établissement reçut la dénomination d'*Hôpital civil*[2].

Survint le régime hollandais qui engloba dans les nouvelles fortifications de Mons une partie de ces terrains et appropria quelques bâtiments (le quartier abbatial) à l'usage de l'administration militaire.

Enfin, lors de la construction de notre bel hôpital à front du boulevard Baudouin-de-Jérusalem, l'ancienne abbaye a de nouveau perdu sa destination moderne. Elle a été abandonnée par les malades le 11 août 1875 et peu de temps après on commençait à la démolir. Quelques annexes consacrées depuis le 7 juin 1839 au service de la Maternité et de l'École des accouchements ont été conservées ; dans quelque temps, ce service, à son tour, sera transféré dans une dépendance de l'hôpital civil. Près de là subsiste aussi la tour de l'église, ruine branlante que les tempêtes et les exigences modernes ne tarderont pas à abattre. Au travers des bâtiments, on a tracé une belle voie conduisant à Cuesmes; dans sa séance du 10 février 1882, le Conseil communal de Mons a donné à cette rue le nom d'*André Masquelier* pour reconnaître les services éminents rendus à la ville par cet honorable citoyen en sa qualité d'échevin. Cette voie commence à se border de belles constructions, de magasins, d'usines auxquelles le voisinage du chemin de fer donne un aspect animé qui contraste avec la solitude qui régnait autrefois dans ce quartier de la ville.

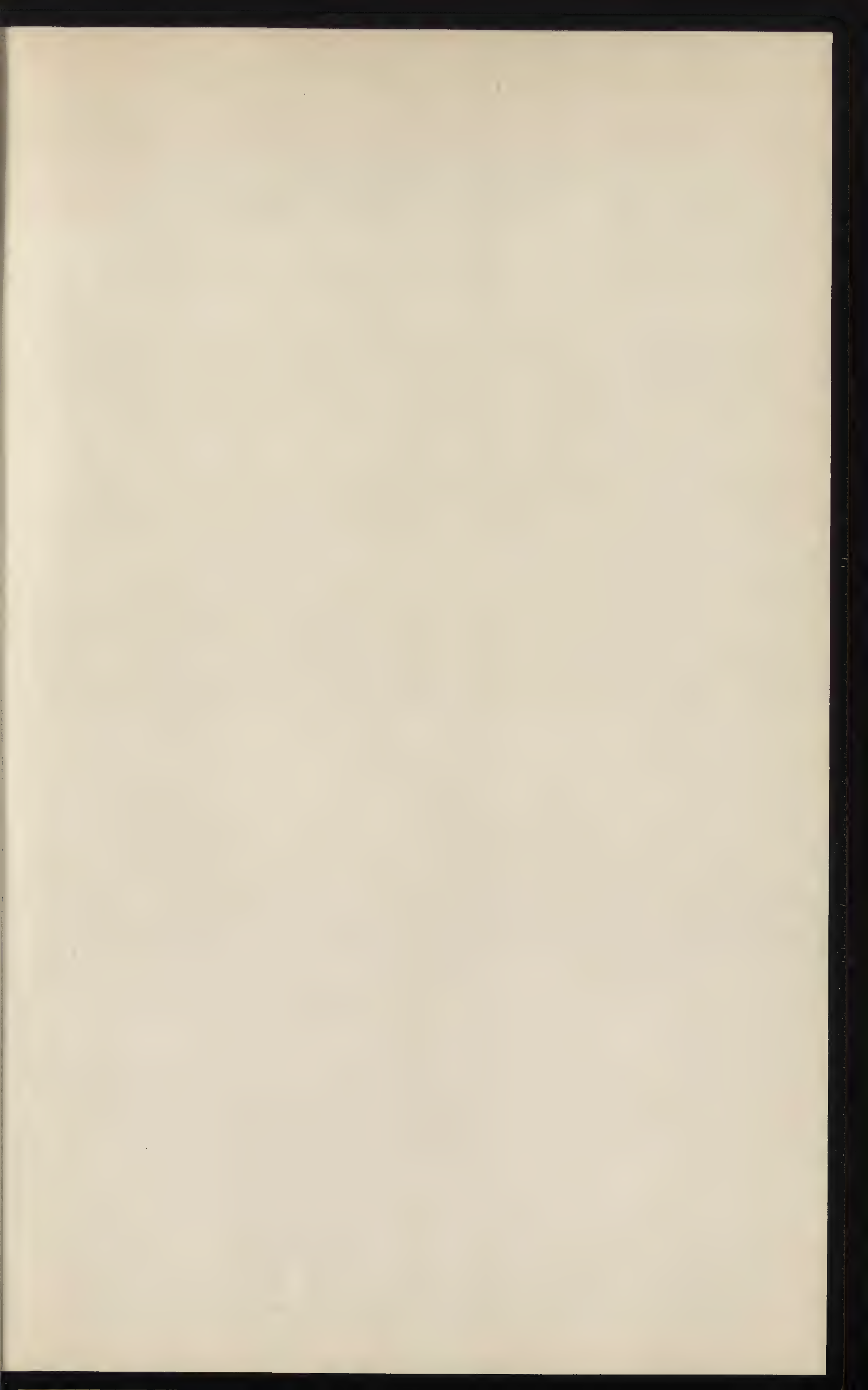
Près de quatre-vingt dix ans se sont écoulés depuis la disparition du Val. Les autres institutions religieuses que Mons renfermait autrefois sont connues encore de nos concitoyens.

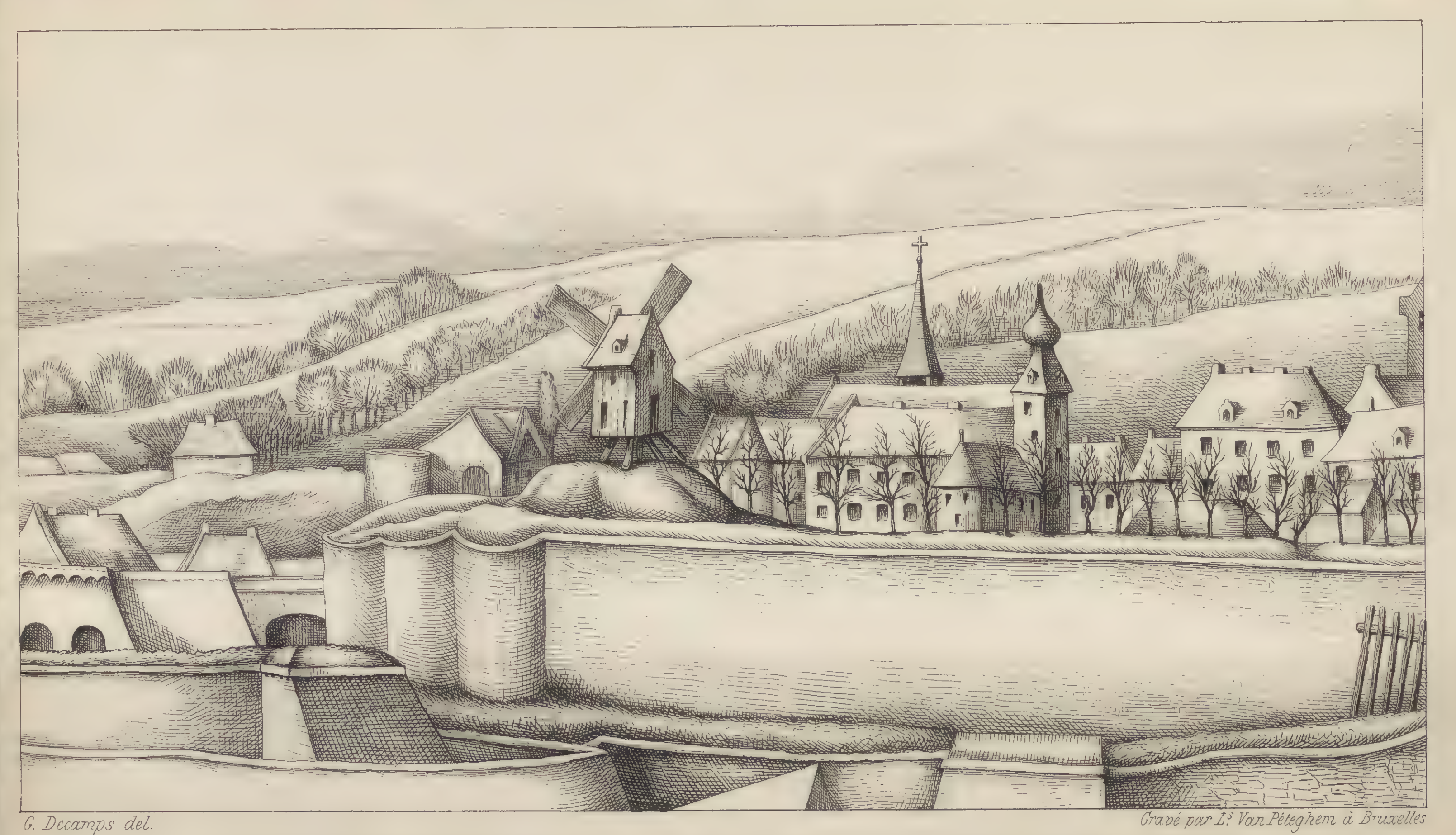
[1] F. HACHEZ. *Les fondations charitables de Mons*, pp. 55-56.

[2] Les malades militaires continuèrent à être soignés à l'ancien hôpital royal ou militaire. Cependant à l'époque de l'Empire de Napoléon Ier, un hôpital de militaires blessés fut établi dans l'ancienne église du Val-des-Écoliers. Plus tard, vers 1840, lors de la démolition de l'arsenal qui se trouvait sur l'emplacement de la place Léopold et d'une partie du boulevard et de la rue de la Station, on établit dans cette église une section des magasins d'armes de la place.

Les Écoliers eux, ont complètement disparu de leur mémoire et si parfois leur nom est prononcé, c'est pour demander ce qu'étaient ces personnages, ce qu'ils ont fait, à quelle époque ils ont existé.

Puisse cette monographie leur apprendre ce qu'ils ignorent, faire connaître que dans cette partie de leur cité se sont pressés de nombreux religieux, des représentants de la plupart de nos vieilles familles nobles et bourgeoises, pratiquant avec les austerités du cloître les plus belles vertus chrétiennes, la charité et la protection des faibles, qu'ils ont été aimés du peuple et des grands, qu'enfin ils ont rendu à la ville, au comté, à la patrie des services appréciés. Si un jour les derniers vestiges de leur monastère disparaissent, que les Montois en conservent au moins le nom dans leurs souvenirs. Il ne plaît pas de voir une génération oublier les mérites et les services de ses devancières et égoïstiquement faire dater d'elle le bien et le progrès. Pour les cités comme pour les individus, la gratitude est un devoir; c'est par la reconnaissance qu'elles s'honorent et qu'elles se préparent pour elles-mêmes un souvenir dans l'histoire.





G. Decamps del. — Gravé par L^s Van Péteghem à Bruxelles

Vue de l'abbaye du Val des Ecoliers et des environs de la porte du Rivage, à Mons

d'après un tableau de 1683 conservé dans les collections du Cercle archéologique.

CHAPITRE VII.

Description du monastère et de l'église du Val-des-Écoliers. — Usages liturgiques.

§ I. — Le monastère ancien (XIIIe-XVIIe siècles).

La première maison conventuelle habitée par les Écoliers était située non loin du Béguinage de Cantimpret, à l'endroit où actuellement la rue Pécher rencontre la ruelle des Bénédictines. Cette maison leur avait été donnée en 1252 par Nicolas le Retraict, prévôt des églises de Mons. Nous ne possédons aucun détail sur son importance[1].

Dès la fin du XIIIe siècle, ces bâtiments firent place à des constructions plus spacieuses et remarquables par leur style. Les prieurs Le Carlier, Ghiskière, Desmarés, de Lattre et l'abbé Colin les augmentèrent de nombreuses dépendances ou les reconstruisirent en partie. Il ne reste aucune vue complète, aucun plan de ce second monastère qui subsista jusqu'à la fin du XVIIe siècle[2]. Nous avons retrouvé néanmoins des renseignements assez complets qui nous permettent de le décrire.

Au XIVe siècle, le sol de cette partie de la ville était beaucoup moins élevé que de nos jours. Les inondations, la culture, les débris qui s'amassent inévitablement près des habitations l'ont

[1] Une partie de ce couvent subsista jusqu'au XVIIe siècle; elle servait de remise. On y trouvait une pierre avec inscription à la place où fut dressé le premier autel du monastère.

[2] Nous reproduisons ici une vue de ce couvent, la seule que nous connaissons. On la trouve dans un tableau sur toile conservé dans les collections du Cercle archéologique et représentant la ville de Mons du côté de la porte de Bertaimont, en 1683.

exhaussé d'un à deux mètres[1]. A cette époque, la Trouille coulait à plat terrain et, comme elle était sujette à d'importantes crues, l'enclos du Val devenait souvent un véritable marais. Malgré cet inconvénient, les Écoliers étaient parvenus à en faire une propriété agréable, agrémentée de beaux ombrages, de *drèves* splendides, parcourue en tous sens par des ruisseaux qui alimentaient plusieurs grands viviers.

Cet enclos comprenait à l'origine près de sept bonniers de superficie ; il s'étendait, vers Cuesmes, jusqu'au-delà de la ligne actuelle de nos boulevards. La construction de l'enceinte fortifiée de Mons à la fin du XIIIe, commencement du XIVe siècle, engloba certaines parties de cette propriété. Nous avons déjà vu que ce fut sans indemnité et qu'en 1310 pour payer le monastère de cette emprise, le magistrat de Mons abandonna aux Écoliers l'usufruit des terrées des remparts[2]. En 1637-1638, on prit encore sur les prairies du Val, dépendant de l'enclos, quatre journels de terre pour construire un ouvrage à cornes avancé, en réservant aux religieux le droit de profiter des herbes et autres fruits croissant sur cette partie des fortifica-

[1] Ce fait a été reconnu, lors de la construction de la maison de M. Bleunar-Huwart, occupant l'emplacement du chœur de l'église. Il est confirmé par les extraits suivants des *Registres aux délibérations du conseil de ville de Mons :* Ier février 1538. « Les voysins de la porte du Rivaige requérant qu'on leur voeille hauchier la chauchie devant Nostre-Dame des Escolliers de tant que l'on n'y poelt passer quant les eauwes sont grandes ; aussi esté semblablement requis pour la Croix place. Conclud visiter ledit lieu au-devant des Escolliers et adviser quelle dépense il y polra, pour en faire rapport. »

Du 5 août 1539. « A esté adverty comment il estoit loysible refaire la cauchie devant les Escolliers d'icelle ville, de tant que les eauwes souvent surmontoient la chauchie par laquelle bonnement on ne pooit passer, que pooit causer grant inconvénient pour ce que polra eschéyr de nuict en temps d'ivier aller faire ouverture de ladite porte du Rivaige... Conclud, nonobstant que par pluisieurs consaulx ayt esté ordonné stater ouvraiges, et que ce que dessus est nécessaire, de le faire à moindre despense que faire se polra ».

[2] Voir plus haut, p. 43.

tions. Plus tard, on leur dénia ce droit, malgré plusieurs décrets et lettres favorables de Charles II, de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière et du comte de Kœnigssegg [1].

Les terrains où se dressait le prieuré étaient bornés du côté de la rue du Rivage par la Trouille dans toute la longueur comprise entre la porte du Rivage et les héritages où s'élevèrent au XVIIe et au XVIIIe siècle le couvent des Capucines et l'Hôpital royal [2]. Quelques maisons habitées principalement par des *navieurs* [3] et des raffineurs de sel [4] avaient été bâties à partir du XVe siècle sur le *waressais* qui s'étendait entre la Trouille et la rue du Rivage [5]. Ces maisons furent un objet permanent de discorde entre les Écoliers, le magistrat de Mons et le chapitre de Sainte-Waudru qui réclamaient, chacun pour le tout, la justice haute ou foncière sur cette partie de Mons [6].

[1] Archives du royaume, à Bruxelles, *Conseil privé*, carton n° 1464. — Arch. de l'État, à Mons. *Registres aux octrois du Grand-Bailliage*, n° 195, f°s 25 et 35. — Arch. communales de la ville de Mons. *Reg. aux rescriptions du pensionnaire Hannecart*, t. I, f°s 13-15.

[2] L'emplacement du couvent des Capucines établi en 1647 et de l'Hôpital Royal fondé en 1703 était anciennement occupé par des quais, des *carbonnières* ou dépôts de charbon et l'arsenal des comtes de Hainaut, appelé *maison du Roi* ou *de munition*.

[3] En 1390, on y trouvait aussi plusieurs tanneries, mais le prieur Le Carlier obtint leur déplacement du magistrat de Mons. Vers cette époque, on voyait encore dans ce lieu deux chantiers pour la construction de bateaux, industrie qui exista dans cet endroit jusqu'au siècle dernier.

[4] Au conseil de ville tenu le 15 novembre 1601, « le pryeur des Escolliers et le sieur de Saingenois et autres voisins du quartier du Rivaige ont présenté requête pour abolir les salines estant érigées audit quartier et notamment une que l'on a consenty à Thiery de le Cambe, sur l'héritage de Loys Alauwe ». Il fut conclu de maintenir l'octroi de ladite saline. *Registre aux consaulx de la ville de Mons*, aux archives communales de ladite ville.

[5] Au XVe siècle, ce waressais était une sorte de terrain vague où l'on déposait les matériaux et où l'on fabriquait les mortiers nécessaires pour les ouvrages de la ville.

[6] Voir notre chapitre VIII et le CHARTRIER placé à la fin de cette notice, notamment les n°s XI, XLVIII et LX. — Procès jugés du cons.

On sait que la Trouille, que nous avons connue resserrée dans un lit étroit et envasée, était autrefois navigable jusqu'au pont se trouvant vis-à-vis de l'Hôpital royal. Du côté de la rue du Rivage, se trouvaient des quais assez étendus où se déchargeaient les denrées amenées par les *nefs* et les barques venant de la Haine et de l'Escaut[1]. Du côté des Écoliers, la rivière était bordée d'une digue et de *palis*[2], plus tard de murailles auxquelles on attachait les bateaux. Pour user de cette faculté ainsi que pour passer sous le pont, donnant accès au Val, les bateliers devaient payer aux Écoliers certains droits peu élevés dits de *pontenage* et *d'attache*[3].

Vers la ville, le monastère était borné par une ruelle se dirigeant sur le Béguinage de Cantimpret, appelée *Ruelle des Écoliers* et par un autre sentier supprimé au XVIe siècle allant dudit Béguinage au pont de l'Hôpital[4]. Les remparts l'enserraient des autres côtés. Primitivement il n'y avait aucun chemin entre les propriétés du Val et ces remparts, qui étaient couverts de taillis et de bois. Des petits fossés dérivés de la Fausse-Trouille et du fossé d'enceinte bordeaient l'enclos de toutes parts et en faisaient une sorte d'île[5]. Pour empêcher les personnes qui se promenaient sur les remparts de plonger dans les dépendances du couvent, on avait planté au bord de

souv. de Hainaut, dossiers nos 53,095, 41,649, 39,486, aux archives de l'État, à Mons. — *Registres aux consaulx* cités dans les chap. IV et V.

[1] La *place Claudine* occupe l'emplacement de l'un de ces anciens quais qui s'étendaient jusqu'à la rue de la Station et la rue de Boussu.

[2] C'est le prieur Rengier qui consolida les bords de la rivière et éleva les digues destinées à éviter les inondations,

[3] Archives de l'État, à Mons. *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier no 53,095. En 1665, ces droits étaient de 10 sous.

[4] Arch. de l'État, à Mons. *Inventaire des procès de la ville de Mons*, t. II, fo 236. — *Procès soutenus par le chapitre de Sainte-Waudru*, nos 178 et 317. — Le P. RICHARD. *Le monastère des Capucines, à Mons*, pp. 18-23.

[5] Ces fossés terminés du côté de la Trouille et des remparts par des *ventailles* ou écluses restaient souvent à sec en été : ce qui fournissait aux maraudeurs le moyen de pénétrer dans l'enclos du Val. On les ferma de portes treillées en 1760. Voir *Chartrier*, LXVII.

ces ruisseaux des allées de charmes et de saules. A l'angle de l'enclos vers les remparts et non loin de l'emplacement où les Bénédictines vinrent installer leur monastère, existait une chapelle dite *de l'infirmerie*, contigue à un bâtiment destiné aux religieux malades[1]. A l'opposite, vers la porte du Rivage, une autre chapelle dite *de Notre-Dame du rempart* était l'objet d'une grande dévotion. Entre ces deux points, les Écoliers avaient élevé aussi, sur la fin du xve siècle, un moulin à vent pour l'usage des religieux; il fut démoli au milieu du siècle dernier[2].

Tel était le plan général du monastère que nous allons visiter intérieurement. Venant de la rue du Rivage, et après avoir traversé la rue dite *des Écoliers*[3], on trouvait une porte à trois *tourions* avec barrière[4], on traversait le pont[5], au

[1] L'infirmerie établie par les soins du sous-prieur d'Omont et reconstruite en 1502 par le prieur Warlu, comprenait une maison au milieu de quatre parterres de toute beauté. Colin la fit entourer d'un mur particulier en 1631. *Vallis Mariana*, pp. 88-89.

[2] Ce moulin figure dans la vue peinte de la ville de Mons, de 1683, qui se trouve dans les collections du Cercle archéologique. On voit aussi qu'en 1672, un nommé Maurice Chalon avait fait construire un tel moulin à ses frais sur le rempart du Rivage, moulin que le Val voulait faire démolir vers 1690.

[3] Ainsi nommée dès le xve siècle. Dans cette rue on voyait une niche renfermant une statue de la Vierge; remplacée à diverses époques, elle existait encore en ces derniers temps. En tête du pont, on remarquait aussi deux bornes de juridiction portant d'un côté l'inscription ABBAYE DU VAL, de l'autre CHAPITRE DE S. WAUDRU. Ces bornes ont été plantées dans les jardins dépendant de notre hôpital civil moderne. La rue des Écoliers fut rehaussée en 1676 en suite de convention avec les échevins de Mons. A côté de la Trouille, se trouvait un *puisoir* public qui fut remplacé en 1676 par un puits avec chaînes surmonté des armes de Mons. Voir *Chartrier* LXIII.

[4] Élevée sous Matthieu le Carlier en 1410. VINCHANT, t. II, p. 340.

[5] En 1265, on arrivait encore au Val par le pont nommé plus tard *de l'Hôpital*, mais on se proposait d'en construire un nouveau. Le *pont des Écoliers* est mentionné dès 1301. Il fut reconstruit en 1489 par le prieur Desmarés et vers 1560 par Rengier. Celui que nous avons

delà duquel, par une seconde porte, l'on pénétrait dans une grande cour environnée de bâtiments. L'ensemble de ces constructions était loin d'être régulier et montrait à première vue qu'elles avaient été édifiées on reconstruites à de longs intervalles. A gauche, s'élevait l'église placée parallèlement à la Trouille et les bâtiments claustraux proprement dits; à droite, les dépendances, four, écuries, grange, etc.; au fond, dans la direction du rempart, le quartier destiné spécialement au prieur et ensuite à l'abbé.

Une porte monumentale, au-dessus de laquelle on remarquait une statue de la Vierge et les armoiries des prieurs Desmarés et de Lattre, était percée au milieu de l'aile gauche; elle s'ouvrait sur un grand vestibule orné de statues et de portraits des hommes remarquables de l'ordre de Saint-Augustin. Les chambres donnant snr ce vestibule étaient réservées aux visiteurs et aux logements des pensionnaires qui venaient prendre leurs quartiers au monastère [1]. A l'extremité, un portail gothique édifié sous le prieur de Lattre conduisait aux galeries du cloître. Celles-ci avaient été construites par le prieur de Tournai en abattis. Les voûtes en étaient soutenues par d'élégantes colonnettes gothiques en pierre bleue [2].

Cette partie de l'édifice fut complètement réédifiée en 1527 sous le prieur de Lattre, dans le style ogival flamboyant et éclairée par lui de hautes fenêtres séparées par des colonnettes geminées en pierres d'Écaussines. Les frères Ève et Henry de Sars, célèbres verriers montois de cette époque, y enchâssèrent des vitraux historiés de grand mérite [3]. Ces vitraux ayant disparu à la fin du XVIe siècle, Martin Colin les remplaça

connu datait du milieu du siècle dernier. L'envasement de la Trouille et l'exhaussement du sol furent les causes de ces reconstructions successives.

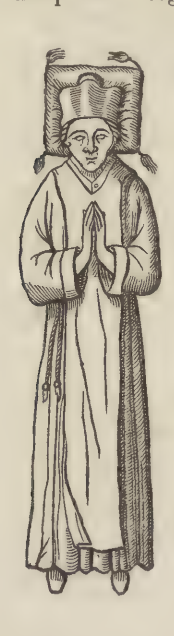
[1] En 1557, on mentionne la chamhre d'en bas dite *d'escrignerie.*

[2] *Vallis Mariana*, p. 31.

[3] *Vallis Mariana*. p. 59. — VINCHANT, t. II, p 350. Nous donnons la gravure de trois des colonnettes anciennes et de deux des doubles colonnettes.

par des verrières ordinaires sur lesquelles il fit peindre les armoiries des bienfaiteurs du monastère, entre autres celles de l'archevêque Vander Burch, de l'abbé de Liessies Antoine de le Winghe et du prélat de Saint-Ghislain, Gaspard de Boussu [1]. A en croire les chroniqueurs du Val, ce cloître était splendide et semblait ne le céder en rien aux ambulacres claustraux si célèbres de Tongres, d'Ypres, etc.

Du côté du Nord, le cloître communiquait avec l'église par un beau portail gothique sculpté sur les deux faces et placé par le prieur Ghiskière. A l'Est on trouvait d'abord une porte communiquant avec la sacristie dans laquelle on remarquait les tombeaux des prieurs Rogier, Renier, Ghiskière [2] et la *revestière*, places où les moines déposaient leurs habits de ville ou de maison pour prendre ceux qu'ils portaient dans le chœur de leur église. A côté se trouvait la salle capitulaire, revêtue entièrement de boiseries en chêne; six panneaux peints offraient des scènes de la vie de sainte Catherine et de saint Augustin. On y remarquait le monument funèbre élevé à la mémoire de Feuillen d'Eppe, abbé de Bonne-Espérance, et les pierres tombales du prieur Le Carlier et de quelques religieux morts vers 1300. C'est là que se réunissaient les dignitaires du monastère et les religieux, pour discuter



[1] *Vallis Mariana*, p. 82.

[2] Nous donnons ici une vignette représentant un des deux prieurs

sur les mesures à prendre en vue de la prospérité matérielle du couvent ou de la discipline. Ces assemblées étaient convoquées selon l'usage de la plupart des ordres monastiques au son de la cloche. Chaque semaine, les chanoines y tenaient une réunion ordinaire où ils faisaient leur *coulpe*, c'est-à-dire s'accusaient des fautes commises contre la règle et la discipline. Une autre salle contiguë au chapitre était le *chauffoir* dont le nom indique suffisamment l'usage. Vers l'extrémité de ce côté de la galerie on trouvait une porte de sortie vers le jardin. Elle était surmontée d'une inscription latine d'une certaine naïveté pour le style et les idées. La voici :

In mensâ, cleri, bis sex servare memento :
Sit timor in dapibus, benedictio, lectio, tempus,
Sermo brevis, vultus hilaris, pars detur egenis.
Absint delitiæ, detractio, crapula, murmur,
Finitoque cibo, reddatur gratia Christo.
Mensâ jam motâ, dicto hymno, posteà pota.
Potus in almiflui perceptus nomine Christi.
Huic veniam scelerum dat quadraginta dierum,
Papa Dei motus Honorius almus honore.
Si fuerint vina, præstatur gratia dupla,
Laudes qui recitat haustum primum sibi tollat,
Sed semel, et tantum, ne perdat jus meritorum[1].

Rogier ou Renier, inhumés comme nous l'avons dit l'un à côté de l'autre dans un même tombeau. Celui-ci était recouvert d'une grande dalle retrouvée en très mauvais état lors de la démolition des restes de l'abbaye en 1876, et qui offrait deux arcades ogivales au-dessus de deux Écoliers revêtus de leur costume ordinaire ; autour était une inscription dont nous n'avons pu lire que les mots suivants : . . . . priores : huius : vallis : n. . . . . m. d. cccc. xx...

Le dessin que nous intercalons ici pourra fournir une idée de la manière dont s'habillaient les Écoliers.

[1] VINCHANT, t. VI, p. 359. On peut traduire cette inscription de la manière suivante : « A table, religieux, souvenez-vous de garder douze points. Que la crainte de Dieu existe dans vos repas ; qu'ils soient bénis ; qu'on y fasse une lecture ; qu'ils durent le temps convenable ;

On trouve dans ces quelques lignes une sorte de code de morale et de politesse à suivre durant les repas par les religieux, qui pouvaient le lire en entrant dans leur réfectoire. Cette place en effet formait avec les cuisines et l'office ou *dépense* le dernier pan du cloître, orienté vers le midi. Elle offrait un carré long éclairé de grandes fenêtres d'où l'on apercevait le jardin et les remparts de la ville. Le réfectoire bâti à partir de 1380 par le prieur de Tournay, rebâti complètement en 1504 par le prieur Compas, et modifié presque complètement sous l'abbé Colin, n'offrait guère de mobilier ni d'ornementation au XVIIe siècle [1]. Une tribune pour le lecteur, une table isolée pour les trois principaux dignitaires du monastère et deux longues tables en chêne, tels étaient les seuls objets qu'on y remarquait. Au fond, se trouvaient deux pierres portant les armoiries de Desmarés et de Compas et l'image de la Vierge peinte sur le mur du temps de l'abbé Colin.

L'étage des bâtiments que nous venons de décrire était occupé par le dortoir, la bibliothèque, les écoles, les chambres des religieux et des pensionnaires de l'établissement. Un ambulacre bâti en 1632 faisait communiquer cette aile avec le quartier du prieur ou de l'abbé. Ce dernier local était un bâtiment isolé, séparé de la grande cour par un mur et par des terrasses. Il avait été bâti et modifié en 1480 et 1521.

parlez peu ; ayez un visage riant ; donnez leur part aux nécessiteux ; qu'on n'y voie pas les délices, l'inconvenance, la gloutonnerie ; qu'on n'y entende pas le murmure. Aussitôt qu'on aura fini de manger, qu'on rende grâce au Christ. Quand la table est enlevée et les hymnes récités, qu'on boive. Que la boisson soit prise au nom du Christ, dispensateur des grâces. Notre Saint Père le pape Honorius, par honneur pour la divinité, a donné à cette action une indulgence de 40 jours. S'il y a du vin, qu'on rende à Dieu de doubles grâces. A celui qui récite ses louanges de boire le premier, mais qu'il ne boive qu'une fois et aussi peu qu'il est possible pour ne pas perdre son droit aux indulgences.

[1] Le réfectoire, les cuisines et une partie du quartier prioral furent bâtis avec les deniers du testament de Michel Warlu, père du prieur de ce nom.

On y trouvait les chambres du prélat du Val, la dépense, le dépôt des archives du monastère et celui de la chambre du clergé ; la bibliothèque y fut transférée au XVIIe siècle.

Derrière s'étendaient une belle terrasse avec berceaux et arbres et un jardin à l'usage particulier de l'abbé. La prison destinée aux religieux déments ou punis de la détention disciplinaire était attenante à ce quartier.

Toutes les parties de l'édifice que nous venons de décrire étaient bâties avec doubles pignons en angle aigu et pour les plus anciennes parties en style ogival.

Nous avons dit qu'à droite de la grande cour se trouvait un groupe de dépendances ; on y trouvait en faisant le demi-tour depuis la seconde porte d'entrée jusqu'au quartier abbatial la chambre de l'aumône pour les distributions aux pauvres, le *frotiau* bâti par de Lattre en 1522 et dont nous ignorons la destination, la chambre des réfugiés, le fournil, la brasserie avec trois cuves de cuivre, une maison pour les pensionnaires vivant avec leur famille. Entre ce groupe d'annexes, les remparts et la Trouille, communiquant avec la rue du Rivage par un pont spécial, la *plankette des Écoliers* ou le *pont de la Loge* [1], s'étendait la *basse-court* des religieux. Elle comprenait les bâtiments nécessaires à une exploitation agricole, une grange à deux portes de front, destinée à remiser les grains que le monastère récoltait ou recevait pour prix de certains baux, des écuries pour les chevaux de labour, ceux destinés à la voiture du prélat et pour les bœufs, deux bergeries et autres dépendances [2]. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle en effet, bien que compris dans l'enceinte de Mons, les religieux du Val continuèrent à cultiver les terres qui n'étaient pas trop éloignées de leur maison. Les droits d'usage et de champiage qu'ils avaient le droit d'exercer sur une portion des remparts leur permettaient d'entretenir un troupeau de cent moutons et une tren-

[1] Mentionné dès 1297.

[2] Les Écoliers y avaient aussi une *salinge* ou saussaie.

taine de bœufs dont la vente venait accroître leurs médiocres revenus.

L'église ancienne. — L'église du Val était particulièrement remarquable. Construite aux débuts du XIVe siècle, à l'époque de splendeur du style ogival secondaire, elle fut en grande partie modifiée dans sa distribution et ses détails dès la fin du siècle suivant par les prieurs Desmarés et Ghiskière qui se plurent à l'orner d'une profusion d'ornements, de statues, de sculptures et d'œuvres d'art dans le goût de l'époque. Malgré ces modifications, elle resta l'une des plus belles églises de Mons et la seule de notre cité conçue dans ce style historié splendide créé par l'école champenoise, qui a produit les magnifiques cathédrales de Troyes, Châlons, Évreux. Dans son genre, c'était un monument unique dans le Hainaut et contrastant avec les traditions flamandes et allemandes qui étaient alors en faveur.

Elle n'avait que de faibles dimensions, environ 120 pieds Hainaut en longueur et 45 en largeur dans l'œuvre de la nef. Sa forme était en croix latine, à bras égaux, se terminant par des chevets droits aux transsepts et par un chœur à quatre pans. Cette dernière partie de l'édifice était éclairée par sept fenêtres gothiques. Aux pignons des transsepts, on avait percé de chaque côté trois longues verrières surmontées d'un œil de bœuf ou rose à meneaux très ornés[1].

[1] Voici un extrait des *Registres aux résolutions du conseil de ville de Mons* qui semble prouver qu'on utilisa pour ces fenêtres des débris du chœur de l'église de Saint-Germain. « Du samedi 7 août 1451. Item, fut donnet à congnoistre que monsr le prieur des Escolliers avoit requis de avoir par prisie les pierres des verrières du cuer de Saint-Germain lequel on voloit deffaire, si que entendut avoit, pour cause dou noef ouvraige et si ne pooient ou dit lieu servir. — Conclud s'ensi estoit et que les canonnes en soient content de le accorder, quant le cas esquerroit. » (2e reg. fo 276 vo.)

Une seule nef se développait depuis le chœur jusqu'à l'entrée, mais les chapelles construites après coup entre les épis des contre-forts recevant les arceaux des voûtes simulaient de chaque côté une sorte de collatéral. Ces chapelles, au nombre de huit, se terminaient par des pignons triangulaires percés de petites fenêtres de divers styles, d'après les époques où elles avaient était bâties. La nef était éclairée par des fenêtres placées à la naissance des voûtes.

Deux chapelles et des sacristies et remises bâties postérieurement autour du chœur, avaient créé sur les quatre faces de cette partie du temple une sorte d'abside ou *carolle* que suivaient les religieux dans leurs processions intérieures.

L'église était surmontée d'un clocher en bois de forme quadrangulaire, placé à l'intersection de la nef et du transsept, et d'une tour en pierres plus petite au-dessus du pignon de la façade. Sous le prieur de Souhait, ce clocher menaçant ruine, on éleva près du chœur en hors-d'œuvre une autre tour en briques[1] où, peu de temps après, l'abbé Neutre installa l'horloge et un carillon de 32 cloches. Le monastère n'en possédait auparavant que trois refondues en 1632 par le fondeur Pierre Grognart de Malines[2].

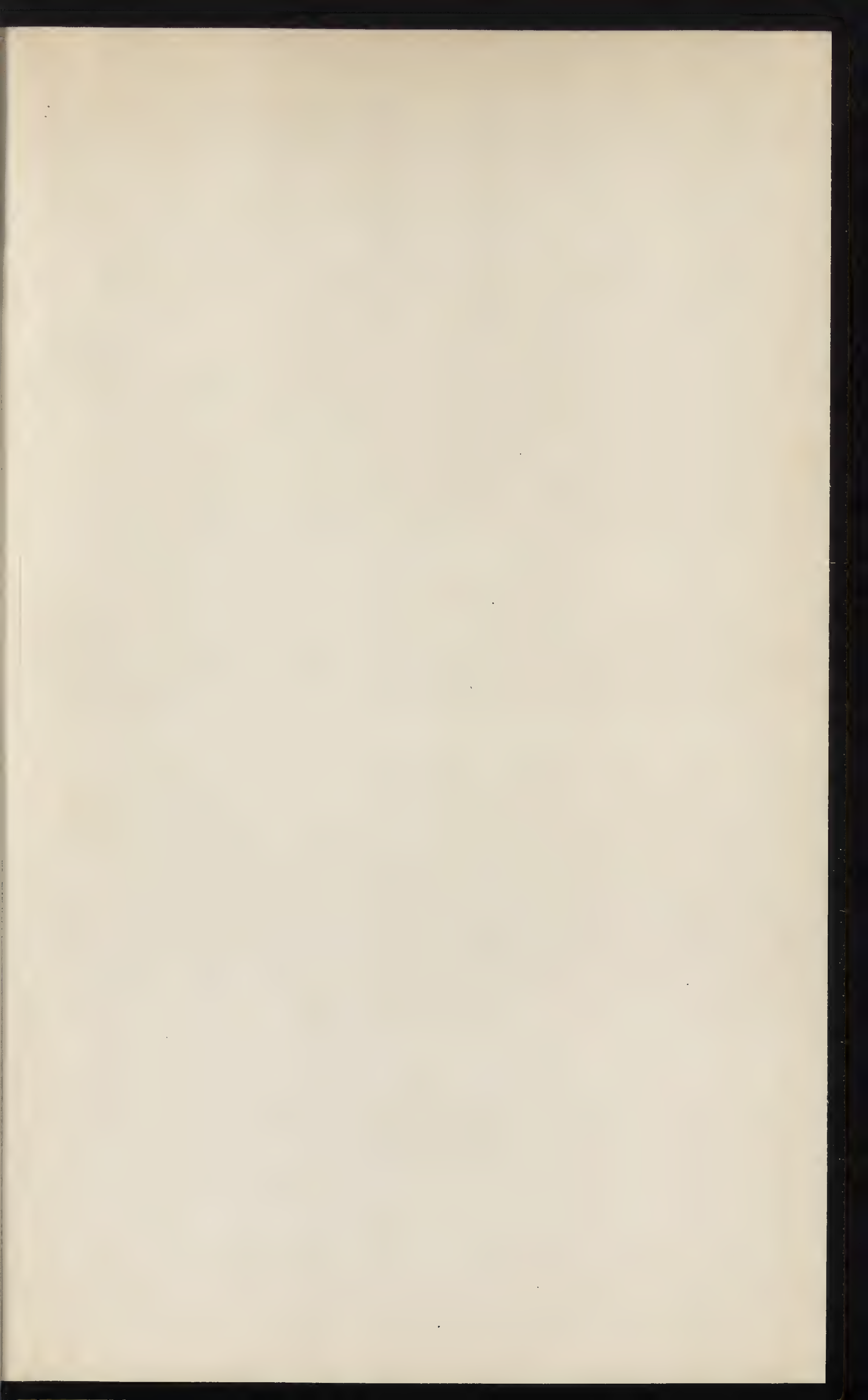
On avait accès dans l'église par deux portails, l'un placé du côté du cloître pour les habitants de la maison, l'autre situé au bas de la nef qui datait de l'administration du prieur Desmarés et avait été construit de 1470 à 1472. Une inscription ou « escriteau ciselé en pierre », placé au-dessus du frontispice, rappelait cette édification. Elle portait :

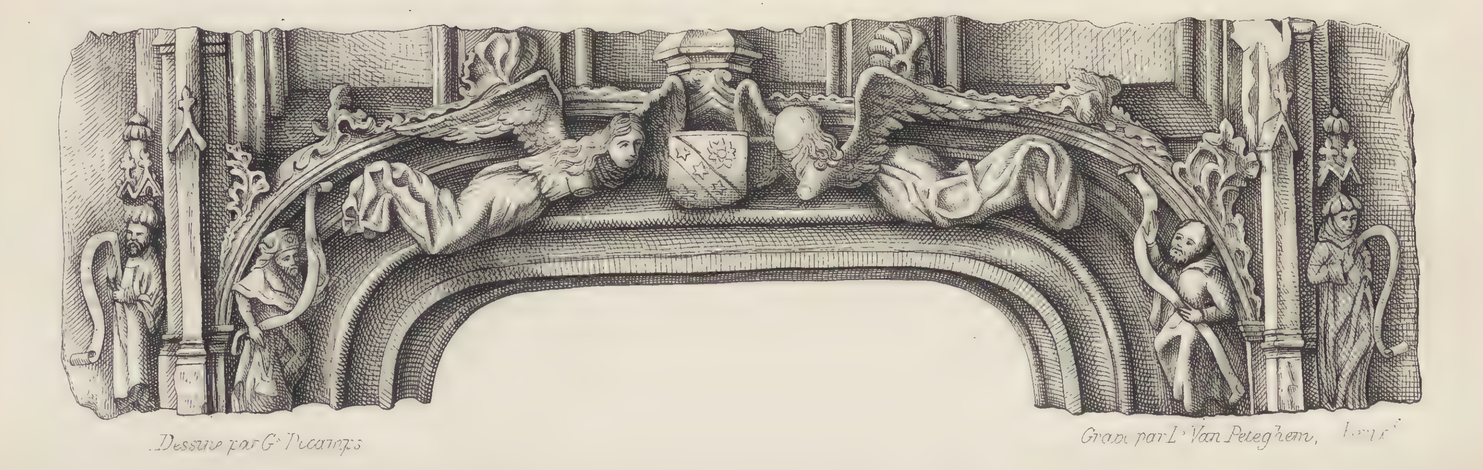
Petrus Desmaretz, sacre pagine doctor, prior xv, me construi fecit anno m. iiij^{c}lxx. Orate pro me[3].

[1] Elle figure dans la vue de Mons de 1683, déjà mentionnée comme existant au musée du Cercle archéologique.

[2] *Comptes de l'abbaye du Val-des-Écoliers*, de 1632, aux archives de l'État, à Mons. On y lit : « A Pierre Grognart, m̃re fondeur de cloches, pour avoir refondu les trois cloches de ladite maison et abbaye ou mois d'aoust de l'an 1632, at esté payé par ordonnance et quittance la somme de. . . . . ij^{c} l. t. »

[3] La *Vallis Mariana*, p. 48, dit que cette œuvre d'art fut élevée en





Dessiné par G. Decamps — Grav. par L. Van Peteghem

Linteau de porte en pierre blanche (XVe. siècle) provenant de l'Abbaye du Val des Ecoliers et conservé au Musée Communal de Mons.

Ce portail formait un porche extérieur surmonté de deux pignons triangulaires parallèles à la façade sur laquelle il était appliqué. Celui de devant était surmonté de la statue de Saint Michel, celui de derrière de celle de Moïse. D'autres statues d'anges et de saints, de Sainte Catherine, de Saint Nicolas, de Saint Adrien et de Sainte Barbe furent posées sur le frontispice et sur les bas-côtés. Nous croyons devoir rapporter à ce portique un linteau de pierre sculpté déposé près de la porte d'entrée de la bibliothèque publique de Mons ; nous le reproduisons ici en gravure. Ce débris qui vient de l'abbaye du Val [1] est sculpté dans un seul bloc de pierre blanche. La forme de l'arc surbaissé, la facture des ornements, les pinacles et les détails historiés qu'il présente, révèlent suffisamment qu'il appartient à une construction de la fin du xve siècle, vers l'époque du prieur Desmarés. Sur les côtés, on voit quatre petites statuettes de personnages drapés dans de grands manteaux et portant des phylactères. Selon toute apparence, ils représentent des religieux du Val-des-Écoliers. Au-dessus de l'arc, deux anges d'un dessin assez correct soutiennent un écusson en partie détruit et montrant une bande chargée de trois étoiles à cinq rais, accompagnée en tête et en pointe d'un fleuron ou d'une roue. En l'absence de documents, il serait assez difficile de rapporter d'une manière précise ces armoiries à quelque famille. Figurent-elles celles du prieur Desmarés ou d'un donateur qui aurait contribué par ses largesses à l'érection du portail dont faisait partie ce débris ? La *Vallis Mariana*

1481-1482. La date et l'inscription que nous donnons sont de VINCHANT, t. II, p. 346. Cet auteur semble n'avoir pas bien lu l'écriteau, car Desmarés s'appelait *Nicolas* et non *Pierre*, et il faut lire sans doute au lieu de *pro me*, *pro eo*. Voir aussi ce que nous avons dit du rang de Desmarés, Il fut en réalité le seizième prieur du Val.

[1] Il était déposé dans la cour de l'ancien hôpital civil (abbaye du Val) où il servait de banc aux malades. Son transfert à la bibliothèque eut lieu en 1860, grâce aux soins de M. Devillers, président du Cercle archéologique de Mons. Sa hauteur est d'environ $0^{m}59$, sa largeur de 2 mètres. Voir la planche qui le représente.

dit en effet que Desmarés fut aidé dans l'érection de cette œuvre d'art par les libéralités de gens de bien[1]. Il est à remarquer que ces armes se rapprochent assez de celles que portait la famille Vinchant, l'une des souches patriciennes de Mons les plus anciennes[2]. Un de ses membres entra comme religieux au Val. Desmarés avait de plus par sa famille ou par les alliances de ses proches certains liens de parenté avec les Vinchant[3]. Gilles Vinchant, l'un des membres qui illustrèrent le plus cette famille, était son ami intime, son compagnon ordinaire dans les nombreuses ambassades dont le chargèrent et les états de Hainaut et la ville de Mons[4].

Pour en revenir à la description de l'église des Écoliers, nous dirons aussi que la façade principale était percée d'une

[1] . . . . munere jutus a bonorum quœsitisque sagacitate nummis. *Vallis Mariana*, p. 48.

[2] Primitivement, elles étaient d'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de sable. Elles furent modifiées vers 1501 où les Vinchant prirent d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules. Plusieurs membres de cette famille brisèrent d'une roue d'or en chef. Était-ce pour rappeler le souvenir de l'un de leurs aïeux, Gilles Vin. chant, nommé ci-après, qui mourut près du monastère de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï? On sait que l'attribut ordinaire porté par cette sainte, était la roue dentée. Le Val-des-Écoliers avait aussi cet insigne dans ses armoiries.

[3] D'après les souvenirs conservés par la famille de Vinchant de Milfort, le Val compta parmi ses religieux Simon Vinchant, fils de Baudouin, chevalier, seigneur de Corieul, et de Colle le Boulenghier. Il mourut avant sa profession.

L'alliance de Desmarés avec les Vinchant venait des Le Boulenghier, des Le Beghin, des Broyant Poullet.

[4] Gilles Vinchant, échevin de Mons en 1456-1457, conseiller du prince, fut réellement un personnage de marque à la fin du XV[e] siècle. Il fit presqu'au même temps que Colard le Beghin un pèlerinage en Italie et dans l'Orient. Il mourut dans ce voyage et fut enterré dans le désert, non loin du Mont-Sinaï. Georges Lengherant, mayeur de Mons, qui alla de ce côté en 1484-1486, vit son tombeau. Voir les *Voyages de Georges Lengherant,* publication des Bibliophiles belges, 1861 p. 169.

grande fenêtre au-dessus de laquelle une niche offrait une statue de la Vierge datant du XIVe siècle.

Après avoir franchi le portail de pierre décrit plus haut, on passait sous un autre portail intérieur sculpté en bois, d'une facture admirable et dû, comme tant d'autres objets d'art, à Desmarés (1480). Il était orné des statues de Saint Sébastien et de Saint Adrien, et s'ouvrait sur les trois côtés. Robert de Martigny, receveur des domaines de Mons et parent de Desmarés, en avait payé le travail[1].

Avant les malheurs qui marquèrent la seconde moitié du XVIe siècle, l'intérieur de l'église présentait à l'œil du spectateur une quantité d'œuvres d'art, des sculptures et des statues en nombre incalculable, des tableaux rehaussés d'or selon le goût du temps, des vitraux à presque toutes les fenêtres, des monuments funèbres avec effigies gravées au trait ou sculptées en bas-relief, des dalles de cuivre niellées et émaillées, rappelant les nobles personnages qui avaient choisi ce temple pour leur dernière demeure. Les épitaphes couvraient le sol, les murs, les frontispices des autels, ou se dérobaient dans l'ombre d'arcades gothiques richement décorées. Jusqu'à la hauteur de 4 pieds, les murs étaient revêtus de plinthes en pierre souvent dessinées au trait et affectant une sorte de balustrade dans le style ogival flamboyant. Nous avons découvert parmi les matériaux du Val des débris de ce genre d'ornementation peu employée dans le Hainaut[2].

Enfin, le sol non recouvert par les pierres tombales était pavé de carreaux émaillés aux brillantes couleurs, portant des représentations symboliques, des inscriptions pieuses ou profanes, qui formaient une sorte de magnifique tapis à en juger par les fragments qui nous sont restés de ce carrelage[3].

[1] *Vallis Mariana*, p. 48. — VINCHANT, t. II, p. 346.

[2] Voir dans nos planches un spécimen de ce genre d'ornementation, retrouvé dans les ruines du Val. Il offre l'épée et la croix de Sainte Catherine et semble-t-il le monogramme de la Vierge.

[3] Nous avons recueilli un certain nombre de ces carreaux dans les

Le chœur était élevé de six marches au-dessus du pavement de la nef. Il avait été reconstruit presqu'entièrement par le prieur Ghiskière qui l'exhaussa et l'élargit[1]. Un splendide jubé en pierre et marbre, « entretaillé, dit Vinchant, de belles histoires représentant la passion de Notre-Seigneur, » se dressait à l'entrée de cette partie du sanctuaire. C'était un souvenir de l'administration de Desmarés qui le fit placer en 1486. Déjà en 1475, ce prieur zélé avait suspendu sous l'arcade initiale du chœur une belle Croix triomphale en bois, accostée des statues de la Vierge, de Saint Jean et d'anges recueillant dans des vases le sang des blessures du Christ. Des imagiers de Bruxelles avaient exécuté ces sculptures sur les dessins de Desmarés. L'abbé Collin fit peindre sur le jubé des passages tirés du Nouveau Testament[2].

Le chœur était séparé de l'espèce d'abside dont nous avons parlé plus haut par des colonnes avec chapiteaux historiés que la *Vallis Mariana* appelle « angéliques ». Entre ces piliers, Ghiskière fit poser une balustrade en bois travaillée avec soin.

démolitions. M. l'architecte P. Sury de notre ville en possède aussi quelques-uns. Les plus grands ($0^m25 \times 0^m25$) sont complets pris isolément et représentent des fleurs de lis becquées par des oiseaux dans un encadrement circulaire. D'autres forment ensemble sur fond émaillé jaune ou vert offrant des cercles entrelacés avec ornements de style ogival et diverses inscriptions : BONA SPES, ÆQVA ANC. — SIT NOMĒ DNĪ BENEDCTV̄ PER ŌNIA SÆC. — D'autres enfin carrés et de 0^m18 de côté se composent de sujets divers en brun ou jaune sur fond jaune ou rouge : fleurs de lis, lions, oiseaux, personnages, losanges, trèfles gothiques, etc. L'un d'eux est signé du monogramme I. H ; un autre offre l'inscription *Sit nomen Domini benedictum* abrégée de cette façon :

S N
✠
D B

Ces carreaux paraissent avoir été fabriqués dans le Hainaut.

[1] En 1455. Le prieur du Grand-Val vint poser la première pierre de la réédification. Voir *Vallis Mariana*, passim. VINCHANT, t. II, p. 350.

[2] *Vallis Mariana*, passim. VINCHANT, loc. cit.

C'était une véritable œuvre d'art à en juger par une partie qui existe encore et qui se trouve actuellement au musée de la porte de Hal, à Bruxelles. Ce débris offre des colonnes élégantes, variées, se réunissant par des arcatures délicatement fouillées [1].

Les orgues se trouvaient primitivement sur un des côtés du chœur, à la hauteur du jubé, mais à la fin du XVI[e] siècle on les transporta au bas de la nef.

Les stalles des religieux et celles spécialement réservées aux prêtres, diacres, sous-diacres, près de l'autel, étaient aussi des plus remarquables. Elles sortaient des ateliers de Pierre Volgue de Bruxelles (1487) [2].

Le grand-autel sis au chevet du chœur, était dédié à la Sainte Vierge. Desmarés l'avait orné d'un triptyque en bois sculpté et peint offrant au centre l'*Assomption de la Vierge* et sur les panneaux la *Nativité de l'Enfant Jésus* et la *Mater dolorosa*. Les statues de Saint Augustin, de Saint Nicolas, de Sainte Agnès et d'autres saints occupaient des niches placées des deux côtés de ce sujet principal et avaient été comme celui-ci exécutées par des artistes de Valenciennes (1477-1486).

Devant l'autel se dressait un grand chandelier en cuivre, œuvre de fondeurs de Malines. Le prieur Desmarés l'avait installé à cette place pour la fête de la Purification de Notre-Dame, l'an 1499. Il avait payé 715 livres tournois cet objet d'art qui ne pesait pas moins de 2400 livres.

De chaque côté du chœur, existait une chaire pour les diacres et sous-diacres qui chantaient l'Épître et l'Évangile. En face de celle de l'Évangile, Desmarés avait fait dresser un crucifix en pierre sculpté par un imagier de Bruxelles et polychromé par des peintres de Mons. De ce même côté on plaça dans la

[1] Cette balustrade est décrite et figurée dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, p 288. dans la publication belge L'*Art ancien* et dans REUSENS. *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2[e] éd. t. II, p. 307.

[2] Une partie des stalles datait du XIV[e] siècle. Voir *Vallis Mariana* p. 39, et VINCHANT, t. II, p. 348.

suite le siége de l'abbé. Dans une arcade proche de là, se voyait aussi un tabernacle ou *ciborium* pour reposer le Saint-Sacrement, vraisemblablement de style ogival, dont l'usage fut abandonné vers 1580. Le prieur Le Bèghe l'utilisa de nouveau; enfin l'abbé Colin le fit démolir en 1631. Ce tabernacle était orné de statuettes [1].

Les chroniques du Val nous apprennent que, dès le milieu du xvᵉ siècle, les fenêtres du chœur étaient ornées de vitraux peints *(vitreis coloribus depictis)* qui furent changés à diverses reprises, surtout après les désastres de 1572 et de 1606. Mahieu Le Carlier en avait obtenu un très beau de la munificence de la ville de Mons. En 1477, les exécuteurs testamentaires de Henri Resteau, seigneur de Roelt, ancien bailli du monastère, et Jean Thiroul dit Brassot, échevin de Mons, firent placer des verrières remarquables à gauche dans le fond. La verrière du milieu représentant saint Michel fut donnée en 1480 par demoiselle Michelle de Thérove, veuve de Monsieur Anselme de Malot [2]. Après 1578, ces vitraux fort détériorés par la soldatesque gueuse furent remplacés par d'autres, œuvres de Jean et de Henri de Sars. Le grand bailli de Hainaut, les abbés de Liessies, de Saint-Ghislain, d'Hasnon et de Saint-Denis-en-Broqueroie en donnèrent chacun une; le prince de Barbençon, parent d'un prieur, en fit placer deux.

L'ouragan de 1606, à son tour, détruisit une partie de cette décoration; on replaça les débris qu'on put sauver, un peu au hasard. Le vitrail de la ville de Mons et d'autres qui avaient été rompus, furent rétablis entièrement, grâce aux libéralités de Jacques de la Barre, receveur de Braine-le-Comte et de N. de Haulchin, que nous avons déjà citées [3].

Autour du chœur, sur des piédestaux fouillés avec une dé-

[1] L'office du Saint-Sacrement fut, nous l'avons dit, introduit au Val vers 1260.

[2] VINCHANT, p. 346.

[3] *Vallis Mariana*, p. 73. Voir aussi plus haut, p. 107. Le vitrail de la ville de Mons était placé à l'Occident.

licatesse admirable[1], Desmarés avait fait poser les statues des douze apôtres sculptées par des artistes valenciennois. En dessous, des candélabres venant de Malines furent placés pour éclairer l'église lors des offices du soir.

Les prieurs et abbés qui suivirent, notamment l'abbé Martin Colin, firent peindre sous ces représentations des distiques se rapportant à quelque trait de la vie de chacun de ces douze saints.

D'autres sculptures ou peintures se voyaient dans l'ambulacre autour du chœur et de la nef de l'église; cette série de représentations se continuait dans le cloître. On admirait, dit la *Vallis Mariana*[2], en suivant cet itinéraire, les images des quinze principaux prophètes désignés dans l'Écriture Sainte ; Isaïe, Jérémie, Ézèchiel, Daniel, Osée, Joël, Abdias, Jonas, Michée, Maum, Habacuc, Sophonias, Aggée, Zacharie, Malachie. Les douze sibilles étaient représentées avec leurs attributs distinctifs dans autant de tableaux :

La Lybique avec un cierge allumé.

La Persique avec une lanterne à la main et un serpent sous les pieds.

Érythrée avec une verge couverte de fleurs et de fruits.

La Sibille de Cumes avec un berceau.

Celle de Samos avec un globe.

La Cimérienne avec une sorte de branche fleurie.

Europe avec un glaive.

La Sibille de Tibur avec la main étendue.

La Sibille Agrippa avec un fouet.

La Delphique avec une couronne d'épine.

[1] Voir notre planche intitulée : détails de l'église, où figure un cul de lampe ou chapiteau qui paraît dater de l'époque de Desmarés. Ce morceau de sculpture, en pierre blanche, exécuté avec une grande finesse, a été retrouvé en 1882 dans les fondements du chœur de l'église du Val. Il appartient à M. Bleunar-Huwart, négociant et juge au tribunal de commerce, à Mons.

[2] Pp. 127-132.

Celle de l'Hellespont avec une croix.

Celle de Phrygie avec la croix de la résurrection.

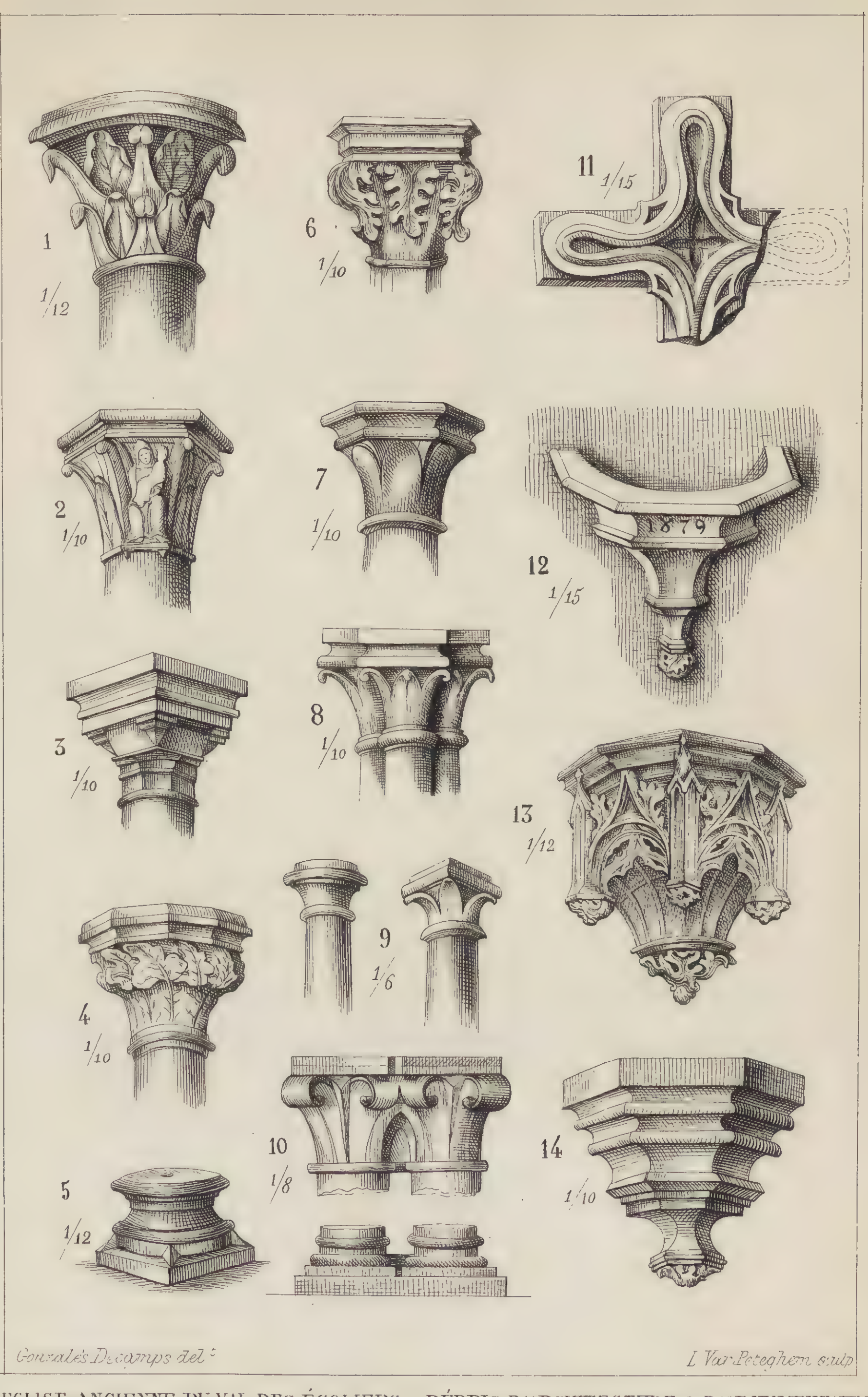
Des vers se rapportant aux prédictions de ces personnages, en tant qu'elles avaient pour objet la vie du Christ, se lisaient sous chaque tableau. Cette décoration typique, reflètant bien les traditions merveilleuses de la fin du moyen âge, était presque, entièrement l'œuvre de Desmarés. Il y employa quantité d'artistes flamands ou montois et travailla lui-même, paraît-il, à certains tableaux. Il est à regretter pour l'histoire de l'art et particulièrement pour l'histoire de la peinture et de la sculpture, que les auteurs de tant d'œuvres remarquables soient inconnus et que la perte des archives du Val ne donne plus aucun espoir de les découvrir. Plus regrettable encore est la disparition des travaux de ces artistes qui ne nous permet pas de juger de leur mérite. Qui sait si, dans tant d'œuvres perdues, il ne s'en trouvait pas de comparables aux belles créations du pinceau des Van Eyck, des Memling et des Mabuse?[1]

L'église du Val-des-Écoliers, outre le maître-autel, comprenait diverses chapelles que nous allons passer successivement en revue.

Chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Saint-Jean-Baptiste, dans la nef.

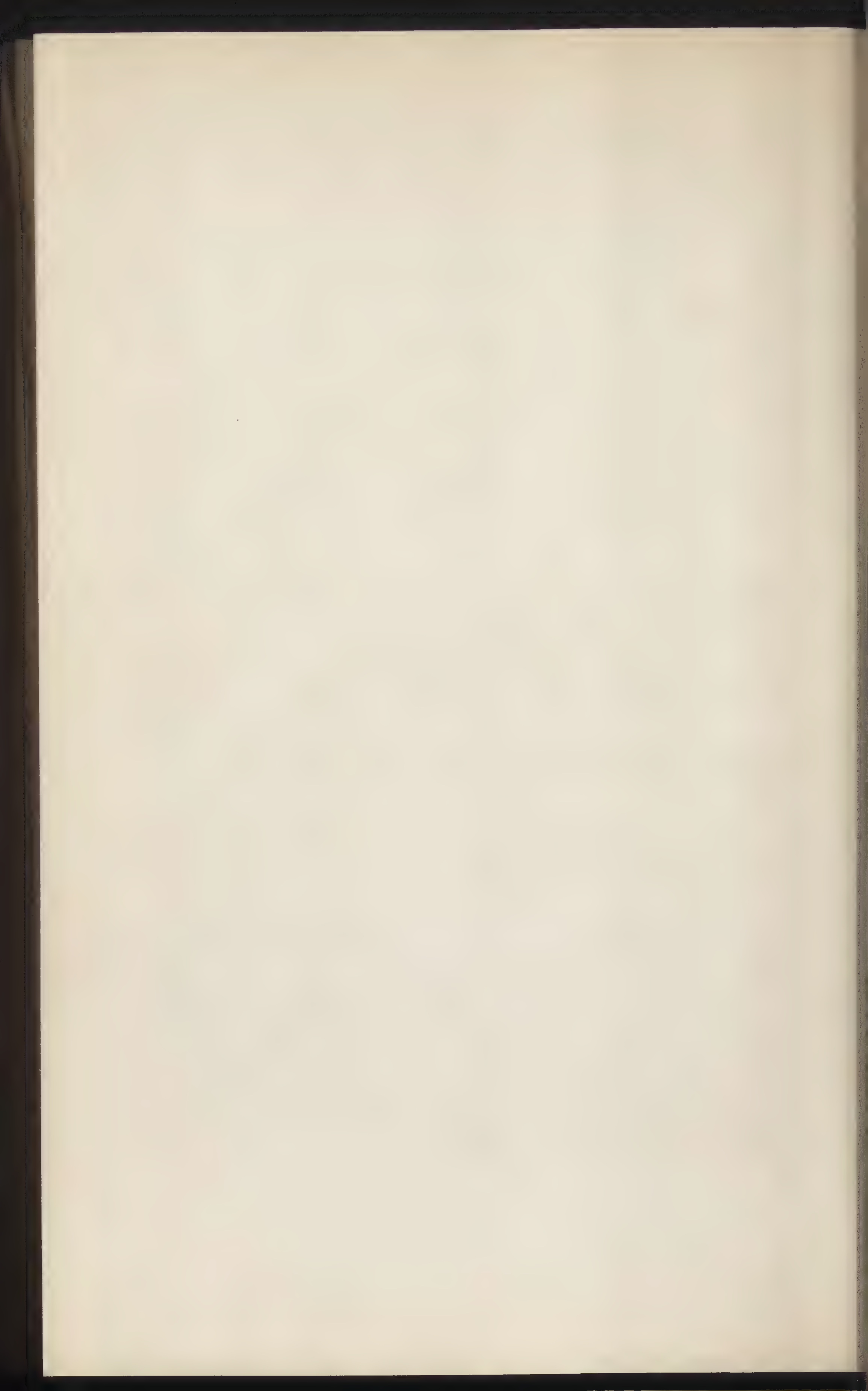
Elle existait dès 1335. L'évêque de Napros y consacra en cette année un autel qui fut rebéni en 1456 puis en 1460; le prieur Desmarés y plaça une table en pierre sculptée et peinte et un retable qui fut donné en 1477 par les exécuteurs testamentaires de Henri Resteau, seigneur de Roelt, conseiller du duc de Bourgogne, clerc du grand bailliage de Hainaut et bailli du monastère, mort en 1465. Ce bienfaiteur et sa femme Aliénore de le Loge, décédée en 1457, reposaient devant cet autel.

[1] L. Devillers. *Le passé artistique de la ville de Mons*, cite l'existence de nombreux peintres qui fleurirent à Mons vers cette époque.



EGLISE ANCIENNE DU VAL DES ÉCOLIERS. DÉBRIS D'ARCHITECTURE & D'ORNEMENTATION

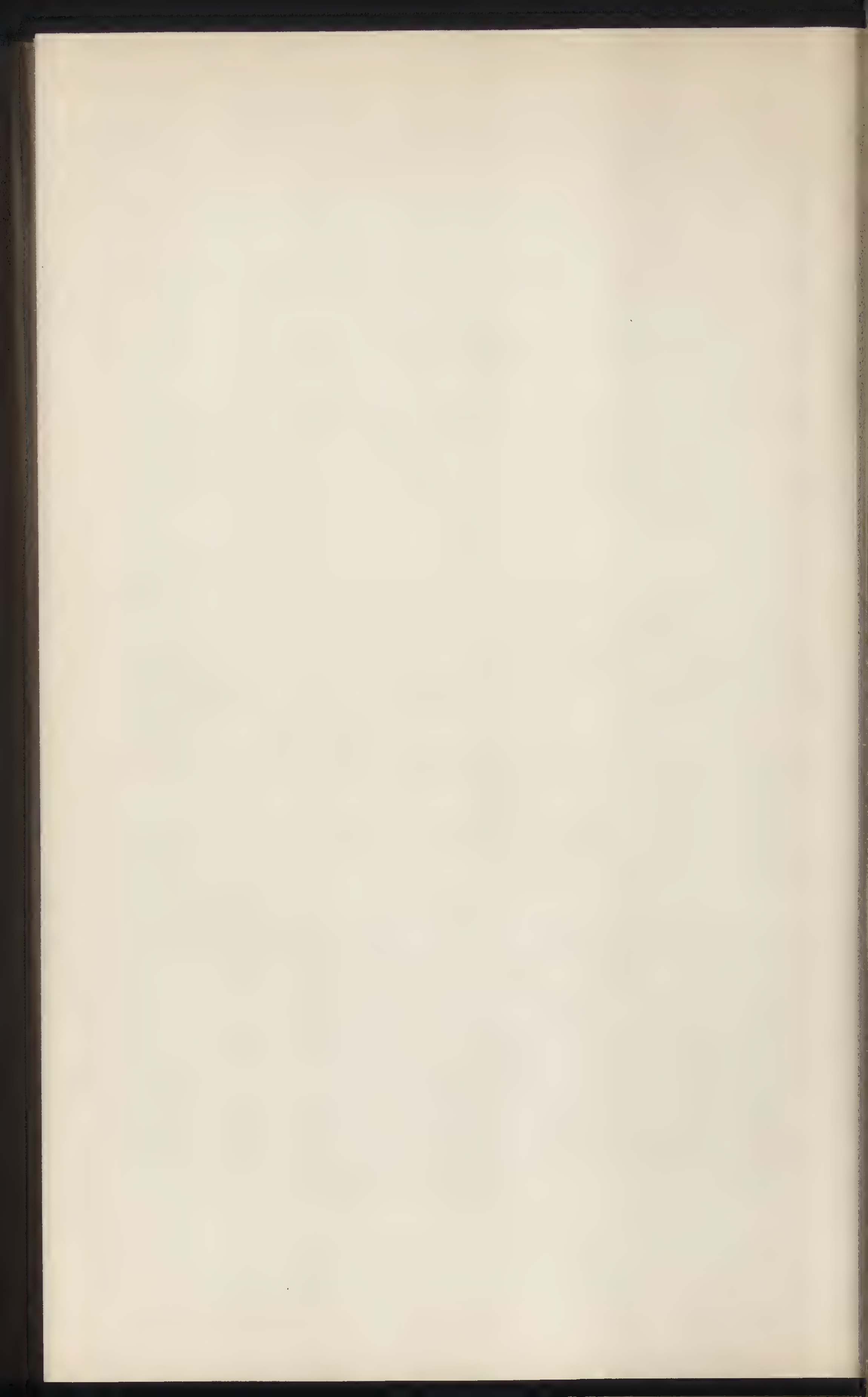
1-10. Chapiteaux de colonnes et colonnettes. 11. Croix de pignon. 12. Bénitier. 13-14. Culs de lampe.





EGLISE ANCIENNE DU VAL DES ÉCOLIERS. DÉBRIS D'ARCHITECTURE & D'ORNEMENTATION.

15 Plinthe en pierre ; 16-23 Carreaux du dallage ; 24 Tombe du prieur Du Rosoy (XIIIe siècle). 25 Sarcophage de Godefroy dit Pinkart de Gavre et de sa femme Florence de Grees, restauré. 26 Fragment de la tombe de Godefroy dit Pinkart de Gavre, père du précédent, 27 Tailloir ou base de Colonne ; 28 Colonnette ; 29 Dessus d'une porte de l'ancien monastère.



Près de là, dans une *arcure* en pierre, reposaient les corps de Godefroid dit Pinkart de Gavre, chevalier, seigneur de Fresin, Ollignies et Mussaing, mort en 1438, et de sa dame Florence de Grées trépassée en l'an 1447 [1]. A côté de ce tombeau, l'inscription suivante rappelait les indulgences accordées à l'autel :

Au temps que saint Grégoire estoit
A Rome, seul il célébroit.
Lors octroya tout la somme
Des pardons saint Pierre de Rome
A tous confès et repentans
Qui cincq fois seront recordans
Le Paternoste justement
Et sen Ave Maria ensement.
Et ces pardons sont conformes
Xxx papes c'est vérité
Chescuns y donna grans pardons
Vingt mille et six cens ans dirons
Trente six jours plus non y a
Pape Clément confirma.

Cet autel fut reconstruit en 1633 sous Martin Colin. Deux religieux du couvent FF. Jacques Raul et N. Haneuse y placèrent un tableau représentant la *Décollation de saint Jean-Baptiste* et l'événement qui y donna lieu, la *Danse d'Hérodiade* devant le roi Hérode.

L'autel de Saint-Jean-Baptiste était affecté aux offices religieux de la confrérie de pénitents noirs, dite *de la Miséricorde*. On ne connaît pas exactement les origines de cette corporation. La plupart des auteurs en attribuent la fondation à

[1] Ce tombeau en pierre bleue a été retrouvé en fragments dans les fondements de l'église et est conservé par M. Bleunar-Huwart. C'est un sarcophage reproduisant tout-à-fait celui d'Alix, comtesse de Hainaut, qui se trouve aujourd'hui dans l'église de Sainte-Waudru, moins l'inscription qui est entaillée sur la croix du dessus et sur les parois en caractères gothiques. Il est étonnant de voir qu'en plein XVe siècle, on imitait d'une façon aussi complète les formes architecturales du milieu du XIIe siècle. C'est un point d'art peut-être local, mais qui ne manque pas d'intérêt dans ce siècle qui prétend avoir inauguré l'éclectisme dans les arts.

Henri-Ernest de Ligne [1] et fixent son érection à l'année 1699, où, avec la permission de l'abbé Guillaume Baesbancq, elle vint s'établir dans le monastère du Val [2]. Ce prélat donna aux confrères l'usage du chauffoir pour tenir leurs réunions et un cimetière derrière l'église pour enterrer les suppliciés qu'ils assistaient dans leurs derniers moments. En même temps, il leur permit d'user de la chapelle de Saint-Jean pour leurs messes et saluts. L'abbé de Heest qui lui succéda fit confectionner une belle chape rouge du prix de 200 florins pour rehausser l'éclat de leurs cérémonies. En reconnaissance, les confrères reconnurent à perpétuité au prélat du Val le titre de chef et de gouverneur de la confrérie.

Sceau de la confrérie.



La confrérie était dans le principe composée de personnes

[1] Un beau portrait de ce fondateur, restauré récemment, est conservé dans le local de la confrérie de la Miséricorde, aux Sœurs-Noires. Il a été peint par Chappe en 1715.

[2] D'après une note de M. L. Devillers, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. x, p. 568, il semblerait néanmoins qu'une confrérie de la Miséricorde pour les condamnés et les prisonniers existait déjà à Mons dès 1634.

appartenant aux plus grandes familles, telles que les de Nassau, les de Ligne, les de Croy, etc[1].

Les membres devinrent bientôt une cause de troubles pour les chanoines. Leurs assemblées tumultueuses et leurs querelles empêchaient souvent les Écoliers de vaquer à leurs devoirs. Aussi, en 1706, l'abbé saisit l'occasion de l'augmentation du nombre des religieux pour leur retirer leur local de réunion et les placer à une extrémité du monastère. Les confrères réclamèrent, mais en vain, leur maintenue dans leur salle ancienne; voyant qu'il n'y avait rien à gagner et que cette décision était irrévocable, ils convinrent de se retirer dans un autre local. Ils demandèrent et obtinrent du gouvernement de pouvoir habiter l'ancien hôpital Saint-Jacques[2] et le terrain adjacent, devenus sans destination depuis la fondation de l'Hôpital Royal. Mais les Écoliers, loin de consentir à ce transfert, prétendaient que les bulles du pape et la permission de l'Ordinaire ayant créé la confrérie dans leur abbaye, elle ne pouvait s'en détacher sans une autorisation nouvelle du pape; ils retinrent en conséquence tous les vêtements et le mobilier de la confrérie. Il fallut qu'un arrêt du Conseil souverain (15 mars 1706) les forçât à se désister de ces prétentions[3].

Chapelle de Saint-Augustin. Placée au côté gauche du transept, elle fut ornée d'un autel béni le 23 octobre 1456 et en 1477 d'un retable, don du prieur Desmarés qui choisit ce sanctuaire pour sa sépulture; il y fut déposé en 1504 et l'année

[1] La confrérie possède de nos jours encore un armorial où se retrouvent les armoiries des premiers fondateurs. Le titre très bien peint représente un ange tenant la tête de St Jean sur un plat.

[2] Cet établissement fondé en 1403 dans la rue de Nimy (maison actuelle de M. l'avocat Picquet), pour les pèlerins qui avaient fait le voyage de Saint-Jacques de Compostelle, devint inutile dès 1676. L'administration de l'Hôpital royal le vendit en 1706 aux confrères de la Miséricorde pour le prix de 4,000 florins.

[3] *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, dossier nº 40,459.

suivante, on mit sur sa tombe une lame de cuivre travaillée avec beaucoup de soin. Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur cette chapelle.

Chapelle de Sainte-Catherine, située dans le bras droit du transsept vers le cloître. Un magnifique portail en pierre donnait accès à cette partie du monastère. Il avait été placé en 1459 par les soins du prieur Paul Ghiskière et par les libéralités de Jean de Froidmont, écuyer.

Il est vraisemblable que les Écoliers de Mons honorèrent dès leur établissement la patronne du monastère d'où ils étaient sortis. Cependant on trouve que l'autel de Sainte-Catherine fut seulement béni le 23 octobre 1456, qu'il fut remplacé par un autre en 1478 ou en 1488 sous le priorat de Nicolas Desmarés. Quelques personnes pieuses contribuèrent à son érection par leurs libéralités. Nous citerons : Sire Jean de Jeumont, prêtre ; demoiselle Waudru Hannekart, veuve de Godefroid de Barbençon dit de Donstienne, écuyer, Nicolas de Peissant et Jean de Martigny, exécuteurs testamentaires de Robert de Martigny, receveur des domaines de Mons, exécuté par les échevins de Mons en 1477 [1].

On y remarquait un très ancien tableau peint sur bois, fonds doré, représentant Sainte Catherine honorée par des religieux du Val-des-Écoliers [2].

Chapelle de Saint-Nicolas. Cette chapelle située dans la nef fut élevée de 1380 à 1383 par le prieur Pierre de Tournay; il semble néanmoins qu'elle existait déjà auparavant. L'autel fut consacré en 1448, le 11 décembre, par Hugues, évêque de Dagno, et rebéni le 2 octobre 1456 par Godefroid, également évêque de Dagno, à la suite d'une profanation.

---

[1] *Vallis Mariana*, p. 47. — *Greffe scabinal de Nimy*, aux archives de l'État, à Mons.

[2] Cette œuvre datait du XIVe siècle.

Chapelle de Sainte-Barbe, placée dans le milieu de la nef. Le prieur Desmarés l'orna en 1488 d'un retable en bois peint, grâce aux libéralités des exécuteurs de Martigny ci-dessus nommés. Cette chapelle fut le lieu de réunion de la confrérie des marchands de houille et des maîtres charbonniers travaillant aux houillères de Cuesmes et du Flénu, vers les XVI[e] et XVII[e] siècles. Nous ne connaissons presque rien de cette confrérie, qui, croyons-nous, fut réorganisée et reconnue par le gouvernement à la fin du XVII[e] siècle, époque où elle se fixa dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas-en-Havré.

Chapelle de Sainte Marie-Magdeleine. Vinchant mentionne cette chapelle sur laquelle nous n'avons retrouvé presqu'aucun détail, sans doute parce qu'elle disparut ou changea d'invocation. Son autel fut consacré par Godefroid, évêque de Dagno, le 17 juin 1460.

Chapelle du Saint-Sépulcre ou de la passion de Notre-Seigneur. Ce sanctuaire, placé à côté du chœur, commencé en 1458 sous le prieur Ghiskière et béni le 17 juin 1460 par l'évêque de Dagno, ne fut achevé qu'en 1462. La *Vallis Mariana* dit que cette chapelle fut ornée de six sculptures et d'autant de tableaux peints par une main habile. Jean de Sommaing, chevalier, et Jacqueline sa femme donnèrent pour ce travail une somme de cinquante livres. Les frais de la consécration furent payés par une bourgeoise de Mons, veuve Deschamps; elle donna en outre pour orner cette chapelle un crucifix, deux beaux chandeliers de cuivre, deux candélabres en bronze, ainsi que deux courtines d'une matière très précieuse. Jehan dit le Bèghe de Boussoit fit les frais d'un beau vitrail garnissant la fenêtre[1]. Le prieur Desmarés fit placer au-dessus de l'entrée de la chapelle une tablette représentant la résurrection de Notre-Seigneur. Sous cette scène, on trouvait l'épitaphe

[1] *Vallis Mariana*, p. 40. — VINCHANT, t. II, p. 345.

d'Antoine Meurant, maître des charpentiers de Mons, décédé en 1528.

Au dix-septième siècle, la chapelle du Saint-Sépulcre n'avait guère subi de modifications; elle était peinte entièrement et ornée d'un retable de toute beauté, en forme de triptyque représentant au centre la Vierge en pleurs aux pieds de la croix, tenant dans ses bras le corps de son divin fils; autour se trouvaient plusieurs personnages de différentes conditions dans l'attitude de la tristesse. Des deux côtés, les panneaux offraient la représentation d'anges portant les instruments du supplice de Jésus-Christ et au-dessous dans un compartiment les figures des donateurs et de leurs patrons. Quatre lampes dont deux en argent brûlaient continuellement devant cet autel.

Chapelle de Notre-Dame aux pieds d'argent. Les religieux du Val-des-Écoliers eurent toujours une dévotion particulière pour la Vierge. Elle avait présidé à la fondation de leur ordre et du couvent de Mons. Le terrain sur lequel leur maison s'élevait lui était consacré depuis longtemps ; les noms de *Pré de Marie*, *Maison de Marie*, *Notre-Dame du Val* lui venaient de ce culte ancien. La Vierge était la patronne de l'église où elle siégeait sous un dais magnifique élevé sur le grand autel.

La *Vallis Mariana* rapporte que toutes les autres parties du monastère rappelaient ce patronage. Dans l'église, dit cet ouvrage, la Vierge a cinq autels qui rappellent ses différents titres et les différentes appellations sous lesquelles on l'honore : c'étaient les autels de l'Assomption au maître-autel, de Notre-Dame aux pieds d'argent, de N.-D. de Lorette, de N.-D. des sept douleurs, de N.-D. au pied de la Croix dans la chapelle du sépulcre. On rencontre encore son image sculptée avec art près de la porte du monastère, à l'entrée du quartier abbatial, sur la porte du temple, dans le réfectoire, les dortoirs et les galeries du cloître. Dans l'intérieur du temple, on en trouve vingt-cinq représentations; sur les tableaux des autels, les vitraux et les épitaphes, quarante autres [1].

[1] *Vallis Mariana*, pp. 20-21.

Les plus célèbres des autels consacrés à Notre-Dame étaient ceux de la Vierge aux pieds d'argent et de la Vierge de Lorette[1].

L'autel de N.-D. aux pieds d'argent fut placé dans le transept. La statue qu'on y vénérait, la plus ancienne de la ville, était l'image de *N.-D. du pilier* qui avait donné le nom de *Pré de Marie* à l'héritage de Jean Noë, fonds primitif du Val-des-Écoliers. Au témoignage d'Antoine de Balingheim[2], elle était honorée par un grand concours de peuple et célèbre par les miracles et l'aide secourable qu'elle avait accordée à ses serviteurs. La légende ajoute même que c'est à une grâce de ce genre qu'était dû le nouveau nom qu'elle portait : « Un certain « nautonier, dit Vinchant, natif de la ville de Mons, qui « avoit grande dévotion à la Vierge Marie, se voyant en péril « de sa vie et de la marchandise qu'il avoit en son navire sur « la rivière de l'Escaut, agitée de tempeste et orage de l'air, « requéra l'assistance de la vierge, promettant que s'il eschap- « poit ce dangier qu'il honoreroit de quelque don son image « gisant en l'église des Escolliers de Mons ; or comme il se « trouva hors de péril, il fit à son retour à Mons attourer les « pieds de ladite image de garniture d'argent »[3].

Cet évènement arriva vers le commencement du xve siècle. Nicolas Desmaretz, voyant la dévotion du peuple à l'égard de cette image, l'orna d'une couronne en argent doré et d'un vêtement de drap d'or. Jean de la Motte, écuyer, donna à sa sollicitation une pareille couronne au petit Jésus. Le successeur de Desmarés, Compas, lui fit élever un autel et orna la chapelle où elle était déposée de tableaux et de bas-reliefs.

L'abbé Martin Colin eut toujours une tendre dévotion pour cette vierge qu'il chanta dans de beaux vers. Il fit démolir et réédifier la chapelle qui était fort étroite et peu éclairée; il l'orna d'un nouvel autel, d'une balustrade en marbre, et y fit

[1] En 1526, on mentionne aussi l'image de la Conception placée dans la nef.

[2] *Calendarium Marianum.*

[3] VINCHANT, t. II, p. 348.

placer un tableau représentant la naissance du sauveur. Philippe du Mont, seigneur de Fantignies, partant pour un voyage de Rome, fit don de cent florins pour payer ces travaux. Une dame de Mons, Adrienne de le Croix, contribua beaucoup à orner cet autel. Dans les temps de misère, le monastère avait été obligé d'engager la couronne d'argent et les argenteries qui décoraient l'image; elle les racheta de ses économies et du produit d'une collecte qu'elle fit dans la ville. Elle donna aussi deux beaux candélabres en argent, un reliquaire également en argent renfermant une relique d'une compagne de Sainte Ursule [1].

En 1621, autorisé par le chapitre de Sainte-Waudru, l'abbé Colin institua en l'honneur de Notre-Dame aux pieds d'argent une procession solennelle qui parcourait les rues de Mons le dimanche après la fête de N.-D. des Anges, au mois d'août. Cette procession qui était suivie par une grande affluence de fidèles, fut confirmée canoniquement par l'archevêque de Cambrai le 18 juin 1630; ce prélat voulant encourager cette marque de dévotion accorda 40 jours d'indulgence à tous ceux qui y assisteraient. Cette autorisation ne s'obtint qu'après certaines difficultés mues par le chapitre de Saint-Germain. Ce corps demandait, le 28 juillet 1629, à la cour de Hainaut, de l'interdire, comme aussi toutes les autres processions nouvelles que des communautés religieuses seraient tentées d'établir sous le prétexte que de telles cérémonies étaient trop fréquentes dans la ville de Mons. L'opposition des chanoines n'ayant pas été reçue après les explications données par les religieux du Val, le chapitre intrigua de nouveau auprès des magistrats pour la faire supprimer. Le 1er août 1621, le pensionnaire de la ville, Brassart, menaça l'abbé de faire tendre les chaînes et fermer les barrières des rues si la procession sortait le lendemain, sinon qu'il s'adresserait au Conseil souverain pour la faire interdire, et qu'il enleverait aux Écoliers le privilège de brasser dans leur monastère. L'abbé mis ainsi en

[1] *Vallis Mariana*, pp. 83-84.

demeure persista dans sa résolution de sortir processionnellement. De là un procès où les chanoinesses emprirent la cause du Val contre les échevins [1]. Nous ne connaissons pas l'issue de cette difficulté; nous savons seulement que, vers 1652, la procession continuait à parcourir chaque année les rues de la ville, malgré l'opposition du magistrat qui renouvela en 1647 toutes ses menaces. Elle fut délaissée ensuite « par le refroidissement du peuple trop fatigué de plusieurs autres processions [2] ».

Nous ignorons aussi ce que devint la statue de Notre-Dame aux pieds d'argent après la reconstruction de l'église du Val. Une attestation de l'abbé Baesbancq de 1693 nous fait connaître que vers cette époque sa chapelle existait encore. L'autel était décoré d'un devant d'autel brodé sur lequel on remarquait les armes de Cornil Bureau, écuyer, seigneur de l'Esclatière, et de dame Baccart, sa femme. Cet ornement avait été donné à la Vierge aux pieds d'argent depuis soixante ans [3].

[1] Archives communales de la ville de Mons. Tiroir *du Val-des-Écoliers*. Recueil de 6 pièces concernant ces difficultés. — Arch. de l'État, à Mons. *Procès de la ville de Mons.*

[2] BRASSEUR. *Origines* p. 219. — HOYOIS. *Chronique* mss.

[3] Voici cette attestation : « Nous abbé, et religieux du Val-des-Escoliers à Mons en Haynaut, certiffions à tous ceux qu'il appartiendra qu'il « y a dans l'église de nostre monastère une chapelle dédiée à l'image « de la Vierge appellée de Nostre Dame aux pieds d'argent, où entre « auttres ornemens il se trouve encore un devant d'autel sur lequel « sont des armes brodées, porte d'argent, au chevron de sable accom- « pagné de deux canettes et hure de mesme avec le tymbre ouvert « ausdittes armoiries. Au côté gauche sur ledit ornement d'autel sont « encore les mêmes armes brodées avec celles de damoiselle Baccart « escartelées deux lyons d'or le fond d'azur et les deux auttres quartz « avec chacque des herminnes et le fond d'argent, femme en secondes « noces de Cornil Bureau, escuyer, seigneur d'Esclatière, lequel orne- « ment sert audit autel passé soixante ans, ce que nous certiffions en « forme ordinaire avec nostre cachet et celuy de nostre monastère; fait « audit Mons le vingt-sept de septembre seize cent nonante-trois.

(Signé) : « Frère Guillaume Baesbancq abbé du Val-des-Escoliers à Mons en Hainau, F. Charles du Croquez prieur, F. Joseph Tondeur, F. Nicolas Marin. »

Parchemin avec deux sceaux dont l'un détruit et l'autre offrant les armoiries de l'abbé Baesbancq. — Arch. de l'État, à Mons. — *Recueil concernant la famille Bureau.*

La confrérie de Saint-Julien, composée des navieurs ou bateliers qui faisaient le commerce par la rivière de la Haine avaient, dès le commencement du XVIe siècle, cette chapelle comme siège de leur confrérie. Sur l'autel reposait un reliquaire contenant un ossement de leur patron, qui avait été donné par Adrienne de la Croix dont nous venons de parler ci-dessus. Les connétables du métier faisaient célébrer solennellement la fête de leur patron le 9 janvier[1].

Chapelle de Notre-Dame de Lorette. — La vierge honorée dans cette chapelle, placée à côté du chœur, portait primitivement le nom de *N.-D. de la Gésine* et au XVe siècle celui de *N.-D. du Salut.* Un autel consacré le 2 octobre 1461, fut remplacé en 1486 par le prieur Desmarés aidé par les libéralités de Nicolas le Béghin, son oncle, qui lui laissa pour cet objet la somme de 95 livres. Ce dernier personnage et sa femme furent inhumés à côté de cet autel; un écriteau taillé en bois rappelait leur mémoire dans ces termes :

Pour accomplir de Colart le Beguin
L'intention comme oyr vous porez,
Et de sa femme, à cui Dieu soit begnin,
Qui nom portoit de Gille du Marez
Ceste table que cy veoir povez
A en ce lieu esté mise et posée,
Que tel estat que par chacune année
En ceste église un obit soit chanté
Pour leurs ames, a cui grace donnée
Soit de Jésus par sa grand charité.
L'an cccc xxvi et soixante ans
Fut cecy fait libvre. A Dieu soit plaisante.[2]

[1] *Vallis Mariana*, p. 84. — Archives de l'État, à Mons. *Comptes rendus aux échevins par les connétables des navieurs de* 1692-1743. — On carillonnait ce jour la fête au Val, aux frais de la connétablie.

[2] Colart le Beghin, échevin de Mons neuf fois de 1453 à 1488, oncle du prieur Desmarés, fit le pèlerinage d'Italie, de la Terre Sainte et

La statue de Notre-Dame du Salut disparut lors de la prise de Mons en 1578.

En 1610, quelques personnes de Mons, presque toutes appartenant à la noblesse, qui avaient fait le pèlerinage à Notre-Dame de Lorette en Italie, formèrent une confrérie pieuse et demandèrent au prieur Melchior le Bèghe la permission de l'installer dans l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Salut. Un contrat signé entre les confrères et les religieux du Val le 12 mai 1610 le leur permit sous certaines conditions. Les sieurs de Saint-Genois et André Gérard, bourgeois de Mons, fournirent les sommes nécessaires pour restaurer la chapelle, dans laquelle on plaça une image taillée sur l'original de la madone de Lorette [1].

Le chapitre de Sainte-Waudru dont on n'avait pas demandé l'autorisation, adressa à l'abbé une protestation contre l'établissement de la confrérie, le 16 août 1610, mais Melchior Le Bèghe, soutenu par les confrères, répliqua à cet acte que les chanoinesses n'avaient rien à voir dans cette affaire, et passa outre [2].

Le pape Paul V donna le 27 avril 1612 la bulle d'érection de la confrérie et accorda des indulgences à tous ceux qui en feraient partie [3]. Dans les statuts élaborés par l'assemblée des confrères, en suite de cette autorisation, il était dit que les seuls pèlerins ayant accompli le voyage de Lorette pourraient faire partie de la confrérie, à l'exception seulement des religieux Écoliers qui y entreraient de droit. Le prieur du monastère devait en être le directeur perpétuel et le chapelain.

d'Égypte en 1477. Il en revint avec le titre de chevalier du Saint-Sépulcre. A son retour, le 28 mars 1479, le magistrat lui accorda un cadeau de bienvenue. Par son testament, il fonda 4 messes par semaine dans l'église des Écoliers et 3 messes dans la chapelle de Sainte-Catherine qu'il avait établie en l'église de Saint-Germain.

[1] *Vallis Mariana*, pp. 21, 24, 26.

[2] *Chartrier de Sainte-Waudru*, titre coté *Mons* n° 793, aux arch. de l'État, à Mons.

[3] Elle fut publiée à Mons en suite de l'apostille de Vander Burch, archevêque de Cambrai, du 22 juin 1612.

Chaque année, deux grands maîtres devaient se charger de l'administration spirituelle et religieuse de la corporation; ces fonctions s'accordaient successivement à tous les membres d'après leur rang d'admission. Le samedi, on devait faire chanter en musique une messe et un salut solennel dans la chapelle[1].

Des médailles de confrérie furent frappées peu de temps après. Nous n'avons pu en recouvrer aucun exemplaire; nous savons seulement qu'elles portaient d'un côté l'effigie de la maison de Lorette avec la légende : VIRGO LAURETANA ORA PRO NOBIS et de l'autre les armes de la ville de Mons avec ces mots : DILEXI DECORUM DOMUS TUÆ. — MONTIBUS HANONIÆ[2].

En 1617, Mademoiselle Éléonore de Crohin fonda à perpétuité une messe journalière à dire à l'autel de N.-D. de Lorette, pour laquelle elle laissa 230 livres de rente. L'inscription suivante placée au-dessus du tronc des offrandes et surmontée des armes de cette dame rappelait cette fondation et en formait comme le titre recognitif :

FONDATION PERPÉTUELLE FAITTE PAR FEUE NOBLE DAelle LÉONORE DE CROHIN, DÉCÉDÉE EN LA VILLE DE MONS, LE 16 DE MAY 1617, D'UNE MESSE TOUS LES JOURS EN L'AN EN L'ÉGLISE DE CÉANS QUI DOIT SE CÉLÉBRER A L AUTEL DE NOSTRE DAME, A HUIT HEURES, AUQUEL EFFECT, IL Y A DEUX CENS TRENTE LIVRES DE RENTE AU DENIER DIX HUICT SUR LES ÉTATS D'HAINAU AIANS PRIS COURS AU 12e D'AOUST CHEZ LES PRIEUR, RELIGIEUX AU COUVENT DE CÉANS[3].

En 1623, les confrères de Lorette manifestèrent le désir de quitter l'abbaye du Val. Dans une requête adressée à l'arche-

[1] *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier nº 17,487.

[2] M. Charles Debove, d'Élouges, possède dans ses collections archéologiques une médaille en cuivre ronde, de grand module, qui pourrait bien avoir aussi été à l'usage des confrères de N.-D. de Lorette. L'avers présente la maison de Lorette du même type que celle gravée sur le sceau de notre confrérie (voir ci-après). On y lit S. M. LAURETANA. O. P. N. Le revers montre l'effigie de Saint Pierre et l'inscription S. PETRUS. APOSTOL. et en exergue ROMA.

[3] *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier nº 17,487.

vêque de Cambrai, François Vander Burch, ils exposèrent « qu'aïant formé une confrérie pour servir la Sainte Vierge et la faire honorer, cependant le peuple ne se portoit nullement à ladite église, soit qu'elle fût trop éloignée, soit que le mouvement du monastère en détournât les personnes pieuses », aux offices il n'y avait presque jamais d'assistants ; ils demandaient donc le pouvoir de quitter l'abbaye pour aller s'établir dans l'église de Sainte-Élisabeth, placée plus au centre de la ville. L'archevêque communiqua cette requête à Martin Colin qui venait d'être choisi comme abbé du Val ; celui-ci ayant promis de s'occuper activement des intérêts religieux de la confrérie, on ne donna pas de suite à ces démarches [1].

L'abbé tint fidèlement sa promesse ; dès 1626, il fit restaurer la chapelle, repeindre l'autel et l'orna de beaux objets d'art. L'année suivante, les confrères firent élever une balustrade ou clôture en pierre de Rance et marbre blanc pour isoler leur chapelle de l'église. Ce travail confié à un artiste montois était remarquable. On voyait à l'entrée deux socles portant l'un les armoiries de l'abbaye, l'autre celles particulières à l'abbé [2] : ils supportaient deux belles scènes de l'*Incarnation* et de l'*Annonciation* en marbre blanc. La porte en cuivre ouvragé avait été fondue et ciselée à Malines. En 1631, une lampe d'argent du prix de 300 écus remplaça l'ancienne en cuivre qui brûlait devant Notre-Dame de Lorette. Cet objet fut acheté des fonds de la confrérie [3].

Divers faits merveilleux sont rapportés dans les chroniques du Val et attribués à la vierge de Lorette. Tel est celui que l'on trouve sous l'année 1634. Jean Purnot, jeune religieux de 18 ans, neveu de l'abbé Colin, en soignant le soir les lampes qui dépendaient de la voûte de l'église, tomba du sommet

[1] *Procès jugés du conseil souv. de Hainaut,* dossier n° 16,892.

[2] Ces deux socles hauts de 0^m67 et larges de 0^m40, sont conservés au local de la bibliothèque publique de Mons, où ils se trouvent sous la porte d'entrée soutenant le linteau en pierre sculptée que nous avons décrit ci-dessus.

[3] VINCHANT. *Annales*, t. II, p. 347. — *Vallis Mariana*, pp. 28 et 90.

d'une échelle fort élevée et resta toute la nuit couché et endormi sur le sol de la nef, où le sonneur le trouva au matin en venant remplir sa charge. Cette chute qui devait inévitablement causer sa mort ne produisit que quelques contusions et le jeune homme attribua la conservation de sa vie à la faveur de Marie [1].

L'abbé Colin, admirant ces faits, avait résolu depuis longtemps de faire le voyage de Lorette et de remplir ainsi dans toute sa rigueur le premier précepte de la confrérie, mais des occupations innombrables et le poids de l'âge l'en empêchèrent; il se borna à visiter en 1631 le monastère de Groenendael, près de Bruxelles, où l'on honorait une autre statue de N.-D. de Lorette [2]. Il s'en dédommagea en appelant la générosité des fidèles sur sa chapelle de Mons. Celle-ci reçut vers ce temps de beaux ornements de soie blanche; en 1641, André Le Clercqz institua une messe solennelle journalière à l'autel de Lorette et laissa 50 florins pour l'orner [3].

Sous l'abbé Gallemart, des difficultés s'étant élevées entre les confrères et les religieux Écoliers, on convint de part et d'autre de renouveler et de modifier dans quelques-unes de ses parties le contrat primitif. Le choix des grands maîtres fut laissé à l'élection; ils reçurent le mandat d'administrer les revenus de la corporation qui auparavant étaient régis par un receveur. L'abbé du Val et deux de ses religieux pouvaient assister aux délibérations; ils comptaient pour trois voix et

[1] *Vallis Mariana*, pp. 97-98.

[2] *Ibidem*, p. 90.

[3] *Procès jugés du conseil souv. de Hainaut*, dossier nº 53178. — Par accord du 22 décembre 1655, entre les Écoliers et Demoiselle Catherine Leclercqz, veuve de Jean du Belloy, bailli de Baudour, comme héritière universelle d'André, son neveu, on affecta à cette fondation quelques parties de rentes dues par les États, la ville de Mons et Messire Erasme de Seinghen, époux de Jeanne de Crohin. Le 17 juillet 1659, les sieurs Houzeau et Durondeaux, exécuteurs testamentaires de cette demoiselle, remplacèrent ces diverses rentes par une redevance unique de 250 livres.

ne pouvaient prétendre aucune propriété sur les ornements et argenteries de la confrérie, etc.[1]

La confrérie de Lorette jouit dans son temps d'un grand honneur parmi les habitants de Mons. Ses saluts et offices célébrés avec grande pompe attiraient la foule. En 1657, les grands maîtres firent graver un sceau pour sceller les actes qui concernaient la confrérie, l'ancien ayant été égaré. Ce sceau de forme ovale représente une église renfermant la sainte maison de Lorette; la Vierge tenant entre ses bras l'enfant Jésus est assise sur ce sanctuaire qui est transporté par de petits anges. La légende est : S. DE LA CONFRAIRIE DE NRE-DAME DE LORETTE DE LA VILLE DE MONS. 1657.



Pour propager la dévotion à N.-D. de Lorette, l'abbé Baesbancq fit imprimer en 1696 un abrégé de l'histoire de N.-D. de

[1] *Chartrier*, LVIII.

Lorette du père Turselini, avec exercices de piété à l'usage des confrères et un résumé des indulgences accordées par la bulle d'érection[1]. Cet opuscule, devenu très rare, donne aussi un guide des chemins pour aller de Mons à Lorette et à Rome. On a eu soin d'indiquer dans cet itinéraire, les auberges et cabarets recommandables où les pèlerins pouvaient s'arrêter. On remarque encore dans ce livret une liste de quelques personnages remarquables qui ont fait partie de la confrérie à l'origine. Ce sont :

1610. M. de Saint-Genois, sr de la Berlière, premier auteur de la confrérie;

1631. Mme Dorothée-Claire de Croy et d'Arschot, femme distinguée qui s'est fait connaître par quelques poësies[2];

1631. Charles de la Hamaide, sr de Cherens et de Trivières;

1654. Mme Jeanne de Mérode vicomtesse d'Alpen;

1686. Henry Ernest, prince de Ligne, et Jeanne d'Arragon, princesse de Ligne, sa femme.

Nous ajoutons à cette liste Jean-Baptiste du Trieu, seigneur d'Ottignies et d'autres lieux, mort le 10 mars 1659, et sa femme demoiselle Françoise Lebrun, dame d'Orez, décédée le 1er février 1671, qui fondèrent une messe pour tous les samedis de l'année à célébrer dans la chapelle de Lorette, et un obit annuel pour le repos de leurs âmes. Ils furent inhumés dans la chapelle; leur pierre tombale qui fut, lors de la reconstruction de l'église, placée au milieu du nouveau chœur relatait ces fondations. Voici ce qu'elle portait :

ICY REPOSE LE CORPS DU SIEUR JEAN-BAPTISTE DUTRIEU, SEIGNEUR D'OTTIGNIES, ETC. MORT LE 10 DE MARS 1659, ET CELUY DE LA DEMOISELLE FRANÇOISE LEBRUN, DAME D'OREZ, SON ÉPOUSE, MORTE LE PREMIER DE FEBVRIER 1671, LESQUELS ONT FONDÉ UNE MESSE TOUS LES SAMEDIS DE L'ANNÉE A LA CHAPELLE DE NOSTRE DAME DE LORETTE ET UN OBIT PAR AN LE TOUT A PERPÉTUITÉ.

[1] *Abrégé de l'histoire admirable de Nostre-Dame de Lorette, donné au public, en faveur de son illustre confrérie canoniquement érigée dans l'église des chanoines Réguliers de Nostre-Dame du Val, à Mons.* (Mons, Jacques Grégoire, 1696) in-12. — Voir H. ROUSSELLE, *Bibliographie montoise*, p. 372.

[2] Le livret de la confrérie de N.-D. de Lorette et la *Vallis Mariana* renferment des poésies françaises de cette dame.

Un autre personnage de grande famille, messire André-Charles du Chastel de la Howarderie, seigneur de Mouveaux, Spiennes, Beugnies, mort le 18 septembre 1662, laissa par testament 300 livres de rente pour célébrer une messe journalière à l'autel de N.-D. de Lorette.

La chapelle devenant insuffisante eu égard au nombre des confrères, on songea dès 1676 à la modifier et même à la rebâtir complètement. En 1682, Mlle Marie de la Barre, dite de Maurage, légua une somme de 3000 livres pour aider à l'exécution de ces travaux. Les confrères ne se pressèrent pas d'effectuer cette reconstruction, malgré les instances de l'abbé de Heest qui demanda même au Conseil souverain de les y forcer [1].

En 1710, le centième anniversaire de l'institution de la confrérie fut célébré par une fête magnifique que clôtura une procession en ville, à laquelle toutes les associations de la sainte Vierge établies à Mons assistèrent avec flambeaux. La madone assise sur sa maison de Lorette fut portée par les Capucins et le Saint-Sacrement, par l'abbé du Val. La fête fut rehaussée par le son du carillon, de la cloche de triomphe de la ville et les détonations de canons, ainsi que de quantité de boîtes d'artifice [2].

Lorsque l'église du Val fut reconstruite, on réserva à la confrérie une chapelle dans le bras du transsept situé vers la Trouille, mais on ne permit pas aux confrères de faire replacer dans ce nouveau local la balustrade et les autres ornements qui décoraient l'ancienne chapelle, sous le motif que c'étaient « de vieilles anticailles bonnes tout au plus à être mises dans un grenier ». L'abbé mécontent des agissements des confrères, qu'il disait n'être jamais satisfaits de ses sacrifices, refusa de dire les messes et saluts fondés à leur chapelle.

Le 3 février 1745, les confrères adressèrent requête à la cour pour forcer l'abbé et les religieux du Val à rétablir le mobilier de leur chapelle dans son état ancien, à décharger les

[1] *Procès jugés du Conseil souv. de Hainaut*, dossier n° 40.291.

[2] F. Hoiois. *Chronique*.

offices de fondation et, en cas de refus, à restituer tous leurs objets mobiliers et à souffrir que la confrérie pût aller s'établir dans un autre lieu. Après de longs débats que nous croyons inutile de rapporter, le conseil de Hainaut adoptant cette dernière partie de leur demande par arrêt du 11 août 1747, permit aux confrères de s'établir dans une autre église. L'abbaye du Val eut beaucoup de difficultés à la suite de cette décision ; les confrères non contents d'avoir obtenu gain de cause, prétendirent que les religieux détenaient plusieurs ornements de leur chapelle et réussirent même à faire placer deux *gardes-maneurs* pour sauvegarder leur droit, mais un nouvel arrêt du 3 mars 1749 les condamna à donner main levée de cette contrainte comme illégalement pratiquée[1].

Avant cette date, les confrères de Lorette avaient résolu de se retirer dans l'église de Saint-Germain. Une convention passée avec les chanoines de cette église le 16 février 1748 leur accorda le droit de se servir de l'autel de Sainte-Catherine pour y placer la statue et leurs ornements, entre autres la fameuse balustrade, cause première de leur procès; le local de l'*école au surplis* leur était donné pour tenir leurs assemblées[2].

Donnèrent-ils suite à ce projet ? Nous en doutons, car on cite la confrérie de Lorette comme existant encore dans l'église du Val longtemps après cette date. Un document des archives communales de Mons rapporte entre autres : « Le 17 août 1760, on a fait la procession d'un jubilé de 150 ans de la confrérie de N.-D. de Lorette, érigée en l'église des Écoliers de Mons.

[1] Arch. de l'État à Mons : *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier n°. 16892, 17487.

[2] L. Devillers. *Confrérie de N.-D. de Lorette, à Mons*, dans les *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. x, pp. 564-567. On y trouve une vignette représentant le sceau de la confrérie et le texte de cette convention. Voir aussi dans les mêmes *Annales*, t. III. *L'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, à Mons*, par le même auteur.

M. D'Esclaibes de Sainte-Aldegonde, abbé de Cambron, avoit fait l'ouverture le 10 dito, marquée par ce chronique :

CAMBERONENSIS ABBAS CŒPIT IVBILEOS DIES.

« Le 15 dito, M. Dubrœucquet, abbé du Val, officia pontificalement. Le 17 dito, M. l'abbé de Bonne-Espérance officia de même et fit la procession assisté de l'abbé du Val ».

Trésor de l'église. Reliques. — Les lignes qui précèdent ont donné la description de plusieurs objets précieux que renfermait l'ancienne église du Val, ainsi que leur sort ; les troubles du XVI[e] siècle et l'incurie de quelques prieurs furent les causes principales qui les firent disparaître. Du temps de l'abbé Colin, on y remarquait une belle remontrance, trois ciboires et quatre calices d'argent doré, une crosse abbatiale en argent qui avait été donnée par la générosité de l'archevêque Vander Burch, une mitre avec de belles pierres précieuses, don d'Antoine de Winghe, abbé de Liessies. Plusieurs ornements anciens datant du XV[e] siècle avaient été restaurés par les soins de cet administrateur infatigable [1].

Brasseur énumère parmi les reliques que l'on honorait de son temps en cette abbaye, une grande partie du corps d'une des onze milles vierges. Elle avait été rapportée d'Aix-la-Chapelle vers 1390 par Jacques Raul, ancien sous-prieur du monastère, et renfermée dans une châsse de cuivre doré, œuvre d'un orfèvre de Mons, qui coûta la somme de 33 couronnes de Hainaut. Pendant la vacance du siège abbatial en 1623, les religieux firent exécuter une nouvelle châsse en

[1] L'église de Saint-Nicolas en Bertaimont, à Mons, possède encore des ornements provenant de l'abbaye du Val et qui paraissent dater de cette époque. Elle a récupéré aussi d'autres objets venant de ce monastère, entre autres des boiseries qui ornaient l'autel de N.-D. de Lorette ; elles sont placées aujourd'hui dans la chapelle de N.-D. de Messines. Voir L. DEVILLERS. *Mémoire sur la paroisse de Saint-Nicolas en Bertaimont*, pp. 14 et 15.

orfèvrerie qui coûta trois cents livres[1]. On la portait chaque année dans les processions de la ville. Une autre châsse en ébène recouverte de plaques d'argent gravées, due aux soins de l'abbé Colin, renfermait des reliques de Saint Christophe, d'une des onze mille vierges, de Saint Julien, de Saint Jean-Baptiste, de Saint Polycarpe évêque et martyr, de Saint-Mercure martyr, de Saint Benoît abbé, des Saintes Cordule et Reine, vierges et martyres.

Deux pyramides contenaient d'autres reliques moins importantes. Un petit reliquaire d'argent montrait une partie de la mâchoire de Saint Blaise évêque et martyr. Cette relique apportée par l'abbé Nicolas de Souhait avait été exposée publiquement dès 1654[2].

Sépultures, pierres tombales. — Du temps de l'annaliste Vinchant, l'église du Val-des-Écoliers conservait encore de nombreux monuments et pierres tombales rappelant la mémoire des religieux et des prieurs du monastère, des seigneurs et bourgeois qui avaient obtenu par leurs libéralités d'être ensevelis dans le sanctuaire.

Nous avons déjà reproduit les épitaphes qui se rapportaient aux prieurs et abbés. Ajoutons à ce sujet que Martin Colin avait fait placer dans l'église une tablette en marbre destinée à rappeler les noms de ses prédécesseurs qui n'avaient plus de sépultures connues. Ce monument indiquait le nom et la date de la mort des prieurs Guillaume de Triangulo, Jean de Montignies, Arnould de Quiévrain, Nicaise des Gaukiers, Nicolas Houzeau, Guillaume Mahieu et Louis de Ligne[3].

Les sépultures des autres religieux et des laïques étaient en général fort abîmées vers le commencement du XVII[e] siècle.

[1] *Vallis Mariana*, p. 82. — Au conseil de ville du 11 avril 1623, les Écoliers demandaient « quelque advanchement pour la châsse par eulx faicte des onze mille vierges ». Il fut décidé de suspendre la décision jusqu'à apaisement suffisant.

[2] Brasseur. *Sancta sanctorum Hannoniæ*, pp. 303-304.

[3] Brasseur. *Pratum Marianum*, p. 16.

Heureusement les épitaphes qu'on y lisait encore vers ce temps ont été conservées par quelques auteurs[1]. Nous les reproduisons ici, à raison de l'importance qu'elles offrent pour l'histoire de nos grandes familles et de notre ancienne bourgeoisie.

ÉPITAPHES DANS LE CHŒUR DE L'ÉGLISE.

1. Marie ou Marguerite, dame d'Épinoit-lez-Binche, femme de Nicolas de Houdeng, morte vers le commencement du XIVe siècle, inhumée à l'entrée du chœur. Vestiges de son épitaphe d'après Vinchant :

Icy gist Madame Mar. . . . ., femme de Nicolon, seigneur de Housdeng . . . .

2. Marie de Houdeng, fille des précédents, morte au début du XIVe siècle :

Chy gist. . . . . . fille de Monseigneur Nicholon de Housdeng, qui trespassa l'an m.ccc.x. . . . . . .

3. Alberte de Roubaix (?), épouse de Gérard, fils de monseigneur de Pottes, chevalier :

Chy gist. . . . . . femme à Gérars qui fut fius monseigneur de Pottes. . . . . .

4. Gérard d'Enghien, seigneur d'Havré, châtelain héréditaire de Mons, et ses deux femmes, inhumés devant le maître-autel :

Ci gist Gérard d'Angien, chastelain héréditaire de Mons, seigneur de Havrecq, qui trespassa l'an mccclxj, au mois d'apvril. Et madame Jenne de Ligne, sa secunde femme, qui trespassa l'an mccclxviij. Et madame Marie de Faignoelles, sa première femme, qui trespassa l'an mcccxxxiij. . . . . .

[1] Surtout par VINCHANT, tome VI de l'édition des bibliophiles, pp. 351-359. Un généalogiste flamand, BETTENS, a copié aussi certaines épitaphes du Val dans un recueil mss. intitulé : *Inscriptions sépulcrales et verrières*, qui est aujourd'hui conservé dans la Bibliothèque royale, à Bruxelles, fonds Goethaels, n° 1511.

BRASSEUR. *Pratum Marianum*, pp. 30-33, a donné les épitaphes qui se trouvaient chez les Écoliers, mais en vers contenant la substance de leurs énonciations. De notre côté, nous avons découvert d'autres inscriptions funéraires dans des dossiers de procédures et aussi au milieu des démolitions des bâtiments de l'abbaye, de 1876 à 1882.

5. Jeanne de Luxembourg, épouse de Jean de Melun, chevalier, seigneur d'Antoing, morte le 9 janvier 1420 :

LUXEMBOURG	Cy gist Jeanne de Luxembourg au temps de sa vie, première femme et espeuse de Jean de Melun, chlr, s^r d'Anthoing, icy gisant, laquelle trespassa l'an	ENGHIEN.
CHASTILLON.	de grace M.CCCC.XX, IXe du mois de janvier.	FLANDRES.

6. Jacques d'Enghien, chevalier, seigneur de Faignoelles et de Villers, mort le 15 décembre 1427 ; sa femme Marie, fille du comte de Roussin et de Braine, trépassée en 1416 :

	ENGHIEN BRAINE	
ENGHIEN.		BRAINE.
	Cy gist Messire Jacques	
FAGNEVLE.	d'Enghien, chlr, s̄r de Fagneulle et de Villers . . . trespassa MCCCCXXVIJ, XV decemb.	CHAMPYGNIS.
BARBANCON.	Et auprès de luy gist Dame Marie, sa femme, fille	CHASTILLON.
VILLERS.	du comte de Roussin et de Braine laquelle trespassa l'an MCCCCXVJ.	BRETAIGNE.

7. Jeanne d'Enghien, dame d'Havré, femme de Jacques de Harcourt, comte de Montgomery, seigneur de Noyelle-sur-mer, de Mesle-sur-Tarte, conseiller et chambellan du roi de France, châtelain héréditaire de Mons par son mariage. Cette dame qui mourut en 1415, était fille de Gérard d'Enghien sire d'Havré et de Jeanne de Barbençon-Ligne ; elle épousa en premières et secondes noces Jean de Hainaut, baron de Werchin, et Colard d'Auxy. Parmi les huit enfants qu'elle eut de son troisième mari, il faut citer surtout Jean de Harcourt qui devint successivement évêque d'Amiens (1419), de Tournai (1435), de Narbonne (1437), patriarche d'Antioche et d'Alexandrie (1447), en même temps que seigneur d'Havré et châtelain de Mons [1].

[1] Voir plus haut, p. 72.—C.-A. de la Roque. *Généalogie de la maison d'Harcourt*, (Paris 1662) in-f°. — Vinchant, t. vi, p. 353. — *Pratum Marianum*, p. 27.

L'épitaphe de Jeanne d'Enghien placée d'abord au milieu de la nef puis dans le chœur, était conçue dans ces termes :

Chy gist noble et puissante dame, madame Jehenne d'Engien, jadis femme de noble et puissant seigneur, monseigneur Jeaques de Harcourt, comte de Montgomery et seigneur de Noyelle sur mer, laquelle dame trespassa l'an mcccc xv...

8. Godefroid dit Pinkart de Gavre, chevalier, seigneur de Frézin, Ollignies, Mussaing, décédé en 14.. et sa femme Marie de Ghistelles dite de Dudzeele. Ils étaient enterrés, dit Vinchant[1], « sous des tombes relevées » en marbre.

GAVRE	DE GREZ	GISTELLES	BARBANSON
BERLO	BAUMONT	CRAON	WERCHIN

Chy gist noble et bon signeur, monsigneur Godefroy dict Pincart de Gavre à son temps signeur de Fresyn, d'Ollegien et de Mussaing, chlr, qui trespassa l'an de grace m.cccc..... Priez Dieu pour son ame. Chy gist noble dame Marie de Gistelles dite de Dugelle, espeuse au dit Pincart...

9. Jacques de Gavre, seigneur des mêmes lieux que le précédent, grand bailli de Hainaut de 1504-1537, chevalier de la Toison d'or, chambellan de l'empereur Charles-Quint, décéde le 5 août 1537 et madame Antoinette d'Inchy, sa femme, décédée en 1513, d'autres disent en 1516 et même en 1509. Leur tombe était près du tabernacle du Saint-Sacrement :

Chy gist messires Jeaques de Gavre, seigneur de Fresin, d'Olignies, d'Ugies et Mussaing, en son vivant grand ballif de Haynaut, chevalier du Thoison d'or, chambellain de l'empereur Charles V de bonne mémoire, lequel trespassa le v[e] jour d'aoust l'an m d xxxvij. Et madame Anthoinette d'Incy qui trespassa l'an m d xiij.

On lisait aussi sur ce monument les vers latins qui suivent :

Quid magnis placuisse juvat, quidem magna tulisse
Munia, et auratæ nobile vellus ovis ?
En breve vix parva servatum corpus in urna
Cernitur, in magnis qui modo magnus erat.
Splendida busta vides, sed verte, reverteque terram
Invenies cinerem præter et ossa nihil.

[1] Tome III, p. 331.

10. Louis de Gavre, fils des précédents, chevalier, seigneur de Frézin, mort le 23 octobre 1560 ou 1559[1] : son épitaphe était encastrée dans le mur, au côté droit.

GAVRE. GISTELLES. INCY. LUXEMBOURG.
DE GREZ. BARBANÇON. RIVERY. HOUST.

Chy devant gist messire Louys de Gavre en son vivant chevalier, seigneur de Fresin, lequel trespassa le xxiij jour d'octobre m. d. lix. Pries Dieu pour son ame.

11. Françoise de Gavre, fille de Jacques de Gavre et sœur du précédent. Brasseur lui composa cette épitaphe, l'ancienne étant fort usée de son temps :

Hannoniæ celebres inter numeranda puellas,
Hic jaceo matri juncta, simulque patri
Cui Venus ut formam, Charites dedere decorem,
Sic artes tribuit docta Minerva suas.
Apta poinde toro, dum nubere forte putarem,
Attulit extremum mors inopina diem
I, nunc fide tuo moritura puella decori,
Quœ fuit ignis heri, cras erit illa ignis.

DANS LA NEF DE L'ÉGLISE.

12. Engelbert d'Enghien, chevalier, seigneur d'Havré et châtelain de Mons, enseveli devant le grand autel sous une pierre fort usée du temps de Brasseur.

Chi gist hault et poissant monsigneur Engelbert d'Angien, chastellain de Mons. . . . .

Quam lapis iste tegit tumulo majore sepultam
Spiritus illius cum perpete pace quiescat.

13. Philippe de Goignies, écuyer, seigneur d'Arquennes, décédé en 1551 et Jeanne de Mastaing, son épouse, morte en 1569. Ils étaient enterrés vis-à-vis de l'autel de N.-D. aux pieds d'argent. Vinchant n'a pu déchiffrer sur leur épitaphe que les mots suivants :

Chy gist noble home Philippe de Goignies, seigneur d'Archenne, escuyer. . . .

[1] VINCHANT a lu le 22 octobre 1560 et BETTENS le 23 octobre 1559.

14. Jean de Havré, dit de la Motte, chevalier, trépassé le 4 mai 1458, et Jeanne de la Haye et de Lechien, sa femme, morte en l'an 1439 :

Chy gist Jean de Havrecq, dit de le Motte, chevalier, qui trespassa l'an mccccclviij, le iv may. Et noble dame Jehenne de le Haye et Lechien, son espeuse, qui trespassa l'an mccccxxxix.

15. Jacques, bâtard d'Havré, chevalier, mort en 1412.

Chy gist Jeaques, bastard de Havrecq, chevalier, qui trespassa l'an mccccxij.

16. Gérard de le Porte, mort en 1368 ou 1378, et sa femme Yolende de Biaumetiaul, décédée en mars 1363. Leur tombeau était recouvert d'une grande dalle funéraire sculptée au trait et montrant sous une double arcade gothique deux personnages couchés. Cette dalle fruste en partie a été retrouvée en 1882 dans les fondements du chœur de l'église. Nous y avons lu le fragment suivant de l'épitaphe inscrite sur le pourtour :

CHI GIST / GERARS DE LE PORTE, JADIS FIVS . . . . TRESPASSA . . . / . . . . XVIIIJ. LE. NVIT. S̄. MIKĒ : CHI GIST DEMISIELE JOLENS / DE BIAVMETIAVL. JAD . . . . KI TRESPASSA. L'AN M. / CCC. LXIIIJ. OV. MOIS DE MARCH.

17. Godefroid dit Pinkart de Gavre, chevalier, seigneur de Frezin, Ollignies, Mussaing, mort en 1438, et dame Florence de Grés, son épouse, morte le 17 avril 1447. Nous avons décrit leur monument plus haut, p. 193, note.

Au fond de l'*arcure* sous laquelle ils étaient inhumés se voyaient les armoiries de Gavre et de Grés, et d'un côté les quartiers armoriés de Gavre, Berve, Arckel, Wavrin, de l'autre ceux de Grés, Warfuzée et deux autres indéchiffrables. La tombe était « eslévée en forme de ficheau à la creste, » dit Bettens[1]. L'épitaphe suivante s'y lisait :

Cy. gist. noble. homme. Godefroy. dit Pinkart. de. Gavre, chevalier. en son temps. Signeur. de. Frezin. d'Ollignien. et. de. Mussaing. qui. trespassa. l'an de grace. m. cccc. xxx viij. xiij jour. en. apvril. Aupres. luy. gist. noble dame. Florence de Grees. dame. de Frezin, d'Ollignien. et. Mussaing. se. compaigne. et. espeuse. qui. trespassa. l'an. m. cccc. xxxx. vij. le. xvij. d'apvril.

[1] Voir VINCHANT, t. IV, p. 175.

18. Jacquemart Roussia, greffier de la cour de Mons, mort en juillet 1425, et sa femme Jeanne de la Pasture. Leur tombe, d'après Vinchant, était placée dans « la nefve de costé » :

Jaquemart Roussia gist icy
Dieu face à son âme mercy,
De la court de Mons fut greffier
La mort si le veult deffuer
L'an mil quattre cent vingt cinq
Jour en juillet lors fut prins.
Aussy at cy sa sépulture
Jehanne qui de la Pasture
Son espeuse estoit appellée
Pour estre en l'autre monde curée.

19. Jean Ramonneres, ou Ramounesses, chevalier, sire de Hertaing, trépassé le 18 novembre 1363, inhumé près de la porte de l'église ; sa dalle funéraire était auparavant placée près de l'autel de Saint Jean-Baptiste [1] :

Chy gist messire Jehans Ramonneres, chevalier, sires de Hertains, qui trespassa l'an m. ccc. lxiij. le xviij jour de novembre.

20. Frère Jehan Lasne, religieux du Val, décédé le 4 juin 1450. Il fut inhumé près du mur de l'église. Une tablette funéraire placée en 1454 portait l'épitaphe qui suit :

Vous tous qui cest escrit lirés
Priez Dieu pour les trespassés
Et par spécialement pour l'âme
D'un nommé frère Jean Lasne
Dont le corps devant ce taublet
Gist, qui fut fait par le gré
Et conget de sen prieur
En tamps qu'il estoit soupprieur.
De chéans ce fut l'an de datte
Mil cccc cincquante quatte
Et trespassa l'an cincquante, le iv de juing.

[1] VINCHANT, t. III, p. 262, l'appelle « seigneur de Vertaing ». Il mourut, ajoute-t il, au grand regret des pauvres qui en reçurent de grandes aumônes, tant à sa mort que durant sa vie, dont il en porta le nom de *père des pauvres*.

21. Henri Resteau, seigneur de Roelt, conseiller du duc de Bourgogne, clerc du grand bailliage, bailli des Écoliers, décédé en 1465, et demoiselle Aliénore de le Loge, sa femme, morte en 1457[1]. Leur dalle funéraire offrait une inscription remarquable par la disposition des lettres en diverses lignes concentriques formant une épitaphe difficile à lire. La voici d'après Vinchant et ce que nous avons pu en déchiffrer :

Chy. desoubs. reposent. les. corps. de. feu. Henry. Resteau. en. son. temps. signeur. de. Roeth. et. consillier. de. très. hault. et. très. poissant. prinche. Monseigueur. le duc. de. Bourgoingne. clerc. de. son. bailliage. de. Haynnau. et. baillieu. de. céens. lequel. trespassa. en. l'an. de. grace. m. cccc. et. lxv . . . . et. de. demoiselle. Alienore. de. le. Loge. sa première. compaigne. et. espeuse. laquelle trespassa. l'an. m. cccc. lvij. le . . . . . . Priez. Dieu. pour leurs. ames.

22. Jehan de Holdre, homme de loi et bienfaiteur du prieuré, mort de 1504 à 1506 et inhumé près de la chaire de vérité sous une pierre taillée et murée.

Au devant de ceste figure
At esleu sa sépulture
Jehans de Holdre, amy de céens,
A nous servir fort diligents,
En spécial quant vers soy
Il retourna enfant de loy,
Pour ce qu'il prendoit débit.
Avons registré son obit
Au mais omis de Pentecouste
Adont le fait-on quoy qu'il couste
Et pour sçavoir de son trespas,
Il est chéens mis par Compas.

23. Antoine Meurant, maître du corps des charpentiers de la ville de Mons, décédé le 5 juillet 1528 et enterré dans la

[1] Les armes des Resteau, famille essentiellement montoise, sont de sable au râteau d'or. Aliénore de le Loge était fille de Guillaume et de Marie de Plusquenghien.

chapelle du Sépulcre. Son épitaphe se lisait sur le frontispice de cette chapelle :

En l'an quinze cens vingt-huit ans
En julet, le cincquiesme jour,
Fina maistre Anthoine Meurans,
Des carpentiers maistre à son tour ;
Dieu voeille mettre en belle atour
Son ame en la gloire Séraphine.
C'est le palais noble et la tour
Des justes qui jamais ne fine.

24. Maître Jean Lescrinier, chapelain de Saint-Nicolas pendant 42 ans, décédé le 27 septembre 1523; tombe plate avec calice gravé et inscription sur les bords.

✠ CHY GIST MESTRE JEAN LESCRYNER, EN SON TEMPS CAPPELLAIN DE SAIN NYCOLLAS L'ESPACE DE XLII ANS QUI TRESPASSA LE XXVII JOUR DE SEPTEMBRE L'AN XVe ET XXIIIe. PRIE POUR SON AME.

25. Charles de Lattre, fils de Charles et de Marie du Loroit et frère du prieur Jacques de Lattre, receveur de l'abbaye d'Hasnon. Son épitaphe se lisait sur un tableau pendant à côté de la nef.

Chi gist le corps de Charle de Lattre,
Le fils, en son temps recepveur
De Hasnon que la morte abattre
Volut de son dart de rigeur,
En le point, en jeunesse et fleur,
L'an quinze cent quarante-huict
Vingt-six en mars. Le Créateur
Le loge au throsne qui reluit.

26. Sur un tableau funéraire, on lisait les vers suivants qui servaient d'épitaphe à un personnage du nom de Pierre et à sa femme. Nous n'avons pu découvrir leurs noms.

Hic jacet eximium Par : Gressum siste viator
  Quale videt toto rarus in orbe locus
Nam pia suspicies virtutis premia Petri
  Justitie summus legis amator erat
Sed quoque simplicitas imo prudentia quanta,
  Quantaque sublimi cum pietate fides

Integritas et amica viris gravitasque pudorque
    Quandò ullum inveniet huic probitate parem
Quam sibi larga manus fuerit pauper populus scit
    Quamque tenax veri tu Deus alme tenes.
Huic bene conjuncta est. . . .
    Cumque suo certans vel probitate viro
Qui quadraginta simul hic vixêre per annos
    Atque illis thalami gloria rara fuit
Quinque dati pueri sunt his totidemque puelle
    Post sua ruperunt tristia pensa dee
Eage dic Lachesis sevissima, num tibi dignum
    Morte videbatur par bonitate potens?
Sat scio respondes.
    At nunquam dederim corpora casta neci.

27. Autre tableau funéraire avec vers, sans noms.

Quid fatum metuis cum scis de funere nasci?
    Vite aliud prestans eximiumque genus.
Heu metus absit, erit fatum sopor atque sepultus
    Corporis humani sensibus alta quies.

28. Écriteau se trouvant sur le tableau n° 26 avec le titre : *Lex mortis inviolabilis.*

Mirum cur variis acta laboribus
Mens indocta hominis perpetuo petat
Inconcessa datis abstineat sibi
Quis nunc sorte datâ gaudet? et apertè
Nunc quantos videas quos neque gloria
Nec sublimis honos vel tolerabiles
Captent divitie sicut sapientia
Quos nomen retinet stultitie comes
Iste nisi hic cupit hoc, ille aliud rogat
Scis tu quid facias.

29. Frère Gilles Bricquet, décédé de la peste le 15 décembre 1614. Son épitaphe avait été composée par l'annaliste François Vinchant, qui, quelques années après, devait être emporté par la même maladie.

Calcat ut intrepido templi laquearia gressu
Briquetius, preceps horum compage solutâ,

Non interrupto mox dividit aera lapsum
Et terram toto fractâ cervice cerebro
Proluit : Heu miserum ! Quem non altaribus est mors
Passa sacerdotem sanctam celebrare synaxim
Aut votis canos cumulare sacrantibus annos
Esto : pie moritur rapiunt quem fata paratum
Aut prius insontem quam dementarit Erinnis
Vafra voluntatem ; lector tamen optime, manes
Sin certe teneant flamme divortia votis
Pone tuis nec enim duro sub judice lis est.

30. Jeanne Cellier, de la Buissière, épouse de Jacques Desmarés et mère du prieur de ce nom, décédée au Béguinage de Cantimpret en 1462, et inhumée dans l'église du monastère, près de la niche de l'Enfant Jésus. Brasseur et Bourgeois donnent son épitaphe en vers.

31. Colard Desmarés, oncle du prieur Desmarés, mort le 4 février 1460, était rappelé ainsi que la suivante par une pierre dans l'église.

32. Jacqueline Desmarés, tante du même prieur.

33. Colart le Beghin, bourgeois et échevin de Mons, chevalier du Saint-Sépulcre, et sa femme Gille Desmarés, oncle et tante dudit prieur, dont nous avons parlé précédemment.

34. Charles de Lattre et Marie du Loroit, son épouse, père et mère du prieur Jacques de Lattre, décédé le premier en 1495, à Francfort où il était allé pour commercer, la seconde en 1522. Leur pierre tombale gisait à l'entrée de l'église. Brasseur a donné une épitaphe en vers rappelant ces personnages.

35. Jean d'Eppe, abbé de Bonne-Espérance, mort le 16 juillet 1555. Voir son épitaphe en vers dans Brasseur, *Pratum Marianum*, p. 25.

36. Frère Jean Placquet, prieur du monastère sous les abbés Le Bèghe, Lixuel et Colin, décédé le 1er octobre 1625, inhumé devant la pierre portant les armoiries du monastère.

37. Jean-Baptiste du Trieu, sr d'Ottignies, etc., mort le 10 mars 1659, et demoiselle Françoise Lebrun, dame d'Orez,

son épouse, morte le 1er février 1671. Nous avons déjà reproduit leur épitaphe ci-dessus, p. 208[1].

Bien d'autres personnages de marque furent enterrés dans l'ancienne église du Val; leurs pierres tombales ont été détruites ou enlevées[2].

Les Écoliers, nous en avons déjà cité de nombreux exemples, ensevelissaient dans leur église toutes les personnes qui mouraient dans l'enceinte du monastère ou qui avaient choisi leur sépulture chez eux. Les difficultés qu'ils soutinrent à ce sujet contre les chanoinesses de Sainte-Waudru ont eu pour résultat de nous conserver les noms des principales personnes qui obtinrent d'avoir leur dernière demeure dans le monastère. Les listes de ces inhumations conservent le souvenir de bourgeois de Mons, de nobles personnages, de magistrats et de fonctionnaires[3].

Usages liturgiques et autres. — Les Écoliers pratiquèrent toujours avec la plus grande piété le culte du souvenir pour leurs frères et bienfaiteurs décédés. Leurs constitutions réglaient avec le plus grand soin les cérémonies qui devaient être accom-

[1] On trouve dans les *Registres des draps de morts* du chapitre de Sainte-Waudru la mention de l'enterrement de ces personnes aux Écoliers, sous les dates du 17 mai 1659 et du 1er février 1671.

[2] Le *Registre aux dictums* de la Cour souveraine de Hainaut pour 1624-1625, f° 44, renferme l'arrêt suivant, qui mentionne une autre tombe : « Du 11 janvier 1625. Sur le procès de Gilles de Wazières, escuyer et seigneur de Rebreviettes, complaindant afin que Nicolas de Landas, aussy escuyer, eust à remettre en l'église des Escolliers de ceste ville de Mons certaine tombe qu'il y avoit fait lever et emporter, d'une part, et le sieur de Landas deffendeur, d'autre : Ordonné de renvoyer ledit complaindant de ses fins et conclusions, le condamnant aux despens. »

Sous la tour du Val, existe encore une vieille dalle, datant au moins du xve siècle et offrant une double arcade gothique avec deux personnages couchés, têtes et mains anciennement incrustées. L'épitaphe primitivement gravée sur le pourtour est illisible.

[3] Voir notre appendice.

plies lors de l'agonie d'un religieux[1]. Quand un frère arrivait à sa dernière heure, le sonneur (*pulsator*) sonnait le glas, si la communauté se trouvait en dehors du cloître, sinon il parcourait les galeries et les corridors en frappant des coups sourds et alternés sur la *tablette de la mort (tabula mortis)*, cadre en bois qui ne servait qu'à cet usage lugubre. Les frères accouraient en récitant le *Credo* à mi-voix. En présence de la communauté, l'abbé ou le prieur administrait au moribond les derniers sacrements. Arrivé à ces paroles : Partez âme chrétienne pour le ciel, qui se trouvent dans les prières des agonisants, tous s'inclinaient et disaient à haute voix : Tous, autant que nous sommes, nous vous suivrons dans l'ordre assigné par Dieu. L'inhumation suivait de près la mort, mais toujours de manière à ce qu'on pût célébrer la messe auparavant pour le décédé. L'église était le lieu ordinaire où se creusait la fosse; celle-ci n'était recouverte d'aucun monument. Les prieurs et quelques religieux distingués par leur sainteté ou leurs talents étaient seuls rappelés par une dalle funéraire.

Chaque année, une cérémonie empreinte du mysticisme poétique propre au moyen âge rassemblait la communauté sur les tombes des Écoliers décédés; c'était la *veille des morts*[2]. Tous les religieux revêtus de leurs grandes cappes noires, le capuchon ou l'aumusse sur la tête en signe de deuil, passaient la nuit en prières dans l'église. Le lendemain, à l'aube, les cloches du monastère tintant le glas funèbre annonçaient la messe des morts. Au milieu de l'office, le prieur se plaçant sur l'ambon, rappelait les noms des religieux qui avaient vécu dans le prieuré depuis la fondation, des bienfaiteurs, des personnes qui avaient choisi leur sépulture dans l'église conventuelle[3]. A la suite de ce souvenir donné aux trépassés, les frères psalmodiaient les sept psaumes de la pénitence.

[1] *Constitutiones Vallis Scholarium* citées, art. XXXIII.

[2] *Constitutiones*, art. XXXIV, *De solenni vigiliâ pro fratribus defunctis.*

[3] Les *Registra mortuorum* du Val-des-Écoliers sont perdus, bien que les religieux eussent pris anciennement toutes les précautions pour

Cette commémoration des morts se faisait la veille de Saint-Jean-Baptiste, mais plus tard on la transféra à la Toussaint.

Les Écoliers avaient conclu avec divers monastères de leur ordre, notamment avec ceux de Belgique, des traités d'union ou de participation à toutes les messes, prières et actes pieux qui se faisaient dans les monastères unis. Nous avons retrouvé la mention de pareilles conventions existant dès le XVe siècle.

En général, les cérémonies du Val-des-Écoliers étaient des plus remarquables. On y suivit l'ancienne liturgie de Saint-Victor jusqu'au temps de l'abbé Martin Colin qui la réforma et introduisit les rites et le chant de Rome. La musique sacrée était l'une des études que l'on soignait spécialement chez les jeunes religieux et, aux deux derniers siècles, on permettait à certains jeunes gens de la ville de suivre les leçons qui leur étaient données.

Les offices solennels étaient accompagnés de processions dans le cloître et les jardins; à l'occasion, on ne dédaignait pas d'y mêler le son des instruments de musique et la détonation de boîtes. Aussi une grande affluence de tout ce que Mons comptait de plus marquant se pressait ordinairement dans l'église conventuelle lors de ces cérémonies.

L'auteur de la *Vallis Mariana* nous a conservé l'énumération suivante des saints dont on célébrait particulièrement l'office dans l'église abbatiale [1].

Janvier 22. S. Gaudence, évêque et confesseur.
— 29. S. Aquilin, martyr.
Février 1. Ste Brigitte, vierge.

les léguer à leurs successeurs. L'abbé Colin les avait fait recopier et afficher dans la salle du chapitre. L'auteur de la *Vallis Mariana*, M. Bourgeois, en a profité pour nous donner sous chaque prieur ou sous chaque abbé les noms des religieux entrés au Val et y décédés. Nous publions ces listes en les traduisant, d'après les fragments de nécrologes, et en les complétant jusqu'à la fin du siècle dernier.

[1] Pp. 132-136.

Février	4	S. Gilbert, confesseur.
—	6	S. Garin, évêque et confesseur.
—	18	S. Théoton, confesseur.
—	28	Translation de S. Augustin.
Mars	1	S. Herculien, évêque et martyr.
—	2	S. Albin, évêque et confesseur.
—	17	S. Parisse, évêque et confesseur.
—	18	Ste Gertrude, vierge.
—	26	S. Ludger, évêque et confesseur.
Avril	6	S. Guillaume, abbé.
Mai	4	Ste Monique, veuve.
—	5	Conversion de S. Pierre.
—	10	S. Aldobrand, évêque et confesseur.
—	16	S. Ubald, évêque et confesseur.
—	17	S. Possidonius, évêque et confesseur.
—	20	S. Ives de Chartres, évêque et confesseur.
Juin	12	S. Odulphe, confesseur.
—	13	S. Antoine de Padoue, confesseur.
—	15	S. Bernard, confesseur.
—	16	S. Bennon, évêque et confesseur.
Juillet	15	S. Marcellin, confesseur.
Août	16	S. Alype, évêque et confesseur.
—	25	S. Grégoire, évêque et confesseur.
—	28	S. Augustin, évêque, confesseur, docteur de l'Église.
Octobre	2	S. Bérégise, abbé.
—	10	S. Jean de Bridlington, confesseur.
—	11	Translation 2e de S. Augustin.
—	56	S. Foulques, évêque et confesseur.
Novembre	3	S. Malachie, évêque et confesseur.
—	13	S. Florent, évêque et confesseur.
—	14	S. Laurent, évêque et confesseur.
—	19	S. Fridien, évêque et confesseur.
—	20	S. Gélase, pape et confesseur.
—	23	S. Trond, confesseur.

Novembre 24 S. Prosper, évêque et confesseur.
Décembre 2 S. Anien, évêque et confesseur.
— 15 S. Eusèbe, évêque et martyr.
— 29 S. Thomas de Cantorbéry, évêque et martyr.

---

§ 2. — Le monastère et l'église depuis le XVIIIe siècle jusqu'a nos jours.

A partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, les constructions décrites dans le paragraphe précédent disparurent par pièces et morceaux pour faire place à des édifices conçus dans le style de l'époque.

Les causes de cette transformation furent l'exiguité des bâtiments anciens, leur disposition peu adaptée à la nouvelle manière de vivre des chanoines, leur état de vétusté amené par l'incurie des abbés, leur position défavorable sur le bord d'une rivière dont le niveau s'était modifié et menaçait constamment le Val d'une inondation. D'ailleurs, on s'était engoué de l'architecture soi-disant classique, à tel point qu'on considérait comme d'un style barbare les gracieuses créations de l'art ogival.

Pour moderniser l'abbaye, on détruisit des édifices curieux, portant le cachet des divers styles qui s'étaient succédés à Mons depuis le XIIIe siècle et renfermant une multitude d'œuvres d'art. Les statues, les pierres tombales, les colonnes, les bas-reliefs furent coupés et employés aux nouvelles constructions; nous en avons retrouvé de nombreux débris quand celles-ci à leur tour tombèrent sous le pic des démolisseurs. Les principaux objets du mobilier ancien, qualifiés « d'antiquailles et d'essais d'un art grossier » peu en rapport avec les beautés de l'art nouveau, furent brûlés ou allèrent enrichir les cabinets d'amateurs étrangers.

L'ordonnance générale des bâtiments fut conservée, leur reconstruction s'étant faite en diverses fois et par parties, à

mesure que des ressources assez minces le permettaient. En somme, ils étaient loin des splendeurs du temps de Desmarés et de Colin. Aussi la description que nous en ferons sera bien plus courte que pour l'ancien monastère [1].

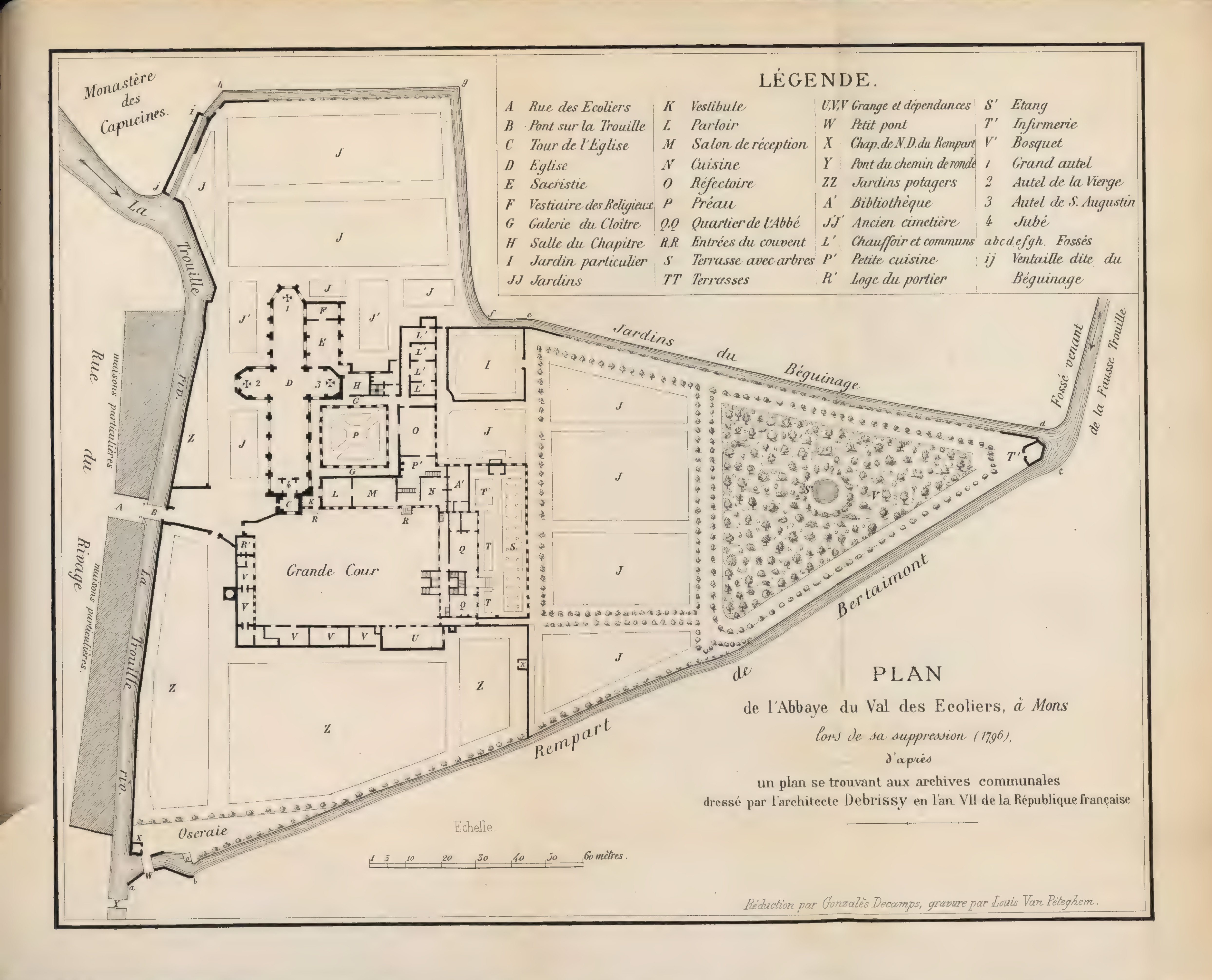
L'aile gauche des bâtiments du Val, placée à côté de l'église, avait été réédifiée par les abbés Neute et Baesbancq dans le style mi-classique. A front de la cour, ils offraient une haute façade percée de deux rangs de fenêtres. On y remarquait deux portes d'une architecture assez originale, dans le goût de la Renaissance flamande remise en si grand honneur de nos jours. La première, placée vers l'église était surmontée d'une pierre sculptée portant les armoiries de Neute, sa devise *Via vitæ eruditio* et le millésime 1669 [2]. Elle donnait accès à un

[1] Nous en avons puisé les éléments dans les archives et surtout dans une notice sur l'état des bâtiments du Val en 1860, éditée par M. L. Devillers d'abord dans le *Constitutionnel*, journal de Mons, nº des 1-2 juillet 1860, et ensuite avec des modifications dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, 1862, pp. 327 et s.

Le plan et les dessins qui accompagnent notre travail feront juger de ce qu'étaient ces bâtiments dans leur dernier état. Le premier de ces documents, tiré des archives communales de Mons, est la reproduction au 1/3 d'un plan dressé en l'an VIII par l'architecte De Brissy, alors qu'il s'agissait d'approprier les bâtiments du Val à leur nouvelle destination d'hôpital. Une copie de ce plan faite par feu M. Adolphe Jacques, ingénieur attaché au bureau des travaux publics de notre ville, a été déposée dans les archives de l'État.

Quant aux vues, nous les avons extraites d'une publication devenue rare aujourd'hui, la *Collection de vues prises dans l'ancienne enceinte et dans les environs de la ville de Mons* (Mons, Hoyois 1826, par M. G. Lheureux, des cartons de son digne fils et continuateur, M. Victor Lheureux, de Mons, et du magnifique Album de plans et dessins gravés ou inédits de la ville de Mons qu'a formé un amateur distingué, M. Léon Dolez, vice-président de notre tribunal de 1re instance. Qu'il nous soit permis de remercier ici ces Messieurs de l'extrême obligeance avec laquelle ils nous ont ouvert les trésors de leurs collections.

[2] Les pierres formant cette porte avec beaucoup d'autres débris curieux ont été conservées grâce aux soins de M. Léon Dolez, ancien


LÉGENDE.
A Rue des Ecoliers
B Pont sur la Trouille
C Tour de l'Eglise
D Eglise
E Sacristie
F Vestiaire des Religieux
G Galerie du Cloître
H Salle du Chapitre
I Jardin particulier
JJ Jardins
K Vestibule
L Parloir
M Salon de réception
N Cuisine
O Réfectoire
P Préau
Q.Q Quartier de l'Abbé
R.R Entrées du couvent
S Terrasse avec arbres
TT Terrasses
U,V,V Grange et dépendances
W Petit pont
X Chap. de N.D. du Rempart
Y Pont du chemin de ronde
ZZ Jardins potagers
A' Bibliothèque
J'J' Ancien cimetière
L' Chauffoir et communs
P' Petite cuisine
R' Loge du portier
S' Etang
T' Infirmerie
V' Bosquet
1 Grand autel
2 Autel de la Vierge
3 Autel de S. Augustin
4 Jubé
abcdefgh. Fossés
ij Ventaille dite du Béguinage
Monastère des Capucines
La Trouille
Rue du Rivage
maisons particulières
Jardins du Béguinage
Fossé venant de la Fausse Trouille
Grande Cour
Rempart de Bertaimont
Oseraie
Echelle.
1 5 10 20 30 40 50 60 mètres.
PLAN
de l'Abbaye du Val des Ecoliers, à Mons
lors de sa suppression (1796),
d'après
un plan se trouvant aux archives communales
dressé par l'architecte Debrissy en l'an VII de la République française
Réduction par Gonzalès Decamps, gravure par Louis Van Peteghem.



petit vestibule précédant les galeries du cloître; une belle porte ogivale le faisait communiquer avec les salles donnant sur la cour et destinées aux parloirs et aux chambres des pensionnaires de l'abbaye [1].

La seconde porte extérieure percée sur cette aile, vers le quartier abbatial, était également surmontée des armoiries de l'abbé Neute accolées à celle de l'abbaye dans un écusson avec le millésime 1673; elle était précédée d'un perron. On entrait par là dans le réfectoire et dans d'autres salles, comme la cuisine, la dépense, les bâtiments des étrangers.

Les locaux placés autour du préau et des galeries du cloître n'avaient guère été modifiés, quant à leur disposition. L'abbé Baesbancq les avait fait reconstruire sur les anciens fondements. La salle capitulaire, convertie plus tard en buanderie de l'hôpital civil, présentait enchâssée dans la muraille une pierre avec les armoiries du Val et la date 1682. Une autre sculpture dans le réfectoire offrait les armes de l'abbé constructeur et la date 1683.

Peu de renseignements nous ont été conservés sur l'ornementation de toutes ces salles nouvelles. Le mobilier était

président des hospices, et placées sur les pelouses du nouvel hôpital civil. D'autres fragments existent au musée communal.

Dans le compte d'une taille assise les 16 et 17 septembre 1669 par les gens de loi d'Ecaussines-d'Enghien, on cite les dépens payés aux sieurs De Glabaix, Guillaume et Jean Rousseau, Paul Soupart, Pierre Bernier et Clément de Laleu, pour avoir mené en 1669 des pierres « à l'abbaye des Escolliers, de la parte du vilage, affin, que par son moyen ledit village seroit diminué des prétentions des Estats sur le changement des envoyés regardant les tailles des maltotes de bestiaux dudit lieu. »

[1] Cette porte ogivale et la grand'porte d'entrée de l'abbaye ont été utilisées pour la clôture de l'hospice de la Maternité qui jusqu'aujourd'hui subsiste dans d'anciennes dépendances de l'abbaye. La première porte les armoiries d'un prieur, de Ghiskière ou Desmarés (?) et offre un chevron accompagné de trois écailles. Une autre porte du XVIIe siècle, récemment encastrée dans le mur barrant la rue ancienne donnant accès à l'abbaye, présente les armoiries du Val et de l'abbé Neute.

simple. On y voyait cependant de nombreux tableaux qui disparurent à partir de la première suppression de l'abbaye [1]. On y trouvait, entre autres :

Une bonne copie du tableau de Snyders représentant une chasse au cerf, conservée aujourd'hui dans le musée du Cercle archéologique de Mons [2].

Une *Vierge* de Van Thulden [3].

Le portrait de l'abbé Neute dont nous avons parlé dans l'article consacré à ce prélat [4].

Huit tableaux offrant des bouquets de fleurs et garnissant les dessus des portes.

Une Vierge dans le style romano-byzantin, conservée dans une collection particulière de Mons.

Le quartier abbatial élevé au fond de la cour, sous l'abbé D'Honner, ce qu'indiquait une pierre armoriée portant la date de 1733, n'avait rien de remarquable qu'une vierge très ancienne placée au-dessus de la porte d'entrée.

Quant aux dépendances situées sur les deux autres côtés de la grande cour, on ne les avait guère modifiées. Elles étaient sans étage et servaient aux mêmes usages qu'auparavant. Seules les écuries et les granges qui s'y trouvaient avaient été démolies et remplacées par des jardins potagers.

L'Église.—Le nouveau temple abbatial, édifié de 1704 à 1743 par les abbés De Heest et D'Honner, était plus remarquable par sa masse apparente que par son ornementation. D'un style plus que simple, d'une largeur peu en rapport avec sa longueur, il manifestait que l'économie la plus stricte avait

[1] En 1789, lors de la suppression, les tableaux furent expédiés à Bruxelles et le peintre Lentz fut chargé d'en dresser le catalogue estimatif; nous n'avons pu retrouver cette pièce qui accompagnait anciennement certains rapports relatifs à la suppression et conservés aujourd'hui aux archives du royaume : *Conseil du gouvernement.*

[2] L'original est au musée du Louvre.

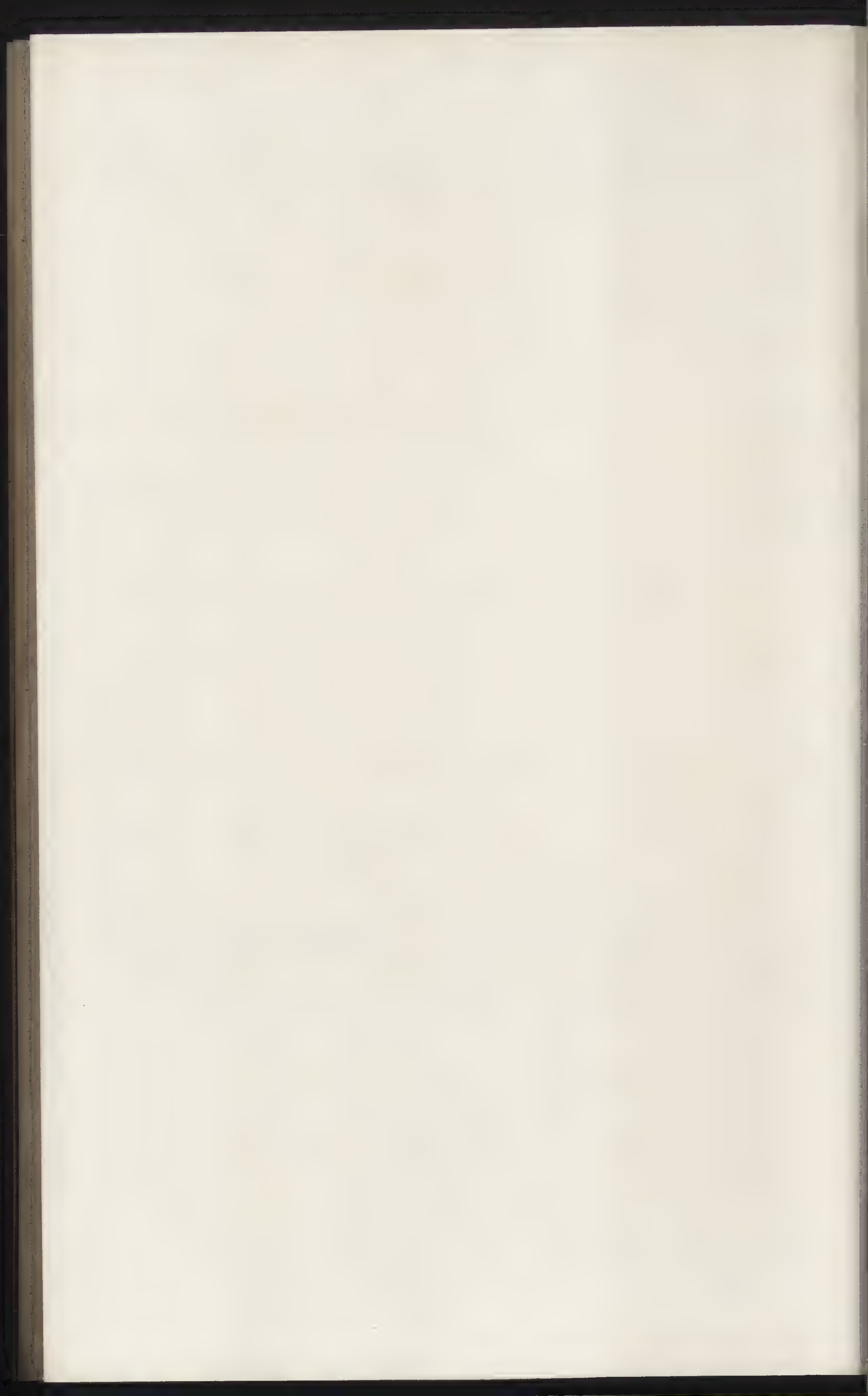
[3] Ce tableau emporté lors de la suppression définitive en 1796, doit se trouver en France.

[4] Voir p. 133, n. 3.



G. Decamps del. d'après L'heureux.

Vue de l'entrée et de l'église de l'abbaye du Val en 1826.



présidé à sa construction. Bâti en matériaux assez mal appareillés et raccordés aux anciens murs, il présentait au bout de quelques années les marques d'une caducité précoce. Dès 1784, de nombreuses lézardes sillonnaient ses murailles [1].

La forme adoptée par l'architecte De Brissy qui en avait donné les plans, était celle d'une croix à bras inégaux terminés par des pans coupés affectant à l'intérieur la forme circulaire. L'unique nef, sans collatéraux, était dans l'œuvre d'une largeur de 10m80 ; le transsept était large de 9m80 et long de 23 mètres. La longueur totale de l'édifice était de 64 mètres, sa hauteur du pavement aux clefs de voûte de 18 mètres 88.

Deux rangs de fenêtres en demi-cintre superposées éclairaient les diverses parties de l'édifice ; on en comptait cinquante et une dont quinze au chœur, douze au transsept et vingt-quatre le long de la nef.

Trente-six pilastres plats, cannelés et engagés dans le mur entouraient l'intérieur du temple ; ils étaient surmontés de chapiteaux corinthiens en pierre blanche, et supportaient une architrave et une corniche très saillante. Entre eux, un arc en retrait encadrait chaque paire de fenêtres.

Le bas de la nef était occupé par un large jubé reposant sur deux rangs de pilastres.

La tour de l'église existant encore en partie de nos jours était appuyée sur le pignon du bas ; c'était la seule partie extérieure où se remarquait une certaine recherche d'ornementation architecturale. La base formait un dé quadrangulaire bâti en moëllons et surmonté d'une corniche supportant quatre étages accostés aux angles de pilastres en pierre blanche formant avec les frises deux attiques d'ordre dorique.

Cette tour est percée de deux portes : l'une du côté de la rue du Rivage offre un beau reste de l'ancienne église et se compose de colonnettes prismatiques engagées avec chapiteaux ornés de feuilles supportant un arc surbaissé, forme Tudor.

[1] (L'abbé Fonson). *Le petit tableau de la ville de Mons, capitale du Hainaut autrichien*, 1784, p. 77.

Des crochets à feuilles contournées garnissent cet arc qui est couronné par un panache pédiculé. Une telle disposition accuse un travail de la seconde moitié du XVe siècle, à l'exception néanmoins des colonnettes qui semblent être plus anciennes. On peut en conclure que cette porte aura été reconstituée avec différents débris de l'ancienne église.

La seconde porte placée à front de la cour, bâtie en pierres d'Écaussines est de style renaissance. Une niche assez élevée la surmonte; elle renfermait anciennement la statue de la Vierge. Plus haut se remarquent sculptées dans la pierre, les armoiries de l'abbé D'Honner, que nous avons déjà décrites.

Les fenêtres percées dans la tour sont au nombre de onze et placées sur quatre rangs. Le premier, à partir du sol, offre le plein cintre, le second le quart du cercle, le troisième la forme en œil de bœuf et le dernier enfin des ouvertures plein cintre; ces dernières garnies en bas d'une fausse balustrade sont munies d'auvents.

Anciennement la tour du Val était couronnée par une élégante balustrade en pierre, mais en 1847, nous ne savons pour quel motif, on la dépouilla de cet ornement [1]. Il n'y eut jamais de flèche édifiée sur la tour que nous venons de décrire. Les Écoliers avaient-ils jugé bon de ne pas en élever: ce travail fut-il repoussé par défaut de ressources ou de solidité? Une tradition, encore vivace dans les souvenirs des bourgeois de Mons d'il y a cinquante ans, expliquait ce fait d'une autre façon. L'abbé D'Honner s'étant adressé au chapitre de Sainte-Waudru pour obtenir l'autorisation d'ériger une flèche en bois très haute, aurait reçu de la part des chanoinesses un refus catégorique. On sait que la belle tour qui devait surmonter la collégiale de Sainte-Waudru, ne put jamais s'élever au-dessus

[1] Le *Modérateur*, journal de Mons, n° du 10 mars 1847, renferme un article intitulé *La tour du Val-des-Écoliers*, où l'on critique vivement cet acte de vandalisme. Le ministre de l'Intérieur, répondant à une requête de l'administration des hospices, était disposé à contribuer à la restauration de cette tour, mais on abandonna ensuite ce projet.



D'après une Sepia de M. V. Lheureux.

Le Cloître de l'Abbaye du Val des Ecoliers. 1875.



du toit de la grande nef, faute de ressources suffisantes. D'après cette tradition, les chanoinesses n'auraient pas voulu voir l'église des Écoliers surmontée d'une tour complètement achevée, dans la crainte qu'on ne leur reprochât de n'avoir pu effectuer avec de gros revenus ce que de pauvres religieux étaient parvenus à réaliser avec des ressources très restreintes. Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut.

Lors de la suppression du Val-des-Écoliers, la tour que nous venons de décrire renfermait six cloches qui furent brisées par les soldats français et fondues pour l'usage de leur artillerie.

Le mobilier de l'église nouvelle était loin de valoir l'ancien tant au point de vue de l'art que de la richesse. On y voyait seulement trois autels : celui du chœur et deux autres placés aux extrémités du transsept.

Le maître-autel était dédié à la Vierge dont il représentait l'Assomption. Des stalles et des boiseries en chêne sculptées dans le goût du temps l'entouraient. On avait replacé dans cette partie de l'édifice les quelques statues de l'ancien temple qui avaient échappé aux démolisseurs. De plus, les abbés Darras et Dubrœucquez y firent appendre des tableaux représentant des scènes de la vie du Sauveur : la *Nativité*, la *Cène*, le *Crucifiement*, la *Résurrection*. Ils avaient été peints par les peintres J.-J. Desoignie et Leghayée [1].

L'autel qui se trouvait dans le transsept, du côté de la Trouille, avait été destiné à être le siège de la confrérie de Notre-Dame de Lorette. On y transféra l'autel et la balustrade en marbre qui ornait l'ancien sanctuaire de ce nom dans la vieille église. Une niche en bois attachée au mur renfermait la statue de Notre-Dame aux pieds d'argent si célèbre jusqu'au XVII[e] siècle.

Quant au second autel latéral, vers le cloître, nous ne possédons presqu'aucun détail sur sa décoration. Il était dédié

[1] La demoiselle Catherine-Françoise Despret, veuve de Charles-François du Trieu, seigneur d'Ottignies, légua par son testament du 7 juillet 1710, 100 livres pour la décoration du maître-autel.

à Saint Augustin et Sainte Catherine. On y remarquait aussi un Bon Dieu de pitié sculpté en bois.

Tels sont les seuls renseignements que nous avons pu recueillir sur l'église abbatiale du XVIIIe siècle. Comparée à l'ancienne, elle était nue et n'offrait que peu d'intérêt à l'observateur. Les pierres tombales étaient en petit nombre. On n'avait replacé que celles qui consacraient le souvenir de donations faites à la chapelle de N.-D. de Lorette[1]. Des vitraux, on n'avait conservé que quelques fragments enchâssés maladroitement dans les fenêtres du chœur.

On n'était plus à l'époque où l'on aimait à orner l'édifice consacré au culte d'un peuple de statues, de représentations sur pierre, sur bois, sur verre et sur métaux, de tableaux et d'autres ornements symboliques qui parlaient aux yeux et instruisaient les masses. La ligne droite ou invariablement cintrée de la même manière, la symétrie, les surfaces planes, les décorations en plâtre semblaient le suprême de l'art. On voulait bâtir vite et bâtir économiquement, car la mode si changeante s'était introduite dans l'architecture comme dans les usages de la vie ordinaire. Les préoccupations du cloître s'étaient modifiées dans un sens parallèle au mouvement des idées modernes qui se faisaient jour dans la société. Les chapitres réguliers tendaient à s'identifier avec les chapitres séculiers qui, dès le moyen âge, avaient abandonné l'observance stricte de la communauté. Ces modifications réagissaient sur la construction des monastères. Plus de confort et de luxe s'introduisaient dans les bâtiments réservés aux religieux qui entretenaient avec le dehors des relations de politesse et d'affaires très suivies, au grand détriment de la règle et de

[1] Un mss. de Leclercqz conservé dans la bibliothèque publique de Mons, et donnant les épitaphes de personnes nobles qui se trouvaient dans les églises de cette ville, à la fin du siècle dernier, affirme que l'église du Val ne renfermait aucun monument de ce genre. C'est une erreur, car nous possédons la description de plusieurs pierres tombales qui n'ont été détruites qu'après la révolution.



D'après un dessin de M. L. Dolez.

Bâtiments de l'ancienne abbaye du Val en 1870.

(Vue prise de la nouvelle avenue de Cuesmes.



l'église qui n'était plus le lieu où convergeaient tous leurs talents, leur activité et leurs revenus. Ces considérations expliquent comment avec des ressources plus considérables et des facilités plus grandes le Val des Écoliers offrait au siècle dernier moins d'objets vraiment intéressants que dans les siècles antérieurs[1].

L'affectation des bâtiments du Val au service des malades fut l'occasion de modifications nombreuses. Tels que nous les avons connus, ils différaient considérablement de leur dernier état au moment de la suppression définitive.

De 1818 à 1820, les ouvrages de la nouvelle ligne de for-

[1] Quelques mots sur le sort du mobilier du Val. Le musée de la porte de Hal conserve une clôture ogivale en chêne sculpté décrite plus haut. Les boiseries qui garnissaient la chapelle de N.-D. de Lorette ont servi à décorer le pourtour de la chapelle de N.-D. de Messine, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas en Bertaimont; ce temple conserve aussi des statues provenant de l'église abbatiale, des ornements sacerdotaux et, semble-t-il, des argenteries qui ont servi aux Écoliers.

Les argenteries du Val furent, en 1789, envoyées à la Monnaie de Bruxelles pour être fondues, après avoir été inventoriées et appréciées par des orfèvres. On ne donna pas suite à ce projet, car nous voyons qu'en 1790, le conseil du gouvernement accorda au curé et au magistrat de Saint-Symphorien une remontrance venant du monastère. Vers le même temps, la communauté de Naast demandait au même conseil des ornements provenant de l'abbaye.

Le 31 janvier 1790, le tiers état décidait d'envoyer à ses députés à Bruxelles une note des argenteries enlevées et autres effets mobiliers pour les restituer aux Écoliers. Une partie seulement fut renvoyée.

Une note placée à la suite de la déclaration que fournit l'abbé aux agents de la République, constate que la bibliothèque et tous les effets de la maison furent pillés en 1794 à la rentrée des troupes françaises.

Plusieurs autres églises ou particuliers conservent néanmoins des objets que nous croyons avoir appartenu au Val. Tels sont : dans l'église de Saint-Symphorien, une châsse en bois, revêtue de plaques de métal doré, renfermant des débris de reliques, et un calice; un reliquaire de la Sainte-Croix du XVe siècle, conservé à Mons, dans une collection particulière.

tifications s'étendirent sur l'enclos de l'abbaye et nécessitèrent la démolition du quartier abbatial et de dépendances placées à droite de la grande cour. L'enceinte fut diminuée de plus de moitié.

En 1824, on transforma la partie basse de l'église en souterrains voûtés s'élevant à la hauteur de $4^{m}80$, qui servirent à divers usages et, depuis l'établissement du chemin de fer, à celui d'arsenal militaire[1]. Quant à la partie haute, elle fut divisée en plusieurs pièces. Le chœur fut réservé comme chapelle pour le service des malades. Dans la salle voisine, on donna parfois des concerts.

A plusieurs reprises, on avait signalé aux autorités le mauvais état de cette partie de l'hôpital et l'on avait décidé en principe de la démolir, ainsi que les autres bâtiments, pour reconstruire un nouvel édifice plus approprié aux soins à donner aux malades. Pour donner un commencement d'exécution à ce projet, on fit disparaître, en 1847, le couronnement en pierre de la tour qui donnait à celle-ci un aspect gracieux. Depuis lors, cette tour est restée dans un état de délabrement qui alla grandissant de jour en jour.

Dans la nuit du 11 au 12 février 1860, la voûte centrale du transsept s'écroula, dit-on, subitement, mais sans causer d'accidents[2]. Émue de cet événement, l'administration des Hospices décida la démolition des bâtiments, décision que l'on commença à exécuter la même année. Pour le moment, on se borna à faire effondrer la voûte, les murs offrant, malgré leur mauvais état apparent, une très grande résistance[3].

Nous avons rappelé plus haut quel fut le sort postérieur de ces bâtiments et les modifications qui se sont produites dans cette partie de la cité montoise.

---

[1] Voir page 170, note 3.

[2] Est ce une légende? On a prétendu que cet écroulement aurait été prévu et même préparé par certaines personnes désireuses de voir disparaitre l'ancien hôpital.

[3] La chapelle de l'hôpital fut installée, vers la même époque, dans une salle à droite en entrant dans le cloître.



D'après un dessin de M. L. Dolez.

Vue de l'église du Val des écoliers en démolition ... 1876



CHAPITRE VIII.

Droits et privilèges, biens et revenus du Val.

La juridiction dans l'enceinte du Val-des-Écoliers fut l'objet de fréquentes contestations entre ses religieux, le chapitre de Sainte-Waudru et le magistrat de Mons, ainsi qu'on a pu le voir dans les pages consacrées à l'administration des abbés Le Bèghe, Neute et De Heest. Il n'est pas permis de bien apprécier où se trouvait le bon droit. L'emplacement du Val, cela résulte de plusieurs chartes, était compris à l'origine dans la seigneurie, le village et la paroisse de Cuesmes, qui appartenaient aux chanoinesses de Mons. On ne trouve nulle part qu'il ait changé de juridiction, même après qu'il fut enclos dans l'enceinte de la cité.

Le comte Jean d'Avesnes avait, il est vrai, promis d'acquérir la juridiction sur la partie de Mons située au-delà de la Trouille qui anciennement était en dehors des remparts, mais cette promesse ne reçut pas d'accomplissement. Ce qui le prouve, c'est que le magistrat de Mons ne se prévalut jamais de cet arrangement dans ses demêlés avec le chapitre et l'abbaye. Pour établir son droit à la justice sur le Cantimpret, il argumenta surtout d'une ordonnance de Philippe-le-Bon qui lui accorda en 1428, c'est-à-dire près de deux siècles après la fondation du Val, le droit de haute juridiction dans toute la ville. Dans la décision qui mit fin aux difficultés séculaires entre les chanoinesses et les échevins, on reconnut que cet acte n'avait pu porter préjudice à des droits acquis antérieurement et l'on adjugea en principe au chapitre la justice sur le Cantimpret et le Pré de la Vierge qui en faisait partie[1].

[1] Archives de l'État, à Mons. *Inventaire analytique des procès soutenus par la ville de Mons*, t. I, f°s 9, 12 v°, 26 v°, 44. — Arch. communales de Mons. *Reg. des consaux*, n° 3, f° 199 (1472). On trouve même que les Écoliers prétendaient avoir la justice sur tout le terrain situé entre la rue du Rivage et la Trouille.

Cette solution définissait les droits de deux des parties colligeantes, mais ne tranchait pas la difficulté en ce qui concernait les prérogatives du chapitre et du Val-des-Écoliers. Celui-ci opposait également à ses deux adversaires les lettres de la comtesse Marguerite de Constantinople qui lui accordaient sur l'héritage de Noë et Sara tous les droits qu'elle pouvait y posséder et spécialement la seigneurie (*dominium*). La comtesse n'aurait pu, disaient les conseils de l'abbaye, céder un droit qu'elle ne possédait pas, sans protestation du chapitre; celui-ci connaissait dès l'origine la teneur des diplômes de fondation, qui lui avaient été communiqués quand, en qualité d'église-mère et principale de la ville de Mons, il avait autorisé l'établissement du Val-des-Écoliers. Aucune réserve n'avait été faite alors sur les droits seigneuriaux. Les chanoinesses se trouvaient obligées devant cette argumentation de contester la valeur du mot *dominium* qu'elles prétendaient ne désigner que la seigneurie foncière, sans plus. A cette explication, le Val répliquait par un argument de possession et soutenait qu'à défaut de titre précis, il avait acquis la juridiction par un usage non interrompu; il citait à cette occasion diverses circonstances dans lesquelles ses prélats avaient mis en action leurs droits de haute et de moyenne justice[1].

Nous allongerions inutilement l'histoire de notre monastère, si nous voulions entrer dans le développement de tous les moyens qui furent employés par les parties pour fonder leur droit. Le résultat de ces discussions souvent obscures et subtiles fut ce qu'il était souvent dans de pareils procès. Le combat cessa faute de combattants et *adhuc sub judice lis est.* Nous ne connaissons en effet aucune solution qui ait tranché le débat.

[1] Arch. de l'État, à Mons. *Inventaire analytique* cité, t. I, f° 9. — Liasses de procès soutenus par le chapitre de Sainte-Waudru, nos 178, 438 et 585. — *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 41649.

Les Écoliers conservèrent effectivement les prérogatives qu'ils revendiquaient. Leur bailli[1], chargé de la recette des biens du monastère, continua à connaître des cas de haute justice ; de concert avec des féodaux de Hainaut, il rendit à diverses reprises des sentences de bannissement contre les malfaiteurs qui avaient été saisis dans leur enclos, principalement de 1698 à 1740. Depuis cette dernière date, l'occasion d'exercer ce pouvoir semble ne plus s'être présentée ; nous n'en retrouvons du moins aucune mention. Y eut-il une décision transactionnelle pour apaiser ces difficultés qui ne comportaient en somme qu'un intérêt d'amour-propre ? Ici comme dans d'autres parties de cette histoire, les lacunes dans les archives abbatiales ne nous permettent pas de conclure.

De leurs droits seigneuriaux et de leur situation dans un lieu soustrait à la juridiction des échevins, les Écoliers firent découler le pouvoir de lever les droits de morte-main et de meilleur-catel sur les personnes qui décédaient dans leur cloître. Ce point fut également contesté par le magistrat de Mons, qui possédait en engagère une partie des droits dévolus au domaine comtal, mais sans succès. Les Écoliers firent apparaître par des chartes aujourd'hui perdues, qu'ils avaient acquis ces privilèges par licence expresse des anciens souverains du Hainaut[2].

Ils réussirent également dans leur prétention de faire

[1] Voici quelques noms de baillis et receveurs du Val : Jaquemart Roussiaul (1423), Henry Resteau (1442-1465), Jehan le Léghat (1470), Colart Ansseau (1473), Charles de Lattre (1545), Gilles de Biévène, Pierre de Jeumont (1570), Philippe le Duc (1583-1594), Pierre-Julien Bouseau (1596-1599), Adrien Franeau, Jacques de la Croix (1601-1603), Charles de le Hove (1604-1608), Louis Taine (1620-1623), Laurent de Harveng (1624-1649), François-Jacques de Harveng, son fils (1649-1651), Guillaume Gallemart (1654-1665), l'avocat Pesqueur (1672), Ghislain (1674), l'avocat D.-J. Marin nommé le 18 mars 1681, encore en fonctions vers 1709.

[2] Voir *Chartrier*, XXX, XXXVIII et XLV.

moudre leurs grains partout où ils le voudraient, comme n'étant pas de Mons mais de Cuesmes [1], de brasser libre de toute taxe la bière nécessaire à leur consommation sans être soumis à l'inspection des échevins et des *maltoteurs*. Ils revendiquèrent cette dernière exemption pour la même raison et aussi en leur qualité de religieux. Dans tous les procès qui surgissaient entre l'abbaye et la ville, celle-ci affichait son intention de procéder à cette inspection, mais jamais cette menace n'eut d'effet [2].

Dans un ordre différent d'idées, le Val-des-Écoliers se glorifiait d'autres prérogatives aussi importantes. L'enceinte du monastère à partir du XVe siècle devint un lieu d'asile pour les débiteurs poursuivis de contrainte par leurs créanciers et pour certains criminels accusés d'un crime capital. Des arrêts de la cour de Mons et des décisions du Conseil privé (1612) reconnurent, du XVIe au XVIIIe siècle, ce privilège qui avait été violé par les officiers prévôtaux [3].

Le Val-des-Écoliers se disait de fondation *royale*, c'est-à-dire émanant d'une maison souveraine comme l'était celle des comtes de Hainaut, prédécesseurs des monarques espagnols et autrichiens. Plusieurs chartes émanées de ceux-ci reconnurent à ses prieurs et à ses abbés le titre de *chapelains royaux*, placés sous la protection spéciale du souverain [4]. C'était là des qualités plutôt honorifiques et même onéreuses, car ce protecteur s'en prévalait pour imposer au monastère des pensions en faveur de personnages qu'il voulait récompenser.

Dans les cérémonies, les Écoliers avaient la prééminence sur les autres religieux de la ville et sur les membres du clergé, à l'exception néanmoins des chanoinesses du chapitre de Sainte-Waudru et des chanoines de Saint-Germain. Il fallut

[1] Voir *Chartrier*, XLIV.
[2] *Registres des consaux de la ville de Mons.*
[3] *Procès jugés du cons. souv. de Hainaut*, dossier n° 53,095.
[4] Voir *Chartrier*, XXVIII et XXXVII.

néanmoins à diverses reprises l'intervention du pouvoir judiciaire pour faire respecter ce rang qu'ils pouvaient revendiquer surtout à cause de l'ancienneté de leur monastère [1].

Les prieurs faisaient de droit partie des états de la province et de la chambre du clergé. Ils avaient préséance après les autres abbés du Hainaut et les prieurs d'Aymeries sur les chapitres et délégués du clergé séculier. Quand ils obtinrent la dignité abbatiale, ils prirent parmi les abbés le 13e rang et le sixième après que les conquêtes de Louis XIV eurent démembré notre province et incorporé à la France certains établissements religieux.

La chambre du clergé, dès le XIVe siècle, avait pris l'habitude de tenir ses séances dans le monastère du Val. Au siècle dernier, elle s'y rassemblait encore de temps à autre. Très anciennement cet ordre y avait déposé ses archives et chargé le prieur du soin de les conserver ainsi que du privilège d'en délivrer des *vidimus* ou copies certifiées. Elles ne furent retirées complètement de ce dépôt pour être transférées à l'hôtel de ville qu'en 1769-1770 [2].

Il paraît que dès le moyen âge les autres ordres des états, la noblesse et les villes, confièrent aussi une partie de leurs chartes en garde aux prieurs. Nous le supposons d'après le grand nombre de vidimus qu'ils délivrèrent, de diplômes concernant ces classes de représentants de la province et les droits des comtes de Hainaut, de traités de paix avec les princes voisins, des actes de l'autorité centrale. La *trésorerie* du Val-des-Écoliers est citée à maintes reprises comme renfermant aussi une partie des papiers de la cour et du conseil de Hai-

[1] Archives des États de Hainaut. *Chambre du clergé.*

[2] Les registres aux actes des États mentionnent qu'en 1565 la trésorerie des Écoliers fut reportée à l'hôtel de Naast.

Le 27 juillet 1769, la chambre du clergé s'occupant de ces archives décida qu'il y avait lieu d'en faire le retirement et l'inventaire et fixa pour cette besogne le 20 octobre suivant. *Reg. aux résolutions de cette chambre* n° 7, f° 287. Arch. de l'État, à Mons.

naut[1]. Le prieur Nicolas Desmarés était en titre archiviste des états et nous avons vu qu'il céda moyennant finance cette charge à Gilles Druelin[2], ce qui n'aurait pu s'effectuer s'il se fût agi simplement des papiers du clergé, dont la garde devait, aux termes des lois canoniques, être confiée à une personne ecclésiastique. Nous ajouterons encore que le duc de Bourgogne, en choisissant le Val pour y déposer les archives enlevées, lors du sac de Liége, en 1408, fut décidé vraisemblablement par l'existence dans ce monastère d'un dépôt sûr et connu comme tel depuis longtemps.

Quelques chirographes passés devant les échevins de Mons portent aussi la mention qu'ils étaient conservés « au ferme du Val-des-Écoliers » et comme ils ne concernent nullement ce monastère, on peut en induire que les échevins avaient là, comme dans d'autres locaux privés, un ferme échevinal.

Les prieurs, puis les abbés des Écoliers, en raison de leurs connaissances, obtinrent d'autres faveurs plus considérables. Qu'il nous suffise de rappeler que la plupart d'entre eux jouirent de l'honneur de la députation du clergé ou de la généralité des états, que dans les circonstances difficiles ils furent chargés de représenter cette assemblée aux États généraux des Pays-Bas, d'aller en cour porter leurs vœux et leurs doléances.

[1] En 1431, le clerc de la cour insistait sur la nécessité d'inventorier ces pièces et celles qui se trouvaient aux trésoreries de la chapelle de Saint-Étienne à Sainte-Waudru, et du château. — *Reg. aux plaids de la cour de 1431 et 1432*. Arch. de l'État, à Mons.

En novembre 1529, » le pryeur des Escolliers fit remonstrance et averty que en la trésorerie de sa maison y avoit plusieurs coffres et escrips touchans à pluisieurs nobles, prélatz et autres gens, lesquelz se gastoient pour ce que l'yauwe y venoit quand yeauwes estoient grandes et y faisoient : requérant la court en volloir faire visitation et inventoire, affin d'en avertir ceulx à cuy pooient touchier. Sur quoy a esté conclut que par certains commis avœcq le greffyer de leditte court, ensemble le pryeur desdis Escolliers, visitation et inventoire se fera desdis coffres et escrips, et de ce que se y trouvera, rapport s'en fera pour après y estre fait et advisez ce que de raison. » *Reg. aux plaids de la cour de Mons*, n° 15.

[2] Voir p. 80.

Comme hommes de fief de la cour de Mons et titulaires de biens seigneuriaux à Élouges, les prieurs siégeaient comme juges à la cour de Mons avant la réorganisation de ce corps de justice sous Albert et Isabelle; quatre d'entre eux, Desmarés, De Lattre, Houzeau, Mahieu, furent conseillers du prince en son conseil; deux de ceux-ci, De Lattre et Houzeau, obtinrent de l'autorité impériale et du Pape la charge d'inquisiteur de la foi dans nos provinces[1].

Les revenus que produisait l'exercice de ces diverses fonctions étaient consacrés à l'entretien du monastère et des religieux. Le Val n'avait en effet que des ressources bien insuffisantes pour pourvoir à ses dépenses. Sous ce rapport, sa situation ne fut jamais très brillante. L'élan de la charité envers les fondations religieuses s'était ralenti dès les premières années du XIVe siècle où le luxe commençait à envahir les châteaux. Des troubles et des guerres incessantes désorganisaient les institutions et les fortunes. Si l'on excepte quelques donations de rentes minimes, les Écoliers n'eurent plus pour augmenter leurs biens que les pensions apportées par leurs novices, les offrandes de l'église et le produit incertain de leur obituaire. Dans le cours de cette notice, on aura pu constater que leur histoire interne se résume dans une lutte continuelle contre des besoins urgents, des dettes criardes qui amenèrent à trois reprises différentes, en 1462, 1526 et 1623, la saisie de leur temporel.

Les comptes de la recette générale du monastère établissent que, pour les six années entre 1631 et 1637, les recettes totales, comprenant des bonis extraordinaires, s'étaient élevées à 50840 livres 2 sous 2 deniers, soit 8473 l. 7 s. pour une année, contre des dépenses montant à 41048 l. 2 s. 7 d., soit 6841 l. 7 s. 1 d. par an. La recette pour les années 1643

[1] Les cours de justice siégaient quelquefois au Val-des-Écoliers. En 1314, on cite les « enquestes et plait de Monsieur Florench, de Cuesmes » qui se tinrent aux Écoliers.

à 1649 donnait une moyenne annuelle de 6378 l. 6 s. contre une dépense de 6754 l. 10 s. 6 d.

Les droits seigneuriaux perçus par l'abbaye de 1631-1650 accusent une recette de 3728 l. 10 s. 4 d. contre une dépense de 4541 l. Comme on le voit, le monastère, dès cette époque, était en plein dans le déficit. La période qui suivit, marquée par les longues guerres, les pillages et les dévastations que commirent dans notre pays les armées françaises ne firent qu'empirer la situation. Le mémoire de l'intendant Bernier évalue en 1696 le revenu à 5,000 livres, mais fait comprendre que, dans les circonstances désastreuses où l'on se trouvait, ce chiffre n'était pas même atteint[1].

L'abbaye, outre ses charges ordinaires, était obérée de dettes envers des créanciers civils et envers la chambre du clergé qui lui réclamait plusieurs années de sa cotisation dans les aides. Les menues rentes et les cens seigneuriaux acquis pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles avaient presqu'entièrement été aliénés et employés aux besoins les plus pressants. « L'abbaye du Val, dit un mémoire du temps, est la plus pauvre de toutes celles d'hommes du Haynau autrichien, son revenu est même moindre que l'ordinaire de la plupart des abbayes de femmes et de quelques prieurés de cette province. Son bien est peu consistant, ses charges énormes et surtout celles qui ont trait à l'entretien de ses bâtiments, situés dans un endroit bas, humide, souvent inondé et encore avec tant de défauts plus soubmis que d'autres par sa place près des fortifications au ravage des guerres et des sièges[2]. »

Dans la première moitié du XVIII[e] siècle, la prospérité des finances de l'abbaye se releva un peu, grâce aux cadeaux que recevaient les abbés, mais relativement à la dépréciation de l'argent et à la cherté de la vie, ses revenus n'étaient guère proportionnés au nombre de ses religieux. Le souverain fut

[1] BERNIER. *Mémoire sur le Hainaut*, mss. de la bibl. publ. de Mons.
[2] Arch. de l'État, à Mons. *États de Hainaut.*

obligé de dispenser le Val des pensions qu'il lui imposait habituellement. Voici quelques chiffres donnés dans les états présentés au gouvernement ; ils ne comprennent pas les grains et redevances en nature consommées dans l'abbaye.

En 1701 : recette totale de 6347 livres, 16 sous ; charges montant à 6688 l. 16 s. 4 d.; dettes courantes de 10823 liv. 15 s.

1736, recettes	2629 fl.	charges	5365 fl.
1745 »	2986	»	6569
1750 »	5934	»	6632
1765 »	7864	»	8619[1].

Un peu avant la première suppression de l'abbaye, le 30 mars 1787, les Écoliers présentèrent au gouvernement la déclaration de tous leurs biens et des dépenses dont ils étaient chargés[2]. Les revenus nets, année moyenne, montaient à la somme de 2881 fl. 17 s., 11 d., contre des charges s'élevant à 2933 fl. 16 s. 5 d., soit un mali de 51 fl. 18 s. 6 d.

Ce document renseignant très en détail les possessions de l'abbaye et leur origine, nous croyons devoir le reproduire en substance avec quelques notes intéressantes qui n'ont pu trouver place dans les chapitres précédents.

I. — Biens seigneuriaux.

Élouges. — Un fief de 34 1/2 huittelées et 12 verges de terres labourables, un pré d'un journel à Wihéries, le tiers du droit de terrage sur plusieurs héritages audit Élouges. Ce fief, donné aux Écoliers en 1326 par messire Nicole d'Escaussines, relevait de ces religieux qui y prenaient les droits de relief et le droit seigneurial lorsqu'il passait en une autre main contre l'ordre de la succession féodale[3].

[1] Arch. du royaume, à Bruxelles. *Conseil privé*, carton n° 1464. — *Conseil d'État*, — *Conseil royal*, n° 658.

[2] Ibidem. *Chambre des comptes*, n° 46.675.

[3] C'est à cause de ce fief que les prélats du Val avaient le droit de

Quévy-le-Grand. — Autre fief de 5 bonniers, 2 quarterons de terres labourables acquis des économies de l'abbaye en 1660 du chapitre de Sainte-Waudru, de qui on le relevait à chaque changement d'abbé moyennant hommage d'une pièce d'or telle qu'elle pût être. Année commune, il produisait un revenu net de . . . . 103 l. 11 s. 6 d.

Papignies et *Wannebecq.* — Terrage de 8 gerbes du cent à lever sur 3 1/2 bonniers un quarteron, et de 4 gerbes pour cent sur demi-bonnier et 2 quarterons. Donné en 1332 par Thomas de Warethon. Ce droit produisait net, année commune . . . . 12 l.

Élouges. — Un quart dans un droit de terrage de 9 gerbes p. c., à lever sur 23 bonniers et un journel de terre, donné en 1326 par Messire Nicole d'Écaussines. Produit net, année commune . . . . 14 l.

Mons. — Un livre censal contenant des menues rentes achetées par l'abbaye et hypothéquées sur plusieurs héritages et maisons, produisant, année commune de seize . . . . . 47 l. 12 s. 11 d.

Dour. — Livre censal de rentes données en 1326 par messire Nicole d'Écaussines, donnant année commune de dix la somme de. . . . . 45 livres 15 sous.

Havay et *Ihy.* — Autre livre de rentes seigneuriales produisant . . . . 31 liv. 3 s. 4 d.

Naast. — Autres rentes seigneuriales provenant d'achat fait en 1301 par les Écoliers à Martin Nicole de Naast, produisant . . . . 11 l. 10 s. 6 d.

Papignies et *Wannebecq.* — Autre donné en 1332 par Thomas de Warethon, de . . . . 12 l. 14 s. 6 d.

siéger à la Cour de Hainaut. Il avait été éclissé du domaine du comte en faveur de Robaut le Duch et de ses héritiers qui le donnèrent à l'abbaye. En 1636, Floris de Lattre, écuyer, s[r] de Fromont, le relevait du Val.

Mons. — Droits seigneuriaux donnés par la dame de Naast en 1320 produisant[1]. . . . . 501 l. 15 s. 6 d.

Naast. — Droits seigneuriaux acquis en 1301 de Martin Nicole de Naast . . . . 39 l. 7 s. 9 d.

II. — MAISONS ET BATIMENTS PRODUISANT UN REVENU ANNUEL.

Mons. — Maison, rue du Rivage, près de l'abbaye, séparée de celle-ci par la Trouille, donnée en 1314 par Nicolas de Reng et Marguerite d'Ihy, à charge de trois messes par semaine, d'un obit annuel, et de 2 muids de froment à convertir en pain pour être distribués aux pauvres, produisant. . 38 l. 15 s.

Autre maison tenant à la précédente et provenant de la même donation, rapportant . . . . 21 l. 14 s.

Autre tenant à la précédente, même titre . . 41 l. 10 s.

Maison, rue de Bertaimont, connue sous le nom de *Haut-Degré*, acquise en 1671 sur decrètement pour défaut de paiement d'une rente de 100 livres que possédait l'abbaye sur cette demeure, produisant. . . . . 102 l.

Havré. — Maison avec enclos de 4 journels, donnée en 1703 à l'abbaye pour l'entrée au Val comme religieux de Philippe-Christian de Wauldret de Mons, produisant . . . 160 l.

Cuesmes. — Maison provenant d'un échange fait avec l'avocat Duquesnoy d'une autre maison que les Écoliers possédaient à Masnuy-Saint-Jean, produisant. . . . . 200 l.

III. — BIENS-FONDS NON SEIGNEURIAUX.

Quévy-le-Grand et environs. — La maison de ferme dite de *Lombraye*, avec le fief mentionné ci-dessus, 47 bonniers, 2 journels, 2 quarterons de terres labourables et de prés situés

[1] Les archives de l'État. à Mons, *Val des Écoliers*, conservent le *Recueil d s maisons en la ville de Mons sur lesquelles l'abbaye du Val a la seigneurie foncière*, renouvelé au siècle dernier par ordre de rues.

sur les Quévy, Gœgnies-Chaussée et autres villages voisins[1]. La cense, son enclos et 43 b. 1 j. 2 q. 12 v. de terre avaient été achetés en 1314 de Gilles de Quévy. En 1442, ces biens furent arrentés à J. Ledoux dit Sureau moyennant un cens de 31 l. 10 s., qui ne fut plus payé en 1659, ce qui donna lieu aux Écoliers de les racheter avec des deniers venant de la baronne de Roisin. Ce domaine était chargé de la fondation d'une messe tous les lundis de l'année. Il produisait année commune sur dix . . . . 1014 l. 17 s. 9 d.

Papignies et *Wannebecq*. — 31 bonniers, un journel, trois quarterons de terres labourables, prés, etc., achetés en 1482 avec des deniers provenant de la famille Desmarés, produisant année commune sur dix . . . . 1259 l. 8 s. 6 d.

Naast. — 26 bonniers, 24 verges de terres labourables, dont 24 bonniers, un journel, 24 verges avaient été donnés en 1300 par Jakemes (?), sans aucune charge; le restant provenait d'une donation faite au Val en 1492 par le sieur Henry de le Salle. Revenu moyen[2] . . . . 1082 l.

[1] Cette ferme existe encore, non loin de la station de Quévy-le-Petit. On y trouvait, il y a quelques années, des parties anciennes, datant du moyen âge. Les principaux bâtiments avaient pourtant été reconstruits par les Ecoliers à la fin du dernier siècle, ce qui leur avait coûté environ 8000 livres tournois. Le *Lombray* a appartenu dans ces derniers temps à M. Recq de Malzinne ; il est aujourd'hui la propriété de M. de Behault de Warelles.

Près du Lombray, sur Gœgnies-Chaussée, le Val possédait deux viviers dits *Verzon* et *Bougnedo*. Ce dernier fut vendu au sieur Lyon de Rombize, en 1601.

[2] Les archives de l'État, à Mons, conservent un bail consenti par les Écoliers à Colart Coppin de Braine-le-Comte, en 1341, des terres dites les *Tries de Felignies*, près Braine. Il s'agit sans doute des terres rapportées sous la rubrique Naast.

Outre la seigneurie foncière, le Val possédait à Naast certains autres droits et privilèges. Plusieurs de ses religieux y furent curés. La pièce suivante qui nous a été communiquée par M. le conseiller Petit, prouve qu'ils étaient patrons de la chapellenie de N.-D. de Naast : « Nous soubsignons avoir remis comme nous remettons par cette ès mains de Monsieur l'abbé du Val la chapelle et bénéfice de Nostre-Dame de Naast pour par luy en disposer en qualité de patron ainsy qu'il luy plaira. Fait à Mons, le sixième de 1676. (Signé) : J.-P. baron de Rifflart. »

Valenciennes et sa banlieue. — Six muids en une pièce, donnés avec les deux propriétés qui suivent par Marguerite comtesse de Hainaut, en 1251-1252, pour la fondation du prieuré. Revenu de . . . . 245 l.

Marly, *Sautain* et *Montignies-sur-Roc*. — 55 mencaudées en plusieurs pièces . . . . 326 l. 13 s.

Saint-Saulve. — 78 mencaudées rapportant année commune . . . . 637 l.

Erquennes, *Houdain* et *Hergies*. — 57 huittelées et demie en plusieurs pièces, achetées en 1331 des économies du prieuré, produisant . . . . 360 l.

Dour et *Blaugies*. 45 huitelées en une seule pièce, dont 4 ont été achetées en 1455 et 1462, le reste existant sans titre, mais dont on possède des baux depuis 1559; revenu annuel: 425 l.

Jemappes. — Un bonnier de terre labourable et trois bonniers de pré en plusieurs pièces, donnés en 1314 par Nicoles de Reng et Marguerite d'Ihy[1] . . . . 150 l.

Neufvilles et *Masnuy*. — Six bonniers, un journel de terres labourables, dont un acheté avec les deniers de l'abbaye, les autres possédés selon baux depuis 1344 au moins . 185 l.

Neufvilles. — 5 journels et demi de terres labourables achetés en 1670 . . . . 50 l.

Montignies-lez-Lens. — Trois bonniers de terre, chargés de 15 rasières de blé envers les Écoliers, rachetés en 1430 par ceux-ci, par décrètement, faute de paiement de ladite redevance . . . . 80 l.

Lens. — Un vieux bonnier donné en 1315 par Estiévenon et Agnès de Bray, sa femme . . . . 42 l.

Hon-Taisnières. — 4 bonniers 2 journels de terres labourables dont 4 journels donnés en 1361 par Philippe Le Duc et le reste en 1664 par Antoine Delaunoy . . . . . . 150 l.

[1] D'après un acte du greffe scabinal de Jemappes, de 1431, cette propriété s'appelait le *Mont des Escoliers*.

Peissant. — 17 bonniers, 2 journels et un quarteron donnés en 1315 par sire Nicole de Reng, seigneur de Houdaing, à charge de 15 messes par année, d'un obit annuel et de 12 muids de froment à distribuer aux pauvres en pains. Revenu annuel : 341 l. 10 s. 4 4/5 d.

Herffelinghen. — 7 bonniers de terres labourables donnés en 1476 par Claude de Viss, produisant . . . . 224 l.

Havré. — 2 bonniers et deux demi-journels de terres labourables, achetés par les Écoliers en 1312 de sire Isaac de Bray . . . . 95 l.

Harmignies. — 9 bonniers 5 quarterons achetés par les Écoliers en 1326 . . . . 300 l.

Cuesmes. — 7 bonniers 2 journels de terre et un journel de pré achetés en 1312 et en 1419, produisant . . . . 242 l.

Dour et *Élouges.* — 25 bonniers, 50 verges affermés d'ordinaire avec le droit de terrage mentionné ci-dessus, à deux personnes ; acquis en 1395 des économies du prieuré [1]: 862 l.

Quaregnon. — 7 bonniers, 1 journel, 3 quarterons et 17 verges de terres labourables dont quatre provenaient d'un échange fait en 1316 entre les Écoliers et Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut, pour le winage de Soignies, le reste donné par Jehan Charlons en 1405 et par d'autres bienfaiteurs . . 283 l. 4 s. 7 4/5 d.

Petit-Quévy. — Dix bonniers, 108 verges de terres labourables et un journel de bosquet et *brohailles* (broussailles), au hameau de Beaumeteau, achetés en 1292 de N. de Biaumetiel, produisant . . . . 330 l. 13 s. 11 2/5 d.

Grand-Quévy. — Cinq bonniers et demi-journel en plusieurs pièces de terres labourables, dont 4 journels donnés en 1310 par demoiselle Ahalis de Quévy et le reste acquis antérieurement à 1380. . . . . 165 l.

[1] Une ferme existait pour l'exploitation de ces héritages. Elle subsiste encore aujourd'hui à Élouges et appartient à M. Aug. Rossignol. Debove, *Histoire d'Elouges*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII, p. 371.

Havay et *Ihy.* — 12 bonniers, un quarteron de terres labourables, produisant année commune. . . . . 325 l. 15 s.

6 bonniers de terre audit Havay, achetés de Gilles de Quévy en 1336 . . . . 131 l.

Croix et *Rouveroit.* — 7 bonniers, un journel, un quarteron et 15 verges, en plusieurs pièces de terres labourables dont 2 bonniers à Croix, achetés en 1317, 4 bonniers un journel à Rouveroit achetés en 1380 de Marguerite Gillon, le reste acquis en 1316 de Guillaume de Quévelon . . . . 189 l.

Ville-sur-Haine et *Thieu.* — 4 bonniers acquis en 1316 de maître Nicolon de Naste.

Thieu. — 8 journels donnés en 1283 par Anne de Sierfontaine. Ces deux derniers biens loués année commune . 144 l.

Estinnes-au-Val et *Bray.* — 21 bonniers, un journel, y compris 4 journels de bosquets, actuellement à usage de labour, et 3 1/2 quarterons de prés, provenant d'un échange fait avec l'abbaye de Géronsart, des biens que le Val de Mons possédait auprès de Namur [1]. . . . . 483 l.

Maurage. — 4 bonniers de terres labourables en plusieurs pièces, chargés envers les Écoliers d'une redevance de 4 muids de blé qui, n'ayant pas été payée en 1345, donna lieu à décrètement . . . . 108 l.

Jurbise. — 7 bonniers de terres labourables en plusieurs pièces, achetés de 1417 à 1420 . . . . 207 l. 18 s.

[1] Voir *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII, p. 95. Dans le *Cartulaire de l'abbaye de Géronsart*, aux arch. de l'État, à Namur, on trouve l'annotation suivante datant du XIV[e] siècle et relative aux biens de Géronsart à Estinnes : « Por les terres ausmonées de Lestines daleis Binch en Henaw et monstrées par-devant à prieus frére Wauchies et frére Jehan de Tirre. L'an m. ccc et xx, venredi apriès le fieste saint Jehan Baptiste : Premiers Jakemars Maurietes viij bon. — Jakemars le Forsteurs ij bon et demi jour. — Dame Marie viij journ. et demi, — Wibiers iij b. »

Ce cartulaire contient aussi quelques chartes de donations faites sur les revenus de Binche au prieuré de Géronsart Nous les avons analysées brièvement dans les *Bulletins du cercle archéologique de Mons*, 4[e] série, pp. 429-431.

Masnuy (les deux). — 15 bonniers, 2 journels et 20 verges de terres labourables en plusieurs pièces, pris en arrentement par les Écoliers de Baudouin d'Ouillies en 1310 et d'autres en 1327 et 1472. Une partie fut adjugée aux Écoliers aux plaids de la cour de Mons, en 1345. . . . . 202 l. 10 s.

Saint-Symphorien. — 2 journels de terres labourables dont il existait des baux depuis 1584 . . . . 40 l. 10 s.

Scheldebeke et environs. — 4 bonniers et demi-journel de terres labourables et 2 bonniers un journel et deux verges de pré, donnés par le testament de Nicolas le Beghin (vers 1488), pour convertir le produit en messes.

Mons. — 4 journels de pré, donnés en 1435 par le sieur de Sars, à charge d'un obit; ils étaient situés hors de la porte du Rivage, furent incorporés dans les fortifications en 1638, restitués en 1782 lors de la démolition des fortifications de Mons et aplanis à grands frais par les Écoliers[1] . . . 199 l.

4 journels de pré, hors de ladite porte, vis-à-vis du *Tarlarigot*, donnés en 1314 par Nicolas de Reng . . . . 200 l.

10 bonniers, un journel et 90 verges sur les *Grands prés* de Mons, dont un demi-bonnier donné en 1492 par Corosti et le reste provenant de la donation faite en 1314 par Nicolas de Reng . . . . 520 l. 8 d.

Nimy-Maisières. — Un bonnier et un journel en plusieurs pièces de pré, donnés en 1325 par messire Gérard, sire de Pottes . . . . 62 l.

Douvrain-Tertre. — Prés contenant un bonnier et 83 3/8 verges, donnés en 1498 par Michel Warlu . . . . . 89 l.

La Longueville-lez-Bavay. — Bois dit *des Écoliers*, de 100 arpents, mesure du roi, l'arpent de 100 verges et la verge de 22 pieds. Acheté en 1279 de Jacquèmes de Werchin, sénéchal du Hainaut, produisant. . . . . 1430 l. 14 s.

Sars-la-Bruyère. — Bois dit *d'Audenarde*, comprenant 40 bonniers, acheté en 1277 de Jean d'Audenarde, sire de Rosoy, produisant . . . . 1439 l. 5 s.

Total. . . 8,099 l. 5 s. 4 d.

[1] En 1794, la France s'empara de ces quatre journels pour y créer un cimetière.

IV. — Capitaux de fondations placés a intérêts.

Ce chapitre de la déclaration renseigne les fondations d'obits et de messes des personnages qui suivent : Étienne Waudrez, Pierre Maçon, Guillaume de Masnuy, Jean-Baptiste Dupire, Jacqueline Leclercq, Quintin Barbé, Adrien Bourguelle, Louis Lequeux, demoiselle Farcy, Adrien de Haulchin, Jean de Haulchin, Jean Massenair, sieur d'Apchon, demoiselle Ghislain, sieur du Trieu, André d'Espinoy, famille de Migeot, Jean Sansterre, sieur Deldame, demoiselle Promanteau, Adrien Leclercq, Catherine Lejeune, André-Charles Du Chastel de la Howardrie sieur de Mouveau, Éléonore de Crohin, Jeanne d'Autière, le sieur de la Roquette, Collart le Béghin, Jacqueline Louviau, Jean Lecocq, demoiselle Compagnie, Jeanne Hanotin, le sieur du Trieu d'Onnezies, Adrien de la Ramonnerie (obit le 5 avril), François Rimez (ob. le 29 octobre).

V. — Capitaux qui ne sont chargés d'aucune fondation,

produisant un intérêt de 1072 livres 10 sous 2 deniers.

VI. — Autres rentes ou revenus.

Rente irrédimible de 50 l. t., affectée sur la recette casuelle de la ville de Mons, en indemnité du terrain que le magistrat a pris en 1310 pour construire les bastions et remparts qui sont derrière l'abbaye . . . . 50 l.

Autre à Papignies et Wannebecq, dont on ne trouve plus les titres . . . . 12 l. 14 s. 6 d.

Rente de 18 rasières de froment dont 12 doivent être converties en pains à distribuer aux pauvres tous les lundis de Carême, assignée par la famille d'Egmont[1] sur le moulin de Lens, évaluée à . . . . 126 l. 6 s. 4 1/4 d.

[1] D'après le dossier n° 58,931 des Procès jugés du conseil souverain, cette donation aurait été faite ou modifiée le 11 juillet 1506 par messire Louis Rolin, chevalier, seigneur d'Aimeries, de Lens, etc.

Rente donnée sur l'abbaye d'Aulne par Jean Desmarés, de 20 et 1/4 rasières froment.

Rente de 12 rasières de froment sur l'abbaye de Ghislenghien. Rente donnée à l'abbaye par Mahieu de Mainsencouture, en 1332.

Rente irrédimible de 32 l. sur une cense et 40 bonniers de pâture à Onnaing, appartenant au chapitre métropolitain de Cambrai. Elle provenait de l'arrentement, fait par les Écoliers, de ces biens donnés par la comtesse Marguerite de Constantinople lors de leur premier établissement à Valenciennes [1].

Rente irrédimible de 12 l. 40 s. donnée en 1580 aux Écoliers par la Grande-Aumône et la Bonne-Maison de Houdain, en échange du droit que les religieux avaient d'administrer les biens desdites institutions.

Autre, au même titre, sur un bien de la Grande-Aumône, à Jurbise, et sur la maison hospitalière des Apôtres, à Mons.

Rentes sur des maisons de la rue de la Petite-Guirlande, données par Thierry de Pottes en 1341; idem, de la Grande-Guirlande à Mons (1483) ; à Gœgnies-Chaussée ; sur le *Gant d'or*, rue d'Havré, à Mons ; sur le Cantuaire Brouillart, à Cuesmes ; à Genly (1549) ; à Hon (1610) ; à Goy-sur-Sambre (1545), sur la maison des filles de Notre-Dame, à Mons.

Ensemble : 539 l. 2 s.

Total des revenus : 10700 florins 9 s. 3 d.
et nets 2881 fl. 17 s. 11 d.

La déclaration donne l'aperçu suivant sur les charges du monastère :

« Notre abbaïe n'a pas été fondée pour un nombre fixe d'individus; dès l'institution, le nombre étoit composé de sept que Marguerite, comtesse de Hainaut, a retiré de l'abbaïe de Ste-Catherine à Paris, pour les placer auprès de Valenciennes, et elle nous a établis à Mons en 1252, en achetant le terrein sur

[1] Cette ferme dite *des Écoliers*, ou *de la Prairie* d'Onnaing, avait été accensée à Colart le Febvre le dimanche suivant la Saint-Remi 1414. Le chapitre de Cambrai en fit l'acquisition le 14 mars 1506.

lequel notre abbaïe est actuellement bâtie. Le nombre d'individus a été tantôt plus grand tantôt plus petit, selon les occurrences; il a quelquefois été de 25 et il n'est plus aujourd'hui que de 11 dont 10 prêtres et un frère lai; dans ce nombre ne sont pas compris deux de nos religieux qui se sont fait naturaliser en France pour être habiles à posséder des cures qui sont à la collation de l'abbaïe royale de Sainte-Geneviève de Paris et, par cette raison, ces deux derniers ne sont plus du nombre de ceux de notre abbaïe.

« Des 10 prêtres, un est curé au village de Saint-Symphorien, mais dont la cure est à la collation des chevaliers de Malte; comme il n'est pas aujourd'hui dans l'abbaïe, on ne peut compter que neuf prêtres dont l'entretien convenable de chacun peut être évalué à 1060 livres, ce qui fait pour 9 une somme annuelle de . . . . 4770 fl.

« Pour le frère lai . . . . 300 fl.

« Un cuisinier. . . . . 300 fl.

« Un aide de cuisine et cavier. . . . . . 200 fl.

« Deux portiers dont les fonctions sont d'ouvrir les portes, de faire le métier de tailleur, les commissions des religieux, servir dans les quartiers d'hôtes, sonner les cloches, souffler l'orgue, entretenir les ornements de la sacristie . . . 500 fl.

« Un boulanger chargé de faire le pain, de soigner les grains qui se livrent à l'abbaye pour rendages et de servir d'infirmier . . . . 300 fl.

« Jardinier. . . . . 300 fl.

« Domestique de M. l'abbé. . . . . . . 300 fl.

« Le barbier . . . . 48 fl. 11. 4

« Le cocher. . . . . 300 fl.

« Femmes pour entretenir le linge de l'église, dépense revenant à . . . . 500 fl.

« Soit pour ces services. . . . . fl. 7818 11. 4

« Les dépenses pieuses pour diverses fondations s'élèvent à. . . . . 1910 fl. 15. 8.

« L'entretien et la réparation des bâtiments coûte année commune la somme de . . . . 577 fl. 5. 9.

« Autres charges particulières, parmi lesquelles il faut compter l'entretien des ornements d'église, des livres, les soins à donner aux argenteries, des traitements annuels de 47 livres au facteur d'orgue, de 40 à l'horloger, de 50 au carillonneur, de 200 livres à l'organiste, l'entretien des cloches, la cotisation de l'abbaye dans les subsides du clergé, le paiement de l'avocat de la maison, l'entretien d'un religieux malade, une pension de 300 livres que Sa Majesté a accordé à M. d'Haulleville sur les biens de l'abbaye ; ces diverses dépenses montant à . . . . 445 fl. 15 p.

« Total des charges . . . . 2933 fl. 16 s. 5 d. »

CHAPITRE IX.

Archives. — Bibliothèque. — Armoiries. — Sceaux. — Bibliographie de l'abbaye.

Au XVIe siècle, les Écoliers possédaient encore presque toutes les chartes qui avaient été données à leur monastère. Ces précieux documents étaient déposés dans des armoires spéciales et dans un beau local qu'avait fait bâtir le prieur Desmarés.

Un des prédécesseurs de ce religieux les avait fait transcrire dans un cartulaire continué avec le plus grand soin pendant le siècle suivant. Ce manuscrit souvent cité dans les procès qu'eut à soutenir le Val est décrit comme offrant un « livre d'un très ancien caractère, écrit sur vélin, relié avec des couvertures de peau de veau de couleur noire et intitulé : *Viel cartulaire des biens du Val des Escolliers à Mons où sont repris tous tiltres depuis* 1252 ». Il renfermait environ 250 feuillets écrits des deux côtés, les actes y étaient rangés non par ordre de dates mais selon leur importance et la qualité de ceux qui les avaient octroyés au monastère. On y trouvait d'abord les bulles des papes, ensuite les donations et faveurs accordées par les comtes de Hainaut, puis celles émanant des particuliers, ainsi que les jugements, transactions ou décisions arbitrales intervenues en faveur du monastère ; ces derniers actes étaient résumés assez brièvement.

Un second cartulaire, commencé sous le prieur Desmarés, était l'abrégé du premier. Il était également recouvert de cuir noir, écrit sur des feuillets de vélin, et portait à la première page : *Cartulair de l'abbaye du Val où sont repris plusieurs tiltres depuis la fondation de l'an* 1252.

En 1572, lors du pillage du couvent par les gueux, la plupart des chartes et lettriages du Val disparurent ; les cartulaires même restèrent pendant quelque temps perdus. C'est ce que

rappelait l'annotation suivante placée sur le feuillet de garde du premier de ces documents. « Ce présent livre appartenans à l'église des Escoliers fut enlevez et descalez en l'an xve lxxij, du temps que les Gueux ravirent la ville de Mons, avec plusieurs autres escrits qui sont demourez perdus, et fust retrouvé par moi soussigné le 12 juin l'an 1577, partant cinq ans perdu. N. Aubry. »[1]

Ces deux cartulaires étaient encore en possession de l'abbaye en 1773, dernière date où nous les trouvons cités. L'abbé Martin Colin fut, comme Desmarés, un conservateur soigneux des archives confiées à sa garde; il recouvra beaucoup de titres qui se trouvaient entre les mains de particuliers, les fit transcrire plusieurs fois; ces copies furent certifiées par des notaires afin que, si plus tard les originaux venaient à disparaître, on put en retrouver facilement des copies valables.

Au siècle dernier, les archives du monastère comprenaient encore de bien précieux documents. Nous citerons parmi les principaux :

Un petit cartulaire confectionné aux XVI[e] et XVII[e] siècles, sous ce titre : *Copies de diverses privilèges et octroyes de la fondation de la maison du Val des Escolliers à Mons, de ses immunités, donations, etc... et de la mort, enterrement et exèques de diverses personnes décédées en ce lieu et du droit de mortemain levé sur icelles.*

Un autre manuscrit, couvert de parchemin, in-longo-parvo, œuvre de l'abbé Colin, étant intitulé : *Cachereau des obits ou anniversaires de l'église du Val Notre Dame des Escoliers de la ville de Mons.*

Trois obituaires datant du temps des prieurs Desmarés, de Lattre, Le Bègue.

Un « petit cartulaire concernant les droits seigneuriaux appartenant à l'abbaye Notre Dame du Val », rédigé vers 1461; un autre renouvelé en 1593 par Philippe le Duc, receveur du prieuré.

[1] Arch. de l'État, à Mons. — *Procès soutenus par le chapitre de Sainte-Waudru,* dossier n° 585.

Un « livre de *droits seigneuriaux en général appartenans à l'église et prioré de Nostre Dame du Val que l'on dist les Escolliers de Mons en Haynnault, faict et escript par frère Nicole Deslens, procureur, en l'an mil v^c lij et finant mil v^c cincquante quattre.* Ce manuscrit avait environ 450 feuillets.

Chassereau des droits seigneuriaux à Mons, écrit de la main de frère Bartholomé Bocquet.

Les *Mémoires journaliers* des procureurs qui embrassaient toute la période comprise entre 1651 et 1763.

Un des plus beaux documents de ces archives était la *Description topographique* du monastère et des autres biens tant terres que prés et maisons appartenant au couvent de Notre-Dame du Val-des-Écoliers. Ce registre terrier, rédigé vers 1635 sous la direction de l'abbé Colin, donnait l'origine de chaque bien, sa mesure, le plan terrestre de sa situation, enfin une description détaillée du couvent, accompagnée de dessins [1].

Les comptes dont le monastère conservait une série très complète depuis la fin du XIVe siècle, se divisaient en deux catégories principales :

1° *Comptes de la recette générale*, rendus primitivement tous les trois ans par le prieur, ensuite par le receveur-bailli ou le procureur du monastère, aux religieux délégués par l'abbé du Grand-Val, supérieur général de l'ordre [2].

2° Comptes particuliers rendus par le sous-prieur, plus tard le prieur ou le procureur du monastère. Ils renfermaient les *comptes de la pitance* ou *comptes du moustier*, ayant trait à la nourriture et à l'entretien des religieux, les *comptes des offrandes* et les comptes des droits seigneuriaux.

De tous ces documents qui auraient pu nous éclairer sur l'histoire du Val-des-Écoliers, il ne nous est resté que bien peu de chose. Les chartes ont disparu, les cartulaires ont eu

[1] On y trouvait un plan en perspective de l'abbaye du Val, dessiné à la plume et colorié.

[2] Une ordonnance du 28 septembre 16.. défendait aux supérieurs des monastères de communiquer leurs comptes aux généraux d'ordres demeurant en France.

le même sort et d'incessantes recherches ne nous ont pas permis de découvrir ce qu'ils sont devenus. Ces documents existaient bien certainement encore dans le monastère à la fin du siècle dernier, car on les mentionne et on les analyse dans la *déclaration des biens de l'abbaye* faite au gouvernement en 1787. Une note du procureur de l'abbaye à la suite d'une autre déclaration des biens faite aux agents de la république, en 1796, dit que lors de la rentrée des troupes françaises les archives furent pillées avec les autres objets mobiliers[1]. D'un autre côté, une liste de documents provenant des couvents du Hainaut supprimés, dressée vers ce temps par la commission départementale du triage des titres, annonce que les papiers du Val avaient été déposés à la préfecture du département de Jemappes. Peut-être cette note n'indique-t-elle ainsi que les quelques états (avec pièces jointes), dressés lors de la suppression ? Aucun renseignement ne nous permet de donner une réponse certaine. Les archives du Val se trouvent peut-être au nombre des objets envoyés à Vienne lors de la retraite des troupes autrichiennes de nos provinces, du moins en partie, car lors de la première suppression, en 1789, elles avaient déjà été enlevées par les agents autrichiens.

Les archives du royaume à Bruxelles ne conservent aucun document provenant de l'abbaye[2]. Le dépôt de Mons a récupéré quelques copies de titres versés dans des procès au conseil souverain, entre autres quatre comptes, les trois premiers de la recette générale par Laurent de Harven, receveur du monastère, pour les années 1631 à 1649. Chacun de ces comptes comprend un espace de six ans. Le quatrième est un compte de droits seigneuriaux, rendu par François-Jacques de Harven, fils du précédent et curateur de sa maison mortuaire, pour

[1] Archives de l'État, à Mons. *Val-des-Écoliers*, nº 7. — DEVILLERS, *Notice sur le dépôt des Archives de l'État. à Mons*, pp. 390-391.

[2] On n'y trouve que des rapports sur les élections des abbés, avec pièces justificatives et sur des difficultés dont la connaissance avait été portée devant les conseils collatéraux du gouvernement des Pays-Bas.

tout le temps que son père avait été bailli. Ces comptes se sont retrouvés dans les archives du conseil souverain, à qui ils avaient été communiqués en suite de difficultés entre les religieux et leur receveur. Toutes les autres archives qui nous ont servi pour rédiger cette notice sont éparpillées dans différentes collections, principalement dans la trésorerie des chartes de la ville de Mons, les archives du chapitre de Sainte-Waudru et les dossiers de procédure du Conseil souverain. Nous avons cru utile de donner, dans un appendice placé à la suite de ces pages, l'analyse des principaux actes que nous avons pu rencontrer, et même de les transcrire intégralement quand ils nous ont paru intéressants pour l'histoire de Mons.

Les troubles et les pillages qui affligèrent le Val, à diverses époques, eurent aussi pour résultat de faire disparaître la belle bibliothèque dont il s'enorgueillissait. Fondée dès la fin du XIIIe siècle, elle fut enrichie par les soins des prieurs de Tournay, Ghiskière, Desmarés, de Lattre et de l'abbé Colin. Le premier fit construire une salle spéciale avec armoires en chêne pour déposer les manuscrits qui avant étaient attachés par des liens à de petits pupitres. Desmarés et Colin améliorèrent et augmentèrent cet appartement.

Au XVe siècle, la copie des livres était l'une des occupations des religieux. Le nécrologe de l'abbaye mentionnait, parmi ceux qui avaient acquis dans cet art une certaine réputation, les frères Jehan Pauwillon et Raoul dit Fructifer ou Fruytiers[1].

[1] Il semble aussi que le Val-des-Écoliers possédait un atelier de reliure vers la fin du XVe siècle, témoins ces extraits :

« A frère Jehan, du Val des Escholiers, qui a lyé ung antiphonier. viij s. »

Compte du chapitre de Sainte-Waudru pour l'année 1497-1498, aux arch. de l'État, à Mons.

« Aux Escolliers de Mons, a esté payet pour une table à verrin (écrou) pour lyer livres, timpant et aultrez hostieux y servant, ensemble ix l. xv s. »

Comptes de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie pour 1508-1509, aux arch. de l'État, à Mons.

Pour ne citer que les manuscrits, les Écoliers possédaient : une belle bible manuscrite en deux tomes et de précieux *codices* des XIIe et XIIIe siècles, provenant d'une donation faite vers 1290 par Herbert, doyen du chapitre de Lobbes; de nombreux ouvrages des saints Pères et de maîtres en théologie de l'université de Paris. Aux XVe et XVIe siècles, ces richesses étaient souvent mises à contribution par les religieux d'autres monastères, ce qui semblerait attester qu'elles étaient rares dans notre pays.

D'autres manuscrits concernaient spécialement l'histoire du monastère. Nous mentionnerons spécialement deux chroniques du XVe siècle : l'une de Frère Jehan Vivien dont nous ne connaissons ni le titre ni l'étendue; l'autre, qui était un petit in-4°, mentionné dans des procès sous ce titre : *Liber chrodicoru in quo memorantur acta et facta covetus Beate Marie Vallis Scolariu Montis Hainonie per Paulum Ghiskierum, priorem.* Ces chroniques semblent être indiquées par la *Vallis Mariana* qui renvoie pour plus de détails sur le prieur Ghiskière à un livre abondant en détails (copiosior) conservé dans la bibliothèque en 1636 [1].

Un successeur de Ghiskière, Nicolas Desmarés, avait laissé plusieurs manuscrits écrits de sa main, parmi lesquels une chronique, des traités de théologie et des sermons. Brasseur affirme que ces écrits étaient conservés de son temps [2].

Citons aussi, parmi les historiens du Val, l'abbé Jacques de Lattre. Ce religieux que l'abréviateur Jacques Lessabée ou de Leussauch appelle « un personnage très versé dans les lettres latines et un excellent protecteur des écrivains », composa quelques pages sur les évènements qui s'étaient passés dans le monastère durant sa direction [3].

[1] *Vallis Mariana*, p. 41.

[2] BRASSEUR. *Sydera*, p. 54.

[3] J. LESSABÆUS. *Hannoniæ urbium et nominatiorum locorum ac cænobiorum Anacephalæosis* (Anvers. M. Hillenius 1534), Voir aussi la traduction de cet ouvrage par MM. G. DECAMPS et A. WINS, éditée par la Société des Bibliophiles belges. (Mons, Dequesne-Masquillier, 1885), p. 34.

L'abbé Martin Colin, suivant l'exemple de ses devanciers, décrivit les faits qui marquèrent sa prélature; il donna de nombreux renseignements sur les ressources du Val et sur les travaux qu'il y fit effectuer. Cet ouvrage écrit en latin était intitulé *Memoralia seu status fris Martini Colin, canonici regularis, professi in monasterio Busci Domini Isaac prope Nivellas in Brabantiâ, ac inibi prioris vigesimi, post modum abbatis Scholarium oppidi Montensis crassâ Minervâ fece simplici stylo descriptum. Ad laudem et gloriam Dei omnipotentis et animi salutem.* 1628[1].

Cet homme remarquable avait écrit encore d'autres traités. Nous avons rappelé son édition de la règle de Saint Augustin et du traité de Gerson contre les propriétaires, les vers qu'il édita à la louange de la Vierge et qu'il inséra dans divers ouvrages[2]. Il composa aussi une histoire de l'origine et du développement du Val-des-Écoliers de Mons et du Bois-Seigneur-Isaac, qui, d'après Brasseur, fut imprimée à Mons en 1636[3]. Toutes ces publications comme les œuvres manuscrites que nous venons de citer sont perdues; c'est à peine si pour la plupart d'entre elles, on en connaît encore le titre. La *Bibliographie montoise* de feu H. Rous-



[1] Cette date est celle où fut commencé ce registre. *Procès soutenus par le chap. de Sainte-Waudru*, dossier n° 585, Arch. de l'État, à Mons.

[2] Nous reproduisons ici les armoiries de l'abbé Colin d'après un bas-relief en marbre venant de la chapelle de N.-D. de Lorette et conservé au musée archéologique de Mons.

[3] Ordinis et Vallis prima elementa speciali libro edito Montibus

selle et les suppléments à cet ouvrage par M. L. Devillers ne donnent aucun renseignement sur ces livres. Y aurait-il dans les indications de Brasseur une confusion d'auteurs?

Dans la bibliothèque on remarquait encore une peinture ou gravure symbolique dont l'idée était due à l'abbé Colin. C'était l'arbre historique du monastère de Mons. Dans le fond, l'artiste avait représenté la vue du monastère et de l'église du Val. Sur le devant, un arbre étendait de chaque côté ses rameaux terminés par des médaillons où étaient peints les portraits des différents prieurs et abbés qui avaient régi le monastère, avec leurs noms et des distiques rappelant leurs actions. La Vierge occupait la cime de cet arbre. A côté du tronc se voyaient les figures de la comtesse Marguerite et de Saint Augustin.

Le Val-des-Écoliers, on pourra en juger par ce qui précède, ne manquait pas de matériaux pour l'histoire. Quelques écrivains surent en profiter et nous devons à leurs travaux des renseignements d'autant plus précieux qu'il serait inutile d'aller les chercher ailleurs. Vinchant, grâce à l'obligeance du prieur frère Gilles Bricquet[1], inspecta ces archives et ces

1636, dit Brasseur. *Sydera*, pp. 55-56. La *Vallis Mariana*, après avoir parlé des éditions qu'il donna d'un propre de l'ordre avec les additions de Penotti, de la traduction de la règle de saint Augustin et du traité de Gerson *In proprietarios*, ajoute :

« Dein Vallem facit aspici Scholarem ,
« Qua Montes recreantur Hannonenses,
« Abbatum veneranda facta, facta
« Patrum qui benè præfuere Valli ;
» Ac sylvam manifestat Isaacam ,
« Et miracula sanguinis sacrati ,
« Qui servatur ibi decore magno
« Sylvanosque Patres, Patrumque Gnatos.

[1] Vinchant composa en l'honneur dudit Bricquet, mort le 15 décembre 1614, une épitaphe qui fut gravée sur sa pierre. Elle est reproduite par Brasseur. *Pratum Marianum*, p. 33. Dans le même ouvrage, p. 34, se trouve une épitaphe de Vinchant composée par Brasseur.

chroniques et les résuma dans ses *Annales*. Les quelques pages qu'il consacra à l'histoire d'un des plus anciens établissements de sa ville natale sont précieuses, et dénotent chez cet écrivain souvent trop décrié des recherches consciencieuses. Si l'on excepte quelques inexactitudes légères, son historique du Val est le plus remarquable de tous ceux que nous possédons.

Le père Maurice Bourgeois qui écrivit vers le même temps sa *Vallis Mariana*, ouvrage bien autrement important sous le rapport de l'étendue, a été loin d'être aussi complet sur beaucoup de points que l'annaliste Montois. Il semble n'avoir point fait par lui-même les recherches dans les chartes du Val, mais avoir vu uniquement les chroniques qui y reposaient et particulièrement celle de Colin. Son but paraît avoir été moins de faire une bonne chronique du Val que de travailler sur un ouvrage déjà fait, de le mettre en vers et surtout de glorifier l'administration de Martin Colin, son ami et son ancien supérieur au Bois-Seigneur-Isaac[1].

Ces préoccupations se ressentent dans toutes les pages consacrées au Val-des-Écoliers. C'est comme un défi jetté à la poésie latine et à ses difficultés; c'est un chroniqueur en vers difficiles, car il se sert du vers phaleuce. Il en résulte parfois qu'il est obligé de passer sous silence des faits intéressants,

[1] On a très peu de détails sur la vie de Maurice Bourgeois. Ad. Mathieu dans sa Biographie Montoise, p. 280, pense qu'il est de Mons; Brasseur dans ses Sydera, pp. 23 et 59, le place parmi les écrivains de Fontaine-l'Évêque et de Lobbes. Il vivait dans la 1re moitié du XVIIe siècle, devint chanoine régulier et sous-prieur du Bois-Seigneur-Isaac. Sa *Vallis Mariana* lui attira les louanges de Brasseur qui le nomme rare gloire du chœur d'Aonie, devin couronné de lauriers. etc., ainsi que des humanistes Jean Despiennes et Jacques Laurent, recteur de Houdain. Voici un spécimen des vers français que ce dernier auteur lui adressait (*Vallis Mariana*, liminaires) :

» Maurice, quand je voy que ta Muse se niche
« Au creux des beaux valons;et au milieu des bois,
« Où tu fais richement fredonner tes haubois
» Il me faut confesser que vous n'estes mau-riche. »

parce qu'il y rencontre des mots et des noms qui se plient difficilement à ce rythme inusité et tout au moins singulier en histoire. Ailleurs il amplifie longuement une petite circonstance pour le même motif. Les exigences du vers l'obligent à user de licences, à chaque instant, il abrège les mots, en crée de nouveaux qu'il serait bien difficile de trouver dans les dictionnaires même de basse latinité ; les noms propres surtout sont quelquefois écourtés ou arrangés de la belle façon, c'est Flerucus, pour de Fleurus, Mercher pour le Mercier, Pratensis pour des Prés, Houvius pour de le Hove, etc... A la fin de la biographie de chaque prieur, on rencontre ordinairement les noms des religieux qu'il a vus mourir, des novices auxquels il a donné l'habit des Écoliers. Voici pour exemple la liste des défunts sous Jean de Malines :

Ingelbertus, Oizus, Everardus
De Massis, Gerar, Austius Joannes
De Porta, Œgidius, le Duc, Joannes
Deslouges supprior in polis recumbunt.

Voici encore la liste des novices sous le prieur Ghiskière :

A Quercu, Vivien, velut Thianus
Joannes Descroliers et a Choquœo.
Laurent, Circinus, atque Ghiskierus
Pratorum Ægidius, Deo voventur.

Il y a des pages entières versifiées de cette manière. Quant il parle de l'abbé Colin, il rappelle les moindres circonstances de son administration, fait intervenir dans sa narration de longs récits des évènements politiques dont nos provinces ont été le théâtre, mais qui sont restés tout à fait étrangers aux Écoliers.

Ces défauts de Bourgeois rendent très difficile la lecture de son ouvrage et même l'intelligence d'évènements qu'il narre. « Franchement, dit M. Lecouvet, nous préférerions que Bourgeois, au lieu de se casser la tête à enchâsser tous ces noms dans des phaleuces, eut, à l'imitation de Gilles li Muisis, traité cette partie de son sujet en vers libres en ne s'astrei-

gnant qu'au nombre des syllabes et à la rime. Ce travail lui eût coûté moins de peine, et son livre eût gagné beaucoup en clarté. En outre, il eût beaucoup moins fatigué à la lecture [1]. »

Son ouvrage en effet n'est pas tellement dépourvu d'utilité, qu'il ne puisse être consulté avec fruit. On y trouve des renseignements précieux sur le Val-des-Écoliers. L'origine de cette congrégation, son histoire abrégée, l'histoire du culte de la Vierge à l'abbaye du Val, les noms de ses bienfaiteurs, les faits des prieurs et des abbés, les sépultures qu'on remarquait dans le monastère, les statues qu'on trouvait dans le cloître et l'église, les saints de l'ordre dont on faisait l'office au chœur, sont tour à tour rappelés. On ne pourrait retrouver ailleurs ces renseignements.

Philippe Brasseur [2], l'infatigable scrutateur des annales religieuses du Hainaut, est le troisième auteur qui ait parlé du monastère du Val avec quelques détails. Dans ses *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, il lui consacre 14 pages et note quelques faits qui avaient été omis par les deux écrivains précédents. Dans ses *Sancta sanctorum Hannoniæ*, il donne la liste des reliques que renfermait l'église. Les *Sydera* rappellent en quelques mots les écrits et la science de Nicolas Desmarés, de Jacques de Lattre et de Martin Colin. Enfin, une de ses monographies en vers est spécialement destinée à donner l'histoire du Val-Notre-Dame; elle porte pour titre : *Pratum Marianum intra Montes Hannoniæ ejusdemque prati vinea triginta pampinis interstincta.* (Mons, J. Havart, 1636). Cet opuscule de 37 pages a été réimprimé et inséré dans son *Theatrum abbatiarum Hannoniæ* avec quelques légères modifications, et l'ad-

[1] Lecouvet. *Du mérite littéraire des poëtes latins nés dans le Hainaut*, dans les Mém. et publications de la soc. des sc., des arts et des lettres du Hainaut, 2e série, t. vi, pp. 227-234. Il y a là une excellente étude sur notre poëte.

[2] Ainsi qu'il le dit dans une dédicace à Martin Colin, Brasseur comptait parmi ses ancêtres, Philippe le Duc, qui avait été longtemps bailli et receveur du Val-des-Écoliers.

jonction d'une autre brochure concernant le prieuré de Bois-Seigneur-Isaac[1].

Cet ouvrage se compose de vers à la louange des prieurs et abbés qui ont régi le Val depuis la fondation jusqu'en 1636, des épitaphes en vers de chacun d'eux et des personnages remarquables enterrés dans le temple abbatial. Ce que nous avons dit du style et de la méthode du Père Bourgeois peut s'appliquer à ce dernier ouvrage de Brasseur.

Il est pénible de voir ces écrivains s'épuiser à faire des vers fort peu harmonieux et d'un sens obscur, au lieu de décrire en bonne prose les évènements qu'ils connaissaient. Combien l'histoire y aurait gagné ! Le *Pratum marianum* possède peut-être un meilleur style que la *Vallis Mariana*, mais les jeux de mots, les *nugæ difficiles* y occupent la meilleure part et il n'a pas comme l'opuscule du Père Bourgeois le mérite de fournir un fort contingent de détails historiques inédits.

A ces ouvrages assez connus nous ajouterons une sorte de chronique plus récente et restée inédite jusqu'à ce jour. L'auteur, frère François Hoiois, né à Mons vers 1673, entré en 1704 au monastère du Val où il occupa les fonctions de procureur, rédigea ce travail vers 1720 comme renseignement à Gilles-Joseph de Boussu pour son Histoire de Mons. Ce renseignement ne fut remis à l'historien montois qu'après l'impression des pages qu'il consacrait aux Écoliers, de sorte qu'il n'en put tirer parti.

[1] Cette seconde édition porte pour titre : *Pratum Marianum intra Montes Hannoniæ*, *editio secunda. Additur per modum corollarii Busco-Isacense miraculum circà venerabilem Eucharistiam, monosticis distinctum*. Mons, J. Havart, 1637.

Brasseur a composé un autre ouvrage se rapportant au Val-des-Écoliers ; c'est : *Laudatio S. Augustini Hipponensis episcopi, ejusque doctrinæ ac regulæ, dicta Montibus Hannoniæ in abbatiali ecclesia Vallis Scholarium quinto calendas Septembris, anno 1637* (Mons. J. Havart 1637). Cet opuscule est dédié à Martin Colin comme l'ouvrage précédent.

Voir pour plus de détails bibliographiques sur les ouvrages que nous venons de citer, H. ROUSSELLE. *Bibliographie montoise*, pp. 254, 256, 259, et 274.

Ces annales peu volumineuses sont divisées en deux parties : la première donnant l'histoire abrégée de l'abbaye, la seconde une « liste des prieurs et abbés depuis la fondation jusqu'à ce jour avec ce qu'ils ont fait de remarquable, suivant les mémoires et nécrologe de ladite abbaye ». On trouve dans cette chronique une certaine quantité de faits qui ont échappé aux historiens antérieurs de l'abbaye ou qui se sont passés après la publication de leurs ouvrages. Pour la fin du XVIIe et le commencement du XVIIIe siècle, l'auteur narre assez longuement la suite des faits.

Le manuscrit original du travail d'Hoiois est passé avec les autres papiers de Gilles de Boussu à M. Ch. Houzeau de Lehaie, proche parent de l'historien montois. Il en existait deux copies : l'une faite en 1832 par M. Henri Delmotte, bibliothécaire de la ville de Mons ; l'autre, plus moderne, se trouvait dans la riche bibliothèque de M. l'avocat Hippolyte Rousselle, l'auteur de la *Bibliographie montoise* ; elle appartient aujourd'hui à M. Napoléon Navez, ingénieur à Anvers qui a bien voulu nous la communiquer.

Armoiries. Les armoiries anciennes du Val-des-Écoliers sont inconnues. Une ancienne carte héraldique du Hainaut, gravée en 1653 par Mathieu Borremans, donne un écusson où figure la Vierge assise tenant dans ses bras l'Enfant Jésus [1].

La *Nobilis Honnoniæ descriptio* de Braux et Hogenberg (XVIe siècle) et celle de l'archiviste des états de Hainaut, J.-B. Dumont (1774), qui semble n'être que la copie modifiée de celle-là, ne font pas figurer le Val-des-Écoliers parmi les monastères représentés aux États, bien qu'il soit certain qu'à ces deux époques il y envoyait son prieur [2].

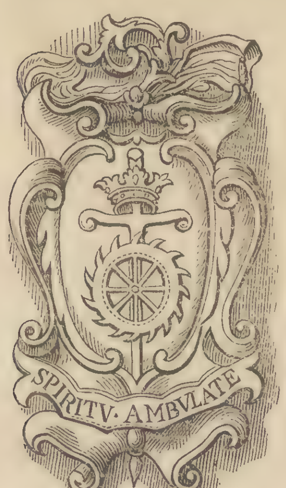
Le sceau de la chambre du clergé exécuté en 1578 reproduit les armoiries des abbayes et de deux autres institutions composant cette chambre. Elles sont toutes reconnaissables à l'ex-

[1] Arch. de l'État, à Mons. *Cartes et plans*, n° 1010.

[2] Ibidem n°s 1009 et 1111. La carte de Dumont a été publiée par la Société des Bibliophiles belges et jointe au t. VI des *Annales du Hainaut* de F. VINCHANT.

ception d'un écusson qui porte une rose. Feu l'archiviste Lacroix[1] pensait que cet écu ne pouvait s'appliquer qu'au Val-des-Écoliers. En effet, nous remarquons que plusieurs des prieurs anciens écartelèrent ou brisèrent leurs armoiries particulières d'une rose.

Quoiqu'il en soit, il est certain que le Val-des-Écoliers, à une époque que nous ne pourrions déterminer mais qui est antérieure au XVIIe siècle, avait pour armoiries une épée couronnée avec une roue dentée sur le tout. Ces attributs rappelaient Sainte Catherine, patronne du monastère de Paris d'où était sortie la colonie de religieux qui vint établir le Val de Mons. Brasseur[2] décrit ces armoiries comme étant adoptées de son temps. On les retrouve d'ailleurs sculptées sur le sceau du prieuré au XVIe siècle et sur plusieurs pierres qui ornaient les bâtiments du Val de Mons. Nous reproduisons ces armoiries du Val d'après un piédestal en marbre venant de la chapelle de N.-D. de Lorette et conservé au musée archéologique de Mons.



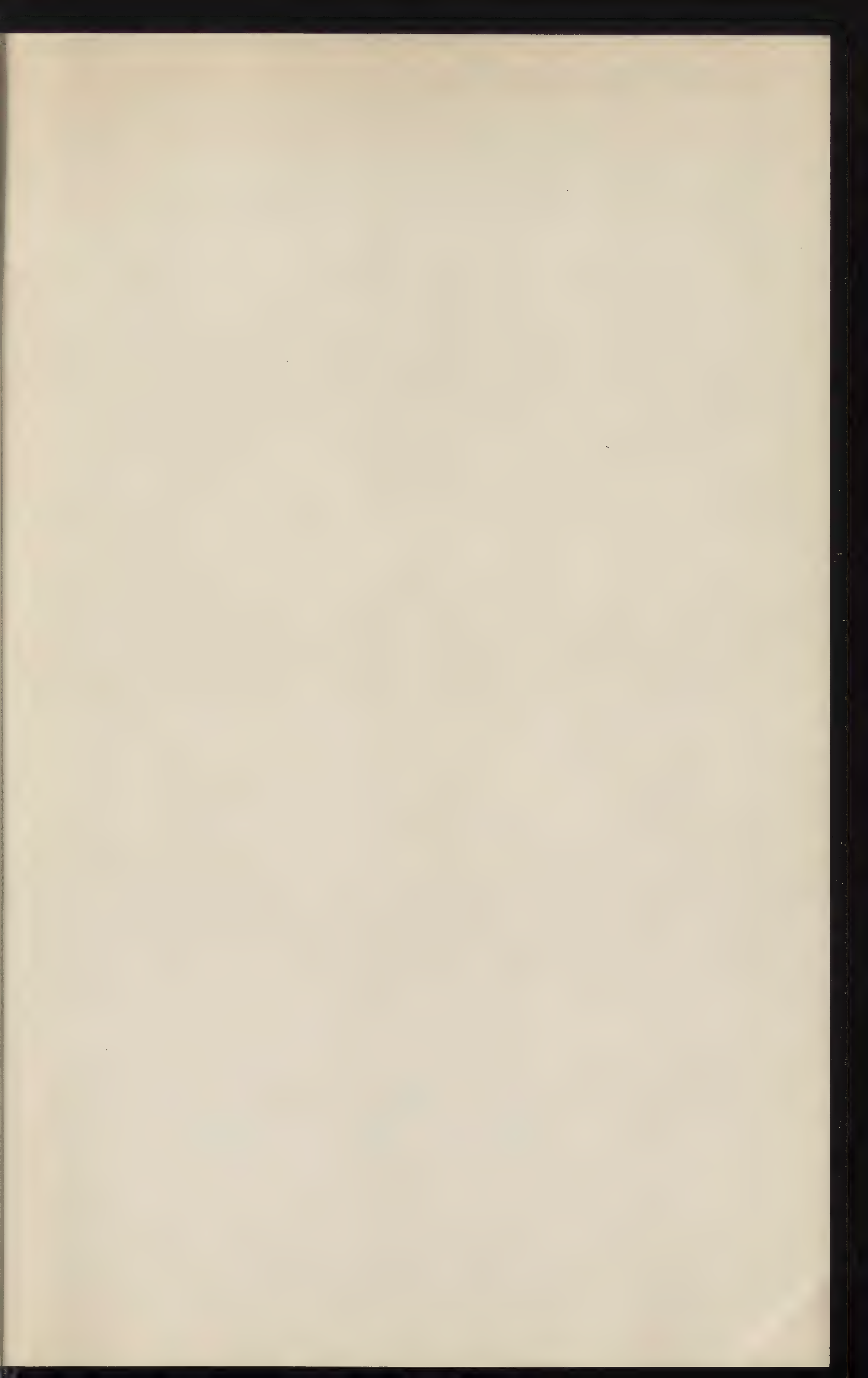
D'après ces monuments, ces armoiries étaient de gueules, à l'épée d'argent, emmanchée d'or, couronnée de même et à la roue de même métal placée sur le tout. La devise du monastère accompagnant ce symbole était : *Spiritu ambulate*[3].

Sceaux. — Dans le cours de son existence, le Val-des-Écoliers a usé de divers sceaux. Les prieurs et ses abbés en ont possédé d'autres qui leur étaient personnels et dont ils se servaient dans les occasions multiples

[1] *Inventaire des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état du Hainaut*, p. 280.

[2] *Origines*, p. 217.

[3] Epître de Saint-Paul aux Galates, chap. v, v. 16. Ces mots signi-





Sceaux du monastère et des prieurs du Val des Ecoliers
(XIII.e-XV.e siècles)

où ils intervenaient non-seulement au nom du Val mais comme fonctionnaires publics ou notaires apostoliques. Dans deux planches gravées qui accompagnent ce mémoire, nous avons réuni les dessins de tous ceux dont nous avons retrouvé des empreintes. Nous nous bornerons à les décrire ici très brièvement et à renvoyer aux numéros de ces gravures.

1. Sceau du prieur du monastère de Sainte-Catherine de Paris apposé par le frère Givard, prieur de cette maison, agissant comme prieur du Val de Mons aux actes de fondation de 1252. Il représente la décollation de Sainte-Catherine avec la légende. ✠ S. PRIORIS BE. KATHINE. ORD. VALLIS. SCOLAR. PAR.

2. — Sceau primitif du monastère, dans le style ogival. Il présente un dais élégant sous lequel est figurée la Vierge en pied, couronnée, soutenant l'enfant Jésus et lui présentant un fruit. Légende : S : COVENTUS ⋮ BE ⋮ MAR' ⋮ JUXTA MOTES ⋮ I ⋮ HAN' ⋮ ORD' ⋮ VALL' ⋮ SCOLAR. *(Sigillum conventus beate Marie juxtà Montes in Hanonia ordinis Vallis Scholarium).* Ce sceau fut en usage depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'au commencement du XV[e].

3. — Sceau gothique, de forme ovale, employé par les premiers prieurs. Le sujet central figure deux personnages nimbés assis sur un siège élégant de style roman ; à sénestre, le Christ tenant d'une main un livre et de l'autre élevant la main en signe de bénédiction ; à dextre, la sainte Vierge portant une couronne fleurdelisée et tenant dans la main un sceptre ou une branche de lis ; au-dessus une étoile à huit rais. Au-dessous, sous une niche ornée, est agenouillé, les mains jointes, le prieur revêtu du manteau et de l'aumusse. Légende : ✠ S. PORIS BE MARIE DE MONTIBZ IN HAONIA (*Sigillum prioris beate Marie de Montibus in Hanonia).*

fient : « Conduisez-vous selon l'esprit » ou « marchez selon l'esprit (de Dieu). » On peut se demander comment un écrivain montois a pu trouver cette devise orgueilleuse. DE BETTIGNIES, *A travers les rues de Mons.*

[1] J. DEMAY. *Le costume au moyen-âge d'après les sceaux.* (Paris. Dumoulin 1880), p. 411 et 377, décrit le sceau de cette maison en 1375 et 1385 et celui de Rohard, son prieur, en 1382, mais ils sont tout-à-fait différents de celui-ci.

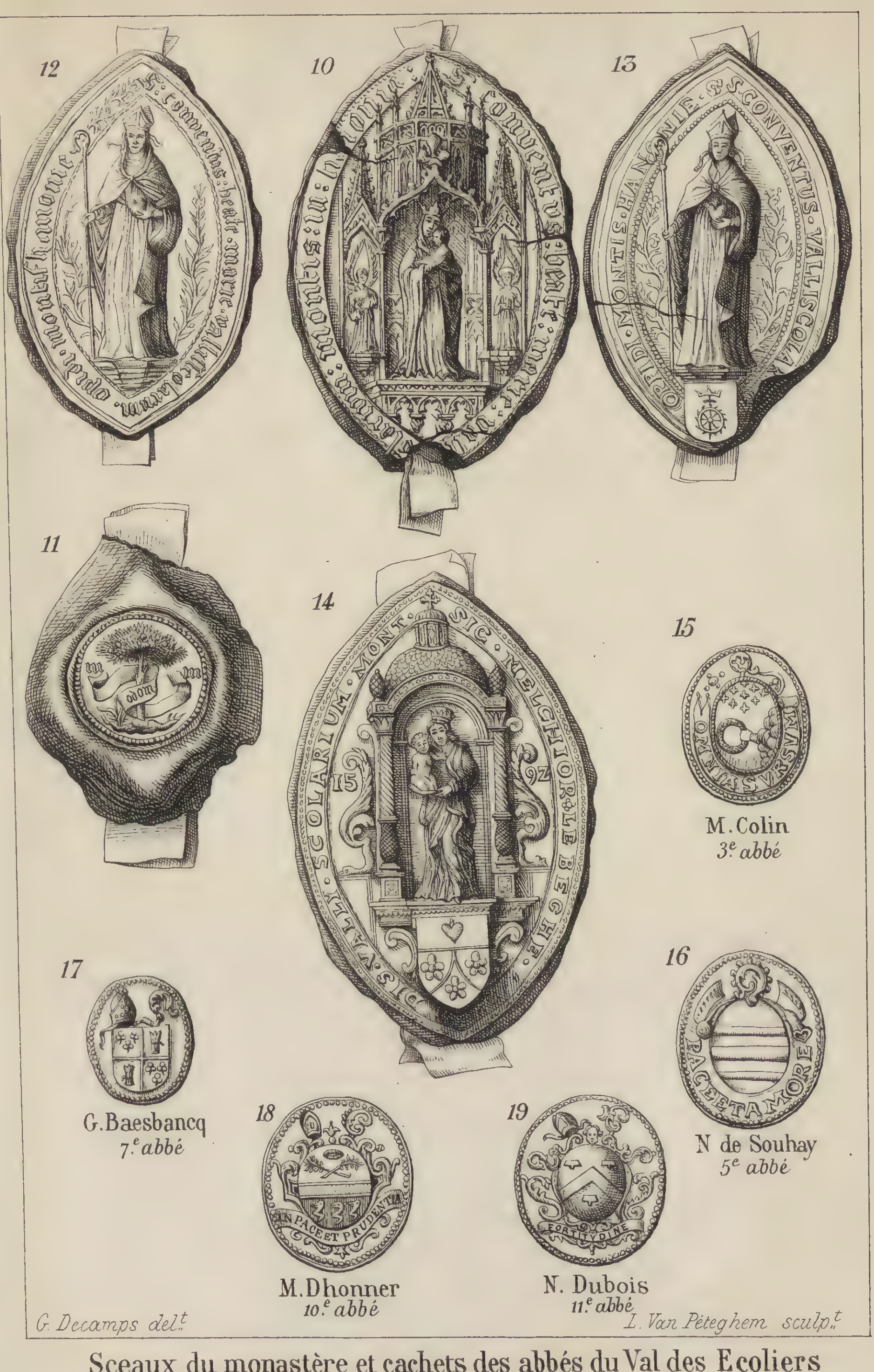
4. — Contre-scel du sceau nº 2. Il figure un vase où s'épanouit une plante de lis à trois fleurs de forme héraldique, accosté à dextre d'une étoile à six rais et à sénestre d'un croissant. Légende : AVE : MARIA : GRA : PLENA. Usité jusque vers 1320.

5. — Sceau du prieur du Val, de forme ovale et de style ogival, que l'on rencontre sur les actes allant de 1320 à 1430 environ. Sous une arcade formée de style secondaire, apparaît la Vierge tenant son fils et lui présentant un fruit. Au-dessous, sous une arcade, le prieur vêtu comme dans le sceau nº 2, ayant en plus le bonnet sur la tête. Légende : S. PORIS : BE : MAR : JUXTA MOT' : I HAN : ORD' : VALL' : SCOLAR (*Sigillum prioris beate Marie juxta Montes in Hanonia ordinis Vallis Scolarium*).

6. — Contre-sceau dont se servait le prieur Jehan de Montignies (1291-1309). Il est de forme hexagonale et figure la Vierge couronnée tenant dans ses bras l'Enfant Jésus et dans le champ deux étoiles à six rais. La légende est assez difficile à déchiffrer, vu la petitesse des lettres. Nous croyons la lire ainsi : S. IOH/S.. DE./MOTIGNIE *Sigillum Johannis de Montignie.*

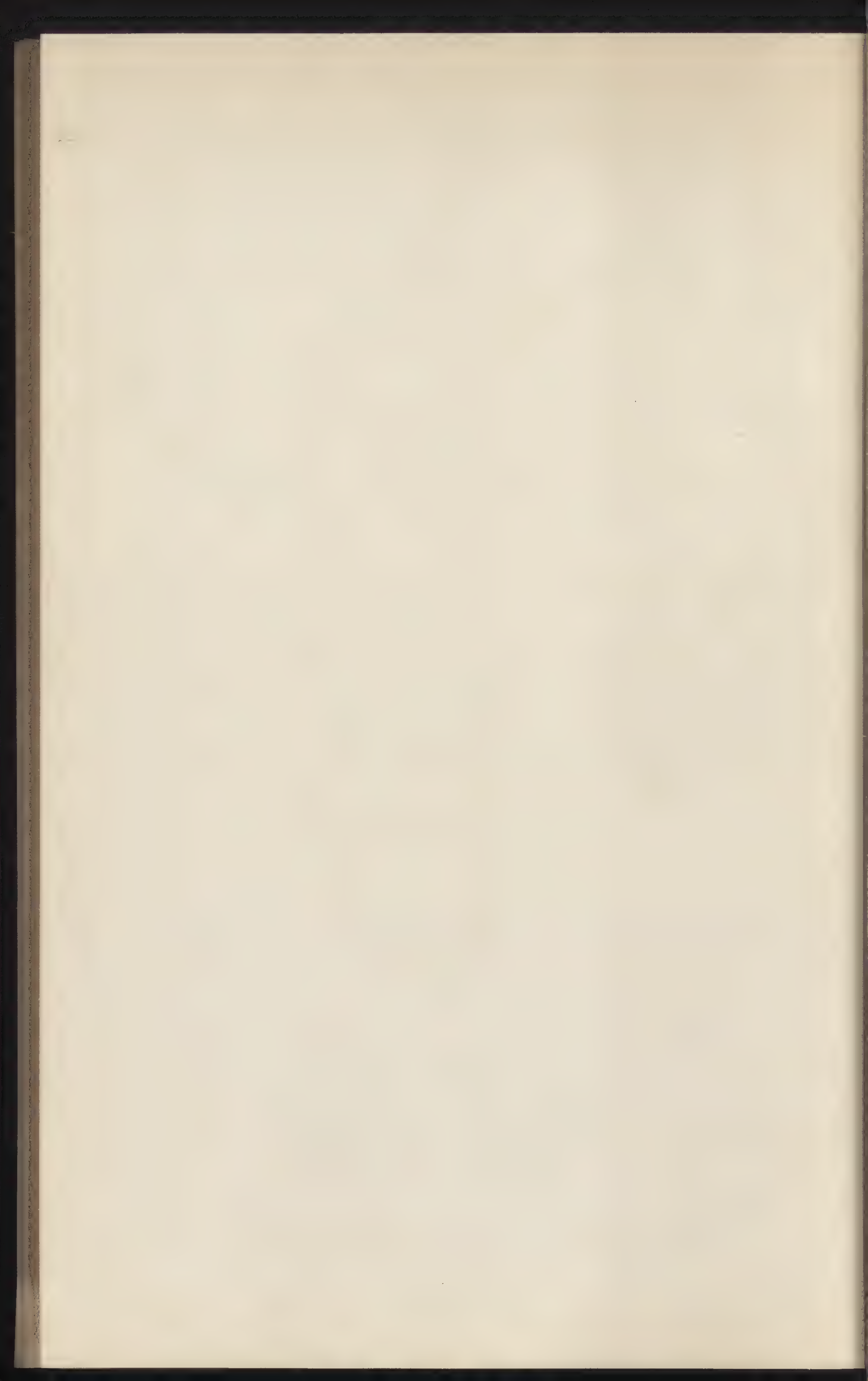
7. — Contre-sceau armorié et de forme circulaire particulier au prieur Jehan de Malines ou à Jehan de Jonghe que nous soupçonnons n'avoir été qu'une seule et même personne. Il offre un quatrefeuille perlé au milieu duquel se trouve un écusson avec bordure perlée, coupé au chef présentant un lion issant. Légende : S : FRIS | IOHAIS | DICTI | IONGHE (*Sigillum fratris Iohannis dicti Ionghe*).

8. — Sceau ogival très orné, dans le style du milieu du XVᵉ siècle, représentant sous un dais la Vierge nimbée, portant une couronne fleurdelisée et soutenant l'Enfant-Jésus également nimbé. Au-dessous d'un dais, le prieur dans son costume ordinaire, est agenouillé. La légende est : S. prioris. bte. Marie. de. Motibus. in Hanonia. ordinis. vallis scolarium (*Sigillum prioris beate Marie de Montibus in Hanonia ordinis Vallis Scolarium*). Nous avons retrouvé des empreintes de ce sceau sur des actes de 1434 à 1554.



Sceaux du monastère et cachets des abbés du Val des Ecoliers

(XV.e -XVIII.e sciècles)



9. — Contre-sceau du prieur Jehan Rogier, appendu à un acte du 14 juin 1417. La seule représentation qui figure sur ce sceau est un animal assis de formes assez singulières, qui paraît représenter un lion. Aucune légende.

10. — Sceau perpétuel du prieuré qui ne fut en usage que vers le milieu du XV[e] siècle. Il offre une arcade en arc surbaissé surmonté d'un dais ajouré. On y remarque la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Deux niches latérales sont occupées par des figures d'anges éployant leurs ailes et jouant d'un instrument que nous supposons être la lyre ou le théorbe. Légende : S : conventus : beate : Marie : vallis : scolarium : Montis : in : Hanonia : *(S. conventus beate Marie Vallis Scolarium Montis in Hanonia).*

11. — Contre-sceau du prieur Nicaise Des Gaukiers, (1429-1448). Il représente un arbre (*gaukier* ou *noyer*) couvert de fruits entre deux signes ni, in ou m, entouré d'une large banderolle portant une inscription qu'il ne nous a pas été permis de déchiffrer.

12. — Sceau perpétuel du prieuré que l'on rencontre appendu à des actes de 1469-1557. Il est de forme ovale et gothique et offre sur un piédestal l'image de Saint Augustin avec la crosse et la mitre et portant un cœur transpercé d'une flèche. Deux arbrisseaux fleuris dans le champ. Légende : S. conventus. beate. Marie. Vallis scolarium. opidi. Montis. Hanonie. (*Sigillum conventus beate Marie Vallis scolarium opidi Montis Hanonie.*)

13. — Sceau perpétuel du prieuré employé avec quelques modifications depuis 1578 jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. C'est la reproduction à peu près exacte du sceau décrit sous le n° 12. On remarque seulement sur le piédestal un écusson portant les armes du monastère : la roue dentée et l'épée couronnée. La légende en caractères romains est : S. CONVENTUS VALLISCOLAR.... OPPIDI MONTIS. HANONIE [1].

[1] G. DEMAY. *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 225, n° 6777, décrit un exemplaire de ce sceau qui présente quelques variantes.

14. — Sceau ovale de plus grande dimension que les précédents, représentant sous une arcade de style renaissance surmontée d'un lanterneau ajouré en forme de temple la Vierge couronnée portant l'enfant Jésus. Ce sceau porte au milieu le millésime 1592 et au bas les armoiries suivantes : coupé, en chef un cœur, en pointe chappé avec 3 fleurons. Ce sont les armes de Melchior le Bèghe, qui employait ce sceau, ainsi que le prouve la légende suivante : SIG. MELCHIOR. LE BEGHE..... DIS. VALLY. SCOLARIVM. MONT.

La partie centrale de ce sceau fut conservée par les abbés du Val qui suivirent Le Bèghe et servit à composer le sceau dont l'abbé usait jusqu'à la fin du dernier siècle. Les armoiries et la date seules furent changées. C'est ainsi que nous trouvons sur quelques empreintes le chiffre 1602. Au reste, ce sceau ayant été ordinairement apposé en placard, à partir du XVIIe siècle, nous en retrouvons peu d'empreintes en bon état de conservation.

15. — Cachet particulier de Martin Colin, 3e abbé.
16. — Cachet particulier de de Souhay. 5e abbé.
17. — Cachet particulier de Guillaume Baesbancq, 7e abbé.
18. — Cachet particulier de M. D'Honner, 9e abbé.
19. Cachet particulier de C. Dubois, 10e abbé.

Saint Augustin bénit d'une main. La légende est conçue comme suit : S. COVENT BTE ME OPPIDI MONTIS HANONIE. 1600. Ce sceau est appendu à un don de reliques fait par l'abbaye du Val au chapitre de Cambrai le 27 octobre 1601, acte conservé aux archives départementales du Nord, à Lille.

CHARTES DE L'ABBAYE DU VAL-DES-ÉCOLIERS.

I.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne aux frères du Val-des-Écoliers qu'elle avait appelés à Mons, un héritage situé dans cette ville pour y bâtir un monastère, trente mesures de terre près de Valenciennes et quarante bonniers de pré à Onnaing.

Août 1252.

Margaretha, Flandrie ac Haynonie comitissa, omnibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Quam pium sit et quam saluti anime necessarium quantumque proficuum elemosynas piis locis et pauperibus elargiri et operibus misericordie insistere, ex Scripturis Sacris et Sanctorum dictis dinoscitur evidenter Sed licet elemosyne sint omnibus exhibende et quilibet ad opera pietatis se debeat exercere, sua, prout potest, comode omnibus tribuendo juxta illud : *Omni petenti et tribue*, viris tamen religiosis ac fidei Christiane domesticis maxime sumus obnoxii, qui abnegantes salubriter semetipsos, elegerunt in paupertate Christo pauperi ad placitum famulari, propriam abjiciendo voluntatem, sensum proprium et amorem relinquentes, tanquam nichil hábentes et omnia possidentes. Hec igitur diligenter attendentes et volentes diem messionis extreme operibus misericordie prevenire ac eternorum intuitu seminare in terris, quod, reddente Domino, multiplicato fructu, recolligere debeamusque in celis, viris religiosis et in Christo dilectis fratribus Ordinis Vallis Scholarium ex mera liberalitate nostra ac motu proprio et gratia pura damus et concedimus mansum quemdam qui quondam fuit Johannis dicti Noe et Sare, uxoris ejus, quem nos emimus ab eisdem, situm in villa nostra Montensi, nichilominus antedictis fratribus concedentes et in eosdem inferentes omne jus et dominium quod habebamus vel habere poteramus in manso predicto ut in honore Dei et gloriose Virginis Marie fratres supradicti ordinis ibidem valeant in perpetuum Domino famulari. Ad eorumdem autem fratrum sustentationem, damus et concedimus eisdem perpetuo

possidendas triginta modiatas terre arabilis site in territorio Valenchenensi et circa, quem emimus ab executoribus defuncti Jacobi dicti li Cornut. Universis preterea notum facimus, quod cum dedissemus quondam Magistro Roberto de Duaco pro fideli servitio suo xl bonaria prati jacentis inter prata de Onaing, contigua juxta prata karissimi filii nostri Balduini de Avenis ex una parte et Colardi de Perona ex altera, ab ipso Roberto ac heredibus ejus perpetuo possidenda sub annuo censu duodecim denariorum alborum, de voluntate et consensu filii nostri karissimi Johannis de Avenis, et eadem xl bonaria bene et legitime reacquisierimus a dicto Magistro Roberto sufficienti excambio alibi sibi facto, sœpedicta xl bonaria damus et concedimus memoratis fratribus Ordinis Vallis Scholarium perpetuo possidenda ut ea teneant et possideant absque coactione aliqua ponendi extra manum suam, ita tamen ut nobis et heredibus nostris predictos duodecim denarios annis singulis solvere teneantur. Ut autem predicta omnia et singula perpetuam habeant firmitatem, et neque nos nec heredes nostri contra predicta vel aliquod de predictis venire in posterum valeamus, predictas litteras dignum duximus sigilli nostri munimine roborandas. Actum anno Domini millesimo cc° l° ij°, mense Augusti.

D'après plusieurs copies certifiées se trouvant aux archives de l'État, à Mons, et tirées du *Viel Cartulaire du Val-des-Écoliers*, f° 4. — Transcrit, avec quelques inexactitudes dans MIRÆUS et FOPPENS. *Op. dipl.*, t. III, p. 114, et dans la *Gallia christiana nova*, III, instrumenta, colonne 41.

II.

Marguerite prie l'évêque de Cambrai de confirmer la donation précédente.

19 Août 1252.

Reverendo patri ac Domino N. *(Nicholao)*, Dei gratia Cameracensi episcopo Margareta Flandrie et Hainoensis comitissa, salutem et obedientiam in omnibus debitam ac devotam. Reverende paternitati vestre tenore presentium innotescat, quod nos intuitu Dei et ob remedium anime nostre dedimus domui fratrum Vallis Scholarium quam fundare inchoavimus in loco qui dicitur *Pratum Marie* juxta villam Montensem, triginta et unam modiatas terre arabilis, quas a testamentariis quondam Jacobi dicti Cornuti militis compara-

vimus, ad opus dicte domus,de quibus est jam in possessione pacifica ipsa domus. Quapropter reverendam Paternitatem vestram humiliter exoramus, quatenus pium propositum nostrum in hac parte ad effectum perducere nos juvare velitis, fundationi dicte domus vestrum tanquam episcopus dicti loci, benevolum assensum et paratum, nec non et consilium apponendo cum effectu; scientes quod dicte triginta et una modiate terre valent annuatim octoginta libras alborum. Et si quid deficeret de valore predicto, nos ad dictum vestrum, defectum adimplere promittimus presentium testimonio litterarum. Litteras autem vestri consensus super hoc per latorem presentium nobis mittere nullatenus postponatis. Datum anno Domini m. cc. lij, feria ij[a] post Assumptionem B. Marie Virginis.

MIRÆUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, III, p. 115. — *Gallia Christiana,* t. III, Instrum., col. 43. Transcrite dans le *Viel cartulaire du Val-des-Écoliers*, fol. 5.

III.

Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, confirme la donation de terres faite aux Écoliers par Marguerite de Constantinople.

20 Août 1252.

Nicholaus, Dei gratia Cameracensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis salutem in vero salutari. Noverit universitas vestra quod nos collationem xxx modiatarum et unius terre arabilis quam illustris domina fecit fratibus Vallis Scholarium ad commorandum in loco qui dicitur B. Marie juxta villam Montensem, prout in litteris suis his nostris litteris appensis, plenius continetur, auctoritate ordinaria confirmamus et approbamus; et fratres qui ibidem duxerint commorari sub nostra protectione recipimus, salvo in omnibus jure alieno. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Datum anno Domini m. cc. lij, feria III[a] post Assumptionem Beate Virginis.

MIRÆUS ET FOPPENS, *Op. dipl.*, t. III, p. 115
Gallia Christiana, t. III, inst. col. 42.

IV.

Marguerite de Constantinople, confirme la donation qu'avait faite au prieuré du Val-des-Écoliers de Mons, Nicolas de Traict ou Le Retraict, religieux du Val, auparavant prévôt des églises de Mons, d'édifices situés en Cantimpret.

31 Août 1252.

Margarita, Flandrie et Hannonie comitissa, universis presentes litteras inspecturis salutem. Noverit universitas vestra quod bone memorie Nicholaus, quondam ecclesiarum Montensium prepositus, vir religiosus, nobilis. in Christo dilectis fratribus ordinis Vallis Scolarium qui apud Montes deservient Domino cantari in puram elemosinam coram nobis dedit et accepit domum unam de Cantiprato juxta Montes quam propriis suis denariis et custibus in predicto loco fecerat astrui et edificari. Sic ad petitionem humilem et devotam presentes litteras sigilli nostri munimine fecimus collocari. Actum apud Valencenas, anno Domini m° cc° lij°, die sabbati post decolationem S. Joannis Baptiste.

Copies certifiées par frère François Hoyois, procureur du Val, en 1707, d'après le *Viel Cartulaire des Écoliers*, f° 44 v°, où cette charte était intitulée : *li maison de Cantimpret.* — Archives de l'État, à Mons. Chapitre de Sainte-Waudru. Procès, dossier n° 585. — Autre copie dans le dossier n° 39,486, des Procès jugés du Conseil souv. de Hainaut.

V.

Le chapitre de Sainte-Waudru, accorde aux religieux du Val-des-Écoliers de Mons la permission de bâtir un monastère, sous certaines conditions et la réserve de ses privilèges.

18 Novembre 1252.

Universis presentes litteras inspecturis, Walbertus prepositus et Ida decana et capitulum beate Waldetrudis Montensis, salutem in Domino. Notum facimus quod nos, ad preces illustris domine Margarete Flandrie

et Hannonie comitisse, fratribus ordinis Vallis Scholarium concessimus ut possint edificare domum et monasterium in quibus Domino perpetuo famulentur in manso quodam qui fuit quondam Johannis Noël et Sare uxoris, in villa Montensi, salvo privilegio clare memorie Balduini quondam comitis Hannonie, in quo manifeste continetur quod nulla ecclesia, nullus locus conventualis terras vel domos in Montibus aut in procinctu illo absque consensu nobilis ecclesie Montensis sibi possit aquirere non per elemosyne donationem aut per emptionem vel cambii recompensationem. Nos vero, ad preces supradicte domine Flandrie et Hannonie comitisse, memoratis fratribus ordinis Vallis Scholarium concessimus ut in Montibus et in procinctu illo terras et domos per elemosyne donationem sibi possint recipere ita ut domos et terras, per elemosynam eis datas, infrà annum, prœdicti fratres non ecclesie, non loco conventuali vendere teneantur nisi voluntate nostra et licentia speciali tam domorum quam terrarum aquisitio, necnon possessio sepedictis fratribus fuerit approbata, salvis privilegiis et juribus ecclesie nostre concessis. In cujus rei testimonium, priori et fratribus beate Marie Montensis ordinis Vallis Scholarium presentes litteras tradimus sigilli nostri munimine roboratas. Actum et datum in octavis beati Martini in hyemalibus, anno Domini m. cc. lij.

D'après le Cartulaire des privilèges du chapitre de Sainte-Waudru se trouvant à la bibl. publ. de Mons, f° 188 v°-189. Analysé d'après cette transcription par M. L. Devillers dans les *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, t. II, p. 124.

VI.

Marguerite de Constantinople confirme la donation qu'elle avait faite aux Écoliers d'un héritage à Mons, ainsi que l'approbation donnée par le chapitre de Sainte-Waudru à l'établissement d'un monastère.

18 Novembre 1252.

Margareta Flandrie et Haynoensis comitissa, universis presens scrip tum inspecturis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos viris religiosis priori et fratribus ordinis Vallis Scholarium dedimus et concessimus in perpetuam elemosynam mansum quemdam qui fuit

Johannis dicti Noe in villa de Montibus juxta Cantimpratum ad inhabitandum ibidem et edificandam ecclesiam, in qua prior et fratres predicti et eorum successores valeant in perpetuum famulari ; et prior et fratres predicti dictam donationem et concessionem a nobis, ut supra dictum est, eis factam, de consensu et voluntate ecclesie beate Valdetrudis Montensis, que ad petitionem nostram prioris ac fratrum supradictorum dicte donationi, concessioni et edificationi ipsius ecclesie in dictum mansum adhibuit consensum, receperunt, salvo ipsius ecclesie Montensis privilegio clare memorie Balduini quondam comitis Haynoensis, in quo manifeste continetur quod nulla ecclesia nullusve locus conventualis terras vel domos in Montibus aut in procinctu illo sibi possit acquirere, non per elemosyne donationem, aut per emptionem, seu concambii recompensationem ; salvo etiam censu sedecim solidorum Haynoensis monete usualis quem dicta ecclesia Montensis in dicto manso habere dinoscitur in festo Nativitatis B. Johannis Baptiste ipsi ecclesie Montensi singulis annis a priore et fratribus ante dictis in perpetuum solvendorum, et salvis omnibus privilegiis et juribus ecclesie Montensis. Volentes privilegia et jura integra illibataque servari, ad petitionem prioris et fratrum supradictorum, presentes litteras dicte ecclesie Montensi tradidimus, sigilli nostri munimine roboratas. Actum et datum Montibus in octavis B. Martini hiemalis anno Domini m. cc. lij.

Mêmes sources que la charte V.

VII.

Promesse de frère Guiard, prieur du prieuré de Sainte-Catherine, à Paris, de fournir au chapitre de Sainte-Waudru, des lettres des prieurs du Val-des-Écoliers de Lyon et de Mons touchant la fondation du monastère de Mons.

18 Novembre 1252.

Universis presentes litteras inspecturis, Frater Guiardus prior beate Katherine Parisiensis, ordinis Vallis Scolarium, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos fideliter promittemus ecclesie Beate Waldedrudis Montensis, quod capitulo predicte ecclesie trademus litteras venerabilis Patris Prioris Vallis Scolarium, Lugdunensis dyocesis, et religiosi fratris prioris beate Marie Montensis, ordinis nostri, sigillis eorumdem sigillatas, ac tenorem litterarum plenarie continentes quas predicto Capitulo dedimus, sigilli nostri munimine

roboratas. In cujus rei testimonium, presentes litteras, dicto capitulo Beate Waldedrudis Montensis, sigillo nostro tradidimus sigillatas. Actum et datum in octavis beati Martini hyemalis, anno Domini m° cc° quinquagesimo secundo.

Original sur parchemin auquel est appendu le sceau du prieur de Ste-Catherine en cire blanche. Arch. de l'État, à Mons. Chartrier du chapitre de Ste-Waudru. Titre coté *Mons* nº 847.

VIII.

Frère Guiard, prieur de Sainte-Catherine de Paris, promet d'observer les conditions de l'acte d'approbation que le chapitre de Sainte-Waudru a donné à l'établissement d'un monastère à Mons, entre autres, l'obligation pour les Écoliers d'assister aux processions solennelles que les chanoinesses feront pour recevoir les princes laïques ou ecclésiastiques.

18 Novembre 1252.

Universis presentes litteras inspecturis, frater Guiardus, prior beate Katherine Parisiensis, ordinis Vallis Scolarium, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nobilis domina Margareta, Flandrie et Haynoie comitissa, nobis, de consensu et voluntate ecclesie Beate Waldedrudis Montensis, dedit et concessit in perpetuam elemosinam mansum quemdam, qui fuit quondam Johannis dicti Noe, in villa de Montibus, juxta Cantinpratum, ad inhabitandum ibidem et ad edificandum ecclesiam, in qua nos et nostri successores Domino valeamus in perpetuum famulari. Et nos dictam donationem nobis factam recepimus, de consensu et voluntate ecclesie Beate Waldedrudis Montensis supradicte, salvo ipsius ecclesie Montensis privilegio clare memorie Balduini quondam Haynonie comitis, in quo manifeste continetur, quod nulla ecclesia, nullusve locus conventualis, terras vel domos in Montibus aut in procinctu illo absque consensu nobilis ecclesie Montensis sibi possit adquirere, non per eleemosine donationem aut per emptionem, seu per concambii recompensationem, salvo etiam ipsius ecclesie Montensis censu sexdecim solidorum Haynonie monete usualis, quem dicta ecclesia Montensis in dicto manso habere dinoscitur, in festo Nativitatis Beati Johannis Baptiste, dicte ecclesie

Montensi, singulis annis a nobis et successoribus nostris in perpetuum solvendorum. Promisimus etiam ipsi ecclesie Montensi bona fide quod nos ad processiones quas faciet dicta ecclesia Montensis, pro recipiendis ecclesiarum prelatis et etiam principibns secularibus ad dictam ecclesiam Beate Waldedrudis Montensis veniemus et cum ipsa ecclesia dictis processionibus nos et nostri successores intererimus in futurum. Et cum dicta ecclesia Montensis, ad preces supradicte comitisse, nobis pie concesserit, quod nos in Montibus aut in procinctu illo terras vel domos per elemosine donationem recipere valeamus, dum tamen terras illas, vel domos, infra annum non ecelesie non loco conventuali vendamus, nos promisimus supradicte ecclesie Montensi quod si forte in futurum terras vel domos in Montibus aut in procinctu illo, nos vel nostri successores receperimus per eleemosine donationem, illas terras vel domos, non ecclesie, non loco conventuali infrà annum vendemus, salvis privilegiis et juribus ecclesie Montensis ante dicte. Et ad omnia et singula supradicta observanda, nos et nostros successores in perpetuum obligamus. In cujus rei testimonium, presentes litteras dicte ecclesie Beate Waldedrudi Montensi sigilli nostri munimine tradidimus roboratas. Actum et datum in octavis beati Martini hyemalis, anno Domini m° cc° quinquagesimo secundo.

Original sur parchemin avec sceau en cire blanche pendant à des lacs de soie rouge. Sur le dos est écrit : *Coment li Escollier doivent venir à le pourcession del église.* Arch. de l'État, à Mous. — *Chartrier de Ste-Waudru,* titre cote : Mons n° 706.

IX.

Sentence arbitrale rendue par maître Gabriel, chanoine de Cambrai, et maître Nicolas L'Orfèvre, chanoine de Mons, au sujet des droits paroissiaux et des dîmes que le chapitre de Sainte-Waudru et le curé de Cuesmes avaient auparavant sur certains héritages compris dans l'enceinte du monastère du Val.

12 Mars 1257 (n. st. 1258).

Universis presentes litteras visuris, Magistri Gabriel, canonicus ecclesie Cameracensis, et Nicolaus Aurifaber, canonicus Montensis, salutem in Domino sempiternum. Noverit universitas vestra quod cum

illustris domina Margareta, Flandrie et Haynonie comitissa, fundare vellet novum monasterium fratrum Vallis Scolarium juxta Montes, in parrochia de Comis, in personatu ecclesie beate Waldetrudis Montensis, prepositus, decana et capitulum ecclesie Montensis et presbyter parrochialis de Comis, ex una parte, prior et fratres dicti monasterii ex altera, super recompensatione omnium jurium parrochialium, que dicta ecclesia Montensis et presbyter parrochialis de Comis habent et habere possunt in dicta parrochia in nos amicabiliter compromiserunt promittentes bona fide quod dictum nostrum sive ordinationem firmiter in perpetuum observabunt; nos vero onere dicti arbitrii sive ordinationis in nos suscepto, pensatis omnibus juribus diligenter, de prudentum consilio, in presentia dictarum partium ad hoc specialiter vocatarum dictum nostrum protulimus in hunc modum : quod dicti prepositus, decana et capitulum et presbiter parrochialis de Comis, in recompensationem omnium jurium predictorum que habebant et habere poterant perpetuo in procinctu dicti monasterii, videlicet : in mansuris que fuerant Genrici et Hugonis de Beaummetiel et dimidio bonario terre arabilis vel circiter que quondam fuit Henrici dicti Baùloke de Gamapiis, que dicta terra sita est inter masuram que fuit Hugonis de Beaummetiel et terram Alardi de Frigida Capella, tam in decimis magnis et minutis, quam oblationibus undecumque provenientibus et quibuscumque aliis juribus, annuatim viginti solidos alborum Haynonie monete, videlicet ecclesia Montensis decem et septem solidos et presbiter parrochialis de Comis tres solidos monete predicte in festo purificationis beate Marie Virginis a dicto monasterio recipient et habebunt in futurum et omnia jura supradicta penes dictum monasterium perpetuo, pacifice et integraliter remanebunt. Prolato vero dicto arbitrio sive ordinatione, ipse partes dictum nostrum predictum laudaverunt et acceptaverunt et presentes litteras sigillis suis in signum laudamenti et consensus cum nostris sigillis sigillarunt. In prolatione etiam dicti arbitrii sive ordinationis presens fuit reverendus in Christo pater N. (Nicolaus), Cameracensis episcopus, qui post modum, ad supplicationem dictarum partium, auctoritate pontificali premissa confirmavit et in signum confirmationis et consensus presentibus litteris sigillum suum duxit apponendum. Actum et datum apud Montes, feria quinta ante Ramos palmarum, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo septimo.

Original sur parchemin auquel appendaient par des lacs de soie rouge les six sceaux du chapitre de Sainte-Waudru, de l'évêque de Cambrai, du Val des-Écoliers, du curé de Cuesmes, de Gabriel chanoine de Cambrai, et de Nicolas l'Orfèvre, chanoine de Saint-Germain. Appartient à M. Petit, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

X.

Mention que la comtesse Marguerite a approuvé la donation faite par Gillebert, curé des Estinnes, au prieur du Val-des-Écoliers, à Mons, de trois bonniers de terre à Estinnes, à charge de payer annuellement 12 d. par bonnier pour les subsides et les dépenses de ce village.

Juillet 1260.

Anno Domini millesimo cc lx°, mense julio, dedit domina mea comitissa litteras quod consentiret venditioni : item data fuit littera priori et fratribus Vallis Scolarum in Montibus quod Gillebertus, presbiter de Lestines, contulit ipsis tria bonaria terre jacentis in parrochia de Lestines et adheredavit et investivit eos de dicta terra. Ita quod dictus presbiter debet quoad vitam suam percipere fructus dicte terre. Et post mortem dicti presbiteri, ratione autem terre, tenebuntur solvere de quolibet bonario duodecim denarios monete Haynoiensis, ad subsidium infracaturarum et custuum dicte ville de Lestines.

Archives départementales du Nord, à Lille. *Premier cartulaire de Flandre,* pièce 178. — Publié dans WARNKÖNIG, *Flandrische staats und Rechts Geschichte*, t. III, 2e partie, p. 162.

XI.

Don par Marguerite de Constantinople au prieuré du Val-des-Écoliers à Mons, de tous les waressaix existant devant leur maison entre le pont situé près de la ville de Mons et l'endroit où ils se proposent d'édifier un nouveau pont.

14 Décembre 1265.

Nous, Margharite, contesse de Flandre et de Hainau, faisons savoir a tous ke nous au prieus et as fréres de le Val des Escoliers de Mons avons dounei et dounons les warescais [1] ki sont devant leur maison, sour le rivière, entre le pont ki ore i est vers le vile de Mons et le lieu

[1] *Warescais* ou *waressaix*, terrains appartenant au domaine public ou à une commune.

u il doivent faire leur pont, a tenir heritaulement parmi quatre deniers de cens par an a paiier a nos bries[1] dou cens de Mons chascun an. En tesmoingnage de la quele chose, nous leur avons dounées ces présentes lettres saellées de nostre sael, ki furent dounées l'an del Incarnation m cc lx cuinc, le deluns après le Sainte Lusse.

Archives départementales du Nord, à Lille. — *Premier cartulaire de Flandre*, pièce 56.

XII,

Bulle du pape Grégoire X permettant aux Écoliers de célébrer l'office divin au temps de l'interdit, d'avoir un cimetière particulier, de pouvoir absoudre leurs religieux qui se livreraient à des violences les uns sur les autres, etc.[2]

Donnée à Perouse le 20 Novembre 1274.

Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis prioribus et fratribus ordinis sancti Augustini Vallis Scolarium salutem et apostolicam benedictionem. Suscepti curam regiminis que facit nos et reddit nos omnibus debitores religiosis, nos ammonet locis diligentiam impendere specialem ne aut ordo ibidem constitutus aliqua possit occasione destrui, vel gravaminibus seu molestiis aliquorum sanctum propositum impediri. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris supplicationibus inclinati, presentium vobis auctoritate concedimus, ut cum credatur indignum a laude divina, sine culpa vestra, cessare, cum generale interdictum ferre fuerit, liceat vobis qui estis, sicut dicitur, extra habitationem hominum constituti, clausis januis, excommunicatis et interdictis exclusis, officia celebrare divina, dummodo nullam causam dederitis interdicto. Ad opus quoque familie domuum vestrarum proprium cimeterium vobis licitum sit habere et exhibere ipsi ecclesiastica sacramenta. Preterea inhibemus ut de novalibus que propriis manibus aut sumptibus colitis nec non de ortis vergultis et animalium vestrorum nutrimentis nullus a vobis decimas exigere vel extorquere presumat. Vobis autem, filii priores, authoritate presentium indulgemus ut canonicis et conversis vestris qui pro violenta ma-

1 *Bries*, recette.

2 Cette charte qui ne mentionne pas le Val de Mons tout spécialement, était cependant transcrite dans le cartulaire de ce monastère.

nuum injectione in se ipsos excommunicationis sententiam incurrerrunt ac eis qui ante religionis ingressum in sententiam inciderunt eandem per vos ipsos nec non et illis qui manus injiciendo in fratres alienos monasterii in canonem inciderunt, sententie promulgate cum abbate passorum injuriam possitis juxta formam ecclesie in talibus consueta absolutionis beneficium impartiri nisi adeo esset difficilis et enormis excessus propter quam manuum injectores merito essent ad Sedem Apostolicam remittendi. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre protectionis et confirmationis infrangere vel ei ausu temerario coutraire. Si quis autem hoc attentare presumpserit, indignationem Dei omnipotentis et Beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Perusiis xij kalendas decembris, pontificatus nostri anno tertio.

Copies sur papier, d'après le *Viel cartulaire du Val-des-Écoliers*, aux Archives de l'État, à Mons. *Chapitre de Ste-Waudru.* Procès, dossier n° 585.

XIII.

Donation par la comtesse Marguerite au prieuré des Écoliers de Mons, de trente bonniers de prés à Vicq[1], *moyennant une rente de quinze livres de blanc.*

Juin 1277.

Nous Margherite, contesse de Flandre et de Haynau, faisons savoir à tous ke nous avons dounei à rente hyretaulement a religieus houmes nos boens amis en Nostre Signeur, le prieus et tous les frères dou Val des Escoliers demourans selonc nostre (volentet ?) à Mons en Haynnau, xxx honniers pau plus pau mains de nos preis de Vy ki jadis furent Cholard de Piéroune, nostre serjant, liquel prei tienent a l'un les[2] as pres de ces meismes freres, al autre les as prés Saint Amant, au tierch les as pres la dame de Angriel et au quart les au sauchoit de Ounaing. Si nous doivent rendre et paier li prieus et li frère devant dit cascun an a nous u a notre certain command pour les prés devant noumés quinze libvres de blans u de mounoie courant en Haynau au vaillant es deuz termes l'an, s'est à savoir au Noeil et à la Chandeler. Si deveront paiier

[1] *Vicq*, commune du département du Nord, arrondissement de Valenciennes.
[2] *Les*, côté, part.

le premier paiiement au Noeil ki sera l'an Incarnation m cc lxx siet, siet libvres x solz et le second paiement a le Candeler suiwant apriès siet libvrez diz sous. Et ensi nous doivent paiier a deux termes cascun an a tous jours perpetuelment. Et nous lor avons enconvent a conduire et à warandir les prês deseure noumés de tous ceaus qui a jour et a droit en verront venire, comme sires de la terre. Et a toutes les choses devânt dites nous oblijons nous et nos hoirs signeurs de Haynau. En tiesmoignage et en seurté de la quel chose, nous en avons au prieus et as frères devant dis, dounées ces présentes lettres saelées de nostre sael, l'an del Incarnation Nostre Signeur Jhesu-Christ m cc lxx et siet, el mois de juing.

Archives départementales du Nord, à Lille. *Premier cartulaire de Flandre*, pièce 518.

XIV.

Le pape Honorius IV confirme les statuts, les possessions et les privilèges accordés au Val-des-Écoliers par son prédécesseur Honorius III, dont la bulle avait été détériorée.

Juin 1285.

Honorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Priori et conventui Vallis Scholarium Lingonensis diocesis salutem et apostolicam benedictionem. Exhibita nobis, fili prior, tua et dilectorum filiorum deffinitorum tui Ordinis petitio continebat, quod tempore felicis recordationis Honorii pape tertii, predecessoris nostri, prior Vallis Scolarium ejus temporis et conventus, cum de virorum prudentum consilio elegissent certam vivendi formam, juxta hanc Augustini regulam observandam, institutiones quasdam de approbatis religionibus provide assumpserunt, videlicet, quod dictus prior et successores sui omnibus ecclesiis ejusdem ordinis de more Cisterciensi sine ulla temporalium exactione officium visitationis impendant et tres dicti Ordinis primeve filie visitandi matrem secundum morem eundem habeant potestatem, et priores forinseci semel in anno, tempore statuto, apud ecclesiam nostram convenientes in unum celebrent more dictorum Cisterciensium capitulum generale, utque scapularia fratres deferant laborantes, camiseas lineas non habeant nec in dormitorio culcitros sani, carnibus nisi debiles non vescantur; idem quoque predecessor ipsius Ordinis personas et loca in quibus divino ex tunc eratis obsequio mancipati cum omnibus bonis quœ tunc temporis rationa-

biliter obtinebatis vel possetis jnstis modis postmodum adipisci sub beati Petri et sua protectione suscipiens, institutiones easdem per suas sub certa forma litteras confirmavit omnesque fratres dicti Ordinis in ejusdem regule et institutionum observantia vixerunt hactenus et nunc vivunt. Cum autem sicut habet ejusdem petitionis adjectio serico per quod dictis litteris bulla fuerat ipsius predecessoris appensa, fortuito casu rupto, bulla eadem sit ab ipsis litteris separata, tu, prior et deffinitores predicti, provideri circa hec per innovationem confirmationis hujusmodi humiliter supplicastis; nos vero, quamquam littere premisse sub ejusdem predecessoris nomine continentes nobis exhibite fuerunt a bulla ipsius predecessoris, ut prima facie apparebat, cum serico sicut predicitur separate, quia tamen de dicto casu non constitit, confirmationem predictam non duximus innovandam, sed volentes vobis et eidem Ordini misericorditer providere, vestris supplicationibus inclinati, personas vestras ac loca in quibus divino estis obsequio mancipati, cum omnibus bonis que impresentiarum rationabiliter possidetis aut in futurum justis modis, prestante Domino, poteritis adipisci, sub protectione beati Petri suscipientes et vestras institutiones easdem autoritate apostolica confirmamus et presenti scripti patrocinio communimus, quas ejusdem Ordinis professores dictas regulam ac institutiones huc usque observaverunt et observent, expresse nihilominus approbantes. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis et approbationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Rome, apud S. Petrum, vij Kalendas junii, pontificatus nostri anno primo.

D'après un vidimus donné à Mons le 25 avril 1414, par Hugues de Braine, de Mons, notaire apostolique, à la requête de F. Matthieu le Carlier prieur, et de Gilles Renier, religieux du Val-des-Écoliers de Mons, de Nicolas de Chastelliniau, prieur de Géronsart, en présence de F. Raul Le Fruitier et Jacques Becquefier, religieux prêtres du Val de Mons, d'après un vidimus de l'official de Paris de 1342. — Arch. de l'Etat, à Namur. *Abbaye de Géronsart*, liasse 268.

XV.

Le pape Honorius IV accorde aux prieurs du Val-des-Écoliers le pouvoir de juger quels sont ceux de leurs religieux qui sont assez débiles de santé pour leur permettre l'usage de la viande.

1285.

Honorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis capitulo generali ac universis prioribus ordinis Vallis Scolarium, salutem et apostolicam benedictionem. Cum sicut afferitis, in ordine vestro statutum confirmatum per Sedem Apostolicam habeatur ut fratres ipsius ordinis nisi debiles carnibus non vescantur et qui debiles, quo ad hoc censeri debeant, frequenter dubium oriatur, oportunum super hoc per sedem eandem adhibere consilium humililer petiistis ; nos itaque diligentius attendentes quod prioribus domorum ejusdem ordinis potest plenius ex diversis circumstantiis de subditorum suorum debilitate constare , ut id singulorum priorum in commissis eis domibus providentie relinquatur, auctoritate presentium duximus concedendum. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infrangere vel ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit. indignationem omnipentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Tibure, iiij kalendas septembris, pontificatus nostri anno primo.

Original sur parchemin, aux Archives de l'État, à Namur : *Abbaye de Géronsart*, farde 268.

XVI.

« *Che fu fait devant le maison Thieri dou Bos le Duch ki fu Watier de Broussielle, l'an del Incarnation Nostre-Signeur mil trois cens et dis, le nuit de Closes Pasques, ou mois d'Avril.* »

25 Avril 1310.

Promesse de Henris de Trulle et de Colars li Caudreliers, bourgeois de Mons, de payer solidairement aux prieur et frères du Val-des-Écoliers de Mons, quatre muids de blé « dou milleur de le porte de Mons et à le mesure de Mons », pour le louage d'un bonnier de terre gisant au Grand Quévy. Passé devant Jehan de Bertaimont, échevin, Jakemart Gallon et Gille de Bertainmont, jurés de Mons.

Chirographe original sur parchemin. Arch. de l'État, à Mons. *Recueils de chirographes passés devant l'échevinage de Mons*, t. II.

XVII.

Lettres du magistrat de Mons, accordant au prieur et aux religieux du Val les terrées des fortifications de la ville se trouvant derrière le monastère et une petite pièce de terre, en compensation du terrain qui leur avait été pris pour augmenter les fortifications de Mons. — Acte d'acceptation du prieur et des religieux du Val.

7 Août 1310.

Nous li maires, li eskievin, et toute li communités et li universités de le ville de Mons en Haynnau, faisons savoir à tous ceaus ki ces présentes lettres veront u oront ke comme nous, par propre necessitet, pour le fremetei de le ville de Mons, pour leditte ville de Mons a enforchier, aiiens pris del hiretage religieus hommes nos bons amis le prieus et les frères dou Val des Escoliers dalès le ditte ville de Mons. Nous qui toute raison volons faire a chascun avons donnei et donnons, rendu et rendons as dis prieus et freres a perpetuitei, en restor et en recompensation de tous les hiretages devant dis, pris des dis prieus et freres, si come dit est, et en restor aussi de tout chou ke li ville de Mons avoit eut a faire a eaus jusques au jour duy, les terrées[1] des fossés de le ditte ville entièrment jusques à l'euwe des dis fossés, tout si avant comme li estres desdis prieus et freres dure, mouvant de le riviere de Trulle jusques au fosset de l'hospital de Cantimpret, liquel départ l'iretage desdis prieus et freres et de l'hospital, avec le piechette de tiere ki gist la endevens, ki fu del hiretage dou dit hospital; lesqueles terrées avoech le piecette de tiere devant ditte, lidit prieus et frere doivent tenir, maniier et possesser paisiulement a tous jours perpetuelment, parmi deus déniers blans de cens par an kil en doivent rendre et paiier as eskievins de le ville de Mons, kiconques le soient pour le tamps, chascun an à tous jours au jour saint Jehan Baptiste. Et doivent lidit prieus et frere livrer parmi les terrées devant dittes à le ville de Mons, voie boine et souffisant, tele et si large con i puist plainnement aler a piet et a cheval, pour aler et pour venir toutes les fies ke li maires, li eskievin et li consaus de le ville de Mons u leur commans verront ke besoins sera, pour le pourfit et le necessitéi de le ditte ville, et avoech chou li ville de Mons se puet aidier des dittes tierées, soit pour fremetei faire u en autre manière, touttes les fies ke

[1] *Terrées*, terres retirées des fossés et disposées en ouvrages relevés.

li maires, li eskievin et li consaus de le ville de Mons u autres a leur commant veront ke besoins sera, pour le pourfit et le necessitei de le ditte ville de Mons, sans mauvaise occoisou. Et si ne pueent, ne ne doivent lidit prieus et freres ne autres de par yaus les tierées devant dittes empirier, ne fouir, ne prendre tiere ès dittes tierées par coi eles empirent sans mauvaise occoison. Et s'il avenoit par aucun cas de fortune ke les tierées devant dittes fondissent u empirassent, u li fermetés keist u empirast par coi gros ouvrages i keist au refaire, li dit prieus et frère i doivent mettre en l'aiyuwe[1] dou dit ouvrage jusques a le some de trente livres de tournois. Et de plus nous ne li ville de Mons ne les poons presser. Et le surplus doit li ville de Mons paiier. Et ces deniers devant dis, se tant coustoit li ouvrages, doivent li dit prieus et frere avoir mis en l'ouvrage devant dit par le conseil des eskievins et dou conseil de le ville de Mons, devens ie jour ke li eskievin de le ville de Mons u leur commans i asserront. Lequel jour on doit mettre convenaule par coi nule decevanche ni puist keir. Et si li dis ouvrages coustoient mains de trente livres, li sourplus doit demorer as dis prieus et freres. Et celle mise devant ditte i doivent li dit prieus et frere mettre tantes fies quantes fies par cas de fortune gros ouvrages i eskeroit, touttes mauvaises occoisons ostées ens ès cozes devant dittes. Et en cesti manière, nous prometons et avons enconvent asdis prieus et freres, pour eaus et pour leur eglize, les tierées et le piecette de tere devant dittes a conduire paisiules a tous jours dou fourfait de le ville de Mons devant ditte contre tous ceaus ki a droit et a loy en vorroient venir. Et en avons obligiet et oblegeons nous, nos hoirs et tous nos successeurs. Et pour chou ke ce soit ferme coze et estaule et bien tenue a tous jours, si en avons, nous, li maires, li eskievin et li communites de le ville de Mons en Haynnau ces presentes lettres saielees dou propre seel de le ville de Mons dessus ditte, faites et données l'an de grasce Nostre Signeur Jhesu Crist mil trois cens et dis, le devenres devant le jour saint Leurench, ou mois d'aoust.

Et nous freres Nicoles, prieus dou Val des Escoliers dales Mons et tout li convens de che meismes liu, de le dyocese de Cambray, faisons savoir a tous, et congnissons de no boine volentei que nous pour nous et pour no eglize, nous tenons plainnement a sols et à bien paiiet et à plainnement et entirement restoret dou maieur et de toutte li communitei et universitei de le ville de Mons devant ditte de tout l'iretage entirement con prist dou no et de no eglize pour le ville de Mons devant ditte, et de tout chou entirement, dont il estoient tenu à nous

[1] *Aiyuwe*, aide.

et à no eglize en quelconques maniere ke che fust jusques au jour duy, parmi les tierées devant dittes et le piecette de tiere ki fu l'ospital de Cantimpret, kil nous en ont rendu en nom de restor, si com dit est par devant, et parmi aucuns deniers aussi qu'il nous donnerent en aiyuwe dou dit restor, pour faire j conduit ki est ens esdittes tierées. Et parmi tànt nous avons quittei et quittons pour nous et pour no eglize, les devantdis mayeur, eskievins, communitei et universitei de le ville de Mons tous quittes. Et pour chou que ce soit ferme coze et estaule et bien tenue, si en avons nous pour nous et pour no eglize et pour tous nos successeurs, mis et pendus nos propres seaus de nous prieus et convent à ces presentes lettres avoech le seel de le ditte ville de Mons, en tiesmoignage de veritei, lesqueles lettres sont chirographées et saielées et faites en deus parties, desqueles nous li maires, li eskievin et li consauls de le ville de Mons, avons l'une des parties en no warde pour nous et pour toute le communitei et universitei de le ditte ville de Mons. Et nous li prieus dou Val des Escoliers deles Mons et tout li convens de cel meismes liu, pour nous et pour no église, avons l'autre partie en no warde. Ce fut fait et donnés l'an et le jour dessusdis.

Original sur parchemin, auquel appendent trois sceaux, celui de la ville de Mons et ceux du couvent et du prieur du Val-des-Écoliers, pendant à des doubles tresses de soie verte pour les deux premiers et de soie rouge pour le troisième. Au dos est écrit : *Pour les tiérées des Escolliers.* — Archives de la ville de Mons. Chartrier. — Cet acte était transcrit f° 22 v° du *Viel Cartulaire des Escoliers*. Analysé par L. DEVILLERS. *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, t. I, pp. 29-30.

XVIII.

Guillaume, comte de Hainaut, donne à Robaut le Duch un fief de 38 sous blancs de rente sur des biens à Élouges et à Quiévrain.

7 Octobre 1313.

Guillaumes par le grasce de Dieu, cuens de Hainnau, de Hollande, de Zellande et sires de Frize, faisons savoir à tous ke nous avons donnet et donnons à Robaut le Duch et a sen hoir apriés lui a tous

jours perpetuelment à tenir de nous et de no hoir conte de Hainnau en fief et en honmage, trente et wit saus de blans de rente par an à tous jours ke nous aviens sour les lieus chi apriès nonmés : chest assavoir sour une maison et tout l'iestre, ensi con il se contient, ki gist à Eslouges tenant a le maison ki fu dame Mainsent ki nous eskei de Brise-Botte ki bastarde estoit vint saus de blans, item sour deus witelées de tière et demie pau plus pau mains ki gissent au *Tilloit*, deseure le *Sauchoit* ou jugement de Kievraing ki nous eskei de Romont le Lombart par aubainnetet, dis et wit saus de blans. Et toute chelle rente devant ditte nous pronmetons et avons enconvent audit Robaut et à sen hoir à conduire et à warandir et à faire porter paisiule le rente deseure ditte à tous jours contre tous chiaus ki à droit et à loi en vorroient venir. A chest don devantdit ke nous avons fait audit Robaut et a sen hoir, si con dit est, et al honmage k'il en a fait à nous, furent comme no honme de fief pour chou especiaument apielet : Ernous d'Enghien, sires de Praiaus, Watiers de Henin sires de Cuinchi adont nos baillieus de Hainnau, Willaumes sires de Gonmegnies, Evrars sires de Florezies, chevalier, Witasses sires dou Rues et Mahieus li Keus adont nos chastelains d'Ath. Et pour chou ke che soit ferme cose et estaule et bien tenue, si en avons nous ches presentes lettres saielées de no propre seel, lesquelles furent faittes et données l'an de grasce nostre Seigneur mil trois cens et treze, le diemenche prochain devant le jour Saint Denis et Saint Ghillain en le maison Sohier Bouvet, à Valenchiennes.

Original sur parchemin, sceau enlevé, appartenant à M. le conseiller Petit, de Bruxelles. Au dos est écrit: *Coment le conte de Haynnau donna à Robault le duch xxxviij s. à Elogez à tenir de luy en fief. Et c'est le fief dont le prieus est homme de le court.*

XIX.

« *L'an de grâce mil trois cens et treize*, *ou mois d'octembre.* »

Octobre 1313.

Lettres de Guillaume, comte de Hainaut, assignant au prieur et aux religieux des Écoliers huit livrées de terre à Quaregnon, en échange du

winage de Soignies qu'ils possédaient jadis et que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, avait voulu leur racheter.

Archives départementales du Nord, à Lille. *Deuxième cartulaire de Hainaut* nº 8. Reproduites par M. Devillers. *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 23-24.

XX.

Guillaume, comte de Hainaut, confirme la cession faite par le magistrat de la ville de Mons aux religieux du Val-des-Écoliers, des terrées des fortifications près de leur monastère (Voir nº XVII).

10 Octobre 1315.

Nous, Guillaumes, cuens de Haynnau, de Hollande, de Zeelande et sire de Frise, faisons sçavoir à tous chiaus qui ces presentes lettres veront u oront, que a le prière de religieus homes, no boins amis en Dieu, les prieus et les frères dou Val des Escolliers de no ville de Mons, nous toutes les coses et cascune delles contenues et expressées en ces présentes lettres seellées des seals de no dite ville de Mons, le prieus et li convent de le maison dou Val des Escolliers dessus dis, parmi lesquelles chez nostres lettres sont enfichées, loons, gréons, corroborons, approuvons et confremons et le promettons et avons enconvent loyalement en boine foi à faire tenir et à emplir de point en point comme sires souverains de le tere et dou pays de Haynnau, par le tiesmoing de ces lettres seellées de no propre seel, faites et données l'an de grasce mil iij[c] et xv, lendemain dou jour saint Ghillain et saint Denis.

Copie certifiée par F. Hoyois, procureur du Val, 1707, d'après le *Vieil cartulaire des Écoliers*, fº 27. Arch. de l'État, à Mons. *Val des Écoliers*, pièce 1, à la suite de la charte de 1310 ci-dessus reproduite nº XVII.

XXI.

« *Ce fu fait et deviset en le maison de le pais, l'an del Incarnation Nostre-Signeur mil trois cens et quinze, le nuit des Trois Rois.* »

5 Janvier 1316 (n. st.).

Le maire, les échevins et la communauté de la ville de Mons, d'une part, le prieur et le couvent du Val-des-Écoliers-lez-Mons, de l'autre, conviennent de s'en rapporter à l'arbitrage de Jehan Jonnes, mayeur de Mons, Nicholes de le Longheville, curé de Saint-Ghislain et de Hornu, Gobiers, curé de Saint-Nicolas-en-Havré à Mons, Jakemes de Loge, chanoine de Saint-Germain, à Mons et Baudouin de le Loge, bourgeois de Mons, pour juger de leurs différends au sujet de la célébration des offices religieux dans la chapelle de l'hôpital fondé à Mons par Messire Nicolas de Houdeng et au sujet d'une donation faite par ce seigneur au Val-des-Écoliers.

Original revêtu du sceau de la ville de Mons et de ceux du prieur et du monastère du Val. *Archives communales de Mons.* — Analysé par M. L. Devillers, dans son *Cartulaire des Hospices de Mons* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, p. 399). — Voir aussi du même auteur, la *Description analytique de cartulaires et de chartriers*, t. VIII, pp. 237-238, et l'*Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, t. I, p. 38.

XXII.

« *Che fu fait et reconneut ou capitele des prieus et freres, l'an del Incarnation Nostre Signeur mil trois cens et quinze, ou mois de Genvier, le devenres apriès les Trois Rois.* »

9 Janvier 1316 (n. st.).

Les religieux du Val afferment pour 12 ans et moyennant uue redevance annuelle de 5 muids de blé, à Jehan d'Yhi, fils de Mikiel, 13 journels de terre situés aux territoires d'Yhi et de Havay, savoir 3 journels et demi au debout du *pire de Warelles*, 6 journels et demi au *petit Goullimual*, un bonnier au *grand Goullimual*,

Passé devant les jurés de la ville de Mons : Jehans Gerlens, Colars Caves et Jakemars Cavins, et approuvé par Jehans Brokes, Jehans Godefrois et Gilles Grignars.

Chirographe en parchemin conservé aux archives de l'État, à Mons. *Greffe scabinal de Mons*. On trouve aussi dans cette section un autre bail consenti, le 11 février 1336, à Dame Maroie li Leurinne et à Jehan, son fils, tous deux de Havay, par le prieur Gilles d'Escaussines, de 5 journels de terre en Havay, *à le Preelle* et au *Cornut bonnier*.

XXIII.

« *Che fu oblegeit, recogneut, pronunchiet, sentenciiet, arbitret, otriet et approuvet l'an de grasce mil trois cens et quinze, le venredi prochain devant le jour de le conviertion Saint Pol.* »

23 Janvier 1316 (n. st.).

Sentence arbitrale prononcée en suite de l'accord mentionné ci-dessus, n° XXI, par les cinq arbitres y dénommés. Les prieur et frères des Écoliers seraient tenus de dire la messe quatre fois par semaine à l'hôpital de Houdeng ou dans leur maison, s'il n'était plus permis de le faire audit hôpital. Moyennant la décharge desdites messes, les religieux jouïront d'une rente annuelle de 25 livres, perpétuelle et non sujette à réduction. Les Écoliers auront la propriété de la terre que Messire Nicolas de Houdeng et Marguerite, sa femme, avaient acquis de Monseigneur Thierri dou Casteler, et sur laquelle ils avaient donné aux religieux 15 livres de rente et 4 muids de blé, à condition de desservir dans leur maison une chapellenie pour le repos de leurs âmes. Le reste de la terre qui faisait l'objet de cette affectation, restera à l'hôpital. Le prieur des Écoliers sera mambour, reward et gouverneur dudit hôpital.

Original avec les sceaux des arbitres, ceux de la ville de Mons, du prieur et du couvent du Val-des-Écoliers. *Archives communales de Mons*. Publié par M. L. DEVILLERS dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XV, pp. 393-399, et dans sa *Description anal. de cartulaires et chartriers*, t. VIII, pp. 231-237.

XXIV.

« L'an de grasce Nostre-Signeur mil trois cens et quinse, le jour de le Purification Nostre-Dame c'on dist le Candeler. »

2 Février 1316 (n. st.).

Charte de Guillaume I d'Avesnes, comte de Hainaut, par laquelle il s'accorde avec le chapitre de Sainte-Waudru sur certaines prétentions que celui-ci avait soulevées notamment au sujet de son droit d'amortir la rente que le comte avait donnée au Val-des-Écoliers à Quaregnon.

Publié par M. L. DEVILLERS. *Cartulaire des cens et rentes dus au comte de Hainaut*, t. I, pp. 196-198.

XXV.

« L'an de grasce Nostre-Signeur mil trois cens et quinze, lendemain dou jour de le Purification Nostre-Dame c'on dist le Candeler. »

3 Février 1316 (n. st.).

Charte par laquelle le chapitre de Sainte-Waudru renonce en faveur du comte de Hainaut aux prétentions qu'il pouvait avoir sur les mortemains et les serfs de la ville de Mons, et amortit l'assignation d'une rente de huit livrées de terre sur Quaregnon faite aux Écoliers par le dit comte.

Publié par M. L. DEVILLERS. *Mon. pour servir à l'hist. des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 610-611.

XXVI.

« Données l'an de grâce Nostre-Signeur mil trois cens et xvij, le merquedy apriès les octaves de Pasques. »

13 Avril 1317.

Lettres du chapitre de Sainte-Waudru amortissant plusieurs biens,

cens et rentes donnés aux religieux du Val-des-Écoliers, à Mons, parmi lesquels on remarque, « le maison qui fu Gérart le Fournier, à le Viengne, et le masure que Audde des Ghauckiers tient »

Publié par M. L. DEVILLERS dans les *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 2ᵉ série, pp. 433-434 d'après le *Cartulaire des privilèges de Sainte-Waudru*, ms. de la bibl. publique de Mons, fᵒ 190-192.

XXVII.

« *Faites et données, liutes et rechitées en plain capitele de mot à mot, l'an de grasce mil trois cens et dis-siept, ou moys de Jenvier.* »

Janvier 1318 (n. st.).

Lettres de frère Ernous prieur et de tout le monastère du Val-des-Écoliers, par lesquelles ils renoncent à la moitié des vingt-cinq livres de rente qui leur avaient été assignées par les fondateurs de l'hôpital de Houdeng pour célébrer des offices religieux dans la chapelle de cet hôpital, particulièrement pour le repos de l'âme des fondateurs, Jean li Faignois, et sa femme, Nicolas d'Houdeng et sa femme. (Voir nᵒ XXIII.)

Publié par M. L. DEVILLERS dans le *Cartulaire des hospices de Mons, Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XV, pp. 405-408. — *Descr. de cartulaires et de chartriers*, t. VIII, pp. 243-246.

XXVIII.

Guillaume I, comte de Hainaut, prend sous sa protection spéciale le monastère du Val-des-Écoliers de Mons, ses biens, ses serviteurs et tout ce qui en dépend.

20 Juin 1318.

Nous Guillaumes, cuens de Haynnau, de Hollande, de Zéelande et sires de Frize, faisons sçavoir à tous ke, comme li maisons et li église de religieus hommes, nos chiers et ameis chapellains, li prieus et le

frères dou Val des Escoliers delez Mons, fuist et soit fondée et estorrée par bonne devotion de noz devantrains des biens de no comté, ou patronage del église me dame Sainte Waudrut de Mons, nous ki les biens fais de noz bons devantrains voulons ensievir, avons lesdis prieus et frères et leurs gens et leur maisnie, leur maisons et tous leurs biens et touttes les personnes de ledite église, présens et advenir, en quelconques lieu que il soient et seront pour le temps, pris et recheus, prendons et recevons à tousiours en no segneurie et sauvewarde, protection et deffence, et les promettons et avons enconvent à warder et à défendre contre tous, come noz bons amis et noz propres capellains, et quiconcques en aucune manière fourferoit u mesprendroit asdis prieus et frères u à leurs biens, à leur maisnie u a leurs gens u à aucun diaulx, en quel lieu, en quel temps que ce fust, nous dès maintenant tenons en présent et tenrons en avant ledit meffait u mespresure estre faict et encouru à nous et à nos propres cappellain. Sy mandons et commandons estroitement à nos baillis, nos prévosts, nos castellains, nos sergeans et toutes nos justices, quiconcques le soient et seront pour le tamps, qu'il en le manière devantdite, sans aultre mandement ne comandement attendre de nous ne d'autruy ne par nous, les wardent et facent warder et deffendre à tous jours. Par le tesmoing de ces lettres scellées de nos scel. Données à Mons en Haynnau, le mardy prochain après le jour de le Trinitet, en l'an de grasce Nostre Signeur mil trois cens et dis-wit.

Copie sur papier, certifiée, se trouvant dans le dossier nº 36,954 des *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, aux arch. de l'État, à Mons. — Cette charte était transcrite dans le *Viel cartulaire du Val-des-Écoliers*.

XXIX.

« *Che fut fai ou chappitle de no église à Mons, en l'an de grâce Nostre-Seigneur mil iii^{c} et xx, le nuit Saint Pierre en Cayère, el moix de février.* »

21 Février 1321 (n. st.).

Lettres d'amortissement de plusieurs maisons situées à Mons et de quantité de rentes sur d'autres maisons et héritages en cette ville, à Nimy et à Cuesmes, délivrées par le chapitre de Sainte-Waudru au

profit des religieux du Val-des-Écoliers de Mons, qui les avaient acquises ou achetées « ou treffons Dieu et le benoit corps saint Madamme sainte Wauldru de Mons ».

Publié par M. L. Devillers, dans les *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 2e série, pp. 434-439, d'après le *Cartulaire des privilèges du chapitre de Sainte-Waudru* de la bibl. pub. de Mons, f° 192-198. — On trouve aux archives de l'État, à Mons, chap. de Sainte-Waudru. (*Procès*, dossier n° 438), deux copies de cet acte.

XXX.

Vers septembre 1321 — février 1322. — Souvenir que le comte de Hainaut a pris sous sa garde le prieur et les religieux du Val-des-Écoliers de Mons, leurs biens et leurs maisnies par une charte munie de son sceau que ces religieux ont de lui; qu'il a affranchi, moyennant 12 blancs par an et le meilleur catel à la mort, les personnes y désignées.

Arch dép. du Nord à Lille, *Deuxième cartulaire de Hainaut*, n° 4, f° 119, v°. — Analysé par L. Devillers. *Mon. pour servir à l'hist des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, p. 798.

XXXI.

« *Ce fu fait en le maison doudit Watier As Clokettes, l'an de grasce mil trois cens vint et chiunch, le samedy prochain apriès le jour S. Denys et S. Ghillain, ou mois d'octembre.* »

12 Octobre 1325.

Renonciation faite par Nicaise de Castiaul, fils de Thumas, à ses prétentions sur la propriété de deux journels de terre situés à Masnuy-Saint-Pierre et d'un manoir sis à Mons « viers le rivage, tenant à le maison dame Jehanne de le Porte », biens appartenant aux Écoliers, qu'il revendiquait comme lui ayant été dévolus par succession de son père et de son oncle, Monseigneur Willaume de Castiaul. Il déclare n'y avoir aucun droit comme n'ayant jamais fait partie de l'héritage de

ses père et oncle, et se déporte des plaintes qu'il avait adressées aux mayeur et échevins de Monseigneur Gillion de Biaufort et de la ville de Mons.

Passé devant Bauduins de le Loge, Watiers As Clokettes, Willames de Hauchin, Lambiers Alowe, échevins; Richart d'Asquillies, Piérart dou Puch et Jehans li Herus, jurés de Mons.

Chirographe original, au dos duquel est écrit: « Chius escris est le prieus et les freres dou Val des Escoliers dales Mons. Arch. de l'État, à Mons. » *Recueils de chirographes passés devant l'échevinage de Mons.*

XXXII.

« *Sour le tiere Gillot Scallekin, ou jugement de Nimy et de Maisières, le venredi après le jour Saint-Remy, l'an Notre-Seigneur mil ccc vint et sys.* »

3 Octobre 1326.

Acte passé devant les échevins de Nimy et de Maisières. Frère Ernouls de Kiévraing, prieur de la maison du Val-des-Écoliers, se déshérite au profit de Obiers Turck de Castiel, lombard demeurant à Mons, d'un *manage* sis à Nimy près de la Haine et de tous les autres héritages dont s'était désherité au mois de mai précédent Henris dou Pont, alors maire de la ville de Mons.

Passé devant Pieres Gillokins, maire, Jehans Granshons, Jehans Ysacs, Colars Allemyaus, Jehans Brusniaus, Jehans de Froymont, Jehans Gillos, échevins.

Chirographe original, au dos duquel se lit: *Ches escris est Obiers Turck lombars.* Arch. de l'État, à Mons. *Val des Ecoliers.*

XXXIII.

« *Chius accors fu fait en le manière que dit est, l'an de grasce mil trois cens trente et ung.* »

1331.

Transaction entre Yzabiaus de le Lorde, prévôte des églises de Mons le chapitre de Saint-Germain, Gilles, prieur, et les frères du Val-des

Écoliers de Mons, au sujet de leurs droits respectifs sur les maisons » ki furent Piérart Biéket le févre, séans en le rue de la Potterie, tenant d'une part à la maison Lambert le Coutelier, de l'autre à la maison Philippron C....s ». Il y est décidé que Saint Germain demeurera le seigneur du tréfond des dites maisons et que les Écoliers auront la seigneurie en tous les cens et rentes.

Original sur parchemin, fort endommagé, aux arch. de l'État, à Mons. *Chartrier du chapitre de Saint-Germain.*

XXXIV.

« *Ce fu fait en le maison Colart le Viel, l'an de grasce mil iii*ᶜ *et quarante et un, le dimenche devant le jour saint Leurent.* »

5 Août 1341.

Bail consenti par le prieur et les frères du Val des Ecoliers à Collart Coppin, demeurant à Braine, de 26 bonniers et de 8 verges de terre qu'ils possédaient près de Braine-le-Comte et qu'on appelait les *Terres de Felignies.* Prix de dix-huit sous tournois par bonnier.

Passé devant Jehans dou Parch, Gérars à Clockettes, échevins, Englebîers de Gemblues, juré de Mons.

Chirographe original, aux archives de l'État, à Mons.

XXXV.

Reconnaissance du prieur et du couvent du Val-des-Écoliers à Mons, que le magistrat de cette ville leur a concédé à titre précaire l'eau des fossés de la ville se déversant par une buse dans leur héritage.

7 Février 1344 (n. st.).

Nous li prieus et li frère dou Val des Escoliers de Mons faisons savoir à tous que no boin ami li maires et li eskevin de le ville de Mons, à no pryere et requeste, nous ont de grasce et de courtesie otryet que nos ayens de l'euwe des fossés de la vile venant par j buch[1] qui

[1] *Buch*, tuyau.

est en le terée contre no yestre pour venir parmy no yestre par ensi que, toutes fois qu'il leur plaist, il puellent ledit buch estouper et nous roster de ceste grasce et l'euwe retraire ne pour cose qui ne sachent de grasce dou cours de celi euwe, nous n'i volons ni poons apropryer pour nous ne pour no eglise nulle tenure ne nulle possession. Et se li terée par le cause dou buch et dou cours de l'euwe empiroit ou adamagoit, nous le devons amender et restorer à le ditte ville les damages qu'en celi occoison poroient venir. Et à chou nous obligeons nous et les biens de no eglise. Par le tiesmoing de ces lettres sayellées des sayaus de nous prieus et convent. Données en mil trois cens quarante et trois, le samedy après le jour de le Candeler [1].

Original, en parchemin, auquel appendent les sceaux en cire brune du prieur et du couvent du Val-des-Écoliers. Au dos cette suscription : *Lr̃es pour les Escolliers de Mons pour l'euwe donnée de grace à yaus par li ville que li ville leur puet oster.* — Archives communales de la ville de Mons.

XXXVI.

« Che fu fait bien et à loy en l'an de grasce mil iij^c et liij, v jours en l'entrée dou mois de febvrier. »

5 Février 1354 (n. st.).

Gérars de le Porte, bourgeois de Mons, demeurant *au Rivage*, donne au monastère du Val-des-Écoliers de Mons la seigneurie et une rente annuelle de 8 sous de blanc et d'une poule, évaluée en argent à 6 vieux blancs, établies sur une maison et dépendances ayant appartenu à Jehan de Binch et, à la date du chirographe, à Piérart de Rouveroyt et Watiers de Brousselle le boulanger, en la rue de Havré, tenant à la maison Ricard le Procureur et aux prés « deviers Saint-Nicholay ». Cette maison devint un peu plus tard l'Hôtel des trois maillets.

Chirographe dont une copie collationnée existe aux archives de l'État, à Mons : *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut,* dossier n° 50,258.

[1] L'extrait suivant du 2e compte de Jehan Broké, massard de Mons, pour le premier semestre de 1341, montre que les Ecoliers avaient coopéré par des dons en argent à la construction des remparts de la ville :

« Rechiut au prieus et as frères des Escolliers, pour l'ayuwe qu'il font de le fremetet de e ville, le nuit saint Pière et saint Pol l'an xlj, ... lx l. »

XXXVII.

Fragment d'une charte par laquelle Guillaume III de Bavière, comte de Hainaut, confirme les privilèges donnés aux Écoliers par ses prédécesseurs et prend ces religieux sous sa protection spéciale.

1356.

Dux Guillaume de Bavière, comte de Haynnau, de Hollande, de Zélande et sires de Frize, faisons sçavoir à tous que, come nous soiemes justement informez tant par lettres de noz chiers seigneurs et tayon qui u contes de Haynnau, auquel Dieu fache vray pardon, come en autre manière, que li frères et li église dou Val des Escholiers scitué et ordené en no ville de Mons en Haynnau soient fondez de nos prédécesseurs contes de Haynnau et lidit frères tenut et maintenut come leur capelain, et sur chou lidit frère, leur église et leur bien ont estet en le sauvegarde et protection de nosdis prédécesseurs. Ascavoir est que nous, désirans de ensuivre les boines oeuvres et fais de nosdis prédicesseurs en ceste partie et en tous aultres à no pooir, avons les dis frères comme nos cappelains, leur église, leur bien, maison, possessions et revenues par tout ù qu'il les ayent u soient en nodit conté de Haynnau, pris et prendons en no sauvegarde et protection[1].

Copie certifiée par Laurent de Harven, notaire apostolique et impérial, le 10 mars 1626, d'après le *Viel cartulaire des Ecoliers*, f° 51. Arch. de l'État, à Mons. *Procès jugés du conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 36,954. La suite, moins la date, était la même que pour l'acte rapporté ci-dessus sous le n° XXVIII. — DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II*, t. I, p. 478.

XXXVIII.

Mention d'une sentence rendue en faveur des Écoliers pour le droit de mortemain.

11 Février 1367, n. st.

Mémoire que l'an mil IIIᶜ lxvj, le joedi onsime ou mois dé Février, ur le question qui estoit entre le court des mortesmains de Haynnau,

[1] Sans plus.

entre le prieus et frère dou Val des Escoliers de Mons, d'une part, et Jehan Machon, sergeant de icelles mortesmains en le cache de Mons, d'autre, pour le cause dou milleur cattel de Phelippart le Duch qui fu clers de le court de Mons, qui s'estoit rendus et viestis avoecq lesdis frères et lequel par avant avoit se mantion et résidence en leur pourpris, lequel ledis Jehans Machons voloit lever pour et ou nom de très haut et poissant princhе, sen très cher et redoubté signeur le conte de Haynnau, en disant que, en leur maison et pourpris, devoit avoir les milleurs cattels, et lidit prieus et frères maintenoient le contraire et que il-meismes avoir les y devoient et ce apparoit par les privilèges dou don que li contesse Margeritte, qui fondet les avoit, leur avoit donnet. Colars Dango, adonc recheveur de Haynnau et desdittes mortesmains, délivra et dit par sentence que, selonch le teneur desdis previlègez que veus avoit, lidis Jehans Machons siewoit sans cause et que droit ne avoit oudit catel, mais devoit demorer asdis prieus et frères. A ceste détiermination furent come sergant desdittes mortesmains : Jehans De Raing en le cache de Binch, Thiebaus Manchons en le cache de Sougnies, Jakemes de Miertines, ses liutenans, Jehans de Tiéraisse en le cache de Valenchiennes et Willaumes li Jovene en le cache de Mabuege. Et se y furent come home le conte et dou Conseil lidit recheveur : Jehans dis Folmariés, Piérart dou Parch, Jakèmes dou Mortier, Jakemes li Crespes, Jehans li Cat, Jehans de Puvisnage, Gilles de le Bare, Jehans Craspournient, Willes Franchois, Jehans Barras dit Jouviers et Colars de le Court, clers des dittes mortesmains.

Copie sur papier, d'après le *Viel cartulaire du Val des Escolliers*, f° 154 v°. Archives de l'État, à Mons. *Val-des-Écoliers*, liasse n° 1. — *Chartrier de Ste-Waudru*, titre cote *Mons*.

XXXIX.

« *Che fu fait à Mons, ou markiet, l'an de grasce mil iij^c lxxviij, v jours ou mois de décembre.* »

5 Décembre 1378.

Plainte à loi devant les échevins de Mons de F. Pierre de Tournay, prieur, et de F. Wistasses li Cordiers et F. Jehan de Court, religieux du Val, tendante à obtenir, comme mandataires de leur couvent, le décrétement d'une maison qui avait appartenu à Willames Maistriau[1]

le fèvre et dont la seigneurie appartenait moitié au Val, moitié à Fastret d'Yve, époux de Marie de Maslines Ce bien situé à Mons, « devant le puch en le Lormerie ù Jackemars Bises demeure, tenant à la maison Gille Puce et à celle ù Jehans Braide demeure, ù li kanges est à présent », était en outre chargé envers les Écoliers d'une rente de 21 sols, 9 deniers.

Chirographe original. Arch. de l'État, à Mons: *Val des Ecoliers.*

XL.

« *Che fu fait en le dite ville de Goygnies, devant le maison doudit mayeur, l'an de grasce mil trois cens sixante dys et noef, le douzime jour dou mois de may.* »

12 Mai 1379.

Constitution par Jakemart de Paris, d'une rente annuelle de 8 francs de France, au profit de frère Pierre de Tournay, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, acquérant pour son couvent, hypothéquée sur divers héritages à Gœgnies-Chaussée. Grart d'Enghien, châtelain de Mons, seigneur d'Havré et du dit Gœgnies amortit cette rente.

Passé devant Jehans de Rogeries, comme maire, Colars Joveniauls, Jehans Martiauls, Jehans Sandrars et Jehans de le Capielle, comme échevins de la ville de Gœgnies.

Chirographe original. Arch. de l'État, à Mons: *Greffe scabinal de Gœgnies-Chaussée.*

XLI.

« *Che fu fait à Mons, en le maison Jakemart de Namur dit le Barbieur, l'an de grâce mil iii^c lxxix par ung mardi xx jours en march.* »

20 Mars 1380 (n. st.).

Donation faite par Nicaise dit Moriauls dou Postich à frère Pierre de Tournay, prieur du Val-des-Écoliers à Mons, acceptant au nom de ce monastère, des héritages, seigneurie foncière et autres droits qu'il

possédait dans la ville de Mons et qu'il avait acquis de Piérart de le Porte fils de Jehan de le Porte, savoir : les trois quarts de onze rentes de bourgeois, de sept chapons, d'une rasière et demie d'avoine et de 9 sous 8 deniers blancs en partage avec les hoirs Monsieur Gillon Grignart, Gobiert Joye et consorts.

Passé devant Jehan de Chipli mayeur et Piérars de Biermereng, Gilles de le Barre, Raouls as Clokettes, Jehan dit le Borgnes de Biertaymont, échevins de la ville de Mons.

Chirographe original en parchemin, portant cette suscription : *Chius escrips est les Escolliers de Mons.* — Arch. de l'État, à Mons. *Recueils de chirographes en parchemin passés devant l'échevinage de la ville de Mons.*

XLII.

Lettres des frères Rohard de Scanno de Paris, Jean de Belroy, Jean de Troyes, Pierre de Spineuse-Val, prieurs et définiteurs dans le chapitre général du Val-des-Écoliers, au nom de ce chapitre général, accordant à dame Yolende de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel, en récompense des bienfaits qu'elle a donnés à cet ordre, la participation à toutes les prières, indulgences, travaux, etc... de l'universalité de l'ordre.

7 Mai 1382.

Universis presentes litteras inspecturis, fratres Rohardus de Parisiis, Johannes de Bellorege, Johannes de Trecis et Petrus de Spinosavalle, priores et deffinitores in capitulo generali ordinis Vallis Scolarum, ac totum ipsius ordinis capitulum generale novissime celebratum, salutem in Domino sempiternam ; altissime, nobili ac potentissime domine Yolandi de Flandria, comitisse de Barro et domine de Cassello, salutem in eo qui est omnium vera salus. Exigente pie devotionis affectu quem ad nos et ordinem nostrum ex relatione seu testimonio dilecti confratris nostri, fratris Rohardi de Scanno, prioris beate Katherine ordinis antedicti et aliorum fide dignorum, cognoscimus vos habere, concedimus vobis tam in vita quam in morte plenariam participationem omnium bonorum spiritualium que per nos et successores nostros fiunt et per Dei gratiam de cetero fient in toto

ordine nostro, tam in capite quam in membris, videlicet in missis, psalteriis, vigiliis, indulgentiis, laboribus, predicationibus, jejuniis, disciplinis, orationibus tam publicis quam privatis, ceterisque bonis spiritualibus quibuscumque. Hoc addentes de gratia speciali ut cum obitus vester fuerit nostro capitulo generali nunciatus tantum fiet pro vobis quantum pro fratribus nostris dilectissimis seu benefactoribus nostris antedictis ordo noster facere consuevit. Datum sub sigillis nostris in celebratione predicti capituli generalis, anno Domini m° ccc° octuagesimo secundo, septima die mensis maii.

Chambre des comptes de Lille. Original sur parchemin, scellé des quatre sceaux des prieurs devant dits, incomplets. — Cet acte était transcrit dans le *Viel cartulaire* des Écoliers de Mons, f° 125 v°.

XLIII.

« *Anno Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo, indictione duodecima, mensis novembris die nona.* »

9 Novembre 1418.

Acte passé devant Nicolas Le Veau, notaire apostolique, relatant que ce jour, dans l'église du Val-des-Écoliers, en présence de chanoinesses et de témoins, frère Jean Rogier, prieur du Val-des-Écoliers, frères Alard Porée, Gilles d'Amont, Raould Raoul, Gilles Reineri, Jean Gridiaul et Jacques Becquefier, prêtres religieux de ce monastère, reconnurent qu'ils n'ont pas voulu porter atteinte à la juridiction de Sainte-Waudru, et ont, dans l'ignorance des privilèges de ce chapitre, fait les funérailles de Jean Hockart serviteur de Jean de Hainin, écuyer.

Analysé d'une manière détaillée par M. L. Devillers dans les *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, pp. 459-460, d'après le *Cartulaire des privilèges de Sainte-Waudru* se trouvant à la bibl. publique de Mons, f°s 153-155.

XLIV.

Relation des difficultés survenues entre le receveur de Hainaut et les religieux du Val au sujet de la franchise d'aller moudre leurs grains dans n'importe quel moulin, que les derniers prétendaient avoir : ce qui leur fut reconnu par sentence de la cour de Mons.

30 Août 1422.

Remembrance soit à tous que, en l'an de grasce Notre-Seigneur mil quattre cens vingt-deux, fut question meue entre Willame dou Cambge, adont recheveur de Hainau, d'une parte, et les religieux de l'église des Escolliers de Mons, d'autre part, à le cose de ce que lidits Escolliers, scachant et maintenant avoir franchise de moelre à quel moulin que bon leur sambloit, avoient envoyet muer [1] au moulin de Nimy, lequel monnée [2], aussy la carette, cheval et varlet qui le ramennoit, ledit recheveur avoit fait calenger et menner au Castiel à Mons, entendant et voeillant maintenir que lesdis Escolliers point avoir ne devoient le dicte franchise, ainschois estoient tenuz de muer as moulins de Mons, veue que leur églize estoit en celli ville scituée ; néantmoins depuis, à le requeste et remontrance desdits Escolliers, ledit rechieveur de Hainau fit par précaution mettre au délivre ledit varlet et cheval et carette, jusques adont que de celuy différent soit déterminé par Messieurs du Conseil de nostre seigneur le conte ; se fu adont kerkiet asdis Escolliers que, dedans le terme de trois semaines ensievant, ils rapportaissent par écrit oudit recheveur les causes et munimens dont ils se voloient aidier pour leurdit pourpos soutenir, pour quoy se ledit recheveur y prendroit appaisement, qu'il se cessast de le dite calenge, et se non que le dit escript et munimens fusse monstré à Messieurs dudit Conseil, lequel en feroient là sus le determination. Desquels escrips ainsy rapporter lesdis Escolliers firent devoir tant par-devant ledit recheveur comme par-devant ledit Conseil, c'est assavoir leur présent cartulair contenant plusieurs chartes et par spécial aucunes faisant mention que lesdits Escolliers sont delle paroce de le ville de Cuesme et qu'au fremer le ville de Mons icelle ville avoit eut de leurs héritages parmy récompensation d'autre héritage et des sommes des deniers, qui estoit clair démontrance, avec autre cose contenu en cedit cartulair, qu'il n'estoient point dou jugement de

[1] *Muer*, comme *moelre*, signifie *moudre*.
[2] *Monnée*, grain que l'on porte au moulin pour être converti en farine.

Mons, jacoit ce qu'à present fuissent situé entre le fremété; et avoecq ce, apportèrent-ils un escrit en papier fait en forme de supplication, par iceluy proposant que tout chil de le cure et du jugement de le ville de Cuesme avoient franchise d'aller muer à quel moulin que bon leur sambloit et que ce ètoit tout cler et en celle manière uset de sy longtemps que mémoire n'estoit dou contraire, tant par les mannans et habitans en le dite ville de Cuesme come au béguinage de Cantimpret de Mons, qui sont de le dite cure et jugement de Cuesme ; pour quoy lesdits Escolliers concluoient que aussy devoient-il avoir le dite franchise, a considéré qu'ils ètoient delle dite cure et jugement de Cuesmes ainsy qu'on le pouvoit clairement voir tant par ledite charte comme parce que li eschevinage de Cuesme avoient pluisieures fois passé convent des héritages et autres œuvres de loy à les maison desdits Escolliers sans emprunter pièce de terre, et se y avoit exploité Pierre d'Audenarde, à son vivant comme maire à mesdemiselles ; lesquelles coses lesdits Escolliers offrirent à prouver, requérant que veu aussy qu'ils montreroient bien avoir moulu aucune fois ou tems passé as moulins de Nimy et de la Haine en le veue et sceuwe des officiers du prince, qui n'y contredirent oncque, ny saisirent fors à présent, il fuissent en leur dite franchise wardés et entretenus. Lesquels escrits et cartulairs ensi mis outre, lidit seigneur dou Conseil visitèrent par bonne et meure délibération tant qu'ils en furent tous sur une opinion et d'acort et firent revenir par devant eux lesdits Escolliers pour ouïr leur détermination, qui fut telle : que, considéré les raisons et propositions desdits Escolliers et le teneure desdites chartes, ils avoient et avoir devoient ledite franchise d'aller muer à quel moulin que bon leur sembloit et ainsi user en pouvoient, mais lidit seigneur du Conseil le incitèrent et requirent que pour nourir le amour ancien envers nosdits redouté seigneur, il allaissent adès moelre à ses moulins de Mons sans porter prejudice à leure dite franchise et on leur y feroit otel grâce de le moulture comme on avoit usé; les quels Escolliers à ce dirent et repondirent que il en feroient par bon avis en favorant as officiers de nodit redouté seigneur et as censeurs des dits moulins le plus que bonnement porroient, car ils en avoient grand désir, comme raison ètoit, sauf toujours leur dite franchise de pouvoir aller muer partout ailleurs toutes les fois que bon leur sembleroit sans empeschement quelconque avoir à celly cause. A lequel détermination ainsi faire que dit est dessus, ossy asdits escripts mettre outre et recevoir furent présent comme personnes du conseil de nodit redouté seigneur, monseigneur le duc de Brabant et de Lembourg, comte de Haynau et de Hollande, assavoir est : hault et noble messire Évrard, messire Grars d'Enghien, chastelain de Mons et sire de Havrech, messire

Jacques de Sars, prévost de Mons, chevalier, Gilles d'Armude, escuier, vénérable et discret messire Bauduin de Froimont, thrésorier de Haynau, maistre Jacques de le Tour, licentié en droit et en lois, priestre, Willame dou Cambge recheveur de Haynau dessus nomé, Raux de Marchiennes, recheveur des mortemains, Godefroid Clauvel, Colars Scavée et Simon Nocokart cler doudit Mons, et le bailliu qui se kierka adont cette détermination enregistrer ens ès registres de l'office et aussy dit ledit recheveur de Haynau que il en feroit mention en ses comptes de l'année présente, afin qu'il en fût mémoire en temps advenir. Et ce fut à tous ces choses faire de par l'église desdis Escolliers vénérable et discret frère Jean Rogiere et frère Gilles Regnier, religieux de le dite église. Ce fut fait et déterminé à Mons, à l'hostel doudit Monseigneur le bailliu, le dimenche pénultiesme jour du mois d'aoust, l'an mil quattre cent vint-deux dessusdit.

Copie d'après le *Viel cartulaire des Escolliers*, f° 159 v°, aux archives de l'État, à Mons *Procès du chapitre de Ste-Waudru*, dossier n° 85.

XLV.

« *Coment on eult mortemain d'un home bastard qui s'estoit combatus et se vint warder chéens et y morut.* »

1422.

Mémoire que, en l'an iiij^{c} xxij dont fu comptet à le Saint-Jehan, l'an iiij^{c} xxiij, rechiupt à cause de le mortemain et bastardise d'un josne home appiellet Jehan Paveur, fil d'un priestre demorant à Baudour, liquels navret vint à no maison et mori en le cambrette de l'aumosne, une hampe vremeille faissie [1] de blans sur les manches, j mais [2] doublet, une paire de cauches et j cappron, et fu tous lidis meubles pris et levés à cause de le mortemain et bastardise; rechiupt xxxv s. pour le hampe et donnet pour Dieu le remanant, nonobstant que Rauls de Marchiennes, adont receveur des mortesmains de Mons, et li prouvos de Sirau, débatant ensemble, prétendissent à avoir sur che droit, par spécial Rauls de Marchiennes y ewist fait arest par j appiellet Saiseniaul; li convens demora en se possession come autrefois avoit re-

[1] *Hampe*. Vêtement fait d'une peau de cerf; *faissie*, garnie en forme de bande.
[2] *Mais*. Vêtement.

chiupt dou temps Colart Dango en l'an m IIIᵉ lxvj, comme il appiert ou cliiij foellet, mais chil darain fais chi est plus espécials, si le fait plus à noter.

Extrait du *Viel cartulaire des Ecoliers*, fᵒ 165 vᵒ, certifié par F. Hoiois, procureur du Val. — Arch. de l'État, à Mons. *Val des Écoliers*, pièce cotée 1.

XLVI.

29 Octobre 1428.

Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande, Zélande et dame de Frise, mande à Jean Rasoir, receveur de Hainaut, de faire délivrer aux religieux du Val-des-Écoliers de Mons six chênes à prendre dans son bois de la Sayette. Cette liberalité leur avait été ordonnée « pour augmentation d'aucuns édiffiemens nécessaires et qu'ils entendent faire en leur église et aussi pour certaine provision de foeille que pour leur couvent estoit assez besoin, » mais les guerres qui étaient survenues ne leur avaient pas permis d'en prendro livraison.

Original sur parchemin avec le petit sceau, en cire rouge, de Jacqueline de Bavière. Arch. de l'État, à Mons. *Pièces à l'appui des comptes de la recette générale du Hainaut*, 1ᵉʳ carton.

A ces lettres est attachée une quittance également en parchemin et scellée du sceau en cire verte, du prieur du Val-des-Écoliers par laquelle Gilles Reniers reconnaît avoir reçu lesdits chênes. Elle est datée du vingt novembre 1428.

XLVII.

« *Donné l'an mil iiijᶜ chincquante et deux, li quinseyme jour du mois de septembre.* »

15 Septembre 1452.

Quittance donnée par frère Paul Ghersquière, prieur du Val-des-Écoliers, et sa communauté. de 10 livres dues par le chapitre de Sainte-Waudru pour la vente viagère d'une maison faite par ce dernier à demoiselles

Jeanne de Carsebecq et Marie de Marbaix, chanoinesses. Cette maison située « el encloistre au devant del huis à la treille de fer » avait appartenu viagèrement à Isabeau de la Marke, chanoinesse. Elle était chargée de ce droit à chaque vente, au profit du monastère du Val qui en conservait la moitié pour sa *pitance* et distribuait le reste en aumônes à la porte de l'église du Val.

Original sur parchemin, scellé de deux sceaux, celui du couvent du Val en fragments et celui du prieur des Écoliers. — Archives de l'État, à Mons. *Chartrier de Sainte-Waudru*. Titre coté *Mons* *n°* 786.

XLVIII.

« *Che fu fait et passet à Elosges, le jour de la ducasse, darain jour d'aoust, l'an mil iiij^c et lv par Jehan Godefroy, prévos d'Elosgez, présens Bauduin Cordriau, Bauduin Basliet, Jehan Bourlart, Nicaise Caset, Jehan le Dou et encore cent aultres.* »

31 Août 1455.

Lettre chirographée contenant que le prieur et les religieux du Val-des-Écoliers ont loué pour 9 ans à Jehan le Ducq, maréchal, à Élouges, les maison, grange et dépendances, ainsi que 86 et 1/2 huittelées de terres labourables et 4 huittellées de pré, qu'ils possédaient à Élouges, sur les royes dou Misson et des Rossyères, vers Audregnies et Romanfosse, sur le Camp à la Bone et vers Wihéries. Messire Wistasse de le Ramonnerie, curé d'Élouges, présent, place son seing manuel pour Jehan le Ducq qui ne sait écrire.

Chirographe sur papier in-plano appartenant à M. le conseiller Petit de Bruxelles.

XLVIII bis.

Relation d'une contestation entre les Écoliers et la ville de Mons, au sujet de la juridiction dans l'enclos du monastère.

Conseil de ville du 22 Septembre 1472.

Adont fut parlet de Jehan de Gibiecque, filz Quentin, bourgeois de la ville de Mons, qui, sur ce qu'il avoit par cy-devant esté oyr

messe en l'église Nostre-Dame du Val des Escolliers en ceste ville, avoit esté forcéement constrains par aucuns des religieux d'icelle église à desvestir et leissier à eulx une sienne longhe robe noire, disant que c'estoit pour aucuns despens et escos par lui faïs et acouz en ladite église, dont payer ne les volloit, montant environ lxx s. Sur quoy, à le complainte dudit Jehan, on avoit parlet et requis de le dite robe faire restituer à Monsieur le prieur d'icelle église, lequel avoit sur ce respondu que de la dite avenue il estoit fort desplaisans et nientmains il n'avoient fait chose dont il fuissent à corigier, fors à lui, tant pour ce qu'il estoient ses religieux, comme povoir qu'il avoit en tout le pourpris de sa dite église, toutte justice hautte, moyenne et basse, pour tout ce qui y polra eskéir à faire par justice en painnez et constraindre les redevances à ladite église et aultrement. Toutesvoyes, il soit bien content que ladite robe fuist rendue audit Jehan de Gibiecque, moyennant et parmy faisant à ses religieux paiement de ce qu'il leur devoit, et que lui-meismes y avoit despendu et acout en ses nécessitez; et de fait estoit ledite robe mise ès mains de Jehan le Leghat, leur bailli, auquel bailli on avoit semblablement fait requeste de ladite robe faire restituer audit de Gibiecque, proumetant et offrant se lesdis religieux vouloient ledit de Gibiecque poursuyr devant Messigneurs mayeur et eschevins à claing et à respeux, comme il appartient les bourgois poursuyr, et de leur faire le plus briefve expédition de justice qu'il sera possible, et à ceste cause estoit beseing de y pourvéir pour les bourgois entretenir en leurs franchises seloncq le privilége de ce faisant mention comment on les poelt et doit poursuyr, etc. Et conclut de aller par devers ledit Jehan le Leghat requérir ladite robe à ravoir, luy prometant de aux dis religieus faire justice, se le dit de Gibiecque leur doit, ainsy qu'il apparissoit.

Troisième registre des consaulx de la ville de Mons, f° 179, aux archives communales de la dite ville.

XLIX.

« *Che fu fait, congneult et passé bien et à loy le dixisme jour du mois de septembre l'an mil chincq cens et quattre.* »

10 Septembre 1504.

Thierry d'Ormont, *marchand détailleur de draps* de Mons, reconnait avoir loué en 1500 de feu Maistre Nicolle Desmarés, en son vivant

prieur du Val-des-Écoliers de la ville de Mons, l'héritage d'un étal que le couvent du Val possédait en la Halle aux draps « qui est le cinquiesme estal estant au reng de le Bennière, à le droite main vers l'entrée d'icelle halle par la rue de Naste », tenant à un étal dudit Thierry et aux étaux du prince, pour un loyer annuel de 17 sols tournois.

Passé devant Bertrand Rousseau, mayeur, Ysembart Pietin, Goddefroy de Courières, Nicolas Sewin, Jehan Barbet, Jehan de la Croix fils de feu Colart, Jehan de Hurge et Jacquemart Cambrelen, échevins de Mons.

Chirographe original aux archives de l'État, à Mons. — *Val-des-Écoliers*.

L.

« *Le vingt-quattreysme jour du mois d'octobre de l'an mil chincq cens chincquante et ung.* »

24 Octobre 1551.

Compromis passé entre le chapitre de Sainte-Waudru et le monastère du Val-des-Écoliers au sujet de difficultés existant entre eux pour la seigneurie, les services et droits seigneuriaux d'héritages et maisons situés à Mons. L'arrangement intervenu après consultation et avis de maître Jean Fabry, doyen et chanoine de Sainte-Waudru de Simon Bosquet, maître-ès-arts et distributeur de Sainte-Waudru, de frère Nicole Deslens, procureur de l'église des Écoliers, de Gilles de Biévène, avocat des Écoliers, de maître Loys Ansseau, maçon, et de Nicolas Ansseau, mayeur de l'église de Sainte-Waudru stipule :

1° Que le chapitre aura seul la seigneurie des maison, édifices et héritages appartenant à Delle Bonne Bertry, veuve de feu Colart le Demiseau, à front de la *rue de Cantimpret*, au devant de l'église et héritage des Sœurs grises, tenant à la maison et héritage appartenant à la veuve et aux héritiers de Jean Boulfroit, d'autre part à la maison et héritage de maître Jean Fontaine, cet héritage ayant issue sur la *rue de la Grande Gherlande*.

2° Que le chapitre et le prieuré du Val auront chacun par moitié la seigneurie d'une maison et héritage en trois demeures, à front de la *rue des Juifs*, tenant d'un côté vers la Grand'Rue au *Vert Fauckon*, appartenant à Marie Évrart dit Sandrart, veuve de Jean Picri, de l'autre

côté vers la *rue de la Grande Tripperie* et par-derrière à l'héritage de Jacqueline du Broecque veuve de Jean le Beau. Ces trois demeures appartiennent à la veuve Ghobert de Lassus, à Lambert Parent et à Martin Romain.

3° Que les deux parties auront également par moitié la seigneurie d'une maison avec étable, cour, sauvenière, édifices, grange, allée, jardins, yestre et entrepresure, dite du *Dragon*, appartenant à la veuve et hoirs de Godefroid du Carne et de Thierry du Mont, gisant à front de la *rue de Nimy* et tenant du côté du marché de Mons à un autre héritage de la dite veuve de Godefroid du Carne, à Jean Carlier et à une issue venant sur la *rue des Passages*, et servant aux maisons de Jean Carlier, Louis Varlut, hoirs Ghislain Fauckenier, jardin des arbalétriers ; du côté de la porte de Nimy, cet héritage tient à Jacques Descamps ; par-derrière il donne sur la ruelle « *c'on dist des Passaiges* ». L'acte énumère comme autres tenans et aboutissans de cette maison et de ses dépendances, le pré du *Kesne à marle* et l'héritage de Colart Hardy.

4° Que la seigneurie doit être partagée de la même manière en ce qui concerne une maison et héritage appartenant à Mathieu Hanot, sise à front de la *rue de le Potterie*, tenant du côté de la *Plasche saint Germain* aux maison et héritage appartenant à Mre Jehan Bonhomme, Nicolas Tahon et Mre Claude Franeau ; du côté tirant vers la *rue de le Potterie*, à une autre maison et héritage de la veuve Nicolas Dicquemanne et derrière à la masure et héritage appartenant à Jacques de Peissant.

Original en un cahier de 14 pages de parchemin auquel appendent par des rubans de soie verte les sceaux : du chapitre de Sainte-Waudru, en cire rouge, du couvent et du prieur du Val-des-Écoliers en cire verte. Arch. de l'État, à Mons. — *Chartrier de Sainte-Waudru*, titre coté *Mons*, n° 365.

LI.

Lettres d'appointement entre le prieur et le monastère des Écoliers et le magistrat de Mons, au sujet de la séparation de leurs héritages respectifs situés au Rivage.

15 Juillet 1552.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront u orront, frère Guillaume Mahieu, humble pryeur de l'églize et monastère Nostre-Damme

ou Val c'ondist les Escolliers en la ville de Mons, et tout le couvent de ce meisme lieu, de l'ordre S[t] Augustin, ou diocése de Cambray. Et nous mayeur, eschevins, jurez, conseil et toutte la communauté de ladicte ville de Mons en Haynau, salut. Comme procet fuist et soit intenté en la noble et souveraine court de Mons entre nous, pryeur et couvent des Escolliers, comme plaindans en matière de cerquemanaige, pour avoir desoivre et séparation de certain heritaige compétant et appertenant à nous les dis pryeur et couvent, situé et gisant ou Rivaige, au-devant de notre église, tenant à froncq la rue et cauchie de la dite ville et d'autre à la rivière de Trouille. contre nous lesdis mayeur, eschevins, jurez, conseil et communaulté d'icelle ville de Mons. Et combien que nous, lesdis des Escolliers, heuissions maintenu que, par le moyen de noz prédicesseurs et entremetteurs, avions joy et possesez diceluy héritaige par pluiseurs années, le bailler à louaige et recepvoir les prouffis et aultrement, sy disoient que nous, lesdis de la ville, estions advanchis depuis aucunes années d'avoir abatu et rompu les pallis faisant clôture de notredit héritaige contre ladite rue et chauchie, ad cause que nous, lesdis de la ville, maintenions ladite clôture avoir esté mise trop avant sur icelle rue, de quoy nous lesdis Escolliers advions soustenu avoir heu grant intérest et dommaige par n'avoir peu faire prouffit d'iceluy héritaige, pour quoy, adfin de y garder le droit de notre dicte église, advions fait la dicte plainte et prétendu ledit cherquemanaige, ce que avoit esté accordé par nous lesdis de la ville. Et par ordonnance de la dite court journée esté à nous assignée pour se trouver sur le lieu et fraper noz colps d'une part et d'autre par-devant certain commis avecq le greffier d'icelle Court: ce que fait advions. Scavoir faisons que, pour demorer en bonne amitié et dilection, et désirans éviter touttes questions et righeur de procez. nous sommes pacyfyez et accordez et par ces présentes pacifions et accordons par la manière que s'enssuit : c'est que le desoivre de l'héritaige et place de nous lesdis pryeur et couvent se debvera prendre à ung bout allendroit des pallis plainte contre la cauchie de l'entrée de ladite place, du costé thirant vers l'abuvroir des chevaulx, au devant la porte de pierre de feu Pierre Lambert, ayant icelle rue de largesse et distance entre la dite porte Pierre Lambert et la moité dudit bonne le nombre de trente-sept piedz ung tierch, rallant et thirant du costé, vers la porte du Rivaige à cop de cordeau à ung aultre bonne planté auprès de l'entrée de l'église de nous pryeur et couvent, lequel bonne est assis allendroit des pallis de la widenge de nostre dite place. à cincquante-quattre piedz ung polch demy près de la maison et héritaige de Evrard du Four, estainier, qui fut Baudet navyeur ; depuis la moittiet duquel dernier bonne au travers de la

cauchie jusques la porte de la maison Jehan Spaigutt, qui fut George le Beau, y a de distance et largesse quarante et ung piedz trois quars. Et entre lesdites deux bonnes, à froncq de rue, y avoit cent trente-syx piedz deux tierchs. Et quant aux allées, chemin et puisoir estant entre ledit dernier bonne et la maison dudit Evrart du Four, au devant de la porte de l'églize de nous pryeur et couvent, doibvent et debveront demorer en la forme et manière que ont estez, et ainsi de là en avant à jamais, sans ce que nous les dis pryeur et couvent, ny nous lesdis de la ville y puissions riens clamer au préjudice de l'un ny de l'autre, mais demoreront icelles allées et puisoir libres et vaghes, sans malengien, sauf en ce la haulte justice que nous, lesdis de la ville de Mons, avons sur ledit héritaige et allées, car quant à la seigneurie foncière, nous, les dis de la ville, n'y prétendons aucun droict sur ledit héritaige estant entre les dis deux bonnes, ains demoreront à nous lesdis pryeur et couvent. Et pour tous interrestz que nous lesdis des Escolliers porons avoir heu durant la difficulté, nous sommes accordez et accordons pour la somme de deux cens livres tournois que cõgnoissons avoir receu comptans de Me Guy d'Offegnies, comme massart, pour ou nom et en l'acquict de nous lesdis de la ville, tellement que nous pryeur et couvent des Escolliers en tenons contens, satisfaitz et bien payez. Et parmi tant, nous lesdis Escolliers et ville de Mons avons renonchiez et renonchons à touttes teles procédures que advons heu l'un contre l'autre en ladite court à Mons pour raison dudit différent. Aussy promettons entretenir ledit accord et appointement pour nous et noz successeurs à perpétuité, demorans chacun de nous en telz despens que povons avoir soustenu pour cause desdites procédures. En tesmoing desquelles choses prédictes, advons ces présentes lettres séellez des seaulx de nous pryeur et couvent et du séel perpétuel de nous lesdis de la ville de Mons, l'an mil cincq cens cincquante-deux, le quinzeyesme jour du mois de jullet.

Original sur parchemin, auquel appendent les sceaux : 1o du prieur des Écoliers, 2o du couvent des Écoliers, 3e de la ville de Mons. Au dos est écrit : *Apointements entre l'église des Escoliers et la ville de Mons.* Archives communales de Mons.

LII.

24 Novembre 1606.

Frère Louis de Vornay de Brechainville, général et supérieur de l'ordre du Val-des-Écoliers, abbé de l'abbaye de Notre-Dame du Grand-

Val au diocèse de Langres, accorde à frère Melchior Le Bèghe, prieur, et aux religieux du Val-des-Écoliers de Mons l'autorisation de pouvoir aliéner ou constituer des rentes, pour pourvoir à la reconstruction des bâtiments de ce monastère endommagés par l'ouragan du lendemain des Grandes Pâques 1606.

La teneur de ces lettres est reproduite dans un acte de constitution de rente conservé aux arch. de l'État, à Mons : *Chartrier de Sainte-Waudru*, titre coté Quaregnon, nº 97.

LIII.

« *Le quinziesme jour de may en l'an de grâce Notre-Seigneur mil six cent-noef.* »

15 Mai 1609.

Melchior le Bèghe, prieur du Val-des-Écoliers de Mons, et ses religieux, en vertu de l'autorisation contenue dans l'acte précédent (LII), vendent à la veuve de Pierre Tacquenier, de Mons, une rente de 5 sols de blanc, qu'elle devait à leur monastère sur sa maison « gisant à la Chaussée, portant l'enseigne de l'*Ermitaige* » et tenant à François Studem et à Guillaume Pranger. Cette vente est faite pour le profit de leur église, et pour la continuation du service divin que le prieur se verrait obligé de cesser si l'église n'était pas réparée. Cet acte expose qu'il faut subvenir aux « fraix qu'il a convenu exposer à la réparation de l'église, aussy à l'érection d'un nouveau clochier, parce que le vieux at esté renversé par terre des ventz, le lendemain des grandes Pasques de l'an mil six cent-six, la nef de l'église lors rompue et brisée avec partie du cœur et cancheau et le surplus à descouvert, ensemble le cloistre, dortoire et générallement tous les autres édiffices de la maison et prioré, aussy touttes les voirières de la dite église et maison rompues et brisées, de manière que pour remettre le tout à estat on a dû exposer noef à dix mil livres une fois, heu regard à la cherté des ardoises, tieulles et aultres matériaulx qu'il a convenu acheter au double du pris ordinaire, et aux ouvriers donner gaige et traictement du double par-dessus leurs fraix de bouche, en oultre pour la décoration de la dite église at convenu faire noesves orgues de tant que les vieses ont esté brisées par rupture de la couverture et cheute du clochier. »

Original sur parchemin, auquel appendaient les sceaux aujourd'hui détruits du prieur et du couvent du Val de Mons. Arch. de l'État, à Mons : *Val-des-Écoliers*.

LIV.

Lettre circulaire de F. Louis de Vornay Bréchainville, supérieur du Val-des-Écoliers, aux prieurs de Mons, de Géronsart et de Liége pour les engager à demander pour leurs maisons la dignité abbatiale.

18 Juin 1614.

Frater Ludovicus de Vornay Brechainville, inclyti monasterii Beatæ Mariæ Vallis Scholarium Lingonensis diocesis, ab ecclesia Romana nullo medio dependens, sub regula Canonicorum regularium Ordinis Sancti Augustini, caput, superior ac generalis reformator. Considerantes personas dignitatibus ecclesiasticis insignitas non modo in ecclesiis quibus resident seu præsident aliquem adferre decorem, seu etiam toti diœcesis illi clero in supplicationibus et actionibus publicis esse ornamento, quodque inter nostri Ordinis conventus et monasteria pleraque sunt in civitatibus, terris insignibus, aliisque illis vicinis locis constituta, quorum priores ad supplicationes hujusmodi publicas, aliaque ecclesiastica et divina officia solent convocari, qui, si abbatiali dignitate, saltem cum potestate deferendi baculum decorarentur, non modo supplicationibus et officiis antedictis, sed toti etiam Ordini non exiguum prœberent honorem. Hinc est quod vobis dominis priori Vallis Scholarium de Geroldisarto Namurcensis diœcesis, priori Leodiensi, priori Montensi Cameracensis diœcesis, non modo in prœmissis nostram ostendimus voluntatem quinvero seriò hortamur vos, ut ad majorem Domus Dei decorem et Ordinis nostri splendorem, a Sancta Sede Apostolicâ, locorum Ordinariis, aliisque ad id potestatem habentibus, supplicetis et impetretis tam pro vobis quam successoribus vestris, quatènùs liceat vobis commutato nomine prioris in abbate, etiam baculum pàstoralem seu abbatialem, absque mitra tamen, deferre, illosque tam ecclesiis vestris quam extra eas, instar similium abbatum aliorum uti liberè et licitè possitis, benedictione tamen ab Episcopo diœcesano aut altero ejusdem licentià primitus acceptâ. In quorum fidem presentes fieri, et sigillo nostro abbatiali et generalatus nostri communiri curavimus, sub nostro et secretarii chirographo. Datum in jam dicto monasterio Vallischolarium, apud Lingonas, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo quarto, junii decimâ octavâ.

(*Signé)* De Vornay Brechainville abbas Vallischolarium generali nostri ordinis. De mandato reverendissimi Domini nostri abbatis ac generalis : Fr. Michael Lambert.

Locus Sigilli.

Archives du Royaume, à Bruxelles. *Conseil d'État*, carton n° 61.

LVI.

Le pape Paul V érige le prieuré du Val-des-Écoliers en abbaye.

24 Octobre 1617.

Romanum decet Pontificem, cui cura totius gregis Dominici divinâ dispositione est commissa, vota personarum ecclesiasticarum quarumlibet, prœsertim sub suavi religionis jugo Altissimo famulantium (per quœ prœcipue ipsarum decori et honori cum divini cultu augmento peramplius consulitur) ad exauditionis gratiam admittere, illaque Apostolicis favoribus solitâ benignitate confovere. Sanè pro parte dilectorum filiorum Melchioris le Beghe, moderni Prioris, et conventus monasterii Scholarium juncti, per Priorem regi et gubernari soliti, oppidi Montis Hannoniæ, ordinis Vallis Scholarium, Cameracensis diœcesis, nobis nuper exhibita petitio continebat, quod cum in dicto oppido inter alia prædictum monasterium insigne cum ecclesiâ, campanili, campanis, claustro, dormitorio, œdibus, œdificiis, habitationibus, officinis, hortis, aliisque commoditatibus situm, ac paramentis, ornamentis sacris, et prophanis suppellectilibus luculenter instructum; necnon competentibus annuis redditibus dotatum, et ab Ordinarii juridictione exemptum reperiatur; et in eo ultra dictum Priorem inibi tanquam caput prœsidentem, ac superioritatem et juridictionem in conventum hujusmodi, ac canonicos, et alias singulares personas ipsius monasterii exercentem, duodecim seu plures religiosi dicti Ordinis cum famulis et ministris necessariis residere et commorari; singulisque diebus in dictâ ecclesiâ horas canonicas, aliaque divina officia tam diurna quam nocturna cum solemni seu conventuali, et multis privatis Missis celebrare et recitare; ac dicti Monasterii Prior pro tempore existens solemnioribus processionibus, et aliis actionibus publicis per Clerum regularem et secularem dicti oppidi conjunctim fieri et celebrari solitis cum aliis Prœlatis intervenire et assistere consueverit; ad majorem vero monasterii, cleri, divinorum officiorum, processionum et actionum hujusmodi venustatem et ornatum expediens videatur, ut de cœtero dictus Prior pro tempore existens, abbatis titulo decoretur, aliaque infrascripta ipsi concedantur. Quare pro parte Melchioris Prioris et Conventus prœdictorum, nobis fuit humiliter supplicatum, quatenus præmissis annuere et desuper opportune providere benignitate Apostolicâ dignaremur. Nos igitur, qui honestis fidelium votis libenter annuimus, eaque favoribus prose-

quimur opportunis, prœdictum Melchiorem Priorem, ac singulares personas conventus hujusmodi a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris, et pœnis a jure vel ab homine quavis occasione vel causâ latis (si quibus quomodolibet innodati existunt) ad effectum prœsentium dumtaxat consequendum, harum serie absolventes, et absolutum fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, eidem Melchiori Priori, ejusque in administratione dicti monasterii successoribus, quod ex nunc de cœtero perpetuis futuris temporibus Priores ejusdem monasterii, non amplius Priores ejusdem monasterii, sed Abbates denominari, ac baculo abbatiali uti; nec non omnibus et singulis privilegiis, immunitatibus, exemptionibus, libertatibus, prœrogativis, antelationibus, indultis, favoribus, concessionibus et gratiis tam spiritualibus quam temporalibus (quibus aliorum monasteriorum Ordinis hujusmodi Abbates de jure vel consuetudine, seu statuto aut ex privilegio, vel aliàs quomodolibet utuntur, fruuntur, potiuntur et gaudent, uti, frui, potiri, et gaudere liberè et licitè possint et debeant (dummodò dilecti filii abbatis Generalis dicti Ordinis ad hoc accedat assensus) Apostolicâ auctoritate, tenore prœsentium (sine tamen alicujus prœjudicio) concedimus et indulgemus; sicque per quoscunque Judices et causarum Palatii Apostolici Auditores, ac Sanctœ Romanœ Ecclesiœ Cardinales, et de latere Legatos, judicari et diffiniri debere; necnon quidquid secus super his a quocunque, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari, irritum et inane decernimus. Non obstantibus prœmissis, ac Apostolicis, necnon in Synodalibus, Provincialibus et universalibus Conciliis editis, specialibus vel generalibus constitutionibus et ordinationibus, ac monasterii et Ordinis prœdictorum juramento, confirmatione Apostolicâ, vel quavis firmitate aliâ roboratis statutis, et consuetudinibus contrariis quibuscumque. Volumus autem, quòd per prœsentem gratiam status monasterii hujusmodi in aliquo alio non immutetur, etiam quoad illius provisionem et collationem, aliaque, ut prœfertur, expressa: ita quod in illorum prœjudicium nihil censeatur concessum. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ absolutionis, concessionis, indulti et decreti infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare prœsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo septimo decimo, nono Calendas Novembris, Pontificatûs nostri anno tertio decimo.

BRASSEUR. *Origines omnium Hannoniœ Cœnobiorum.*

LVII.

7 Novembre 1641. — 22 Décembre 1655.

Testament du sieur André Leclercqz, bourgeois de Mons, instituant pour son héritière universelle demoiselle Catherine Leclercqz, sa tante, et la priant de faire inhumer son corps dans l'église des Récollets, auprès de son père, d'y dresser sa tombe et épitaphe, ou dans l'église du Val-des-Écoliers, si des difficultés surgissent entre les Récollets et le chapitre de Sainte-Waudru, ainsi qu'il était arrivé lors de la mort de son père. Par cet acte de dernière volonté, il fonde aussi à perpétuité une messe journalière dans l'église du Val, à l'autel de Notre-Dame de Lorette, pour son âme et celle de ses parents ; enfin, il donne pour l'ornementation de cet autel la somme de 50 florins en une fois.

A cet acte se trouve annexé un contrat passé le 22 décembre 1655, par lequel Demoiselle Catherine Leclercqz, veuve de Jean de Belloy, bailli de Baudour, instituée par l'acte ci-dessus, cède au prélat des Écoliers, pour être affectées à la célébration de la messe journalière, quelques parties de rentes dues par les États, la ville de Mons, Messire Érasme de Seinghenois et son épouse Jeanne de Crohin.

Des difficultés étant survenues plus tard, les sieurs Houseau et Du Rondeaux, exécuteurs testamentaires de la demoiselle Catherine Leclercqz, passèrent, le 17 juillet 1659, un nouveau contrat et cédèrent au monastère du Val-des-Écoliers 250 livres de rente annuelle.

Copies sur papier, certifiées par-devant hommes de fief. Arch. de l'État, à Mons. *Procès jugés du Conseil souverain de Hainaut*, dossier n° 53178.

LVIII.

Appointement entre l'abbé et les religieux du Val-des-Écoliers, d'une part, et les grand maître et confrères de N.-D. de Lorette, d'autre part, sur certaines difficultés relatives à cette confrérie.

9 Août 1651.

Nous Charles le Febvre, licentié ès droits et Jean Rolin, scavoir faisons que, par-devant nous qui pour ce y fusmes spécialement requis

et appellez come homes de fief à la comté de Haynnau et cour à Mons, comparurent personnellement, d'une parte, frère Patrice Gallemart, abbé nommé de l'église et abbaye Nostre-Dame du Val dit les Escolliers audit Mons, et frère Louys Desaubleaux, prieur, frère Estienne Haneuse, sous-prieur, frère Hubert de Velz, senior, frère François le Febvre, frère Nicolas Desraines, frère Augustin Le Leux et frère Anthoine Anthoine, religieux de la dite abbaye représentans le couvent, et d'autre parte, ... Anthoine du Mont, priestre, ... sr de la Grisoel ... de la Barre, priestre, sr de Monissart, Antoine de Rombize, prestre, Thiery du Mont, sr de Fontenoy, Remi le Febvre, Jacques Longhehaye ... Bricquet, Antoine Templart, Michel Rebors, Antoine Thonnelaire, Michel Vineron, Claude de Feleries, Jacques de Lausnoy, Philippe Willamme, Allard Cuvillon, George Havion, François de l'Aoust et Jean Nopaire, maistres et plus saine partye des confrères de la confrérie Nostre-Dame de Lorette, instituée en icelle église, et là-endroit les srs comparans se sont respectivement appointés sur certaines difficultés touchant la dite confrérie, dont y avoit procès meu, et pour empescher ceulx à mouvoir, en la forme et manière suivante. Premièrement, ilz ont unanimement conclu et arresté que personne n'entrera et ne sera reçu en laditte confrairie, sy préallablement il n'at fait le voyage à Nostre-Dame de Lorette en Italie, saulfz lesdis sieurs Prélat et religieux présens et futurs, qui seront receu pour confrères et auront les mesmes prérogatives et pouvoir que les autres : néantmoins aux assemblées publicques qui se feront touchant laditte confrairie, il n'y aura qne le prélat et deux frères religieux qu'il luy plaira choisir, lesquelz y seront receu et ne porteront ensamble que trois voix, contre les autres confrères chacun la leure, ce que lesdis Prélat et religieux ont aggréé et accepté. Et comme ci-devant les maistres de laditte confrairie ont esté faitz successivement selon leure ordre et admission en icelle, at esté statué que doresnavant ilz seront faitz par élection. Touchant le ferme où seront mis tous lettriages, titres, munimens et argenteries de laditte confrairie, ils sont tombez d'accord que lesdis prélat et religieux l'auront par forme de dépost en leure sacristie, mais les clefz seront gardées par lesdis maistres en chacque année, lesquelz y auront libre accès toutes fois que le bien de laditte confrairie le requèrera Regardant les ornemens de la chapelle, ils seront mis en une garderobe en laditte église ou sacristie et baillé par lesdis maistres soubz inventaire au sacristain et sacristine, à charge de leur renseigner chacun an, et sera ledit inventaire successivement transmis ès mains des nouveaux maistres. Ayant esté déclaré que les dis ornemens ne seront applicqués ni adaptés ainsy ni autrement à aultre usance que l'autel de la chapelle de la dite confrairie, réservé

le calix légaté par fu le sieur Hauchin, prestre, duquel les religieux poront user à suitte de son ordonnance testamentaire, en sorte que les dis prélat et religieux advouent n'avoir aucune propriété aus dis ornemens et choses dépendantes de la ditte confrairie. Cependant où lesdis ornemens seront vieux ou que l'on trouvera à propoz les changer ou vendre pour le plus grand bien et prouffit de la dite chapelle, la confrairie le pora faire après assemblée sur ce tenue. Et comme autrefois y at eu receveur particulier de la ditte confrairie, doresnavant lesdis maitres en auront la recette, à condition d'en rendre compte et estat chacun an auxdis confrères, prélat, deux religieux sy que prédit et autres. De plus lesdis Prélat et religieux ont cédé et cèdent la ditte chapelle à la ditte confrairie, même promettent où icelle trouveroit d'ériger une sacristie particulière, servante à la ditte chapelle, ou que l'on voudroit amplifier icelle chapelle, de donner le fond pour la bastir et amplifier, sans que la ditte confrairie soit tenue leur payer quelque chose pour ce regard, demorans tous autres statutz de la ditte confrairie en leur pristine force et observance, saulfz ce qui at esté ci-endroit altéré, augmenté et diminué. Lesquels contract, devises et convens lesdis comparans ont respectivement promis accomplir et entretenir pour eulx et leurs successeurs à tousjours, sans faire ni aller au contraire, en manière que ce soit et sur quarante sols de paine que ceulx se trouvans troublez et empeschez, leur successeurs, ayans cause, ou porteur des présentes poront donner à tel seigneur ou justice que leur plaira, sur les troublans et empeschans, leurs biens, leurs successeurs et biens d'iceulx, pour les contraindre à l'entretènement et accomplissement desdis contractz, promesses et devises ci-dessus, et aux cousts, dépens et intérestz pour ce engendrez restituer entièrement et ainsy touttesfois que le cas eschéra et que deffaut y aura, sans ces présens convens de rien amoindrir; et quant à tout ce que dessus est dit faire, furnir, maintenir et acomplir, lesdis comparans s'obligèrent bien et souffisamment l'un par-devers l'autre et les biens d'icelle abbaye et confrairie, meubles et immeubles, présens et futurs partout où ilz soient ou poront estre veus et trouvez, puis jurèrent et firent serment en la main de l'un de nous lesdis hommes de fief, que les présens convens, obligations et promesses, ilz avoient fait et faisoient à bonne et juste cause et non pour aucuns de leurs léaulx crediteurs, ni autres, vouloir frauder ni de son droit esloigner. En tesmoin et approbation de ce que dessus et que l'embref est signée desdis comparans, nous, lesdis hommes de fief, avons à ces présens mis et appendu nos scels accoustumez jointement ceulx de la ditte abbaye, couvent et confrairie. Ce fut faict, connu et passé audit Mons, le noeufiesme jour du mois d'aoust, l'an de grasce mil six cens cincquante et un, desquels lettres

il y en at deux mises en forme d'une teneure, l'une pour laditte abbaye et l'autre pour laditte confrairie.

Original sur parchemin, avec les lemnisques de 5 sceaux disparus. Arch. de l'État, à Mons. *Val-des-Écoliers.*

LIX.

9 Juillet 1660.

Transaction, passée devant les hommes de fief du Hainaut entre les échevins de la ville de Mons et les religieux du Val, pour faire cesser un procès intenté par les seconds, par requête du 2 mai 1654, dans laquelle ils prétendaient avoir toute seigneurie foncière, et les services et droits seigneuriaux sur la maison et brasserie *de Londres* [1] gisant à la porte de la Guérite. En comparution devant le conseiller Bruneau, frère Jacques Neutre, élu coadjuteur de l'abbaye du Val, et Guillaume de Sars, avocat, d'une part, Ignace Scockart et l'avocat Charles le Febvre, représentant les échevins de Mons, d'autre part, convinrent que la ville de Mons aurait à perpétuité les deux tiers du droit seigneurial en litige, contre les religieux Écoliers pour le tiers restant. Il est dit dans cet acte que la maison de Londres est « gisant à la porte de la Gharitte, oultre le pont, et consiste en trois places à front de rue, deux brasseries à deux fosses à mettre poissons, paquus et cour, tenante du costé du Rempart à front de rue et du long, par-derrière, à Gilles de Braisne, tanneur, au lieu de Nicolas de Cuesmes, et d'autre costé aussi à froncq de rue et du long, à Philippe de Behault, aussi tanneur, telle ainsi le possède Nicolas Renart dit Mon-Cœur et auparavant Sébastien Michiel ».

Original sur papier, aux archives communales de la ville de Mons.

LX.

Contrat d'union des monastères du Val-des-Écoliers des Pays-Bas, avec la congrégation de France ou des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.

[1] Voir sur les difficultés des Écoliers au sujet de la brasserie de *Londres*, le dossier nº 54691 des procès jugés du cons. souv. de Hainaut. On y trouve des croquis des lieux litigieux et de leurs environs. La brasserie de Londres avait été édifiée au XIVe siècle sur un pré appelé *Pré à la Motte*, à cause de sa proximité d'un monticule appelé *Motte Blarignot*.

27 Août 1662.

Anno salutis millesimo sexcentesimo sexagesimo secundo, die vigesimâ septimâ mensis augusti, divinâ inspirante gratiâ quœ in sui dispositione non fallitur et quœ cordibus fidelium certis occultisque mediis regularis disciplinœ studio sui nominis amorem inserit. In mei Antonii Le Gay, publici auctoritate apostolicâ curiœque archiepiscopalis Parisiensis notarii jurati, debite immatriculati, Parisiis, in Via Nova Beatœ Mariœ commorantis, subsignati, et testium infrascriptorum presentiâ, personaliter constituti et comparentes reverendissimus D. Fransciscus Blanchart, incliti monasterii abbatialis Sanctœ Genovefœ sine ullo medio ad Romanam sedem pertinentis abbas, totiusque ordinis Canonicorum regularium Congregationis Gallicanœ et Vallischolarium Superior Generalis, ex unâ parte, et reverendus admodum dominus, D. Philibertus de la Hamaide, abbas de Geroldi Sarto prope Namurcum, et D. Jacobus Neutre abbas Vallis Marianœ in oppido Montensi, comitatus Hannoniœ, deputati ex parte monasteriorum congregationis Vallischolarium in Belgio et partibus Germaniœ Inferioris degentium, ad effectum resolvendi super unione vel reunione olim propositâ et premeditatâ cum prefatâ congregatione Gallicanâ et quam tandem aliquando concluserunt, prout concludere potuerint, sub modo et formâ sequenti, ut patet ex procuratorio et actu autorisationis de die vigesimâ secundâ mensis maii ultimo preteriti, presentibus subjuncto ex alterâ idque sub beneplacito summi pontificis et utriusque regis Christianissimi et Catholici, si necessarium videbitur quod scilicet deinceps et in perpetuum restantia sex monasteria in Belgio et partibus Germaniœ Inferioris in quibus superest prefatus ordo Vallischolarium, nempe monasterium abbatiale de Geroldi sarto, monasterium abbatiale Vallischolarium oppidi Montensis, monasterium abbatiale Scholarium Leodiensium, monasterium Humphalisiense, monasterium Sancti Sulpitii Liewense et monasterium Hanswicanum Mechlinœ, cum prefatâ congregatione Gallicanâ ea unione eoque amicitiœ vinculo conjungentur ut tanquam partibus totum integrantibus unum corpus effectum merito censeatur, idque sub prefati R^mi^ D. abbatis Sanctœ Genovefœ auspiciis et favore, cujus potissimum directioni inesse et conservari absolute volunt et desiderant prefata sex monasteria subjici tanquam capiti membra, salvis duntaxat particularium domorum privilegiis superiorumque jurisdictione, auctoritate et perpetuitate, quœ, nonobstante unione prefacta, volunt et desiderant in pristino et antiquo vigore perpetuo illibata subsistere, saltem in iis quœ non fuerint in presenti contractu expresse contexta. Et ut post hoc non sit quœrimoniœ causa vel occasio successoribusque, constet et pateat quo

pietatis zelo hujusmodi contractus fuerit initus, de mutuo partium sive contrahentium consensu, sancitum, resolutum conclusumque est ut pro superiorum ac religiosorum solatio et consolatione, ac regularis disciplinæ observantia, singulis annis, monasteria singula Belgii visitationis piissime beneficio fruerentur; quod visitandi munus primo incumbet prœfato R^mo^ domino patri generali sanctæ Genovefœ Parisiis abbati et successoribus suis canonice instituendis, eoque legitime impedito, suis assistentibus, quibus etiam impeditis, substituendus veniet aliquis e superioribus Belgii, qui, vice R^mi^ prefati, virtute commissionis delegatæ visitatoris extraordinarii munere fungetur, qui visitator extraordinarius ab alio etiam ex Belgio per superiorem generalem nominando visitabitur. Et quia difficilis fuerit fortasse aliquando ad superiorem generalem recursus, conclusum etiam est quod e superioribus Belgii aliquis e prefato amplissimo domino sub titulo et nomine vicarii generalis pro libito substitueretur ad quem certis occurentiis undiquè liber et facilis daretur accessio. cui semper interdictum fuerit quidquam ordinare contrarium decretis reverendissimi patris generalis, nisi eo priùs consulto et e questione plene informato; tenebitur quoque idem vicarius generalis, visitatione peracta, reverendissimo patri generali per litteras rationem reddere sui visitationis. Quœ visitationes fient sine ullo prejudicio particularium superiorum, qui jus retinebunt visitandi monasteria sibi ab antiquo subjecta quando illa non fuerint visitata a reverendissimo patre generali aliisque ad id commissis; quœ preterea visitationes, tam ordinariœ quam extraordinariœ, factœ a prefato reverendissimo sive assistentibus gratis fient et merito charitatis intuitu in itinere in monasteriis vero ipse sive assistentes cum suo comitatu expensis eorumdem monasteriorum pro sua dignitate excipientur. Quibus etiam in visitationihus nec prefatus reverendissimus nec sibi substituti poterunt quidquam ordinare contrarium statutis congregationis prefatœ Vallischolarium in toto vel in parte. Idque ex conditione specialiter stipulata, nisi de consensu prefatorum superiorum et conventuum et interea temporis singulis monasteriis statuta prefatœ congregationis Gallicanœ legenda et examinanda transmittentur, utrum in toto vel in parte generaliter vel cum aliqua modificatione possint introduci. Quod foret optandum ut unitati spiritus corresponderet unus vivendi modus, non etiam obstabit presens contractus particularium domorum libertati quominus possint cum prefata congregatione Gallicana perfectius uniri, si cum tempore ad id induci vel persuaderi posse contingat. Insuper pollicetur prefata congregatio Gallicana ex singulis monasteriis Belgii duos, ad minus unum, ex junioribus religiosis in uno e suis monasteriis versus Parisios vel

Parisiis in philosophia vel theologia admittere suisque sumptibus alere et vestire, excepto quod per modum pensionis vel potius in testimonium gratitudinis debebunt prefatorum monasteriorum superiores pro uno quoque religioso annis singulis centum quinquaginta florenos sive libras monetœ Franciœ solvere ; qui religiosi juniores in habitu, moribus et disciplinâ debebunt coeteris congregationis Gallicanœ concanonicis conformari. Et quia ad monasteriorum et ordinis splendorem non parum conducit abbatialis dignitas et mitrœ usus, hinc est etiam quod non habenti ejusmodi privilegium non poterit denegari ubi fuerit aliqua spes illud a summo pontifice obtinendi, et quia ex prefatorum monasteriorum cum congregatione Gallicana unione plurimum emolumenti spiritualis accedere potest. Idem reverendissimus consentit ut omnis et singuli superiores et canonici Vallischolaris in Belgio participes fiant omnium suffragiorum, sacrificiorum, privilegiorum, immunitatum et exemptionum quarumcunque et quomodocunque congregationi a summis pontificibus ad hunc usque diem indultorum et indulgendorum. Quibus positis, ad perpetuam unionem sese suaque monasteria irrevocabiliter obligant, prefatœ congregationi Gallicanœ debitam reverentiam debitumque honorem et obedientiam, prefato amplissimo domino abbati generali et successoribus ejus, suo et monasteriorum suorum nomine, devoventes, prout et presenti instrumenti virtute devovent. Quas etiam omnes conditiones prefatus amplissimus et reverendissimus D. abbas sanctæ Genovefœ, ea in qualitate superior generalis prefatœ congregationis Gallicanœ et Vallischolarium, fideliter in perpetuum sine dolo et fraude observare promisit. Pomittentes bona fide prefati domini constituentes, nominibus quibus suprà, se ratum, gratum et firmum habere et perpetuo habituros esse omne id et quicquid in presenti contractu continetur sub poena juris adversus contravenientes, pollicentes insuper se daturos operam ut presens contractus acceptetur, ratificetur et omologetur ab omnibus quorum interest aut intererit, coram et ubicumque opportunum et bene visum fuerit, dantes potestatem et mandatum speciale latori presentium faciendi omnia et singula necessaria ad confectionem et omologationem earumdem presentium. Acta fuerunt hœc in monasterio prefato sanctæ Genovefœ Parisiensi, anno et die quibus supra, presentibus Magistris Jacobo Nicolao et Renato Angibaud, civibus Parisiensibus, in Via Nova Beatæ Mariæ commorantibus, testibus ad hoc vocatis et rogatis in minuta presentium cum dictis dominis constituentibus et me notario signatis. (Signé) Legay, not.

Ensuit la teneur de ladite procuration.

Nos frater Philibertus de la Hamaide, humilis abbas monasterii

abbatialis de Giroldi Sarto, D. Jacobus Neutre, abbas monasteri abbatialis Beatæ Mariæ Vallischolarium oppidi Montensis in Hannonia, D. Reynerus de Trihibs [1] abbas Vallischolarium Leodiensium, dominus F. Richardus de la Valle prior Huphalisiensis, F. Hubertus Mays prior Lewensis, F. Guillelmus Coolle prior denominatus monasterii Beatæ Mariæ de Hanswick Mechlineæ, sacræ Theologiæ licentiatus, omnes et singuli superiores sacri ordinis canonicorum regularium Sancti Patris Augustini vulgo Scholarium in Belgio et partibus Germaniæ inferioris, die vigesima secunda mensis Maii, anni millesimi sexcentissimi sexagesimi secundi, in civitate Leodiensi, capitulariter congregati ad effectum resolvendi super unione nuper proposita cum congregatione Gallicana canonicorum regularium Sancti P. Augustini, vulgo Sanctæ Genovefœ, omnibus presentes inspecturis, salutem. Quia nihil œque habemus, quam vita et perfectio religiosa ubique in monasteriis nostris in charitate perfecta semper illibata perseveret et in primum vigorem restituatur ubi per bellorum nequitiam contigerit collapsam, reperiri opportunum medium arbitremur esse premeditatam unionem cum prefata congregatione Gallicana, Si certis restrictionibus duntaxat possit pro tempore et nobis subditorum conditione modificari, hinc est quod, invocata eo fine Spiritus Sancti gratia, tandem aliquando unanimiter deputaverimus prout et per presentes deputamus R^dos admodum atque amplissimos D. D F. Philibertum de la Hamaide, F. Jacobum Neutre predictœ congregationis abbates, ut pro temporis opportunitate et quanto citius commode potuerint compareant Parisiis et cum prefata congregatione Gallicana, nostro monasteriorum nostrorum nomine, contractent amicitiamque et unionem sive societatem perpetuam inheant, quœ in Dei honorem monasteriorum nostrorum splendorem omniumque ovium nobis concreditarum salutem in œternum cedat, omni modam autoritatem prefatis abbatibus denominatis delegantes, gratum habituri quicquid ab iis eâ in conferentiâ negotiatum fuisse cognoverimus, tantum eorum prudentia confidentes ut puncta proponenda aut altera eorum discretioni reliquerimus. Acta sunt et conclusa in prefata civitate Leodiensi, die et anno quibus supra, In quorum omnium perpetuum robur et testimonium, presentibus libenter subscripsimus, easque signo nostro manuali communivimus. Sic signatum : F. Philibertus abbas de Geroldi Sarto, F. Jacobus abbas Vallis Beatæ Mariæ Montibus, F. Reynerus de Triexhe abbas Vallischolarium Leodiensium, F. Richardus Del Vaux prior Housffalisiensis, F. Hubertus Mays prior Lievensis, F. Guillelmus Coolle prior in Hanswick. (Signé) Legay, not.

Archives de l'État, à Namur, *Abbaye de Géronsart. Histoire et administration*, liasse 270.

[1] Lisez *de Trixhe*.

LXI.

Actes de reconnaissance donnés par l'abbé du Val-des-Écoliers de Mons au sujet de certains droits compétant au chapitre de Saint-Waudru.

30 Septembre 1667.

Le révérend prélat du Val de Nostre-Dame, ditte des Escoliers, en ceste ville de Mons, ayant suffisamment recogneu le droict du Noble et Illustre Chapitre de Sainte-Waudru touchant les différents meuz entre eulx sur les points suivants, ledit s^r Prélat les at voulu assoupir, comme effectivement il fait par le présent acte de déport et recognoissance des droicts et authoritez dudit Chapitre, selon que s'enssuyt :

Premièrement, touchant celuy de la vuidence de ses mains de la maison et héritage gisants à Cuesmes qu'il avoit venant de l'advocat Du Quesnoy, pourquoy il y avoit eu opposition de la part dudit Chapitre au Conseil Privé pour l'amortissement par luy prétendu duquel il avoit esté renvoyé :

Iceluy sieur Prélat s'abstenant de tout droict réel et s'advouant incapable de les retenir, promet les conffèrer à quelque personne quy ne soit de main-morte qu'il pourra rencontrer ou luy estre suggéré de la part dudit Chapitre, à prix raisonnable.

Secundo, pour le service de feu le seigneur comte de Bucquoy faict en son église, l'an 1663, avant que les debvoirs en eussent esté faicts en celle de Ste-Waudru, mère Église et prédominant à touttes autres:

Ledit s^r Prélat advoue le droict et prérogative de laditte mère Église, et que sy auparavant il en auroit esté informé, il n'auroit faict ledit service qu'après celuy de laditte mère Église.

Et finalement, ledit s^r Prélat continuera de se trouver avecqz ses religieux, ainsy que ses prédécesseurs, à touttes processions solemnelles, quy se feront par ordonnance et selon les coustumes pratiquées en laditte mère Église comme du passé.

Ainsy appoincté et recogneu, le dernier septembre XVI^c soixante-sept, parmy quoy tous procès meuz pour les sujets avantdits demeureront assoupis et anéantis, chacune partie subissante ses despens respectivement, ayant estez dressez deux acts de même teneur. (Signé) Jacques abbé du Val Nostre-Dame, 1667.

Présentes : Mesdemoiselles d'Ongnies, de Mastaing, de Noyelles et de Marles, et comme officiers : distributeur, conseiller, advocat et

receveur géuéral soubsignés, tesmoins P. Gaultier, B. le Roy, J. Lenes (?), M. le Maire.

Autre.—Le soubsigné Prélat du Val de Nostre Dame des Escholier de Mons recognoist par ceste que les demoiselles du noble et illustre chapitre de Sainte-Waudru, à son instante prière, luy ont accordé gratuitement et de pure et spéciale bénéficence la séance en leur chœur aux processions, sur une chaize (qu'elles luy feront porter) prez des chanoines de Saint Germain et de ses religieux, comme aussy de se revestir en leur revestière : ce qu'elles continueront si longtemps qu'il leur plaira. Fait à Mons, le dernier septembre 1667. Tesm. Jacques, abbé du Val N.-Dame 1667.

Arch. de l'État, à Mons. *Chartrier du chapitre de Sainte-Waudru*, titres cotés *Mons*, nos 706 et 795.

LXII.

7 Décembre 1672.

Acte passé devant féodaux, par lequel l'abbé Neutre, prélat du monastère du Val-des-Écoliers et ses religieux FF. Anthoine Anthoine prieur, Théodore de la Ramonnerie, Guillaume Basbanc, Jacques Biseau, donnent reçu à Messire François-André de la Barre, chevalier, seigneur de Wattigny, Florenville, etc., mandataire des héritiers du boni testamentaire de feu messire André-Charles du Chastel de la Howarderie, vivant seigneur de Mouvaulx, Spiennes, Beugnies, etc., mort audit Beugnies le 18 septembre 1662, d'un titre de rente annuelle de 380 livres sur les états de Hainaut, recette générale. Cette rente doit être affectée à la célébration d'une messe journalière fondée par testament dudit feu seigneur, pour le repos de son âme, et devant se célébrer à perpétuité dans la chapelle de N.-D. de Lorette, sise en l'église du Val-des-Écoliers.

Copie sur papier, aux arch. de l'État, à Mons. *Procès jugés du Cons. souv. de Hainaut*, dossier no 17,487.

LXIII.

3 Février 1676.

Frère Jacques, abbé du Val, F Antoine Antoine, F. Théodore de la Ramonnerie, F. François le Febvre, F. Guillaume Basbanç, religieux,

reconnaissent que, sur la demande qu'ils ont faite au magistrat de Mons, de rehausser la petite rue donnant accès à leur monastère, endeçà du pont, et de détruire le *puisoir publicq* situé à côté de ce pont, la ville a consenti à ces travaux sous les conditions de ne pas porter préjudice au contrat de transaction du 15 juillet 1552 (voir nº LI), de remplacer le puisoir par un puits fourni de chaînes et de seaux, de faire placer à leurs frais les armes de la ville dans la muraille qu'on construira pour boucher l'entrée du puisoir.

Les Écoliers reconnaissent, en outre, que la ville retient la haute justice sur la rue, le puisoir et le puits qui le remplacera.

Original sur papier, aux *archives communales de la ville de Mons*, portant en placard les sceaux du monastère et de l'abbé du Val. Copie aux archives de l'État à Mons, dossier nº 41,649 des *Procès jugés du Conseil souverain de Hainaut*.

LXIV.

28 Juillet 1698.

Décret donné au conseil privé sur la requête des abbé et religieux du Val-des-Écoliers, déclarant qu'ils doivent rentrer dans la jouissance de l'herbe et des autres productions venant sur les parties des remparts et fossés de fortification de la ville de Mons, établis sur l'ancien fonds de leur abbaye, comme ils en ont joui de tout temps avant la prise de Mons par les armées françaises.

Registre aux octrois du grand bailliage de Hainaut, nº 195, fº 25, aux arch. de l'État, à Mons.

LXV.

16 Octobre 1698.

Lettres de l'électeur Maximilien-Emmanuël de Bavière do nnant confirmation du décret précédent.

Ibidem, fº 35.

LXVI.

Bruxelles, le 23 Octobre 1716.

Décret du comte de Kœnigsegg, gouverneur général des Pays-Bas, ordonnant au contrôleur des fortifications de la ville de Mons et à tous autres officiers de l'état-major de cette place, de se conformer au décret de feu Charles II du 28 juillet 1698, confirmé par l'électeur de Bavière le 16 octobre suivant, et en conséquence, de laisser à l'abbaye, aux abbé et religieux du Val les deniers provenant annuellement de leurs fonds ou biens enclavés dans les fortifications de la porte du Rivage.

Registre aux rescriptions du pensionnaire de la ville de Mons, Hannecart, t. I, f° 13-15, aux arch. communales de la ville de Mons. — *Avis rendus par le Conseil souverain de Hainaut au gouvernement général*, n° 1291, aux archives de l'État, à Mons.

LXVII.

Autorisation donnée par le chapitre de Sainte-Waudru aux religieux du Val-des-Écoliers de pouvoir construire une arche avec treillage à l'endroit où existait un passage avec fossé se dirigeant vers le Béguinage.

24 Avril 1760.

Les sieurs abbé et chanoines de Notre-Dame du Val à Mons ayant donné plainte à mesdames de l'illustre chapitre de Sainte-Waudru en mars 1760 et remontré que les vents impétueux avoient peu auparavant renversé une partie de la muraille de leur jardin régnante au bout de la ruelle qui conduit du Béghinage à la rivière, entre leur jardin et celuy des religieuses Capucines, qu'ils étoient au cas de la remonter et de se fermer aux mesmes limites, cependant que cette ruelle ainsy ouverte de 15 pieds ou environ en laquelle se dégorge la rivière entre les prédites deux murailles de la longeur de 120 pieds, lorsqu'elle parvient à certaine hauteur, procure un avantage aux habitans et jardins dudit Béghinage par la commodité de l'eau, ainsi qu'au tems qu'elle se retire, par les en décharger, et de toutes autres provenantes des égoûts et des toits des bâtiments, au moyen du ven-

taille appartenant au chapitre, posé à ladite limitte du côté droit des jardins, de l'ouverture de 2 pieds et demi ou environ : que l'inconvénient et le disgratieux qui en restoit, est le passage à différens vagabons et malveillants, au tems que les eaux de la rivière descendent, pour voler chez eux, aux Capucinnes et dans les jardins même du Béghinage; qu'afin d'y obvier et estre à l'abri de semblables inconvénients, ils offroient de dresser deux arches treillés de fer suffisants à l'écoulement desdittes eaux, même à y dégorger la rivière, au tems qu'elles pouroient être à la plus grande hauteur, surmontés d'une muraille à en franchir le passage, de poser la première cy la contre de leur muraille et de celle des religieuses Capucinnes, distantes respectivement de ladite rivière de 6 et 12 pieds, la seconde à 70 pieds de cette première et à 24 du ventaille ci-devant mentionné.

Mes dames ayantes mûrement examiné cette représentation, ont accordé et promis la demande, parmi par lesdits sieurs abbé et chanoines en entretenir à toujours lesdittes arches treillés de fer, à l'entière décharge et indemnité de leur chapitre et de l'hôpital de Cantimpret, de nettoyer de tout flus, accoulans et immondices la ditte ruelle, depuis la seconde arche à la rivière, sans pouvoir pourtant par eux de réclamer aucun droit ny propriété, soit audit endroit, soit à ladite ruelle, ce qu'ils ont accepté et se sont obligés d'entretenir, d'avoir ferme et stable, à toujours aux devises et conditions icy rapellées et declarées, sous leurs obligations et bien de leur maison. En foy de quoy, ils ont sinnés cet acte de reconnaissance capitulairement assemblés, et y fait apposer le cachet.

Mons, le 24 avril 1760 — (Signé) F. Dubreucquez, abbé du Val; F. Daras, prieur du Val; F.-J J. de Behault de Warelle sous-prieur; F. Migeot; F.-P.-J Amandyo, chanoine du Val; N.-J. Masquelier, chanoine régulier du Val; P.-Flor.-Jos. Bertrand; F-J. Bruno, ch. du Val; F.-J. Dupuis, ch. du Val; A. de Boussu, ch. du Val; J. Du Bus, chanoine du Val; J. G. Delbauche, ch. du Val; J. du Cornet, ch. du Val; Lequeux, ch. du Val.

Original sur papier avec sceau en placard de l'abbaye du Val, aux arch. de l'État, à Mons : *Chartrier du chapitre de Sainte-Waudru*, titre coté *Mons*, *no 325* A ce titre sont annexés un plan terrestre et des coupes des travaux à exécuter.

LXVIII.

Déclaration de son Altesse Royale, le prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, portant établissement d'un vicaire général préposé à la surveillance des monastères du Val-des-Écoliers dans nos provinces.

13 Août 1772.

Son Altesse Roïale voulant faire opérer à l'égard des monastères de Géronsart, du Val-des-Écoliers à Mons, de Hanzewick à Malines, d'Offalize dans le Luxembourg et celui de Léau en Brabant, soumis à l'abbé de Ste-Geneviève, comme général de l'ordre, les dispositions qui ont été faites récemment à l'égard des ordres de Cîteaux, Premontré et autres dans ce païs et prévenir les abus et dissensions dans ces monastères en assurant une surveillance plus prochaine, par l'établissement d'un vicaire général qui soit à portée de voir les choses par lui-même, d'en juger avec connoissance de cause et d'appliquer les remèdes convenables aux abus avec la facilité et la promptitude nécessaires dans les circonstances urgentes; Elle a résolu de soumettre tous les monastères susdits à un vicaire général de manière à ce que le but salutaire ci-dessus mentionné soit rempli. En conséquence de quoi, son Altesse Roïale a déclaré comme elle déclare : qu'à l'avenir, il ne sera souffert ni permis aucun acte ou exercice de supériorité de juridiction ou d'inspection, quel qu'il puisse être, de la part de l'abbé de Sainte-Geneviève sur les monastères et religieux de cet ordre dans les païs de la domination de Sa Majesté.

Que cette supériorité, juridiction et cette inspection ne pourront être exercées que par un vicaire général qui devra être né sujet de Sa Majesté, supérieur d'un couvent d'un monastère situé sous sa domination aux Païs Bas, dont la comission qu'il recevra du général comme son délégué et représentant à tous égards, sera perpétuelle et à vie et devra être présentée au gouvernement pour y être placetée.

Que, dans le terme de trois mois, cette commission devra être présentée par le général, l'abbé de Sainte-Geneviève, à défaut de quoi il sera pourvu d'autorité et d'une manière convenable à cet objet.

Défend très sérieusement Son Altesse Roïale à tous les supérieurs et religieux de ces monastères de déférer en manière quelconque à aucune disposition ou à aucun ordre qui leur seroit donné ou insinué autrement que par le vicaire général ainsi établi comme délégué du général et son représentant à tous égards, le tout à peine de désobéissance et qu'il sera pourvu à la charge de quiconque contreviendra à cette défense. Et sera la présente disposition envoiée au grand conseil, aux conseils de Brabant, de Hainaut, de Luxembourg et de Namur, pour y être notifiée aux monastères susmentionnés, avec ordre aux conseillers fiscaux d'y tenir la main et de s'assurer que les supérieurs respectifs en informent le général. Fait à Bruxelles, le 13 aoùt 1772. Étoit paraphé N. vt. Signé Charles de Lorraine, et par ordonnance, De Reul.

Les grand bailli, président et gens du Conseil souverain de S. M. l'Impératrice douairière et Reine Apostolique en Hainaut, aïant vu le décret de son Altesse Roïale du 13 août dernier et déclaration y jointe, ont ordonné et ordonnent que copie de ladite déclaration sera envoïée aux abbé et religieux du monastère des Ecoliers situé en cette ville, enjoignant de s'y conformer aux peines y portées et de certiorer incessamment au conseiller avocat de Sa Majesté de la diligence qu'ils auront pratiquée à cet égard ; à quel effect copie de la prédite déclaration et du présent arrêt sera délivrée audit conseiller avocat de Sa Majesté pour y tenir la main. Fait à Mons, le 21 septembre 1772. Durieu. 1772.

Copie avec le décret d'envoi signé de Charles de Lorraine et l'apostille du conseiller fiscal, aux Archives de l'État, à Mons. *Archives religieuses. Val-des-Écoliers, pièce* 6.

ANNEXES[1].

Liste des personnes inhumées dans l'enclos du Val-des-Écoliers.

1422. Jehan Paveur, de Baudour.

1438. Jakemars le Viau ou le Biau.

» Jehan Pauwillon et sa fille Marghine.

30 juillet 1489. Mahieu Leurent, neveu de F. Martin Leurent, religieux.

Sept. 1505. Jehan Bucelle, serviteur du monastère.

Août 1516. Isembard Hocquart, blessé mortellement au cabaret de la Nef d'or, rue du Rivage.

27 sept. 1523. Maître Jean Lescrinier.

16 juillet 1555. Jean Deppe, abbé de Bonne-Espérance, réfugié à cause des guerres.

30 décembre 1557. Jacques Descrolières, dit du Hocquet, natif de Petit-Quévy.

23 avril 1567. Jacques de le Samme, fils de Gilles, trésorier des chartres du Hainaut, réfugié pour dettes.

1571. Godefroid Wibault, portier du monastère.

Mars 1577. Jacques Despret, censier a Sars-la-Bruyère, père du F. Jean Despret.

22 oct. 1578. Catherine Dutrieu, de Ghislage, mère de F. Vinchien Charlon.

16 décembre 1578. Jehenne Le Franc, veuve d'Étienne Dubreucq, de Casteau, mère du F. Augustin Dubreucq.

1582. M. Aubry.

1589. Jeanne Bouvin, épouse de Martin Levesque, portière du couvent.

1598. Jean Demarets dit Tabaro.

1600. Pierre Cordier, mayeur de Havay.

1600. Josse Vandermools, censier du Lombray.

Juin 1602. Adrien Bouchière, portier du Val.

1627. Demoiselle Marie Picquery, veuve de Philippe Hanot.

[1] Pour ne pas allonger démésurément notre table aphabétique, nous n'y avons pas compris les noms figurant dans les deux listes qui suivent.

1631. Jean Blanchart, de Quévy.
1636. Le fils de Monsieur de Keus.
1637. Martin Cardon, sergent de la cour de Mons.
1637. Demoiselle Adrienne de la Croix.
1638. La femme Pierre Rogier.
» Jean de Thuing.
» Hugues Gouvion.
» Dom Jean Le Bart ou Liebart, religieux d'Hautmont. mort de la peste.
1638. Marguerite Le Bart, sœur du précédent.
1644. Nicolas Adam.
1648. Christophe Lefebvre.
1649. François Riseau.
Mars 1659. J.-B. du Trieu, seigneur d'Ottignies.
1668 Maximilien de la Barre.
1669. Madame Neute, mère de l'abbé de ce nom.
1671. Demoiselle Françoise Lebrun, veuve du capitaine Du Trieu.
1678. Madame de Salvigne.
31 juillet 1679. Madame de Saling.
1680. L'avocat Pesqueur, auditeur des gens de guerre. tué d'un coup de pistolet, près du monastère.
1682. Le baron de Crèvecœur, prêtre et chanoine métropolitain de Cambrai. logé au Val avec la suite de l'archevêque de Cambrai.
1685. Géry Le comte, prêtre, commensal de l'abbaye.
1685. Charles du Breucq.
Sept. 1690. Le sieur Blaise, de Chimay.
7 avril 1708 Maximilien Meunier, prêtre, religieux de Géronsart.
25 sept 1713. L'avocat Pierre Lequien, avocat au conseil souverain, ex-greffier de la conférence de Lille pour les limites de la France et des Pays-Bas. auditeur des gens de guerre.
11 juillet 1715. Jean-Baptiste Richard, de Mons.
Sept. 1726. De Ratte, chanoine de Soignies et député du clergé de Hainaut.

EXTRAITS

DES NÉCROLOGES DE L'ABBAYE

ET D'AUTRES DOCUMENTS

donnant les noms des principaux religieux qui ont vécu au monastère du Val.

Sous les prieurs G. de Triangulo et H. de Rosoy : *Morts :* Wilbert. Gavefrède ou Gaufrède. Pierre. Nicolas le Retraict, ancien prévôt des églises de Mons. Herbert, chanoine de Ste-Waudru et ancien doyen du chapitre de S. Ursmer à Lobbes. Thomas de Masnuy. Jean de Quévy. Simon. N. de Gozée.

Sous le prieur Jean de Montignies : Morts : Thomas d'Erbisuel, premier sous-prieur. Césaire de S. Denis. Siger. Jehan de Baisieux. N. de Bray. N. de Brogne, second sous-prieur. Etienne. Alexandre. Regnier.

Sous le prieur Nicolas d'Herchies : Morts : N. de Baisieux. Jehan de le Porte.

Sous les prieurs A. de Quiévrain et G. d'Ecaussines : Morts : Jehan de Blaregnies. Vaherinus. Jehan de Saint-Vaast. Jacquemart Amoury. Jean de Sars. N de Montegnies. Jehan de Loste. N. de Boussu. Jehan de Baisiu. Jehan Fournier, de Mons, fils de Fournier. Nicolas de Maisières. Jehan de Quérénaing. Jehan dou Pont. Jehan de Marege. Nicolas et Pierre Cossars.

Sous le prieur Jean de Malines : *Morts :* Engelbert d'Oizy. Everard de Metz. Gérard Aoustin. Des Vignes. Jacquemes de le Porte. Gilles le Ducq Jehan d'Esloges, sous-prieur. Jehan Gheeraut.

Sous le prieur Pierre de Tournay : *Professions* : Jehan l'Orfèvre de Mons. Gilles d'Omont ou d'Amont. N. Le Leu. Jehan Aoustin. N. d'Ath. — *Morts* : Jehan de Praiaux. Jehan Haguets. Jehan de Tournay. chanteur excellent et orateur distingué. Collart de Mellin, novice. Philippe Le Duc. Jehan de Court. Wistasses ou Eustache li Cordiers, religieux pendant 59 ans. Jacques Raul, sous-prieur.

Sous le prieur Mathieu li Carlier: Professions : Jehan Gridiaul. Jehan Rogier. Gilles Renier. Jacques Becquefier. Raoul dit Fruytiers.

Sous les prieurs J. Rogier, G. Renier et N. Des Gaukiers : Professions : Nicolas Desmarés. Jean Eustache. Pierre de Roisin. — *Morts* : N. Le Leu, âgé de 90 ans, Jehan Aoustin, âgé de 34 ans, orateur renommé,

Raoul Raul, sous-prieur. Amaury dou Parcq, procureur du monastère, ensuite sous-prieur. N. Gossuin. Jehan li Conreres. Colars Perforains. Jehan Gridiaul. Alard Porée. Raoul dit Fruytiers. Gilles d'Amont, sous-prieur. Jehan Pauwillon. Jehan L'Orfèvre, savant théologien. Jehan de Wasmes, orateur, qui entra dans l'ordre des Chartreux. N. de Grandreng. Wistasses d'Esloges. Jehan Piroch. Jehan Mathieu. Jehan de la Porte. Jean Eustache qui entra ensuite dans l'ordre de Cîteaux et devint abbé du Jardinet.

Sous le prieur Paul Ghiskière. Professions : Valère Des Kaismes. Jehan Vivien, procureur, auteur d'une chronique de son monastère. Nicolas de Thiant. Jean Descrolières. Henry As Choques. Martin Laurent. N. Ghiskière. Gilles des Pres. Leurench Circin. — *Morts* : Henry As Choques. N. Patoul. Jacques Bourgeois. Jean d'Anzin, sous-prieur. Hanin Bustin. Jean Descrolières. Jean Mouissart, profès à Géronsart, mort à Mons.

Sous les prieurs Gilles des Prés et Nicolas Desmarés : Professions : Hanin Le Mercier. Jean Le Jeusne. Jean Warlu, fils de Michel. N. Héront. Jean Maurets. Gilles Henriart. Nicolas de le Forge Jean Bregier, de Mons. Pierre de Lenquesaint. François Brison. Gilles Finet. Nicolas Jaupin de Morlanwelz. Jean Desmarés. Thomas Noiset. Jean Brassart, auparavant prêtre séculier. Etienne de Thuing. — *Morts :* N. Des Camps. Jean As Choques. Jehan le Maubigeoix devenu lépreux. Stiévène Benvelet, de Frameries. Martin Ghiskière. Jean Vivien. Hanin Le Merchier. Jean Descrolières, neveu du religieux cité plus haut. Paul de Berlaymont, mort de la peste. Valère Des Kaisnes. N Bouxor, de Silly, sous-prieur. N. De Thiant auparavant prieur de Géronsart. Siméon de Thiant. Jean Durant. Estienne de Saint Ghislain. Jean le Jeusne. Pierre de Lenquesaint, mort à Rome où il était allé recevoir la prêtrise.

Sous le prieur N. Compas : Professions : André Malapert. Jean Despret. Jacques de Lattre. — *Morts :* J. Li Fievet. François Brison, d'abord religieux du Val, puis Célestin à Paris. Jean Brassart. Nicolas de le Forge. Martin Laurent, mort le même jour que le précédent.

Sous les prieurs Warlu et Noiset : Professions : Nicolas Brassart. Hanin Bregier, fils de Jean, sous le nom de frère Jean. — *Morts :* Jean Durant dit Binchois ; Gilles Henriart, sous-prieur. François Des Prés. Nicolas Jaupin.

Sous le prieur De Lattre : Professions : Pierre de Lattre. N. Le Pesquière ou Pescheres. Nicolas des Lens, directeur de l'abbaye de Bélian, sous-prieur. *Morts :* N. Henrot, jubilaire. N. de Behault. N. de Laon, directeur des religieuses de l'abbaye de Bélian. André Malapert. J.-P.-N. Rosseau, curé de Blaugies. Simon de Peschant, sous-prieur de Géronsart d'où il revint au monastère de Mons.

Sous le prieur Houzeau : Profession : Jean de Thiant. — *Morts* : Nicolas de Bavay, sous-prieur. N. Carlier, directeur de Bélian. N. Pepin, sous-prieur et auparavant directeur de la même abbaye. Jean Desmarés, ancien prieur de Géronsart.

Sous les prieurs G. Mahieu et P. Rengier : Morts : J. Bocquet, âgé de 80 ans. N. Le Pesquiere. mort de la peste. Jean Brassart, curé de Petit-Rœulx, mort de la même maladie. Nicolas Massin, de Thieusies. N. Moussart, religieux de Géronsart.

Sous le prieur L de Barbençon : Professions : Vincent Charlons. Servais Clève. N. Govion. A.-J. de la Barre. Martin Miel. — *Morts :* N. Verguin. Jean de Thiant, sous-prieur. Nicolas des Lens, successivement curé de Petit-Rœulx, prieur de N.-D. d'Hanswyck, directeur de l'abbaye de Bélian, où il mourut et fut inhumé. J.-F. Fiévé, sous-prieur. Pierre de Lattre, auparavant prieur de Géronsart. N. Govion. Martin Miel. Ces deux derniers moururent de la peste.

Sous le prieur Aupaix : *Mort :* Jean Despret tué par un soldat.

Sous le prieur Le Waitte : Professions : Claude Pouille ou de Pouille. Antoine Hasnon. Barthélemi Bocquet. N. de la Croix — *Morts* : J.-F.-N. Aubry, procureur, A.-J. de la Barre. Augustin Du Breucq, sous-prieur.

Sous le prieur Pétrart : Mort : Thomas Walthier eu Wautier, sous-prieur.

Sous le prieur Le Bèghe : *Professions :* Nicolas Lixuel. Godefroid Le Febvre. Jean Placquet. Jacques Raul. Charles Finet. Louis Prevost. N. J. De le Hove. Louis Desaubleaux profès de 1618. Hubert Develz ou Dewelz Antoine Serret. Michel de Fleurus. Charles Merchier de Morlanwelz [1], Martin Ribon. Matthieu du Carmois, convers entré en 1618. — *Morts :* Vincent Charlons, sous-prieur. Servais Clève. Godefroid Le Febvre. Claude Pouille ou de le Pouille Gilles Bricquet, tué en tombant du haut de l'église le 15 décembre 1614. N. de la Croix, mort de la peste, ainsi que les suivants : Martin Ribon, convers. De le Hove. Barthélemi Bocquet.

Sous l'abbé Lixuel : Professions : Gérard de Linquerque ou de Liquerque. Jean Matthieu. Mathieu de Thuing. Etienne Haneuse. Jean Rogier, convers.

Sous l'abbé M. Colin : Professions : Martin Purnot (1632). Léon Bernard (1632) Augustin Hanot. Jacques dit François Le Febvre. Pierre Hallet, dans le monde musicien renommé. Lambert Dumont. Georges dit Nicolas Desraines, musicien et philosophe. Patrice Gallemart, habile dans la philosophie. Charles Simont. — *Morts :* Michel de Fleurus. Jean Rogier, convers. Jean Placquet, prieur (1625). Charles

[1] En tête du *Theatrum abbatiarum Hannoniæ*, p. 12, on trouve 4 vers de ce religieux adressés à l'auteur, Ph. Brasseur.

Finet, prieur. Antoine Serret. Antoine Hasnon, sous-prieur pendant 30 ans. Jean Ansseau. Jean Massart. F. Valentin.

La *Vallis Mariana*, dont nous avons extrait une grande partie des noms qui précèdent s'arrête pour l'histoire du Val à l'année 1636. Depuis cette année jusqu'à la suppression définitive du monastère, nous n'avons pu retrouver que quelques listes de religieux faisant partie du couvent, dressées surtout lors des élections d'abbés. Nous les reproduisons ici en y ajoutant les détails que d'autres documents nous ont fournis.

Élection de Gallemart en 1651.

F. F : Louis Desaubleaux, prieur, né en 1598, profès de 1618. Etienne Haneuse, sous-prieur, né en 1600. Hubert Deswelz, senior, né en 1596. Léon Bernard, né en 1612, profès de 1632. François Le Febvre, né en 1616. Pierre Hallet ou Hallez, né en 1615. Nicolas Desraines, né en 1612 de Jean et de Marguerite Aubron. Patrice Gallemart, de Maubeuge, né en 1613. Augustin Le Leu, né en 1625. Antoine Anthoine, né en 1624. Jacques Neutre, né en 1630. Jean Willame, né en 1631. Michel Desruelles, né en 1625.

Élection de Baesbancq en 1679. Théodore de la Ramonnerie, prieur. Antoine Anthoine. Guillaume Baesbancq. François le Febvre. Bernard de Heest. Charles Du Crocquez, né en 1645, profès de 1664. Joseph Tondeur, né en 1643, profès de 1665. Nicolas, dans le monde Claude-Albert Marin. fils de Nicolas et d'Anne Bertrand, né à Mons en 1656, profès de 1677. Philippe du Ponceau en religion François, né à Mons le 31 janvier 1656 de Hellin et de Marie-Magdeleine de Braine, profès de 1677. Jacques Buseau ou Biseau.

Élection de De Heest en 1701 : Charles du Crocquez, prieur. Bernard de Heest né en 1647, profès de 1665. Joseph Tondeur. Nicolas Marin. Melchior Dhonner, né en 1669, profès de 1687, Philippe du Ponceau. Joachim Lenoir. né en 1675, profès de 1695. Gaspard de Marchignies, clerc, né en 1670, profès de 1687. Chrysostôme Dubois, clerc, né en 1680, profès de 1699. Jérôme Tondeur, né en 1654, profès de 1684. Poliart Hachez, né en 1652, profès de 1684.

Élection de D'Honner en 1731. Melchior D'Honner, prieur. François Hoiois, de Mons procureur. né en 1673, profès de 1704. Christian Philippe de Waudret, de Mons, né en 1684, profès de 1704, sous-prieur et auparavant maître d'hôtel. Jacques Migeot, né à Mons en 1675, profès de 1703. Albert de Rouvroir, de Soignies. né en 1675, profès de 1701. Michel Caniot de Mons. né en 1684, profès de 1704. Hélin Joseph Dubreucquez, économe, de Mons, né en 1685, profès de 1704. François Masson, de Mons, né en 1672, profès de 1704. Jacques Roger Bassecourt, de Mons, né en 1682, profès de 1704. Chrysostôme

Dubois, curé de Saint-Pierremont. Michel Dubois, de Mons, né en 1686, profès de 1704. Jean Le Lièvre, de Valenciennes, né en 1691, profès de 1713. Guillaume d'Hennezel, d'Anor, né en 1696, profès de 1726. Jacques Artsens, de Gand, né en 1650, profès de 1681. Louis Varlet, curé de Vraignes, au diocèse de Noyon, né à Mons en 1686.

Election de Dubois en 1745 : Jean Dubois. Jacques Migeot. Jean Le Lièvre. Louis-André Bellot, de Mons, né en 1694. Louis Darras, de Valenciennes, né en 1709. Helin-Joseph Dubreucquez. Ferdinand-Joseph Delhove, de Mons, né en 1712. François-Joseph de Behault de Warelles, né à Mons en 1715 de N. et de N. Jonart. Pierre-Joseph Amandiaux, du Quesnoy, né en 1722. Nicolas-Joseph Masquelier, né à Mons en 1720. Pierre-Florent Bertrand, clerc, né à Mons en 1725, profès de 1745.

Election de Dubreucquez en 1750: Hélin-Joseph Dubreucquez. François-Joseph Bruno de Thuillies, né en 1723, profès de 1746. François-Joseph de Behault de Warelles. Louis-André Bellot. Ferdinand-Joseph Delhove. Jacques Migeot. Jean de Lièvre. Jacques Lelou, de Valenciennes, né en 1696. Guillaume-Joseph d'Hennezel, alors curé d'Offoy, au diocèse de Noyon. Louis-Joseph Darras. Pierre-Joseph Amandiau. Nicolas-Joseph Masquelier. Louis François-Joseph Dupuis, né à Mons en 1725, profès de 1745. Philippe-Thomas Huvelle de Quesnoy, né en 1727, profès de 1746. Adrien-Ignace de Boussu de Mons, né en 1729, profès de 1746. Charles-Eugène Dubois, de Mons, clerc, né en 1729, profes de 1748. Augustin-Antoine-Joseph Vanvoorn, de Mons, clerc, né en 1729, profès de 1748. Adrien-Alexandre Defacqz, sous-diacre, né à Mons en 1728, profès de 1749. Ignace-Chretien Dubus, clerc, né à Mons en 1730, profès de 1749. François Le Leux, religieux convers.

Election de Darras en 1765. Les chanoines cités précédemment : Darras prieur. De Behault sous-prieur Amandiau. Masquelier. Bertrand. Huvelle Bruno. Dupuis. De Boussu, (mort en 1784). Dubois. Vanvoorn. Defacqz. Du Bus. En plus : Jean Delbauche de Charleroi, né en 1719, profès de 1740. Joseph Ducornet de Chièvres, ne en 1733, profès de 1753 Jean-Louis Lequeux de Mons, né en 1732, profès de 1754. Antoine Charlé de Mons, né en 1729, profès de 1755. Pierre-Joseph-Xavier Bonniau, de Mons, né en 1738, profès de 1759.

Election de Ducornet en 1787. Les chanoines qui existaient lors de la première suppression de l'abbaye et dont les noms et le sort sont rappelés plus haut, pp. 163 et 169.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des matières, des noms de personnes et de lieux cités dans cet ouvrage.

Dans cette table, nous avons employé les abréviations suivantes : *év.* = évêque; *pr.* = prieur; *rel.* = religieux; *v.* = ville; *vg.* = village; *Voy.* = Voyez. Les mots *Val* et *Écoliers*, sans autres désignations, marquent qu'il s'agit seulement du Val-des-Écoliers de Mons ou de l'ordre de ce nom.

ERRATA ET ADDENDA.

Page 15, l. 20, *au lieu de* Delattre, *lisez* De Lattre.
P. 17, n. 1, l. 9, *après* Delvignette, *lisez* Hubert de Montjoli, Jehan Hock (1579).
Ibid., l. 10, *au lieu de* Dorlot, *lisez* D'Orjot.
P. 18, l. 1, » 2, *lisez* III.
P. 19, l. 1, » 3 » IV.
P. 19, l. 21, » 4 » V.
P. 21, n 2, *au lieu de* LVI, *lisez* LX.
P. 26, l. 2, » existait » existaient.
P. 36, l. 4, » 1505 » 1504.
Ibid. l. 8, » XVe » XVIe.
P. 39. n. 1. *Ajoutez* : Ce fragment de pierre tombale est dessiné dans notre planche : Détails d'architecture et d'ornementation de l'église du Val, n° 25.
P. 55. l 19, *au lieu de* surgie, *lisez* existant.
P 60. n. 2, l. 2. *au lieu de* Triangels, *lisez* Triangulo.
P. 65, n. 2, l. 2, *rectifiez :* , mais en 1414 le chapitre...
P. 68. l. 20. *au lieu de* Du Croye, *lisez* Yoncroye.
P. 84, l. 9, *au lieu de* 1504, *lisez* 1505. La *Vallis Mariana* donne par erreur tantôt la date de 1502, tanfôt celle de 1504.
P. 88. l. 13, *au lieu de* nomme, *lisez* nomma.
P. 101. l. 24, *après* armoiries, *ajoutez :* d'azur à la palme et à la croix d'argent posées en sautoir, un cœur d'or en pointe.
Ibid. n. 3, l. 5, *au lieu de* offerande, *lisez* offerandes.
P. 109, notes, l. 4 » à, » là.
P. 115, n. 4, l. 10, *après* réguliers, *intercalez les mots* : qui embrassèrent plus tard les règles.
P. 120, l. 4, *au lieu de* chanoine, *lisez* religieux.
P. 121, l. 10, » Val-des-Écoliers, » Bois-Seigneur-Isaac.
P. 125, l. 10, » les bestailles, » des bestailles.
P. 129, l. 1, » brasseries, » brasserie.
P. 132, l. 23, » religieux, » chanoines.
P. 133. *Après le premier paragraphe*, *ajoutez* : L'abbé Neutre est cité fréquemment dans les nombreuses fêtes religieuses qui, à cette époque, furent célébrées dans la ville de Mons. Le 17 octobre

1665, il assiste à la translation du corps de Saint Marcellin chez les Jésuites de cette ville et à la procession qui sortit en cette occasion. On le retrouve le 20 septembre 1672 à l'entrée solennelle à Mons de Ladislas Jonart, archevêque de Cambrai; le 27 juillet 1672 et le 14 octobre 1673, il prend part aux fêtes données à l'occasion de la canonisation de Saint Jean de Borgia et de la venue en notre ville de la châsse de Saint-Vincent de Soignies.

P. 145, l. 7, *au lieu de* 17, *lisez* 26. Cette charte a été publiée par M. L. Devillers, dans son *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. II, pp. 454-455

P. 145, l. 21, *ajoutez :* le 8 juin 1726, Charles d'Orléans, archevêque de Cambrai, venant de l'abbaye de Saint-Denis, fit son entrée solennelle à Mons par la porte d'Havré, entouré d'un nombreux cortège de prêtres. Il descendit à l'abbaye du Val où il fut complimenté par le magistrat. (D'après un mémorial du temps.)

P. 153, l. 10, *au lieu de* l'empereur, *lisez* l'impératrice-Reine.

Ibid. l. 24 *après* faits *ajoutez :* Le 14 avril 1766, Monseigneur de Choiseul de Stainville, archevêque de Cambrai, faisant sa première visite dans la ville de Mons, descendit au Val et y prit son logement.

P. 155, note, l. 2, *au lieu de* sainte Magdeleine, *lisez* sainte Catherine.

Ibid. » l. 4, *lisez* februarii anni millesimi. . .

P. 167. *Avant le dernier* §, *ajoutez :* Sous la prélature de Ducornet, l'abbaye continua à recevoir la visite de grand personnages. En 1791, l'archevêque de Cambrai, Ferdinand-Maximilien-Méréadec de Rohan-Guéménée, forcé à l'exil par les lois révolutionnaires et l'intrusion sur son siége d'un prélat assermenté, vint se réfugier dans le Hainaut. A diverses reprises, il séjourna au Val; plusieurs de ses lettres sont datées de cette abbaye. En avril de cette année, il y convoqua une assemblée des prêtres de la partie française de son diocèse qui lui étaient restés fidèles et de dignitaires ecclésiastiques du Hainaut. On y prit des résolutions sur la conduite à tenir par le clergé dans les circonstances difficiles que l'on traversait.

C'est de l'abbaye du Val qu'il lança, le 29 mai 1793, son règlement provisoire pour les prêtres de la partie française de son diocèse, lors de leur rentrée dans leurs paroisses. On voit par ce document, imprimé chez Monjot à Mons, qu'on distribuait alors les saintes huiles au Val-des-Écoliers.

Avant de quitter l'histoire du Val, nous ferons remarquer que, même en ce siècle, les bâtiments du Val ont abrité de hauts dignitaires ecclésiastiques. En 1835, quand Monseigneur Gaspard Labis, évêque de Tournai, vint la première fois à Mons, il descendit à l'hôpital civil où vinrent le chercher le clergé et l'administration communale de Mons avec la musique et la compagnie des Sapeurs-pompiers, pour le conduire à Sainte-Waudru.

P. 178, l. 20, *au lieu de* Tournai, *lisez* Tournay.
P. 184, l. 16, » le prieur » l'abbé.
P. 188, l. 13, » Collin » Colin.
Ibid, n. l. 3, « becquées » becquetées.
Ibid. n. l. 6. » ANC » LANCE.
P. 189. n. 1. « *L'Art Belge* » *Recueil des restes de notre art national* par Ed. Colinet, 2e année, 1874-1875.
P. 190, l. 4. *au lieu de* : Le prieur. *lisez* l'abbé.
P. 199, l 22, » Desmaretz « Desmarés.
P. 205, n. 2. in fine, *ajoutez :* Voir les armoiries sculptées sur ces deux socles, ci-après pp. 263 et 270.
P. 206, n. 3, l. 6, *au lieu de* Seinghen, *lisez* Seinghenois.
P. 212, *après le second paragraphe, ajoutez :* Dans une requête au conseil ordinaire du 22 janvier 1624, les Ecoliers se plaignant de l'abbé Lixuel donnent la liste des objets qu'il a emportés après son abdication. On y trouve mentionnés :

« La grande nappe ayant servy à faire la saine *(sic)* le jour du joedy sainct.

« Une chaière de velours avec le carreau, le tout broudé, venant de M. de Renty, y ayant les armes de la maison de Croy.

« Une paix d'argent.
« Deux agneaux d'argent.
« Une croix d'or.
« Des verres de Venise.
« Manuscrit de l'Histoire des papes. »

P. 217, l. 30, *après* Bettens, *ajoutez :* se composait de deux sarcophages ou cercueils en pierre de Basècles, l'un recouvrant le corps de Godefroid de Gavre et l'autre celui de sa femme. Celui qui a été découvert et que nous avons décrit p. 193 recouvrait les cendres de Florence de Grees. Un nettoyage de cette pierre noyée dans le mortier des fondations a permis de reconstituer l'épitaphe de cette dame ; elle diffère sensiblement du texte que nous avons emprunté à Vinchant et à Bettens. La voici :

Chy gist noble dame Florence de Grees, feme et espeuse | Pinkart de Gavre, dame de Fresin, d'Olgnien et de | Mussain qui trespassa l'an de grasce m. iiij^c et xlvij le jour de Pasques flories xvij^e jour du mois de march.

P. 221, l. 33, *après* 1614, *ajoutez :* d'après les uns, tué en tombant du haut de l'église selon certains autres et d'après son épitaphe. Celle-ci qui avait été composée....

P. 225, l. 2, *au lieu de* mais plus tard on la transféra à la Toussaint, *lisez :* mais anciennement elle avait lieu le jour de la Toussaint et à certaines époques la veille de la Noël

P. 229, n. 1, l. 5, *après* écailles, *ajoutez :* et en pointe du chevron, brisé d'un cœur. Ces armoiries rappellent aussi celles du prieur Le Waitte.

P. 233. l. 4, *au lieu de* qu'on ne leur reprochât, *lisez :* qu'on leur reprochât.

P. 242, l. 10, *ajoutez :* La trésorerie du Val recevait aussi parfois le dépôt de bijoux et de valeurs appartenant à de hauts personnages ; c'est ce qui résulte de divers documents et notamment d'un inventaire de 1419. Cet inventaire constate que « les joyaux demorés de Monseigneur le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, appartenant à son testament, furent inventoriés le 12 mars 1419 (n. st.) et déposés par ses exécuteurs testamentaires en un coffre fermé et scellé par eux et dont la clef fut remise à Bauduin de Froimont, trésorier de Hainaut, ledit coffre mis en le trésorerie des Escolliers, à Mons, le jour précité. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III.

P. 256, l. 12, *au lieu de* accorde. *lisez* accordée.

P. 262, l. 14, *au lieu de* : *chrodicorum*, *lisez chronicorum*.

P. 269, l. 24, » Braux « Braun.

P. 275, l. 14, » et tribue » te tribue.

P. 277, charte III, l. 4, *au lieu de* fratibus. *lisez* : fratribus.

P. 287, l. 15, *au lieu de* Honcrius, *lisez :* Honorius.

P. 311, l. 6, *au lieu de* Nocokart, *lisez :* Nockart.

P. 332, l. 3, *au lieu de* Escholier, *lisez* : Escholiers.

P. 340, l. 15, *ajoutez :* fils de Gérard.



Armand de Behault. del.t — L.s Van Peteghem, sculp.t

Spécimen d'armoiries figurant dans le manuscrit.



UN TOURNOI A MONS

AU XIVe SIÈCLE.

Deux manuscrits[1] de la Bibliothèque royale de Bruxelles font mention d'un tournoi qui fut donné à Mons en 1310. L'un de ces manuscrits appartient à la fin du XVIe siècle et donne une liste complète, accompagnée du dessin des armoiries[2] des seigneurs qui prirent part à ce divertissement; l'autre date de 1660, et ne contient qu'une liste très incomplète[3].

Au XIVe siècle, un tournoi était une fête peu commune à Mons; en effet, les « *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut* »[4] n'en mentionnent guère plus de seize pour une période de soixante-six ans (1334 à 1400)[5]. Le compte le plus ancien concernant les tournois, est du 9 février 1341, n. st.; nous n'avons donc pu

[1] Ancien fonds. Ms n° 149935, in-f°, sans titre, pages 78 à 101, et fonds Gœthals, Ms n° 100, in-folio, intitulé : *Curiosités et recherches*, signé P. Godin 1660, sous la devise *Maulgré fortune*, f° 49.

[2] Nous avons copié le texte et les armoiries de ce manuscrit que les membres du Cercle pourront trouver à la bibliothèque de la Société.

[3] Comme nous le ferons remarquer, en donnant le nom des seigneurs qui prirent part au tournoi, l'ortographe de ces noms est parfois essentiellement différente dans les deux manuscrits; mais la préférence doit incontestablement être donnée au second, qui est probablement un extrait du premier avec les noms de famille rectifiés.

[4] Publication extraordinaire du Cercle archéologique de Mons, tome premier (1234-1400). Mons, Hector Manceaux, 1871.

[5] Ibidem, pp. 23, 59, 80, 89, 131, 156, 153, 165, 175, 221, 222, 248, et Supplément au tome premier (1351-1352, 1381-1382, 1399-1400), même éditeur, 1885, pp. 27, 28, 29 et 30. La plupart de ces documents sont relatifs à la confection des harnais ou à leurs réparations et indiquent d'une manière très précise les dates auxquelles les tournois eurent lieu et parfois même à quelle occasion ils furent donnés ; ainsi l'on trouve p. 158 que ce fut à l'occasion de la présence du duc de Bourgogne à Mons ; p. 165, du mariage de Gérard d'Écaussines ; pp. 221

trouver dans cet intéressant document aucune indication relative au tournoi qui nous occupe. Ce tournoi n'est pas relaté non plus par les chroniqueurs du Hainaut ; mais cela n'a rien qui doive nous surprendre, puisque ce ne fut qu'un simple divertissement de la noblesse.

Quand ces fêtes furent données à l'occasion d'une victoire ou de tout autre évènement politique, nous en retrouvons la trace dans l'histoire. Gilles-Joseph de Boussu et, avant lui, d'autres historiens n'ont pas manqué de parler du «magnifique tournoi» que Guillaume II, comte de Hainaut, offrit en 1341 [1] (n. st.), à Mons, aux seigneurs qui prirent part avec lui au siège de Tournai, tournoi qui fut « fatal cependant à Gérard de Verchin, sénéchal de Hainau ; car en courant la lance, son adversaire le jeta par terre à demi-mort » [2].

Ici se pose naturellement cette question : Où se donnaient les tournois à Mons ?

Si nous remontons à la fin du XIIe siècle, nous trouvons qu'une enceinte de combat avait été préparée sur la place devant l'église de Sainte-Waudru, pour un duel judiciaire qui devait avoir lieu entre Gérard de Saint-Aubert et Robert de Beaurain. Le jour convenu, Baudouin V, comte de Hainaut, y arriva avec une nombreuse suite : « Comite autem *in plateâ* « *antè monasterium beatæ Waldetrudis* residente cum multis « nobilibus et cujuscumque conditionis hominibus, et episcopo « cameracensi Rogero multisque abbatibus cujuscumque ordi- « nis...... » [3]. Cette place était limitée par l'église de Sainte-Waudru, l'oratoire de Saint-Pierre, le château du comte,

et 222, de la présence du comte et de la comtesse de Hainaut à Mons ; p. 27, de la procession de Mons.

[1] C'est peut-être de ce tournoi qu'il est question dans les « *Extraits des comptes* » cités plus haut. Compte général du 9 février 1341 au 9 février 1342 (n. st.), p. 23 : « Pour les despens de VIII kevaus monsgr, quand mesire vint à Mons du Caisnoit, dou tournoy, en le sepmaine apriès le Candeler l'an XL. . . . . XX s. VIII d. » — f. 75.

[2] DE BOUSSU. *Histoire de Mons* (1725), p. 105.

[3] GISLEBERTI *Balduini V Hanoniæ comitis cancellarii Chronica Hannoniæ*, t. 1er, livre 4e, pp. 359 à 365. Traduction française par le Marquis de Godefroy Menilglaise. (Publié dans les *Mémoires de la*

l'église de Saint-Germain et le beffroi [1]. Elle s'appelait à cette époque *le Markiet* [2].

société historique et littéraire de Tournai, tome 14. Tournai, 1874). — *Histoire du Hainaut* par Jacques de Guise, traduction du Marquis de Fortia d'Urban, tome xii, pp. 417-425, le chapitre 36 du livre xviii (reproduction du récit de Gilbert). (Publié dans les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, tome 1er, p. 83.) Gilbert, sous le titre de *Duel manqué entre Gérard de Saint-Aubert et Robert de Beaurain, en 1188*. dit que ce dernier insulta publiquement Gérard de Saint-Aubert, déclarant que celui-ci *avait menti* en affirmant dernièrement que lui, Robert de Beaurain, fût son serf; que Robert provoqua en même temps Gérard, par les armes, et que de Saint Aubert accepta ce défi, mais que, le jour convenu, le duel ne put avoir lieu, Robert de Beaurain s'étant présenté après l'heure fixée pour le combat; qu'il fut arrêté et livré à son adversaire qui le fit prisonnier, et qu'ayant obtenu son pardon dans la suite, il se rendit à la Cour impériale, porta plainte de la sentence rendue par les hommes du Comte de Hainaut et obtint gain de cause.

[1] Pas la tour actuelle du Château, mais l'ancien beffroi dit *tour de briques*, qui se trouvait en face de la rue Samson. On peut facilement retrouver l'emplacement que nous indiquons sur le plan de Jacques Van Deventer : *Mons of Bergen in Henegouwen met Spinoy en omgeving omstreeks den jare 1550*. C'est le plus ancien plan de la ville de Mons qui soit connu ; il a été mis au jour, grâce aux infatigables recherches de notre savant vice-président d'honneur, M. Félix Hachez, qui y a joint une légende habilement dressée au moyen d'un chassereau de la Mairie de Sainte-Waudru, contemporain de ce plan. (Ce chassereau a été publié par M. Devillers, dans les *Bull. du Cercle arch. de Mons*, 2e série, pp. 516 et suiv.)

Le plan a été inséré dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xi, en regard de la page 144 (Charles Rousselle, *Les agrandissements successifs de Mons*). Voir concernant ce plan, la savante publication de M. Hachez : *Les descriptions, les plans et les vues de Mons* (*Annales du Cercle arch. de Mons*, t. xviii, p. 386, et la notice de M. Léon Dolez, insérée avec la reproduction du plan de Deventer, dans la belle publication in-folio : *Plans des villes des Pays-Bas, par I. de Deventer*.

Voir aussi les *Maniements de lieu* des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain en 1531, plan dressé par Pierre Seuwart, publié par la Société des Bibliophiles belges : *Documents officiels pour ces églises*, et reproduit ensuite dans la notice de M. Léopold Devillers, *L'ancienne église de Saint-Germain*, t. iii des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, pp. 21-112.

[2] Ce marché servait à l'étalage des denrées et des marchandises de

Pour le XIIIe siècle, nous ne possédons aucun document au sujet des joûtes ou tournois. Mais, pour la fin du XIVe siècle, nous trouvons dans un compte un article ainsi conçu : « Pour plusieurs ouvrages et frais fais pour le harnas de « joustes et de wière Mons^gr, de sen armoierie de Mons, tant « pour *le fieste de joustes qui fu faite à Mons, devant l'ostel « de Naste et sur le Markiet* en le fieste de Toussains séant et « apriès ycelli passée, pour le venue de no très redoubteit « seigneur le conte de Haynnau et madame la comtesse oudit « pays ; *item* . . . . . III^c V l. II s. III d. » (Fol. 37 [1].)

diverses espèces. C'est ainsi qu'entre autres, le *marché du Fillet* se tenait primitivement sur la partie de la place couverte de gazon, située entre la chapelle Saint-Pierre et le château des comtes de Hainaut, dite le *Manoir de la Bassecourt*. Cette partie s'appelait *Verde plasche*. (*Documents sur l'histoire des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain*, pp. 30 et 31. DEVILLERS, *Analectes montois. Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, p. 159). Dans un acte du 4 mars 1484, il s'agit *d'une maison au devant de l'église de Sainte-Waudru, joindant le Markiet des Fillés.* — VINCHANT (*Annales du Hainaut*, t. V, p. 217), dit qu'en 1511, ce marché fut transféré derrière le château, par ordonnance du Magistrat. (Voir CH. ROUSSELLE. *Agrandissements successifs de Mons*, dans les *Annales du Cercle arch.* t. XI. p. 93, note 269 ter.)

Les marchés cessèrent de se tenir sur l'emplacement près de Sainte-Waudru, en 1356 : « Marguerite, comtesse de Haynnau. . . . . .
« avons fait délivrer et donner as personnes dou capitle de no église
« de sainte Waudrut de noditte ville qui se complaindoient et disoient
« estre grevées tant par nous con par nosdis eskievins, pour *le trans-*
« *mutation que nouvellement fait aviens des markiés, stalages et mar-*
« *chandises ki entour leur église* soloient estre. »....
« Par medame,
« à le relation monseigneur d'Espinoit et B. R. S. Est. Maulion. »
J. DE. SOIGNIE. » (29 janvier 1356, n. st., à Valenciennes).
(DEVILLERS. *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière, 1337 à 1436*. Publication de la Commission Royale d'histoire de Belgique, t. I, p. 457, n° CCXCIII.) (D'après un original, sur parchemin, avec sceaux en cire rouge. Archives communales de Mons.)

[1] *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, p. 221, XLVIII. Compte général du 1er septembre 1394 au 1er septembre 1395.

Il faut donc admettre qu'à cette époque, ces fêtes se donnèrent sur deux places différentes à Mons.

En 1398, un camp avait été établi sur le Marché, pour un combat entre Rasse dit Cassant de le Thure et Évrard de le Haye, écuyers. Ce fut à cette occasion que Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier et gouverneur du pays et comté de Hainaut, reconnut, par des lettres données au Quesnoy en avril 1399, que la ville de Mons n'était pas tenue à payer les frais de ce camp et que cette dépense ne pouvait préjudicier à la ville à l'avenir[1].

Nous avons eu le bonheur de trouver à la Bibliothèque royale de Bruxelles, dans un manuscrit[2] du XVIe siècle, une relation inédite de ce duel judiciaire et nous croyons qu'elle offre assez d'intérêt pour être reproduite ici in-extenso :

« L'an 1398, le 3e de décembre, fut fais à Mons en Hainnau « ung camp de bataille entre Rasse de le Thure, escuier, appe- « lant, d'une part, et Évrart de le Haie, escuier, deffendant, « d'autre part, pour ce que ledit Rasse disoit et maintenoit « que ledit Évrard avoit esté en la compaignie du bastard de « Collesme et aultres complices, et avoient tué et mis à mort

[1] LÉOPOLD DEVILLERS. *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. 1er, p. 123. — Cartulaire dit *Livre rouge*, t. I, f° 65, t. III, f° 127. v°.

[2] Fonds Gœthals. Ms. n° 158. *Recueil concernant le Hainaut*, 4°, notes sur des duels judiciaires qui eurent lieu à Mons en 1398 et au Quesnoy en 1406. Camp fait à Mons, f° 27.

Voici ce qui est dit pour le duel judiciaire du Quesnoy : « L'an 1406, « le 3e d'aoust, fut fait au Quesnoy de par le conte Guillaume de Hain- « nau un camp de bataille entre Jehan Bornet, appelant, d'une part, « et Zègre Bernaige de Flandres, escuier, deffendant, d'aultre part, « sur ce que ledit appelant et plusieurs feist guetter pour le tuer. « Ils entrèrent audit camp tout armé et, après le serment fait, fut ledit « Zègre féru par ledit Bornet de son espée au visage et tant que ledit « Zègre se rendit audit Bornet. Et ce fait, requist confession quy luy « fut accordée et faite audit camp et en le moïenne d'icelluy fut déca- « pité et son corps mis en terre à la requeste de ses amis. » (*Ibidem*, f° 27 v°.)

« de villain et malvais fais Michiel de le Ture son frère, et
« vinrent lesdis campions, cedit jour, montés à cheval, armés
« de bacinets, d'escus, de lance, d'espée et de daghe, au
« marché, led. Rasse accompaignés de Michiel de le Ture son
« frère, de Monseigneur de Havrech, de Monseigneur le
« Séneschal de Hainnau, de demisel de Rochefort et plusieurs
« aultres de ses proïsmes et amis charnels, ledit Évrart de le
« Haie accompaigniés de Monseigneur de Namur, de Monsei-
« gneur Loys du Quesnoit et plusieurs aultres ses amis char-
« nels. Et firent le serment en tel cas acoustumé devant le
« hourt[1] où estoient Monseigneur le comte d'Ostrevant, Mon-
« seigneur Charles de Albrecht, conte de Namur, Monseigneur
« de Ligne, Monseigneur de le Hameddes, Monseigneur de
« Trasegnies et plusieurs aultres seigneurs. Et là fut ordonné
« de par Monseigneur d'Ostrevant à jecter les bailles le
« seigneur de Brėderode, le seigneur Ansiel de Trasegnies, le
« seigneur Fierabras de Vertaing et Monseigneur Pinkart de
« Herimés. Et fut commandé de par le comte d'Ostrevant que
« les campions feissent leur debvoir sy avant que ledit Évrart
« de le Haie, incontinent le cri fait, mist piedt à terre et des-
« cendit de cheval, la lance au poing, courant après son
« ennemy de tel roideur qu'il tomba à terre et ledit Rasse
« descendit de son cheval, et perdirent tous deux leurs lances,
« ledit Rasse son espée et Évrart sa daghe. Voiant ce, se prin-
« dirent bras à bras pour s'entre occir, mais lors le comte
« d'Ostrevant fist jecter les bailles et leur commanda de faire
« paix. »

Nous avons vu plus haut qu' « une fieste de joustes fu faite
« à Mons devant l'hostel de Naste en le fieste de Toussains
« 1394. » La place qui s'étendait à cette époque devant l'hôtel
de Naast s'appelait anciennement *les Jouttes*, comme il se voit
dans un compte-rendu, en 1610, au chapitre de Sainte-Waudru : « Rue Sampson, maison et héritage faisant coing

[1] On ne saurait mieux faire pour donner une idée exacte des « hours » que de les comparer aux tribunes et aux pavillons de nos champs de courses.

« des lieux en temps passé appelés *les Jouttes* »[1]. Elle comprenait l'espace qu'occupait ci-devant le *Poids de fer* et le groupe contigu de maisons faisant saillie sur le carrefour formé par les rues Samson, de la Chaussée, des Fripiers et la Grand'Rue[2] et anciennement l'École Dominicale.

L'hôtel de Naast était encore la propriété des seigneurs de cet endroit en 1337, et n'entra dans le domaine des comtes de Hainaut que dans l'intervalle compris entre cette année et l'année 1381[3]. En 1382, le comte de Hainaut fit construire une palissade[4] devant l'hôtel de Naast[5] « sans doute, dit M. Charles Rousselle, pour établir un champ-clos » à l'usage des joûtes et tournois, sur la place que nous avons décrite plus haut, mais notablement agrandie. Ce n'est, en effet, qu'à partir de 1394 que nous trouvons la trace de joûtes données devant l'hôtel de Naast[6].

[1] Ch. Rousselle. *Les agrandissements successifs de Mons*, dans les *Annales du Cercle archéologique*, t. xi, p. 81, note 238. — Voici la différence qu'il y avait primitivement entre une joûte et un tournoi : le *tournoi* était un combat entre deux adversaires, quatre au plus ; dans la *joûte* ou le *carroussel* deux partis en venaient aux mains. A Mons, on désignait aussi ces exercices sous le nom de *lumeçon*. Voir Félix Hachez et Léopold Devillers. *Recherches historiques sur la kermesse de Mons*. (Mons. Manceaux, 1872, § 4, p. 26, note 1.)

[2] Rousselle, *ibid.*, t. xi, pp. 68 et 81, notes 215 bis et 238.

[3] Compte de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut, de 1381-1382. (Archives générales du royaume. — Voir *Inventaire des archives des chambres des comptes* par M. Gachard, t. ii, p. 46, n° 3191 et 3192.)

[4] « As marchans de le taille dou Bos de le Sayette, pour lxxii[s] pels (pieux, perches) dont on fist une sois (haie, palissade) devant l'ostel de Naste... » (Compte de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut, 1381-1382. Archives générales du royaume, à Bruxelles. Chambre des comptes, n° 3192).

[5] Voir relativement à l'hôtel de Naast : Vinchant, t. iii, p. 38, et t. v, p. 274. — H. Rousselle, *Notice sur les palais de justice, à Mons*, pp. 13 et 14. — Devillers. *Inventaire des archives des états de Hainaut*, t. i[er], pp. lvii et suiv.

[6] *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, p. 221, xlviii. Compte général du 1[er] septembre 1394 au 1[er] septembre 1395.

D'après ce qui précède, nous devons conclure que, selon toute probabilité, avant 1337, c'est-à-dire à l'époque où le tournoi dont nous parlons a été célébré, ces fêtes avaient lieu sur le Marché situé devant l'église de Sainte-Waudru et près du château des comtes, emplacement que nous avons décrit plus haut et qui devait convenir[1] admirablement pour ce genre de fêtes; qu'après cette époque, lorsque les ducs de Bourgogne allèrent habiter l'hôtel de Naast, les tournois se donnèrent pendant quelque temps simultanément devant cet hôtel et sur le Marché, pour ne plus être célébrés définitivement que sur la place dite « les Jouttes », dans la suite.

Il serait oiseux de faire la description d'un tournoi, ce sujet ayant été trop souvent traité ailleurs[2]. Nous nous contenterons de dire que le tournoi de 1310, vu le grand nombre de personnages marquants de la noblesse qui s'y trouvèrent, dut être un des plus beaux de l'époque. Beaucoup de seigneurs anglais[3], allemands[4], français et hollandais y prirent part.

[1] L'emplacement convenable à un tournoi devait être *un carré* plus long d'un quart que large (Traité de René d'Anjou, Roi de Sicile, publié en Allemagne par du Vernois d'après un ancien ms. Cassel. 1784, in-8°, et par Champollion, aîné, en 1826, in-f°). Il est évident que René d'Anjou a voulu dire *un rectangle* plus long d'un quart que large.

[2] L'ouvrage le plus récent traitant des tournois est : *La Chevalerie*, par Léon Gauthier, professeur à l'école des chartes de Paris; vol. in-4°, 1884, orné de nombreuses gravures. Cette savante et riche publication donne les détails les plus minutieux sur l'institution des tournois. L'auteur nous fait assister, sous les formes les plus poétiques, à un tournoi du moyen âge.

[3] Les *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, t. I, p. 248, citent encore un tournoi où assistèrent des anglais. « A Hennins li clers, le IIIe jour de décembre, qui fut envoyés « à Valenchiennes, pour savoir s'en ycelle ville on poroit recouvrer de « aucuns jeuviaux qui besoignoient adont à Monsgr pour donner à « aucuns seigneurs d'Engleterre qui fissent le fais d'armes à Mons... » (Compte partiel du 1er septembre 1396 au 1er septembre 1397. fol. 61.)

[4] On appréciait beaucoup la présence des Allemands dans les tournois. « *Nous aurons des Allemands!* » tel était le cri de joie qui se fit entendre à l'occasion du tournoi de Chauvenci (Voir Léon Gauthier, bidem).

Les seigneurs arrivaient au lieu de rendez-vous un ou deux jours à l'avance; ils étaient tenus de poser leurs armes sur la façade de l'auberge où ils logeaient, le banneret devait y placer aussi sa bannerolle [1]. En France, ils payaient, de ce chef, 4 sols parisis par écusson.

Les chevaliers « ne portoient nules espées, fors glaives courtois qui estoient de sapin ou d'if avec cours fer sans estre tranchant ne esmoulus, » et ils combattaient « à espées sans pointes rabatues, et auroient chacun tournoyant un baston pendu à sa selle, et feroient desdites espées et bastons tant qu'il plairoit ausdits diseurs » [2].

Les armures dont on se servait dans les tournois du Hainaut étaient différentes de celles qui étaient en usage en France; elles étaient plus pesantes, mieux conditionnées et plus propres à préserver des accidents et à parer les coups de masses et d'épées, mais aussi elles n'avaient point la grâce des armures françaises. Le chevalier hennuyer, ainsi vêtu, paraissait plus gros que long. Son costume se composait d'un pourpoint piqué de coton d'un doigt d'épaisseur qui couvrait le ventre et les cuisses, de brassarts de cuir bouilli, armés de 5 ou 6 petits bâtons de la grosseur du doigt, d'un casque à *camaïl* sans visière [3] surmonté d'un grand heaume de cuir bouilli tout d'une venue et fait de manière qu'on pouvait l'ouvrir et le baisser lorsqu'on voulait se rafraîchir. Sur le heaume étaient le lambrequin des armes, la torque ou bourrelet de la devise et le timbre des armes du chevalier, qui portait encore sur sa brigandine une cuirasse ou cotte d'armes très ample.

[1] A. Leber. *Collection des meilleures dissertations, etc., relatives à l'histoire de France*, vol. 13, Paris 1838.

[2] *Traité de René d'Anjou.* — On trouve aussi dans le *Cartulaire des comtes de Hainaut*, de 1337 à 1436, de M. Léopold Devillers, t. II, p. 201, n° DCCIX, une ordonnance de la cour de Mons concernant l'armure dont le seigneur de Fauquemberg et le seigneur de Soriel devaient faire usage pour se battre en champ-clos le 14 juin 1372. Il n'est pas dit dans cette ordonnance où était situé ce champ-clos.

[3] Ils sont représentés ainsi dans le dessin des armoiries du manuscrit traitant du tournoi de 1310.

Quant aux selles des chevaux des seigneurs hennuyers, elles étaient à peu près semblables à celles des français, relevées et bourrelées par-derrière, basses d'arçon par-devant. Les harnais des jambes étaient les mêmes que ceux des seigneurs français. Le cheval était vêtu d'une housse brodée aux armes du seigneur : c'était la pièce la plus riche de l'armure [1].

Les chroniqueurs n'ont pas exagéré le luxe qui s'étalait dans les tournois : on peut s'en faire une idée par les extraits, qui vont suivre, des comptes de la Recette générale de l'ancien comté de Hainaut [2] :

« A Jakemar dou Four, pour le fachon de iiij couvertures
« de capprons et de culières de *vremel drap* faite pour les grans
« chevaulx... lesquelles couvertures furent *bordées et escu-*
« *chelées de blancq et vert drap...* pour le fachon de ij caprons
« de toille pour lesdis chevaux, quant on jousta à Mons à le
« pourcession..... »

« Par lettres Monsgr, données le xxe jour de juing l'an LVII
« à plusieurs gens à Mons, pour plusieurs parties accatées.... à
« yaus pour Monsgr et ses gens, si comme *drap d'or*, veluyaus,
« cendauls, samis, orfrois, dras de laine, ouvrages de draps,
« estoffes pour doubles, pris as dessusdis pour véestir Monsgr
« et les chevaliers que avoec luy amena en Engleterre... »
« *Item*, pour plusieurs parties de veluyaus de plusieurs ma-
« nières, *de drap d'or*, de camouskas, de drap de laine de
« cendal, *de foururez de menut vair et de yerminiaus...* »

« A Jehan de Renais, haubrigeur, pour une *cotte d'achier*
« roller pour Mgr.

« A Jehan le Poindeur, pour I estendart *blancq satin* faire
« et ordener de la devise Monsgr... Pour IX grans timbres de
« le houppe Monsgr... *tous dorés de fin or* et des iij couleurs
« Monsgr....

[1] COHEN DE VINKENHOEF. *Histoire de l'origine des institutions de la noblesse de France.* Paris, 1856. — A. Leber. *Collection des meilleurs dissertations, etc., relatives à l'histoire de France*, vol. 13. Paris, 1838.

[2] Supplément au t. Ier, pp. 27 à 30. Compte partiel du 24 décembre 1399 au 1er septembre 1400, et t. Ier, pp. 59 et 60. Compte général du 23 juin 1356 au 1er juillet 1357.

« Pour le thimbre de Bayvière *dorer*... Pour fringïer de « *fringes de soie*...

« Pour vj escuchons *dorés de fin or*... Pour xx escuchons « Mons^{gr}, pour couvertures des grans chevaux... Pour Mons^{gr}, « une sielle, pissere et chanffrein partit *d'or et d'argent* et « pour celui *or et argent* houchière d'une roit et le cheval *tout* « *couvert de otel roit*... avec *besans d'or et argent*... Pour « harnas Mgr, d'un cler camelin, houchiet l'escut et faire sus « I *rozier de blancques et vremeilles* rozes d'argent... Pour un « harnas de sielle, pissière et canffrain pour Mgr, fait as joustes « à Mons, en le Trinitet l'an IIII^{c}, liquels fu houchiés de toile « et tanés en gris à une culière de tel devise à *ij grandes* « *manches pendans jusques au piet dou cheval tout couvert de* « *besans d'or et d'argent* partit, doubles pendans et couviert « tous l'un sour l'autre, c'est iij fois double... Pour le timbre « Mgr, dou lion.. *et le lion refaire et redorer de fin or*... »

On le voit : or, argent, satin, soie, fourrures d'hermine, de vair et autres s'étalaient à profusion dans les « armures » des chevaliers.

On sera peut-être étonné de voir figurer dans telle ou telle « marche[1] » des seigneurs qui y sont complétement étrangers; mais cela s'explique facilement en considérant que des seigneurs, arrivant au tournoi en petit nombre, se rangeaient sous la bannerolle de telle ou telle marche.

Nous voyons dans la Chronique du Hainaut par Gilbert, que « les Hennuyers avaient l'habitude, dans les tournois, de se mettre avec les Flamands et les Vermannois[2]. » Au tournoi de 1310, nous trouvons, en effet, les Flamands sous la bannerolle du comte de Hainaut.

[1] Peloton par contrée.

[2] *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 14. GISLEBERTI *Chronica Hannoniæ*. Traduction du marquis de Godefroy Ménilglaise, vol. Ier. Rencontre de Baudouin dans un tournoi contre Philippe, comte de Flandres. Livre Ier, p. 147. Tournai 1874. Nos archers plus communément appelés *tireurs à l'arc à la perche*, se groupent encore par contrée et les invités se rangent dans différents pelotons.

Terminons en disant que les tournois et les joûtes étaient autre chose que des passe-temps; ils avaient aussi leur côté pratique. Faire mieux connaître l'ancienneté de la noblesse par le port des armes et la forme des timbres des chevaliers admis[1], lever les punitions infligées à ceux des gentilshommes qui s'étaient mal comportés, offrir par cet exercice aux jeunes chevaliers le moyen d'apprendre à se servir avec adresse de leurs armes et de se familiariser à leur usage, obtenir par de hauts faits le pardon des offenses envers les dames, *acquérir un degré d'amour de plus de la part de sa fiancée*, tel était le côté pratique des tournois et des joûtes. Ils jouèrent parfois un grand rôle dans l'histoire par la consécration qui se faisait, au moyen de ces fêtes, d'événements politiques importants; tel fut le cas, par exemple, pour le tournoi qui se célébra à Compiègne, en 1238, et auquel toute la noblesse du Hainaut prit part[2].

A l'époque du tournoi dont nous nous occupons, ces fêtes étaient encore des jeux sans aucun danger, car on n'y employait, comme nous l'avons vu plus haut, que des armes inoffensives. Plus tard, ils dégénérèrent en « armes à outrances. » Des chevaliers payaient de leur vie des luttes excitées par la jalousie et la haine.

En 1304, Philippe le Bel fit un mandement pour défendre les tournois. Plusieurs Saints-Pères lancèrent des édits sévères contre ces divertissements[3]. Rien n'y fit. La chevalerie, tant

[1] Il était d'usage dans les tournois de faire porter l'écu des armes, le heaume et la bannière de chaque chevalier par des gens de sa maison, pages ou valets, recouverts de peaux de lions, d'ours, de léopards, etc., ou travestis en sauvages ou autrement. De là l'origine des tenants et supports. (LÉOPOLD DEVILLERS. *Notice sur deux sculptures du portail de l'église Sainte-Élisabeth, à Mons*, dans les *Annales du Cercle archéologique*, t. X, pp. 255 et 256.)

[2] Nous préparons un petit travail sur la participation de la noblesse hennuyère au tournoi de Compiègne.

[3] Ils disaient que non-seulement les tournois causaient mort d'hommes, mais qu'ils étaient mauvais au point de vue des mœurs. — Les agaceries et les coquetteries des dames montrent jusqu'à quel point les tournois étaient *malsains*. (LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Mémoires*, t. I, p. 90.)

qu'elle exista, ranima toujours dans ses membres la passion de ce divertissement et l'on peut dire que *la vraie chevalerie* s'éteignit en même temps que les tournois.

ARMAND DE BEHAULT DORNON.

Voici, d'après les manuscrits cités, les seigneurs qui prirent part au tournoi de 1310, ainsi que la description de leurs armoiries[1].

Cy sont les Contes, Banneretz et les Chevaliers qui furent au Tournoi à Mons, l'an de Notre-Seigneur mil trois cens-dix, sous Guillaume premier du nom, conte de Haynaut et de Hollande[2].

Cy sont les Moselandes[3] :

1. *La banerolle de Guile conte de Haynault et de Hollande.* Écartelé : au 1er et au 4e, d'or au lion de sable; au 2e et au 3e, d'or au lion de gueules; l'écu supporté par un lion contourné et assis d'or, coiffé d'un casque à l'antique. Cimier : un triple rang de plumes d'autruche de sinople.
2. *Le sr de Quasebeke.* D'or à trois fleurs de lis de gueules, l'écu surmonté d'un casque à l'antique, grillé et liseré

[1] Nous avons décrit les armoiries d'après les écussons qui accompagnent chaque nom dans le manuscrit du XVIe siècle.

[2] Dans le ms. no 100, l'entête est comme suit : *Cy sont les comtes, banneretz et chevaliers qui furent au Tournoy à Mons l'an de grâce 1310 soubz Guillaume premier du nom comte de Haynault et d'Hollande, etc.*

[3] Ceux de la Meuse.

d'or, surmonté d'un camail, aux lambrequins d'or et de gueules [1]; bannerolle d'or.

3. *Henry de Waugre (de Waicgue)* [2]. De sinople, au chef d'or à trois pals de gueules, à la cotice d'argent brochant sur le tout.

4. *Le s^r de Wesmael.* De gueules à trois fleurs de lis d'argent. Cimier : un lion de sable armé et lampassé d'argent, coiffé d'une torque de gueules aux plumes d'autruche de sable. Bannerolle d'or.

5. *Jehan de Sombref.* D'or à la fasce de gueules accompagnée en chef de trois merlettes de gueules. Bannerolle d'or.

6. *Godefroy dou Bois.* D'or au chef échiqueté d'argent et de gueules.

7. *Gillebaus de Gres.* D'argent à quatre fasces de gueules, au lambel à quatre pendants d'azur.

8. *Jehan de Raucourt.* D'argent à trois merlettes de gueules, au chef d'or.

9. *Pierre de Wasmes (de Wasnes).* D'azur au lion d'argent couronné, lampassé et armé de gueules, à la bande vairée d'argent et de gueules brochant sur le tout.

10. *Frioul Dargengies (d'Ardengies).* D'argent semé de fleurs de lis d'azur, au franc canton de gueules.

11. *Guillaume de Hans (de Ham).* De gueules au lambel à quatre pendants d'argent.

[1] Nous ne répéterons pas chaque fois les armoiries extérieures. Chaque écusson est surmonté d'un casque à l'antique surmonté d'un camail et de lambrequins aux couleurs et aux émaux de l'écu. La copie des armoiries et du texte est déposée à la Bibliothèque du Cercle archéologique, afin de permettre aux amateurs de l'art héraldique d'examiner en détail les armes des seigneurs qui prirent part au tournoi.

[2] Les noms placés entre parenthèses sont ceux du manuscrit n° 100 dont l'orthographe diffère de celle-ci.

12. *Henry de Madege.* D'or à trois merlettes de sable, au chef d'argent à trois fasces de gueules.
13. *Jehan Bourgignons.* D'or à trois merlettes d'azur, au chef d'argent à trois pals de gueules.
14. *Jehan bastard de Brabant.* De sable au lion d'or armé et lampassé de gueules, à la cotice de gueules brochant sur le tout; cimier : quatre rangs de plumes d'autruche, le premier d'or, les autres, d'argent, d'or et d'argent.
15. *Jacques de Gentines.* D'argent à l'écu de gueules en abîme, le canton dextre chargé d'un fer à moulin de gueules.
16. *Guillaume de Wilre (de Walre).* D'or à la fasce de gueules, au lion de sable couronné de gueules, issant en cœur et brochant sur le tout.
17. *Wautier de Wisenghien.* D'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, le canton dextre chargé d'une merlette de sable.
18. *Jehan de Hardemont.* D'argent semé de fleurs de lis de gueules, au lambel à trois pendants d'azur.
19. *Wautier de Wesmal.* De gueules à trois fleurs de lis d'argent, au lambel à trois pendants d'azur. Cimier : un lion de sable armé et lampassé de gueules, coiffé d'une torque de même, ornée de plumes d'autruche de sable.
20. *Mikieus de Castelunare.* De sable à la fasce d'argent accompagnée en chef de trois merlettes de même.
21. *Jehan de Gaesbeck.* D'or à trois fleurs de lis de gueules, à la cotice d'azur brochant sur le tout.

Cy sont les Ruiters [1] :

22. *Gérard 3e du nom, conte de Juilliers.* D'or au lion de sable

[1] Ceux de la Roer (en allemand, Rühr).

lampassé et armé de gueules. Cimier : un griffon d'or aux ailes éployées d'argent. Bannerolle d'or.

23. ***Walerand de Luxembourg.*** D'or à trois fasces d'azur, au lion de gueules armé et lampassé d'azur brochant sur le tout. Cimier : un griffon aux ailes éployées d'or. Bannerolle de gueules.

24. ***Gérard, s[r] de Dist.*** D'or à deux fasces de sable. Cimier : un buste de nègre habillé d'or dans un vol d'or et de sable.

25. ***Le s[r] de Mérode.*** D'or à quatre pals de gueules. Cimier : deux panaches de plumes d'autruche d'or et de gueules.

26. ***Sire Daniel de Gore.*** D'argent à trois cors de gueules garnis d'or, au lambel à trois pendants d'azur.

27. ***S[r] Rabos de Zinsich.*** De gueules à la croix d'argent.

28. ***Werner de Mérode.*** D'or à quatre pals de gueules. Cimier : deux panaches de plumes d'autruche d'or et de gueules.

29. ***Jehan*** 10[e] ***du nom, s[r] d'Arkel.*** D'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules. Cimier : un double vol d'argent chargé des fasces de l'écu.

30. ***Otto de Kunck (de Cuyck).*** D'or à deux fasces de gueules accompagnées de huit merlettes de sinople en orle et en abîme d'un écusson de sable.

31. ***Jehan de Hautrive.*** Burelé d'argent et de sinople de douze pièces, à trois merlettes de sinople brochant sur le tout.

32. ***Loucre de Mormote.*** D'azur à la fasce d'argent chargée d'une merlette de gueules, accompagnée en chef de trois besans d'or.

33. ***Henry de Hoops.*** D'argent au lion de sable couronné d'or, armé et lampassé de gueules, à la cotice de gueules brochant sur le tout.

34. *Pierre de Diest.* D'argent à deux fasces de sable accompagnées de huit merlettes de même en orle. Cimier : un buste de nègre habillé d'or dans un vol d'or et de sable.
35. *Robert de Apleter (de Apelter).* D'argent au sautoir èchiqueté d'argent et de gueules.

Cy sont les François :

36. *Pierre de Geneciers.* De gueules à trois chevrons d'or.
37. *Phles Dennoy.* D'or au chef de gueules, brisé d'un écusson d'or à la croix de gueules.
38. *Guy de Very.* De gueules à six fleurs de lis d'or, 3, 2, 1, à la cotice d'argent brochant sur le tout.
39. *Mahieus de Vair.* D'azur à quatre pals d'or, au lambel à quatre pendants de gueules.
40. *Phles de Presy.* Losangé d argent et de gueules, au chef d'or.
41. *Tobius de Bleville.* D'argent à la croix patée de gueules.
42. *Maillars de Pailly.* De sable à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or.
43. *Henry de Cosances.* D'argent à quatre cotices de gueules.

Cy sont les Hollandois :

44. *Le s^r de Wornes.* De gueules au léopard lionné d'or. Bannerole d'azur.
45. *Le s^r Albert de Lecke* et ses frères. D'argent au lion de sable couronné d'or, armé et lampassé de gueules. Bannerolle d'or.
46. *Sr Arnoult d'Iselstein.* D'or à la fasce de sable, au sautoir échiqueté d'argent et de sable brochant sur le tout. Cimier : quatre panaches de plumes d'autruche de sable. Bannerolle de gueules.

Cy sont les Hesbingnons :

47. *Tybeaus de Hosan.* D'argent au chef denché d'argent et de sable, chaque dent d'argent chargée d'une losange d'or.
48. *Liebers de Villers.* De vair.
49. *Pincars de Bierlo.* D'or à deux fasces de gueules.
50. *Louys de Guemen.* D'argent au lion de sable lampassé et armé de gueules, au lambel à trois pendants de gueules.
51. *Jehan Doreil.* D'argent au lion de sable couronné d'or, armé et lampassé de gueules.
52. *Guillaume Doterive.* D'or à trois quintefeuilles de gueules, au lambel à trois pendants d'azur.
53. *Jehan de Bolayne.* D'argent au lion léopardé de sable, couronné d'or, armé et lampassé de gueules.
54. *Henry Dastenan.* D'argent à douze losanges de gueules 5, 4, 3.
55. *Louys de Harmalle.* D'or à 18 macles de gueules, 6, 5, 4, 3, au sautoir d'azur brochant sur le tout.
56. *Olivier de Lantennelle.* De sable à 9 fleurs de lis d'argent 4, 3, 2, au lambel à 3 pendants de gueules.
57. *Rases de Bierlo.* D'or à 2 fasces de gueules au lambel à 3 pendants d'azur.
58. *Hendric de Hosan.* D'argent au chef denché d'argent et de sable, chaque dent d'argent chargée d'une losange d'or.

Cy sont les Britons :

59. *Le s^r^ Boterieaux de Guiny.* D'argent au chef de gueules, au lambel à 3 pendants d'or.
60. *Guis de Molac.* De gueules à 12 losanges de gueules, 5, 4, 3, au lambel à 3 pendants d'azur.
61. *Guillaume de Rochefort.* De vair au lion de gueules.

62. *Jehan de Ponty.* De vair au croissant de gueules.
63. *Olivier de la Capielle.* De gueules à la bande d'hermine.
64. *Paisse de Guemes.* D'or au lion d'azur couronné, armé et lampassé de gueules.
65. *Olivier de la Gaine.* D'or à la croix de gueules.
66. *Guis de Amenas.* D'azur à la hordure de gueules, à la bande d'argent brochant sur le tout.
67. *Guis de Marmonde.* D'or à 2 fasces de sable.
68. *Hemnelius de Camaillart.* Vairé d'or et de gueules à la cotice de sable.
69. *Guis Trapius.* Losangé d'argent et de gueules.
70. *Pierre Torsel.* De gueules à la bande de vair.
71. *Senestraus de la Fuilue.* D'or à la croix dentellée d'azur, au sautoir de gueules.

Cy sont les Flamengz et Hainuiers :

72. *Guillaume premier du nom, comte de Haynault et de Hollande* (comme ci-dessus, n° 1). Casque de comte au camail d'hermine, garni d'or, surmonté de son cimier de plumes de sinople. Bannerolle d'azur.
73. *Jehan de Haynault* (idem). Brisé d'un lambel d'argent. Bannerolle de sinople.
74. *Henry de Flandres.* D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la bande échiquetée d'or et de gueules. Heaume couronné. Cimier : le lion de l'écu naissant dans un vol d'argent. Bannerolle de gueules.
75. *Le s^r Vastre de Ligne.* D'or à la bande de gueules. Cimier : un bouclier aux armes de l'écu, bordé d'or. Bannerolle d'azur.
76. *Le s^r Roger de Halwin (de Halewyn).* D'argent à 3 lionceaux de sable couronnés d'or, armés et lampassés de gueules. Cimier : une tête de cheval lampassée de gueules. Bannerolle de gueules.

77. ***Rasse** 8[e] **du nom**, **baron de Gavre**.* D'or au lion de gueules couronné, armé et lampassé d'azur, à la bordure engreslée de sable. Cimier : 2 gantelets. Camail d'hermine. Bannerolle de gueules.

78. ***Guis de Namur**.* D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la bande engreslée de gueules. Cimier : 2 doubles vols mi-parti d'argent et de gueules à 3 cœurs d'or, 1, 2. Bannerolle de gueules.

79. ***Le s[r] Wautier de Bousies**.* D'azur à la croix d'argent. Cimier : une griffe de lion d'argent tenant une sphère d'or d'où naissent trois épis, un d'or entre 2 d'azur. Bannerolle d'or.

80. ***Le s[r] Jehan de Bailleul**.* De vair à 2 chevrons de gueules. Cimier : une tête de loup de sable. Bannerole d'or.

81. ***Hues d'Antoing**.* De gueules semé de croisettes recroisettées d'argent, au lion de même lampassé et armé d'azur.

82. ***Michieus de Ligne**.* Comme ci-dessus, n° 75, brisé d'un lambel d'argent. Cimier comme au n° 75.

83. ***Sansonnet de Lalaing**.* De gueules losangé d'argent, 3, 3, 3, 1, au lambel d'azur. Heaume couronné d'or. Cimier : un aigle naissant aux ailes éployées d'argent.

84. ***Alart de Roubaix**.* D'hermine au chef de gueules, le canton dextre chargé d'une étoile à 6 raies d'or.

85. ***Sohier de Lidekerke** (**Liedekerke**).* De gueules à 3 lionceaux d'or, à la cotice d'azur. Cimier : un buste d'homme de carnation dans un vol d'or.

86. ***Wautier d'Antoing**.* De gueules semé de fleurs de lis d'argent, au lion de même armé et lampassé d'azur.

87. ***Le Borgne de Manuy**.* D'or à 3 chevrons de sable.

88. ***Jehan de Barbenson** (**Barbençon**).* D'argent à 3 lionceaux de gueules armés et lampassés d'or, au lambel d'azur.

89. *Godefroid, s^r de Naste, dit de Winty.* D'argent à 3 lionceaux de gueules armés et lampassés d'azur, au franc quartier de gueules à l'écusson d'argent.

90. *Tiry de Medes.* D'azur au chef d'or.

91. *Gilles de Papes.* De gueules à 3 quintefeuilles d'argent.

92. *Boskes dou Bois.* D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la bordure de gueules.

93. *Jehan Daines (d'Esne).* De sable losangé d'argent, 3, 3, 3, 1. Cimier : une tête de cheval d'argent, bridé de gueules.

94. *Moriaus de Harveng (de Harvecq).* D'or à la bande de gueules accompagné de 6 merlettes de gueules en orle.

95. *Alexandre d'Escaufort (de Coufours).* D'or à 3 chevrons de gueules.

96. *Nicol de Wasiers.* D'azur à l'écusson d'argent, à la cotice d'or et de gueules de huit pièces brochant sur le tout; cimier : une tête de licorne d'argent, bridée et colletée de gueules.

97. *Rubaps de Flo^rsies (Floresies).* D'argent à la fasce de gueules chargée de 3 macles d'argent.

98. *Condras d'Oisy.* D'argent au croissant de gueules.

99. *Guillaume de Vertis.* D'argent à la bande de gueules.

100. *Henry de Montigny.* Burelé d'argent et d'azur de 12 pièces, au franc quartier de gueules. Cimier : deux bois de cerf d'azur.

101. *Gilles de Perfontaine.* D'azur semé de billettes d'argent, au lion de même armé et lampassé de gueules, à la cotice de gueules.

102. *Jehan de Beaumont.* D'argent à trois chevrons de sable, au lambel à trois pendants de gueules.

Cy sont les Corbiois :

103. *Le s[r] Aubiers de Longueval.* Bandé de gueules et de vair de 6 pièces. Heaume couronné. Cimier : un aigle aux ailes éployées d'or.
104. *Adans de Maisnil.* D'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur, à la cotice d'azur.
105. *Jehan de Mailly.* D'or à 3 doloires de gueules, au lambel d'azur.
106. *Le s[r] Davelin (d'Avelin).* D'argent au lion de gueules armé et lampasse d'azur, à la bordure d'or.
107. *Mikieus de Mons.* D'argent à la fasce de gueules chargés de 3 annelets d'or, accompagnée en chef de 3 besans de même.
108. *Maillart de Hamel.* D'argent à 3 lionceaux de sable, à la bordure de même.

Cy sont les Champenois :

109. *Gui, s[r] de Châtillon.* De gueules à 3 pals de vair au chef d'or. Heaume couronné d'or. Cimier : une merlette naissante d'or entre deux panaches de plumes d'autruche d'or.
110. *Auseris de Basenne.* De gueules à 3 pals de vair au chef d'argent.
111. *Wistase de Conflans.* D'azur semé de billetes d'or, au lion de même, à la cotice de sinople brochant sur le tout.
112. *Jehan de Traymel.* De vair à l'écusson de gueules en abîme.
113. *Boniers de Calus.* D'or à la croix engreslée d'azur, au lambel de gueules.
114. *Liebaus de Rosiers.* Losangé d'argent et de sable.
115. *Jehan de Chastiauvilain.* De gueules semé de billetes d'or, au lion de même, brisé en cœur d'un lambel à 4 pendants d'azur.

116. *Jacques de Vresigny.* Burelé d'or et de gueules de 12 pièces, au franc canton d'hermine.
117. *Frars d'Aisy.* D'argent au chef de gueules, brisé d'un écusson de sable.
118. *Jehan de Forlais.* D'azur à 3 bandes d'argent. à la bordure de gueules.
119. *Eudes Fuymons.* D'or au chevron de gueules, le canton dextre chargé d'une étoile à 5 raies de sable.
120. *Salehaudurs d'Englure.* D'or au double trescheur fleuronné et contre-fleuronné de gueules, à la cotice d'azur brochant sur le tout.

Cy sont les Anglois :

121. *Le s^r Hues Despesier.* Écartelé : au 1er et au 4e, d'argent à la bande de sable; au 2e et au 3e, de gueules fretté d'or. Bannerolle d'azur.
122. *Sire Robert Dingehen.* D'azur fretté et alésé d'or, à la bordure de même.

Cy sont les Beruyeres[1] :

123. *Louys de Sanserle.* D'azur à la bande d'argent accompagnée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées d'or.
124. *Jehan Conras.* D'azur au lion d'or, au lambel à 3 pendants de gueules.
125. *Jehan de Culleus.* D'azur semé de besans d'or, au lion de même, au lambel de gueules.
126. *Hugues de Noyane.* D'argent au lion herminé d'azur, membré d'or, armé et lampassé de gueules.
127. *Le Borgne de Prie.* De gueules à 3 quintefeuilles d'or.
128. *Sequis de Leu.* D'argent au lion d'azur, armé et lampassé d'azur, à la cotice de gueules brochant sur le tout.

[1] Ceux du Berry.

129. *Jehan de Warenes.* D'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur.
130. *Le Borgne de Sery.* Losangé d'or et de sable, au lambel à 3 pendants d'argent.

Cy sont les Poitevins :

131. *Le s*[r] *Aynmers de Thouars.* D'or semé de fleurs de lis d'azur, au franc canton de gueules au lion d'argent.
132. *Jehan de Cambenay.* D'azur à 4 fasces d'argent, au lion de gueules armé et lampassé d'argent brochant sur le tout.
133. *Seguis de la Barde.* Burelé de sable et d'or de 12 pièces.
134. *Le s*[r] *Poues de Morcansut.* Losangé d'or et de gueules, au pal d'or au lambel de gueules.
135. *Guis de Viaulen.* De gueules à 4 pals herminés de gueules.
136. *Goselins de la Say.* D'azur à 4 fasces d'argent chargées de 8 merlettes de gueules en orle, au franc canton de gueules, à l'étoile à 5 raies d'argent.

Cy sont les Angevins :

137. *Sans nom.* — De gueules au lion d'or armé et lampassé d'azur.
138. *Sans nom.* — D'or à la croix de gueules chargée en cœur d'une coquille d'or, à la cotice d'azur brochant sur le tout.
139. *Sans nom.* — D'or au fer à moulin de gueules, au lambel d'azur.
140. *Le sire de Cuincy.* De sable à 2 cotices d'or accompagnées en abîme d'un lion léopardé d'argent.
141. *Biererans de le Broiche.* D'argent à 3 bandes de gueules, à la bordure de même.
142. *Sans nom.* — D'argent à 3 pals de gueules, à la bordure de sable chargée de 12 besans d'or,

143. *Le s[r] de Sorel.* De gueules à 2 léopards d'argent, 1, 1.
144. *Sans nom.* — D'argent à la croix ancrée d'azur.
145. *Guis de Fourmentières.* D'argent à 2 fasces de gueules.

Cy sont les Artiziens :

146. *Le s[r] Jehan de Boloigne (Boulogne).* D'or au gonfanon de gueules, au lambel à 3 pendants d'argent.
147. *Micheul de Recourt.* De gueules à 3 bandes de vair, au chef d'or, au lambel à 3 pendants d'azur.
148. *Wautier de Ville.* D'or à la bande de sable.
149. *Jehan de la Planque (de le Plancque).* De sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules.
150. *Le s[r] de Villers.* De sable losangé d'or, 3, 3, 3, 1.
151. *Wistase de Berle.* De sinople à la fasce d'argent frettée de gueules.
152. *Bauduin de Suastre (de Souastre).* De sinople fretté d'argent.
153. *Wauthier de Hestrut.* D'argent à la fasce engreslée de sable, au lambel de gueules.
154. *Raes de Verre.* De sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules.

Cy sont les Vermendiziens :

155. *Le s[r] de Renevoul.* D'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'or.
156. *Le chastelain de Biauvais.* D'argent à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'or.
157. *Mahius de Hosoy.* De gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent, à la cotice échiquetée d'argent et d'azur brochant sur le tout.
158. *Gérard Terceries.* D'or losangé de gueules, 3, 3, 3, 1, à la cotice d'azur brochant sur le tout.
159. *Raes de Clermont.* De gueules semé de croisettes recroisettées d'or à 2 bars adossés d'or, au lambel à 3 pendants d'azur,

160. *Raes de Sorel dit du Blanquart.* De gueules à 2 léopards d'argent, 1, 1.
161. *Roger de Hanget.* D'or à la croix de gueules au lambel à 3 besants d'azur.
162. *Guillaume de Loherayne.* D'azur à 2 léopards d'argent, 1, 1.
163. *Jehan Dalemont.* Burelé d'argent et de gueules de 10 pièces, au chef d'azur.
164. *Jehan de Mauricourt.* De gueules à 3 annelets d'argent.
165. *Pierre de Garleen.* De gueules au sautoir d'argent accompagné de 4 merlettes d'argent.
166. *Roger de Fay.* D'argent semé de fleurs de lis de sable.
167. *Guis de Mazegny.* De sinople à 4 pals de vair, au chef d'argent brisé d'un lion de sable.
168. *Bedon dou Puisun.* Échiqueté d'argent et de gueules.
169. *Gauset de Sepoy.* D'or à 6 besans de gueules 3, 2, 1, à la cotice d'azur brochant sur le tout.
170. *Jehan de Marteuille.* Chevronné d'or et de gueules de 10 pièces, au lambel à 3 pendants d'azur.

Cy sont les Ponthiers [1] :

171. *Le s^r de Brimeu.* D'argent à 3 aigles de sable armés et lampassés d'azur.
172. *Robert de Biauval.* D'argent à 3 aigles de sable armés et lampassés d'azur.
173. *Le s^r de Biaukin.* D'hermine à 3 fasces de sinople.
174. *Le s^r dou Mez.* D'argent, au chef de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules.
175. *Le s^r dou Quesnoy.* D'or à l'aigle biscéphale de sable.
176. *Le s^r de Creky.* D'or à la plante d'ortie à 5 rameaux de gueules sur une terrasse de sinople. Cimier : 2 têtes d'aigles affrontées d'or tenant dans leurs becs un annelet de même.

[1] Ceux du Ponthieu en Picardie.

177. *Gérard de Pekigny*. D'argent à 3 fasces d'azur à la bordure de gueules.
178. *Guillaume de Boubers*. D'argent à 3 écussons de gueules.
179. (prénom illisible) *Gourle*. D'argent au fer à moulin de gueules chargé de 5 coquilles d'or.
180. *Jehan de Boulenvillers*. Burelé d'argent et de gueules de 10 pièces, brisé d'un écusson d'or à la bande de gueules, au lambel à 3 pendants d'azur.
181. *Jehan de Lanoy*. Échiqueté d'or et de gueules.
182. *Gérard de Sene*. De gueules à la bande d'or accompagnée de 6 billettes d'or en orle.
183. (prénom illisible) *Kieret*. D'argent à 3 fleurs de lis de gueules.
184. *Jehan de Pont*. De gueules à la fasce d'argent accompagnée en chef de 3 maillets de même.

Cy sont les Normandois :

185. *Le s^r Gauwains de Ville*. De gueules à la bande d'argent, accompagnée de 6 étoiles en orle de même. Bannerolle d'or.
186. *Guillaume Bertrans*. D'or au lion de sinople couronné, lampassé et armé de gueules, à la cotice de gueules brochant sur le tout.
187. *Robert de Dauricies*. D'or à 2 quintefeuilles de sable en chef et un lion de sable armé et lampassé de gueules en pointe.
188. *Pierre de Moyans*. D'hermine à l'écusson de gueules à l'annelet d'or en abîme.
189. *Henry de Berancourt*. D'or semé de fleurs de lis de gueules, à la fasce de gueules brochant sur le tout en chef.
190. *Guillaume Martel*. D'or à 3 maillets de gueules.
191. *Jehan Jassons*. D'argent à 3 fasces de gueules.



NOTICE

CONCERNANT UN ACTE PASSE,

LE 5 AVRIL 1499,

DEVANT LES HOMMES DE FIEF

DU PRÉVÔT DES ÉGLISES DE MONS.

En parcourant la *Notice sur le Dépôt des Archives de l'État, à Mons*, publiée par notre honorable président, M. Léopold Devillers [1], ma curiosité fut éveillée par la mention de mon nom de famille dans l'analyse d'un acte passé, le 5 avril 1499, devant les hommes de fief du Prévôt des églises de Mons.

Cet acte, dont j'ai pris connaissance, est intéressant à plus d'un titre. On est frappé des détails minutieux qui sont consignés, avec une clarté étonnante, dans ce rapport judiciaire. Il nous révèle des souvenirs curieux sur l'étendue des pouvoirs du Prévôt des églises et sur la composition de son tribunal. Il ne nous paraît pas inutile de dire ici quelques mots concernant la charge de Prévôt des églises à Mons.

Toujours conférée par le souverain à des personnages très distingués, cette dignité, plus honorifique que lucrative, était cumulée par les titulaires avec d'autres charges dont les bénéfices étaient considérables et qui les obligeaient à résider parfois à l'étranger. Le Prévôt ne figurait donc que dans les cérémonies où sa présence était indispensable et parmi celles-ci

[1] Publication du Cercle archéologique de Mons, p. 318, n° 3.

comptaient les audiences judiciaires. A l'époque dont nous parlons, la juridiction de ce haut dignitaire s'étendait encore sur la Prévôté de Sainte-Waudru et sur celle de Saint-Germain, unies sous la dénomination de *Prévôté des Églises de Mons*. Plus tard, la nomination du Prévôt appartint au comte de Hainaut, comme abbé de Sainte-Waudru. Le Prévôt relevait du comte, par un même hommage : la collation des prébendes, la prévôté, la custodie et l'avouerie des possessions du chapitre de Saint-Germain. Il eut d'abord la collation de toutes les prébendes, plus tard, ce droit ne lui fut laissé que pour celles vacantes en mars, juin, septembre et décembre, celles des autres mois étant conférées par le saint-siége. En 1499, le Prévôt avait encore le droit de juger tous les clercs demeurant à Mons ; à cet effet, il avait des sergents[1] pour arrêter les coupables et un tribunal composé de ses hommes de fief pour les juger. Plus tard, les chanoines de Sainte-Waudru furent placés sous la juridiction spéciale du Prévôt du chapitre noble[2].

Le poste de Prévôt des églises de Mons a été occupé par des personnages de familles illustres, telles que de Berlaimont, de Rodoan, d'Arenberg, de Gand, de Spinola, de Hornes et de Croy. Guillaume de Proysy, dont il est question dans cette notice, fut nommé Prévôt des églises de Mons, en 1497, en remplacement d'Antoine de Launoy, et fut remplacé, en 1505, par Philibert Naturelly, Prévôt d'Utrecht[3]. Ce fut lui qui ordonna, en 1499, l'arrestation de Nicolle de le Grange, chanoine de Saint-Germain, et c'est le rapport que fit à ce sujet, devant les hommes de fief de la prévôté des églises, son sergent Jehan de Hourges, qui est acté dans la pièce dont nous allons donner la copie in-extenso. Cette pièce ne nous apprend pas les faits dont de le Grange s'était rendu coupable au point

[1] Les *sergents* étaient autrefois des officiers de justice chargés des poursuites judiciaires.

[2] DEVILLERS, *L'église et le chapitre de Saint-Germain à Mons*. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III, p. 25.

[3] DE BOUSSU. *Histoire de Mons*, pp. 29 à 31.

de mériter le verrou du Château de Mons, mais ils ne durent pas être bien graves puisque Nicolle de le Grange ne résigna sa prébende qu'en 1500. Le moment de l'arrestation est marqué au coin d'une grande originalité : c'est un tableau pris sur le vif des anciennes mœurs de notre ville. Voici cet intéressant document :

« Nous, David de Behault, escuyer, Tassart de Masnuy, « Jehan de Prisches et Phelibert Bourgois, savoir faisons à « tous que, par-devant nous qui pour ce espécialement y fûmes « requis et appellés comme hommes de fief à nostre très ho- « nouré seigneur, monseigneur Guillaume de Proysy, prévost « des églises de Mons, des hommaiges mouvans et dépendans « de sadite prévosté des églises, se comparurent personnel- « lement, ledit monseigneur de Proysy, d'une part, et Jehan « de Hourges, demorant en laditte ville de Mons, sondit « sergant d'icelle juridiction de la prévosté des églises, « d'autre part, et là en droit, mondit seigneur le prévost « dist et remonstra que, sur ce que, tout nouvellement, il « avoit bailliet cherge et commandement audit Jehan de « Hourges, sondit sergant, de callengier, mettre et détenter « prisonnier ou [1] chastel de Mons, maistre Nicolle de le Grange, « comme chanosne de l'église Saint-Germain de Mons [2], pour « certaines causes à ce le mouvans, il avoit entendu que, sur « la callenge et mainmise faite par sondit sergant, de la « personne dudit maistre Nicolle, icellui maistre Nicolle « s'estoit rescoulx des mains de sondit sergant : pourquoy « mondit seigneur le Prévost en nostreditte présence, comme « hommes de fief, si que dit est, requist et enjoindy audit « Jehan de Hourges, sondit sergant, par le foy qu'il devoit

[1] Ou *pour* au.

[2] DE BOUSSU, dans son *Histoire de Mons*, pp. 344, 345 (liste des chanoines de Saint-Germain), dit que Nicolas de la Grange eut une prébende sacerdotale en 1480 en place d'Eustache Mercere et qu'il fut remplacé en 1500 (c'est l'année qui suivit sa condamnation) par Jean Keveulx, dit de Bruxelles. — Comme on le remarquera, dans l'acte on lit de *le* Grange alors que de Boussu le dénomme de *la* Grange.

« à Dieu et à luy comme prévost desdites églises, à cause de
« sondit office, que de l'advenue et fait de ladite callenge et
« rescousse, luy desist le juste véritet, et feist bon et loyal
« rapport. Sur quoy, ledit Jehan de Hourges dist et respondy,
« par le foy et serment que il devoit à Dieu et à mondit
« seigneur le Prévost des églises, son seigneur, que le
« quattreyme jour du mois d'avril darain passé, mil quattre
« cens quattre-vings dix-noef après Pasques, sur ce que mondit
« seigneur le Prévost des églises, son seigneur et maistre, lui
« avoit en sa personne bailliet cherge et commandement de
« callengier et détenter prisonnier ou chastel à Mons ledit
« maistre Nicolle de le Grange, comme chanosne de ladite
« église de Saint-Germain, il s'estoit employé pour le fournis-
« sement de son exploit et cherge à luy baillie, d'avoir prist
« ledit maistre Nicolle, tellement qu'il avoit trouwet widant
« au dehors de l'église Madame Sainte Waudru de ladite ville
« de Mons par le grand portal d'icelle église emprès le royot [1]
« au devant d'icellui grand portal, comme en la juridiction
« de ladite prévosté ; icelluy Jehan de Hourges, comme ser-
« gant si que dit est, s'estoit avanchié et ordonnet de soy
« estre abordé audit Nicolle, et lui avoit dit : « Maistre Nicolle,
« comme chanosne de Saint-Germain je vous callenge, comme
« sergant, ou nom et de par monseigneur le prévost des
« églises, mon maistre ; » et prist et mist la main, ledit ser-
« gant, audit maistre Nicolle; sur quoy ledit maistre Nicolle
« dist : « Pourquoy, amy; » à quoy ledit sergant respondy :
« Je fais ce dont je ay le commandement de mon maistre. »
« Et sur ce prestement, ledit maistre Nicolle, se véant ainsi
« callengié et tenut dudit sergant, haucha son brach et le
« avalla sur le brach dudit sergant, en thirant contre luy, et
« par forche lui échappa et se rescouwy de luy ledit sergant.
« Et puis ledit maistre Nicolle sauta dedans ledite église
« Sainte Wauldru par icelui grand portal, tellement que

[1] *Royot*, ruisseau.

« ledit sergant en perdy le veue. Et ainsi et par ceste ma-
« nière en fist ledit sergant rapport comme de rescousse, par
« le foy et serment que il devoit à Dieu et mondit seigneur
« le Prévost des églises. Duquel rapport ainsi avoir esté fait
« par ledit sergant sur l'ajuration de mondit seigneur le
« Prévost, mondit seigneur le Prévost nous requist en avoir
« lettres séellées de nos seaux pour approbation de véritet
« et s'en aidier se mestier estoit.

« Lesquelles lettres, à la requeste de mondit seigneur le
« Prévost, après avoir veu les lettres de l'établissement dudit
« sergant séellées du séel de mondit seigneur le Prévost des
« églises, contenues en icelles, icellui sergant estre creu par
« son serment de rescousse et de mainmise, avons ces pré-
« sentes séellées de noz séaux. Che fu fait et raporté le chin-
« quysme jour du mois d'avril, oudit an mil quattre cens
« quattre-vings et dyx-nœf après Pasques. »

Sur le dos est écrit : « Rapport d'une rescousse. »

Cet original sur parchemin, auquel étaient annexés quatre sceaux, n'en possède malheureusement plus qu'un seul aujourd'hui : c'est celui de David de Behault, écuyer[1], le premier homme de fief cité dans l'acte. Nous donnons ici la vignette de ce sceau.



Comme on le voit, le sceau est gothique. Les émaux ne s'indiquaient pas encore par des hachures sur les écussons, en 1499. La peinture était le seul moyen employé, à cette époque, de représenter les émaux sur le parchemin ou le papier, et dans les armoiries sculptées dans la pierre ou gravées sur bois ou métal, on les indiquait par des lettres. Ce fut vers la fin du XVII[e]

[1] Le titre d'*Écuyer*, en 1499, dénotait une noblesse de race.

siècle que l'on eut recours aux traits ou guillochis et Christophe Butkens est, dit-on, le premier qui les ait mis en usage dans les *Annales de la Maison de Linden* imprimées à Anvers en 1626. L'usage en devint insensiblement général. Il est à remarquer pourtant que ce ne fut que l'idée de Butkens qui fut adoptée et qu'il est bon de se mettre en garde contre de graves erreurs en croyant que la direction des traits employés par cet écrivain, pour désigner telle ou telle couleur, fut consacrée par l'art héraldique.

Le point de savoir quels étaient les émaux du sceau de David de Behault restera donc obscur et nous devons nous contenter de le définir comme suit :

Écu à la bordure denchée[1] ; à trois fasces ; au franc quartier chargé de cinq fleurs de lis posées 2, 1, 2[2] ; sommé d'un heaume orné de son bourrelet et de ses lambrequins, et pour cimier un cygne issant aux ailes éployées. Autour des armes, on lit cette inscription :

Seel. David. de Behault.

Chose digne de remarque, cet écusson du XVe siècle est le même, abstraction faite du franc quartier, que celui qui se voit encore de nos jours dans l'église de Sainte-Waudru[3] sur la pierre tumulaire de Noël-Joseph de Behault, conseiller au

[1] *L'ombre de lion des Trazegnies*, t. XVII des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, pp. 459, 478.

[2] C'est peut-être l'écusson des Malapert *d'azur semé de fleurs de lis d'argent*. — Grégorine de Behault épousa Michel Malapert, fils de Michel, échevin de Mons en 1501, et de Catherine Hoston (voir le *Mémoire historique sur l'ancienne et illustre maison des seigneurs de Bazentin, de Montauban, de Hervilly, de Malapert*, etc., par le R. P. Roland, de la Compagnie de Jésus. Ouvrage publié sous le patronage du Cercle archéologique de Mons, in-4°. Pages IX, XII et 2e crayon.

[3] DEVILLERS, *Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons, recueillies sur les lieux et dans des mss.* — Église Ste.-Waudru, n° 107.

Le même. *Notice sur le dépôt des archives de l'État à Mons*, p. 23.

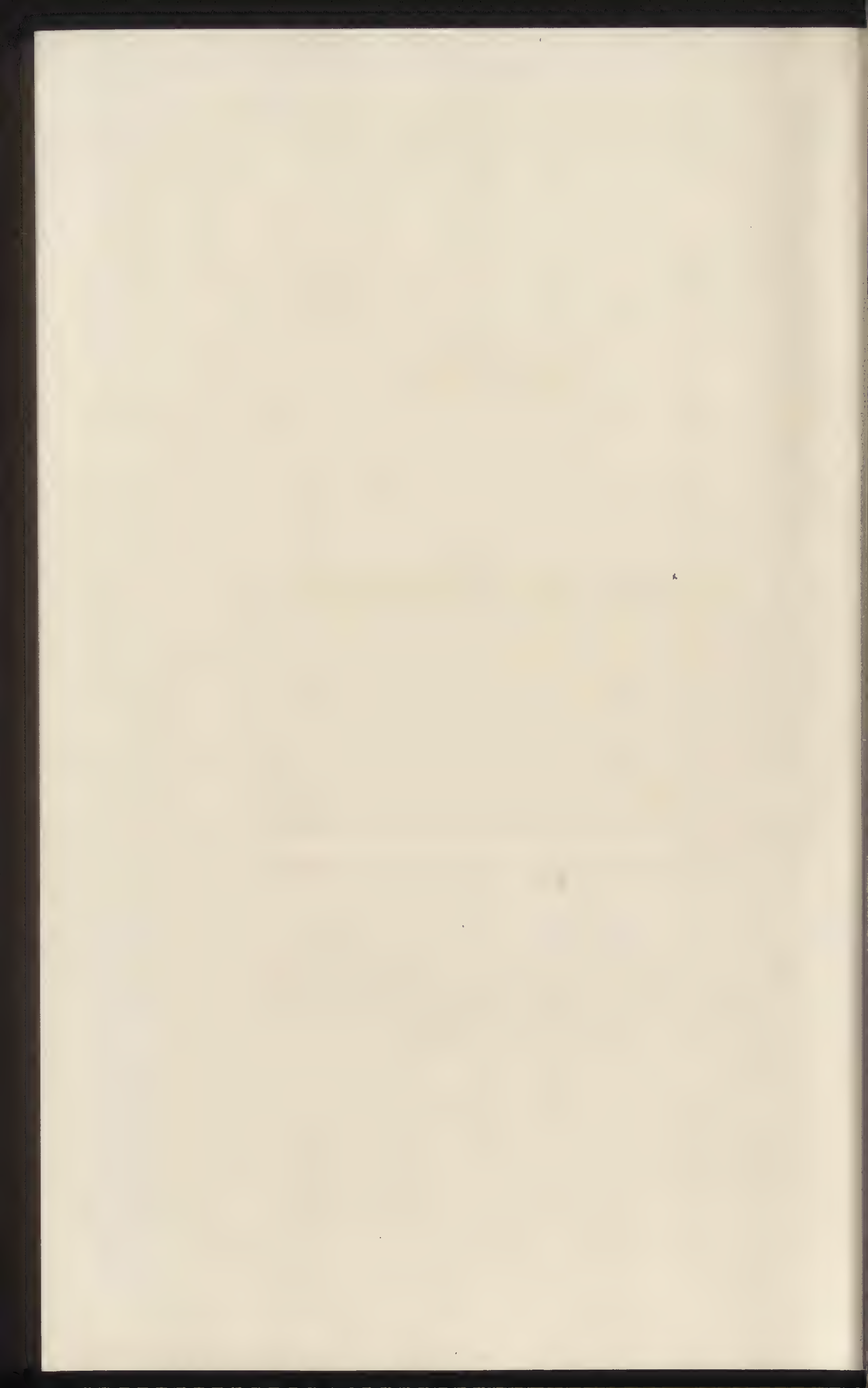
Conseil souverain, trésorier et garde des chartes des Comtes de Hainaut, mort le 30 janvier 1747, et que celui octroyé en 1726, par l'empereur Charles VI, à Dominique de Behault, lieutenant-Prévôt de Mons[1].

ARMAND DE BEHAULT DORNON.

Bruxelles, le 22 mars 1885.

---

[1] Baron DE STEIN D'ALTENSTEIN. *Annuaire de la noblesse de Belgique*; 1884. — Généalogie de la famille de Behault, p. 40.



VARIÉTÉS.

Une charte de la seigneurie de Ferrière-la-Petite. — La commune de Ferrière-la-Petite, du canton de Maubeuge, formait autrefois une seigneurie relevant de la pairie d'Avesnes et dont une partie importante fut cédée en 1224 par Baudri de Roisin à l'abbaye d'Hautmont[1]. M. Alfred De Thuin, sénateur de l'arrondissement de Mons, possède une charte originale[2], datée de novembre 1300, par laquelle *Hues de Castillon*, comte de Blois et sire d'Avesnes, fait don et octroie à *Augustin de Biaumont*, chevalier, en récompense de ses services et en accroissement du fief qu'il tient de lui, « le poursoing, l'assise, les mortemains, les congés de mariage, les bois, la justice haute et basse, et les droitures de Ferières les Petites. »

Cette seigneurie appartint, en dernier lieu, à la famille de Bousies.

Léop. D.

[1] Z. Piérart, *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton*, p. 78.

[2] Cette charte n'a été mentionnée ni par Piérart ni par Michaux *(Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes)*.

BATAILLE D'HAUTRAGE, EN 1572. — On lit dans un manuscrit de la Bibliothèque publique de Mons :

Deffaite des François gueux à Hautrage ou Pont à la Haine et leur condamnation.

« Le 27e aoust 1572, mre Grard Le Saige, officier, a noyé
« pour un coup 55 francois gueux, près de la grille que l'on
« dit de l'Arc à la Salle. Iceux avoient esté prins à la deffaite
« de Hautrage ou pont à la Haine, les autres furent à diverses
« jours diversement exécutez, et ce, pour autant ce disoit-on
« qu'ils avoient tous complotté en cas qu'ils fussent venu à
« bout de leur entreprise, de massacrer tous les catholiques. »

Histoire de Valenciennes, fol. 151 v°, ms.

MORT À MONS DE LA PRINCESSE ANNE-CHARLOTTE DE LORRAINE. — La *Gazette des Pays-Bas*, du jeudi 11 novembre 1773, n° LXXXX, supplément, verso (Bibliothèque royale, Fonds de la ville), contient sur la mort de la princesse, l'article suivant :

« *De Bruxelles le* 11 *novembre.* — S. A. R. Madame Anne-Charlotte Princesse de Lorraine, représentant S. M. l'Impératrice Reine en qualité d'Abbesse séculière, de Patrone et de Protectrice du Noble Chapitre de Ste.Waudru à Mons, Abbesse de Remiremont, Abbesse coadjutrice des Abbayes Impériales de Thorn et d'Essen, mourut à Mons, dimanche dernier, vers les dix heures du soir, dans la 60e année de son âge, étant née le 17 mai 1714. Cette princesse dont la perte excite des regrets universels, étoit fille du Duc Léopold de Lorraine et de Charlotte-Aglaë d'Orléans, et sœur de l'empereur François I, de glorieuse mémoire, — ainsi que du Duc Charles de Lorraine, Gouverneur général des Pays-Bas. »

Dans ses notes sur l'histoire de Mons, mon aïeul, Claude-Germain-Joseph Devillers, a écrit ce qui suit au sujet de l'évènement rappelé : « Anne-Charlotte de Lorrainne, tante de l'empereur Joseph, abbesse de Remiremont, du chapitre de Sainte-Waudru, etc., née le 17 may 1714, est revenue de Marimont jeudy 4 novembre 1773, incommodée, et est morte

à Mons le dimanche ensuivant 7 dudit mois, vers les dix heures du soir. Le duc Charles ayant appris cette mort, est parti environ une demi-heure après pour Bruxelles. Le 8 dito, on a sonné à S[te]-Waudru, depuis sept heures et demie du matin jusques à neuf, et à toutes les paroisses et couvens depuis huit jusques à neuf heures, depuis douze jusques à une heure et depuis six du soir jusques à sept heures. Les 9 et 10 dito, on a encore sonné de toutes parts dans la ville, depuis six du matin jusques à sept heures, depuis huit jusques à neuf et six du soir jusques à sept. Le 9, on a embaumé le corps; on a placé les entrailles dans un coffre de plomb mis dans un de bois, le cœur dans un coffre d'argent, le corps dans un cercueil de plomb mis dans un de bois de chesne, et puis on l'a exposée dans le cercueil sans être découvert, à cause qu'elle étoit trop changée et sentoit par trop. On l'a exposée dans la 3[me] salle en entrant à la cour à droite. Les salles étoient tout en noir, et où la princesse étoit exposée, il y avoit de chaque côté du corps un autel dressé où on disoit continuellement des messes depuis le matin jusques à midi et demi; elle étoit de neuf à dix pieds sur des tréteaux avec un drap des morts dessus qu'on avoit fait exprès de tissu en or; alentour d'elle une quantité de chandeilles allumées. On a fait les vigilles à S[te]-Waudru le 13 décembre 1773, et le 16 le service : l'oraison funèbre par un père carme, ancien prieur, et l'office par le prieur de S[t]-Denis à cause que l'abbé n'étoit pas encore élu. »

Ces renseignements complètent la notice de M. Rénier Chalon que nous citons en note [1]. On lit dans cette notice que les dépouilles mortelles de la princesse furent transportées à Nancy et déposées dans le caveau de la famille de Lorraine.

Léop. D.

[1] R. Chalon, *Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Sainte-Waudru, à Mons.* (Mons, Masquillier et Lamir, 1855.) In-8°. Cette notice a paru dans les *Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 2e série, t. II.

Dénombrement d'un fief tenu de la terre de Ghislenghien[1]. — « Nous Nicolas Wallet, Michiel de Behault et Andrieu de le Becke. Savoir faisons à tous que, par-devant nous quy pour ce y fûmes espécialement requis et appellez comme hommes de fiefz à la comté de Haynau et court de Mons, Comparut en sa personne Louys de Behault[1], filz de feu Franchois Bourgeois, demourant en la ville d'Anvers. Et là endroit dist qu'il avouoit à tenir en foy et hommaige de Monsieur Jehan de Heyster, à cause de sa terre, justice et seignourie de Ghislengien, ung fief ample tenu de laditte terre et seigneurie, se comprendant en vingt livres tournois de rente héritière à prendre, lever et recevoir chascun an comme de nouvelle cherge au huytiesme jour du mois de juing, et deue, assignée et epotecquée sur quatre bonniers ou environ de terres labourables en une pièce, encloz de hayes, tenu en fief ample de laditte terre et seignourie de Ghislengien, Iceluy appertenant à Jehan Magreman, orphèvre demorant à Mons, au tiltre de demiselle Catherine Le Roy sa femme. Et pour ce que, en faisant relief d'iceluy fief de vingt livres par an à Hector l'Escuyer, bailly de laditte terre et seignourie de Ghislengien, avoit esté enjoint par iceluy dit bailly, audit Louys de Behault, faire et rapporter son dénombrement du comprendement et valleur dudit fief, en-dedens quarante jours prochains, comme il est en tel cas accoustumé, iceluydit Louys de Behault, par ces présentes, fait sondit rapport et dénombrement, à toutte correction, comme de fief ample, si que dit est, sauf le plus ou le moins se trouvé y estoit. En tesmoing desquelles choses susdittes, nous lesdis hommes de fiefz, avons ces présentes lettres scellé de nos seaulx. Ce fu fait et congneu en la ville de Mons, l'an mil cincq cens soixante-cincq, le quinzisme jour du mois de may. »

Archives de l'abbaye de Ghislenghien. Liasse n° 4 2°, farde 5.

(*Communiqué par M.* Armand de Behault Dornon.)

[1] Ghislenghien, commune du canton et à 8 kilom. N.-E. d'Ath. Sa seigneurie relevait de la cour féodale de Florenne (ancien pays de Liège).

TABULATION DES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX DE BAPTÊMES, DE MARIAGES ET D'ENTERREMENTS DE LA VILLE DE MONS. — J'ai l'honneur de faire connaître au Cercle archéologique que je viens de terminer les tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux de la ville de Mons. Ce travail commencé en janvier 1883 a été achevé en quatorze mois et a coûté à mes employés et à moi 3,100 jours de travail de 10 heures, soit un total de 31,000 heures.

Les registres de la ville de Mons remontent à 1566 pour les baptêmes, à 1585 pour les mariages et à 1597 pour les décès. La table des baptêmes renseigne 154,919 actes, celle des mariages 67,056 actes et celle des décès 97,961 actes, total 319,936 actes. Le tout forme 18 volumes. Le dépouillement des actes et les deux copies des tables ont nécessité la transcription de 959,808 bulletins.

J'ai complété la table par un tableau donnant les variantes des noms de famille. D'autre part, une lettre placée dans la dernière colonne de la table indique les différentes paroisses de la ville auxquelles les actes appartiennent.

TH. BERNIER.

LES PREMIÈRES POMPES A INCENDIE, A MONS. — Dans sa publication sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons, M. Devillers a exposé quels étaient les moyens employés en cette ville, dans les siècles passés, pour combattre les incendies alors si fréquents [1]. Ce fut en 1678 que le conseil de ville de Mons, par délibération du 2 septembre, décida de faire l'acquisition de pompes à incendie. On en acheta trois de grandeurs différentes, à Anvers. Voici comment est motivée cette décision :

« A esté représenté qu'à l'occasion des baracques et grands logemens, il peut arriver fort souvent péril de feu auquel

[1] Pp. 71-72, 84-85. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, pp. 235-236, 248-249.

remédient promptement certaines machines de nouvelle invention qui se vendent en Anvers, desquelles la plus part des villes voisines se sont pourvues, pourquoy a esté demandé s'il ne sera expédient de s'en pourveoir aussy et d'où on pourra thirer les deniers ;

« Conclu d'en achater pareillement une grande, une médiocre et une petite, prenant les deniers de la recepte desdites cazernes »[1].

(*Communication de M.* Ernest MATTHIEU.)

ARMOIRIES DE LA VILLE DE THUIN. — Un arrêté royal du 1er mars 1883 autorise la commune de Thuin (Hainaut), par modification à l'arrêté royal du 7 avril 1838, à porter les armoiries dont elle a usé anciennement et qui sont : d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, l'écu chargé de billettes d'argent et couronné d'or.

(*Moniteur Belge* du 10 avril 1883.)

---

[1] *Registre du conseil de la ville de Mons*, fo 247 vo.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES GRAVURES.

VIGNETTES.



